Thierry Guillopé

Mémoire de Master 2ème année

Édifier la France en Algérie coloniale

Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)

Sous la direction de Madame Anne-Laure Dupont et de Monsieur Rainer Hudemann

Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

2012-2013

Abréviations utilisées, bibliothèques de recherche et centres d'archives 4
Pour lire les références 5
Introduction 7
Chapitre liminaire. *Situations* 23

*
* *

Première partie. Installer lentement la France : assainir, fluidifier et bâtir un centre de pouvoir 41

Chapitre 1. Assainir la ville : des équipements vétustes à moderniser, des infrastructures nouvelles à créer 43
Chapitre 2. Sortir du Rocher et fluidifier les circulations : entre entraves et soutiens politiques et étatiques 67
Chapitre 3. Bâtir des palais : affirmer, malgré tout, sa puissance 95
Épilogue I. Des aménagements urbains « a-coloniaux » ? 115

Deuxième partie. Modeler des sensibilités et espaces français 117

Chapitre 4. Politiques d'aménagements scolaires, politiques communautaires 119
Chapitre 5. Considérations esthétiques et embellissements : des ressorts de l'aménagement urbain 157
Chapitre 6. Inaugurations et hommages : la mise en scène de la puissance française 173
Épilogue II. Incruster la France à Constantine : autonomies indigènes et affermissement colonial 194

Troisième partie. Gérer des vivants, gérer des défunts : habitat et cimetières en situation coloniale 197

Chapitre 7. Bâtir hors du Rocher ou s'y retrancher ? Mouvement HBM et habitat indigène 199
Chapitre 8. Protéger ses morts : dynamismes et victoires des communautés indigènes 243
Épilogue III. Soutenir des aménagements communautaires

*
* *

Conclusions 263
Annexes 265
Table des matières 340

Abréviations utilisées

a/s	au sujet de
ESGA	*Exposé de la situation générale de l'Algérie*
BC	Fonds « Biens Communaux » (conservé aux Archives de la Wilaya de Constantine)
BEIAA	*Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger*
CM	*Extrait des délibérations du conseil municipal de la ville de Constantine*
CPE	Fonds « Communes de Plein Exercice » (conservé aux Archives de la Wilaya de Constantine)
DF	Délégations financières
GGA	Gouvernement Général de l'Algérie
HBM	Habitations à bon marché
IP	Fonds « Instruction Publique » (conservé aux Archives de la Wilaya de Constantine)
NC	Section non-colons des Délégations financières
RSAC	*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*

Bibliothèques et centres d'archives

AWC	Archives de la Wilaya de Constantine (Constantine)
AIU	Archives de l'Alliance Israélite Universelle (Paris)
ASOM	Académie des Sciences d'Outre-mer (Paris)
BNF	Bibliothèque Nationale de France (Paris, site François-Mitterrand)
BRA	Bibliothèque de Recherches Africaines (Paris)
CAOM	Centre des Archives d'outre-mer (Aix-en-Provence)
CCA	Centre Culturel Algérien (Paris)
CDHA	Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (Aix en Provence)
IFA	Institut Français d'Architecture (Paris)
SHD	Service Historique de la Défense (Vincennes)
	Bibliothèque de l'Evêché de Constantine (Constantine)

Le lecteur retrouvera les documents cités en lisant les références ainsi :

« AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1901, Rapport du maire » se comprend comme :

> « Rapport du maire lu devant le Conseil municipal du 28 décembre 1901 et retranscrit dans un *Extrait des délibérations du conseil municipal de la ville de Constantine* daté du même jour et conservé aux Archives de la Wilaya de Constantine dans le fonds « Communes de Plein Exercice », liasse 214 ».

« AIU/III E 29/Lettre d'Elie Antébi au Président de l'AIU, 1er septembre 1903 » se comprend comme :

> « Lettre d'Elie Antébi datée du 1er septembre 1903, adressée au Président de l'Alliance israélite universelle et conservée aux Archives de l'Alliance israélite universelle dans la liasse III E, pochette 29 ».

Introduction

1. Constantine, 1901-1914

CONSTANTINE, UNE HISTOIRE LOCALE

Par le biais d'une étude circonscrite dans l'espace (la ville de Constantine) et dans le temps (une quinzaine d'années), nous espérons nous rapprocher au mieux de ce qu'a pu être l'aménagement urbain en Algérie sous domination française et, partant, des pratiques du pouvoir local. Nous nous attacherons à décrire et à comprendre les processus d'aménagement et de construction de Constantine (par le biais de grands travaux tels des ponts, des lotissements de quartiers ou d'opérations plus anodines, comme la clôture de cimetières ou l'érection d'écoles) qui contribuèrent à faire de cette ville l'une des places majeures de la puissance française et l'une des incarnations de l'Algérie coloniale. Nous nous attellerons également à resituer et à dépeindre quelques-uns des hommes (maire, conseillers municipaux, membres de la Chambre de commerce, bourgeois, ouvriers – souvent au croisement de plusieurs de ces fonctions et que l'on peut dès lors désigner comme des « notables[1] ») qui l'érigèrent.

Pour comprendre les processus d'édification de Constantine en un véritable Rocher républicain français, il est nécessaire de pointer – brièvement dans cette introduction – les particularités de cette ville et sa place au sein du Constantinois et de l'Algérie. Chef-lieu d'une région qui vit essentiellement de l'agriculture céréalière, Constantine est une ville qui concentre les pouvoirs : préfectoral, économique, foncier, culturel. Préfecture, Halle aux grains, Crédit Foncier, Banque d'Algérie : ces quelques bâtiments et les décisions qui y étaient prises faisaient rayonner la puissance de la ville sur une vaste région.

Rudement conquise en 1837 et gérée depuis 1854 par un pouvoir municipal, Constantine cumule les particularités : elle est la plus grande ville qui ne soit pas sur la côte mais enserrée dans un vaste territoire rural ; par ailleurs, sa population, plus qu'à Alger ou Oran, est très diverse : Musulmans, Européens (essentiellement Français, mais

[1] Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979, p. 173 et, dans une perspective maghrébine, David Lambert, *Le monde des prépondérants. Les notables français de Tunisie et du Maroc de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1939*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris I, 2007, p. 27-28 et 361 (« Les commissions municipales étaient le principales creuset au sein duquel le commerçant, le négociant, l'entrepreneur, le banquier ou le rentier pouvaient accéder au statut formel de notable »).

aussi ressortissants italiens et maltais ou du moins originaires de ces pays[2]) et Juifs (eux-mêmes devenus Français en 1870 avec le décret Crémieux) tissent une ville dans laquelle les groupes communautaires avaient une place importante. En reconstruisant et en analysant les prises de positions et les diverses implications de chacun concernant les projets urbains, notre étude décrira et nuancera l'évolution de leur influence, de leur force et, en fin de compte, de leur manière d'envisager leur citadinité et leur rapport au pouvoir dans une ville sous domination française comme Constantine[3].

Par ailleurs, n'étant pas sur le littoral (espace concentrant la majorité des activités économiques d'Algérie), Constantine a aussi relativement moins attiré le regard et suscité d'intervention des pouvoirs gouvernemental et métropolitain qu'Alger, véritable capitale de l'Algérie et port d'envergure méditerranéenne. Cet autre caractère (être une ville de second rang) est peut-être une clé pour saisir au mieux ce que furent les dynamiques et acteurs de pouvoir dans une ville d'Algérie en situation coloniale.

1901-1914, UN MOMENT FORT DES AMÉNAGEMENTS URBAINS A CONSTANTINE

Nous situons notre étude dans les quinze premières années du XXe siècle, de 1901 à 1914. De l'élection à la tête de la mairie d'Émile Morinaud à l'entrée en guerre, les grands travaux se sont multipliés à Constantine. Si ce choix fut entre autres dicté par la nécessité de limiter notre travail – nous envisagions initialement d'étudier les aménagements urbains à Constantine durant l'intégralité de la mandature d'Émile Morinaud[4] (1901-1935) –, il a ses logiques historiques, urbaines, politiques. A maints égards ces années furent décisives pour la construction de la ville et l'édification d'une cité que ses dominants voulaient française. En même temps qu'il imprimait très fortement la politique municipale et régionale (si ce n'est algérienne) par sa personnalité charismatique, Émile Morinaud fut au cœur des bouleversements (transformation et

[2] Hugo Vermeren, *L'immigration italienne dans la ville de Bône (1870-1914) : de l'étranger au naturalisé dans la société coloniale*, Mémoire de master 2 d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, 2009, 126 p. Voir aussi les témoignages de Constantinois recueillis par Pierre-Jean Le Foll-Luciani, *William Sportisse. Le camp des Oliviers. Parcours d'un communiste algérien*, Rennes, PUR, « Essais », 2012, p. 21 et par Nasser Djabi, *Kaïdi Lakhdar. Une histoire du syndicalisme algérien. Entretiens*, Alger, Chihab Editions, 2005, p. 28 ainsi que les réflexions de Louis Bertrand au sujet de Constantine dans *Africa*, Paris, Albin Michel, 1933 [1903], p. 271.

[3] Nous reprenons la définition qu'en donne Vincent Lemire : « la citadinité, au plein sens du terme, n'est pas un mot creux : c'est le résultat d'un parcours, d'un investissement, d'une projection » (*Jérusalem 1900*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 214).

[4] Morinaud, que nous ne présentons que brièvement ici, est également conseiller général (depuis 1889), délégué financier (à partir de 1905) et député (1898-1902 pour ce qui concerne notre période d'étude). Nous détaillons plus largement qui il fut et les milieux auxquels il s'attacha, ses idées et actions et, plus généralement, sa place dans la vie constantinoise dans la notice biographique que nous lui consacrons en

constructions) urbains qui modifièrent la physionomie de la ville et son organisation générale : construction de deux grands ponts sur le Rhumel, réaménagement de la place de la Brèche, construction d'un nouveau tribunal, de l'hôtel des Postes et Télégraphes, du Crédit Foncier, extension en plusieurs faubourgs, envol du mouvement des Habitations à Bon Marché (HBM), etc.

Si nous situons notre travail dans une temporalité municipale nous ne perdons pas de vue celles départementale, algérienne, française voire mondiale : c'est à cette dernière qu'est relative la clôture de notre étude. Ses implications locales – le blocage des financements relatifs à de nouveaux chantiers – font de cette césure globale une césure également locale du point de vue des aménagements urbains.

Enfin, étudier les aménagements urbains sur une quinzaine d'années nous inscrit dans une double temporalité, assez étendue pour permettre d'analyser plusieurs travaux se succédant et assez restreinte pour tenter de saisir les maturations et évolutions politiques et urbaines de façon fine. Finalement, nous espérons pouvoir restituer aux changements urbains leur qualité de processus historique.

2. Édifier une ville en situation coloniale

UNE VILLE EN SITUATION COLONIALE

Notre recherche espère donc faire comprendre les évolutions urbaines et politiques de Constantine. Cette histoire est celle d'une ville colonisée et coloniale. Nous dirons dorénavant : en « situation coloniale ». Nous définissons celle-ci comme la domination d'une minorité étrangère (en l'occurrence française) sur une majorité autochtone. Au début du XXe siècle ces deux groupes entretiennent à Constantine un rapport d'inégalité irréductible : les barrières du Code de l'Indigénat et des assignations religieuses y créent des « sujets musulmans » politiquement et bien souvent économiquement ainsi que culturellement inférieurs[5]. La définition que nous posons de cette « situation coloniale », préalable à notre étude et valable pour d'autres espaces coloniaux, ne dresserait qu'un canevas bien incomplet s'il ne tenait compte du caractère équivoque de chaque communauté.

---

annexe.

[5] Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, XI, 1951, p. 44-79 et « La notion de ''situation'' coloniale », *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, « Quadrige », 1982 [1955], p. 3-38. Voir aussi la présentation claire et brève de René Gallissot dans *La République française et les indigènes. Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)*, Paris, Les

La population juive est au début du XXe siècle une population « entre-deux ». Subalterne en de nombreux points (pauvreté économique, méconnaissance du français, etc.), celle-ci est, comme nous l'avons déjà rappelé, composée de citoyens français depuis 1870. L'obtention par les Israélites du droit d'élire maires (par le biais de conseillers municipaux éligibles au sein du 1er collège) et députés – à la différence des musulmans, qui ne peuvent élire, pendant l'époque que nous étudions, aucun des deux – s'avéra crucial dans la vie politique algérienne et constantinoise[6]. Les juifs forment donc dans cette « situation coloniale » un groupe que l'on peut qualifier d'intermédiaire, aussi bien indigène que français.

Le statut des « notables musulmans » (soit un nombre infime des sujets de cette confession) est lui aussi caractérisable comme « intermédiaire » : en dépit de leur statut de dominé en situation coloniale, ils sont maîtres dans leur communauté (économiquement et socialement) et des interlocuteurs pour le pouvoir français. Ajoutons, pour achever ce bref schéma de la situation coloniale à Constantine, que la population européenne avait, comme en métropole, ses hétérogénéités de classe et de culture ; celles-ci avaient, nous tenteront de les discerner, des répercussions dans la vie sociale et politique de la ville. Ainsi, la situation coloniale était un canevas au sein duquel les catégories administratives (« Musulmans », « Juifs » ou « Israélites » et « Européens ») pouvaient par moment se fissurer et dans lequel quelques individus pouvaient être profondément clivés (en étant par exemple sommé de ne pouvoir être qu'un sujet en même temps que toléré comme relais du pouvoir).

Quels types de rapports de forces relatifs à l'aménagement de Constantine prirent forme ? Est-ce que, pour reprendre les termes de Jacques Berque, « instinctivement ou consciemment la gestion locale, qui se concentre dans les mains de quelques *managers*, écarte de [Constantine] tout ce qui pourrait ressembler à une dispute idéologique[7] » ? Nous déterminerons au cours de nos analyses quelle a été l'importance de cette situation coloniale et si elle fut d'une prégnance indépassable et, lorsque ce fut le cas, comment les divers groupes dominés l'escamotèrent quelque peu.

Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2006, 271 p. (notamment l'introduction et la conclusion).

[6] Les Juifs étaient particulièrement nombreux à Constantine. De 1901 à 1911 (date de deux recensements) ils représentaient 15 % des habitants de la ville. Par ailleurs, représentant 30 % des électeurs français, ils étaient, plus qu'ailleurs, un enjeu et une force majeure des luttes politiques.

[7] Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, p. 216.

DÉTOURS PAR L'OBSERVATOIRE URBAIN

Pour mener à bien notre recherche, nous nous inscrivons dans une double démarche, chacune alimentant l'autre et la complexifiant : démarche d'histoire politique et démarche d'histoire urbaine. Par « histoire politique » nous entendons l'étude de l'affermissement des dominants à Constantine[8] et celle de la cristallisation de groupes – et l'évolution de leurs prises de position – s'impliquant dans la vie publique (essentiellement à l'échelle communale). Par « histoire urbaine », nous concevons une étude de Constantine qui soit à la fois une étude des processus d'aménagement et de construction ainsi qu'une étude des modes de gouvernement dans la ville et de l'édilité[9].

Nous espérons que ce « détour » par l'histoire urbaine de Constantine permettra de mieux comprendre les tenants et enjeux de l'édification d'une Constantine française dans l'Algérie en situation coloniale, de son installation longue et laborieuse outre-Méditerranée[10]. Connaître l'histoire politique de la ville se révèle évidemment nécessaire tant les acteurs, les idéologies et rationalités dont ils sont les porteurs sont au cœur de la construction de la ville. Inversement, l'étude de leurs projets et de leurs diverses opinions face à d'autres devraient éclairer leurs positions et évolutions politiques.

Les membres de la fraction du groupe dominant qui décidaient (principalement le maire et les conseillers municipaux, eux-mêmes soumis à la tutelle administrative de l'Etat) des aménagements à Constantine proclamaient qu'ils étaient en terre française en même temps qu'ils affirmaient travailler à son édification. Notre étude de Constantine envisagera donc cette intrication entre aménagement urbain et volonté d'affermissement de la puissance française en Algérie.

« Edifier » : nous avons utilisé le mot en titre et son substantif à plusieurs reprises. Placer notre travail sous un tel vocable, c'est se situer à la jonction de l'histoire politique et urbaine, de la construction matérielle d'une ville et de sa construction politique : « il se pourrait fort bien que la tâche de la politique consistât à édifier un monde[11] » est une de

---

[8] Nicolas Marot, Philippe Olivera, « Histoire politique en France », C. Delacroix, F. Dosse, N. Offenstadt (dir.), *Historiographie, I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, « Folio/Histoire », p. 399-411.

[9] Patrick Boucheron, « Histoire urbaine », C. Delacroix, F. Dosse, N. Offenstadt (dir), *op. cit.*, p. 436-441.

[10] Sur l'histoire urbaine en situation coloniale nous renvoyons à François Dumasy, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation. Quelques réflexions pour une approche sociale des formes dans le cas maghrébin », Pierre-Robert Baduel, *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala, 2009 p. 265-287.

[11] Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique*, texte établi par Ursula Ludz, traduction de l'allemand et préface de Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Le Seuil, 1995 [*Was ist Politik*, München, Piper Verlag, 1993], p. 43 (Fragment 1, août 1950).

nos hypothèses de départ. Quelles politiques d'aménagement urbain se sont déployées à Constantine de 1901 à 1914 ? Quelle forme pris la cité à cette époque et selon quelles dynamiques ? Quelle fut l'importance de la situation coloniale dans les modes de gouvernement urbain ? Comment la municipalité a-t-elle tenté de modeler Constantine en une véritable place de francité – et dans quelle mesure a-t-elle réussi ou échoué ? Ce sont là quelques-unes des questions qu'implique notre objet d'étude.

Enfin, par leurs processus mêmes de maturation, d'évolutions et de réalisations, les aménagements urbains révèlent la place et l'importance de chacun dans l'édification de Constantine. Par la collecte d'informations dans les archives, la presse et divers imprimés, nous nous sommes essayés à reconstituer les parcours de quelques conseillers municipaux, membres de la chambre de commerce, entrepreneurs, notables indigènes, etc. et leurs positions dans la vie urbaine et politique de Constantine au début du siècle. La ville, son aménagement et les infrastructures qui en font la trame sont l'achèvement d'un processus, le terme d'un mouvement : on ne pouvait donc se passer de connaître les hommes qui contribuèrent à la bâtir.

3. Historiographies et sources

HISTORIOGRAPHIES : ENTRE FOISONNEMENTS ET ZONES D'OMBRE

Quels ouvrages d'histoire politique et urbaine de l'Algérie en situation coloniale avons-nous pu mettre à contribution afin de délimiter notre sujet et de formuler une problématique de recherche ? Faisant appel à diverses méthodes scientifiques (critique historique, sociologies urbaine et politique, études orientalistes, recours à la littérature) et à diverses approches historiques (histoire municipale, urbaine, de la colonisation, de la République, des notabilités, des communautés juives, musulmanes, européennes) et les croisant, nous prenons pour référence un champ scientifique assez large.

« Les sociétés coloniales à l'âge des Empires (1850-1960) » est actuellement la question d'histoire contemporaine au programme des concours de l'enseignement en France ; est-elle un marqueur de problématiques et réponses renouvelées sur ces sociétés ? Un des manuels d'introduction à cette question note dans ses premières pages que « contrairement à un cliché tenace, l'histoire coloniale n'a été ni un ''tabou'', ni un angle mort de la recherche universitaire française » et que les des années 2013 et 2014 sont l'« occasion de faire connaître nombre de travaux récents de grande qualité menés

dans ce domaine, mais aussi de décloisonner, par une approche comparative transimpériale, la vision trop franco-centrée qu'en a souvent le public estudiantin[12] ». Il ne s'agit pas ici de faire un bilan historiographique de cette vaste question mais de rappeler son dynamisme, ses renouvellements et approfondissements et en quoi ceux-ci peuvent intéresser notre étude[13].

Au plus près de notre sujet, l'historiographie de l'Algérie sous domination française est foisonnante. Si la guerre d'Algérie a longtemps concentré l'immense majorité des travaux, les 132 années de domination française intéressent de plus en plus[14]. Charles-Robert Ageron (1923-2008) fut peut être le plus prolifique des historiens. Sa synthèse sur *L'histoire de l'Algérie contemporaine* (1871-1954[15]) nous a aidé à comprendre l'Algérie politique du début du XXe siècle ainsi, dans une moindre mesure, que dans ses dimensions sociales et économiques. Gilbert Meynier (né en 1942) soutint en 1979 une thèse intitulée *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle* qui fourmille de détails sur la politique algérienne durant ce quart de siècle, notamment sur les prises de positions d'Émile Morinaud et sur sa gestion municipale. Les informations sur les événements constantinois et d'Algérie ainsi que les indications de sources que nous avons pu extraire de cette thèse nous ont étés fort utiles. Nous sommes également redevables du travail discret mais d'une extrême rigueur et d'une rare richesse d'informations de Louis-Pierre Montoy (1934-2007). Son doctorat d'Etat sur *La presse*

---

[12] Citations tirées du manuel dirigé par Isabelle Surun, *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires (1850-1960)*, Atlande, « Clefs concours - Histoire contemporaine », 2012, p. 31.

[13] Plusieurs auteurs ont irrigué notre pensée pour les questions d'ordre historiographique, épistémologique, conceptuel voir théorique :

1° les lectures des Américains Frederick Cooper (*Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010 [Berkeley, University of California Press, 2010]) et Ann Laura Stoler (*Along the archival grain…op. cit.*) ainsi que l'ouvrage collectif qu'ils ont dirigé (*Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997 ; le chapitre introductif de cette somme, intitulé « Between Metropole and Colony : Rethinking a Research Agenda », a été très légèrement modifié par les auteurs et traduit en français par Christian Jeanmougin dans *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot & Rivages, 2013) ;

2° les lectures de Jean-Frédéric Schaub (« La catégorie ''études coloniales'' est-elle indispensable ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/3, 63e année, p. 625-646) et de Daniel Rivet (« Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars, 1992, p. 127-138) qui critiquent respectivement la place du fait colonial dans l'intelligibilité globale des systèmes de pouvoir et le rapport que la science historique avait, a et devrait éventuellement avoir avec ce « fait colonial ». Pour un bilan historiographique nous renvoyons au chapitre introductif du manuel édité par Atlande précédemment cité (« Historiographie et débats », p. 31-50). Nous renvoyons également à la bibliographie contenue dans cet ouvrage (p. 619-678) ainsi, bien sûr, qu'à la nôtre.

[14] Le grand nombre de colloque sur cette question en est un des témoins. Par exemple : *Entre continuités et ruptures générationnelles, les recherches sur la guerre d'indépendance algérienne cinquante ans après*, Paris VIII, 9 et 10 novembre 2012 (avec une matinée sur *L'Algérie coloniale*), *D'Ismaÿl Urbain à Albert Camus : réformistes libéraux dans l'Algérie coloniale*, Institut du Monde Arabe, 13 avril 2013, *Histoire de l'Algérie coloniale. Longue durée et désenclavement*, Paris-Ouest Nanterre, 18 et 19 avril.

[15] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome II, *De l'insurrection de 1871 au*

dans le département de Constantine est un travail essentiel à plusieurs titres[16]. Il nous a permis d'aborder différents titres de la presse constantinoise, un type de source que nous avons beaucoup exploité, en considérant leurs caractéristiques et subtilités : propriétaires des journaux, rédacteurs, lignes éditoriales. Ses nombreuses références aux journaux et articles ont été des points de départs importants pour notre recherche. La thèse de Jacques Bouveresse à propos des *Délégations financières algériennes* nous a quant à elle servi à comprendre la répartition du budget de la Colonie, les grands principes qui dirigeaient l'investissement à l'échelle algérienne et, enfin, à saisir la place des délégué financiers constantinois (notamment Émile Morinaud, élu à partir de 1905) dans cette institution[17]. *L'Algérie des passions (1870-1939)*, est une synthèse récente qui regorge de sources parfois originales que nous avons exploitées[18]. Par ailleurs, la toute récente somme coéditée par La Découverte (Paris) et Barzakh (Alger) a fait le point sur de très nombreux domaines de l'histoire de l'Algérie à la période coloniale[19]. Enfin, les études englobant tout le Maghreb de Jacques Berque et de Daniel Rivet ont été de bons inducteurs de réflexion et de recherche[20].

Ville d'Algérie dominée par la France, Constantine était donc assujettie aux institutions de la IIIe République (système municipal, tutelle administrative, élections, etc.) et liée dans une certaine mesure aux événements métropolitains. L'histoire de ce régime est, elle aussi, en plein renouvellement actuellement. La parution en cours de deux sommes de synthèses en est à la fois un aboutissement et une source de nouveaux questionnements[21]. Une autre historiographie dynamique qui nous a particulièrement intéressés est celle concernant le judaïsme algérien : c'est pour comprendre la place de celui-ci dans l'édification d'une ville – nous le verrons les notables de confession juive furent très actifs à Constantine – que nous l'avons mise à contribution. Le récent numéro d'*Archives juives* consacré intégralement aux « Français, Juifs et Musulmans dans

---

déclenchement de la guerre de libération (1954), Paris, PUF, 1979, 619 p.

[16] 3 volumes, 2 562 p.

[17] *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes (1898-1945)*, Mont Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010 [1979], 2 tomes, 996 et 787 p.

[18] Pierre Darmon, *L'Algérie des passions*, Paris, Perrin, « Tempus », 2012, 814 p. L'auteur utilise notamment les archives entreposées à l'hôpital militaire du Val de Grâce.

[19] Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ounassa Siari-Tengour, Sylvie Hénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, 717 p.

[20] Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 492 p. et Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette Littératures, « Pluriel », 2003 [2002], 459 p.

[21] Le Seuil a récemment relancé sa série de synthèses sur l'*Histoire de la France contemporaine*. L'ouvrage concernant notre période n'est pas encore paru (Arnaud Houte, *Le triomphe de la République. 1871-1914*, prévu pour octobre 2014). Voir aussi Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, 401 p.

l'Algérie coloniale » témoigne de l'importance de cette communauté en Algérie au début du XXe siècle[22].

L'historiographie portant sur les aménagements urbains dans le monde méditerranéen a également été convoquée. Nous avons tenté d'y trouver quelques méthodes et directions de travail stimulantes[23]. Parfois, des comparaisons ont été fort utiles. Si quelques brèves échappées ont été faites sur l'histoire urbaine de Milan, Jérusalem ou de l'ensemble du monde arabe, nous avons concentré l'essentiel de nos lectures d'études urbaines sur les rares travaux portant sur l'Algérie. René Lespès avait fait dans les années 1930 les premiers travaux proprement scientifiques d'histoire urbaine et municipale sur Alger et Oran[24]. Tentant une approche à l'échelle de l'ensemble de l'Algérie sous l'angle démographique, André Nouschi a également, en 1964, ébauché quelques pistes d'histoire urbaine[25]. Mais, à la différence des villes de l'Est du bassin méditerranéen ou des grandes villes marocaines, les travaux d'histoire urbaine sur l'Algérie coloniale restent peu nombreux. A vrai dire, seule Alger semble avoir été l'objet de travaux de ce type[26]. Les chercheurs anglo-saxons (et notamment américains) ont peut-être été les plus actifs dans ce domaine, même si les principales recherches que nous avons mis à contribution se sont penchées sur le XIXe siècle[27]. Enfin, les quelques ouvrages qui tentèrent de synthétiser les diverses questions que l'objet « villes coloniales » inspire furent aussi mis à contribution pour démêler certains points de notre recherche portant sur Constantine[28].

---

[22] 45/2, 2012.

[23] Une somme d'André Raymond nous fut prolifique (*Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985). Les thèses de Robert Ilbert ainsi que certaines de ses nombreux étudiants regorgent de réflexions sur les démarches d'histoire urbaine. Nous avons été particulièrement éveillé par les travaux de Vincent Lemire (*La soif de Jérusalem : essai d'hydro-histoire. 1840-1948*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010). La thèse de Vanessa Caru (*Le logement des travailleurs et la question sociale : Bombay (1850-1950)*, Thèse de doctorat sous la direction de Jacques Pouchepadass, Paris VII, 2010) nous a aussi été particulièrement utile.

[24] René Lespès, *Alger : étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, « Collection du Centenaire », 1930 [Thèse de lettre, Université de Paris, 1930] et *Oran : étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, « Collection du Centenaire », 1938.

[25] « Le sens de certains chiffres. Croissance urbaine et vie politique en Algérie (1926-1936) », *Etudes maghrébines : mélanges Charles-André Julien*, Paris, PUF, « Etudes et méthode », 11, 1964, p. 198-210.

[26] Le travail d'histoire le plus récent semble être celui de Zohra Hamdi-Cherif Hakimi, *Alger, politiques urbaines : 1846-1958*, Saint-Denis, Bouchène, 2011 [Thèse d'architecture, Université Paris VIII, 2002]. Voir aussi Celik Zeynep, *Urban forms and colonial confrontations : Algiers Under French rule*, Berkeley, University of California Press, 1997.

[27] Notamment David Prochaska, *Making Algeria French : colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1990 et l'étude d'anthropologie historique de James Michael Malarkey, *The colonial encounter in French Algeria : a study of the development of power asymetry and symbolic violence in the city of Constantine*, Ph. D., Faculty of Graduate School, Austin, University of Texas, 1980.

[28] Les bibliographies contenues dans les ouvrages dirigés par Hélène Vacher (*Villes coloniales aux XIXe et*

Les recherches historiques propres à Constantine sont peu nombreuses. Ernest Mercier a bien écrit une *Histoire de Constantine*, mais celle-ci, achevée en 1903, s'arrête en 1870[29]. Nous l'exploiterons néanmoins pour saisir la manière dont les élites françaises pouvaient se représenter Constantine et envisager son avenir. Bernard Pagand l'a abordée en vue de contribuer à l'aménagement urbain contemporain ; toutefois sa thèse présente d'abondantes et riches parties faisant recours à l'histoire urbaine[30]. Les décennies suivant la Grande Guerre et les mouvements politiques indigènes montants de l'Est Constantinois de ces années-là ont été étudiés en profondeur, ce qui n'est pas le cas des quinze premières années du XXe siècle[31]. Le Constantinois et Constantine ont également intéressé les scientifiques pour ce qui concerne l'enseignement ou encore la littérature[32]. Ainsi, la thèse de doctorat d'Etat d'Abderrahim Sekfali, *L'enseignement primaire dans le constantinois (1880-1939)*[33], nous a permis de cerner la politique de construction d'écoles et autres aménagements scolaires. Les héritages ottomans et indigènes de la médina de Constantine nous ont étés connus par la lecture du travail d'Isabelle Grangaud sur *l'Histoire sociale de Constantine au XVIIIe siècle*. Concernant la production scientifique algérienne, les travaux sur Constantine sont essentiellement issus de chercheurs affiliés au département d'architecture de l'université de cette ville. Si nous n'avons pu en consulter que quelques-unes, les intitulés de certaines thèses sont suggestifs : il est très probable que l'aspect « évolutions architecturales », qui n'est pas inintéressant pour notre approche, ait pris le pas sur les aspects d'histoire urbaine et politique[34]. Cette rareté des

---

XXe siècles. D'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Lybie, Iran). Essais et guide bibliographique, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005), par Catherine Coquery-Vidovich et Odile Goerg (*La vie outre mers, un modèle conquérant ? : XVe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1996) et, récemment mis à jour, par Odile Goerg et Xavier Huetz de Lemps (*La ville coloniale : XVe-XXe siècles. Histoire de l'Europe urbaine*, 5, 2012 [2003], 442 p.) nous ont aidées à démarrer.

[29] Constantine, E. Marle et F. Biron, 1903, 730 p.

[30] *La médina de Constantine. De la cité traditionnelle au centre de l'agglomération*, Thèse de géographie sous la direction de Simon Gildas, Université de Poitiers, 1988, 355 p.

[31] Mostéfa Haddab, *Le Constantinois entre les deux-guerres (1919-1939) : étude socio-économique ou la métamorphose d'une grande région de l'Algérie*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille I, 1995, 3 volumes, 803 p. et Julien Fromage, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Elus Musulmans du Département de Constantine*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, 2 volumes, 862 p.

[32] Nedjma Benachour-Tebbouche, *Constantine et ses romanciers*, Constantine, Editions Media-Plus, 2009, 231 p.

[33] 1987, 3 volumes, 1180 p.

[34] Parmi les nombreux travaux recensés, citons Badia Belabed-Sahraoui, *Pouvoir municipal et production de la ville coloniale. 1854-1903*, Thèse de doctorat d'architecture et urbanisme sous la direction de Hamza Zeghèache, Université de Constantine, 2004, 293 p. [édité à Sarrebruck par les Editions universitaires européennes, 2011] ou encore Khédidja Boufenara, *Le rôle du Génie militaire dans la production des villes coloniales en Algérie. Annaba et Constanàtine*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Belkacem Labii, Constantine, Université Mentouri, 2009, 410 p.

travaux portant précisément sur notre objet d'étude (Constantine dans les quinze premières années du XXe siècle) nous a vite conduits vers des travaux d'historiens plus « amateurs »», mais de grand intérêt. Les appareils critiques y sont rares, sinon inexistants : ils sont donc à utiliser avec d'autant plus de recul. Deux de ces travaux nous ont permis de saisir avec aisance et dès le début de notre travail quelques grandes lignes de l'aménagement de Constantine. Michèle Biesse-Eichelbrenner et Jacques Gatt, deux Français et Constantinois ont écrit sur Constantine : leurs volumineux et beaux ouvrages parlent en fait, essentiellement, de la construction de la ville et de ses édifices – démontrant par la même occasion l'importance que les Français attachèrent à leur ville et à la façon dont elle s'édifia[35].

Ainsi, l'histoire de Constantine au début du XXe siècle et ses évolutions urbaines nous sont connues à grands traits[36]. Voulant approfondir les connaissances sur cette ville et la saisir au prisme, comme nous l'avons maintes fois répété, de l'histoire urbaine, nous avons dans un premier temps du reconstituer les multiples processus d'aménagement de la ville existante (médina, El Kantara, pourtours du Coudiat) et d'urbanisation des nouveaux faubourgs. La connaissance fine de ces évolutions constitue le socle de notre étude. Nous avons discerné au sein de chaque projet, de sa réalisation puis de sa mise en valeur (inaugurations, discours, évocations diverses) les lignes de forces qui le caractérisait et faisait son importance au sein de la ville. Il s'est agi de déterminer les ressorts urbains (nécessités d'adduction, de circulation, d'habitat) et politiques (satisfaire un électorat, s'unir autour d'un projet) ainsi que les inflexions qui purent procéder de la situation coloniale ou, inversement, la bouleverser. Enfin, pour chaque projet nous avons répertorié et analysé les tensions, débats, hostilités, solidarités ou consensus qui poignaient. D'une part, de ces discussions et rapports de forces relatifs à l'aménagement de Constantine transparaissent le mode de gouvernement de la ville et des populations ainsi que la façon pour les dominants (maire, conseil municipal) de renforcer leur ascendant sur celles-ci (ville et population). D'autre part, étudier la ville qui s'élabore c'est aussi retrouver les façons dont quelques individus issus des groupes subalternes

[35] Jacques Gatt, *La France à Constantine*, Montpellier, Editions Atelier 3, 2002, 3 tomes (le tome 2 correspond à la période que nous étudions) et Michelle Biesse-Eichelbrenner, *Constantine : la conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, à compte d'auteure, 1985 (jusqu'à la Première Guerre Mondiale). Pas toujours cités, on retrouve les informations et le ton de leurs ouvrages dans un grand nombre de travaux portant sur Constantine.

[36] Nous pensons, en plus de tous les travaux précédemment évoqués, à celui de Charlotte Deweerdt, *Histoire de Constantine durant la période coloniale française (1837-1962). Sociétés et formes spatiales*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Nicolas Michel Université de Provence, 2003-2004, qu'il ne nous a pas été possible de consulter.

(principalement élus indigènes et ouvriers) tentent d'aménager, en participant à l'édification de Constantine, la situation coloniale.

DES SOURCES EPARPILLÉES

Nous avons précisé les apports scientifiques d'un certain nombre de travaux. Ils nous ont permis, par les « défrichements » qu'ils apportaient au vaste champ d'étude qu'est l'Algérie coloniale, à la fois de faciliter quelques recherches, d'éclairer certains points de contexte de l'époque et du lieu étudiés et d'élaborer notre problématique de travail. Nous avons affiné icelle – dont nous avons évoqué quelques grandes lignes au paragraphe précédent – à la lumière des sources que nous avons pu consultées. Pour tenter de reconstruire ce que furent vraisemblablement les évolutions urbaines de Constantine entre 1901 et 1914, les traces existantes sont de plusieurs sortes : articles de presse, rapports et correspondances en tout genre (du maire, du préfet, d'entrepreneurs, des services gubernatoriaux, des Ponts et Chaussées, des services du Génie, des propriétaires de Constantine, de la Bourse du travail, du directeur des œuvres de l'Alliance israélite universelle, etc.), imprimés et brochure (*idem*) ou encore délibérations des instances décisionnaires (Conseil municipal, Conseil général, Délégations financières).

A l'image d'un grand nombre d'études d'histoire urbaine, notre travail sur Constantine a nécessité une documentation éparpillée à la mesure du nombre de personnes intervenant dans sa politique d'aménagement urbain. Ceux qui décidèrent de cette dernière produisirent des documents lui afférant. Ainsi est-ce aussi en fonction de chacun de ces édificateurs que sont conservés les documents qui nous ont servis de sources. Nous avons donc consulté des fonds des dépôts de la préfecture de Constantine, de l'armée, de l'Alliance, d'entreprises de construction ; les imprimés (diverses brochures, récits de voyage et *Mémoires* – dont celles du maire[37] – ainsi que quelques délibérations de la Chambre de commerce, de la Bourse du travail, des Délégations

[37] Émile Morinaud, *Mes Mémoires. Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine*, Babonnier frères, 1941, 382 pages. La conclusion de cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons à plusieurs reprises et annoncé comme le « tome un » mais unique paru se conclut ainsi : « Nous en verrons l'histoire [de la prospérité et de l'édification de Constantine] dans le deuxième volume de ces mémoires. Il aura pour titre : *La conciliation 1906-1936, avant, pendant et après la guerre de 1914-1918 ou 30 ans de paix constantinoise*. » Ce manuscrit, s'il existait, serait évidemment un document de première importance pour l'étude de notre objet de recherche. Pierre Cameleyre, un ancien habitant de Phillipeville témoignait ainsi à propos d'un hypothétique manuscrit : « J'ai vainement cherché, déjà à Djidjelli auprès de Mesdames Audureau, Babillot, à savoir si le manuscrit des tomes suivants existait. Elles n'ont pas dit non mais je n'ai pas pu voir le dossier. Mais mon beau-père, à qui j'en avais parlé, m'a dit à l'époque que Mr Morinaud le lui avait montré. » (85.236.153.63/blog/blog.php?Ing=fr&sel=pg&pg=1506 (consulté le 4 août 2013)).

financières et du Conseil général de Constantine) et la presse ont presque tous pu être consultés à la Bibliothèque National de France[38] (BNF).

Les fonds de l'ancien dépôt préfectoral d'archives (fondé en 1845) conservés à Constantine (actuellement Archives de la Wilaya de Constantine, AWC) constituent l'armature de notre travail. A la lecture du sommaire *Répertoire numérique des archives communales de l'ancien département de Constantine (Est-algérien*) rédigé par Abdelkrim Badjadja (archiviste des AWC de 1974 à 1991) et de plusieurs descriptions de l'historique et de l'état de ces fonds, nous sommes allés y chercher des documents concernant essentiellement « la vie matérielle du pays[39] ». Nous y avons effectivement trouvé de très nombreux documents intéressants tout particulièrement l'aménagement urbain de Constantine et couvrant l'intégralité de la période 1901-1914. Notre travail est donc largement tributaire des fonds « Communes de Plein Exercice (CPE) », « Biens Communaux (BC) » et « Instruction Publique (IP) » que nous avons consultés. Tous trois contiennent soit des documents d'origine préfectorale (rapports, minutes, doubles de la correspondance envoyée, etc.) soit des documents produits par divers interlocuteurs de la Préfecture (*Extraits du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Constantine* (CM), lettres du maire, rapports et correspondance des Ponts et Chaussées, de l'Inspection académique, d'entrepreneurs, etc.). Les documents conservés sont classés ainsi en fonction de leur traitement par les services préfectoraux : le fond CPE est le produit de la tutelle des finances communales ; le fond BC est le produit de la tutelle administrative des communes ; le fond IP provient quant à lui de l'Inspection académique. Les deux premiers contiennent des documents en tout genre et notamment ceux ayant trait à divers emprunts (donc concernant tous les travaux financés par ce biais), aux travaux, à l'habitat et aux infrastructures de gestion strictement communales (eaux et fontaines, écoles). Le fonds IP recèle des documents relatifs à toutes

[38] *Le Républicain de Constantine*, *L'Indépendant* et *La Dépêche de Constantine* ont été consultés. *L'Echo du diocèse d'Hippone*, le journal de l'évêché de Constantine, à été consulté à la bibliothèque de ce dernier. Quelques rares imprimés ont été consultés dans d'autres lieux que la BNF. Nous le préciserons lorsqu'un exemplaire de ceux-ci n'y est pas conservé.

[39] Pierre Boyer, « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, n° 264, 1982, p. 54. Pour un panorama des archives conservées en Algérie nous renvoyons à Raëd Bader, Akihito Kudo, Didier Guignard, « Un terrain algérien pour la recherche », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 77, 2003, p. 110-112 et Annick Lacroix, Claire Marynower, Hugo Vermeren, « Archives. Retour sur les archives algériennes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 110, 2/2011, p. 147-153. Enfin, pour un point de vue de l'organisation présente des archives algériennes : Daho Djerbal, « Les recherches se font en dehors de l'université algérienne », *El Watan*, 7 mai 2013. Nous remercions Laure d'Ussel pour cette référence. Les AWC possèdent également une riche bibliothèque, dont quelques imprimés introuvables en France. La collection de journal qui y est entreposée est également conséquente et complète celle parfois lacunaire de la BNF. Nous ne l'avons pas consultée.

les infrastructures d'instruction (dont leur construction)[40]. Du premier, nous avons intégralement dépouillé les 43 articles concernant Constantine (du moins selon les *Répertoires*) parmi lesquels 14 concernent la quinzaine d'années que nous étudions ; du second, nous avons dépouillé 4 articles ; du dernier un unique article[41].

Les autres sources consultées nous ont servis d'appoint aux imprimés, à la presse et aux documents conservés aux AWC. Le fond Hennebique (entreprise de béton armé qui obtint des chantiers à Constantine) conservé par l'Institut Français d'Architecture (IFA) contient quelques documents permettant d'entrevoir, par leur correspondance évoquant des projets et adjudications, la position d'un entrepreneur métropolitain et de son concessionnaire constantinois. Les archives de l'Alliance israélite universelle (AIU) contiennent la correspondance très suivie que le directeur des œuvres de cette organisation juive et métropolitaine à Constantine entretenait avec le bureau parisien. Les 4 liasses de lettres dépouillées sont très riches pour éclairer autant la vie politique constantinoise que les tensions internes à la communauté juive ou des projets d'Habitations à Bon Marché (HBM).

Une partie importante des fonds entreposés avant 1961-1962 dans les archives de la Préfecture de Constantine sont à présent consultables au Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (CAOM). Nous pensions y trouver un certain nombre de documents concernant l'aménagement urbain de Constantine (correspondance avec le gouverneur, diverses délibérations, etc.) mais cette recherche s'est avérée décevante pour notre sujet et notre période. Enfin, les archives du Génie conservées par le Service Historique de la Défense (SHD) ont fait l'objet d'un dépouillement partiel. Sur la vingtaine de cartons susceptibles d'intéresser notre recherche nous n'avons pu en dépouiller que 6. N'intéressant que peu l'aménagement de Constantine, notre travail ne fait guère recours aux rapports lapidaires et aux projets des officiers du Génie (réparation d'écuries, aménagement d'un fort, etc.). En définitive, les fonds consultés témoignent essentiellement de la faible importance de l'armée dans l'aménagement de Constantine au début du XXe siècle (il n'en était pas de même au siècle précédent).

Pour évoquer brièvement quelques sources qui peuvent manquer à notre

---

[40] Sabrina Addala, Amina Bilek, *Répertoire numérique détaillé des documents concernant la ville de Constantine conservés aux archives de la wilaya de Constantine (Fonds archives communales, associations, bien communaux, instruction publique, service de liaisons nord-africaines), 1801-1969*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de licence en bibliothéconomie, dirigé par Belkacem-Karim Boughida (chef de service des Archives de la Wilaya de Constantine), Université de Constantine, Institut de bibliothéconomie, 1993, p. 8-9.

[41] Nous pensions initialement couvrir l'intégralité de la mandature d'Émile Morinaud, ce qui nous a été

recherche, citons succinctement et sans exhaustivité : les archives proprement municipales, celles des Domaines, des hypothèques, du cadastre, de l'Instruction Publique, du « Service des Réformes » (AWC), de la série Hydraulique (AWC), du Patrimoine Coopératif (société HBM), du Centre des Archives Nationales d'Alger (CANA), etc.

*

* *

S'appuyant sur les recherches existantes et par l'analyse des sources précédemment évoquées, nous avons formulé plusieurs axes de recherches. Quelles dynamiques animèrent les projets d'aménagements urbains menés par la municipalité Morinaud à Constantine entre 1900 et 1914 ? Dans quelles mesures les nombreux édifices érigés participèrent-ils à affermir la présence française à Constantine ? Quelle furent la place des populations dans ces aménagements urbains ? Dans quelle mesure la situation coloniale pesa et influa sur leur élaboration ? En somme, comment Émile Morinaud et la municipalité édifièrent-ils une Constantine française en situation coloniale ?

impossible. Nous indiquons tout de même en annexe, à titre indicatif, tous les fonds d'archives consultés.

Chapitre liminaire. *Situations*

Avant d'étudier les différentes dynamiques d'édifications urbaines, esquissons un tableau de diverses situations nécessaires à prendre continuellement en compte pour cerner au mieux notre sujet. Gageons que les possibles de l'aménagement urbain de Constantine n'en apparaîtront que mieux.

Quelles étaient en 1900 – à l'aube du long règne d'Émile Morinaud sur la municipalité constantinoise – les situations topographiques, politiques, économiques, urbaines, démographiques et sanitaires ? Impliquant des rapports de force qu'on ne peut trop rapidement démêler, nous nous pencherons de façon détaillée sur la situation politique de 1900 à 1914. Situation et évolutions économiques seront aussi abordées. Puis nous aborderons la situation urbaine : travaux hérités du passé, démographie, salubrité.

Plus grande ville qui soit éloignée du littoral, Constantine a une position géographique bien particulière. La ville prise au bey en 1837 était alors exclusivement bâtie sur un piton rocheux entouré par le Rhumel et des gorges allant de 30 à 200 mètres de hauteur. Ce rocher qui culmine à 644 mètres est d'une forme plus ou moins trapézoïdale et incliné selon des axes nord-sud et est-ouest ; la pente moyenne est de 10 %[42]. A la fin du XIXe siècle il n'était possible de le pénétrer « que par trois points : la porte d'El Kantara du côté du Mansourah, la place de la Brèche ou Valée du côté du Coudiat Aty, et la porte Ed-Djabia un peu plus bas[43] ».

1. Situation politique

REFLUX DE L'ANTIJUDAÏSME ET DES HOSTILITÉS ÉLECTORALES (1901-1903)

Comparant les trois plus importantes villes du Constantinois – Constantine, Bône et Philippeville –, Paul Cuttoli (alors sénateur de Constantine) écrit : « Car je sais que vous avez des âmes différentes : Constantine au Forum agité de passions politiques

[42] Sur la situation géographique et géologique de Constantine nous renvoyons à tous les articles de Léonce Joleaud (notamment « Le rocher de Constantine », *Annales de Géographie*, 1918, t. 27, n° 148-149, p. 340-356) et à l'introduction de la thèse de Bernard Pagand (*op. cit.*). Nous ne citons qu'une description littéraire de cette situation proprement unique, qui émerveilla tous les voyageurs : « Un rocher, sorte de cône tronqué, ayant la forme d'un losange irrégulier, long de 1 200 à 1 500 mètres, large de 900 mètres au plus, incliné du nord au sud, suivant une pente très forte, et séparé sur deux de ses faces de la campagne environnante par un ravin monstrueux, large de 25 à 50 mètres, véritable fossé taillé à pic dans le granit ». Alfred Baraudon, *Algérie et Tunisie : récits de voyage et études*, Paris, Plon Nourrit, 1893, p. 115.

[43] Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 116.

intenses et de charmantes conspirations imaginaires[44] ». S'il n'y fait pas explicitement référence, c'est surtout à la fin du XIXe siècle qu'existent de telles intensités politiques. Quelles furent les évolutions politiques significatives de Constantine et quelle fut la trajectoire de l'homme clé de la période étudiée, Émile Morinaud ? Au début du XXe siècle, les hostilités municipales se font moins rudes. Lieu de pouvoir absolument central pour la période que nous étudions, l'hôtel de ville était l'édifice pivot de la France républicaine et du pouvoir communal à Constantine : « pour nous républicains, il n'est point de principes plus respectable que celui des libertés communales. C'est ici leur asile[45] ».

De 1896 à 1901, la ville était tenue par le parti radical mené par Ernest Mercier (maire) et Émile Morinaud : « Constantine devenait de plus en plus la grande citadelle du parti[46] ». Ce dernier est alors plus un « Parti français » essentiellement animé par un antijudaïsme forcené qu'un parti vaguement radical. En 1900, concomitamment au reflux de l'antijudaïsme en Algérie, les élections municipales sont remportées plus difficilement par le parti radical de Constantine. Une opposition prend ainsi forme au sein du Conseil municipal[47]. Le 8 décembre 1900 Ernest Mercier démissionne pour raisons de santé. De nouvelles élections doivent se tenir en janvier 1901 afin d'élire un nouveau conseiller municipal puis un nouveau maire. Ces élections se passent dans un climat délétère entre opportunistes soutenus par l'Administration et le parti radical de Morinaud. Les deux partis sont respectivement relayés par *L'Indépendant* et *Le Républicain*. « Despote » accusé de « paralyser la vie municipale », le préfet Rault (arrivé à Constantine en septembre 1899) se fait par exemple giflé par un conseiller acrimonieux[48].

Le 20 janvier 1900 c'est l'opportuniste Eugène Momy qui emporte, face au

---

[44] Paul Cuttoli, « Avant-propos », *Livre d'Or du département de Constantine*, Supplément de l'Afrique du Nord illustrée du 21 juin 1924, p. 9. Pour des articles du même acabit, voir Ernest Mallebay, *Cinquante ans de journalisme*, tome 2, Alger, Fontana, 1937, p. 389 et un article du même journaliste dans *Le Républicain*, 18 mai 1910.

[45] Discours de Morinaud lors de l'inauguration de l'hôtel de ville de Constantine en présence du Président de la République, Émile Loubet (*L'Indépendant*, 25 avril 1903).

[46] « Un succès complet avait couronné [nos] efforts et ceux de tout le parti français, qui se trouvait ainsi détenir soudain dans Constantine tous les leviers de commande. Nous avions le Conseil municipal, le Tribunal et la Chambre de Commerce. Constantine devenait de plus en plus la grande citadelle du parti » (Émile Morinaud, *Mes Mémoires*, p. 257. Nous ferons désormais référence à cet par l'unique référence « *Mémoires* », et le numéro de page correspondant).

[47] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *Les maires des agglomérations urbaines du département de Constantine (1884-1941)*, Rouen, Publications du Centre de Recherches et d'Histoire du Droit et du Droit Romain, 198?, p. 33 et *Mémoires.*, p. 299.

[48] Émile Morinaud, *op. cit.*, p. 300 et *Le Républicain*, 2 janvier 1901 (Réjou gifle Rault). Ernest Mallebay, pour évoquer la mainmise de l'Administration d'alors sur le département parle d'« un département dans la terreur. » (Ernest Mallebay, *op. cit.*, p. 387-394 (chapitre intitulé ainsi)).

radical Alexis Pochat, l'élection partielle[49]. Le dimanche suivant 20 conseillers sur 27 élisent Morinaud maire de Constantine[50]. Ce dernier place son mandat sous le signe du travail, des grands travaux, de la concorde entre tous les Français et, toujours, des rancœurs contre le « parti judaïsant » et le Préfet Rault[51].

DE L'ANTIJUDAÏSME AU PRIMAT DU « BLOC OUVRIER »

En 1902 ont lieu les élections législatives. Morinaud, élu en 1898, s'engage à nouveau dans la bataille[52]. Il est toutefois défait par Charles Aubry, maire de Sétif et largement soutenu par l'Administration[53]. Cette défaite est un nouveau jalon dans la progressive décrépitude du mouvement antijuif. Après cette date, le parti de Morinaud révolutionne sa stratégie municipale et électorale en essayant de s'attacher l'électorat juif. Délié de ses obligations de député et ne cumulant plus que ses mandats de maire et de conseiller général (élu de Strasbourg), l'édile déploie dès lors toute son énergie à Constantine. Ses attaques contre les juifs s'apaisent[54]. Alors que s'annoncent les élections municipales de mai 1904, Navon, le directeur des œuvres de l'Alliance israélite universelle à Constantine, écrit à son Président : « Depuis les dernières élections législatives de 1902 qui ont amené la chute de Morinaud, les antijuifs sentaient qu'au 1er mai ils resteraient sur le carreau s'ils n'arrivaient à neutraliser 400 voix israélites. M.

---

[49] Par 1565 voix contre 1300 (*Le Républicain*, 21 janvier 1901).

[50] Les opposants étaient alors Zévaco, Noël Martin, Lahiteau, Momy, Morsly ; Vars avait quitté la salle après avoir posé sa candidature pour être maire (« De lui-même, M. Vars, s'est mis, hier, hors du parti français. Les Français ne l'oublieront pas. »). Qui était le septième conseiller s'opposant à Morinaud ?

[51] « Du travail ! Encore du travail ! Toujours du travail ! Voilà ce que désirent les ouvriers, les commerçants, les industriels de notre pays ! Nous nous efforcerons de leur en procurer. (…) Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Algérie avec le budget spécial. Revendiquer notre part dans le grand emprunt de l'Algérie ; veiller à ce que cette part soit employée à des travaux vraiment utiles et qu'ils profitent à la main d'œuvre français – étudier par conséquent ces travaux de très près : telle doit être notre tâche municipale (…) [il faut faire] cesser les discordes entre Français. » (*Le Républicain*, 28 janvier 1901). Voir aussi Morinaud, *Mémoires*, p. 300 et suivantes.

[52] Il était un des quatre députés antijuifs (avec Drumont, Marchal et Faure) élu à cette date, apogée de l'antijudaïsme en Algérie. Souvent utilisée – pour son exotisme suranné ? – nous ne reprenons pas dans le corps de notre développement l'expression de « mousquetaires gris » qui leur fut accolée. Celle-ci est en effet bien plus complaisante que chargée d'une véritable valeur heuristique. Morinaud rappelle dans ses *Mémoires* ce qui semble être l'origine de cette expression : « Nous entrâmes à la Chambre des députés [après l'élection de 1898]. Nos chapeaux gris attirèrent sur nous l'attention de tous les journalistes. On nous appela dès ce jour, les quatre mousquetaires gris. » (p. 279). Voir aussi les souvenirs flatteurs d'Ernest Mallebay, *op. cit.*, p. 392 et suivantes.

[53] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 68 et Bertrand Joly, « Les élections législatives de 1902 en Algérie », *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 245-258. Morinaud ne reviendra pas à la Chambre avant 1920.

[54] Les juifs sont de plus en plus accueillis à la mairie. Un service médical destiné à l'élément indigent juif est mis en place à cette époque (avec les médecins juifs Attal et Valensin) ; des facilités furent accordées aux propriétaires juifs ; les locataires virent leurs taxes dégrevées. En mars 1904, « Morinaud se rendait officiellement à la soirée que donnait l'Union scolaire et tâchait d'effacer, par cette présence, le souvenir des injures passées. » (AIU/I C 4.09 /3 mai 1904, Lettre de Navon au Président de l'AIU).

Morinaud est l'homme aux décisions promptes et dégagées de scrupules. Il se mit aussitôt en campagne et pour commencer s'ingénia à faire oublier le passé. Il s'attacha à gagner les bonnes grâces de nos intellectuels, des médecins, des pharmaciens, de deux ou trois clercs de notaires[55] ». *Le Réveil*, un journal dirigé par un certain Attal (le frère du docteur), est fondé au printemps 1904 pour mener campagne dans la communauté juive et se gagner, notamment, la nouvelle génération[56].

Morinaud avait donc quitté le terrain de l'antijudaïsme politique et ne se contentait plus que d'affirmer habilement que ses virulentes actions passées n'avaient « jamais été qu'une protestation violente des Français opprimés contre les scandales électoraux organisés par les exploiteurs des votes juifs[57] ». Il axa sa campagne sur la défense du « bloc ouvrier[58] » et le travail que permettait une ambitieuse politique d'aménagement urbain, la vie communale et l'édification de la cité. Ses critiques portent sur la gestion des finances communales par les « opportunistes » avant 1896 – qu'il jugeait désastreuse –, sur leur « lutte permanente contre les grands travaux de Constantine [et leur] défense insensée des intérêts bônois, trahison infâme de ceux de Constantine[59] ». Ses discours sont essentiellement centrés sur les réalisations faites ou prévues depuis trois ans : « le conseil n'a pas laissé passer un jour sans demander quelque travail utile à la cité[60] ».

Face à une opposition sans chef de l'envergure de Morinaud et d'une communauté juive désunie (au sein de laquelle émerge de nouveaux chefs, tels Elie Narboni et Émile Barkatz), l'ancien radical antijuif s'impose largement[61]. L'intégralité de la liste conduite par Morinaud est élue (mis à part Réjou et Vallet, tous le sont dès le premier tour[62]) : c'était un « éclatant triomphe[63] ». Dès lors, Morinaud noua des accords solides avec

---

[55] AIU/I C 4.09 /Lettre de Navon au Président de l'AIU, 3 mai 1904.

[56] Navon est partagé entre l'aigreur et le dépit pour caractérisé une fraction de la jeunesse juive, qui juge arrogante et préférant jouir de tout plutôt que se mobiliser pour leur communauté (AIU/I C4.09/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 3 mai 1904).

[57] *Le Républicain*, 30 avril 1904, « A nos concitoyens ».

[58] *Meeting du 24 avril. Discours de Morinaud*, Supplément au *Républicain* du 29 avril.

[59] Le déficit aurait été en 1896 de 400 000 francs (*Le Républicain*, 30 avril 1904), ce que nous n'avons pu vérifier.

[60] *Meeting du 24 avril. Discours de Morinaud*, Supplément au *Républicain* du 29 avril et *Mémoires*, p. 330.

[61] Morinaud évoque dans ses *Mémoires* une tentative de « sectionnement électoral de Constantine » (opposer l'ensemble des juifs contre les faubourgs) qui, désavouée par Aubry dès octobre 1903, échoua. Partant, « le parti judaïsant perdait ainsi son dernier espoir. » (p. 326, 331 et 371 et les articles du *Républicain* de l'été 1903).

[62] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 34 et Morinaud, *Mémoires*, p. 333-335. Communeau et Pinget furent élus adjoints. Voir aussi AIU/I C 4.09 /Lettre de Navon au Président de l'AIU, 3 mai 1904.

[63] Aigre et découragé, Navon relate que c'est « *par la faute de quelques-uns de nos coreligionnaires indignes* » que Morinaud conserva la mairie (AIU/I C 4.09/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 3 mai

quelques nouveaux dirigeants de la communauté juive (notamment Elie Narboni, Salomon Gozland, les docteurs Attal et Valensin) et promettait que *Le Républicain* ne dira plus rien contre les électeurs juifs[64]. Totalement maître du Conseil municipal, Émile Morinaud pouvait désormais mener avec d'autant plus d'efficacité sa politique de grands travaux qui avait définitivement remplacé ses logorrhées antijuives et était devenue le cœur même de son action[65].

CUMULER LES MANDATS : L'ÉLECTION DE MORINAUD AUX DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES (1905)

En 1905 se tiennent des élections pour une assemblée d'échelle algérienne : les Délégations financières. Instituées à la suite des troubles antijuifs de la fin du XIXe siècle et des velléités d'autonomie des Français d'Algérie, les Délégations représentaient les contribuables et géraient les finances de l'Administration. Elles étaient pour l'essentiel « dominées par les mandataires de la grosse colonisation (…) qui cherchaient moins à confirmer les privilèges des terriens qu'à doter le secteur moderne de l'agriculture algérienne des moyens propres à lui permettre de jouer pleinement son rôle d'entraînement[66] ». Si « dans l'équipement de l'espace économique algérien, les délégués financiers accordent une priorité absolue à l'aménagement des campagnes, et au développement des infrastructures destinées à faciliter l'écoulement de la production agricole : chemins de fer, routes, port[67] », cette institution était aussi un lieu de pouvoir important pour les quelques projets qui intéressent la ville de Constantine et ce d'autant plus qu'elle est le chef-lieu du département le plus agricole de l'Algérie.

Christofle était l'élu non-colon sortant de Constantine[68]. Puisque « le Parti français pensait que le maire de Constantine devait aussi être, dans l'intérêt de la cité, Délégué financier[69] », il se désista au profit de son ami Morinaud. Celui-ci fut aisément

---

1904. C'est Navon qui souligne).

[64] *Mémoires*, p. 332 et 336.

[65] Il écrit dans ses *Mémoires* que, secondé par un Conseil qui approuvait tout le temps, il « s'attachait immédiatement à l'œuvre des grands travaux. » (p. 338).

[66] Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes (1898-1945)*, tome 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 7. Les Délégations financières avaient été instituées par la loi du 19 février 1900 et prirent davantage d'ampleur encore avec la loi du 19 décembre 1901 (création d'un budget spécial, qui reprend d'ailleurs l'essentiel des propositions de Morinaud).

[67] Jacques Bouveresse, *ibid*.

[68] Les Délégations financières étaient composées de trois sections : « colons » (Français propriétaires terriens se déclarant comme tel), « non colons » (Français ne se déclarant pas « colon »), « indigènes » (avec deux sous-sections, « kabyles » et « arabes »).

[69] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 58 et *Mémoires*, p. 348.

élu. Il en est de même en 1910[70]. Immédiatement, Morinaud s'investit énergiquement au sein des Délégations financières. Déjà conseiller général, ce nouveau mandat renforce encore davantage son pouvoir municipal et ses possibilités de décision et d'action. « Passionné[71] » par le travail des Délégations financières, Morinaud étudie dès 1905 le budget de l'année suivante, qui lui semblait « fort étriqué [et insuffisant] pour réaliser l'œuvre des grands travaux[72] » et provoqua une discussion générale sur le budget. Pour la session de 1906 il est élu par ses pairs non-colons à la présidence de l'importante Commission des Finances. En 1907, au moment de préparer le nouveau grand emprunt (« rigoureusement indispensable »), Morinaud est élu président de la Commission de l'emprunt, fait porter le chiffre de l'emprunt de 150 millions (proposé par l'Administration) à 175 millions et obtient l'accord du Gouverneur Jonnart.

Maire quasiment incontesté de Constantine depuis 1901, délégué financier depuis 1905, Morinaud était aussi depuis 1889 conseiller général. Il lui restait (ainsi qu'à ses partisans) à conquérir une place majeure au sein de cette assemblée divisée entre « radicaux » et « opportunistes » – ou à s'allier à ses opposants historiques.

POUR LA PROSPÉRITÉ ET LES GRANDS TRAVAUX : LA CONCILIATION DE 1906

En janvier 1906 doit se tenir un nouveau moment électoral important : les élections sénatoriales de janvier[73]. Depuis deux ans le Conseil municipal « travaillait sous [la] présidence [de Morinaud], dans le calme le plus complet (…) Les séances étaient fort peu suivies (…) C'étaient des séances de travail ; les affaires bien étudiées en commission arrivaient au Conseil toujours prêtes à être votées. Chacune d'elles avait un rapporteur spécial. Les délibérations étaient prises dans le plus grand calme car l'opposition de 1900 ne venait plus aussi assidûment au Conseil depuis le départ du préfet Rault remplacé par le Préfet Plantié qui n'avait pas l'humeur combative. Nos adversaires

[70] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *ibid*.

[71] *Mémoires*, p. 373. Rappelons le regard porté *a posteriori* par Morinaud sur les Délégations financières : « Par les débats auxquels j'assista dès la première session de Juin 1905, je constatai que j'étais dans une Assemblée d'élite, bien supérieure à la moyenne intellectuelle de la Chambre des Députés (…) [qui], à part quelques séances rarissimes, m'a toujours paru très inférieure à nos Délégations financières. » (*Mémoires*, p. 351 et 365).

[72] Pour la fin de ce paragraphe on se reportera à *Mémoires*, p. 352-354.

[73] Pour cet épisode nous nous référerons presque uniquement au récit qu'en fait Émile Morinaud (*Mémoires*, Chapitre XV : « Elections Sénatoriales de 1906. Aubry est élu Sénateur à l'unanimité » (p. 367-382, dernier chapitre). S'il résume brièvement et partialement les dynamiques politiques qui vont de 1904 à 1906 nous n'avons pas trouvé de contradicteurs à lui opposer pour ce qui concerne les grandes lignes. Une étude exhaustive de la presse donnerait sans doute quelques nuances.

s'étaient assagis à la fin de notre mandat commun[74] ». Alcide Treille ne se représentait pas pour les élections sénatoriales. Que faire face à Aubry, candidat déclaré et opposant de longue date mais « impartial et indépendant[75] » ? Les polémiques entre *Le Républicain* et *L'Indépendant* avaient cessé. En sus des apaisements récents entre le parti radical et les Juifs, des « relations intimes s'étaient [plus généralement] nouées entre d'anciens ennemis (…) [et] nous étions en outre complètement d'accord en politique générale aussi bien qu'en économie algérienne[76] ». Une large entente se dessinait depuis plusieurs mois. A la fin de l'année 1905, les délégués sénatoriaux de la région décident donc de se rassembler pour statuer sur les conclusions à tirer de ces mois d'apaisement et de la position à prendre pour l'élection à venir. La candidature unique de Charles Aubry s'impose finalement, sans unanimité mais sans non plus, semble-t-il, d'opposition ferme[77].

Morinaud, qui se dira plus tard avant tout « hanté par la tâche à remplir dans la cité qui m'avait confié ses destinées[78] », ne voulait pas retomber dans les abus et divisions qui avaient entravé la prospérité de toute la province et l'édification matérielle (infrastructures, colonisation agraire, extension des villes) et politique (union, patriotisme, sa propre puissance autant que celle française[79]) de son œuvre, qu'il drapait sans cesse des vertus de la République. Morinaud annonce donc qu'il cède la place à Aubry pour les élections de mai 1906. Afin d'affermir sa nouvelle position, Morinaud convoque peu après une nouvelle réunion avec ses plus anciens partisans au siège du *Républicain*[80]. « Une réunion historique » entre les deux partis se tient peu après au Conseil général et un grand parti de Conciliation républicaine (proposé par Aubry) est alors institué[81]. Le

---

[74] *Mémoires*, p. 321 et 367. Les *Extraits de délibération du Conseil municipal* consultés n'indiquent pas clairement plus d'absents que les années précédentes ou suivantes. Signalons enfin que le préfet Victor Rault est remplacé par Eugène Plantié le 8 septembre 1902.

[75] *Ibid.*, p. 367 et 371.

[76] *Ibid.*, p. 368. Morinaud donne l'exemple de ses amitiés neuves nouées avec Alfred Lavie et, surtout, avec Elie Narboni (qui lui aurait dit, après son élection de 1904 : « Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Maire, que ce conflit entre vous et nous, devrait cesser ? Il fait un mal inouï à notre ville. Je souhaite ardemment qu'un accord intervienne. » Cette amitié était un des socles de la Conciliation qui s'esquissait : «… un apaisement qui se dessinait depuis le geste de Narboni et notre grande victoire de 1904. » (*Ibid.*, p. 334 et 347).

[77] *Ibid.*, p. 370-371 et 375.

[78] *Ibid.*, p. 368. On notera le ton plus ou moins pastoral d'une telle affirmation.

[79] « En votant pour M. Aubry, nous entendons apporter une pierre de plus à l'édifice de l'union républicaine. Nous exprimons l'espoir que cet édifice pourra être construit jusqu'au sommet. » (« Déclaration faite par Morinaud au Congrès des délégués qui se tint au Foyer du théâtre la veille des élections », recopiée dans ses *Mémoires*, p. 371-373).

[80] La presse a eu une importance fondamentale dans l'établissement de la Conciliation (voir par exemple les discours de Morinaud et Hinglais devant Jonnart, *L'Indépendant*, 8 et 9 mars 1908). Cela ne saurait évidemment surprendre sachant l'importance de la presse dans la vie politique et l'engagement des élus dans les organes de presse (par exemple, Morinaud était en 1906 rédacteur en chef du *Républicain*).

[81] *Mémoires*, p. 376.

« Manifeste » de cette Conciliation indique que « désireux de mettre un terme aux passions et aux luttes violentes qui ont déchiré pendant trop longtemps les populations [du Constantinois], attisé des haines injustifiées et porté préjudice considérable à tous les intérêts, tant généraux que privés, [les chefs opportunistes et radicaux ont pensé qu'il était nécessaire] de se grouper en un seul grand parti unifié (…) pour faire face tous ensemble, entre Français, aux problèmes économiques et pour le bien public[82] ». Morinaud se retire à nouveau de la joute électorale de mai 1906. Paul Cuttoli et Gaston Thomson sont ainsi réélus députés sans opposition : « la conciliation était cimentée. Elle devait durer une trentaine d'années » et permettre la paix et la prospérité pour les prépondérants de la région[83].

Ainsi, « tous les éléments républicains du pays, en vue d'une meilleure défense de nos intérêts, de la *prédominance française en Algérie*, et d'une politique nettement orientée vers l'action et la défense républicaine[84] » se groupaient en un seul grand parti unifié. Pour mettre fin aux luttes qui nuisaient aux intérêts généraux et privés – plutôt que pour s'unir face à la masse indigène comme il serait possible de le soupçonner[85] – et pour tous les élus locaux c'est finalement un « principe de respect des ''situations acquises''[86] » qui s'impose et permet de largement détruire les embûches que chacun posait face au parti opposé et, dans une certaine mesure – que nous déterminerons dans l'étude de l'élaboration de chaque ouvrage – d'intensifier et d'accélérer les grands travaux régionaux et municipaux. Largement soutenu, Morinaud était facilement réélu maire de Constantine en 1908 et 1912 et à la présidence du Conseil Général en 1909[87].

---

[82] *L'Indépendant*, 9 janvier 1906, « Manifeste » et 22 janvier 1906 (sur le « bien public »).

[83] Et évidemment pas de façon indifférenciée pour tous les habitants de la région comme le laisse sous-entendre la formulation de Morinaud (*Mémoires*, p. 381). Sur l'intrication des ressorts politiques et économiques pour devenir prospère en Algérie colonial et devenir membre d'un étroit milieu de « prépondérants », nous renvoyons à Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 1-2. Rappelons enfin que Morinaud désirait appeler le second tome de ses *Mémoires* « *La conciliation 1906-1936, avant, pendant et après la guerre de 1914-1918 ou 30 ans de paix constantinoise* » (*Mémoires*, p. 382).

[84] *Mémoires*, p. 377. Souligné par Morinaud.

[85] La révolte de Margueritte de 1901 avait beaucoup marqué les esprits. Mais la Conciliation constantinoise ne se dessine qu'à partir de 1905. Le système répressif s'était quant à lui rapidement renforcé par l'institution en 1902 des tribunaux répressifs ou *mahkama bas-sayf* (« tribunaux par le sabre » ; voir à ce propos Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Thèse de doctorat de Lettres sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1979, p. 55 et suivantes).

[86] *Mémoires*, p. 376-377 (reproduction du « Manifeste de l'Union Républicaine dans le Département » paru dans *Le Républicain* le 9 janvier 1906) ; Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 154.

[87] Jacques Bouveresse et Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 34 ; *La Dépêche de Constantine*, 2 novembre 1909. Un mois auparavant (le 4 octobre 1909), ce quotidien annonçait sa fusion avec *L'Indépendant*. Une fois n'est pas coutume, *L'Echo d'Hippone* a également publié un court article dans son numéro du jeudi 9 mai 1912 (« La liste de la municipalité sortante triomphe sans concurrent et voit sa politique d'affaires

2. Situation économique

1901-1903 : LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE DES PREMIÈRES ANNÉES

Lorsqu'il est élu maire de Constantine en 1901, Émile Morinaud récupère une trésorerie municipale en bien piteux état. S'il ne semble pas que les municipalités des années précédentes – opportuniste derrière Casanova (1888-1896) et radicale derrière Mercier (1884-1887 et 1896-1900) – aient été de grandes concussionnaires comme tant d'autres de la fin du XIXe siècle[88], les déboires s'étaient accumulés, notamment à cause de divers aménagements urbains et constructions d'édifices municipaux. Ainsi, le dispendieux hôtel de ville – ce que le Président Loubet ne manqua pas de critiquer lors de son inauguration en 1903 – avait coûté bien plus cher que prévu (dépassements, litiges avec l'entrepreneur[89]) et l'interminable affaire du dérasement puis décapement du Coudiat – une butte faisant face à la place de la Brèche (la place de Nemours) et bloquant l'extension de la ville, sur laquelle nous reviendrons – avait elle aussi engloutie d'impressionnantes sommes.

Le premier budget que Morinaud soumissionna au préfet Rault lui aurait été retourné avec l'ajout de 100 centimes additionnels pour trois années. Le Conseil municipal n'eut pas d'autres choix que de s'incliner et de se tenir à cette rigueur budgétaire. Le préfet avait fixé ces 100 centimes additionnels pour une durée de trois ans mais seules deux années furent nécessaires pour assainir les finances municipales[90]. Ces centimes imposés en 1901 et dédiés aux divers remboursements empêchaient de contracter de nouveaux emprunts (qui eux-mêmes nécessitaient d'être gagés par des centimes additionnels) nécessaires pour les grands travaux envisagés par Morinaud. L'hôtel de ville et le Coudiat étant toujours en chantier, le pire était évité pour une municipalité se proclamant au service des ouvriers et prompte à lui fournir du travail[91].

---

consacrée et récompensée par le suffrage de la population ») ; au regard du ton du journal les années passées, cet article bienveillant est significatif de l'union croissante de la population française.

[88] Didier Guignard, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 2008.

[89] *L'Indépendant*, 25 avril 1903 et *Mémoires*, p. 325. Sur les litiges entre l'entrepreneur Armelin et la commune nous renvoyons à AWC/CPE 213. L'hôtel de ville aura coûté un peu plus d'un million de francs (AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902).

[90] *Mémoires*, p. 306. Nous ne sommes pas parvenus à croiser cette information. Le budget détaillé de 1901 existe aux AWC (CPE 221) mais n'éclaire pas très bien les ajouts faits par le préfet.

[91] *Ibid.*, p. 309. Pour résumer la situation de la question du Coudiat à la fin du XIXe siècle nous reprenons la remarque du Conseiller de gouvernement chargé de l'affaire du Coudiat-Aty, Bouvagnet : « La ville de

Après avoir réglé pendant deux ans les affaires courantes, la municipalité put, à partir de 1903, se passer de ces centimes additionnels imposés par le préfet. Dès lors, « les finances de la ville permettaient d'envisager d'ores et déjà un premier programme de grands travaux[92] ». La réalisation des projets établis dès 1901 devenait justement d'autant plus nécessaire par l'achèvement des précédents grands travaux.

DIFFICULT É S COMMERCIALES ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Si l'histoire économique de la commune est absolument nécessaire à établir pour saisir toute la complexité des processus de transformations et d'édifications urbaines, l'absence de sources classées selon une logique budgétaire ou économique (collation des budgets annuels ou résumés des budgets) ne permet pas d'en dresser une reconstitution évidente. Pour avoir un aperçu – aussi flou soit-il – des mouvements budgétaires de la commune, nous reproduisons un tableau des recettes, dépenses, excédents et déficits pour la période 1900-1906.

Exercice	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit
1900	1 253 573	1 253 365	208	
1901	1 408 776	1 711 874		308 0978
1902	1 396 321	1 209 304	187 017	
1903	1 321 540	1 305 810	15 730	
1904	1 374 302	1 346 159	28 143	
1905	1 371 770	1 370 793	977	
1906	1 380 938	1 378 944	2 054	
1907	1 480 017	1 471 013	9 004	

« Mouvement des budgets pendant 36 années, de l'exercice 1870 à l'exercice 1906[93] »
(*Source* : AWC/CPE 213)

Constantine est prise dans un étau. Elle n'a plus de liberté d'action. Elle a voulu échapper au contrôle administratif et elle a très mal engagé son affaire. Elle est arrivée aujourd'hui si loin qu'elle ne peut plus reculer sans voir fondre sur elle des procès ruineux. D'autre part elle ne peut pas laisser le travail commencé inachevé. Tout le monde a voulu le dérasement du Coudiat-Aty, municipalité et population. Tout le monde en subira les conséquences. » (Rapport lu dans la salle du Conseil de Gouvernement, le 12 mars 1897 (ANOM/F 80/1834), cité par Foudil Takdemt, *Constantine. Coudiat-Aty, un siècle de projet(s), 1851-1961*, DEA Mondes africain, arabe et asiatique sous la direction de Jean-Charles Depaule, Université de Provence Aix-Marseille, 1996-1997, p. 1).

[92] *Ibid.*, p. 319.

[93] On notera l'important déficit de 1901 afin de régler les dettes et affaires laissées en suspens depuis plusieurs années. Nous n'avons reproduit de ce document que ses dernières lignes, soit la période 1900-1907.

En 1907 les recettes de la commune sont très largement tributaires de la prospérité commerciale de la ville. Le résumé des diverses recettes annexé à ce « mouvement des budgets » pour l'année 1907 fait en effet état de 550 000 francs (sur un budget total arrondi de 1 500 000 francs) obtenus par les taxes sur les « halles et marchés » (soit près de 37 % des recettes) et de 320 000 francs obtenus en « recettes diverses » (dont des patentes ; ce qui représente plus de 21 % des recettes)[94]. Au début du XXe siècle la situation commerciale de Constantine est en mutation et les recettes de la commune liées au commerce ne progressent guère[95] (les recettes totales de 1905 sont d'ailleurs inférieures à celles de 1904). La situation du commerce est alors difficile et le préfet Rault – qui semble plus conciliant que ne le laissent penser les remarques de Morinaud – fait, malgré une situation financière « grave[96] », un effort en vue d'un emprunt de 1 500 000 francs que souhaite contracter la ville en 1903. Il accepte le choix du Conseil municipal de faire porter, en « s'inspirant de la situation difficile des commerçants de Constantine[97]», les 41 centimes additionnels (devant gager l'emprunt) en grande partie sur la propriété bâtie plutôt que sur les patentés (31,9 contre 9,1[98]).

Si diverses causes sont à l'origine des difficultés commerciales des commerçants constantinois c'est entre autres – et surtout ? – que le rôle de Constantine comme centre majeur et unique du commerce des grains au sein de l'est algérien s'est largement transformé à la fin du XIXe siècle.

NOUVELLES NÉCESSITÉS ÉCONOMIQUES ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

Pour situer les évolutions des échanges, le rôle économique de Constantine dans l'est algérien et les implications urbaines des bouleversements commerciaux, nous reprenons à notre compte les considérations d'une thèse de 1930 consacrée à cette question : « L'aménagement de l'outillage économique de la province modifia rapidement la physionomie du marché local. La voie ferrée, en permettant

[94] Résumant la répartition des recettes pour 1907, le maire donne ces ordres de grandeur : halles et marchés : 550 000 francs / Octroi de mer : 250 000 francs / Taxes locatives : 110 000 francs / Propriétés bâties : 90 000 francs / Concessions d'eau : 180 000 francs / Patentes, prestations, recettes diverses : 320 000 francs (AWC/CPE 213/« Mouvement des budgets pendant 36 années, de l'exercice 1870 à l'exercice 1906 »).

[95] Si elles ne décroissent pas, ce que nous ne sommes pas parvenus à établir.

[96] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902, Lettre du préfet au maire datée du 31 octobre 1901.

[97] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902. Le maire accepte par ailleurs de faire passer le règlement de l'emprunt de 40 à 50 annuités.

[98] Il y aurait en 1902 à Constantine 808 patentés français, 97 patentés étrangers, 1 041 patentés arabes, 392 patentés israélites (AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902).

l'acheminement direct des céréales sur les ports d'exportation, supprima la raison d'être de la halle aux grains [achevée en 1863]. L'ouverture de la ligne Philippeville-Constantine en 1870 ne pouvait avoir évidemment qu'une influence bienfaisante sur l'activité propre de la halle, puisque la très grosse partie des grains provenait de l'intérieur de la Province. Mais il n'en fut pas de même pour les autres lignes. Quelques années après le raccordement de Sétif avec Alger, on peut dire que la halle aux grains entre en agonie. Après 1890, en effet, le volume d'affaires traitées sur son carreau s'affaisse brutalement (…) A la fin du XIXe siècle, la halle aux grains n'est plus qu'un fondouck archaïque[99]. » Si dans le chef-lieu de ce département agricole la halle aux blés pouvait symboliquement faire office de « centre et sanctuaire du pays[100] », elle n'en avait pas moins perdu son rôle de point nodal essentiel dans les circulations et échanges de grains dans le Constantinois.

Au-delà du commerce des grains, Constantine « perd son rôle de marché de détail[101] » (tissus, cuirs) au profit du Khroub, ville à la croisée de diverses voies naturelles de communications et nœud ferroviaire de la région. De plus, les phosphates de Tébessa, une autre richesse de l'est algérien, transitent par Bône. Enfin, quant au bétail échangé, c'est encore le grand port de l'est algérien qui accroit son importance, au détriment du débouché ferroviaire et portuaire de Constantine, Philippeville. En creux, c'est la baisse du nombre de bestiaux transitant par Constantine que l'on devine.

	Philippeville	Bône
1900	226 760	37 000
1920	150 000	188 000

Nombre de têtes de bétail échangées à Philippeville et à Bône, 1900-1920
(*Source* : Bernard Pagand, *op. cit.*, p. 77)

En somme, plus qu'une éventuelle stagnation des recettes municipales, les

[99] Laurent-Félix Antoine, *Constantine, centre économique, marché de grains et de tissus*, Toulouse, Imprimerie du Centre, 1930, p. 151 et p. 212 ; voir aussi Général Donop, *Lettres sur l'Algérie. 1907-1908*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908, p. 198 et Bernard Pagand, *op. cit.*, p. 76

[100] Louis Bertrand, « pape » des algérianistes écrit en 1903 dans *Africa* : « L'édifice vraiment symbolique de Constantine, celui qui exprime le mieux le tempérament positif des habitants, c'est la Halle aux blés qui s'élève sur la butte du Coudiat Aty. Il faut la voir, les jours de marché, lorsque les chariots des campagnes avoisinantes y déversent leurs sacs de froment. On comprend alors que cette Halle est le centre et comme le sanctuaire du pays. » (Louis Bertrand, *op. cit.*, p. 278).

[101] Bernard Pagand, *op. cit.*, p. 77. Le Khroub était le 2ème marché algérien (après Maison-Carrée).

évolutions de l'organisation économique de la région (au sein de laquelle Constantine garde malgré tout un rôle de premier plan notamment « en devenant un relais d'un autre type, lié aux importations[102] »), impliquaient que la municipalité constantinoise adapte les infrastructures économiques de la ville tout en tenant compte, notamment jusqu'en 1903, des difficultés financières issues du passé. Le déplacement de la halle aux grains, la construction de ponts pour améliorer la circulation d'un bout à l'autre de la ville (notamment de la place de la Brèche à la gare) et le développement, coextensif de l'accroissement démographique et l'extension de la ville, des différents réseaux urbains répondent entre autres à ces mutations économiques.

3. Situation urbaine

DE NOUVELLES NÉCESSITÉS : ÉTENDRE LA VILLE, AMÉLIORER LES RÉSEAUX

Les pouvoirs civils et (surtout) militaires entreprirent rapidement à Constantine de nombreux aménagements d'envergure (percements de rues, remembrements fonciers, etc.[103]) qui furent bien souvent destructeurs pour la Médina voire de « véritables ''attentats topographiques''[104]. » Le XIXe siècle s'achevant, les anciens problèmes urbains prennent une acuité telle qu'il n'est plus possible de ne pas y remédier. Ils sont de trois ordres : l'extension de la ville, la circulation et la salubrité de l'habitat. Nous avons précédemment vu qu'à partir de 1903 les finances de la ville sont plus ou moins assainies, et « permettaient d'envisager d'ores et déjà un premier programme de grands travaux[105] ». La réalisation des projets établis dès 1901 était rendu d'autant plus nécessaire par l'achèvement en 1903-1905 des précédents grands travaux (Hôtel de ville, Coudiat). En plus de la poursuite de travaux engagés précédemment (abattoirs, petite voirie), seulement à l'état de projet (comme les tramways électriques) ou encore bloqués depuis longtemps (le déplacement de la halle aux grains, lié aux contrats du Coudiat), de

[102] *Ibid.*

[103] Nous ne détaillerons pas les aménagements urbains du XIXe siècle. Nous renvoyons à la thèse de Badia Belabed-Sahraoui. L'auteure résume les positions du pouvoir français à Constantine au XIXe siècle ainsi : « Au XIXe siècle, la configuration spatiale de la médina apparaît comme un véritable obstacle à tout ''progrès''. Présentée comme étant la ville opaque, fermée, chaotique, insalubre, elle est rejetée par le pouvoir colonial qui procède à sa décomposition-recomposition » (« Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIXe siècle », *Insaniyat*, n° 35-36, janvier-juin 2007, p. 109).

[104] Djamel Boulebier, « Constantine, sportsmen musulmans et nouvelles figures sociales de l'émancipation à la veille de la Première Guerre mondiale », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, texte en ligne (consulté le 25 novembre 2012), note 62.

nouveaux ouvrages majeurs sont envisagés.

En vue de permettre l'extension de la ville, la municipalité s'est tout d'abord chargée d'achever les laborieux travaux de décapement du monticule du Coudiat-Aty. Ils sont achevés au début de l'année 1904[106]. La circulation est également un axe majeur de la politique municipale sur lequel il s'agissait d'agir à plusieurs niveaux. Il fallait tout d'abord éliminer les circulations archaïques qui entravaient la bonne marche des échanges et du commerce : la municipalité tente difficilement de réglementer les empiétements sur la voie publique par des marchandises transportées par les ânes ou chameaux (qui sont de moins en moins tolérés dans l'espace urbain[107]). Il s'agissait aussi de mieux relier les quartiers de la ville les uns aux autres : le projet du deuxième pont sur le Rhumel est ainsi essentiellement motivé par la volonté de relier directement la place de la Brèche et le futur quartier du Coudiat à la gare et ainsi décharger la rue Nationale d'une partie de sa circulation.

Les premiers travaux d'envergure projetés par la municipalité Morinaud furent donc des réponses à ces impératifs de rénovation et d'extension de la ville et de ses réseaux : l'établissement d'une deuxième conduite d'eau et la construction d'un deuxième pont sur le Rhumel[108]. Le troisième problème que nous pointions – la salubrité de l'habitat – est étroitement lié à l'accroissement démographique de la population ainsi qu'à l'état du bâti.

SORTIR DU ROCHER, UNE NÉCESSITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE

Les désirs souvent réaffirmés des élus municipaux (relayés par la presse) d'améliorer les circulations et d'étendre la ville (toujours presque exclusivement concentrée sur l'étroit rocher) sont avant tout sous-tendus par l'accroissement démographique. C'est à juste titre le principal caractère de la ville présenté par le

---

[105] *Mémoires*, p. 319.

[106] Nous ne sommes pas parvenus à retrouver la date précise de fin des travaux. Nous les indiquons achevés « au début de l'année 1904 » car le maire, dans un rapport du 30 septembre 1903 pour un projet d'emprunt, indique que les travaux de déblais du Coudiat (il n'en resterait qu'1/25e) ainsi que du mur de soutènement sont presque entièrement et conclue qu' « il est absolument certain qu'à la fin de l'année [1903] les travaux seront complètement terminés. » (AWC/CPE 207/CM, 30 septembre 1903). Les travaux de déblaiement et de terrassement n'ont toutefois été reçus qu'en décembre 1905 (*Le Républicain*, 4 décembre 1905).

[107] En 1893 « on rencontre [place de la Brèche] des Kabyles conduisant des troupeaux d'ânes au marché, et quelquefois des chameaux » (Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 118). En 1900 un arrêté municipal (qui semble succéder à de nombreux autres) interdit aux convois de chameaux et de mulets de pénétrer dans les rues du Coudiat (Laurent-Félix Antoine, *op. cit.*, p. 150).

[108] Voir les chapitres consacrés à ces différents projets et réalisations ainsi que les *Mémoires* de Morinaud concernant ces/ses premiers travaux (p. 319-320).

Gouvernement lorsqu'il publie une brochure pour présenter la ville à l'occasion de la visite du Président Loubet : « [Constantine] est aujourd'hui une cité florissante de 48 000 habitants, et son développement continu a obligé à entamer la butte du Coudiat-Aty, qui doit disparaître pour faire place à des faubourgs et à des jardins[109] ». Effectuant périodiquement des recensements (tous les cinq ans), la municipalité est bien consciente de la croissance de la population. Si celle-ci n'augmente « que » de 2000 âmes entre 1891 et 1901, la densité depuis longtemps critique rend absolument nécessaire l'extension de la ville, notamment pour les Européens, dont la population relative est sur cette période de plus en plus importante. La ville débordait le Rocher depuis le deuxième tiers du XIXe siècle (pourtours du Coudiat, abords de la gare à El Kantara) : il fallait accélérer ce processus.

Les expériences quotidiennes d'une cité très densément peuplée confirment d'ailleurs à chacun les dénombrements municipaux. Situé au cœur de la ville (donc fréquemment traversé ou longé, même si l'on ne s'y arrêtait pas), le quartier juif voit par exemple sa population croître de 3 000 habitants, soit de plus de 68 % en 20 ans (1891-1911) ! Enfin, de tragiques épisodes confirment à chacun l'intensité de cet accroissement démographique : les migrations de paysans déracinés par la misère ou la famine amènent parfois en ville des foules de miséreux en haillons, ce que ne manque pas de signaler la presse. Ainsi en est-il de la population musulmane, qui augmente de 20 % entre 1901 et 1905, probablement à cause des chutes de la production céréalière en 1905[110].

Comme nous l'avons déjà mentionné, la ville est fragmentée selon trois partages communautaires déterminants : « Européens », « Israélites » et « (sujets) Musulmans » se groupent chacun dans trois espaces clairement scindés par de grandes artères. Cette fragmentation est due à la fois à des raisons institutionnelles (l'ordonnance Bugeaud de 1844 qui interdisait les transactions immobilières dans le quartier indigène[111]) et à des attachements communautaires : les nouveaux arrivants s'installaient très certainement là

---

[109] *Alger - Oran - Constantine (15 - 26 avril 1903)*, Alger, Adolphe Jourdan, 1903, p. 110.

[110] « Le seul élément qui semble pouvoir expliquer une migration vers la ville est la formidable chute dans la production céréalière de plus d'un tiers en 1905, causée par la sécheresse et entraînant la disette » (Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, tome 2, p. 797, cité par Bernard Pagand, *op. cit.*, note 96 p. 272).

[111] Cette ordonnance du 9 juin 1844 interdisait toutes les transactions dans le quartier indigène ; son article 5 précisait qu'« aucun Européen ou Israélite étranger ne peut s'établir ou devenir locataire, propriétaire ou détenteur d'immeuble à quelque titre que ce soit, dans les quartiers indigènes » (Badia Belabed Sahraoui, *art. cit.*, p. 114 et Philip Brebner, « The impact of Thomas-Robert Bugeaud and the decree of 9 june 1844 on the development of Constantine, Algeria », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 38, 1984, p. 5-14).

où ils pouvaient trouver le meilleur accueil et les anciens Constantinois rechignaient probablement à quitter leur quartier et leurs proches. Si ces partages ne sont pas absolus – là quelques bourgeois musulmans habitent dans le quartier européen, ici quelques pauvres européens trouvent asile à la lisière du quartier juif –, si les rues-frontières permettent aux populations de se croiser et de s'entrevoir et si les communautés sont elles-mêmes clivées, il reste que ces partages sont des marqueurs forts et déterminants des expériences urbaines à Constantine, de l'habitat et, dans certains cas, de la politique d'aménagement.

L'extrême densité de la ville, l'état de délabrement du bâti et, par conséquent, l'insalubrité chronique d'une majeure partie de la ville sont les derniers points à considérer pour saisir la situation urbaine de Constantine vers 1900. Les Européens habitent généralement les rues les plus saines. Les travaux des décennies passées et l'établissement d'une Commission des logements insalubres (1859) avaient permis d'établir sur le Rocher des poches de salubrité dans lesquelles des immeubles profitent d'air, de lumière et, à partir de la fin du XIXe siècle, des réseaux élémentaires (d'eaux, d'évacuation des eaux usées, de gaz) permettant une certaine salubrité[112]. Cependant, les logis européens et leurs conditions d'hygiène restent entre 1900 et 1914 imparfaits et précaires[113].

Il en allait bien autrement des quartiers indigènes, ceux des juifs et des musulmans (sans parler des gourbis des Béni Ramassès qui s'accumulaient misérablement au bas de la place de la Brèche et de *Bab ed-Djabia*[114]). Toutes très étroites, les rues de la ville héritée de la période ottomane ne favorisaient pas la circulation de l'air et le percement de la lumière à travers les habitations indigènes. Ces dernières sont également longuement décrites dans divers documents concordants qui signalent leur exiguïté. Deux rapports très précis – sur lesquels nous reviendrons plus en détails – dressent un tableau sordide de ces quartiers. Si le quartier juif semble être pire que le quartier musulman, les deux conjuguent promiscuité, surdensité, maladies endémiques, absence d'infrastructures

[112] Les travaux de salubrité s'accrurent dans les années 1860. La Commission des logements insalubres était « chargée de signaler la malpropreté et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement de logements et des dépendances » (Badia Belabed-Sahraoui, *art. cit.*, p. 112-113).

[113] Voir les divers rapports conservés aux Archives du Génie (Vincennes) concernant les épidémies de fièvre typhoïde (par exemple SHD/1 H 807, Lettres de 1901-1902 a/s des cas de fièvres typhoïdes constatés au fort de Bellevue). Les casernements militaires étaient particulièrement sujets à ces épidémies.

[114] Ce campement est systématiquement pris comme contrepoint de la magnifique modernité française ou comme image de l'enfer urbain et d'une irréductible étrangeté entre civilisation française et civilisation musulmane. Voir à ce propos les réflexions répugnées autant qu'horrifiées d'A Rey, « Constantine », *L'Algérie de nos jours*, Alger, Gervais-Courtellemont & Cie, « Courtellemont artistique et pittoresque », 1893, p. 148 et d'Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 119.

fonctionnelles (égouts, adductions d'eau) et bâti très dégradé[115]. Bien sûr, ces rapports sont signés par des scientifiques français (le pharmacien Martel) ou francisés (le docteur Morsly) et il ne faut pas perdre de vu le biais que cela introduit, une certaine conception de la propreté surdéterminée par leur éducation et leur genre de vie. Toutefois le croisement de ces rapports avec d'autres sources[116] laisse peu de doutes sur les nécessités pour une municipalité qui désire faire de Constantine un chef-lieu du XXe siècle et une place éminemment française d'envisager de bouleverser quelque peu les conditions de vie de ceux qui ont toujours et malgré tout vécu dans ces quartiers, citoyens français (les Juifs) et sujets musulmans dont elle se prétend le tuteur, ferme mais salvateur[117].

« On ne prouve le mouvement qu'en marchant. La vie est une constante marche en avant. La vie des peuples est comme celle des individus. Il faut, pour qu'un pays se développe, qu'il aille toujours de l'avant et, pour cela, qu'il ait constamment des travaux[118] » s'exclame Morinaud alors que s'ouvre une nouvelle décennie. Comment mena-t-il cette marche en avant de la cité mêlant prospérité, patriotisme et travaux ? Comment la municipalité d'Émile Morinaud envisagea-elle les nombreuses nécessités qui lui firent face entre 1900 et 1914 et dans quelles mesures, pourquoi et comment réussit-elle ou échoua-t-elle à les résoudre ?

---

[115] AWC/CPE 210/ « Habitation à bon marché. Enquête. 2e section. Israélite. Rapport de M. Martel. Hygiène. Novembre 1904 », 6 feuillets et AWC/CPE 210/ « Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène. Février 1906 », 22 feuillets. Très riches, ces rapports sont reproduits *in extenso* en annexe.

[116] Diverses délibérations municipales (par exemple « l'état sanitaire abominable du quartier du Bardo » et la fièvre typhoïde en résultant, AWC/CPE 207/CM, 15 novembre 1902), les archives militaires rendant compte de diverses épidémies (par exemple SHD/1 H 807/Lettres de 1901-1902 a/s des cas de fièvres typhoïdes constatés au fort de Bellevue) ou encore les régulières manchettes de journaux dénonçant les conditions d'hygiène du Rocher et surtout celles des Européens, déjà mieux lotis que les indigènes.

[117] Nous ne parlons pas des récits de voyage qui décrivent toujours très rapidement et sans nuances l'horreur de ces quartiers. Par exemple : « J'erre maintenant par des rues obscures et puantes, des rues voûtées aboutissant à chaque pas à d'équivoques impasses, à de sordides culs de sac dont l'horreur m'avait été jusqu'ici épargnée. Les plus ignobles ruelles de la Kasbah d'Alger ne sont rien auprès de ce vieux Constantine… » (Jean Lorrain, *Heures d'Afrique*, 1899, cité par Prosper Alquier, *Guide de Constantine, géographique, historique, touristique et administratif*, Imprimerie Paulette & ses fils, 1930, p. 77).

[118] *La Dépêche de Constantine*, 1er janvier 1910.

Première partie. Installer lentement la France : assainir, fluidifier et bâtir un centre de pouvoir

Chapitre 1. Assainir la ville : des équipements vétustes à moderniser, des infrastructures nouvelles à créer

1. Un premier projet d'assainissement : l'établissement de nouveaux abattoirs (1902-1903)

UN ÉTABLISSEMENT EN RUINE

L'assainissement de la ville nécessita immédiatement de régler le problème des abattoirs municipaux en ruine et trop longtemps laissés en suspens par les pouvoirs municipaux[119]. Les considérations sur ces abattoirs faites par les diverses instances qui eurent à traiter ce problème de salubrité sont accablantes. Après l'hiver 1902, le Commissaire enquêteur notait : « Il ne faut pas oublier que l'état actuel de l'abattoir constitue un danger permanent pour ceux qui le fréquentent, que sa ruine ou son écroulement même partiel causerait une diminution sensible dans les ressources communales ; qu'une catastrophe est à craindre sous l'influence des pluies d'automne et d'hiver si l'on retarde plus longtemps son transfert et sa reconstruction[120] ». Si le 15 novembre 1902 Morinaud indiquait qu' « il ne parait pas y avoir péril immédiat, mais [que] demain le danger peut se présenter [illisible][121] », un an plus tard l'ancien abattoir n'était plus qu' « un monceau de ruines[122] ».

LE CHOIX DES ÉLUS CONTESTE

Le 13 janvier 1902 un premier emplacement est adopté par le Conseil municipal afin de déplacer lesdits abattoirs : ce sont les lieux laissés vacants par l'ancien parc à fourrage aux bords de la route du Bardo qui avaient retenu la préférence de la Commission des travaux. Toujours éloignés de la ville, les abattoirs, alors à proximité du pont du Diable, seraient également rapprochés du marché aux bestiaux.

Le 9 mai 1902, Godard rend compte de l'avis du commissaire enquêteur en date

[119] AWC/CPE 207/CM, 13 janvier 1902 : « la Commission des travaux a constaté l'état de ruine des abattoirs ».
[120] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902, Rapport du Commissaire enquêteur (23 mars 1902) lu par Godard. Les taxes d'abattage rapportaient à la Commune environ 250 000 francs par an sur un budget communal global de 1 300 000 francs (AWC/CPE 207/CM, 30 septembre 1903).
[121] AWC/CPE 207/CM, 15 novembre 1902.
[122] AWC/CPE 207/CM, 30 septembre 1903.

du 23 mars. Ce dernier, à la lecture « de toutes les réclamations écrites [ayant] trait à l'insalubrité que provoquerait l'établissement d'un abattoir en amont de celui qui existe actuellement, [d']une pétition signée de nombreux habitants de la ville et des faubourgs [qui] s'y oppose pour les mêmes motifs ; [que constatant] les réclamations et observations [absolument fondées] consignées au registre d'enquête par les habitants notables de la vallée du Rhumel et, notamment, celle faite au nom de l'Autorité militaire par M. le Chef de Bataillon du Génie [qui fait] entrevoir l'évacuation par les troupes des casernes du Bardo en cas d'exécution du projet et qu'[enfin] l'infection de la vallée du Rhumel et du Bou Merzoug serait certainement la conséquence de l'établissement d'un abattoir à l'état projeté ; émet l'avis que le projet dans les conditions où il est présenté ne peut s'exécuter sans faire courir de grands risques à la santé publique[123] (…) ». Toutefois le commissaire-enquêteur « pense qu'il est possible de concilier tous les intérêts en cause par la construction de l'abattoir à l'endroit prévu » en effectuant quelques aménagements au projet (égout de décharge couvert, enfouissement lointain des détritus d'animaux) et sans dépasser un budget de 100 000 francs.

Afin de confirmer la Commission des travaux et le Conseil municipal dans ses vues, Morinaud indique « qu'il a reçu une nouvelle pétition aux termes de laquelle tous les bouchers de la ville protestent énergiquement contre toute idée consistant à transférer l'abattoir ailleurs que l'emplacement choisi par le Conseil municipal et qui réunit toutes les conditions exigées d'après eux[124] ». Allaoua Ben Boucherit offre au maire le soutien des nombreux bouchers indigènes en assurant « qu'on ne trouvera jamais un endroit aussi favorable que celui proposé. Le terrain a une grande surface et il appartient à la Commune. Si l'on place l'abattoir ailleurs qu'au Bardo, le marché aux bestiaux [auquel la question de l'emplacement de l'abattoir est intimement lié] périclitera et les finances communales s'en ressentiront ». Meyer confirme ces paroles, « au nom des bouchers de la ville[125] ». Enfin, Réjou clôt la discussion du Conseil en affirmant au nom des habitants du Camp des Oliviers (lieu-dit situé au-dessus de l'endroit prévu pour l'abattoir) « que ni lui ni ses voisins ne protesteront, sûrs qu'ils sont que toutes les mesures seront prises[126] ».

[123] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902, Rapport du Commissaire enquêteur (23 mars 1902) lu par Godard.
[124] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902.
[125] Meyer et Allaoua Ben Boucherit sont tous deux bouchers.
[126] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902.

LE REFLET DES LUTTES POLITIQUES LOCALES ?

Comment doit-on comprendre ce conflit par pétitions et revendications interposées, rapportées d'une part par le Commissaire enquêteur – les archives préfectorales n'ont, semble-t-il, pas conservé ce registre d'enquête – et d'autre part par les Conseillers municipaux ? L'autorité militaire et certains riverains et notables ont, selon ses dires, largement influencé l'avis du Commissaire enquêteur. L'armée, toujours plus critique que la municipalité dans ses rapports concernant la salubrité de Constantine, s'est montrée largement opposée au lieu préconisé par les conseillers municipaux. Doit-on comprendre l'absence de contestations sur la délibération du Conseil municipal communiquée au préfet comme l'absence de différents politiques en son sein ? Ce serait faire fausse route : les élus de l'opposition (Noël Martin, Lahiteau, Zévaco, Momy) sont tous absents lors de la séance du 9 mai 1902. Finalement, ne peut-on comprendre « les réclamations et observations » et la pétition adressée au Commissaire enquêteur comme un reflet des luttes politiques alors intenses à Constantine ou étaient-elles déconnectées de tout enjeu politicien ?

Après de nouvelles discussions, le Conseil municipal décide finalement de reconstruite les abattoirs à l'emplacement même des anciens. Nous n'avons pas retrouvé la délibération afférente à ce choix définitif ; toutefois, la comparaison de plans de 1895 et des années postérieures à 1903 est éloquente : les abattoirs n'ont pas bougé. Les travaux – dont le commencement semble pour une fois avoir été permis rapidement grâce à la bienveillance de la Société du Coudiat (liée contractuellement à l'exécution du déplacement des abattoirs) – débutent à la fin de l'année 1902 ou au début de l'année 1903[127]. Ils s'achèvent à la fin de l'automne 1903[128].

[127] Si la reconstitution des processus d'établissement des différents projets s'avère possible à travers les archives, les dates de mise en chantier et d'adjudication sont moins aisément repérables. Nous n'y sommes pas parvenus pour ce projet de reconstruction des abattoirs.

[128] « Les travaux du nouvel abattoir marchent grand train, près de l'ancien parc à fourrage (…) la livraison est prévue pour dans 3 mois. » (*Le Républicain*, 23 juillet 1903).

2. La 2e conduite de Fesguia : alimenter la ville en eau, s'attacher les citadins (1904-1912)

2.1 L'eau, une richesse conflictuelle

Eloignée de 60 kilomètres de la mer, Constantine bénéficie néanmoins d'une « abondance relativement grandes des précipitations atmosphériques[129] ». Toutefois, si Constantine n'est pas en zone aride, la fourniture d'eau à la population devient un problème de plus en plus sérieux au fur et à mesure que la population augmente et que les usages de l'eau évoluent[130]. L'ancienne conduite de Fesguia (achevée en 1870) ne permettait que de tenir difficilement, notamment lors d'imprévisibles mais récurrents étés caniculaires. Envisagée depuis longtemps, Morinaud s'empara donc dès que possible du projet de deuxième conduite d'eau[131].

UNE PROMESSE ÉLECTORALE ATTENDUE

Le 21 mai 1904 est déposé un premier avant-projet visant à créer une conduite acheminant à Constantine les eaux de Fesguia, source située à 52 kilomètres de Constantine et d'un débit de 200 litres par seconde[132]. En septembre 1904, soit six mois plus tard, une enquête réglementaire est effectuée afin de fixer la concession de toutes les eaux de Fesguia disponibles à l'exclusion de celles nécessaires à l'alimentation locale. La

[129] Léon Joleaud, *Constantine et l'Algérie orientale. Géographie physique, géologie, biogéographie*, Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Constantine, avril 1927, p. 12. D'après Augustin Bernard la moyenne pluviométrique à Constantine est de 589 mm par an ; malheureusement, les précipitations sont bien souvent très mal réparties sur l'année (*L'Algérie*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1929, p. 26-27). Pour un exposé plus récent mais concordant de la situation hydraulique de Constantine nous renvoyons à A. Mebarki, « Alimentation en eau de la ville de Constantine », *Eaux et sols d'Algérie*, 1989/3, p. 27-39.

[130] Ce problème atteint toutefois une dimension moindre que pour Alger et surtout Oran (Paul-Eugène-Adrien Saurin, *Le problème de l'eau dans l'Algérie du Nord*, Thèse pour le doctorat, Université d'Alger, 1927, p. 68.)

[131] Tout au long de la quinzaine d'années que nous étudions se développe aussi les réseaux d'eau secondaires. Ce développement, que nous n'avons ni le temps ni la place d'étudier ici, ne se fit pas sans heurts (refus, procès, problèmes de financements, etc.). A ce propos et pour ceux qui souhaiteraient développer ce point nous renvoyons à ces délibérations municipales (liste non exhaustive) : AW/BC/L10/CM, 14 juin 1907 et AWC/CPE 209/14 juin 1907 (construction d'une conduite d'eau destinée à alimenter le plateau du Coudiat) ; AWC/BC/L10CM, 3 août 1908 (construction d'une conduite d'eau et d'un réservoir au quartier Lamy) ; AWC/CPE 215/CM, 3 juillet 1909, 3 août 1909, 8 juillet 1911, 23 septembre 1911, 14 novembre 1911, 23 mars 1912 et AWC/BC/L10/CM, 5 février 1909 (alimentation en eau de la cité ouvrière de Sidi Mabrouk) et le rapport de l'agent-voyer chef de service des eaux (Raffin) daté du 20 septembre 1911 ; AWC/CPE 214/CM, 14 septembre 1910 (obligation faite aux Européens à se brancher sur le réseau d'eau municipal).

[132] Léonce Joleaud, « Le régime des eaux dans la région de Constantine », *La mine algérienne, tunisienne et marocaine*, 25 février-25 avril 1908, p. 10.

séance du Conseil municipal du 19 novembre 1904 est largement réservée à cette « promesse faite aux Constantinois[133] » : « entre tous les travaux depuis longtemps réclamés par la population, il faut reconnaître, en effet, que la deuxième conduite d'eau est celui auquel elle tient le plus », rappelle le maire en introduction de son rapport. En amont de celui-ci, on retrouve le travail d'une inédite « Commission des eaux », constituée de conseillers municipaux et de quelques propriétaires de la ville. Celle-ci s'est réuni pas moins de neuf fois pour établir un projet technique et financier qui satisfasse la Commune et les propriétaires, constitués en Syndicat des propriétaires (la question du financement étant, comme on le verra plus loin, hautement conflictuelle entre les propriétaires et la ville[134]). Tous d'accord pour affirmer l'indispensabilité de repenser l'acheminement de l'eau vers le Rocher et ses faubourgs s'étendant, ils émirent deux solutions : soit la surélévation de la conduite existante, soit son doublement.

La Commission des eaux préconise la seconde solution. Plus chère, elle permettait cependant d'assurer un débit supplémentaire d'environ 150 litre par seconde. Le Conseil municipal adopta un projet en maçonnerie avec voûte en briques, bien moins cher qu'une conduite en fonte. Par ailleurs, Morinaud remercie les propriétaires de la ville, avec lesquels une bonne entente s'est rapidement établie, « du dévouement qu'ils viennent de montrer aux intérêts de la ville[135] ». Le maire poursuit son rapport en faisant la lecture d'une lettre du Gouverneur général, auquel il avait annoncé la prochaine demande de subvention de la ville. Celui-ci lui a répondu à la date du 15 novembre « qu'il n'est pas de règle de subventionner des villes lorsque des centres de colonisation déjà créés ou en projet n'y sont pas intéressés ». Outré, le maire rappelle que la ville de Bône a eu droit récemment à une subvention de 100 000 francs : il serait équitable que la ville de Constantine y ait aussi droit. En sus de cette pique de jalousie vis-à-vis du grand port de l'Est algérien, le maire précise que des villages (Ouled Rahmoun, El-Guerrah) et fermes se trouvent sur le tracé de la conduite et seraient ainsi intéressés par celle-ci. Il explique par ailleurs les nombreux intérêts qui seraient satisfaits par cette conduite : usines Lavie[136], armée, habitat ouvrier en formation, indigènes des villages traversés. Finalement, le Conseil vote une demande de subvention à la Colonie de 50 % de la dépense totale prévue (1 500 000 francs). Un emprunt de 500 000 francs est aussi prévu,

[133] AWC/CPE213/CM, 19 novembre 1904.
[134] Réunions des 27 mai, 18 et 28 juin, 10, 20 et 26 juillet, 20 septembre, 19 et 29 octobre 1904. Le Syndicat des propriétaires est dirigé par M. Lafforêt.
[135] Ils ont accepté une augmentation globale de 11 000 francs sur les concessions d'eau.
[136] *L'Echo du soir*, 6 août 1904 (première page du journal intégralement consacrée aux entreprises Lavie à

complété par les ressources du budget ordinaire[137].

La séance du conseil municipal qui suit est également largement consacrée à la question des eaux. 14 décembre 1904, le Syndicat des propriétaires, notamment par la voix de Pinget, vice-président de ce dernier et conseiller municipal, réitère son soutien au projet[138]. Si Gustave Mercier propose de prévoir de nouvelles citernes – celles de la Casbah étant *a priori* vétustes et insuffisantes[139] –, Morinaud indique que la Commune doit se tenir aux dépenses du projet initial. En outre, les citernes ne devraient pas déborder : la consommation d'eau quotidienne est limitée à trois heures par jour ; son augmentation devrait permettre d'écouler le débit augmenté. Depuis un mois, le maire a multiplié les lettres pour soutenir le grand projet municipal : Morinaud a écrit à Treille et Aubry (qui sont en 1904 respectivement sénateur et député du Constantinois) ainsi qu'au Gouverneur Général Jonnart afin qu'ils soutiennent la demande de subvention de Constantine. Il promet de faire les démarches nécessaires à Alger. La commune pourrait-elle se passer de cette subvention ? Pour le maire il en est hors de question : la pose de compteurs « occasionnerait immédiatement 200 000 francs par an de dépense aux concessionnaires, dépense qui serait un gros sacrifice pour les propriétaires ». Le Conseil demande donc au Gouvernement Général, à nouveau, d'approuver le projet et de voter la subvention.

LA VILLE CONTRE SES CAMPAGNES ?

Entre temps, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont enquêté dans les communes utilisant depuis longtemps les sources de Fesguia. Dussurget, conducteur subdivisionnaire d'Aïn M'Lila a relève qu'« au registre déposé à la mairie d'Aïn M'Lila il y a eu des protestations unanimes demandant le *statu quo* basées sur les dires suivant : ''Que la ville de Constantine a déjà obtenu une concession de 86 litres à la seconde que le débit des sources de Fesguia ; qu'elle reçoit en outre les eaux des réservoirs du Djebel Ouach (…) ; que l'avenir hydraulique de la région d'Aïn M'Lila risquerait d'être anéanti ;

Constantine).

[137] Le Conseil municipal rappel par ailleurs que la construction de cette nouvelle conduite est totalement dans l'intérêt de l'Etat : selon lui, 4/5 des eaux retournant au Rhumel, l'Etat n'aurait plus d'indemnités à payer aux usines Lavie (électricité et minoterie) pour manque d'eau, problème récurrent causant un grand nombre de procès. Enfin, cette conduite intéresse aussi les 3 2000 hommes de troupe et leurs conditions d'hygiène, précaires à cette date (des cas de fièvre typhoïde apparaissent régulièrement dans les casernes de Constantine).

[138] AWC/CPE 213/CM, 14 décembre 1904.

[139] Pour des considérations bienveillantes (mais mal informées ?) de ces citernes une décade plus tôt, voir Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 123-124. Les citernes existantes se révèlent insuffisantes à la fin des années 1900 (voir *infra*).

qu'il ne faut pas construire aux dépends de l'usinier d'Aïn M'Lila[140]'' ». Peur que le chef-lieu ne pompe toute l'eau des terres de colonisation – qui ne sont déjà pas particulièrement fertiles autour d'Aïn M'Lila – et craintes d'un usinier que la seconde conduite d'eau de Constantine n'assèche son entreprise : ces tensions entre la ville et sa campagne courent tout au long de l'établissement du projet. *A contrario*, Dussurget relève au registre d'enquête de la ville de Constantine des demandes pour « la concession totale des eaux [en raison des] besoins croissant et notamment avec le nouveau quartier du Coudiat[141] ». Ainsi s'il ne voit pas d'inconvénient à construire une deuxième conduite d'eau pour alimenter la ville de Constantine, il considère « que ce n'est pas une raison pour faire amener par la nouvelle conduite un volume d'eau supérieur à celui dont elle a besoin et dont elle pourra avoir besoin dans un avenir plus ou moins rapproché, lorsque d'autres intérêts se trouvent en présence et qu'ils auront à en souffrir ». L'ingénieur des Ponts et Chaussées calme donc les désirs de la population de la grande ville d'avoir un maximum d'eau au détriment de ses environs. Nous retrouverons cette position des fonctionnaires gouvernementaux, tentant de concilier les intérêts des citadins avec ceux des ruraux, dans tous les projets impliquant Constantine et sa région.

Par ailleurs, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées considère que Constantine, avec ses 150 litres par habitant et par jour, les citernes de la Casbah et les étangs de Djebel Ouach « est donc pour le moment largement pourvue[142] ». Pour lui, il « parait donc prématuré de rationner à l'extrême les régions très intéressantes d'Aïn M'Lila et d'El Guerrah pour satisfaire à des besoins plus ou moins hypothétiques ». L'ingénieur retranscrit également les lignes de M. Angélini, directeur de la *Gazette des Mines*, qui rappelle l'inégale efficacité des installations hydrauliques dans la ville : « On a souvent dit, avec raison, que les Constantinois disposaient déjà d'une quantité d'eau supérieure à celle accordée aux habitants des autres villes algériennes. Mais il faut remarquer que les différents quartiers de la cité présentent des altitudes très différentes. Les quartiers bas absorbent par la pression de l'eau des quantités de liquide énormes et il est impossible de mettre des compteurs, l'eau étant très carbonatée ». Au-delà du manque d'eau et des tensions avec les agriculteurs, la topographie de Constantine est donc une autre difficulté

[140] AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905, Rapport Dussurget (*ibid.* pour les citations suivantes). Le registre d'enquête critique également les relevés des débits des eaux arrivant à Constantine (qui seraient sous-évalués).

[141] Il poursuit : les avis « se bornent tous, soit à signaler l'urgence d'une réfection complète de la conduite d'eau de Fesguia, soit à déclarer que l'adduction d'un débit supplémentaire serait très profitable au chef-lieu du Département ».

[142] Il rappel, entre autres, le débit d'eau arrivant à Alger : 90 litres par habitant et par jour.

que les ingénieurs et édiles durent envisager afin de résoudre les problèmes hydrauliques dans la ville.

DES RÉPONSES DIFFÉRENTES FACE AU STRESS HYDRIQUE CONSTANTINOIS

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées concluent en pointant les problèmes principaux dont souffre Constantine : 1° le mauvais état de la canalisation, cause d'une déperdition de 36 % de l'eau prélevée à la source ; 2° l'excès de pression dans les bas quartiers jointe au système de l'abonnement à robinet libre « qui favorise un gaspillage inouï chez les abonnés[143] ». Selon eux, le problème ne serait donc pas le dépassement des possibilités de la conduite existante par la poussée démographique mais la mauvaise gestion des infrastructures existantes et une non-politique de gestion de l'eau. Ainsi préconisent-ils, avant de penser à l'établissement d'une nouvelle conduite, la réfection de la première conduite et « la création de réservoirs de quartiers destinés à modérer la pression dans les différentes parties de la ville et en imposant [pour réduire les gaspillages] à chaque abonné l'aménagement d'un réservoir local dans lequel l'eau arriverait toujours à robinet libre, mais dont le fontainier aurait seul le droit et les moyens de régler le débit ». On le voit : la question de l'eau à Constantine était au début du XXe siècle un vrai problème, que les journaux – outil politique puissant (de pression, de rassemblement) – ne cessent, l'été venu, de rappeler.

Cependant, édiles municipaux et techniciens gouvernementaux des circonscriptions rurales ne formulent pas du tout les mêmes solutions. Les premiers, poussés par leurs promesses électorales et leurs désirs de modernisation votent un grand projet de deuxième conduite d'eau. Les seconds, attachés à faire des économies et à cibler l'ensemble des problèmes (vétusté de la 1ère conduite, prédation des ressources rurales), postulent d'autres solutions, qui rendraient « inutile au moins pour de longues années, tout nouveau prélèvement sur le débit des sources de Fesguia. En conséquence, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de rejeter la demande de la Commune pétitionnaire et à l'inviter avant tout, à procéder aux réfections et aménagements propres à supprimer les causes de pertes et de gaspillage qui existent dans son système actuel d'adduction et de distribution[144] ».

[143] AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905, Rapport Dussurget. On trouve trace d'une inefficace réaction de la municipalité face à ces gaspillages en 1909 lorsqu'elle doit toujours réunir la « sous-commission des eaux pour lutter contre le gaspillage des eaux en ville. » (*La Dépêche de* Constantine, 7 novembre 1909).

[144] Conclusion du rapport contenu dans la délibération municipale du 12 janvier 1905. On notera que quelques mois auparavant un autre conducteur subdivisionnaire considérait que « les eaux du Djebel Ouach

Lors de l'assemblée municipale du 12 janvier 1905, le maire lit un autre rapport : celui de l'ingénieur-chef des Ponts et Chaussées (Raby), censé confirmer ou infirmer les avis des subdivisionnaires. Il se fait un autre avis des conditions modernes d'hygiène et de confort. Alors que les ingénieurs précédemment cités indiquaient que 150 litres d'eau par habitant et par jour suffisaient, Raby indique que si « l'on tient à donner à la population toutes facilités pour nettoyer les rues, arroser quelques jardins, laver abondamment les cours, il faut aller jusqu'à 240 litres[145] ». La seconde conduite devrait permettre un débit de 225 litres d'eau par habitant et par jour. Il donne donc un avis favorable à la demande de la commune de Constantine, tout en rappelant de ne pas oublier de considérer les besoins locaux et ceux de l'usinier Dastrevignes, qui risquerait d'être lésé[146]. Comment peut-on comprendre les avis contradictoires de ces ingénieurs ? Les raisons se partagent probablement (mais comment en saisir la mesure ?) entre la pression des agrariens, la pression municipale, les différentes façons d'envisager les besoins de la population urbaine et les différences d'appréciation dans la gestion municipale des eaux. Quoi qu'il en soit, le maire se saisit de la conclusion de l'ingénieur en chef : ni la commune d'Aïn M'Lila ni l'usinier ne seront lésés. Le conseil est unanime à demander l'approbation de l'Administration pour ce projet de deuxième conduite d'eau.

2.2. Négocier avec l'Administration (1904-1908)

*CONVAINCRE LE GOUVERNEUR GÉNÉRA*L

Le 3 août 1905, l'assemblée municipale est à nouveau réunie. L'ingénieur en chef Raby fixe la quantité d'eau à réserver pour les usages locaux – si le besoin s'en fait ressentir – à 15 litres par habitants et par jour (comme le requérait la Commission des eaux[147]) ; initialement, la commune peut prendre toute l'eau des sources de Fesguia. Le Conseil municipal demande alors une subvention d'un tiers à la Colonie et est unanime pour adopter l'arrêté de concession proposé par les Ponts et Chaussées. Ce dernier est

---

sont de qualité inférieure à celles de Fesguia [et qu'] on devrait donc s'efforcer d'alimenter avec ces dernières la plus grande partie de la Ville, et, au lieu d'augmenter les approvisionnements du Djebel Ouach, améliorer le système d'adduction de Fesguia. » (AWC/CPE 205, Rapport Tujague concernant l'établissement d'un 4e étang à Djebel Ouach et daté du 19 octobre 1904).

[145] AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905, Rapport Raby. Il rappelle que la moyenne des villes de France est de 188 litres par habitant et par jour et qu'en Algérie elle est de 100 litres par habitant et par jour.

[146] Si l'administration peut priver sans avoir à l'indemniser le propriétaire de l'usine en question (en vertu d'un arrêté préfectoral du 28 août 1866), Raby rappelle que la jurisprudence soit requiert une indemnisation, soit que la commune doive laisser un débit permettant le maintien de l'activité industrielle.

[147] AWC/CPE 213/CM, 13 mai 1905.

signé le 6 décembre 1905 par le Gouverneur général. Toutefois, la subvention réclamée par la commune n'en est pas moins incertaine. Par une lettre du 6 mars 1906, le Gouverneur Général confirme au Préfet son avis du 15 novembre 1904 : il ne sera prélevé aucune somme sur les fonds de colonisation pour les adductions d'eau de la ville de Constantine[148]. Il semble que celui-ci freine l'ensemble des subventions allouées : un rapport de la Cour des Comptes a récemment épinglé ses largesses. Ainsi, doit-on comprendre ce refus réitéré comme une application stricte des règlements administratifs. La Métropole – dans ce cas précis par le biais des agents de la rue Cambon – contrôle, dans la mesure du possible, la gestion des affaires algériennes. Homme du gouvernement, le Gouverneur général doit tenir l'Algérie au mieux : si les récentes explosions au croisement de l'antisémitisme et des velléités autonomistes de la fin du XIXe siècle ainsi que les affaires de mauvaise gestion et de concussions semblent écartées, les institutions métropolitaines n'en appellent pas moins à la mesure[149].

Inévitablement, le maire récuse toute les explications du Gouverneur et expose non pas l'avenir tragique qui risque de s'imposer à Constantine mais la modernisation des villages indigènes, qui seraient dotés d'abreuvoirs. Portant sur des fonds de colonisation, le débat en vient ainsi à porter sur l'eau que la conduite fournirait aux villages situés sur son tracé. Plus qu'une volonté de fournir de l'eau aux villages environnants il faut lire dans les arguments d'Émile Morinaud une instrumentalisation de la question indigène : le Gouverneur veut-il vraiment appliquer sa politique de colonisation et de développement des villages indigènes ? Il se doit alors de subventionner ce projet de conduite d'eau. Le Conseil municipal réitère sa demande de subvention. Cette fois, les 500 000 francs demandés (soit, toujours, 1/3) seraient échelonnés sur 4 ans. La délibération municipale n'est pas transmise au Préfet uniquement contresignée par le maire. Le secrétaire y a ajouté, au dernier moment et dans la précipitation puisque de façon manuscrite, que « sur la proposition du maire, le Conseil décide que des abreuvoirs seront installés tous les 5 kilomètres le long de la nouvelle conduite[150] » : il s'agit de formuler sa demande en

[148] Le Gouverneur général rappel à nouveau que « ces règles d'emploi des fonds de Colonisation précisées et rappelées (…) ne permettent d'accorder des subventions pour travaux d'eau aux Communes de plein exercice arrivées à un certain degré de développement que lorsque les travaux en question sont nécessaires à l'alimentation de centres de Colonisation nouveaux ou qui n'ont pas été suffisamment dotés à cet égard lors de leur création. » (AWC/CPE 213/CM, 29 mars 1906, lettre du Gouverneur au Préfet datée du 6 mars). Le GGA explique que Bône, Djidjelli, Souk-Ahras et Guelma ont été subventionnés en vertu de cette règle. Il expose par ailleurs qu'El-Guerrah et Ouled Rahmoun sont déjà suffisamment dotés.

[149] Didier Guignard, *L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Ouest, 2010.

[150] AWC/CPE 213/CM, 29 mars 1906.

fonction de la politique de Jonnart telle qu'elle se présente, soit la rigoureuse application des règlements de colonisation et de financements des infrastructures hydrauliques et, puisqu'on le considère comme « indigènophile », de s'afficher comme tel.

Peu après, Morinaud écrit au Préfet en lui demandant de soutenir sa demande de subvention pour le projet de deuxième conduite d'eau, « vital pour la commune de Constantine[151] ». Ses arguments sont nouveaux et autrement plus consistants que ses exposés indigènophiles : la ville s'étend et le plateau du Coudiat dérasé a besoin d'eau, autant pour la poursuite des travaux que pour les nouveaux immeubles. Morinaud écrit : « A ce sujet, laissez-moi vous faire observer, Monsieur le Préfet, que la Société du Coudiat a commencé la construction de ses maisons. Or, la Commune doit lui fournir de l'eau. De par son contrat, cette eau doit être prise à l'arrivée au château de Bellevue. La Commune se trouverait jetée dans des difficultés inextricables vis-à-vis tant des propriétaires actuels de la vieille ville et des faubourgs que de la Société du Coudiat, si la deuxième conduite n'était pas entreprise dans le plus bref délai. La construction de cette conduite nous évitera de graves problèmes avec la Société du Coudiat[152] ». Partagé entre diverses explications appuyant le projet communal, Morinaud demande cette fois au Préfet de rappeler au Gouverneur, qu'il le veuille ou non, que la ville s'étend et a dès à présent d'importants besoins en eau. Un premier immeuble sur le Coudiat devrait être achevé dans 18 mois, à la fin de l'année 1907[153]. Le maire insiste également sur un point bien précis et que les autorités locales et gubernatoriales n'ignorent pas : les problèmes engendrés par les travaux du Coudiat. Projet élaboré depuis 1851, le dérasement complet puis partiel (nommé dès lors « décapement ») de cette colline a causé depuis 1896, en raison de conventions mal élaborées, un nombre de procès peu commun : si dresser la liste des litiges serait fastidieux et d'une immense complexité juridique, il n'en reste pas moins que le maire fait ici appel à ce spectre de procès lourds et couteux pour l'administration afin de convaincre le Gouverneur. Convaincu par un maire à l'influence croissante et finalement obligé par les Délégations Financières, le Gouverneur Général donne en septembre 1906 son accord pour une subvention de 300 000 francs versée en 3

[151] AWC/CPE 213/Lettre de Morinaud au Préfet, 5 juin 1906.

[152] AWC/CPE 213/Lettre de Morinaud au Préfet, 5 juin 1906. Dans une délibération du 14 juin 1907, le Conseil municipal rappel que la ville s'engageait « à faire établir une prise d'eau sur la conduite d'Aïn Fesguia immédiatement avant l'arrivée au château d'eau de Bellevue. » (article 11 du contrat du 27 novembre 1896). En attendant l'achèvement de la seconde conduite de Fesguia et alors que le Coudiat se loti, il faut toujours restreindre les distributions d'eau (AWC/BC/L10/CM, 14 juin 1907).

[153] AWC/BC/L10/CM, 14 juin 1907.

annuités ; le reste doit être assuré par un emprunt de la commune[154].

LONGUEURS ADMINISTRATIVES

Incertaine à plusieurs titres (rapport négatif des agents des Ponts et Chaussées, refus de subventions du Gouverneur), la deuxième conduite d'eau promise par la municipalité et attendue par l'ensemble des habitants semble se préciser. Dans la séance du Conseil municipal du 13 octobre 1906 et avant de présenter un projet d'emprunt, le maire expose le passif de l'affaire. Il rappelle que son Conseil a été élu « sur un programme comportant entre autres projets l'amélioration de l'alimentation en eau de la ville au moyen de la construction d'une deuxième conduite[155] » ainsi que les différentes étapes de ce projet, le « plus urgent et surtout le plus utile [de tous et] très populaire[156] ». Émile Morinaud explique ensuite comment, finalement, la ville obtint la subvention tant désirée : « A ce moment un évènement très important et fort heureux pour nous se produisait. L'Administration proposait aux Assemblées Algériennes de modifier dans le budget le libellé des subventions à accorder pour alimentation en eau potable. Elle demandait d'admettre au bénéfice de ces subventions non seulement les villages, mais *les agglomérations urbaines*[157] ». Force est de constater que l'influence d'Émile Morinaud aux Délégations financières a été prépondérante et qu'il était avantageux pour la municipalité d'avoir certains de ses hommes et des alliés dans d'autres assemblées.

Puis, au nom de la Commission des finances, Morinaud présenta au Conseil municipal un projet d'emprunt. La commune doit en effet établir une combinaison financière pour trouver 1 136 000 francs. Il s'agit de rattraper le temps perdu par les refus de subventions du Gouverneur général. Tout d'abord, 225 000 francs initialement prévus pour les réparations de la 1ère conduite d'eau doivent être prélevés sur l'emprunt de 967 219 francs du 31 juillet 1904. Il reste donc à emprunter 911 000 francs, que le Conseil municipal espère obtenir à 4,10 % sur 30 ans et gager sur des centimes additionnels à la propriété bâtie et aux patentes, tout en précisant bien que ces centimes « ne seront appelés que dans le cas où les ressources ordinaires du budget ne permettraient pas d'assurer le service de l'emprunt[158] ». Un énième débat sur les précautions à prendre ou non s'engage

[154] AWC/CPE 213/Lettre du Gouverneur au Préfet, 15 septembre 1906.
[155] AWC/CPE 213/CM, 13 octobre 1906.
[156] AWC/CPE 213/CM, 13 octobre 1906, intervention de Leroy.
[157] AWC/CPE 213/CM, 13 octobre 1906. Le secrétaire de la séance souligne.
[158] AWC/CPE 213/CM, 13 octobre 1906.

entre Gustave Mercier et Morinaud mais ne s'éternise pas[159]. Les conseillers municipaux appuient encore le projet et rappellent son caractère de promesse électorale, son utilité hygiénique, sa pressante nécessité de façon générale et l'attente de la population ; enfin, ils adoptent le projet d'emprunt.

En août 1907, soit neuf mois après le projet initial d'emprunt, la question de la seconde conduite d'eau est à nouveau abordée au Conseil municipal et nécessite le vote d'un autre projet d'emprunt. Le Conseil Général des Ponts et Chaussées, consulté sur demande du Conseil d'Etat, a en effet revu à la hausse les dépenses nécessaires et estime dorénavant le projet à 1 790 000 francs[160]. Ces conclusions sont approuvées par le Gouverneur général qui, toutefois toujours peu convaincu par ce projet, rappel à nouveau qu'« il y aurait tout avantage à rechercher avant de mettre la main à l'œuvre, les causes de la déperdition des eaux de la conduite actuelle[161] ». Si le maire se dit d'accord avec ces nouvelles estimations et accepte tout à fait de réévaluer l'emprunt de la Commune il s'exaspère quelque peu des longueurs mises à la délivrance des autorisations administratives[162]. Il affirme au nom de l'ensemble du Conseil municipal que ce projet de deuxième conduite d'eau « dont la prompte réalisation constitue pour notre ville une question de vie ou de mort » ne saurait souffrir de davantage de retards. Plus de trois ans après avoir entamé les démarches, les Constantinois doivent toujours se restreindre, ce qui ne favorise pas l'Administration, critiquée plus ou moins directement par les journaux locaux. La combinaison financière proposée par la Commune est selon elle tout à fait viable : les concessions d'eau assureront de façon certaine de gros revenus pour la commune. Le Conseil municipal demande donc à nouveau toutes les approbations nécessaires « dans l'intérêt aussi de toute la partie de sa banlieue peuplée *d'indigènes et de colons*, que la nouvelle conduite est appelée à desservir[163] » puis vote un emprunt de 1 265 000 francs pour 30 ans au taux de 4,10 % et exprime son espoir « que les travaux soient mis en adjudication avant la fin de l'année[164] ».

---

[159] Est-ce un prélude au conflit qui s'ouvre à parti de 1908 entre Gustave Mercier et le Conseil municipal en place ?

[160] Notamment « à cause de la hausse du prix des tuyaux en fonte depuis l'époque à laquelle le projet a été dressé [et] de l'insuffisance des prévisions. » (AWC/CPE 213/CM, 14 août 1907, Lettre du Gouverneur au Préfet datée du 29 juillet 1907).

[161] AWC/CPE 213/CM, 14 août 1907/Lettre du GGA au Préfet datée du 29 juillet 1907.

[162] D'autant plus que le Conseil supérieur d'hygiène publique, dont la consultation a aussi été demandée par le Conseil d'Etat, demande davantage de précisions sur le projet.

[163] AWC/CPE 213/CM, 14 août 1907. Souligné dans l'*Extrait de délibération du Conseil municipal*.

[164] 25 centimes additionnels ont été votés pour gager cet emprunt. La ville espère ne pas les utiliser car, précise le maire, « deux fois 10 % d'augmentation sur les concessions d'eau ont été consenties par le Syndicat des propriétaires de Constantine ». Le budget ordinaire aidera si besoin.

Le 5 février 1908, alors que le Conseil supérieur d'hygiène de France demande des rapports et émet des doutes sur la salubrité des eaux de Fesguia[165], le maire écrit au Préfet : « Ce n'est pas sans une grande appréhension que je vois encore arriver un été sans que Constantine soit pourvu de sa deuxième conduite. La situation de notre Ville devient de plus en plus difficile au point de vue de l'alimentation en eau[166] ». L'absence d'avis tout à fait positif du Conseil supérieur d'hygiène bloque une nouvelle fois le projet. Elément supplémentaire pour ralentir la mise en chantier et exaspérer municipalité et citadins, un rapport géologique complémentaire concernant les terrains traversés par les sources de Fesguia indique qu'il faut « absolument que la conduite soit étanche[167] ». Finalement, les travaux de cette tant attendue deuxième conduite d'eau débutent enfin en décembre 1908[168]. Le stress hydrique et les émotions populaires conséquentes aux manques d'eau continuèrent jusqu'à l'achèvement de la deuxième conduite[169].

---

[165] Bien que le Conseil municipal ait adopté dans sa séance du 3 octobre 1907 « la construction d'un mur étanche pour empêcher des contaminations provenant d'un lac proche » puis ait approuvé les 19 000 francs nécessaires (AWC/CPE 213/CM, 3 octobre 1907) et que les rapports géologiques (par Mérigeault, ingénieur des mines) et bactériologiques (par Martel, pharmacien de l'hôpital civil) ne semblent pas condamner le projet. Toutefois, on peut avoir quelques doutes sur la qualité et la sincérité de tels rapports commandités par la municipalité. En effet, à la même époque le Préfet reçoit le *Rapport annuel du Bureau d'hygiène militaire de Constantine*. Celui-ci indique que les eaux de Fesguia, qui alimentent la Casbah, Bellevue et le Camp des Oliviers, sont de mauvaises qualités et contiennent un taux très élevé de bactéries. Parachevant ce constat, ce *Rapport* rappel au Préfet qu'il y eut un début d'épidémie de fièvre typhoïde (octobre et novembre 1908) au fort de Bellevue et à la Casbah (35 cas, 3 décès). Les contaminations semblent avoir cessé en janvier 1909. Nonobstant, les travaux de la conduite ne permettant pas la sécurisation sanitaire des conduites, de nouveaux cas se sont déclarés en mai 1909 chez les militaires de Bellevue et de la Casbah (6 cas, 1 décès). De l'autre côté de la ville et alimentées par d'autres sources, les casernes du Mansourah et de Sidi Mabrouk recevraient quant à elle une eau parfaitement inoffensive (AWC/CPE 209/« Rapport sur le fonctionnement du Bureau d'Hygiène de Constantine pendant la période du 1er juillet 1908 au 1er juillet 1909 »).

[166] AWC/CPE 213/Lettre du Maire au Préfet, 5 février 1908.

[167] AWC/CPE 213/ « Etude géologique des terrains traversés par les sources de Fesguia. Rapport complémentaire de l'ingénieur des mine », 20 février 1908.

[168] La presse se fait régulièrement l'écho des crispations liées à l'eau, probablement en juillet ou août 1908. Alors que le projet vient de s'engager dans sa phase de réalisation, *La Dépêche de Constantine* rappelle à nouveau que « s'il est une question qui intéresse particulièrement la population Constantinoise (…) c'est celle de l'eau » et qu'il faut désormais rattraper le temps perdu (25 décembre 1908). L'adjudication des travaux s'est faite le 14 septembre 1908 ; les derniers lots ne sont adjugés que le 23 octobre (*Le Républicain*, 31 août, 24 octobre et 27 octobre 1908). Boisnier (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées) indique en décembre au Préfet « que les travaux de la 2e conduite d'eau viennent de commencer » (AWC/CPE 211/Lettre de Boisnier au Préfet datée du 21 décembre 1908).

[169] Voir par exemple *La Dépêche de Constantine* du 9 juillet 1909 qui fait état d'un rapport rendu par le conseiller municipal Momy au sujet des interruptions et des réductions de la distribution d'eau devant lesquelles la population « s'émeut ». C'est aussi pendant l'été 1909 qu'apparait dans les pages de *La Dépêche de Constantine* une rubrique sur la situation en eau de la ville (elle apparait dans le numéro du 5 août 1909). Est-ce là un dispositif municipal – la commune est en bonne entente avec le journal – pour atténuer les tensions liées au manque d'eau ?

2.3. Importance et insuffisances de la 2e conduite

UN SYMBOLE DU CONSENSUS EUROPÉEN

Alors que les travaux de construction s'achèvent à la fin de l'année 1911, le Conseil municipal, oubliant ses certitudes quant au budget et à la combinaison financière proposée initialement, demande une nouvelle subvention : ayant arrêté les travaux à une somme de 2 397 414 francs la Commune réclame une subvention totale de 799 138 francs (soit 1/3 du coût définitif réévalué). Lutaud, dont l'administration semble plus lâche dans son encadrement des maires que celle de Jonnart, accepte rapidement de compléter pour 299 138 francs les précédentes subventions[170]. L'assemblée municipale et son héraut ont donc réussi, comme ils le désiraient, à ne pas taxer davantage les contribuables[171].

Cette dernière subvention et l'achèvement des travaux sont vécus comme un triomphe pour les conseillers municipaux et, plus largement, pour la ville de Constantine. Félicitant le maire, un conseiller municipal s'exclame : « De tels résultats peuvent se passer de longs commentaires. Ils sont dus à l'énergie du Maire et du Conseil Municipal, à l'*union* de notre population à celle de ses élus, à leur *parfait accord* avec l'administration, toutes choses qui leur permettent de *faire bloc* et de se consacrer entièrement aux affaires publiques. Maintenons toujours cette bonne *entente* générale à Constantine[172] ». Pour saisir pleinement les tenants d'un tel discours d'unité et de consensus au Conseil municipal, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les évolutions de la « situation politique » décrite précédemment.

L'arrêté de concession des eaux de Fesguia signé le 6 décembre 1905 fait donc figure pour les édiles et la communauté européenne de première victoire et symbolise une union encore fragile. C'est une nouvelle et solide pierre dans l'édifice de la Conciliation : « ce sera là notre œuvre la plus belle[173] » clame le maire avec enthousiasme bien qu'aucune subvention ne soit encore certaine, loin s'en faut, et que les travaux n'aient pas commencé. Cet esprit d'union que symbolise et expose à la vue de tous la bonne marche des divers chantiers est une constante à partir de 1906. C'est donc à plusieurs niveaux qu'il faut comprendre l'établissement de cette deuxième conduite de Fesguia.

[170] AWC/CPE 211/CM, 22 janvier 1912. Constantine avait déjà obtenue une seconde subvention en 1910 (100 000 francs).
[171] Cette subvention rudement acquise semble avoir été une des grandes victoires d'Émile Morinaud, qui s'en souvient longuement plus de trente ans après (*Mémoires*, p. 349).
[172] AWC/CPE 211/CM, 22 janvier 1912. Nous soulignons.

L'acheminement à Constantine d'un volume d'eau bien plus important est une victoire pour la municipalité : l'hygiène et le confort améliorés représentent des améliorations techniques et matérielles mais ce sont aussi des attachements renforcés au sein de la population. Sans surprise, Morinaud et ses partisans ne manquèrent pas de rappeler qu'ils ont quelque peu amélioré la vie quotidienne des Constantinois. Pour la municipalité c'est aussi une victoire sur l'administration gouvernementale et ses éléments réticents, qui se sont finalement inclinés devant les demandes de la ville. En définitive, cet ouvrage conséquent participa d'une part à souder la communauté française et, d'autre part, à se gagner davantage – mais dans quelle mesure ? – la population musulmane, notamment lorsque l'on sait la place centrale et nécessaire que peut avoir l'eau et ses usages dans l'Islam[174].

L'EAU, UN PROBLÈME JAMAIS RÉGLÉ

Les travaux de la conduite de Fesguia achevés (ils sont inaugurés lors de la venue de Jonnart à Constantine, le 18 avril 1912[175]), la question des eaux n'en est pas réglée pour autant. Si chacun en a bien conscience – la ville et sa population croissent rapidement –, les élus triomphants et leurs relais médiatiques délaissent quelque temps la question. En mars 1912, un rapport de Boisnier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussée, est lu au Conseil municipal[176]. Ce rapport témoigne non seulement de l'importance du savoir-faire des agents de l'Etat dans l'aménagement de Constantine, mais aussi la part de leurs initiatives. Trois ans après la construction de nouveaux réservoirs, l'ingénieur préconise d'en construire rapidement de nouveaux pouvant contenir 10 000 m³ d'eau afin de prévenir des accidents qui ne manqueront pas d'arriver (ruptures de la conduite, épisodes de sécheresse, etc.) et l'urbanisation de la ville : « tôt ou tard le développement

---

[173] *La Dépêche de Constantine*, 7 janvier 1909.

[174] Cette question, dont la place dans la maturation des projets d'adductions n'est pas à négliger, mériterait d'être traitée plus avant, ce que nous n'avons pu faire. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur au livre dirigé par Mounir Bencharif et Selma Hella, *Le patrimoine de l'eau en Algérie : mémoire et permanence. Etudes et témoignages* (Alger, Barzakh, 2011) et aux remarques du Dr Marthe Damiens : « Dans l'imaginaire musulman, l'eau n'a pas seulement une importance ménagère. L'insulte la plus grave est d'être traité d''' homme sale'' ou de s'entendre dire qu'on ''sent le bouc''. Si grande est sa valeur symbolique que le terme désigne en Kabylie [lieu essentiel de la recherche de l'auteure, mais valable pour l'ensemble de l'Algérie] tout à la fois l'eau, la paix, et la confiance. » (*Etat sanitaire de la Kabylie française*, Thèse de médecine, Université de Paris, p. 13-14, cité par Pierre Darmon, *L'Algérie des passions*, Paris, Perrin, « Tempus », 2012 [Fayard, 2009], p. 555).

[175] *Le Républicain*, 19 avril 1912.

[176] AWC/CPE 211/CM, 2 mars 1912, Lettre de Boisnier au maire (datée du 22 janvier). Dans son discours devant le gouverneur, Boisnier indiquait déjà qu'il était selon lui nécessaire d'aménager rapidement de nouveaux réservoirs (*Le Républicain*, 19 avril 1912). Des demandes similaires sont repérables plus tôt encore (*La Dépêche de Constantine*, 30 juillet 1909).

des quartiers de Bellevue et d'El Kantara obligera la ville à établir les deux réservoirs supplémentaires dont j'ai parlé[177] ». Il rappelle également que la ville ne peut plus se passer de prendre « des mesures nécessaires pour réprimer le gaspillage d'eau », ce que le Conseil municipal espérait avoir écarté par la nouvelle adduction. Le maire répond de façon lapidaire qu'il faut d'abord « régler les dépenses en cours » et que les recommandations de l'ingénieur seront peut-être examinées plus tard. Une des grandes promesses municipale réalisée et les regards se tournant vers d'autres événements et réalisations, l'assemblée municipale décide de se reposer sur l'existant : les anciennes et vétustes citernes romaines et les cinq réservoirs construits en 1910.

Personne n'ignorait alors quelques-unes des dispositions essentielles des infrastructures hydrauliques. Immédiatement utilisées avec enthousiasme, les eaux de Fesguia n'alimentaient néanmoins qu'une partie de la ville (Bellevue et la vieille ville). Sur la rive droite du Rhumel, le faubourg d'El Kantara, ceux naissants de Sidi Mabrouk et Lamy et les casernes du Mansourah étaient alimentées par les eaux des étangs de Djebel Ouach.

3. Un projet avorté par le Gouvernement général : l'aménagement d'un 4e étang à Djebel Ouach (1904-1920)

LA CONTESTATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

En parallèle des projets d'établissement d'une deuxième conduite d'eau de Fesguia, le Conseil municipal de Constantine travaillait sur l'accroissement des volumes d'eau des étangs de Fesguia. Dès le 13 août 1904, Émile Morinaud présentait un rapport : « Depuis longtemps et en vue de pouvoir alimenter dans de meilleures conditions l'Hôpital Civil, les casernes, l'école normale et les nouveaux immeubles construits au quartier Lamy, vous avez préconisé la création à Djebel Ouach ou dans les environs d'un nouvel étang pouvant contenir 50 000 mètres cubes d'eau[178] ». Cette proposition, adoptée à l'unanimité, est immédiatement soumise aux Ponts et Chaussées.

Tujague, conducteur subdivisionnaire de l'arrondissement, émet un premier

[177] AWC/CPE 211/CM, 2 mars 1912, *ibid.* L'ingénieur recommandait « pour obvier à la difficulté [financière], d'utiliser [provisoirement] les citernes romaines pour l'alimentation des quartiers juif et arabe. La chose est possible ». Cinq nouveaux réservoirs en ciment armé avaient été adjugés à des entrepreneurs d'Alger (sur ce projet voir *La Dépêche de Constantine*, 3 novembre 1909 ; sur l'adjudication voir *La Dépêche de Constantine*, 21 décembre 1909 et 20 janvier 1910 et *Mémoires*, p. 350).

[178] AWC/CPE 205/CM, 13 aout 1904.

rapport qui, comme nous l'avons déjà vu précédemment, illustre largement les relations tendues qui existent entre le Conseil municipal et les techniciens de l'Etat. Il estime que la dépense de 55 000 francs prévue « peut paraître très élevée et peu en rapport avec les avantages qui semblent devoir résulter du 4e étang. Pour notre part, maintenant que nous avons déféré au désir du Conseil Municipal en faisant l'évaluation qu'il a demandé, il nous sera bien permis d'ajouter qu'un 4e étang nous a toujours paru inutile. Il est reconnu que les eaux du Djebel Ouach sont de qualité inférieure à celles de Fesguia ; on devrait donc s'efforcer d'alimenter avec ces dernières la plus grande partie de la Ville et, au lieu d'augmenter les approvisionnements du Djebel Ouach, améliorer le système d'adduction de Fesguia (…) Notre conclusion est donc que la Commune n'a aucun intérêt à créer un 4e étang au Djebel Ouach, puisque ceux qui existent déjà seront plus que suffisants le jour où, la deuxième conduite de Fesguia étant construite, ces eaux du Djebel Ouach (eaux de surface et par conséquent de qualité médiocre comme on sait) ne seront plus utilisées pour l'alimentation du quartier d'El Kantara. L'utilité du 4e étang ne se ferait sentir que si l'on venait à créer, ultérieurement, un nouveau quartier au Nord-Ouest de l'hôpital civil, comme conséquence du 3e pont du Rhumel, projeté entre l'extrémité de la rue Damrémont et les pins de Sidi M'Cid. Or, la création de ce nouveau quartier est bien problématique[179] ».

Guérin, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées confirme plus sèchement encore cet avis : « …aussi comprenons-nous difficilement que l'on songe à agrandir une installation dont il conviendrait bien plutôt d'examiner la suppression[180] ». Après avoir constaté que les divers palliatifs pour assurer une eau de qualité ne fonctionnaient guère[181], il estime « qu'il n'y a qu'un seul parti à prendre, radical il est vrai, l'abandon complet du Djebel Ouach, en tant que réserve d'eau potable et alimentation du quartier de la rive droite du Rhumel, y compris tous établissements, au moyen de l'eau de Fesguia, élevée mécaniquement dans la zone où elle ne peut être distribuée directement. La Commune de Constantine se prépare, dit-on, à doubler la conduite de Fesguia ; elle pourra adjoindre le petit projet que nous indiquons aux grands travaux qu'elle se propose d'entreprendre ».

Préfigurant là encore les différents avis portés sur le grand projet de deuxième

[179] AWC/CPE 205/CM, 14 décembre 1904, Rapport Tujague concernant l'établissement d'un 4e étang à Djebel Ouach, 19 octobre 1904.
[180] AWC/CPE 205/Avis de l'ingénieur ordinaire Guérin, 10 novembre 1904.
[181] Le Conseil municipal avait unanimement décidé en 1902 d'installer un filtre « pour que l'eau de Djebel Ouach ne soit plus trouble après chaque orage. » (AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902).

conduite de Fesguia, l'ingénieur en chef Raby – dont l'autorité prévaut – infléchit (dans une faible mesure concernant cette question) les avis de ses adjoints : « L'eau de Djebel Ouach pourra toujours être utile [et] en aucun cas la création d'un 4e étang ne constituerait donc une dépense inutile, mais elle ne résoudrait ni sous le rapport de l'hygiène, ni sous celui de la quantité d'eau la question de l'alimentation en eau potable de Constantine[182] ».

Les 3 étangs de Djebel Ouach, s.d. [1903-1907] (« Plan des étangs, ouvrages hydrauliques, dépendances et réserves à remettre au service des Domaines par le service des Ponts et Chaussées », échelle 1/2000e, AWC/CPE 205)

CONSTANTINE NE PEUT TOUT ATTENDRE DE LA COLONIE

Il n'est donc pas, selon Raby, à espérer de subvention de l'Etat. Lus lors du Conseil municipal du 14 décembre 1904, ces différents rapports et avis rencontrent le refus de certains mais l'ensemble de l'assemblée estime que le temps et l'énergie des conseillers doivent se consacrer à la question centrale des eaux de Fesguia. Le projet de quatrième étang à Djebel Ouach est, « dans l'attente de la résolution définitive » du

[182] AWC/CPE 205/Avis de l'ingénieur en chef Raby, 16 novembre 1904.

problème de la deuxième conduite, ajourné mais non rejeté[183]. Un an plus tard et alors que le projet d'adduction des eaux de Fesguia semble s'enliser, les ingénieurs des Ponts et Chaussées rendent, à la demande de la municipalité, un nouveau rapport qui renouvelle leurs précédents avis. L'Etat (et notamment les militaires installés sur le plateau du Mansourah) n'ayant rien à gagner dans ce projet, si la commune veut absolument un quatrième étang, il faudra qu'elle le réalise elle-même : « Cette question présente un caractère exclusivement communal, et si le Conseil Municipal croit devoir persister dans son projet, il appartient à lui seul, croyons-nous, d'en poursuivre la réalisation, avec ses propres ressources[184] ». Ayant imaginé et annoncé un nombre trop important et trop couteux de projets, le Conseil municipal reconsidère ses priorités et abandonne non seulement ce projet de quatrième étang mais demande aussi au Gouverneur de conserver « encore pendant quelques temps la charge d'entretien [des étangs de Djebel Ouach][185] ».

Se reposant sur des infrastructures du milieu du XIXe siècle régulièrement incriminées de causer des maladies, la municipalité ne voulait toutefois pas faire l'impasse sur ses projets de rénovation des bassins de Djebel Ouach. Comment le projet évolua-t-il après 1907 ? Par des voies et moyens que nous n'avons pu déterminer, le 4e étang fut finalement creusé. La lecture du *Républicain* nous indique que cet aménagement médiocrement réalisé coûta 77 000 francs[186]. En 1910, six cas de fièvre typhoïde sont déclarés au faubourg d'El Kantara, alimenté par lesdits bassins. Après plus de 70 ans de lutte contre les maladies endémiques (paludismes, fièvres, typhus) qui freinent l'établissement français en Algérie, l'autorité militaire diligente immédiatement des analyses des eaux suspectées et émet un avis défavorable quant à leur salubrité[187]. Faisant appel aux analyses (annuelles) de M. Martel, pharmacien en chef de l'hôpital civil, Morinaud met en doute les avis de l'armée. Toutefois, bien conscient que la situation est intenable pour le bon développement de la rive droite du Rhumel, le maire fait établir en août 1911 « un projet [de 80 000 francs] pour mettre les eaux à l'abri de la pollution » et demande à ce qu'il soit subventionné par la Colonie à hauteur des 2/3[188]. Il annonce en 1912 que des travaux seront entrepris « dès que possible ». Le Préfet et l'armée sont plus

[183] AWC/CPE 205/CM, 14 décembre 1904.
[184] AWC/CPE 205/Rapport Tujague, 30 décembre 1905.
[185] AWC/CPE 205/Lettre du GGA au Préfet, 9 novembre 1907.
[186] 20 000 francs furent payés par l'hôpital et 57 000 francs par la commune (*Le Républicain*, 5 juillet 1909). On peut aussi lire : « Il est regrettable que l'étang ait été créé sur un emplacement qui pouvait être mieux choisi. Mais personne n'est infaillible dans ce monde et tout espoir n'est pas perdu de pouvoir, d'ici quelque temps, utiliser le 4e étang de Djebel Ouach ».
[187] AWC/CPE 211/Lettre du Colonel commandant de la place de Constantine au Préfet, 1er mars 1912.
[188] Nous n'avons pas retrouvé de documents indiquant si ce projet a ou non abouti.

alarmistes sur la situation sanitaire et ce d'autant plus qu'une épidémie de choléra touche le sud-est constantinois depuis la fin de l'année 1911.

SOUPÇONS DE SUBVENTIONS DEGUISÉE ET RECONVERSION DES ÉTANGS

Quelques années plus tard le conseil municipal reconnaît la « pureté douteuse[189] » des eaux de Djebel Ouach et, dans une délibération du 15 mai 1916, demande à la Colonie une subvention afin de relier l'hôpital civil à l'adduction de Fesguia[190]. Mais le rapporteur du projet est-il tout à fait sincère dans ses considérations hygiénistes ? Le Gouvernement général semble en douter et, refusant la subvention demandée par le Conseil municipal, conclut : « La délibération du Conseil Municipal de Constantine, en date du 15 mai 1916 semble reléguer au second plan les préoccupations d'hygiène ; elle parait plutôt inspirée du désir de transformer Djebel Ouach en station hivernale ; entre autres améliorations, on projette d'utiliser pour le canotage les eaux des lacs, dont une partie alimente aujourd'hui l'hôpital civil[191] ». Clamant sa bonne volonté et répétant qu'« il s'agit uniquement d'une question d'hygiène publique sans aucune considération intéressant particulièrement la ville[192] », le Conseil municipal réitère sa demande de subvention pour relier l'hôpital civil à la conduite de Fesguia. Le Gouverneur refuse à nouveau de subventionner ce projet étant donné « que la distribution d'une eau saine à toutes les parties de l'agglomération urbaine fait partie des obligations normales de la cité [et que] la ville de Constantine a déjà été aidée largement par le budget de l'Algérie au titre du service de la Colonisation pour ses travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. L'octroi d'une nouvelle subvention déguisée sur les fonds de l'Assistance publique ne paraîtrait pas justifiée[193] ». Le Conseil donne avec une certaine aigreur simplement acte de la communication que lui a faite le Préfet.

Finalement, à l'automne 1920 l'adduction d'une eau saine à l'hôpital civil est réglée en « supprimant le branchement de l'Ecole Normale de Garçons, qui a été autorisé *à titre temporaire*[194] ». L'enjeu et argument de la salubrité des eaux de Djebel Ouach a

[189] AWC/CPE 211/Rapport de l'architecte Bonnell concernant l'Hôpital civil, 19 octobre 1916.
[190] AWC/CPE 211/Lettre du GGA au Préfet, 8 août 1918. L'hôpital civil étant plus élevé de 30 mètres par rapport au réservoir du Mansourah (qui recueille pour cette partie de la ville les eaux de Fesguia), un tel raccordement nécessitait une onéreuse pompe refoulante.
[191] AWC/CPE 211/ Lettre du GGA au Préfet, 8 août 1918.
[192] AWC/CPE 211/CM, 18 septembre 1918. Le coût total du projet est estimé à 33 000 francs. En mai 1918, Narboni affirmait effectivement que « Djebel Ouach dans la pensée du Maire est destiné à devenir après la guerre une belle station estivale avec hôtel, facilités de transport… » (AWC/CPE 211/CM, 15 mai 1918).
[193] AWC/CPE 211/CM, 19 janvier 1919/Lettre du GGA au Préfet, 8 novembre 1918.
[194] AWC/CPE 211/CM, 24 septembre 1919.

disparu. Le Conseil municipal a pris acte de l'impossibilité au sortir de la guerre d'obtenir une subvention de la Colonie et, ses finances étant elles-mêmes sérieusement obérées par la baisse des recettes, ajourne tout projet de transformation des étangs de Djebel Ouach. Ceux-ci ne sont dès lors plus utilisés que pour le divertissement et l'évasion des Constantinois.

4. Les Egouts du Rhumel : un ouvrage industriel et d'assainissement

UN PROJET MULTIFORME SOUTENU PAR LA COLONIE

Alors que le projet de deuxième conduite de Fesguia est en chantier et l'aménagement d'un quatrième étang à Djebel Ouach a avorté, le Conseil municipal initie une autre réalisation : le raccordement de tous les égouts de la ville, des faubourgs d'El Kantara et de la gare et de l'hôpital[195]. C'est là une entreprise nécessaire afin d'assainir la ville et le Rhumel, qui reçoit alors le contenu de ces différents égouts à ciel ouvert[196]. En septembre 1909 Raffin, agent-voyer chef du service des eaux et égouts, rédige donc un rapport relatif à ce projet. Celui-ci indique immédiatement le but d'un tel aménagement : il s'agit « d'assainir la ville et d'augmenter le débit de la chute du canal latéral[197] ». Le 11 septembre 1909 ce projet de 80 000 francs est approuvé à l'unanimité et une demande

[195] D'autres travaux de création et de raccordements d'égouts avaient déjà été réalisés mais jamais d'une telle ampleur.

[196] Cette situation induisait un paysage urbain et des odeurs qui faisaient cyniquement rêvasser certains voyageurs et en révulsaient d'autres :

« Le granit, creusé en gouttières par les égouts de la ville, affecte des formes bizarres de tourelles et de bastions. Des corbeaux croassent au-dessous, et j'ai compris alors ce proverbe arabe, sale, mais expressif : ''Ô hommes, bénissez vos pères qui ont construit votre ville sur un roc. Les corbeaux fientent ordinairement sur les gens, tandis que c'est vous qui fientez sur les corbeaux.'' » (Alfred Baraudon, *Algérie et Tunisie : récits de voyage et études*, Paris, Plon Nourrit, 1893, p. 126).

« Constantine est superbe ! (…) Mais il est véritablement regrettable que le promeneur qui adopte le ''Sentier des Touristes'' se voit dans la pénible nécessité de se hâter afin d'écourter si possible la torture à laquelle il est astreint par les senteurs nauséabondes qui s'exhalent des égouts. » (Lettre d'A. Lucas, avocat anglais au rédacteur en chef de *La Dépêche de Constantine*, publié dans le numéro du 9 décembre 1909). Nous renvoyons aussi aux remarques écœurées de Jean Lorrain (*Heures d'Afrique*, Paris, E. Fasquelle, 1899, p. 173-176).

[197] AWC/CPE 214/Rapport de l'agent-voyer chef du service des eaux et égouts, « Projet de raccordement des égouts de la Ville, des faubourgs d'El Kantara et de la gare et de l'égout de l'Hôpital se déversant à ciel ouvert dans le ravin avec le canal latéral du Rhumel », 10 septembre 1909. Voir aussi *La Dépêche de Constantine*, 4 juillet 1909 : « L'affaire des chutes, qui, tout en donnant sans dépense pour elle une chute de 130 mètres à la ville, pour les tramways, la force motrice et bientôt aussi l'éclairage aura pour conséquence d'assainir complètement la ville en déversant dans le Rhumel toutes les eaux usées qui coulent actuellement à ciel ouvert » (même présentation dans le numéro du 7 novembre 1909).

de subvention adressée au Conseil général et à la Colonie[198]. A qui revient l'initiative d'un tel ouvrage ? Selon le maire, « ce travail est imposé [à la ville] par la Colonie à l'occasion de l'aménagement de la grande chute de 130 mètres[199] ». Quoi qu'il en soit et à la différence des précédents projets évoqués concernant la gestion des eaux, la subvention (à hauteur de 50 %) est obtenu du Gouvernement général très rapidement, dès novembre 1909[200]. L'adjudication se fait dès le mois de novembre sans aucune dissension entre la commune et l'Administration[201]. Au nouvel an 1910, le secrétaire général de la mairie peut féliciter Morinaud et lui dire : « L'affaire des chutes du Rhumel étant solutionnée, vous allez pouvoir vous consacrer uniquement à la grosse question de l'électricité[202] ».

TIRER AU MIEUX PROFIT DE LA SITUATION

Alors qu'il adresse à la Préfecture la réception provisoire des travaux – et qu'il demande que la subvention soit portée aux deux tiers des 137 000 francs qu'a finalement coûté cet égout – le Conseil municipal dresse le bilan de cet ouvrage terminé début avril 1912[203]. Il a tout d'abord permit de faire en sorte qu'il n'y ait « plus d'odeur dans le ravin qui devient ainsi une promenade des plus agréables pour les Constantinois et pour les touristes ». Au-delà de ce trait olfactif – qu'il ne faut pas négliger, tant les odeurs dans la ville sont une expérience quotidienne ! –, « il est résulté de tous ces travaux un assainissement généralisé pour [la] cité ». Enfin, autre avantage attendu, « toutes les eaux de Constantine qui, autrefois, se perdaient au Rhumel vont à la chute dont l'excédent profite à la Commune et augmentent sa force ». C'était bien là une des attentes les plus fortes de la municipalité. Celle-ci a effectivement repris dès 1901 un projet déjà ancien de lignes de tramways électriques et elle se devait d'assurer une puissance suffisante pour la bonne marche de ce projet en devenir. La topographie de la ville, perchée sur un Rocher, permettait une telle installation hydroélectrique. Combinant une meilleure gestion des eaux usées et un projet industriel d'utilité publique, la municipalité a ainsi fait en sorte de

---

198 AWC/CPE 214/CM, 11 septembre 1909. Le Conseil général accorda une subvention de 50 % (*La Dépêche de Constantine*, 7 novembre 1909) et la Colonie finança les 50 % restants (*La Dépêche de Constantine*, 17 décembre 1909).

199 AWC/CPE 214/CM, 20 novembre 1909.

200 AWC/CPE 214/CM, 20 novembre 1909 et 14 décembre 1909.

201 *Le Républicain*, 9 novembre 1909.

202 *La Dépêche de Constantine*, 1er janvier 1910.

203 AWC/CPE 214/CM, 26 avril 1912. *Idem* pour les deux citations suivantes. La réception provisoire des travaux est faite à la fin du mois (*Le Républicain*, 27 avril 1912). Les travaux ont été faits par le Génie civil de Lens (Jacques Gatt, *La France à Constantine*, tome 2 : *1901-1935*, Montpellier, Atelier 3, 2002, p. 34).

moderniser Constantine à moindre coût puisque la combinaison financière inclut une participation des deux tiers de la Colonie et d'un tiers du concessionnaire des tramways.

*

* *

Les aménagements sanitaires, leur établissement et leur réalisation étaient des éléments centraux dans la politique municipale, aussi bien par leur place dans les discours que dans l'importance des budgets qui leur étaient consacrés. Dans cette mesure, on ne saurait être surpris que leurs cheminements aient suivi la pacification des partis en même temps qu'ils l'irriguaient et la renforçait.

Seule la construction des nouveaux abattoirs en 1902-1903 cliva les élus municipaux. La bonne marche des travaux dépendit par la suite plus exclusivement de l'Administration. Celle-ci posa presque toujours des entraves (refus de subventions, rapports négatifs des services des Ponts et Chaussées) mais ne critiqua vertement qu'un projet aménagement qui soit relatif à l'assainissement. Les services du Gouvernement général firent donc à la fois office de modérateurs des ambitions municipales, d'arbitre dans d'éventuels conflits et de tutelle vigilante, tantôt bloquante, tantôt encourageante.

Clairement imposés par la nécessité, ces aménagements et leurs processus de mise en place furent-ils influencés par la situation coloniale ou se conformèrent-ils plus généralement à ce qui se faisait en métropole ? A cette question conclusive il convient de répondre négativement : imposés par de pressantes nécessités, abattoirs, adductions d'eau et égouts étaient prévus pour l'ensemble de l'espace urbain et de façon indiscriminée pour chaque quartiers, donc pour les diverses populations, qu'elles soient dominantes ou dominées, coloniales ou colonisées. Inversement, ces diverses infrastructures influencèrent la situation coloniale dans la mesure où la modernité technique qu'elles incarnaient, éminemment française, s'imposa à l'usage (bien qu'il resterait à déterminer des distinctions entre ceux, par exemple, qui firent installer des robinets dans les étages et ceux qui se contentèrent d'aller puiser l'eau à la fontaine municipale) et gagna l'assentiment de chacun.

Chapitre 2. Sortir du Rocher et fluidifier les circulations : entre entraves et soutiens politiques et étatiques

1. Désirer des tramways : des contraintes insurmontables

1.1. Étendre et moderniser la ville.

UN PROJET CENTRAL DANS L'EXTENSION DE LA VILLE

Nous évoquions précédemment la reprise par la municipalité Morinaud du projet de tramways électriques initié par le Conseil municipal antérieur[204]. Cet important projet pour fluidifier et accélérer les circulations et doter Constantine, ville dans laquelle le relief se fait partout ressentir, d'un moyen de transport qui faciliterait les déplacements implique une importante consommation d'électricité. Ainsi la question des tramways est dès les premiers avant-projets intimement liée à la possibilité de produire localement une grande quantité d'énergie électrique et, en l'occurrence, hydroélectrique. Voulant doter la ville d'une infrastructure qui soit la plus moderne possible, cette « houille blanche » était alors l'unique force motrice envisageable : « la question des tramways était intimement liée à celle des chutes du Rhumel[205] ». Le premier avant-projet est de toute part sous-tendu par cette question cruciale. Il se conclut ainsi : « Cette question [de l'alimentation des tramways] étant entièrement liée à l'utilisation des chutes du Rhumel, [elle] ne peut être entièrement définie, au point de vue technique, avant que la concession de ces chutes ne soit un fait accompli[206] ». A travers cette question à la fois technique et juridique, double problème qui complexifie l'établissement de tous les projets d'infrastructures à Constantine, se reflète aussi l'importance, la difficulté et la nécessité de réaliser en même temps plusieurs projets : extension de la ville par les importants travaux du Coudiat, accroissement du débit d'eau par la deuxième conduite de Fesguia,

[204] Signalons immédiatement que *Les chemins de fer de la France d'outre-mer*, tome 2 : *L'Afrique du Nord. Le Transsaharien* (par Pascal Béjui, Luc Raynard, Jean-Pierre Vergez-Larrouy aux Editions La Regordane, 1992) qui fait une rapide (p. 269-271) mais très riche évocation des tramways d'Alger, Oran et Tunis n'écrit rien sur le cas de Constantine.

[205] *La Dépêche de Constantine*, 17 décembre 1909. *Le Républicain* consacre le 24 juillet 1909 sa page de une à un long article intitulé « la houille blanche » (par A. Pochat).

[206] AWC/CPE 208/« Avant-projet. Mémoire descriptif », 1er février 1900, 11 feuillets. L'entrepreneur choisi, Grammont de Pont-de-Cheruy (Isère), propose un premier devis de 900 000 francs.

établissement d'une puissance hydroélectrique conséquente et mise en place de lignes de tramways électriques sont nécessaires les uns aux autres. Ambitieuse, la municipalité envisage en ce début de siècle l'extension et la modernisation de la ville comme un mouvement général ; partant, elle n'en néglige aucun aspect.

Une enquête d'un mois est ouverte le 15 avril 1900[207]. Le registre réglementaire contient diverses appréciations, soutiens et demandes ; ceux-ci témoignent tous d'un intérêt certain autant qu'inégal envers cette infrastructure qui classerait Constantine parmi les déjà nombreuses villes de France possédant des tramways électriques. La Chambre de commerce est particulièrement enthousiaste et voit dans ce projet une modernisation depuis longtemps attendue[208]. D'autres réclament que les lignes envisagées soient prolongées jusque dans leur faubourg ou jusqu'à l'hôpital[209]. La population européenne – toutes les signatures, demandes et pétitions proviennent de cette population – souhaite toute entière profiter des lignes de tramway ; les notables et propriétaires espèrent qu'elles desserviront leurs lotissements. Ceux dont le projet prévoit la desserte de leur terrain signent aussi des pétitions pour encourager la municipalité et critiquent les remarques précédentes concernant le tracé de certaines lignes. Le registre d'enquête regorge de ces revendications de quartiers.

UNE MODERNITÉ APPREHENDÉE

Le rapport de la Commission d'enquête (daté du 31 mai 1900) relate quelques appréhensions. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées doutent de la possibilité d'installer une ligne passant par les rues de France et Caraman (principales artères commerçantes du Rocher et très étroites par endroits) et signalent les difficultés juridiques qu'impliquent l'avant-projet présenté : une dérogation du Conseil d'Etat serait nécessaire pour permettre le passage dans ces rues trop étroites, selon les réglementations en vigueur, d'une ligne de tramway. Les commerçants des rue Nationale et de France ont eux « des avis partagés, mais l'observation principale réside dans l'inconvénient et grandes difficultés que les négociants auraient dans la manipulation de leurs réceptions et expéditions de

[207] AWC/CPE 208/Arrêté préfectoral ouvrant l'enquête publique pour l'établissement de tramways électriques à Constantine.

[208] AWC/CPE 208/Avis de la Chambre de Commerce de Constantine au sujet de l'établissement de tramways électriques à Constantine. Voir aussi la séance du 28 avril 1900 de la Chambre de commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1900*, Constantine, Marle-Audrino, 1901, p. 44.

[209] AWC/BC/L9/Registre d'enquête, remarques d'Armelin (entrepreneur, entre autre, de l'hôtel de ville et possédant un lotissement au faubourg Lamy) et de Joly de Brésillon (Conseiller municipal et propriétaire à El-Kantara

marchandises[210] ». S'il ne semble pas y avoir d'opposition ferme à l'établissement des diverses lignes de tramways, l'enthousiasme devant les bouleversements urbains qu'implique cette nouveauté (modification de la voirie et de la circulation, autre rapport à la rue, rythmes quotidiens chamboulés, etc.) est inégalement partagé. Enfin, la Commission d'enquête met en garde la municipalité au sujet de la convention proposée pour l'utilisation de la plus importante source d'électricité de la ville, qui « rend impossible, pendant 75 ans, toute concurrence, et se trouve soumise à la volonté absolue du rétrocessionnaire ».

1.2. Des services étatiques sourcilleux

LA MUNICIPALITÉ FACE A L'ADMINISTRATION D'ALGER

Bien qu'elle partage l'idée d'établissement de tramways électriques à Constantine, la Commission d'enquête (faite par des ingénieurs de l'Administration) l'envisage dans une configuration bien différente de celle proposée par M. Grammont (l'entrepreneur isérois choisi par la ville) et la municipalité. Elle considère la topographie de la médina et de ses rues comme largement impropre au tracé de certaines lignes. Elle souligne par ailleurs la nécessité absolue de relier la ville à ses banlieues en extension constante[211]. Il s'agit selon elle de répondre à des nécessités sociales, commerciales, foncières et hygiénistes. Tranchée au regard des orientations d'aménagement à donner à Constantine, la conclusion de cette Commission mérite d'être reproduite *in extenso* : « Tenant compte des bienfaits des réseaux de tramways dont l'exemple en est fréquent, car partout où ils ont été construits les installations de ces petites lignes ont toujours développé l'importance des banlieues. Par ces lignes, les négociants, industriels, employés, peuvent se procurer l'habitation au grand air, confortable, santé, etc. Ces lignes qui permettront aux habitants de la ville de se transporter à bon marché dans les campagnes environnantes, sur les points où pendant la saison chaude l'on trouve air et fraicheur, qui assureraient aux habitants de la banlieue des rapports faciles et rapides avec la ville. Ces lignes ou raccordements qui desserviraient les ateliers de l'Est-Algérien, les quartiers de cavalerie et de remonte, le village de Sidi-Mabrouk, permettraient à l'ouvrier, à l'employé de se loger à peu de frais dans des maisons salubres en pleine campagne. A ces maisons

[210] AWC/BC/L9/Exposé de la Commission d'enquête, 31 mai 1900. *Ibid.* pour la citation suivante.
[211] Un ingénieur émet va jusqu'à émettre « un avis défavorable à l'établissement de tramways dans la ville même de Constantine. » (AWC/BC/L9/CM, 18 juin 1900, Lecture du rapport du 31 mai 1900).

existantes viendront s'ajouter d'autres ; de là le développement indiqué plus haut. Car l'on ne peut pas mettre en doute que du jour où les moyens de transport à bon marché seront assurés, des capitalistes ne tirent parti des terrains du plateau de Sidi-Mabrouk, de la terrasse qui domine la vallée du Bou-Merzoug pour y créer des villas où les Constantinois passeront la saison chaude, au lieu d'aller ailleurs à grand frais, chercher trop souvent, plus de chaleur[212] ». Ainsi, en plus de répondre aux besoins actuels et aux désirs de modernité de la municipalité, l'ingénieur présente son projet comme nécessaire à l'extension de la ville par le moyen d'habitations salubres à bon marché. Alors que ce dernier n'était que balbutiant à Constantine, l'ingénieur métropolitain suggère à la municipalité une esquisse de plan d'urbanisation selon des critères tout à fait neufs, tout à fait *modernes* (tramways, habitations à bon marché).

A travers cette discussion – par rapports et Conseils ou Commissions interposés et au-delà des considérations techniques – transparait la distance et la froideur des relations qui existent entre le Conseil municipal et l'Administration au tournant du XXe siècle. Jaloux de son autonomie – d'autant plus « à vif » en 1900 que les velléités de revendications algériennes ne sont pas totalement refroidies et que Morinaud et ses proches sont véhéments sur cette question –, le Conseil municipal « trouve la Commission sortie de son rôle. Vouloir imposer de nouvelles charges sans même consulter M. Grammont c'est tout remettre en question et renvoyer à une date indéterminée l'exécution du réseau de tramways[213] ». Selon le conseiller municipal Réjou, « la Commission a fait une véritable surenchère ». Pour Christofle, suivi par tout le Conseil, l'étroitesse des rues n'est pas un problème et des villes dans le même cas que Constantine ont eu leurs lignes de tramway. Sur un ton d'exaspération face à une Administration qui fait preuve d'une ingérence malvenue, l'assemblée municipale communique au Préfet une délibération se concluant ainsi : « les propositions de la Commission ont été étudiées par le Conseil municipal, qui n'a pas cru bon de les imposer à M. Grammont[214] ». Les évolutions des premiers projets de tramways à Constantine peuvent donc être compris à la fois comme le reflet et la persistance des tensions entre la municipalité et l'Administration. Les relations exécrables existantes entre Morinaud et le préfet Rault dépeintes précédemment confirment cette conclusion. La disparition dans les archives préfectorales de toute trace de ce projet entre mai 1900 et novembre 1904

[212] AWC/BC/L9/Exposé de la Commission d'enquête, 31 mai 1900.
[213] AWC/BC/L9/CM, 18 juin 1900, Lecture du rapport du 31 mai 1900.
[214] AWC/BC/L9/CM, 18 juin 1900, Lecture du rapport du 31 mai 1900.

est-elle le signe qu'il a été ajourné avec aigreur par le Conseil municipal, dans l'attente de changements au sein de l'Administration et de ses services techniques ainsi que de finances plus prospères ?

LE CONSEIL D'ÉTAT : UNE OPPOSITION MÉTROPOLITAINE

On retrouve la trace de ce projet de tramways électriques dans un nouveau « mémoire descriptif » daté du 2 novembre 1904[215]. Le tracé des quatre lignes initialement prévues n'a pas été modifié : la première relierait le lycée à la Place Gambetta (au quartier Saint-Jean) ; la deuxième irait de la gare à la place Gambetta ; la troisième irait du faubourg d'El Kantara à la place de la halle aux grains (au pied du Coudiat) ; la quatrième irait de la place de la Brèche au Camp des Oliviers. Toujours électriques, les tramways fonctionneraient à l'aide de fils aériens et « l'énergie électrique requise par les électromoteurs placés sous les voitures, sera tirée des usines d'utilisation des chutes du Rhumel ». L'entrepreneur présente toujours un devis de 900 000 francs. Le 13 juin 1906, soit six ans après les premiers projets, une convention est signée entre le maire et A. Grammont[216].

Le projet examiné par le Conseil d'Etat en 1907 dans cette version inchangée reçoit une réponse similaire à celle que la Commission d'enquête avait formulée en 1900[217]. Il précise par ailleurs que, traversant des rues commerçantes, « leur [des tramways] allure serait nécessairement si lente au travers des rues étroites et accidentées que la population ne se résoudrait vraisemblablement pas à attendre 10, 15 ou 20 minutes leur passage, pour effectuer un parcours de quelques centaines de mètres[218] ». Ainsi l'entreprise telle qu'elle est ainsi présentée ne paraît pas viable. Conciliant et ne pouvant que se tenir aux injonctions du Conseil d'Etat pour qu'enfin soient mises en chantiers les lignes de tramway à Constantine, le Conseil municipal a demandé à Grammont d'établir un autre tracé pour cette contestée ligne n° 1. L'entrepreneur isérois rappelle en

[215] AWC/BC/L6/Mémoire descriptif au sujet de l'établissement de tramways électriques à Constantine, 2 novembre 1904. *Ibid.* pour la citation suivante.

[216] La rétrocession du service des tramways est prévue pour 75 ans. Entre autres règlementations, il est stipulé que « tous les matériaux, engins, appareils, etc. nécessaires à la construction des tramways et à leur exploitation pendant la durée de la concession, seront de provenance française. Le directeur et tout le personnel employé à l'exploitation seront de nationalité française ou sujets français. Ces derniers, dans tous les cas, ne devront jamais dépasser la proportion de un cinquième du personnel total. » (article 12 de la convention, AWC/BC/L6/Convention entre A. Grammont et la ville de Constantine, 13 juin 1906).

[217] C'est le ministre des Travaux Publiques et des Postes et Télégraphes qui a soumis le projet de décret d'Utilité publique au Conseil d'Etat. Dans les archives préfectorales, ce projet de tramways quitte le fonds « Biens communaux » (BC) pour le fonds « Affaires communales » (CPE).

[218] AWC/CPE 208/CM, 17 janvier 1908, lecture d'une dépêche du GGA au Préfet (25 septembre 1907)

introduction d'un « Mémoire complémentaire » que « Constantine n'est plus, comme on semble encore le croire, établie uniquement sur l'étroit rocher qui borde le Rhumel : par suite du dérasement du Coudiat Aty, la Ville s'est largement étendue dans la direction des faubourgs Saint Antoine et Saint Jean, elle s'agrandit tous les jours[219] ». On sent à travers ces quelques lignes une certaine lassitude – si ce n'est de l'exaspération – de l'ingénieur, assurément ressentie également par le Conseil municipal et nombre des citadins, face à une institution parisienne éloignée des réalités constantinoises et qui demande toujours plus de précisions sur des projets dont elle avoue ne pas comprendre tous les tenants et aboutissants. Le nouveau tracé que Grammont propose, faisant un crochet par la rue Dar el Bey et Nationale puis remontant vers le lycée (soit contournant la rue Caraman), est approuvé à l'unanimité le 17 janvier 1908.

RETOUR AU PROJET INITIAL, APPROBATIONS ET ABANDON

Malgré l'active propagande que fait la municipalité pour promouvoir ses projets d'infrastructures municipales[220], près de deux années supplémentaires sont nécessaires pour qu'un troisième avant-projet assorti d'un nouveau « Mémoire descriptif » soit dressé par M. Grammont. Celui-ci est daté de décembre 1909 ; il s'agit toujours de garantir « des communications rapides et faciles entre les divers centres d'activité de la ville et ses faubourgs, et de permettre d'accéder de tous les points, rapidement et facilement, à la gare du Chemin de fer[221] ». Les omnibus qui font alors le trajet entre la ville et les faubourgs ne sont plus suffisant pour que ville poursuive son extension dans de bonnes conditions. Dans ce nouvel avant-projet, la ligne n° 1, objet de tant de contestations par les autorités étatiques, reprend son tracé initial : Place Gambetta-Seguy-Villevaleix-Place de la Brèche-Caraman-France-Lycée. Les trois autres lignes n'ont pas varié. Ces quatre tracés « sont les seuls envisageables, malgré l'étroitesse et l'encombrement de certaines rues traversées[222] ». L'entrepreneur espère que les travaux nécessaires (pose de voies au

---

donnant les conclusions du Conseil d'Etat.

[219] AWC/CPE 208/CM, 17 janvier 1908, Avant-projet pour les tramways électriques de Constantine, Mémoire complémentaire.

[220] Par exemple, on peut lire dans *La Dépêche de Constantine* du 10 décembre 1908 (dans un article intitulé « Les grands travaux ») que « prochainement encore, grâce aux ressources inépuisables de la fée électricité, Constantine sera dotée de tramways (…) dans deux ans au plus, des cars électriques, sillonneront nos rues, emmenant les touristes visiter nos pittoresques environs, les commerçants à leurs affaires, les enfants aux écoles »

[221] AWC/CPE 208/Avant-projet de Tramway à traction électrique. Lignes de Constantine. Mémoire descriptif, décembre 1909. On notera la place centrale cette fois accordée à la gare.

[222] AWC/CPE 208/Avant-projet de Tramway à traction électrique. Lignes de Constantine. Mémoire descriptif, décembre 1909.

sol et accrochage de fils transversaux aux façades des maisons ou à des poteaux) pourront être rapidement engagés.

En parallèle, pour ce qui était devenu « l'affaire des chutes[223] », le préfet approuve début janvier 1910 les conventions qui interviennent entre l'Etat, M. Lavie et la commune. Le maire, toujours aussi optimiste lorsqu'il s'exprime en public, espère que les tramways seront achevés d'ici 1912 et que Constantine pourra bénéficier d'un éclairage électrique d'ici 1919 (lorsque les contrats avec la Compagnie du gaz auront expirés).

En juillet 1910, l'ingénieur municipal Boisnier, soutenu par tout le Conseil municipal, rappel une énième fois à l'Administration que ce projet « depuis si longtemps attendu, doit être réalisé dans le plus bref délai possible, car il répond à un besoin urgent et réel[224] ». C'est là, à nouveau, une expression des attentes inassouvies de la commune. Alors que d'autres grands travaux sont enfin en chantier, ceux des tramways, tout à fait nécessaires, selon les édiles, pour améliorer les circulations, se trouvent avortés. Morinaud transmet le dossier complet de cette affaire au Préfet le 27 juillet 1910. Il demande à ce dernier d'insister auprès du Gouverneur général pour qu'un avis favorable soit rapidement formulé. Afin d'être certain que le projet se réalise enfin, après une décennie d'échanges froidement hostiles entre l'Administration et la municipalité, le maire annonce qu'il appuiera ce dossier auprès du ministre[225]. En septembre 1910, la municipalité doit émettre une nouvelle délibération confirmant quelques détails techniques demandés par le Gouverneur Général et proposés par Boisnier. La viabilité des tramways est réitérée et les autorités doivent reconnaitre les nécessités présentes de la ville : « Constantine est aujourd'hui une ville de 60 000 habitants qui peut faire vivre, dans de bonnes conditions, un réseau de tramways aussi modeste, dont elle a pour son développement le plus absolu besoin[226] ». Les conventions et cahiers des charges sont transmis au Conseil d'Etat, modifiés, réexpédiés et obtiennent enfin toutes les approbations requises à l'automne 1912. Une nouvelle convention est signée entre le maire et Grammont le 8 octobre 1912[227]. Le décret d'utilité publique est publié le 13 novembre 1912[228].

---

[223] *La Dépêche de Constantine*, 17 janvier 1910 (pour toutes les informations du paragraphe).
[224] Les propos de l'ingénieur sont rapportés dans AWC/CPE 208/CM, 6 août 1910/Lettre du Préfet au GGA, 30 juillet 1910.
[225] AWC/CPE 208/CM, 6 août 1910.
[226] AWC/CPE 208/CM, 14 septembre 1910.
[227] Voir dans AWC/CPE 208 les rapports de Mercadier (ingénieur ordinaire) du 15 mai 1912 ainsi que la délibération du Conseil municipal du 14 septembre 1912 et la convention du 8 octobre 1912.
[228] On retrouve celui-ci en « retournant » dans le fonds des Biens Communaux (AWC/BC/L6/Décret d'utilité publique).

Projet de tramways en 1914 (« Tramways à traction électrique. Extrait de la carte », par A. Grammont, échelle 1/50 000e, 25 avril 1914, AWC/BC/L6)

La ville de Constantine connut-elle ses tramways avec rails incrustés dans le sol et selon les tracés finalement approuvés ? Le dernier document concernant ce projet est un « mémoire justificatif des dispositions essentielles du projet d'exécution » daté du 25 avril 1914[229]. Les dispositions de ce dossier technique ne furent jamais réalisées. La guerre qui éclate en août 1914, les restrictions budgétaires, le manque de main d'œuvre et, vraisemblablement, le peu de soutien d'une administration réticente avaient eu raison de ce projet[230]. Les citadins durent se contenter des omnibus et, après la guerre, de trolleys-bus.

[229] AWC/BC/L6/Mémoire justificatif des dispositions essentielles du projet d'exécution des tramways électriques de Constantine.

[230] AWC/CPE 200/CM, 30 octobre 1926. La chronologie précise de l'échec de ce projet, que ne dévoilent pas les archives préfectorales, nous échappe. Peut-être la presse – largement acquise à la municipalité – éclairerait-elle la question ?

2. Circulations et désenclavements. Luttes et triomphes autour de deux ponts

2.1 Le pont de Sidi Rached : s'attacher les sujets musulmans, dépasser les dissensions locales (1901-1912)

AMÉLIORER LA CIRCULATION

Depuis toujours reliée à son environnement par un unique pont (« le » pont, *El-Kantara*) ou par l'isthme butant sur le Coudiat, les vieux projets de doter Constantine d'autres ponts prennent davantage de consistance au début du XXe siècle avec la municipalité Morinaud. On retrouve la trace du « 2e pont à construire sur le Rhumel » dans le contrat passé avec la Société du Coudiat en novembre 1896 ainsi que dans celui du 17 octobre 1885[231] (si ce n'est avant). Cette dernière était initialement chargée d'établir ledit viaduc, mais c'est finalement la commune qui pilote ce chantier essentiel. Émile Morinaud (élu maire le 24 janvier 1901) et le Conseil municipal le soutenant délibéraient dès le 9 février pour adopter le rapport exposé par Joly de Brésillon, doyen de l'assemblée et figure politique du département[232]. Ce rapport « explique que la solution à laquelle il fait allusion est celle qui relie la route de Sétif à la porte Djébia, en suivant le rocher de Constantine. La voie serait établie en viaduc le long du rocher. Elle franchirait le Rhumel vers la pointe de Sidi Rached. Ce tracé est connu – nous le rappelons – dans les divers projets qui ont été examinés, sous le nom de ''tracé bleu''[233] ». L'assemblée demande alors au Gouverneur de « prendre en considération la solution acceptée par la ville et le Département [et] de faire ordonner les études et le projet définitif[234] ».

Ce projet a essentiellement pour ambition de désenclaver la ville de Constantine et d'améliorer l'ensemble de sa circulation. Au début du XXe siècle, le pont d'El Kantara est devenu totalement insuffisant pour permettre les échanges de la médina avec la rive droite

---

[231] Dans la convention signée le 17 octobre 1885 entre la municipalité d'Ernest Mercier et Frédéric Rémès, « ce dernier s'était engagé à effectuer le travail du dérasement du Coudiat-Aty, à établir au moyen des déblais deux plates-formes à gauche et à droite des squares (…) [et] à relier l'une d'entre elles au quartier de la Gare au moyen d'un pont jeté sur le Rhumel. » (Foudil Takdemt, *op. cit.*, p. 86-87).

[232] AWC/CPE 207/ CM, 27 juillet 1903. Cette délibération est une réponse aux interrogations du préfet (dans une lettre datée du 20 juillet 1903) au sujet du tracé du pont et de la part contributive de la commune. Elle résume l'avancement du projet jusqu'à cette réunion du conseil municipal.

[233] AWC/CPE 207/ CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 9 février 1901.Une autre description du « tracé bleu » est rappelée par Godard : « partant de la route de Sétif, passe sur la plate-forme Sud du Coudiat, arrive à la porte Djebia, longe le rocher en touchant à peines à quelques maisons, et un peu plus haut que le dispensaire, traverse en ne provoquant que fort peu d'expropriations le quartier indigène, pour arriver au Rhumel qui est traversé par un pont viaduc du plus bel effet ».

[234] AWC/CPE 207/ CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 9 février 1901.

du Rhumel. Les nombreuses voitures ou chariots (notamment ceux, nombreux, qui apportent à la halle aux grains les céréales récoltées) sont longuement embouteillées rue Nationale. Il devenait urgent, la ville s'étendant toujours davantage et le Rocher restant l'unique lieu de commerce, qu'un nouveau pont permette de franchir le Rhumel. En outre, ce projet évalué à 1 500 000 francs « aura l'avantage de desservir les tramways et les chemins de fer départementaux [alors prévus mais jamais réalisés[235]] de Mila et Oued Athménia, de les relier immédiatement à la gare PLM[236] ». On le voit à nouveau : l'ensemble des travaux projetés par la municipalité dessinent un ensemble imaginé comme cohérent et dont chaque partie améliorerait le tout. Mais le choix du tracé révèle bien d'autres enjeux qui hantent, si l'on peut dire, la communauté constantinoise des décideurs.

NE PAS S'ALIÉNER LA POPULATION INDIGÈNE

D'autres tracés avaient été envisagés avant d'être finalement éliminés pour des raisons que le conseil municipal rappelle au Préfet : « Le tracé jaune irait par la rue Perrégaux franchir le Rhumel au carrefour du même nom ; le tracé rouge traverserait à peu près en droite ligne la ville arabe de la rue Perrégaux à la maison Mounier, c'est-à-dire très au-dessus de la pointe de Sidi Rached ; le tracé vert, placé à peu près à égale distance entre le tracé jaune et le tracé rouge traverserait, comme ces deux derniers, cette ville indigène de Constantine que nous tenons à conserver désormais aussi intacte que possible[237] ».

Ce désir de conservation est sous-tendu par deux raisons, que l'on peut répertorier et hiérarchiser. Évoquons en premier lieu l'angoisse et la peur d'un départ massif des indigènes si leur habitat venait à être démoli et leur quartier ravagé. Le souvenir des tracés de voies nouvelles au XIXe siècle pèse lourd dans la réflexion urbaine des édiles municipaux : « A aucun prix, la population de Constantine ne veut entendre parler d'un projet qui traverserait, qui éventrerait la ville arabe. Les expériences qui ont été faites pour la rue Nationale et les expropriations du Collège de Jeunes Filles [en 1895] sont trop concluantes, hélas, pour que nous les renouvelions. La population musulmane de

[235] Le rapporteur du projet de 2e pont sur le Rhumel rappelait en décembre 1901 aux conseillers municipaux : « Vous demandiez en outre à l'administration départementale de vouloir bien se prononcer au plus tôt afin que put être réservée sur la plate-forme du Coudiat la superficie nécessaire à l'emplacement de la gare des chemins de fer départementaux. » (AWC/CPE 207/CM, 9 décembre 1901, Rapport de la Commission des travaux présenté par Godard).

[236] AWC/CPE 207/ CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 30 novembre 1902.

[237] AWC/CPE 207/ CM, 27 juillet 1903. Aucun plan ne présentant tous les tracés évoqués n'a été retrouvé

Constantine ne compte pas moins de 25 000 habitants. Elle est ramassée dans un quartier extrêmement étroit, d'une superficie des plus exiguës. Chaque fois que l'on touche au quartier arabe c'est une émigration d'une grande partie des indigènes qui habitaient les maisons anéanties qui se produit. Ces indigènes quittent Constantine. Ils s'en vont dans d'autres villes. Ils ne paraissent plus chez nous[238] ». Le rapporteur du projet rappelle que quelques mois plus tôt, lors de l'assemblée municipale du 30 novembre 1902, les conseillers s'exprimaient ainsi : « Nous répéterons ici ce que nous avons dit en maintes circonstances : c'est qu'il vaudrait cent fois mieux ne pas avoir de deuxième pont à Constantine que d'en avoir un qui provoquerait la dévastation de la ville arabe. Nous demandons donc à l'administration supérieure de vouloir bien adopter d'une façon définitive le tracé bleu[239] ».

Il s'agit donc de ne pas renouveler des expériences malheureuses d'expropriations suivies d'émigrations. Mais ne pas se rendre hostile les indigènes (tant une telle réaction d'émigration implique nécessairement une désaffection profonde des indigènes pour les dominants français) n'est pas l'unique considération qui rentre en jeu. Si l'on soupçonne que les angoisses principales de la municipalité sont dues au fait qu'une émigration ferait diminuer le nombre de contribuables et par conséquent les recettes communales, rien de tel ne perce dans les délibérés concernant le deuxième pont sur le Rhumel qui ont été transmis au Préfet. Cependant, une telle possibilité est très clairement évoquée par le conseiller municipal indigène Morsly. Dans un rapport remis au Préfet en février 1906, il écrit qu'à la suite des diverses expropriations du XIXe siècle et, plus récemment, pour construire le collège de jeunes filles « le fisc, le pays tout entier s'est trouvé frustré de l'exode forcé survenu après toutes ces expropriations de maisons indigènes vers le Maroc, la Tunisie, la Tripolitaine ou la Syrie. Toutes ces personnes légalement dépossédées ont porté leur bras leur avoir et leur influence vers des régions plus hospitalières au plus grand détriment de l'Algérie tout entière, leur pays d'origine[240] ». Enfin – dernier point

---

dans les archives préfectorales conservées à la Wilaya.

[238] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 14 mars 1903. Le conseiller municipal Réjou demandait en avril 1901 aux délégués financiers qu'ils insistent auprès du Gouverneur « pour que la seule solution adoptée dans l'intérêt de la ville de Constantine, pour empêcher une émigration nouvelle des indigènes de Constantine, fut le tracé bleu à l'exclusion des trois autres » (AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 29 avril 1901).

[239] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 30 novembre 1902.

[240] AWC/CPE 210/« Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène », février 1906. Par ailleurs, une lettre des conseillers généraux indique que les émigrants vont « se réfugier à Oued Znati et Oued Athménia et dans les villages aux environs de Constantine » (s.d. [entre 1900 et 1903], *in* AWC/CPE 200, citée par Bernard Pagand, « La médina de Constantine et ses populations, du centre à la marge. Un siècle de dégradation socio-spatiale », *Insaniyat*, n° 35-36, janvier-juin 2007, p. 134). Cette

touchant aux sujets musulmans –, la vue qu'auraient les passants dans l'intimité des foyers indigènes est considérée dans le choix du tracé : « Mais nous tenons à ce que les promeneurs, ne puissent, suivant l'expression qui a été employée, plonger leurs regards dans les maisons indigènes et pénétrer ainsi la vie intime dont ils sont si jaloux[241] ».

La seconde raison avancée – de façon bien moins affirmée, non qu'elle soit de moindre importance mais parce qu'elle n'est pas l'expression d'un passé vécu comme un traumatisme – concerne la forme de la ville et son pittoresque unique : « Ajoutons d'ailleurs que nous devons conserver à notre ville arabe son cachet pittoresque qui est l'une des beautés de notre ville qui attire et intéresse le plus les touristes du monde entier[242] ». Il s'agit donc de concilier dans ce projet de deuxième pont sur le Rhumel tous les intérêts de la ville (dont découlent en partie ceux des indigènes) en même temps que de bâtir un ouvrage sans pareil[243].

LE 2e PONT SUR LE RHUMEL, UN DÛ DE L'ÉTAT

Dès le 27 avril 1900, le Conseil Général avait voté une participation de 500 000 francs, « qu'il maintiendra sûrement, indique Godard en juillet 1903, d'autant plus que la ville de Constantine n'a absolument rien eu sur l'emprunt de 5 000 000 [destiné aux routes et ponts][244] ». La commune espère également que la Société du Coudiat maintiendra sa promesse de verser 100 000 francs pour ce pont[245] (le contrat ne l'y oblige

---

question des expropriations indigènes est très présente dans de nombreux projets d'aménagement. Par exemple, « M. Bizern fait observer que si l'on voulait construire en ville [l'Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles] il faudrait exproprier et chasser encore des indigènes de Constantine comme lors de l'affaire du collège de jeunes filles. » (AWC/CPE 206/CM, 27 octobre 1908). Enième et plus ancien exemple, un autre conseiller municipal disait en 1896 : « Vous connaissez tous l'importance de cette population, le rôle économique qu'elle joue, sa participation aux industries locales, au commerce et à la production, et enfin son concours aux charges et revenus de la ville. » (Registre de délibérations du Conseil municipal n° 35, 11 mai 1896, p. 74, cité par Badia Belabed-Sahraoui, « Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIXe siècle », *Insaniyat*, n° 35-36, janvier-juin 2007, p. 111. Elle n'indique pas le nom du conseiller en question – à moins qu'il ne s'agisse du maire ?)

[241] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 30 novembre 1902. C'est l'unique point que sélectionne et raconte Morinaud dans ses *Mémoires* (p. 319-321). Il dit avoir proposé à Godard, alors ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (du 1er décembre 1898 au 1er janvier 1903) : « Pourquoi ne suivez-vous pas, de la porte Djebia à la pointe Sidi-Rached, le rocher lui-même pour franchir le Rummel, précisément à cette pointe : ce serait comme la ceinture française de notre ville arabe ». Le projet, établi par l'ingénieur ordinaire Guérin, était prêt « trois mois plus tard ».

[242] AWC/CPE207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 30 novembre 1902.

[243] Une trace unique suggère que, finalement, des indigènes musulmans furent expropriés : « Le pont de Sidi Rached doit la vie à une hécatombe de réduits qui, il faut le reconnaître, ne manqueront pas d'attraits…pour les touristes. » (*Constantine en 25 tableaux, deux petits prologues et un brin d'histoire*, Paris, Editions de la Jeune Académie, 1931, p. 41).

[244] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903. Et cela bien que « l'emprunt de 500 000 francs [soit] en juillet 1903 totalement absorbé, sans que 500 000 francs n'aient été réservés. »

[245] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel de la délibération du 16 janvier 1902. En juin 1901 la Société du Coudiat cède gratuitement des terrains nécessaires à la commune pour la construction de ce pont

pas absolument mais c'est dans son intérêt étant donné le développement promis au quartier du Coudiat). Enfin, la ville attend de l'Etat une participation d'un million de francs, « en raison de l'importance de ce travail et que la ville de Constantine qui n'a jamais obtenu, comme les autres villes d'Algérie, comme Alger par exemple, de grosses subventions de l'Etat pour ses travaux urbains, a droit sur l'emprunt de 50 000 000 de francs à une part. Nous ne doutons pas, poursuit le rapporteur de la Commission des travaux, que dans ces conditions la participation de l'Etat soit assez forte pour assurer l'exécution de ce travail absolument indispensable à la vie normale d'une grande cité telle que la nôtre[246] ». Grâce aux philippiques de Christofle et de Joly de Brésillon, les délégations financières accordèrent effectivement en 1903 ce crédit d'un million tant espéré[247].

Du 11 novembre au 2 décembre 1901 se tient l'enquête publique dite de « commodo et incommodo ». La Commission d'enquête prononcent les mêmes conclusions que le Conseil municipal et indique que « c'est donc l'unanimité de la population, on peut le dire, qui s'est prononcée en faveur du tracé bleu[248] ». En novembre 1901, la Chambre de commerce émet elle aussi un avis favorable pour le « tracé bleu[249] ». Le 9 décembre 1901 le Conseil municipal confirmait définitivement ce « tracé bleu », félicitait le service des Ponts et Chaussées pour son travail et demandait le début rapide des travaux. Le 9 mai 1903 était voté un emprunt de 1 500 000 francs sur lequel était réservée une somme de 100 000 francs, représentant la part contributive de la commune pour la construction de ce pont.

Finalement, le rapport de la Commission des travaux du 27 juillet 1903 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal. La municipalité espérait ne financer qu'une infime parti de cette infrastructure qui avait, il est vrai, des conséquences au moins départementales. La subvention espérée du Conseil général fut la plus compliquée à obtenir : traversée qu'elle était d'hostilités politiques toujours renaissantes, cette institution n'alloua pas automatiquement ses crédits.

(AWC/CPE 207/Lettre de Vial (administrateur de la Société du Coudiat) au maire, 12 juin 1901).

[246] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903.

[247] *La Dépêche de Constantine*, 24 janvier 1910 (discours de Morinaud conséquemment au décès de Joly de Brésillon). Nous n'avons pu consulter les délibérations des Délégations financières afférentes à cette demande de subvention.

[248] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Rappel des conclusions de la Commission d'enquête de décembre 1901. Le *Compte-rendu des travaux de l'année 1901* de la Chambre de Commerce indique que l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique s'est faite le 26 octobre 1901.

[249] Les arguments de la Chambre de Commerce pour ce tracé sont les mêmes que ceux déjà évoqués : respect du quartier arabe et moindre coût (Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1901*, Constantine, Marle Audrino, 1902, p. 92).

UNE MANDATURE D'INERTIE (1904-1908) : LA FAUTE À DES HOSTILITÉS DÉPARTEMENTALES ?

Comment les hostilités politiciennes intervinrent-elles dans l'édification de ce grand pont sur le Rhumel ? Par manque de sources – nous n'avons pu consulter les délibérations du Conseil général nous intéressant[250] –, il n'est pas aisé de reconstruire les désaccords entre élus autour de ce projet de deuxième pont sur le Rhumel. Le 21 avril 1904 – soit en pleine période électorale –, on peut lire dans *Le Républicain*, porte-voix de Morinaud : « La bande bônoise de Constantine (…) non contente d'avoir combattu tous les autres grands travaux proposés pour Constantine, au mois d'octobre [1903], a refusé par ses propres votes, les 500 000 francs ! (…) Après avoir fait supprimer le voyage du gouverneur à Constantine, elle a, violant la loi, renvoyé la session du Conseil général, pour ne pas voter les 500 000 francs[251] ». Ce projet de viaduc est, avec l'inévitable enjeu du vote juif, la tête de pont du programme d'Émile Morinaud et l'une des meilleures façons de galvaniser la foule lors des meetings[252]. La veille du scrutin municipal le ton garde toute son aigreur, témoignant de l'importance des aménagements urbains en ce début de siècle dans les prises de position politique, dans les hostilités franco-françaises et dans l'établissement d'une autorité à l'échelle locale : « Votre œuvre économique ici, tristes sirs, c'est votre lutte permanente contre les grands travaux de Constantine. C'est votre attitude ignoble dans l'affaire du deuxième pont du Rhumel. C'est votre défense insensée des intérêts bônois, trahison infâme de ceux de Constantine[253] ».

De son côté, *L'Indépendant*, feuille constantinoise opposée à la municipalité, explique que les délégués financiers proches de Morinaud – qui ne l'est pas encore à cette date-là –, ont voulu priver la cité de la subvention de la Colonie (1 050 000 francs) pour faire croire, peu avant les élections, que le Conseil général (dominé par des proches de Paul Cuttoli, adversaire phare de Morinaud) était responsable des lenteurs du projet[254].

---

[250] Si la Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand) possède avec peu de lacunes les *Procès-verbaux* ou *Rapports* du Conseil général du département de Constantine de 1858 à 1956, un certain nombre ne sont pas communicables, notamment les années qui concernent le processus de décision préalable à la mise en chantier du pont de Sidi Rached.

[251] *Le Républicain*, 21 avril 1904. Les élections municipales sont prévues pour le 1er mai 1904.

[252] *Meeting du 24 avril. Discours de Morinaud* (supplément au *Républicain*, 29 avril 1904).

[253] *Le Républicain*, 30 avril 1904. Lorsqu'il écrit ses *Mémoires*, Morinaud ne tient alors plus le même discours. Semblant confondre diverses séances de diverses assemblées, il écrit : « Les grandes villes prétendues tentaculaires ne reçoivent du département que des poussières de subventions diverses » et laïusse sur l'écart existant entre les impôts payés par les grandes villes et le peu de redistribution leur échéant. Il n'évoque en rien les prétendues tentatives de sabordage des opportunistes (p. 340).

[254] *L'Indépendant*, 17 avril 1904, « Le deuxième pont sur le Rhumel. Les Anticonstantinois amis de

Contrairement à ce qu'affirme *Le Républicain*, ce serait Morinaud, Treille et Réjou qui ont ajourné le Conseil général « afin de n'avoir pas à doter Constantine d'un deuxième pont sur le Rhumel[255] ». Avec l'aide uniquement des collections de ces deux imprimés, il nous est impossible de trancher les tenants et aboutissants, dynamiques et complexités de l'établissement de ce second pont sur le Rhumel qui cliva la communauté politique constantinoise. Une conclusion s'impose néanmoins : cet aménagement est au cœur des luttes politiques européennes avant la Conciliation de 1906.

Les élections achevées, la frénésie et les algarades concernant le pont semblent se calmer. Le préfet pense en août 1904 que l'adjudication ne devrait pas tarder[256]. La majorité du Conseil général, affiliée à Thomson, avait finalement suivi Aubry, Panisse et Lavie[257]. Pour suivre la chronologie et les différentes étapes préliminaires à la mise en chantier, nous ne saurions, plus que jamais, que nous éloigner des *Mémoires* du maire qui, contrairement à d'autres souvenirs, mélange clairement dates et acteurs[258]. Les sources consultées ne nous permettent de reconstruire les processus que de façon elliptique. Selon Morinaud, l'adjudication fut rapidement obtenue[259]. Mais si ce fut le cas, de mystérieuses déconvenues entravèrent toutefois à nouveau la mise en chantier. La correspondance du bureau d'étude des Bétons Armés Hennebique (B.A.H), concurrent à l'adjudication, révèle, à la date du 5 février 1906, qu'« à cause d'un déplacement du tracé, l'ancien projet est abandonné[260] ». Le projet ne dut guère varier étant donné que le pont finalement construit conserve l'ensemble des principes préconisés par le Conseil municipal dès 1901.

ADJUDICATION ET SYMBOLE DE CONCORDE (1908-1912)

En fin de compte, mars 1908 est pour la municipalité – qui va à nouveau remettre bientôt en jeu son mandat – un soulagement : « M. Witte, entrepreneur spécialiste en matière de ponts, a été déclaré [le 2 mars] adjudicataire des travaux du deuxième pont sur

---

Morinaud ».

[255] *L'Indépendant*, 20 avril 1904, « Un chantage électoral. Histoire de pont… et de brigand ».

[256] AWC/CPE 213/Lettre du GGA au préfet, 17 août 1904 ; celle-ci indique que l'autorisation pour la mise en l'adjudication ne devrait pas tarder.

[257] *Mémoires*, p. 341. Une lecture des délibérations du Conseil général s'avèrerait absolument nécessaire.

[258] Il écrit que Godard avait été remplacé par Boisnier, « spécialiste des grands ponts ». En réalité ce dernier ne devint à son tour ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Constantine que le 1er janvier 1907. Il succédait à Raby, qui remplaça lui-même Godard le 1er janvier 1903. Nous renvoyons à ses *Mémoires* et, pour la chronologie des différents ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, à Raymond Cura, « Cent ans d'administration à Constantine », *RSAC*, 64, 1937, p. 243.

[259] *Mémoires*, p. 341.

[260] 76 IFA 1153/7, Lettre de Didier (concessionnaire B.A.H à Tunis) à la maison parisienne, 5 février 1906.

le Rhumel, avec une augmentation de 27 % sur les prix du bordereau. M. Witte va se mettre immédiatement à l'œuvre. (…) La difficulté extérieure du travail à exécuter explique le dépassement. Avec un entrepreneur tel que M. Witte, le pont sera terminé d'ici deux ans[261] ». Achevé, ce « pont de la Concorde[262] » sera le plus grand pont en maçonnerie du monde[263]. Allant « grand train », la municipalité espère les travaux achevés avant la fin de l'année 1911, si ce n'est avant[264].

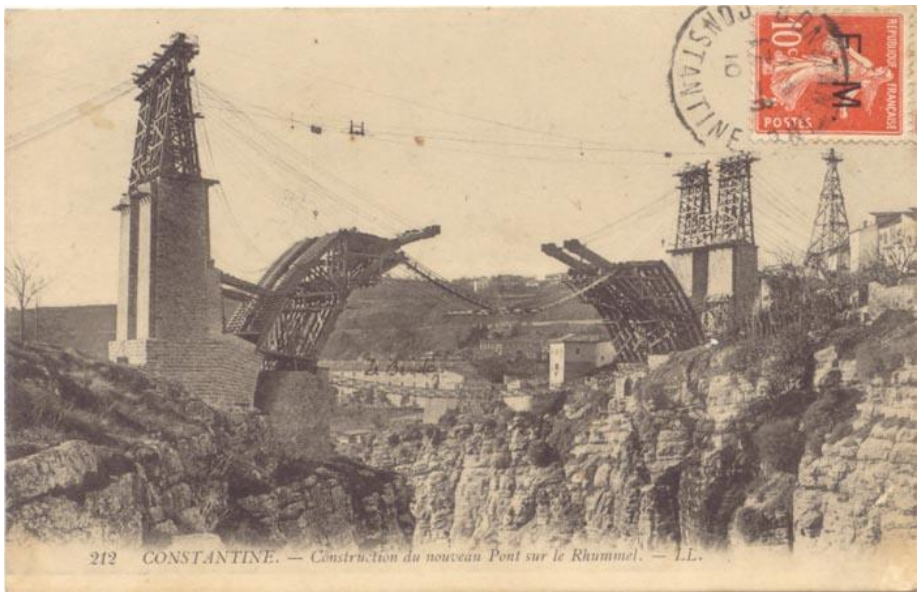

La grande arche du pont de Sidi Rached en construction, carte postale, s.d. [vers 1909-1910]

Les travaux durèrent quatre ans. Adjugés en mars 1908, les 27 arches et les 447 mètres du pont de Sidi Rached sont inaugurés par un week-end de fête et de pluie en avril 1912. Ingénieurs et entrepreneurs sont chaudement remerciés et décorés au milieu du

[261] *Le Républicain*, 3 mars 1908. On trouve parfois Vite ou Vitte pour Witte (par exemple Morinaud, *Mémoires*, p. 345 ou *Le Républicain*, 13 décembre 1909). Contrairement à ce qu'affirme *Le Républicain*, Witte ne semble pas être un entrepreneur si reconnu que cela dans la construction de ponts. Du moins nous n'avons retrouvé aucune trace de ce dernier : ni de ses précédents ouvrages, ni de sa personnalité. Un des noms d'ingénieur qui revient souvent est celui de Faron (lui aussi cité par Morinaud).

[262] *L'Indépendant*, 9 mars 1908.

[263] Les B.A.H n'emportèrent donc pas l'adjudication. Était-ce à cause d'une (relative) animosité du maire à l'égard du béton armé, cause selon lui de retards sur d'autres chantiers ? C'est en tous cas une hypothèse que l'on peut tirer d'un article de *L'Echo du soir* : le maire aurait décidé « de mener une active campagne contre l'emploi du béton armé dans ses construction et œuvres d'art de la région ». Cependant, des offres avantageuses de la municipalité (notamment pour le Crédit foncier) eurent raison de cette « campagne » (*L'Echo du soir*, 29 janvier 1907, « Histoire du béton armé à Constantine depuis son introduction jusqu'à nos jours », article signé d' « un lecteur bien informé »). Le 19 mars 1908, Charles Bonduelle (concessionnaire B.A.H à Alger) écrit à Paris : « tous les concessionnaires ont fait de l'augmentation. Mécontentement naturel du gouverneur ».

[264] *Le Républicain*, 3 novembre 1908.

pont : Bonnafous, Faron, Witte, Gaudreau, Mercadier, Guérin sont félicités par Boisnier, le gouverneur, les élus et notables de la ville ainsi que par la population qui a daigné faire le déplacement[265]. Lors de son inauguration ce pont fut pour la municipalité l'occasion de montrer à tous comment unie, travaillant dans la concorde et l'harmonie, elle bâtissait avec aisance des merveilles. L'étude des évolutions préalables à la mise en chantier démontre qu'il n'en fut rien, loin s'en faut. Un autre aspect de la mise en scène inauguratrice semble avoir été le reflet d'une volonté municipale depuis longtemps affirmée : s'affirmer proche et sensible aux sujets musulmans et ne pas les exclure de la cité. Il s'agissait de montrer une édification servant Constantine, citoyens français comme sujets musulmans. Toutefois, ne peut-on lire les récits de l'inauguration comme le reflet, aussi, d'une paternaliste mise à distance des populations indigènes, repérable dans la consécration d'un quartier réservé comme dans l'absence, semble-t-il absolue, de présence musulmane active lors de ce jour, marqué d'une pierre *blanche*, tout à la gloire des ingénieurs et des colons[266] ?

2.2. Le pont de Sidi M'Cid : un projet municipal aux frais d'autres contribuables (1904-1912)

FAVORISER LA CIRCULATION, DÉSENCLAVER ET ÉTENDRE LA VILLE

Le projet de jeter un pont entre la Casbah et la rive droite du Rhumel au niveau de l'Hôpital civil est lui aussi un projet déjà ancien mais qu'aucune municipalité n'était parvenue à établir[267]. Avant d'achever sa première mandature et alors que les travaux du

[265] Paul Séjourné (1851-1939), ingénieur autrement plus connu et ayant déployé des merveilles de ponts en France et en Europe aurait été selon certains une des éminences grises de ce chantier. L'un des biographes de cet ingénieur écrit de ce maître des ponts en maçonnerie : « Depuis l'inauguration du pont Adolphe, la réputation de Paul Séjourné est mondiale. Les constructeurs de divers pays d'Europe et du Nouveau Monde lui demandent conseil, le sollicitent pour leurs travaux publics, mais il consacre le meilleur à son service du P.L.M. et à quelques amis ou anciens élèves qui font appel à lui : il étudie pour eux des cintres, notamment celui du pont de Sidi Rached à Constantine…». Boisnier était-il un ancien élève de Séjourné ? S'inspira-t-il de lui et de ses ponts ou lui demanda-t-il franchement des plans, notamment pour la grande voûte ? (Auguste Jouret, « Paul Séjourné », *Technica*, n° 76, mai 1946, p. 17, repris par Pascal Béjui et Marc Giraud, *Paul Séjourné. Génie des grands viaducs*, La Roche Blanche, Editions La Régordane, 2010, p. 19.) Toujours est-il que le pont et ses courbes autour d'une partie du quartier musulman semblent être l'illustration de ces mots de Paul Séjourné : « Le pont doit être adapté, non seulement aux lieux, mais au climat, aux monuments voisins, à la lumière, à la couleur locale : il doit sentir le terroir, avoir poussé naturellement sur le sol, n'avoir pas l'air importé, transplanté. » (cité par Antoine Picon (dir.), *L'art de l'ingénieur*, Paris, Editions du Centre Pompidou/ADAGP/FLX, 1997, p. 450).

[266] Aucune prise de parole par un sujet musulman n'est attestée par les comptes-rendus de la presse consultée (*Le Républicain* et *La Dépêche de Constantine*).

[267] Communeau indique que « ce projet n'est pas nouveau, il en avait déjà été question il y a fort longtemps ; il est persuadé qu'en faisant des recherches à la Préfecture, à l'hôpital et au besoin au service du Génie on retrouverait le projet qui avait été établi en vue de relier l'extrémité de la rue de France à

pont de Sidi Rached ne sauraient tarder, la municipalité menée par Émile Morinaud met immédiatement en projet un autre ouvrage traversant les gorges du Rhumel. Lorsqu'il présente un vœu ayant pour objet l'établissement de ce projet, Réjou notifie immédiatement que ce troisième pont « serait d'une utilité incontestable pour la circulation publique[268] ». Il expose également qu'il aurait l'intérêt d'augmenter la valeur d'immeubles délaissés de la médina (car éloignés du centre de la cité) et de refaire de ce quartier un « centre des affaires et des transactions ». La valeur des terrains de Sidi M'Cid serait également augmentée et deviendraient aisés à lotir : la rive droite du ravin verrait son urbanisation balbutiante favorisée. Par ailleurs, les pins de Sidi M'Cid deviendraient un lieu de promenade facilement accessible. L'assemblée municipale demande donc en janvier 1904 la mise à l'étude par le service des Ponts et Chaussées d'un pont reliant l'extrémité de la rue Damrémont à l'Hôpital civil. Ce vœu est renouvelé le 21 mai 1904[269].

Le 23 janvier 1905 parvient à la mairie le projet établi par Raby, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Le maire indique que ce troisième pont sur le Rhumel permettra d'accéder aisément à 16 hectares de la colline de Sidi M'Cid et que ce faubourg « se peuplerait rapidement[270] ». Raby présente un budget prévisionnel de 400 000 francs. Pour des raisons que nous ne sommes pas parvenus à déterminer mais qui ne sont *a priori* pas de la même teneure que celles ayant causé des retards au pont de Sidi Rached, ce n'est qu'en juin 1908 que la ville fixe définitivement sa participation : elle sera de 50 000 francs. Le reste du budget s'établit ainsi : la Colonie subventionne pour 50 % ce pont (200 000 francs), le département devrait y consacrer 125 000 francs et l'hôpital 25 000 francs[271].

---

l'ancien collège actuellement l'hôpital civil ». Leroy confirme bien qu'il y a des documents concernant un tel projet dans les archives de l'hôpital, mais qu'ils sont très incomplets (AWC/CPE 214/CM, 8 janvier 1904). Michèle Biesse-Eichelbrenner indique pour sa part que les premières idées relatives à l'établissement d'un pont entre le Rocher et l'Hôpital datent du début des années 1890 (*Constantine. La conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'auteure, 1985, p. 194).

[268] AWC/CPE 214/CM, 8 janvier 1904. *Ibid*. pour la citation suivante.

[269] AWC/CPE 214/CM, 21 mai 1904.

[270] AWC/CPE 214/CM, 9 février 1905. La moitié de ce terrain appartient à l'hôpital (qui pourrait envisager une plus-value de 200 000 francs sur ces terrains) et une autre moitié sont des terrains domaniaux (estimés à 150 000 francs) ; pour ces informations, nous renvoyons à AWC/CPE 214/ CM, 17 février 1905.

[271] AWC/CPE 214/ CM, 11 juin 1908 et 9 juillet 1910. Voir aussi Morinaud, *Mémoires*, p. 355.

UN TRIOMPHE DE LA MUNICIPALITÉ AUX FRAIS DE LA COLONIE ET DU DÉPARTEMENT (1908-1912)

Si l'adjudication est définitivement approuvée en juillet 1909[272], les travaux – faute de réponse pour certains lots du premier appel d'offres[273] – ne commencent qu'à l'hiver 1910[274]. Le conseil municipal célèbre son maire et un projet mené entièrement à bien et, semble-t-il, sans aucune embûche. Le conseiller Christofle « fait remarquer qu'il n'a pas l'habitude de prodiguer ses félicitations, mais en la circonstance il croirait manquer à son devoir s'il ne remerciait pas très chaudement M. le Maire pour la façon remarquable avec laquelle il a mené à bien l'affaire si importante de la construction du 3e pont » et ajoute qu'il est « important de noter que la Commune ne paiera pas grand-chose[275] ». Humble et rassembleur, le maire explique que, « peu confiant au début, c'est sur l'initiative de notre collègue Réjou que j'ai maintenu ce projet à notre programme, puis je me suis mis résolument à l'œuvre[276] ». De même, il remercie chaudement les services des Ponts et Chaussées et le Gouverneur. Suffisant, il rappelle également que son rôle de président de la Commission du budget en 1907 avait été largement mis à profit pour favoriser l'obtention d'une subvention[277].

Confirmant ce qu'exposait Réjou lors de la première présentation du vœu concernant ce troisième pont, Morinaud dit toute sa confiance dans la capacité de cette infrastructure à redonner de la vitalité au quartier qu'il doit desservir. Solennel, il achève son intervention par une sorte de pacte afin que le débouché du pont reste, grâce à ce grand ouvrage, un éden à portée de la ville : « Il faut, ajoute le maire, que cette promenade [des pins de Sidi M'Cid] conserve toujours son affectation actuelle. Ne

---

[272] *La Dépêche de Constantine*, 4 juillet 1909, compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de la veille.

[273] *La Dépêche de Constantine*, 1er septembre 1909 : « l'adjudication est renvoyée à une date ultérieure et le projet retourné aux ingénieurs pour établir de nouveaux devis d'estimation ». *La Dépêche de Constantine*, 15 septembre 1909 : « au besoin, pour les pylônes, on traitera de gré à gré avec M. Arnodin, adjudicataire de la partie métallique du pont ». C'est l'entrepreneur Ghiringhelli qui l'emporta, avec un rabais de 3,60 % (*Le Républicain*, 23 novembre 1909). La partie métallique du pont, confiée à l'ingénieur Arnodin, est alors déjà en construction dans les ateliers de ce dernier à Châteauneuf (Loiret).

[274] *La Dépêche de Constantine*, 1er janvier 1910, discours de début d'année du secrétaire général de la mairie : « Le grand pont en pierre – le plus haut pont du monde comme ouvrage en pierre – (…) le pont métallique, le plus haut pont en fer du monde qui se trouvera suspendu à 180 mètres au-dessus du lit du Rhumel va être lancé bientôt ».

[275] AWC/CPE 214/CM, 9 juillet 1910. Les 50 000 francs (payés en 3 annuités) de contribution de la commune représentent en effet…12,5 % des dépenses nécessaires.

[276] AWC/CPE 214/CM, 9 juillet 1910.

[277] Lors de cette séance du conseil municipal, Morinaud explique que pour obtenir la subvention de la Colonie il avait dû au préalable faire classer par le Conseil général la nouvelle route comme chemin de grande communication n° 2 (voir aussi *Mémoires*, p. 355). Par-là, il pouvait obtenir des subventions sur le 2e emprunt, uniquement destiné aux routes nationales et aux chemins départementaux.

permettez jamais, mes chers collègues, d'y faire des constructions. Que ce bois reste toujours une promenade aux portes de la cité[278] ».

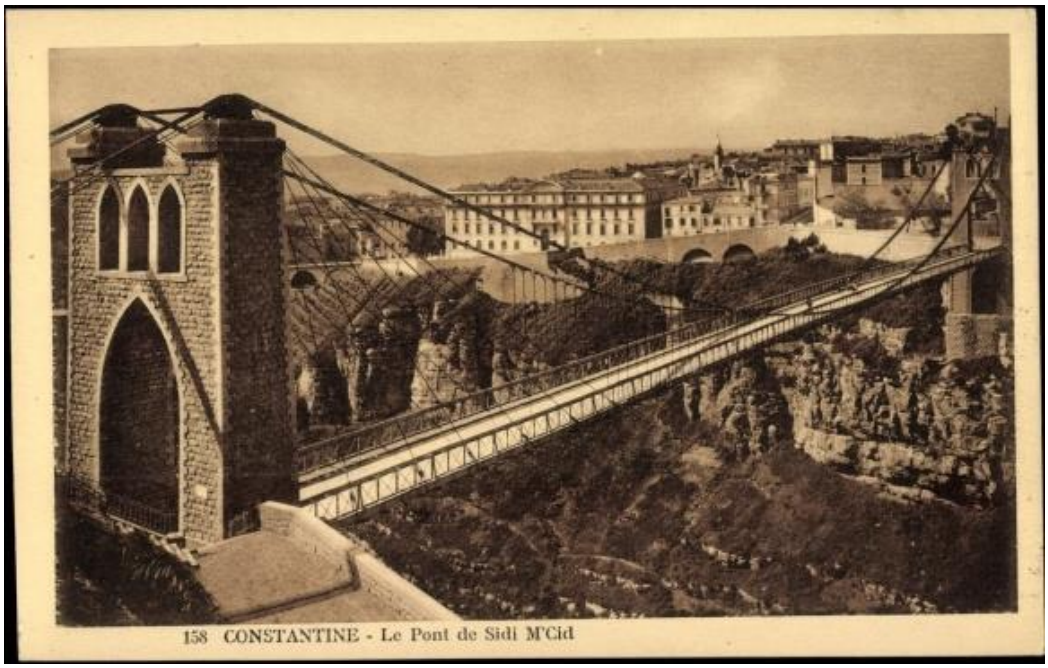

Le pont de Sidi M'Cid, carte postale, s.d.

Inauguré en avril 1912, le troisième pont sur le Rhumel ou « pont de Sidi M'Cid » semble donc être, si l'on s'en tient aux délibérations du Conseil municipal, un triomphe complet pour la municipalité qui remettait alors en jeu son mandat. D'autres sources indiqueraient-elles le contraire ? Quasiment offert aux citadins par la Colonie et le Conseil général et rendant d'immenses services à l'ensemble de la population constantinoise, il est fort probable que cet ouvrage renforça la concorde entre électeurs français et participa à rassembler l'ensemble de la population derrière Émile Morinaud et ses conseillers, réélus triomphalement en mai 1912.

3. Une si longue destruction : le magasin à orge et l'aménagement de la Place de la Brèche (1901-1915)

Engoncée dans son Rocher et dans ses murailles, Constantine ne pouvait être, comme le répétaient inlassablement les élus et nombre d'habitants, un grand centre urbain

[278] AWC/CPE 214/CM, 9 juillet 1910.

qu'en se projetant au-delà de son carcan originel. Ainsi avons-nous vu précédemment l'importance de la construction de nouveaux ponts. Mais l'extension de Constantine et le bon fonctionnement de ses flux nécessitaient aussi de poursuivre l'aménagement de la médina. Lieu emblématique et central entre tous pour la citadinité constantinoise, la place de Nemours, plus communément appelée « place de la Brèche », fut ainsi largement transformée par la municipalité.

AMÉLIORER LA CIRCULATION ET EMBELLIR UNE PLACE CENTRALE

Si la Place de la brèche n'a pas encore, en 1901, l'importance fondamentale qu'elle eut tout au long du XXe siècle, elle est tout de même un lieu central composé de plusieurs immeubles importants ainsi qu'un des points nodaux indispensable de Constantine et donc bien souvent encombrée par une foule bigarrée[279]. Côte à côte se trouvent le théâtre (inauguré en 1883) et un grand marché aux légumes ; de l'autre côté de la place s'élevait depuis 1840 le magasin à orge, alors essentiellement utilisé pour satisfaire les besoins de l'armée. C'est à ce dernier que s'attaque en premier lieu le Conseil municipal[280]. À la différence des autres projets initiés immédiatement après l'accession à la tête de l'hôtel de ville par Émile Morinaud, il ne s'agit pas de construire mais de détruire un édifice « qui dépare le plus beau et plus animé quartier de la ville[281] ». En sus de cet aspect d'enlaidissement, ce bâtiment cause également des problèmes de circulation : « D'une part, les voitures de l'armée qui viennent y chercher tous les jours les approvisionnements nécessaires aux divers corps de troupe de la garnison ont créé, à cet endroit, un encombrement préjudiciable à la circulation. D'autre part, la construction elle-même, restée au milieu de la place, l'empêche de se développer et ne permet pas de lui donner toute l'étendu nécessaire[282] ».

[279] Elle est « le centre du mouvement (…) On y rencontre des Kabyles conduisant des troupeaux d'ânes au marché, et quelquefois des chameaux. » (Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 118).
[280] Selon Michèle Biesse-Eichelbrenner, la destruction du magasin à orge fut évoquée dès 1875 à l'occasion de la visite du gouverneur général (*Constantine. La conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'auteure, 1985, p. 73).
[281] AWC/CPE 214/CM, 9 février 1901.
[282] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1901, Rapport du maire sur l'historique de la question du magasin à orge.

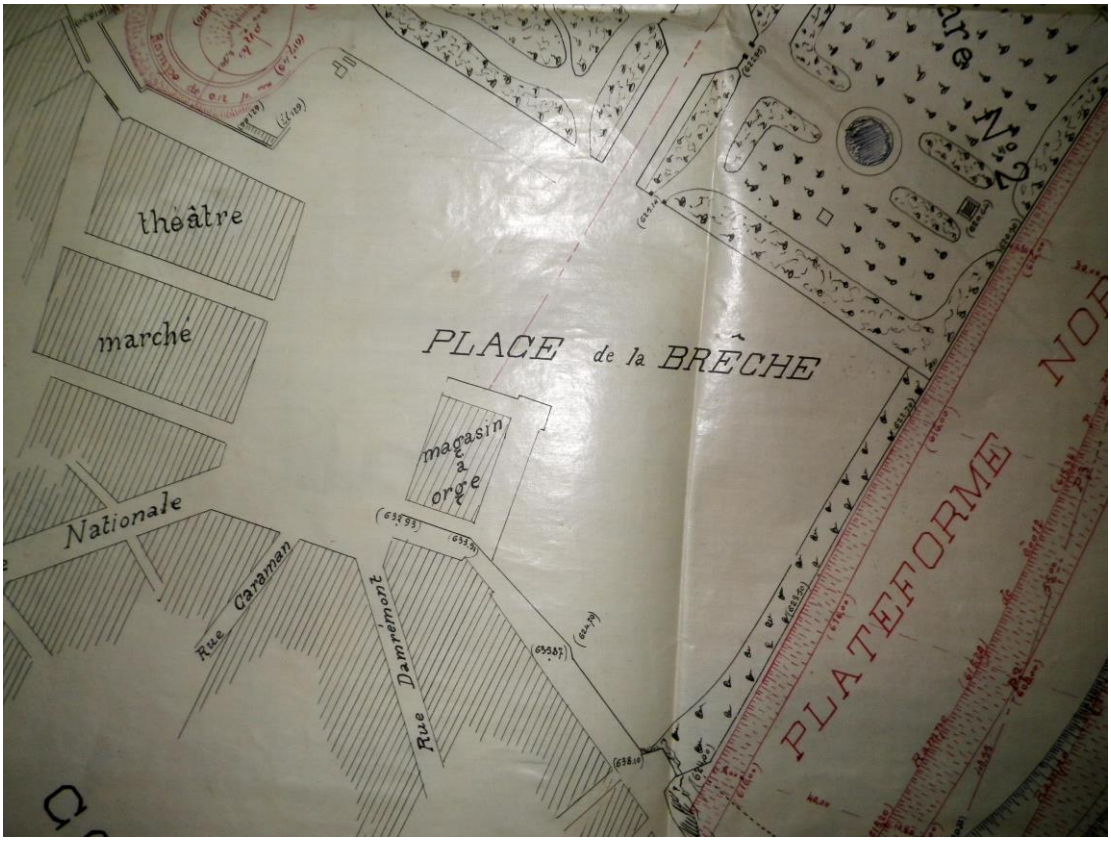

La Place de la Brèche vers 1900 (« Plan en vue de l'aménagement du Coudiat », par la Société du Coudiat, s.d. [vers 1900], AWC/CPE 207)

En parallèle le Conseil municipal vote un projet de transformation de la place Nemours (voirie, pavements, partage des espaces). L'objectif, hygiénique, pratique et d'embellissements, est de faire cesser une situation intenable et inadmissible pour la population (notamment européenne) : « La place Nemours, les jours de siroco ou de pluie, est presque impraticable soit à cause de la poussière, soit à cause de la boue. (…) Cette esplanade ou plateforme garnie de becs de gaz, de bacs et complétée d'arbres, de palmiers de préférences, afin de donner autant que possible un peu de couleur locale à la place, constituera un grand refuge et un lieu de repos fort agréable pour les promeneurs [283] ». Des conférences mixtes armée-municipalité sont engagées mais,

[283] AWC/CPE 200/CM, 3 novembre 1908, Rapport Réjou. Il poursuit : « Le présent projet a pour but la transformation et un aménagement nouveau de cette place. Entre autres avantages, ce travail aura celui d'éviter les ravinements qui se produisent, faut d'écoulement régulier, à la suite des pluies. Les eaux seront recueillies par les caniveaux entourant l'esplanade établie devant le théâtre et conduites dans l'égout. (…) Un monument, celui de Behagle, par exemple, pourra, sur cet emplacement, être érigé. (…) » Le devis des travaux est de 3 300 francs. Nous renvoyons également à AWC/CPE 200/CM, 28 janvier 1904, Lettre du maire au préfet, 17 décembre 1903. À une nouvelle demande de Christofle (AWC/CPE 200/CM, 28 décembre 1908), Morinaud répond que par manque de crédits le pavage devant le marché aux légumes ne peut encore être réalisé. Jean Lorrain écrivait quelques années plus tôt : « C'est le réveil dans le froid et le brouillard ; les fenêtres de ma chambre, étamées par le gel, donnent sur une grande place déjà toute boueuse

ajournées en 1908, elle n'aboutirent pas avant la fin des années 1910[284].

UN PROJET D'ENSEMBLE A NÉGOCIER AVEC L'AUTORITÉ MILITAIRE

Le 9 février 1901 le Conseil municipal adopte donc la mise à l'étude d'un projet de démolition du magasin à orge. Le 30 avril 1901 le maire est autorisé à rentrer en contact avec l'autorité militaire[285]. Au début de l'année 1902 Bailac, chef de Bataillon et chef du Génie de la place de Constantine, indique au maire la décision du ministre de la guerre : si la ville souhaite détruire ce magasin à orge il faudra qu'elle verse 280 000 francs au Trésor et qu'elle démolisse le bâtiment à ses frais. Le Conseil municipal s'y refuse et demande au maire de trouver un terrain d'entente avec l'autorité militaire[286]. Des discussions d'abord « bienveillantes[287] » puis plus tendues s'engagent alors entre cette dernière et la ville.

Dans une lettre datée du 4 avril 1903, Bailac indique que les services du Génie, de la Santé et de l'Intendance étudieront la proposition de la ville consistant à « utiliser le quartier du Bardo pour l'emmagasinement de l'orge, ce quartier étant remplacé par un nouveau casernement à Constantine, pour le train [des équipages][288] ». Bailac reconnaît que l'armée et le train des équipages profiteraient, comme lui suggérait le maire, d'un quartier plus aéré. Comme pour d'autres projets d'aménagement, l'éviction du magasin à orge de la place de la Brèche implique des transformations plus globales. C'est ce qu'exprime Morinaud devant un Conseil municipal qui vient d'être réélu, en mai 1904 : « il est absolument nécessaire de construire une caserne plus saine et surtout mieux située que la caserne actuelle. Les casernements du Bardo pourront sans grands frais être transformés en magasin à orge[289] ». Assouvir cette nécessité c'est aussi pour le maire le gage de conserver à Constantine le train des équipages, unité militaire alors en perte de vitesse mais qui, avec les nombreux bataillons stationnés autour de Constantine, constitue une population nécessaire pour le bon ordre et la prospérité de la ville.

---

sous le piétinement de la foule. » (*Heures d'Afrique*, Paris, E. Fasquelle, 1899, p. 162).

[284] Les documents du Génie conservées dans SHD/1 H 812 couvrent la période 1903-1912. Il s'agit soit de document ne donnant aucune information supplémentaire par rapports aux autres sources que nous citons soit de documents très techniques qui n'intéressent pas notre sujet d'étude.

[285] AWC/CPE 214/CM, 30 avril 1901. Pour le projet de reconstruction du magasin à orge mené par le génie, voir SHD/1 H 812.

[286] AWC/CPE 214/CM, 13 janvier 1902 : lecture des lettres de Bailac et délibération du Conseil municipal.

[287] AWC/CPE 214/CM, 18 février 1903.

[288] AWC/CPE 214/CM, 11 avril 1903.

[289] AWC/CPE 214/CM, 21 mai 1904. Concourant pour sa réélection, Morinaud affirmait sa volonté d'embellir la ville et de faire disparaitre la « verrue » qu'était le magasin à orge (*Meeting du 24 avril. Discours de Morinaud*, supplément au *Républicain*, 29 avril 1904).

Une nouvelle fois soumise au ministre de la Guerre, la question de destruction du magasin à orge butte sur le projet que le maire souhaite lui corréler : le déplacement des casernes du Bardo. Le ministre de la guerre souhaite en effet des précisions « au sujet de la salubrité de Bellevue et du camp des Oliviers[290] ». Le 18 juillet 1905, le général commandant de la Division informe le maire que le ministre de la Guerre a donné son adhésion de principe[291]. Un an plus tard, la Commune se dit prête à payer les 160 000 francs nécessaires pour détruire « cette affreuse carcasse de fer[292] » et reconstruire ailleurs le magasin à orge ; elle prélèverait la somme nécessaire sur l'emprunt de 450 000 francs voté le 7 septembre 1906[293]. Le 4 août 1906 une convention réglementaire en vue de réaliser rapidement ce projet est passée entre la ville et le Génie[294].

REFUS ÉTATIQUES

Alors qu'en octobre 1906 le ministre de la guerre donnait une nouvelle fois son accord à ce projet[295], d'autres institutions étatiques posent à partir de 1907 plusieurs refus aux demandes municipales. A la fin de l'été 1908, Morinaud se déplace à Paris afin de régler diverses questions intéressant la ville et notamment celle du magasin à orge, dont la résolution est devenue de plus en plus urgente depuis que l'hôtel des Postes et Télégraphes (inauguré en avril 1908) a pris place sur la place de la Brèche. Il se rend au Ministère de l'Intérieur, à celui de la Guerre, au Conseil d'Etat. Il y rencontre les personnes nécessaires et qu'il connait déjà afin de faire accélérer les procédures légales et de convaincre chaque autorité dont l'approbation est nécessaire du bien-fondé du déplacement du magasin à orge de Constantine[296].

Rentré à Constantine, c'est dans un rapport morose que le maire indique le 27 octobre 1908 la confirmation des multiples refus de l'Etat. Il rappelle tout d'abord d'une décision du Conseil d'Etat posant un refus au financement de la destruction et du

---

[290] AWC/CPE 214/CM, 19 novembre 1904.
[291] AWC/CPE 214/CM, 3 août 1905.
[292] « L'affreuse carcasse de fer qui dépare notre belle place de la Brèche va disparaître. Il va en résulter un bel embellissement pour la cité, surtout avec la disparition certaine aujourd'hui du magasin à orge et la construction de l'hôtel des Postes. » (*Le Républicain*, 1905, p. 120, cité par Zahia Dris Maghnous, « L'espace de la Brèche entre la coupure et la suture », *in* Leïla Ammar (dir.), *Formes urbaines et architectures au Maghreb aux XIXe et XX siècles*, La Manouba, Centre de publication universitaire, 2011, p. 76. La référence à la page 120 du *Républicain* renvoie probablement au volume relié de ce quotidien conservé aux Archives de la Wilaya de Constantine.
[293] AWC/CPE 214/CM, 29 mars 1906 et 28 décembre 1908.
[294] AWC/CPE 214/CM, 4 août 1906.
[295] AWC/CPE 214/Lettres du Gouverneur au Préfet, 17 octobre 1906 et 7 novembre 1907.
[296] On trouvera un long et très détaillé récit de Morinaud à propose de ce voyage dans AWC/CPE 200/CM, 11 septembre 1908.

déplacement du magasin à orge « étant donné la situation financière de la commune de Constantine [et car ce projet] ne lui avait pas paru présenter un caractère d'urgence[297] ». Puis c'est le ministère de la guerre qui rejette les demandes de la municipalité. Dans une lettre du 3 septembre 1908 le sous-secrétaire d'État à la guerre écrivit au Préfet : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le déplacement du magasin à orge n'a été consenti par mon administration que pour répondre au désir exprimé par la ville de dégager et d'embellir la Place Nemours. Ce déplacement, qui n'est possible que par la reconstruction d'un nouveau magasin à une certaine distance de la ville ne présente aucun avantage pour les service de la Guerre qui auraient, au contraire, intérêt à conserver le magasin actuel, en raison de sa situation centrale[298] ». Il conclut sa lettre en refusant de baisser la part contributive de la commune de 160 000 francs à 100 000 francs (demande formulée par Morinaud qui disait le budget communal, tout consacré qu'il était à d'autres grands travaux, incapable de contribuer autant[299]). Malgré tout et en vue de trouver un nouvel accord, l'avenant pour deux ans est renouvelé à compter du 14 janvier 1908[300].

Émile Morinaud conclut son historique de la question du magasin à orge ainsi : « Nous n'avons donc rien à espérer de l'Etat[301] ». Ne pouvant compter que sur ses finances, le Conseil municipal propose dès lors à l'Administration plusieurs combinaisons financières de location ou emprunt[302].

---

[297] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908, décision du Conseil d'État de juillet 1907 et AWC/CPE 214/CM, 27 octobre 1908. Par cette décision le Conseil d'État n'autorisait la commune à emprunter que pour l'agrandissement du lycée (190 000 francs) et pour la part contributive de la commune à la construction du pont de Sidi Rached (100 000 francs).

[298] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908, Réponse du sous-secrétaire d'État à la guerre au Préfet (datée du 3 septembre 1908).

[299] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908/Lettre de Morinaud au Ministre de la Guerre, 26 août 1908 : « la ville de Constantine a dû déjà s'imposer des sacrifices énormes pour la construction de nouvelles écoles, nécessitées par l'accroissement continuel de sa population, [et] qui va encore être obligée de dépenser des sommes considérables pour la construction d'une deuxième conduite d'eau et la réparation de ses immeubles fortement endommagés à la suite des terribles secousses de tremblement de terre de ces temps derniers. » (sur ce tremblement de terre nous renvoyons, outre la presse quotidienne, à *L'Echo du diocèse d'Hippone*, n° 16, 15 août 1908).

[300] AWC/CPE 214/CM, 16 novembre 1907.

[301] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908.

[302] AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908 : 1° Que le Crédit Foncier paye tous les loyers qu'il aura à verser à la commune pendant la durée du bail (10 000 francs par an pour l'usage du nouveau bâtiment appelé à remplacer le marché aux légumes) avec déduction d'un intérêt de 4,25 %. 2° Emprunt de 160 000 francs à contracter avec le Crédit Foncier de France à 4,10 % (pour 16 ou 30 ans). Une autre solution avait été préalablement envisagée : la vente de la propriété de Taffrent (882 hectares de terres agricoles possédées par la commune dans la région de Djebel Ouach, concédée par décret impérial le 27 octobre 1859 et rapportant 6 725 francs par an). Mais la privation de ce revenu, les longues formalités nécessaires pour aliéner un bien communal et la somme qui aurait été réclamée par l'Etat sur cette vente (environ un tiers) a découragé le Conseil municipal (AWC/CPE 214/CM, 27 octobre 1908 et 28 décembre 1908 et CPE 200/CM, 11 septembre 1908).

UN PROJET DE DESTRUCTION LONG DE PRÈS DE 15 ANS

Le 5 février 1909 l'assemblée municipale vote les centimes additionnels nécessaires pour gager le projet d'emprunt (« procédure de longue durée[303] » à laquelle espérait échapper la commune) de 160 000 francs finalement présenté à l'Administration[304]. En juillet 1909 le Gouverneur transmet au Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur ce projet d'emprunt de 160 000 francs auquel il ajoute une apostille critique à l'égard de la gestion du budget communal[305]. Le labyrinthe administratif et réglementaire autant que les vues dissemblables de la municipalité et de l'armée freinent toujours la destruction de la masse décrépie du magasin à orge, ce qui paralyse d'autres projets municipaux ayant trait à cet espace[306]. En novembre 1909 la convention passée entre l'État et la Commune (le 13 août 1906 et renouvelée le 14 janvier 1908) est une nouvelle fois approuvée par les ministres de l'Intérieur et de la Guerre[307].

Le 9 décembre 1909 est enfin publié un décret autorisant la ville de Constantine à emprunter 160 000 francs auprès du Crédit Foncier (préféré au Crédit Algérien) à un taux de 4,10 % sur 17 annuités. C'est Paul Cuttoli, agissant à Paris afin de faire accélérer cette question urgente, qui annonce par télégramme l'obtention de ce décret tant attendu : « Emprunt pour magasin à orge approuvé par Conseil d'État[308] ». Les plans définitifs concernant l'aménagement d'ensemble de la place Nemours après la démolition du magasin à orge (auparavant soumis au Génie et aux Ponts et Chaussées) sont rapidement adoptés par le Conseil municipal. Des plans de détail sont promptement demandés aux services techniques[309].

Ce n'est finalement – après d'autres rapports, lettres et discussions que les

---

[303] AWC/CPE 214/CM, 17 octobre 1908.

[304] L'emprunt de 160 000 francs au taux de 4,10 % est gagé par la commune avec 4,41 centimes additionnels à la propriété bâti et 4,41 centimes additionnels aux patentes (AWC/CPE 214/CM, 5 février 1909). Le 3 avril 1909 le Gouverneur demande au Préfet d'indiquer au Conseil municipal d'inscrire des centimes « spécialement affectés au service des annuités » (et non de les voter en pensant payer l'emprunt sur le budget ordinaire pour ne pas avoir à taxer davantage les contribuables constantinois). Il rappelle en outre à la municipalité « les critiques formulées dans [sa] circulaire du 13 janvier 1906, au sujet de la tendance qu'ont les municipalités à prélever sur les ressources ordinaires du budget des annuités nécessaires à l'amortissement des emprunts. » (AWC/CPE 214/CM, 17 avril 1909/Lettre du Gouverneur au Préfet, 3 avril 1909).

[305] AWC/CPE 214/CM, 27 juillet 1909.

[306] Par exemple, le colonel directeur du génie répond au maire qu'une partie du mur d'enceinte ne pourra être détruite que lorsque sera résolue la question du magasin à orge (lecture d'une lettre au conseil municipal (session extraordinaire) du 11 septembre, rapportée par *La Dépêche de Constantine*, 15 septembre 1909).

[307] AWC/CPE 214/CM, 20 novembre 1909, ainsi que *La Dépêche de Constantine*, 17 novembre 1909 (lettre d'Aristide Briand (Président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes) à Cuttoli) et *Le Républicain*, 4 décembre 1909.

[308] AWC/CPE 214/CM, 14 décembre 1909 et *La Dépêche de Constantine*, 6 et 16 décembre 1909.

[309] AWC/CPE 214/CM, 15 janvier 1910.

archives préfectorales ou militaires n'ont pas conservés – qu'à la fin de l'année 1913 qu'un projet est enfin adopté. Le Conseil municipal émet le 30 octobre le vœu que l'adjudication ait lieu dès décembre pour que les travaux puissent commencer le 11 février 1914, lendemain du jour de remise du bâtiment à la ville[310]. Si la chronologie précise au-delà de cette date reste à préciser, les délais espérés ne furent pas tenus : le magasin à orge ne disparut de la place de la Brèche qu'après l'été 1914[311].

*

* *

Tramways, nouveaux ponts et aménagements de la Place de la Brèche représentent un ensemble de projets urbains menés ou non à leur terme entre 1901 et 1914. Dans un même dessein, tous ambitionnaient de bouleverser et d'améliorer les flux d'une ville qui croissait rapidement. Le début du XXe siècle est une époque pendant laquelle « Constantine » ne désigne plus uniquement la médina et quelques petits faubourgs alentours (gare, El Kantara, pourtours du Coudiat). Des terrains sont lotis ou prévus de l'être au-delà d'El Kantara, à Bellevue et à Sidi Mabrouk : il devenait pressant de relier ces lieux à la ville.

Les appréhensions vite balayées, les projets mis en avant par la municipalité ont vite été encouragés par une population sinon unanime, du moins enthousiasmée : la modernité et les perspectives à la fois grandioses et de circulations améliorées qu'elle permettait firent de l'achèvement des deux grands ponts sur le Rhumel un triomphe.

Deux projets – les tramways et la destruction du magasin à orge – se sont confrontés aux entraves des dispositions légales de la IIIe République, notamment de la plus haute des juridictions administratives : le Conseil d'État. Les conseillers du Palais Royal en charge des dossiers – et qui affirmaient parfois eux-mêmes ne pas comprendre tous les enjeux de tel ou tel projet municipal – bloquèrent (pour des raisons réglementaires ou financières) les mises en chantier souhaitées par la ville. Pour autant, le plus haut représentant de l'Etat (le Gouverneur) en Algérie et l'accord qu'il donna,

[310] AWC/CPE 213/CM, 30 octobre 1913.

[311] Concernant la destruction du magasin à orge, on trouve un élément de réponse dans les archives de l'Alliance israélite universelle : Alexandre Adès s'est « associé avec un entrepreneur mobilisé : alors que rien ne l'y obligeait [il] a bien voulu, dans l'intérêt de la commune de Constantine, continuer la démolition du magasin à orge. » Les frères Adès étaient des Constantinois nés à Marseille et internés au milieu de la Première Guerre mondiale à Lambèse en raison de leur nationalité ottomane et ce bien qu'ils n'aient jamais séjourné en Turquie (AIU/I C 4.05a-c, « Notes concernant la famille Adès », communiquées par Élie

poussé par les Délégations financières, à un certain nombre de subventions, témoigne, comme pour les projets d'assainissement précédemment présentés, que les travaux d'aménagement à Constantine étaient soumis à une tutelle aussi vigilante qu'encourageante.

Les dissensions politiques locales furent d'autres causes de blocages. Celles-ci s'effacèrent avec la Conciliation de 1906. Le sentiment d'une constellation de projets bloqués (dont l'ambitieux pont de Sidi Rached) et par conséquent d'une prospérité entravée à cause de conflits surannés participa à ce rapprochement : les prépondérants locaux ne pouvaient laisser leur échapper la prospérité à laquelle ils ambitionnaient.

La situation coloniale doublée de la situation particulière de Constantine, aussi bien topographique que concernant la répartition des populations, fut prégnante dans au moins un des aménagements présentés dans cette partie : l'établissement du pont de Sidi Rached. Nous avons démontré dans quelle mesure la municipalité choisit un tracé préservant un quartier habité par les Musulmans. Cette « bienveillance » n'avait comme considération qu'un ressort financier, autant fiscal que de rentrées touristiques. Ses lieux de vie épargnés par les aménagements urbains et ceux-ci touchant positivement leur quotidien, gageons que les populations musulmanes estimèrent davantage la personnalité charismatique d'Émile Morinaud et son actif Conseil municipal. Ainsi peut-on comprendre cette « ceinture française de notre ville arabe[312] », à la fois comme un ouvrage relatif aux nécessités urbaines et à la fois comme un dispositif destiné à *s'attacher* les sujets musulmans.

Au-delà de ces derniers, les implications politiques furent analogues au sein des populations juives et israélites : l'amélioration des infrastructures circulatoires participait à structurer la majorité de ces populations autour de l'action de leurs élus, constamment reconduits dans leurs mandats.

Narboni au Président de l'Alliance, 25 avril 1916).

[312] *Mémoires*, p. 321.

Chapitre 3. Bâtir des palais : affirmer, malgré tout, sa puissance

1. Négociants et banquiers : deux montées en puissance, deux producteurs de la ville

1.1. La construction d'un nouvel Hôtel des Postes et Télégraphes : enjeu d'État et puissance des négociants (1900-1908)

SATISFAIRE DES BESOINS CROISSANTS, PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LA COLONIE

En même temps que s'améliorent les infrastructures d'assainissement (adductions d'eau, égouts), de circulation (ponts, voirie) et l'embellissement de la ville (destruction du magasin à orge, squares), certains promeuvent aussi les techniques de communication moderne : Constantine doit être dotée d'un nouvel hôtel des Postes et Télégraphes. A l'orée du siècle, cette administration est éparpillée dans divers immeubles de la ville. Cette situation est ainsi « loin de répondre aux besoins et (…) il y aurait lieu de [l']améliorer[313] ».

Elaboré à l'extrême fin du XIXe siècle, le projet de doter Constantine (il en va de même pour Alger et Oran) d'un service de communications modernisé, véritable enjeu d'État, semble avoir moins été à l'initiative de la municipalité que d'autres institutions. C'est en tout cas ce que laissent largement suggérer le peu de délibérations municipales communiquées à la Préfecture et, inversement, les longs débats qui concernèrent ce type d'infrastructure (pour Alger, Oran et Constantine) aux Délégations financières. La construction de ce relais de pouvoir, nécessité économique de son temps et bâtiment essentiel pour affirmer sa modernité a également été soutenue par la Chambre de commerce de Constantine. Ainsi les *Comptes-rendus des travaux* de la Chambre de commerce contiennent-ils de nombreuses délibérations concernant ce projet. Au mois de mars 1900 se forme donc dans cette institution une commission « en vue d'assurer la construction d'un hôtel pour l'installation convenable de l'important service des Postes,

[313] DF/NC, 13 novembre 1901, intervention de Tédeschi, p. 201.

Télégraphes et Téléphones[314] ».

CARREFOUR PERRÉGAUX OU PLACE DE LA BRECHE ?

La Chambre de commerce se dit immédiatement prête à offrir son concours à l'administration des Postes et Télégraphes. Accepté par tous, les diverses instances délibératives ne débattent donc pas de la construction d'un nouvel hôtel mais de son emplacement (notamment au sein de la Chambre de commerce) et de la façon de le financer (notamment au sein des Délégations financières). Dans sa séance du 2 juin 1900 la Chambre de Commerce – alors présidée par Noël Martin, également conseiller municipal opportuniste – indique qu'elle est plutôt favorable à l'implantation dudit hôtel sur la place de Nemours. Une autre proposition est faite : Joly de Brésillon – qui est lui aussi conseiller municipal, mais dans la majorité radicale d'Ernest Mercier – « fait remarquer que l'emplacement du carrefour de Perrégaux est en bordure de ce que l'on peut appeler le centre commercial de Constantine, que cet emplacement se trouve sur la rue Nationale, seul accès mettant en commun la ville avec les faubourgs [et] bien au centre [de Constantine][315] ».

Finalement la Chambre de Commerce – consciente des difficultés juridiques et administratives qui pèsent sur tous les aménagements de la place de la Brèche – délibère sans impératif : « l'hôtel pourrait être édifié sur l'emplacement du carrefour Perrégaux, dans le cas où l'Etat ne pourrait pas s'en procurer un autre à proximité de la place de Nemours ». Elle donne également son accord pour participer à l'emprunt de 425 000 francs présenté par l'Administration[316]. Un an plus tard le ministère des Postes et Télégraphes indique sa préférence pour une construction « sur un terrain communal, situé au carrefour Perrégaux, rue Nationale[317] ».

UNE CHAMBRE DE COMMERCE À LA RECHERCHE D'AUTONOMIE ?

En novembre 1901 se tient une session des Délégations financières. L'emprunt à contracter par la Colonie et les projets à financer y sont longuement débattus. Le Gouverneur rappelle à la Chambre de commerce que ce projet « est lié à une autre question : celle de l'emprunt à contracter par la colonie ; que, par suite, il doit être soumis

[314] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu de l'année 1900*, Constantine, Marle Audrino, 1901, séance de mars 1900, p. 35.
[315] *Ibid.*, séance du 2 juin 1900, p. 46. Même référence pour la citation suivante.
[316] *Ibid.* Cet emprunt serait remboursé par 30 annuités de 21 500 francs.
[317] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu de l'année 1901*, Constantine, Marle Audrino,

aux Délégations financières qui auront à se prononcer sur le principe même de la création [de l'hôtel des Postes et Télégraphes de Constantine][318] ». Il conclut sa communication en indiquant qu'il n'est donc pas possible, dans l'attente des délibérations des Délégués financiers, de réaliser les opérations foncières nécessaires à la construction du nouvel hôtel[319]. Au sein du projet d'emprunt cette question des nouveaux immeubles des Postes et Télégraphes divise les délégués financiers[320]. Le 14 novembre Christofle (délégué non-colon de Constantine, conseiller municipal de la majorité et ancien adjoint au maire) émet un vœu qui rassemble la majorité des délégués financiers : « Je vous demande de faire disparaître de la somme de 1 300 000 francs proposée [par l'Administration]. (…) Cette création n'a, en effet, plus sa raison d'être, puisqu'il vient d'être décidé à la suite d'un accord intervenu entre l'administration des postes et télégraphes et la chambre de commerce de Constantine, avec l'autorisation de l'autorité supérieure, que la Chambre de commerce construirait l'immeuble à ses frais et recevrait, à titre d'annuité, pendant un nombre d'années déterminé, le montant du prix actuellement payé pour la location[321] ».

L'intérêt porté à la question par la Chambre de commerce (que l'on peut déduire de ses nombreuses délibérations) et ce souhait de payer à ses frais le nouveau bâtiment peuvent se comprendre comme la volonté des grands négociants et industriels locaux de garder la maîtrise des institutions-clés et une certaine autonomie d'action. Au début de l'année 1902 Bonnell, l'architecte chargé des travaux, prépare les plans et un devis, et ce bien que les critiques de la Chambre de commerce quant au choix du terrain de la rue Perrégaux soient de plus en plus appuyées[322]. En mai 1902 et face à des délibérations contraires qui s'annoncent à la session des Délégations financières, la Chambre de Commerce confirme à l'Administration ses souhaits : une dépense de 425 000 francs qu'elle financerait par un emprunt sur 30 ans (et non 40 comme l'envisage

---

1902, 2e trimestre 1901, p. 33, lecture d'une lettre du ministre des Postes et Télégraphes.

[318] *Ibid.*, p. 60, lecture d'une lettre du Gouverneur.

[319] « Il n'est pas possible, dans ces conditions, de se livrer, en ce qui touche à la concession du terrain domanial de la place Perrégaux, à des démarches qui auraient pour résultat d'engager l'avenir. » (Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu de l'année 1901*, Constantine, Marle Audrino, 1902, 4e trimestre 1901, p. 60, lecture d'une lettre du Gouverneur).

[320] DF/Assemblée plénière, 19 novembre 1901, p. 75.

[321] DF/NC, 14 novembre 1901, p. 257. Cette somme proposée par l'Administration ne sera finalement allouée pour aucun département.

[322] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1902*, Constantine, Marle Audrino, 1903, séance du 1er trimestre 1902, p. 21. La Chambre de Commerce délibère également qu'« à l'unanimité [elle] regrette que l'architecte, auteur du projet, se soit immiscé sans mandat dans l'administration de la Chambre et ait compliqué les choses par son intervention directe. » (*ibid.*, p. 79). Nous ne sommes pas parvenus à comprendre le contenu de cette « intervention ».

l'Administration) et la construction du nouveau bâtiment sur un terrain de l'Etat[323] ; elle conclut en affirmant « qu'elle a le regret de déclarer que la combinaison proposée ne lui paraît plus acceptable et qu'elle retire ses offres[324] ».

Le 16 mai 1902, soit 8 jours seulement après la délibération défavorable de la Chambre de commerce, le Gouverneur demande à cette dernière une nouvelle délibération – témoignant par-là du besoin qu'a l'Administration de se concilier les puissants négociants. Il donne un nouveau devis (de 396 000 francs) et indique que l'hôtel, prévu pour la fin de l'année 1905, doit se faire rapidement[325]. Bien que toujours réservée sur la combinaison financière, la dynamique Chambre constantinoise accepte finalement les propositions des Délégations appuyées par la lettre du Gouverneur[326].

LE CHOIX DÉFINITF DU TERRAIN : LA PLACE DE LA BRÈCHE

Fin décembre 1902, Victor Martin, l'influent président de la Chambre de Commerce exprime à nouveau ses doutes quant aux bienfaits de rassembler place Perrégaux les services des Postes et Télégraphes. Il trouve l'emplacement trop exiguë et entrevoit un bâtiment plus grandiose que celui projeté afin d'être à la hauteur des projets d'Oran et d'Alger[327]. La Chambre de Commerce confirme cette opinion au début de l'année 1903 et, « désireuse de favoriser l'embellissement de la ville de Constantine, donne un avis favorable à l'emplacement [très convoité] de la halle aux grains, pour l'utilisation des Postes et Télégraphes[328] ». Le Conseil municipal est presque unanime à approuver le choix de la Chambre de Commerce[329]. Le débat concernant le financement

---

[323] La délibération indique : « Aujourd'hui, par la communication officieuse qui vient de lui être faite d'une brochure renfermant les notes du gouvernement général sur les questions portées au programme des Délégations financières, qui s'ouvrira le 14 mai 1902, la Chambre peut constater que la combinaison financière qui sera examinée dans cette session diffère de celle indiquée en 1900, lorsqu'elle prit la délibération de principe. » (Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1902*, Constantine, Marle Audrino, 1903, séance du 8 mai 1902, p. 46-47).

[324] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1902*, Constantine, Marle Audrino, 1903, séance du 8 mai 1902, p. 49.

[325] *Ibid.*, lettre du Gouverneur du 16 mai 1902, p. 65-66.

[326] *Ibid.*, séance du 31 mai 1902, p. 75

[327] *Ibid.*, séance du 30 décembre 1902, p. 163.

[328] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1903*, Constantine, Marle Audrino, 1904, séance du 1er semestre 1903, p. 9. La Chambre de commerce demande en même temps le maintien d'un bureau des Postes et Télégraphes en centre-ville. Noël Martin propose plutôt d'installer au niveau du carrefour Perrégaux un square surplombant le ravin ou, du moins, de ne rien y construire et de laisser la vue dégagée et aérée.

[329] Seul Bizern « proteste contre le vœu émis par la Chambre de Commerce qui voudrait voir l'hôtel des Postes édifié sur l'emplacement de la Halle. » (*L'Indépendant*, 16 mars 1903, compte-rendu du Conseil municipal du 14 mars 1903. Cette délibération ne semble pas avoir été conservée aux AWC, du moins pas dans les fonds que nous avons consultés). Est-ce parce que Bizern habitait à proximité de la place Perrégaux et souhaitait voir construire l'Hôtel des Postes à côté de chez lui ?

de l'hôtel achevé, celui du terrain est tranché par la Chambre de commerce : à la rue Nationale elle préfère le pied du Coudiat, quartier appelé à un grand développement (d'autant plus que la construction du pont de Sidi Rached devant le desservir est alors certaine).

S'il nous manque de toute évidence certains jalons dans l'évolution de ce projet, on en retrouve la trace dans le fonds des Biens Communaux de la Préfecture dans une pochette titrée « affaires réservées à M. le Préfet », autre marque de la dimension hautement stratégique de cet édifice[330]. Deux délibérations du Conseil municipal du 3 novembre 1903 rapportent la correspondance échangée entre le maire et M. Vial, administrateur de la Société du Coudiat et interlocuteur nécessaire puisque c'est cette dernière qui doit se charger de déplacer la halle aux grains et libérer ainsi le terrain préconisé par la Chambre (qui, rappelons-le, s'est chargée de financer les travaux). La première concerne l'échange de terrains à effectuer entre la Société du Coudiat et l'Etat[331]. La seconde porte sur la destruction de la halle aux grains, que doit approuver la municipalité. Vial et les services municipaux concernés (voirie et marchés) sont d'accord. Il en va de même au sein du Conseil municipal ; seul Noël Martin, conseiller de l'opposition, révulsé que « la Commune donne tout ce que la Société demande alors que la Société n'a jamais fait de même » s'oppose à la destruction de la halle selon les modalités présentées. La demande d'autorisation de démolition de la halle expressément demandée par la Société du Coudiat n'en est pas moins adoptée[332].

Lors de cette séance du Conseil municipal, le maire avait notifié à ses conseillers que le contrat d'échange entre la Société du Coudiat était alors adopté malgré le flou juridique qui enveloppait alors la Société, devenue depuis Compagnie Foncière…sans que de nouvelles conventions ne soient passées entre cette dernière et la ville. Est-ce là la cause de l'abandon de ce terrain pour construire l'hôtel des Postes ? Quoi qu'il en soit, le 17 décembre 1904 le Préfet clôt l'affaire et écrit à la Chambre de Commerce : « puisque rien n'est fixé, [choisissons] la place Nemours[333] ». Conseil municipal et Chambre de commerce sont tout à fait d'accord pour ce choix. La place de la Brèche ne devrait en être que plus belle et, avec le Palais du commerce projeté, les institutions d'intérêt économique devraient donc être concentrées dans cet espace qui s'impose de plus en plus

[330] AWC/BC/L10/CM, 3 novembre 1903.
[331] *Ibid.*
[332] AWC/BC/L 10/CM, 3 novembre 1903.
[333] Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1904*, Constantine, Imprimerie A. Beun, 1905, séance du 20 décembre 1905, lecture d'une lettre du Préfet datée du 17

comme une centralité de la présence française à Constantine. L'immeuble est donc définitivement projeté sur cette place, sur la parcelle laissée libre entre le théâtre et le square Valée.

L'hôtel des Postes et Télégraphes, carte postale, s.d. [années 1920]

Les travaux débutent rapidement et l'immeuble est presque achevé à la fin de l'hiver 1908 lorsque le gouverneur Jonnart, qui aima à cette occasion dire se vouloir être le « ministre des Travaux Publics[334] » d'Algérie, l'inaugure à l'occasion de sa venue dans la ville en mars 1908[335]. Le nouvel édifice est livré au service à la fin du mois de juin[336].

---

décembre 1904, p. 137-138.

[334] Lors du banquet offert par le Conseil général le soir du 6 mars 1908, Jonnart commença, après quelques remerciements, son discours d'usage ainsi : « Le hasard des combinaisons parlementaires m'a valu un jour, Messieurs, l'honneur de détenir dans le cabinet Casimir Périer le portefeuille des Travaux Publics. Mon ambition, en acceptant les fonctions de Gouverneur général, a été de devenir ministre des Travaux publics.» (*Discours de M. Jonnart au banquet du Conseil Général de Constantine (6 mars 1908)*, Alger, Imprimerie administrative Victor Heintz, 1908, p. 5).

[335] Nous n'avons retrouvé ni l'entrepreneur adjudicataire ni les dates de début et de réception des travaux. Nous pouvons toutefois les estimer entre 1905 et 1908.

[336] Le 25 juin selon *Le Républicain* (13 juillet 1908), le 30 juin selon Raymond Cura (« Cent ans d'administration à Constantine », *RSAC*, 64, 1937, p. 244).

1.2. D'un projet ambitieux à une opération foncière : du « Palais du Commerce » au Crédit Foncier (1902-1908)

ACCROITRE LA PUISSANCE COMMERCIALE DE LA VILLE

Afin d'accroître la puissance commerciale de Constantine et pour s'affirmer comme un centre d'échange majeur – dans un contexte de concurrence entre les villes algériennes, de désirs d'accumulation de capital de la part des commerçants et de volonté des notables de bâtir une France à Constantine qui soit, entre autres, une puissance commerciale –, la municipalité décide d'édifier un « Palais du Commerce » sur la place de la Brèche qui, on le voit, concentre de très nombreux projets édilitaires[337]. Arbuix, architecte-voyer chef du service des travaux de la ville (et déjà auteur de l'Hôtel de ville), présente le 1er mai 1902 un projet : des salles de réunions, une « Bourse du Commerce » et un « Musée commercial » exposant les produits de la région doivent remplacer le marché aux légumes et embellir les lieux[338].

Deux ans plus tard, le projet – inchangé – est à nouveau présenté à la Préfecture. La commune indique qu'elle ne compte pas prélever les fonds nécessaires sur la deuxième partie de l'emprunt prévu mais prélèvera pendant cinq ans les sommes nécessaires sur le budget ordinaire[339]. Comme pour d'autres projets, la réponse de l'Administration contrarie les grandes vues de la Commune : le Préfet pense « que ce n'est pas une urgence et que l'utilité n'est pas définie[340] ». Le maire est d'avis diamétralement opposé et présente ce projet comme utile et urgent : « Notre ville, chef-lieu de département, est une cité très commerçante ; or elle n'a pas encore de Bourse du Commerce. La chambre de Commerce est logée dans un véritable taudis. Le syndicat commercial n'a pu, à grand peine, se loger que dans un magasin[341] ». Il joint à sa lettre un vœu du Syndicat Commercial et Industriel du département appuyant le projet municipal. Le maire poursuit son argumentation auprès du préfet durant tout l'été 1904. Il est selon lui nécessaire de « rentabiliser un terrain mal utilisé à l'intérieur du marché aux

[337] Louis Bertrand décrivit au début du siècle la frénésie commerciale constantinoise : « On ne s'occupe que de négoce, d'intérêts immédiats ; et c'est l'intérêt encore qui domine – ici plus qu'ailleurs – les luttes politiques, extrêmement passionnées et très souvent sanglantes. » (*Africa*, Paris, Albin Michel, 1933 [1903], p. 277).

[338] AWC/CPE 213/CM, 1er mai 1902 et une lettre du maire au préfet, 11 juillet 1904. Arbuix présente un devis de 132 000 francs. Étonnamment nous n'avons retrouvé aucune délibération de la Chambre de commerce dans ses *Comptes-rendus* des années concernées.

[339] AWC/CPE 213/CM, 23 avril 1904 et 10 juin 1904.

[340] AWC/CPE 213/Lettre du maire au préfet, 11 juillet 1904.

[341] AWC/CPE 213/Lettres du maire au préfet, 11 et 21 juillet 1904 (proposition de budgétiser les travaux

légumes[342] » (ce dernier n'utilisant pas tout le parcellaire qui lui est dévolu) et, élément fondamental de la politique du conseil municipal, de donner du travail aux ouvriers de la ville (qui seront bientôt au chômage puisque les travaux de décapement du Coudiat s'achèvent) en lançant de nouvelles adjudications[343]. Ce dernier point est d'ailleurs longuement appuyé durant toute la seconde moitié de l'année 1904 par le Conseil d'administration de la Bourse du Travail et le Syndicat de la Presse du département[344].

CONFLIT D'INTÉRÊTS ENTRE COMMUNE ET PROPRIÉTAIRES

À la fin de l'année 1904 une combinaison financière pour permettre la construction de ce Palais du Commerce est trouvée : l'immeuble sera construit aux frais de la Commune et loué 10 000 francs par an au Crédit Foncier qui recherchait de nouveaux locaux[345]. La Chambre des Propriétaires de Constantine proteste face à la décision du Conseil municipal « tendant à construire sur une partie de l'emplacement du marché aux légumes un immeuble destiné à des industries privées[346] ». Les propriétaires ont très probablement peur de voir le Crédit Foncier devenir locataire de locaux communaux et résilier les baux qu'il a actuellement avec eux.

Arguant des « intérêts de la population » et de la nécessité de faire « fructifier [les] possessions de la ville en louant au Crédit Foncier une partie du bâtiment qui doit être édifié sur la façade du marché aux légumes[347] » tout en essayant de ce concilier ses conseillers propriétaires (Pinget, Christofle, Berger) le maire, soutenus par les conseillers « ouvriers » (Pochat, Parizot, Fauré, Prospéri, Viano), repousse diplomatiquement les protestations de ces derniers. Dans le même temps l'Université populaire – acquise au maire – demande que l'idée de créer des salles de réunion dans ce Palais du commerce

---

sur 3 annuités).

342 AWC/CPE 213/Lettre du maire au préfet, 28 juillet 1904.

343 AWC/CPE 213/Lettres du maire au préfet, 10 juin, 21 et 28 juillet 1904.

344 AWC/CPE 213/Lettre du Conseil d'Administration (dont Alexis Pochat (1857-1929) est alors secrétaire-général, par ailleurs conseiller municipal « ouvrier » de la majorité), 2 août, 11 octobre, 9 novembre 1904; CM, 13 août et 19 novembre 1904; lettre du GGA au Préfet, 17 août 1904; lettre du Syndicat de la Presse du département (signée de Pochat; le président en est alors Louis Gérin (1855-1925) et administrateur du *Républicain* (le journal d'Émile Morinaud));

345 AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905.

346 AWC/CPE 213/CM, 11 janvier 1905; CM, 12 janvier 1905, Lecture d'une lettre du Président de la Chambre syndicale des propriétés immobilières (Lafforêt) datée du 24 décembre 1904; CM, 9 février 1905, lecture d'une lettre de la Chambre syndicale des propriétés immobilières (signée par le vice-président Pinget (alors également conseiller municipal, datée du 3 février 1905). Nous étudierons plus loin (2e partie de notre travail) la place et l'influence dans la vie urbaine et politique de ce Syndicat des propriétaires devenu plus tard Chambre des Propriétaires.

347 AWC/CPE 213/Lettre du maire au Président de la Chambre syndicale des propriétés immobilières, 11 janvier 1905; CM, 11 janvier 1905; lettre du maire au préfet, 6 février 1905; CM, 9 février 1905.

soit abandonnée ; la demande est acceptée par le maire[348]. Le 12 janvier 1905 le projet est donc adopté en vue d'une exécution rapide des travaux, que le Crédit Foncier espère achevés pour le 15 août 1905[349].

En janvier 1907 les travaux du Crédit Foncier tardent toujours. Les entrepreneurs auraient violé les clauses du cahier des charges. Pour *L'Écho du Soir* la commune aurait fait une bien mauvaise affaire[350]. Selon l'auteur (un mystérieux « lecteur bien informé ») d'un article intitulé « Histoire du Béton armé à Constantine », les retards de ces travaux seraient dus à « l'active campagne contre l'emploi du béton armé dans les constructions et œuvres d'art de la région » menée par Morinaud[351]. Le nouveau bâtiment peut toutefois être inauguré lors de la venue du gouverneur Jonnart à Constantine le 8 mars 1908[352].

Le Crédit Foncier, carte postale, s.d.

[348] L'idée d'aménager des salles de réunion dans ce futur Palais du Commerce est abandonnée « en raison des récriminations de l'université populaire qui, depuis plusieurs mois, a formé le projet de créer [une salle de réunion] sur la place Valée et de la mettre à la disposition des nombreuses sociétés de la ville qui pourront en avoir besoin. » (AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905).

[349] AWC/CPE 213/CM, 12 janvier 1905, lettre du Crédit Foncier au maire datée du 11 janvier 1905.

[350] AWC/CPE 213/Coupures de *L'Echo du soir*, 29 janvier 1907. *L'Echo du soir* avait été fondé par Jules Charbonnel, Paul Pompéani et l'avocat Théodore Zannettacci (tous trois d'anciens collaborateurs de *L'Indépendant*) en juin 1900 afin de lutter contre les excès de la crise antijuive. Il se voulait hors des polémiques et indépendant des partis politiques (voir Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, tome 1, p. 561-567).

[351] L'argument est douteux : les ponts de Sidi Rached et de Sidi M'Cid ont été adjugés avec des parties en béton armé Hennebique. Bonduelle, concessionnaire Hennebique d'Alger, avait été déclaré adjudicataire des planchers et combles du Crédit Foncier après avoir fait « des offres [qui] furent jugées tellement avantageuses que M. le Maire fit modifier par le Service de la Voirie le marché de l'entrepreneur de la construction et accepter l'emploi de béton armé. » (AWC/CPE 213/Coupures de *L'Echo du soir*, 29 janvier 1907).

[352] *L'Indépendant*, 8 mars 1908.

2. Construire des monuments de justice : palais de justice et palais consulaire

*2.1. La construction d'un Palais consulaire : d'un dynamisme commercial à l'ajournement du projet (*ca *1905-1925)*

UN PROJET SANS CONFLITS ? DES NOTABLES UNIS POUR LA PROSPÉRITÉ DES AFFAIRES

En 1907 la Place de la Brèche est en chantier : les travaux de l'immeuble destiné au Crédit Foncier sont adjugés et ceux de l'Hôtel des Postes et Télégraphes sont débutés depuis près de deux ans. Dans le même temps, la Chambre de commerce s'attelle à un nouvel édifice : un palais consulaire. Quand commencent les réflexions à ce sujet ? Vraisemblablement au milieu de la décennie, de telle sorte que le 19 février 1907 la commune décide la cession gratuite d'un terrain à la Chambre de commerce et vote, le 9 juillet 1909, une allocation au profit de cette dernière de 1 200 francs par an pendant 40 ans[353]. Après une nouvelle année de délibérations et correspondances (introuvables dans les archives de la Préfecture mais fort probables), les membres de la Chambre Commerce délibèrent le 19 novembre 1910 : « Nous avons voté, en principe et définitivement, la construction d'un Palais Consulaire par la Chambre de Commerce[354] ». Deux jours plus tard le Conseil municipal fixe la parcelle cédée à la Chambre de Commerce et répond favorablement à sa demande initiale en élevant sa subvention à 1 500 francs par an pendant 40 ans[355].

L'élaboration de ce projet de palais consulaire révèle plusieurs dynamiques communales qu'il est intéressant de relever. Nous pouvons tout d'abord conclure qu'*a priori* la construction de ce nouvel édifice devant servir la bonne marche des affaires venant compléter un ensemble d'infrastructures neuves (Hôtel des Postes, immeuble du Crédit Foncier, ponts) est la marque d'une prospérité commerciale et d'une confiance certaine des grands négociants. Par ailleurs, la cession de terrain gratuite et la subvention accordés par la Commune peut s'envisager comme une énième marque supplémentaire de

[353] AWC/CPE 211/CM, 21 novembre 1910 : rappel de la délibération du 19 février 1907 et AWC/CPE 211/CM, 9 juillet 1909. La Chambre de Commerce réclamait 1 500 francs par an.

[354] AWC/CPE 211/Délibération de la Chambre de Commerce, 19 novembre 1910. Les présents sont : Victor Martin (Président), Bizern (vice-président), Girard, Dessens, Bouisson, Berger, Hamou Ben Hadj Mostefa. Meyer, Vialla, Vigliano, Gilbertas, Mohamed Amzian ben Hamadi sont excusés.

la bonne marche de la « Conciliation républicaine » entamée depuis janvier 1906.

Enfin, la lecture croisée des listes de membres du Conseil municipal et de la Chambre de commerce est significative et on ne saurait s'étonner d'un tel rapprochement et d'une telle affinité de vues entre les deux institutions : Victor Martin, Bizern, Berger, Bouisson, Dessens, Meyer sont membres de ces deux cénacles. Grands négociants et propriétaires, il était dans leur intérêt que les différents centres de pouvoir s'entendent pour bâtir la ville et assurer la bonne marche de leurs affaires. Pour n'évoquer la situation que d'un seul de ces conseillers municipaux et membre de la Chambre du commerce, listons brièvement les possessions et attributions de Jean-Baptiste Dessens en 1907 : propriétaire des prospères *Magasins du Globe* (idéalement placés rue Caraman), il avait fait bâtir le « Château Dessens » (boulevard du 3e groupe d'artillerie (surplombant la route de Sétif, peu avant d'arriver place de la Pyramide), avait été élu au Conseil municipal en 1896, fût juge consulaire de 1897 à 1904, membre de la Chambre de Commerce depuis 1906, membre du Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie et enfin chef du groupe du Syndicat Commercial[356].

UNE CONSTRUCTION RALENTIE, AJOURNÉE ET FINALEMENT RENVOYÉE A L'APRÈS-GUERRE

Dans sa séance du 21 novembre 1910 le Conseil municipal unanime demandait « que les travaux du Palais Consulaire soient commencés d'ici un an[357] ». Le devis estimatif est alors de 220 000 francs. La municipalité a alloué 1 500 francs par pendant 30 ans, le Conseil général a voté une subvention de 1 500 francs par an pendant 40 ans et la Chambre de Commerce doit concourir à hauteur de 2 000 francs par an (son loyer actuel)[358]. Il est prévu que le palais consulaire accueille les services de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce, du Conseil des Prud'hommes et des différentes sections du Syndicat Commercial[359]. Enfin, si la municipalité avait donné son accord de principe pour céder à la Chambre de commerce gratuitement un terrain (732 m² situé au

355 AWC/CPE 211/CM, 21 novembre 1910.

356 La prospérité des *Magasin du Globe* se reflète entre autre à travers l'achat d'importants espaces publicitaires (très longtemps la moitié de la dernière page de *La Dépêche de Constantine*). Voir aussi Jean-Pierre Hollender, *Constantine. La ville aux Cinq cités*, Montpellier, Africa Nostra, 1985, p. 68 et 84, le *Bulletin de la Chambre des Propriétaires de Constantine* de novembre 1933 et *La Dépêche de Constantine* du 4 novembre 1933. Jean-Baptiste Dessens était né en Haute-Garonne en 1858 et arrivé à Constantine en 1880. Il est décédé le 3 novembre 1933.

357 AWC/CPE 211/CM, 21 novembre 1910.

358 AWC/CPE 211/CM, 3 décembre 1910. La Commune avait initialement voté une subvention pendant 40 ans, mais le Conseil d'Etat n'a autorisé que 30 annuités (AWC/CPE 211/CM, 22 mars 1911).

359 AWC/CPE 211/CM, 3 décembre 1910.

pied du Coudiat, avenue Séguy-Villevaleix), la procédure réglementaire nécessitait une approbation administrative. Une enquête publique est donc ouverte du 13 au 27 février 1911. L'unique observation faite est un avis négatif de Frédéric Rémès, le fameux entrepreneur du décapement du Coudiat, qui indique que le palais consulaire tel qu'il est projeté nuirait à l'esthétique et à l'hygiène du quartier en voie de construction et ne respecterait pas le contrat du 28 novembre 1896 puisque la parcelle était réservée pour une place publique[360].

Dans son rapport daté du 18 mars 1911, le Commissaire enquêteur note que, quelles que soient les dispositions du contrat de 1896, Vial, administrateur délégué de la Société civile du Coudiat-Aty, avait autorisé la construction du Palais consulaire sur l'emplacement prévu. De plus, la ville ne possède pas les terrains recommandés par Rémès et leur acquisition serait bien trop onéreuse[361]. Ce contradicteur rapidement écarté, la mise en chantier de l'immeuble, espérée pour fin 1911, se trouve cependant retardée par les avis, à nouveau, du Conseil d'État au sujet de la subvention que souhaite allouer la Commune à la Chambre de commerce[362]. Puis le Gouverneur rappel au préfet qu' « il manque toujours les pièces prouvant la légalité de l'enquête (arrêté du préfet ordonnant l'enquête, justificatifs de sa publication régulière, avis de la Commission d'enquête). Les oublis préfectoraux, l'application implacable des dispositifs réglementaires et les longueurs qu'ils impliquent firent tarder la mise en chantier du palais consulaire et l'édification de cet immeuble symbole et outil de la prospérité commerciale et d'une communauté de négociants unie et dynamique.

Les arrêtés (préfectoral et gubernatorial) nécessaires sont délivrés à la fin de l'année 1912[363]. Le Palais consulaire n'est pourtant pas immédiatement mis en chantier. Fut-il au moins adjugé avant 1914 ? Les archives préfectorales ne contiennent pas de documents concernant ces ajournements et les *Bulletins de la Chambre de Commerce* conservés à Paris ne couvrent pas les années 1910[364]. De nouveaux soucis administratifs,

---

[360] AWC/CPE 211/Registre d'enquête pour le « Projet de cession gratuite à la Chambre de Commerce de Constantine d'une parcelle de terrain en vue de la construction d'un Palais Consulaire », ouvert du 13 au 27 février 1911.

[361] AWC/CPE/Rapport du Commissaire enquêteur daté du 18 mars 1911.

[362] AWC/CPE 211/CM, 13 avril 1911 et 27 avril 1912. Le Conseil supérieur de gouvernement avait au préalable donné son accord pour une allocation de 1 500 francs par an pendant 40 ans de la commune à la chambre de commerce (ANOM/3F 159/PV du 5 janvier 1912).

[363] AWC/CPE 211/Arrêté du Ministre de l'intérieur (Steeg) du 29 novembre 1912 et arrêté préfectoral du 24 décembre 1912 autorisant la cession de terrain sus-indiquée.

[364] La « Liste des périodiques en langue française parus à Constantine pendant la période coloniale » (sans auteur et sans date, probablement par Abdelkrim Badjadja et/ou Louis-Pierre Montoy) aimablement communiquée par le Centre Culturel Algérien indique les mêmes périodes de conservation de ce *Bulletin*

budgétaires ou avec l'adjudicataire puis la guerre ont très vraisemblablement bloqué la mise en chantier. Nous n'avons retrouvé la trace de ce projet de construction qu'en 1918 : Lahiteau, conseiller municipal et président du Tribunal de commerce depuis 1914, demande sa mise en chantier immédiatement après la fin des hostilités, dès lors que « rien ne s'oppose [plus] à ce que le projet de construction du palais consulaire soit réalisé[365] ». L'édifice accueillant la juridiction commerciale est inauguré en octobre 1925[366].

2.2. La construction du Palais de justice : s'imposer comme capitale du Constantinois et se soumettre à une entreprise métropolitaine

L'édification d'un nouveau Palais de justice est une autre pièce des desseins municipaux d'aménagement urbain, de grands travaux et d'accroissement de la puissance de Constantine. L'ancien bâtiment de la place Négrier n'est plus en conformité avec l'idée de grand chef-lieu que se font les édiles constantinois de leur ville. Quand commence à germer l'idée de bâtir un nouveau bâtiment pour accueillir l'institution judiciaire ? Nous ne sommes pas parvenus à le déterminer précisément, mais, au vu de l'avancement du projet en 1910 (date des premières occurrences dans les archives préfectorales), il semblerait que la municipalité et les gens de robe s'y soient intéressés à partir du milieu des années 1900[367].

FACE ET AVEC LA SOCIÉTÉ DU COUDIAT ET LE DÉPARTEMENT : FAIRE VITE POUR ÊTRE CERTAIN DE S'IMPOSER

Le Conseil municipal a décidé de bâtir cet édifice-pivot de la ville sur une place centrale : au bout de l'avenue des squares, à la place de l'ancienne halle aux grains. À cet

---

(1848-1869, 1881-1904, 1922-1925) que la BNF. Les Archives nationales d'Alger seraient-elles moins lacunaires ? La Chambre des propriétaires cessa-t-elle de faire paraître son *Bulletin* par moments ?

[365] AWC/CPE 222/16 novembre 1918.

[366] Selon Michèle Biesse-Eichelbrenner ce palais « fut financé en partie par la vente, en 1923, de l'ancien palais de justice de la place Négrier au consistoire israélite » (*op. cit.*, L'Haÿ-les-Roses, chez l'auteure, 1985, p. 164). Les travaux ne sont définitivement reçus qu'en octobre 1927 (Chambre de Commerce de Constantine, *Bulletin de la Chambre de commerce de Constantine. Procès-verbaux des séances et documents*, Constantine, Imprimerie Braham, 1928, séance du 13 octobre 1927, p. 11).

[367] Pendant la campagne pour les élections municipales d'avril 1904, Émile Morinaud ne dit qu'évasivement qu'il demandera au département et au Gouverneur un nouveau Palais de justice pour Constantine (« Meeting du 24 avril. Discours de Morinaud », supplément au *Républicain* du vendredi 29 avril 1904). Par ailleurs, on trouve la trace d'une proposition de la Compagnie Foncière au Conseil général pour la construction d'un Palais de justice à Constantine, « sur l'emplacement actuel de la Halle aux grains », datant de 1901. Le vaste bâtiment administratif (au sein duquel est prévu aussi un Hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones voire une Cour d'appel et un Tribunal de commerce) proposé par ladite Compagnie est renvoyé, « s'il y a lieu », à des études ultérieures (Conseil général, *Procès-verbaux. Session ordinaire d'avril 1901. Procès-verbaux des délibérations*, p. 268-270).

emplacement le pouvoir judiciaire et répressif qu'incarne un Palais de justice serait idéalement mis en valeur par un véritable monument républicain (quoi que dans une veine évidemment haussmannienne). Comme pour d'autres projets municipaux, des négociations s'avèrent donc nécessaires avec la Société du Coudiat, chargée par le fameux contrat de novembre 1896 de déplacer la halle aux grains.

À la fin de l'année 1908 les négociations entre la mairie et la Société du Coudiat semblent bien avancées. C'est avec joie que le maire présente l'édification prochaine du Palais de justice : « le nouveau temple de Thémis augmentera le nombre des beaux monuments de la cité[368] ». La correspondance qui s'échange alors est extrêmement révélatrice des rapports qu'entretient la ville avec cette Société et les enjeux de la construction d'un nouveau Palais de justice. Morinaud et Vial (l'administrateur délégué de la Société du Coudiat/Compagnie Foncière) sont en voie de contracter un accord pour un échange entre la ville et la Société propriétaire du terrain[369]. Le 13 juin 1910 le maire écrit à Vial qu'avec l'accord qui se concrétise entre la ville et la Compagnie Foncière, « l'affaire sera ainsi complètement engagée et ne pourra plus être arrêtée ni enrayée. Cette affaire a excité beaucoup de jalousie de la part d'autres régions du département. Il ne faudrait pas que l'on trouve la moindre occasion de la renvoyer aux calendes grecques ou même de l'abandonner[370] ». Le maire réaffirme sa volonté de faire vite et de rendre le projet, l'adjudication puis la mise en chantier irréversible et rapide. Il sait fort bien qu'avec la Société du Coudiat toutes les complications juridiques sont possibles. Anxieux d'obtenir la parcelle nécessaire et idéalement placée, il souhaite être certain que la Commune disposera bientôt de l'ancien terrain de la halle aux grains

La seconde partie de cette lettre est claire elle aussi : ce nouveau Palais de justice n'est pas qu'un enjeu communal mais touche à l'organisation judiciaire à l'échelle départementale. À défaut d'avoir consulté la presse bônoise, on imagine aisément que le grand port de l'Est algérien, engagé dans un important développement depuis la fin du XIXe siècle, souhaiterait ravir la place de chef-lieu à Constantine. À la tête d'une importante place économique, les édiles bônois et leurs électeurs souhaiteraient avoir le principal Palais de justice du département dans leur ville. Enfin, si l'heure est à la Conciliation, il ne serait pas douteux que des querelles plus personnelles existassent alors

[368] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, article « les grands travaux », non signé mais très certainement écrit par le maire, un élu municipal ou un fonctionnaire de la mairie.
[369] AWC/CPE 211/CM, 12 février 1910, rappel de lettres de décembre 1908 entre le maire et Vial indiquant qu'il ne reste plus qu'à régler quelques détails juridiques.
[370] AWC/CPE 211/Lettre de Morinaud à Vial, 13 juin 1910.

au sujet du grand projet soutenu par Morinaud[371].

URGENCE D'UN PROJET ET ESPOIRS MUNICIPAUX

Les doutes de Morinaud concernant l'acquisition du terrain espéré ne cessent de se confirmer[372]. La Société du Coudiat, comme à son habitude, s'est en effet engagée dans une longue discussion juridique. L'urgence se faisant plus que jamais ressentir, Morinaud, dont la lecture des archives préfectorales et de la presse donne l'impression qu'il s'engage plus encore que pour les autres grands travaux de la ville, télégraphie dans la première moitié de juin 1910 à Vial : « Urgence extrême pour vous de faire proposition ferme vente 500 mètres terrain façade halle aux grains à droite et à gauche rue Valée. Affaire peut être gravement compromise si ne traitons pas d'ici 15 jours. Urgence extrême[373] ». En ce début d'été 1910 le maire espère « avoir le commencement des travaux en milieu de l'année prochaine[374] ».

Le 1er juillet Vial donne son accord pour vendre le terrain à 100 000 francs, que la Commune devra payer lorsque la Société du Coudiat « deviendra définitivement propriétaire du terrain de la halle aux grains, c'est-à-dire après la reconstruction de la halle[375] ». Le 13 juillet le Conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de ce terrain et confirme la dynamique espérée par le maire : « l'adjudication pourra être faite vers le milieu de l'année prochaine et les travaux commenceront immédiatement. Ce sera là un gros chantier qui viendra s'ajouter aux autres pour le plus grand bien de la classe ouvrière[376] ». Le maire rappelle enfin que ce projet est important au-delà de l'organisation judiciaire de la ville et du département puisque « la question des locaux scolaires qui préoccupe à un si haut point l'autorité académique se trouvera réglée pour 15 ans au moins ». Là encore la municipalité dirigée par Morinaud espère, par cet édifice neuf, chambouler et améliorer la vie constantinoise sur d'autres points : le nouveau Palais de justice libèrerait celui de la place Négrier, rare réserve immobilière d'un Rocher très

[371] Sur la ville de Bône jusqu'en 1914 nous renvoyons à David Prochaska, *Making Algeria French. Colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990. La lecture de la presse bônoise (mais aussi de Sétif) et des délibérations du Conseil général (qui finance en grande partie cet édifice) devrait éclairer ce point.

[372] Entre autres expressions de ces angoisses et rancœurs à l'égard de la Société civile du Coudiat articulant les procès de la ville avec cette dernière et le projet de construction d'un Palais de justice, voir *La Dépêche de Constantine*, 28 février 1910 (compte-rendu du conseil municipal du 12 février 1910).

[373] AWC/CPE 211/Télégramme de Morinaud à Vial, s.d [probablement entre le 13 et le 23 juin 1910] et CM, 13 juillet 1910 pour le rappel par le maire des difficultés auxquelles il fait face dans cette affaire.

[374] AWC/CPE 211/Lettre de Morinaud à Vial, 23 juin 1910.

[375] AWC/CPE 211/Lettre de Vial à Morinaud, 1er juillet 1910.

[376] AWC/CPE 211/CM, 13 juillet 1910. *Ibid.* pour la citation suivante.

dense, pour permettre d'installer de nouvelles salles de classes. Cette séance approuvant l'accord de vente est l'occasion d'un nouveau moment de triomphalisme « Morinaudien » : « l'œuvre du Conseil municipal en matière d'enseignement aura donc été aussi louable que son œuvre en matière de travaux publics[377] ».

Du 22 août au 5 septembre se tient la nécessaire enquête de commodo et incommodo concernant « le projet d'acquisition par la ville à la Compagnie Foncière d'un terrain de 500 mètres carrés en façade sur la halle actuelle pour être remis au Département en vue de la construction du Palais de Justice[378] ». Le commissaire enquêteur rend son rapport le 10 septembre. De façon peu surprenante le registre d'enquête contient des observations de… Frédéric Rémès. Celui-ci, s'il estime qu'effectivement il y a lieu de déplacer la halle aux grains, critique l'emplacement choisi par la ville et les prix faits par la Compagnie Foncière[379]. Le 14 septembre la commune approuve la remise gratuite au département d'une partie du terrain[380]. Un an plus tard le remembrement parcellaire nécessaire se poursuit et le Conseil municipal adopte le déclassement de la partie de la rue Valée comprise dans le terrain destiné au Palais de justice et sa cession au département[381]. Un plan parcellaire et un arrêté préfectoral résume le 17 novembre 1911 l'ensemble des opérations foncières réalisées et la dernière restant à contracter[382].

---

[377] AWC/CPE 211/CM, 13 juillet 1910. Pour la politique de construction scolaire de la municipalité voir *infra*.

[378] AWC/CPE 211/Enquête de commodo et incommodo du 22 août au 5 septembre 1910.

[379] AWC/CPE 211/CM, 14 septembre 1910, lecture du rapport du commissaire enquêteur. Gendre d'Émile Morinaud, Frédéric Rémès (1840-1929) n'était alors plus impliqué dans les projets du Coudiat. La longue affaire du dérasement et de l'aménagement de cette colline, absolument central dans l'extension de Constantine, mériterait une étude approfondie. D'une extrême complexité (éparpillement des sources, dispositions juridiques) l'étude de cette opération, de la personnalité de Frédéric Rémès (aveyronnais arrivé à 45 ans à Constantine) et de la façon dont il mena ses projets d'entrepreneur en travaux publics dans la ville de Constantine en situation coloniale pourrait sans doute éclairer sur les motivations, évolutions, positions d'un entrepreneur venu faire des affaires en Algérie coloniale et, à sa manière, édifier la France de l'autre côté de la Méditerranée.

[380] AWC/CPE 211/CM, 14 septembre 1910, cession au département d'une partie de la rue Séguy-Villevaleix acquise pour la construction du Palais de justice, approuvée par un arrêté préfectoral du 22 septembre 1910. Le Palais de justice étant prévu sur diverses parcelles il faut que le Conseil municipal statue sur chacune d'elle pour l'acquérir et la rétrocéder au département.

[381] AWC/CPE 211/CM, 13 octobre 1911. La dernière partie de la fine bande de terrain provenant de la rue Séguy-Villevaleix est aussi cédée lors de cette séance au département.

[382] AWC/CPE 211/Plan sans titre signé par le Préfet, « vu et annexé à notre arrêté en date de ce jour, Constantine, 17 novembre 1911 ». La légende indique : « Teinte rouge : sol de la rue Valée déclassée, cédée gratuitement au département : 557,70 m². Teinte jaune : terrain acquis par la Commune à la Cie Foncière pour être mis gratuitement à la disposition du département : 500 m². Teinte verte : partie qui devait être réservée pour l'élargissement de la rue Séguy-Villevaleix remise gratuitement au département. Teinte bleue : terrain à acquérir par le département à la Société Foncière ».

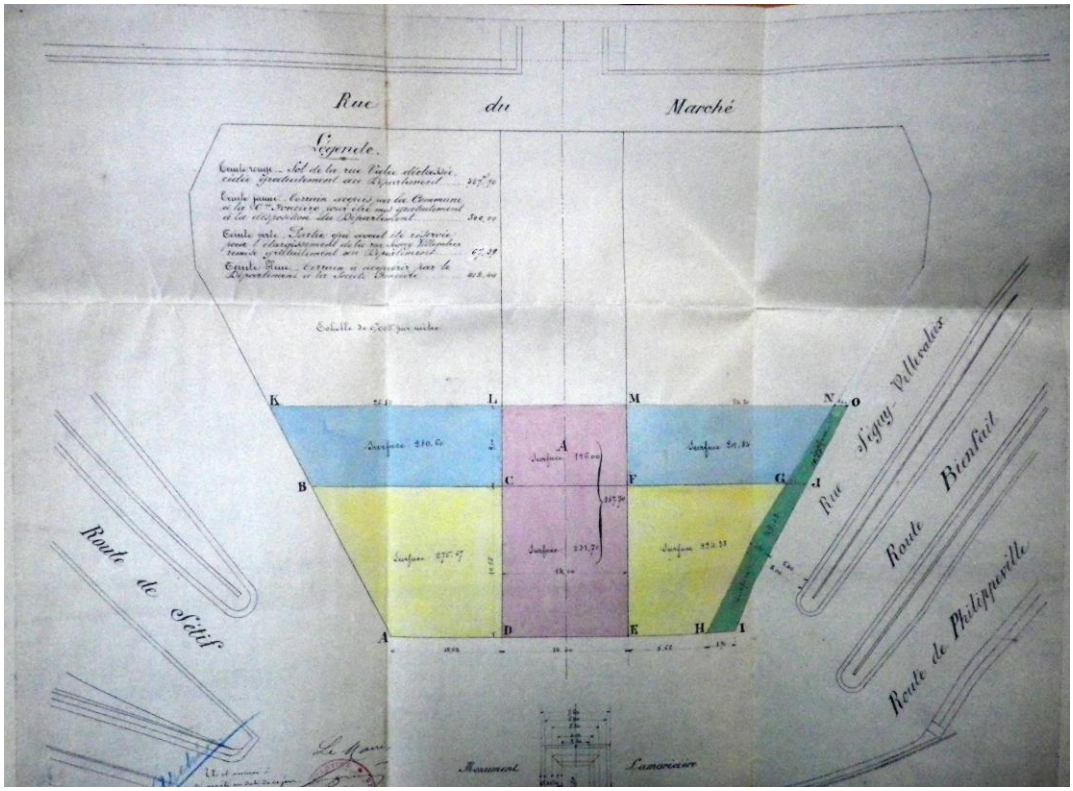

Acquisitions des différentes parcelles nécessaires à l'établissement d'un Palais de justice sur l'emplacement de l'ancienne halle aux grains (Plan sans titre, échelle 1/1000e, annexé à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1911 arrêtant les acquisitions, déclassements, cessions réalisés et prévus, AWC/CPE 211)

PROBLÈMES JURIDIQUES ET NÉCESSITÉS D'UN NOUVEAU TERRAIN

Encore une fois les lacunes des archives ne permettent pas de saisir toute l'évolution du projet. Celui-ci ne réapparait dans les documents préfectoraux que dans le délibéré de la séance du Conseil municipal du 1er mars 1912. A cette date, cette assemblée indique au Conseil de préfecture (différent des Conseils de préfecture métropolitains, ceux d'Algérie font office, à peu de choses près, de tribunal administratif) qu'elle préfère choisir un autre emplacement. Jusqu'alors réservée voir conciliante la Compagnie Foncière menace désormais la Commune de longs et couteux procès[383]. Rappelant le contrat de 1896 cette Compagnie réclame 2 millions de dommages et intérêts en raison des « incidents qui se sont présentés à la suite de la procédure d'expropriation des 400 mètres de terrain reconnus nécessaires pour la construction du nouveau Palais de Justice de Constantine à édifier sur l'emplacement de la Halle aux grains[384] ». La ville, rudement liée par un contrat auquel elle ne pouvait se soustraire, avait

[383] AWC/CPE 211/CM, 1er mars 1912.
[384] AWC/CPE 211/CG, exposé du Préfet, 17 avril 1912.

dû s'incliner devant les menaces qui lui étaient faites par une Société métropolitaine. Les financiers et entrepreneurs lyonnais avaient eu raison des caciques constantinois[385].

Pour les élus de Constantine il est hors de question que la construction du Palais de justice échappe à la ville. Pour conjurer cette angoisse qui semble avoir hanté – à juste titre – dès le début ce projet vécu comme essentiel par la commune, l'assemblée municipale donne en mars 1912 son accord « pour prendre à sa charge exclusive toutes les dépenses nouvelles que les fondations de l'édifice projeté pourraient entrainer en raison du changement d'emplacement sollicité[386] ». Puis, lors de la séance du Conseil général du 17 avril « le Conseil municipal de Constantine, revenant alors sur ses précédentes délibérations relatives au choix de l'emplacement du Palais de Justice, offre au Département un nouvel emplacement, situé place Valée, en arrière du kiosque à musique[387] ». La municipalité offre donc au département toutes les garanties financières et foncières possibles afin qu'un nouveau Palais de justice orne bel et bien la ville.

Après ces laborieuses et incertaines démarches pour obtenir un terrain convenable et les financements départementaux, un projet est établi par Dumoulin, architecte choisi sur concours par la mairie. Raphaël Alessandra est l'entrepreneur des lots les plus importants. Mis en adjudication dans la première moitié de l'année 1914, les travaux se poursuivent malgré tout pendant la guerre[388].

---

[385] Foudil Takdemt, *op. cit.*, p. 99-101.
[386] AWC/CPE 211/CG, 17 avril 1912, rappel des délibérations du Conseil municipal des 5 et 23 mars.
[387] AWC/CPE 211/CG, 17 avril 1912.
[388] Gilbert Meynier le dit achevé en 1917 (*op. cit.*, p. 978). Si nous n'avons pas retrouvé la date précise, ce dû plutôt être entre 1918 et 1919, comme en témoigne par exemple la photo issue des archives du Génie que nous reproduisons ci-dessous.

Le palais de justice en travaux - 23 mai 1918[389] (SHD/1 H 807)

*

* *

Au tournant du siècle, installer la modernité et se constituer en ville majeure du réseau urbain en Afrique du Nord, c'était doter Constantine d'un hôtel des Postes et Télégraphes. Après quelques débats sur son emplacement et financement, il vint encadrer la place de la Brèche. Derrière cette construction se dessine la puissance d'action et l'ambition des membres de la Chambre de commerce de Constantine : ceux-ci étaient donc – en sus de leur titre, pour certain, de conseiller municipal – des acteurs importants de la ville qui s'édifiait alors.

D'autres bâtiments s'imposaient pour que Constantine – et par conséquent ses

[389] La légende indique : « Vue de la façade latérale nord-ouest du nouveau Palais de justice (prise d'un point situé en avant du prolongement ».

hommes forts – accroisse sa puissance. Nous avons étudié trois projets de « palais ». Loin de se réaliser comme prévus, ces trois projets de bâtiments évoluèrent (notamment leur emplacement dans la ville) beaucoup. En ce sens, la production de la ville échappait dans une certaine mesure à ceux qui s'y attelaient. Le palais du commerce fit long feu et l'emplacement de l'ancien marché aux légumes sur la place de la Brèche fut récupéré par le Crédit Foncier, témoignant de la puissance montante de l'institution bancaire. De la décision de bâtir un palais consulaire alors même qu'était bâti l'hôtel des Postes, nous avons déduit la vigueur d'un milieu de négociants, soutenu par la municipalité et la Colonie, dont la prospérité ne pouvait plus se satisfaire d'un médiocre tribunal de commerce. Ralentie dès avant 1914, la guerre bloqua totalement sa réalisation. Le palais de justice, enjeu de taille dans la lutte d'influence qui se tramait entre les grandes cités de l'Est algérien, subit le lancinant problème juridico-foncier hérité d'une convention du XIXe siècle passée avec des entrepreneurs privés. Cette volonté municipale d'achever rapidement ce « temple de Thémis », pour reprendre le mot d'Émile Morinaud, ne fut pas étrangère au désir ferme du maire de poursuivre activement les travaux pendant la guerre.

Ces quelques projets modernisateurs, judiciaires et commerciaux étudiés semblent ne pas avoir été différents de projets français et métropolitains : ces lieux de pouvoir et leur construction n'eurent rien de particulier à la situation coloniale mais s'inscrivent dans des logiques d'affermissement des pouvoirs municipaux selon des logiques analogues à la métropole.

Palatiaux, ces bâtiments – hôtel des Postes compris – l'étaient effectivement : il s'agissait, pour les responsables de ces projets monumentaux, de s'affirmer comme puissance active et montante à Constantine et de se glorifier comme telle. Ces édifices sont la marque de l'affirmation – certes contrariée – des puissances commerciale et judiciaire dans les premières années du XXe siècle à Constantine. En portant celles-ci, élus, notables, négociants et juristes locaux, incrustaient et consolidaient la prospérité constantinoise et la justice française – ou du moins, par l'immanquable présence de ces édifices dans l'espace urbain, était-ce leur dessein et espéraient-ils qu'il en soit ainsi.

Epilogue I. Des aménagements urbains « a-coloniaux » ?

En quinze ans, Émile Morinaud, son Conseil municipal et les notables de la ville travaillèrent patiemment à de très nombreux projets dont les trois grands aspects sont l'assainissement, l'amélioration des flux et l'affirmation autant que l'affermissement des puissances commerciales et judiciaires de la ville. Ces travaux représentent une part significative des aménagements urbains réalisés de 1900 à 1914 et les formes urbaines les plus marquantes, les plus chargées de sens pour les diverses populations.

Il ne fut pas aisé pour la municipalité de mener à bien toutes ses intentions : tous les projets furent retardés par le Conseil d'Etat, l'attente de subvention qui ne venaient pas ou encore un contrat de 1896 qui accablaient des possibilités d'aménagement. Les luttes locales et départementales furent elles aussi, jusqu'en 1906, sources de difficultés pour le bon accomplissement des projets municipaux. Ces conflits révèlent l'importance des aménagements urbains dans une ville qui se construit et leur potentiel conflictuel. La « situation coloniale » dans laquelle s'inscrit Constantine fut-elle déterminante en ce début de XXe siècle dans les décisions municipales ? Mis à part dans un projet – le choix du tracé du pont de Sidi Rached –, celle-ci ne semble pas avoir imprimé d'inflexion significative à la politique municipale.

Ce sont plutôt la « situation républicaine » et la « situation moderne », si l'on peut dire, ainsi que les volontés de puissance du maire de bouleverser le visage de Constantine qui furent au cœur des principaux aménagements urbains et de l'édification de Constantine. La tutelle républicaine (Gouvernement général, Ponts et Chaussées, Conseil d'État, etc.) autant que les luttes puis unions politiques (hostilités de partis et concurrence entre villes) pesèrent et portèrent la politique d'aménagement urbain. Les nécessités et possibilités d'assainissement et la modernisation des réseaux et des infrastructures furent d'autres puissances motrices des aménagements urbains de Constantine que nous venons d'étudier.

Deuxième Partie. Modeler des sensibilités et espaces français

Chapitre 4. Politiques d'aménagements scolaires, politiques communautaires

1. Hypothèses à partir de sources éparses

Les paragraphes que nous consacrons aux aménagements scolaires à Constantine, plus encore que pour d'autres constructions urbaines, ne sont que des esquisses et ne se concluent donc que par de très larges hypothèses.

La politique d'aménagements et de constructions de bâtiments scolaires étaient au début du XXe siècle partagée entre les administrations gubernatoriale et municipales. De ce partage des décisions et des financements se dessine une production archivistique éparpillée. Bien qu'elles aient évolué sur quelques points, les modalités de financements des bâtiments scolaires (qui sont à connaître, tant le financement des édifices est un élément central de conservation et de classement des documents administratifs autant qu'il révèle les diverses facettes d'une politique) étaient au début du XXe siècle fixées ainsi : les écoles primaires et primaires supérieures étaient d'initiative et de financement municipaux (avec demande de subvention à la Colonie) ; les lycées et médersas étaient d'initiative davantage gouvernementale ; l'Inspection académique (un des services du Gouvernement) rendait de nombreux rapports et avis qui faisaient le lien entre ces deux échelons de pouvoir. Si les édiles municipaux pouvaient aussi être délégués financiers et avoir des complicités dans les services administratifs qui peuvent brouiller pour l'historien la compréhension des processus décisionnels (et permettaient au chef-lieu de l'Est algérien de bénéficier d'une place privilégiée dans la répartition des subventions), il reste que ce partage schématique des décisions induit une logique de classement archivistique particulière à connaître.

Ainsi, les fonds « Communes de plein exercice » (CPE) et « Biens communaux » (BC) conservés aux Archives de la Wilaya de Constantine (AWC) ne conservent que des traces très lacunaires des politiques d'aménagements scolaires. Il s'agit souvent de brefs *Extraits des délibérations du Conseil municipal* qui jettent un regard lapidaire sur la situation et ne contiennent guère, comme bien souvent, que des demandes de subventions pour financer telle ou telle construction.

Une partie importante des documents intéressant cette question constitue un fond particulier, le fond « Instruction Publique » (IP). N'ayant pu consulter qu'un seul article de celui-ci mais considérant néanmoins que les politiques (plutôt qu'une unique et plus ou

moins homogène) scolaires, donc de constructions d'écoles et de lycées, comme absolument essentielles dans l'établissement de la France à Constantine, nous avons choisi de lui consacré un chapitre.

Si ces diverses évolutions des projets de constructions scolaires nous échappent donc bien souvent, certains sont totalement absents des *Extraits de délibération du Conseil municipal* consultés. Des lycées et de la médersa (financée intégralement par l'État et achevée en 1909[390]) nous n'avons trouvé aucune trace dans les divers fonds d'archives consultés aux AWC. Les archives les concernant sont probablement largement conservées dans le fond IP et au Centre des Archives Nationales d'Alger (CANA) voir aux Archives du Ministère de l'Education nationale. Nous ne pouvons les évoquer ici qu'à travers la presse ou des souvenirs. Le *Bulletin scolaire du département de Constantine* (1886-1950) que nous n'avons pas non plus pu consulter devrait aussi être une riche source d'informations pour notre sujet.

Ce chapitre sur les aménagements scolaires est divisé en trois parties qui concernent chacune une des trois communautés principales : les Français (citoyens non israélites), les Israélites et les Musulmans. Le décret de 1892 pouvait bien « réaffirmer le principe, déjà admis par les décrets de 1883 et 1887, qu'il n'y a pas de séparation absolue entre l'enseignement primaire européen et l'enseignement primaire indigène (…) et qu'aucune école spécialement destinée aux indigènes n'est fermée aux élèves français ou étrangers qui désirent la fréquenter[391] », les écoles de Constantine étaient de fait occupées dans leur grande majorité par telle ou telle population.

2. Approfondir l'éducation des Français

2.1. Instruire convenablement la jeunesse française

SUR LE ROCHER : AMÉLIORER DIFFICILEMENT L'EXISTANT

À la fin des années 1900, les infrastructures scolaires n'ont guère été améliorées depuis la fin du siècle passé et sont devenues largement insuffisantes. Aucune nouvelle classe ou école n'a en effet été créée pour la population européenne entre 1899 et 1907[392].

[390] *Le Républicain*, 23 avril 1908 (sur le financement de la médersa).

[391] M. Cheffaud (vice-recteur de l'université d'Alger), « L'enseignement primaire des musulmans d'Algérie de 1830 à 1846. II. La réorganisation, 1892-1914 », *Documents algériens*, n° 12, 15 décembre 1947, non paginé [paragraphe introductif].

[392] Nous basons cette affirmation sur la recension des « Créations ou ouvertures de classes ou d'écoles » faite par Abderrahim Sekfali dans *L'enseignement primaire dans le Constantinois (1890-1939)*, Thèse de

Achevant une discussion lors de la séance municipale du 3 août 1908, le maire déclare qu'il prévoit un certain nombre d'aménagements aux écoles françaises (non fréquentées par les Israélites) du Rocher[393].

Afin d'améliorer leur situation Émile Morinaud ne peut que proposer d'annexer l'appartement d'un instituteur de l'école Montesquieu (rue Sauzai) pour faire une classe de 50 élèves. Il rappelle également que la création d'une nouvelle Ecole Primaire Supérieure (EPS) doit libérer des locaux qui, en sus d'agrandir l'ancienne EPS, doit accueillir 4 classes primaires supplémentaires. Enfin, l'instruction des filles devrait pouvoir être améliorée par « la laïcisation de la dernière école congréganiste qui existe encore [et la création d']une nouvelle école ». Le maire conclut sa réponse au conseiller municipal en affirmant que « dans un an ou deux, nous aurons [donc] encore là le moyen de caser 250 élèves ».

Pour corriger une situation scolaire européenne tendue qui résulte d'une importante hausse démographique (mais dans quelle mesure en est-il ainsi sur le Rocher[394] ?), de la stagnation des infrastructures et de nouvelles attentes des populations européennes (des classes moins surpeuplées, des locaux plus spacieux) le maire ne propose pour la nouvelle mandature (1908-1912) qui débute que des annexions par la ville de locaux déjà existants. Il s'agit là de pis-aller pour remédier à une situation qui semble *foncièrement* bloquée.

Le mandat suivant d'Émile Morinaud, marqué par l'achèvement de grands travaux (deuxième conduite de Fesguia, ponts) a été apparemment marqué par davantage de constructions de classes sur le Rocher. Pour les Européens une cinquième classe à l'école de garçons Michelet et quatre classes à l'école de garçons de la rue des zouaves sont ainsi successivement ouvertes en 1911 et 1913[395].

SUIVRE L'EXTENSION DE LA VILLE

Hors du Rocher la ville s'étendait au Coudiat, à El Kantara et à Sidi Mabrouk. Au milieu des années 1900 il devient nécessaire d'installer dans ces faubourgs des

---

doctorat d'État de lettres et sciences humaines sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille I, 1987, p. 866.

[393] AWC/CPE 200/CM, 3 août 1908. *Ibid.* pour les citations du paragraphe suivant.

[394] Les dénombrements municipaux indiquent qu'il y avait 15 370 Français en 1901 et 21 165 Français en 1911. Bien que l'on ne puisse trancher sur cette question, il est très probable que la population française du seul Rocher se soit aussi accrue ; en effet, l'extension des faubourgs – qui attiraient essentiellement les populations françaises et européennes – dans la première décennie du XXe siècle ne semble pas avoir pu absorber cette augmentation de près de 6 000 âmes.

[395] Abderrahim Sekfali, *op. cit.*, p. 866.

établissements scolaires de base. Un groupe scolaire (« Pasteur ») est inauguré à El Kantara par le gouverneur Jonnart en mars 1908[396]. Une autre école est achevée à Sidi Mabrouk près des ateliers de l'Est Algérien au début de l'année 1907[397]. Il ne semble pas que la construction de cette école ait été la plus nécessaire qui soit : nombre de cheminots et d'ouvriers n'habitant pas sur place, il semble que cette nouvelle école ait été longtemps isolée et peu utilisée[398]. Par ailleurs, au début de la décennie 1910, les réclamations de la population et les recommandations de l'Inspection académique font état de grandes insuffisances dans le maillage scolaire destiné à la population européenne. Une école d'enseignement technique pour jeunes filles accueille par exemple 215 élèves dans 4 classes, « chiffre excessif[399] » selon l'inspecteur d'Académie, qui, sur ce point, ne se fait que l'écho de la pensée de la population concernée. Autre exemple de dysfonctionnement dans la politique d'aménagement scolaire, une classe enfantine d'El Kantara compte 80 élèves et, si une nouvelle classe de ce type est créée par décision du gouverneur du 9 août 1913, encore fallait-il que ce dernier en décide *l'ouverture*[400]. En outre, dans les faubourgs Lamy et El Kantara au moins 44 enfants européens ne sont pas du tout scolarisés en 1913[401] ; la situation perdure sans améliorations au moins jusqu'en 1916, si ce n'est bien au-delà[402].

Pour les élus municipaux et l'Administration il n'était pas tolérable qu'une portion, fût-elle minime, de la population française soit exclue de l'enseignement élémentaire. Convictions républicaines, promesses électorales à tenir, nécessités de formation, volonté de discriminer le citoyen français du sujet musulman par l'accès à

---

[396] Il est terminé en avril 1908. L'Etat a alloué une subvention de 50 % (*Le Républicain*, 23 avril 1908). Les terrains (appartenant aux Domaines, « au titre du meylik et des habous de la mosquée de la casbah ») avaient été cédés à la municipalité (à moitié prix (1 000 francs) et après de nombreuses réticences) en février 1907 par la municipalité (AWC/CPE 205/Lettre du directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Constantine au préfet, 20 février 1907).

[397] AWC/IP 98/Lettre du gouverneur au préfet, 29 décembre 1906.

[398] Josette Sutra, *Algérie mon amour. L'histoire d'une institutrice pied-noir. Constantine, 1920-1962*, s.l., L'Alanthrope, « Les Souvenirs », 1979, p. 29. Sur la « couleur locale » (Sutra) que voulait donner aux écoles le Gouverneur Jonnart, voir sa circulaire (Circulaire à MM. les maires et administrateurs du département de Constantine, 9 décembre 1904. Copie d'une circulaire du Gouverneur général de l'Algérie du 2 décembre 1904 (n° 8573), in *Recueil officiel des actes de la Préfecture de Constantine*. *Année 1904*, p. 318) et la réponse de Morinaud, qui exige pour cela de nouvelles subventions (AWC/IP 98/CM, 15 novembre 1905).

[399] AWC/IP 98/CM, 6 juin 1913, Lecture d'une lettre de l'inspecteur d'Académie Horluc au maire (datée du 4 juin 1913).

[400] AWC/IP 98/CM, 3 octobre 1916. Le conseil municipal avait demandé l'ouverture de cette classe dès 1913 (AWC/IP 98/CM, 6 juin 1913).

[401] AWC/IP 98/CM, 6 juin 1913, Lecture d'une lettre de l'inspecteur d'Académie Horluc au maire (datée du 4 juin 1913).

[402] AWC/IP 98/CM, 3 octobre 1916, Lecture d'une lettre de l'inspecteur d'Académie Mazure au maire (datée du 3 octobre 1916).

l'école sont quelques-unes des raisons qui motivèrent dans un certain accord les décideurs algériens (de Constantine comme du Gouvernement général) à approfondir au mieux le maillage scolaire de la capitale du chef-lieu constantinois. Si l'infrastructure scolaire destinée aux Français restait imparfaite, les quelques documents que nous avons cités témoignent qu'une politique active de construction d'écoles et d'ouverture de classes était menée par la municipalité.

Avant-garde de la France républicaine du début du XXe siècle, l'école républicaine et ses « hussards noirs » participèrent très largement à la constitution d'un corps de citoyens français qui soit attaché au régime et à la patrie. Pour la municipalité constantinoise il s'agissait alors avant tout d'assurer pour tous les jeunes Français (dont beaucoup étaient enfants de parents italiens ou maltais) une éducation élémentaire et primaire. Elle devait donc nécessairement orienter son action à la fois sur l'étroit Rocher, centre de la vie urbaine, et sur les faubourgs en pleine extension, immédiatement perçus comme des lieux d'avenir pour les Européens.

2.2. Élitisme, patriotisme, républicanisme : une ville à l'avant-garde de la République ?

AGRANDIR LE LYCÉE, ÂME DE LA FRANDE IDÉELLE À CONSTANTINE (1908-1916)

« De 1900 à 1914, les faits saillants de l'histoire du Lycée ne sont guère que les visites officielles. Celle du Président Loubet en 1903, avec un grand banquet qui eut lieu dans la cour. En 1908, la venue du Gouverneur Général Jonnart, pour le cinquantenaire et la pose de la première pierre des agrandissements du petit lycée[403] » : cette rapide évocation dans le *Livre d'Or* du lycée de garçons – publié à l'occasion de son centenaire – donne les grandes lignes de sa place dans la ville. Cet édifice, déjà largement agrandi dans le dernier quart du XIXe siècle, se développait à nouveau tout en étant l'un des lieux d'accueil des personnalités les plus éminentes de la République. À quelques pas du misérable quartier israélite, la vie quotidienne et les agrandissements du lycée n'étaient pas toujours paisibles, notamment à la fin du XIXe siècle alors que retombaient les

[403] Association des anciens élèves du lycée de garçons, *Centenaire du lycée de Constantine, 1858-1958. Livre d'or*, s.l., s.d. [1958], p. 35 (M. Joire, proviseur du lycée, « Quelques notes d'histoire », p. 13-41) et *L'Indépendant*, 9 mars 1908.

troubles antijuifs[404]. Depuis sa première installation en 1858, le lycée s'était régulièrement agrandi.

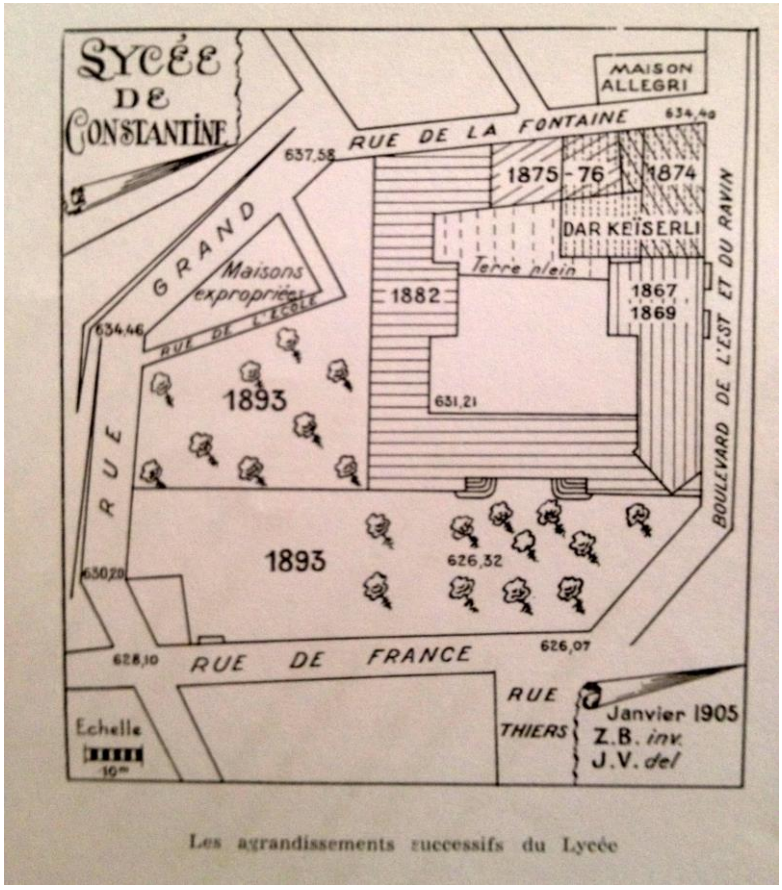

***Les agrandissements successifs du Lycée, janvier 1905 (<u>source</u> : Livre d'Or..*, p. 41.)**

De nouveaux projets d'extension sont élaborés à l'orée du XXe siècle. Comme nous l'avons précédemment expliqué, cet agrandissement était du ressort (décision et financement) du Gouvernement. Toutefois, les engagements municipaux ne sont pas inexistants ; encore une fois la trace de ces derniers est relative à une participation financière : en septembre 1909, le Conseil municipal rassemblé en séance extraordinaire vote à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'environ 30 000 francs[405]. Désireuse de voir Constantine dotée d'un lycée toujours plus important, la municipalité engage ses propres crédits dans l'agrandissement de cet édifice d'ordre départemental voire algérien. Ce nouvel agrandissement du lycée semble s'être achevé en 1916[406].

[404] *Centenaire du lycée…*, *op. cit.*, p. 26.
[405] *La Dépêche de Constantine*, 2 octobre 1909 (compte-rendu du Conseil municipal extraordinaire du 30 septembre 1909. Nous n'avons pas retrouvé la délibération correspondante aux AWC).
[406] *Centenaire du lycée…*, *op. cit.*, p. 38. Morinaud annonçait en avril 1908 que ces agrandissements seraient achevés à la fin de l'année (*Le Républicain*, 23 avril 1908). De nouveaux projets virent-ils le jour

Le lycée de garçon et les brillants et parfois célèbres élèves qui en sortaient faisaient la fierté des édiles municipaux. Lieu de concentration de savoirs et d'hommes de pouvoir en puissance ce lycée était un véritable condensateur de culture et de patriotisme métropolitain : il était « l'artisan de l'implantation des hautes traditions de la France, avant de devenir celui de leur perpétuation, il nous a inspiré le sentiment ardent et profond de notre appartenance à la grande Patrie de nos origines. Il nous a donné sa culture, révélé le sens de notre naissance en un pays français. Il a fait de nous des Français inséparables de tous les autres, quel que soit le lieu où ils vivent, au nord ou au sud de la Méditerranée occidentale[407] ». Ces lignes furent certes écrites alors que l'Algérie se déchirait depuis quatre ans mais, si le sentiment d'une grande école du patriotisme a pu être alors galvaudé, nous pensons néanmoins qu'il fut bien réel et que le lycée de Constantine était et représentait, « exactement [comme le lycée] Montaigne[408] », une parcelle de la Grande France savante et intellectuelle.

DÉVELOPPER L'INSTRUCTION POPULAIRE SUPÉRIEURE : LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE EPS (1904-1915)

Le système d'enseignement français du début du XXe siècle est, pour le décrire brièvement et schématiquement, partagé entre un cursus élitiste (écoles élémentaires annexées au lycée, petit lycée, lycée) réservé aux enfants de notables et de bourgeois et un cursus plus « populaire » réservé aux enfants issus de familles moins aisées (des miséreux aux « classes nouvelles » chères à Gambetta, sorte de classe médiane entre classes populeuses et classes bourgeoises et qui croit avec la IIIe République). Les Écoles Primaires Supérieures (EPS) ressortent de ce second cursus. S'inscrivant dans le registre de l'enseignement primaire et non de l'enseignement secondaire, elles accueillent les enfants sortant de l'école élémentaire et titulaire du Certificat d'études primaires élémentaires (CEP). Ces écoles préparaient pendant deux ou trois ans au Brevet Supérieur. L'élite de leurs élèves avait ensuite tendance à rejoindre les écoles normales puis le professorat. En règle générale – et là encore de façon assez schématique – les EPS préparaient plus directement les élèves à la vie active et à différents concours administratifs pour des postes subalternes (à la différence des lycées qui étaient pour la majorité des propédeutiques à d'autres enseignements, notamment universitaires).

---

ou Joire eut-t-il la mémoire brouillée ?

[407] *Centenaire du lycée…*, *op. cit.*, p. 123 (Jules Paoli, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, « Souvenirs », p. 115-123).

Perçues comme des matrices de fonctionnaires républicains et alors que les municipalités s'enthousiasmèrent généralement pour la création d'EPS, penchons-nous sur la place de ces écoles à Constantine.

Le 21 mai 1904 le Conseil municipal, « considérant que les écoles primaires supérieures de garçons et de filles de Constantine ont pris une importance considérable, que les locaux de ces écoles sont devenus absolument insuffisants [et] qu'un grand nombre d'élèves ont dû être refusés faute de place[409] » met à l'étude une combinaison pour agrandir l'EPS de garçons (à El Kantara) en lui affectant les locaux mitoyens de l'école de filles[410]. Le 20 octobre 1904 un terrain de 1 000 m² en bordure du Coudiat-Aty et appartenant à la commune est préconisé pour construire la nouvelle EPS de filles. Les EPS ressortant largement des prérogatives municipales, Morinaud a alors peu d'espoir d'obtenir d'importantes subventions de l'État[411]. Le projet municipal passe alors par les services académiques. Attentif à des conditions d'études optimales pour les jeunes Européens, l'inspecteur d'Académie Brunet écrit au maire en septembre 1905 : il indique qu'il faut agrandir le bâtiment projeté afin d'assurer davantage d'hygiène et de meilleures dispositions pour l'enseignement. Il demande également que « l'éducation ménagère tienne la première place[412] ». En réservant un terrain de 1 000 m² à la construction d'une EPS et en demandant que le projet soit qualitativement amélioré, la municipalité et la Colonie font transparaitre l'importance qu'ils accordent à l'éducation « supérieure » des Français – ultra-majoritaires dans ce type d'école – pas assez dotés en capital économique et culturel pour rejoindre le cursus scolaire du lycée.

Si le projet de construction d'une nouvelle EPS n'est pas compris dans l'emprunt voté en juin 1906 c'est à la fois parce que « le projet définitif ne sera pas prêt avant plusieurs mois » et que « la colonie a décidé [en principe à la cession des Délégations financières de mai et juin 1906] tout un programme de construction d'écoles primaires supérieures. Les charges de construction devraient incomber, d'après le projet, entièrement à la Colonie. (…) Il y a donc intérêt pour la Commune, tout en terminant le

---

408 *Centenaire du lycée…*, *op. cit.*, p. 13.

409 AWC/CPE 206/CM, 21 mai 1904. Voir aussi les rappels de Christofle dans la séance du 20 octobre 1904 (AWC/CPE 206).

410 Un autre considérant à ce vœu était « qu'il n'est pas convenable de laisser les deux écoles à côté l'une de l'autre, les élèves qui les fréquentent étant déjà d'un âge assez avancé ». C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite que soit trouvé un emplacement pour l'EPS de filles « dans un quartier convenable de la ville » (AWC/CPE 206/CM, 21 mai 1904).

411 AWC/CPE 206/CM, 20 octobre 1904. Le maire interpelle toutefois à ce sujet le Gouverneur Jonnart lors de sa visite en décembre 1904 (AWC/CPE 206/CM, 14 décembre 1904).

412 AWC/CPE 206/Lettre du Maire au Préfet (9 septembre 1905) rapportant une lettre de l'Inspecteur d'Académie au Maire (8 septembre 1905).

projet définitif, à en ajourner l'exécution jusqu'en 1907[413] ». L'article 15 de la loi du 30 décembre 1907 met finalement en place l'allocation d'une subvention de 80 % de la dépense nécessaire à la construction des EPS[414]. La possibilité de profiter des aides financières de la Colonie a cette fois-ci fait reculer de quelques mois la réalisation de l'EPS de filles. Le terrain initial est par ailleurs abandonné et on lui y préfère un autre, plus important[415] (environ 1 700 m², toujours sur le Coudiat). Puis, pour des considérations de genre, il est décidé en décembre 1908 que le nouveau bâtiment serait en fait consacré à une EPS pour garçons ; les filles récupéreraient les anciens locaux[416]. Sur une demande des délégués financiers non-colons (dont Morinaud) une section minière doit également être incluse dans la nouvelle EPS[417].

Le projet de construction d'une nouvelle EPS est définitivement approuvé par l'assemblée municipale le 7 mai 1910. La Colonie finance 80 % des 300 000 francs nécessaires[418]. D'ultimes adaptations pour des problèmes de mitoyenneté avec des propriétaires européens sont nécessaires en décembre 1911[419]. La nouvelle EPS est achevée en octobre 1915 avec un dépassement de 55 000 francs ; le Gouverneur alloue alors une nouvelle subvention de 39 000 francs[420]. En somme, lorsque l'on envisage finalement l'ensemble de l'évolution de ce projet de nouvelle EPS, il n'apparait de la part de la municipalité et de la Colonie que des décisions bienveillantes, énergiques et budgétées.

Cette sollicitude, la municipalité l'affiche autant qu'elle peut. Ainsi, dans un discours lors de la remise des prix à l'EPS de garçons, Molière présente les locaux projetés ainsi : « Avant même que la cité de demain ne soit élevée [c'est-à-dire que ne soit loti le Coudiat] nous avons voulu y édifier un monument scolaire pour le peuple, voulant témoigner ainsi que l'instruction populaire est le premier soucis des Républicains

---

413 AWC/CPE 206/CM, 13 juin 1906.

414 AWC/CPE 206/Loi du 30 décembre 1907.

415 AWC/CPE 206/CM, 27 octobre 1908. L'achat du terrain Monti (920 m²) est acquiescé par le Conseil municipal le 2 mars 1909. L'achat du terrain Momy (828 m² pour 20 000 francs) est acquiescé par le Conseil municipal lors des délibérations du 8 mai 1909 et du 15 janvier 1910.

416 AWC/CPE 206/CM, 28 décembre 1908 rapportant une lettre de Brunet au Maire (datée du 2 décembre 1908) : « Après avoir pris connaissance de ces documents [relatifs au projet d'EPS de filles], M. le Recteur estime avec moi que le terrain proposé par la Municipalité conviendrait mieux à l'installation d'une école primaire supérieure de garçons, en raison de la distance de cet emplacement du centre de la ville, distance qui est plus facilement parcourue par les garçons que par les filles ». Le Conseil municipal acquiesça.

417 AWC/CPE 206/CM, 26 mars 1909. A cette époque Morinaud développe également ses propres affaires minières. Il s'était d'ailleurs constitué en juin 1908 bailleurs de fonds de la Société du Djebel Onk et était par ailleurs avocat-conseil des phosphates de Constantine (Gilbert Meynier, *op. cit.*, n. 88 p. 155, n. 141 p. 178 et p. 1036).

418 AWC/CPE 206/CM, 7 mai 1910. L'architecte municipal Arbuix s'est chargé de ce projet.

419 AWC/CPE 206/CM, 23 décembre 1911.

». Particulièrement fier, le premier adjoint poursuit sa péroraison ainsi : « quelle ville, en Algérie, plus que Constantine a dépensé sans compter pour l'instruction de ses enfants[421] ? (…) De nos jours, grâce aux bulletins de vote, tout citoyen concourt au gouvernement du pays ; il est donc indispensable qu'il soit éclairé. Aussi faut-il de bonne heure lui enseigner à comprendre son devoir, à l'aimer, à le suivre. Dès l'école primaire on doit créer chez lui des habitudes de penser, de sentir et d'agir (…) Inspirez leurs [aux élèves] un amour profond pour notre belle France qui est à l'avant-garde pour tous les progrès et pour notre chère République, source de toute liberté[422] ! ». La veille, le conseiller municipal Bérard discourait quant à lui sur l'aplanissement des différents de classes par l'école de la République. Selon lui cette dernière et plus particulièrement les EPS témoignent d' « une instruction (…) qui est si généreusement donnée aujourd'hui par la République aux enfants des pauvres, aussi bien qu'aux enfants des riches[423] ». Les paroles de ces deux conseillers sont on ne peut plus explicites : selon eux Constantine serait à la fin de la première décennie du XXe siècle la ville (d'Algérie) la plus avancée d'un pays (la France) lui-même à l'avant-garde du progrès. Articulant clairement scolarisation, républicanisme, et concorde nationale ces discours présentent le Conseil municipal et sa politique scolaire – notamment par une nouvelle EPS – comme un véritable phare. Il serait le fer de lance du républicanisme en Algérie[424].

ASSURER L'ÉDUCATION SECONDAIRE LAÏQUE ET RÉPUBLICAINE DES JEUNES FILLES (1909-1915)

La municipalité menée par Émile Morinaud se penche également sur l'éducation des jeunes filles européennes. Déjà pensées comme devant être au cœur du dispositif scolaire par l'ouverture en 1908 d'une école normale de jeunes filles[425], l'amélioration de

---

[420] AWC/CPE 206/CM, 28 octobre 1915.

[421] Nous ne sommes pas parvenus à confirmer ou infirmer cette affirmation ; celle-ci est importante dans notre démonstration pour souligner qu'en soi la municipalité tient un discours affichant un immense investissement dans la question scolaire.

[422] *La Dépêche de Constantine*, 15 juillet 1909, « Discours de Molière à la remise des prix de l'EPS de garçons ».

[423] *La Dépêche de Constantine*, 14 juillet 1909, « Discours de Bérard lors des distributions des prix à l'EPS de filles ».

[424] Voir aussi, pour un autre exemple, AWC/IP 98/CM, 30 octobre 1913 : le conseiller Barkatz affirme que « nous aurons ainsi obtenu [par la construction d'une nouvelle école] de parer à toutes les parts contributives de la Commune dans les travaux que nous devons entreprendre pour mettre notre ville au niveau de tous ses besoins en matière d'instruction publique et pour lui permettre de garder, en Algérie, son rang, qui est, à cet égard, le premier. »

[425] Celle-ci a été inaugurée par Jonnart en mars 1908 (*L'Indépendant*, 8 mars 1908) et ouverte le 20 octobre 1908 (Abderrahim Sekfali, *op. cit.*, p. 246). *Le Républicain* du 23 avril 1908 indique que le département et l'État se sont partagés à parts égales les financements de cette école. Le département avait approuvé la

leur niveau scolaire est un objectif qui prend encore davantage forme à la fin des années 1900 par un vœu du Conseil municipal du 3 août 1909 demandant la transformation du collège de jeunes filles en lycée[426]. Quelques années plus tard ce lycée de jeunes filles est devenu très largement insuffisant. En 1913 le préfet Seignouret écrit au Gouverneur : « Il est certain que la plupart des familles voudront placer leurs enfants dans le lycée de filles. Il est donc urgent d'agrandir cet établissement[427] ». Cette inquiétude vis-à-vis du potentiel d'accueil insuffisant du lycée de jeunes filles est à lier à l'inquiétude de voir partir les jeunes Constantinoises vers les écoles libres : « S'il n'est pas en état de recevoir toutes les élèves, poursuit Seignouret, celles-ci iront dans les écoles libres et seront perdues pour nos établissement scolaires. Il importe pour ne pas perdre ces élèves de prévoir dès cette année l'agrandissement et l'aménagement du lycée de filles ». Le préfet indique au gouverneur que, pour ce faire, « le Conseil municipal est disposé à voter immédiatement la part contributive de la ville dans la dépense qu'on peut évaluer à 100 000 francs. Il serait de toute nécessité que la Colonie pût fournir sa part soit 50 000 francs environ sur le budget de 1914 ».

Ce projet d'agrandissement du récent lycée de jeunes filles s'inscrit donc clairement dans une politique d'endiguement d'un enseignement religieux qui tient, malgré tout, la tête hors de l'eau. Si l'enseignement dispensé par les congrégations est alors réduit, en 1913, à la portion congrue, il est toutefois nécessaire pour les autorités d'agir de telle sorte que leurs rangs ne se renforcent pas à nouveau. Si elle n'est pas particulièrement ressentie comme antirépublicaine, l'école de la Doctrine chrétienne de la place des Galettes – dernier établissement chrétien – n'en est pas moins considérée comme étrangère à l'édification d'une ville hautement républicaine[428]. L'Administration

---

dépense de 280 000 francs dans sa séance du 4 mai 1905 ; la somme avait été portée à 315 000 francs le 25 juillet 1905 par le Recteur (CG/« Rapport du préfet », in *Rapports et délibérations de la commission départementale* (octobre 1905-avril 1906), p. 62-63) ; voir aussi CG, 1ère session ordinaire de 1906, p. 160.

[426] *La Dépêche de Constantine*, 5 août 1909, Compte-rendu du Conseil municipal du 3 août 1909.

[427] AWC/IP 98/Brouillon de lettre du préfet Seignouret au GGA, 27 avril 1913. *Ibid.* pour les informations et citations de ce paragraphe et du suivant.

[428] AWC/IP 98/Brouillon de lettre du préfet Seignouret au GGA, 27 avril 1913. Cette école est fermée en 1914 (Jacques Bombardier et Anne-Marie Lepage, *Histoire de la Doctrine chrétienne de Nancy*, tome 4 : *L'expansion au Luxembourg et en Algérie*, Nancy, Doctrine Chrétienne, 1999, p. 342 et suivantes). *L'Echo du diocèse d'Hippone* semble s'être avancé trop rapidement lorsqu'il affirmait dès 1903 que « toutes les écoles communales du diocèse qui étaient encore dirigées par les Sœurs de la Doctrine chrétienne ont été laïcisées. » (n° 19, 1er octobre 1903). Prolongeant la loi du 7 juillet 1904 interdisant aux congrégations, même autorisées, d'enseigner, un décret paru à l'*Officiel* devait fermer au 1er octobre 1906 les écoles libres des Frères des écoles chrétiennes (rue Saint-Antoine), des Filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul (rue Saint-Antoine), des Sœurs de la Doctrine chrétienne (boulevard Victor Hugo, école de filles) (*L'Echo du diocèse d'Hippone*, n° 13, 1er juillet 1906). Signalons enfin que, selon Ernest Girault, qui voyagea en Algérie avec Louise Michel, l'école normale d'instituteur était le fief des anticléricaux (Ernest Girault, *Une colonie d'enfer*, Alfortville, Librairie internationaliste, 1905, p. 156).

et le Conseil municipal de Constantine semblent s'accorder plutôt bien sur ce projet. Le 5 novembre 1914 le projet de 80 000 francs (financé à 50 % par la Colonie) est approuvé par le Conseil municipal[429]. L'adjudication des travaux est approuvée par le préfet le 3 mars 1915 alors qu'un marché de gré à gré est aussi passé pour quelques lots[430].

3. Complicités franco-juives dans les politiques scolaires

*3.1. Une école « israélite » dans l'ancien Palais de justice (1908-*ca *1924)*

FACE À L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE : L'INSUFFISANCE DES ÉCOLES EXISTANTES

Comme nous l'avons déjà précédemment dit, à la fin des années 1900, les infrastructures scolaires ont de plus en plus de mal à accueillir l'ensemble de la population française et européenne, juifs compris. Cette situation n'était que le reflet de l'accroissement démographique : la population juive, évaluée à 7 186 personnes en 1901, comptait 9 230 représentants en 1911 (soit un taux de croissance de 22,1 %). Cette augmentation de la population se fit essentiellement par accroissement naturel (nous n'avons trouvé nulle trace d'importantes migrations juives vers Constantine) et sur le Rocher, dans le quartier juif (*Ech-Chara*). Le nombre d'enfants israélites augmenta donc dans de fortes proportions et ceux-ci durent s'entasser davantage encore dans des locaux scolaires déjà exigus.

Parmi les rares interventions des conseillers municipaux concernant l'état des écoles et de la scolarisation israélites que nous avons pu consulter, la plus tranchée est probablement celle d'Émile Barkatz qui intervient au conseil municipal le 3 août 1908. Il évoque alors la situation des écoles Voltaire (rue Damrémont) et Rousseau (rue Damrémont, accolée à l'école Voltaire), « au sujet de l'insuffisance des locaux mis à la disposition de l'Enseignement[431] » et réclame la création de nouvelles écoles. Les deux écoles que nomme Barkatz sont toutes deux « réservées aux israélites[432] », non pas formellement mais dans la mesure où, par leur proximité du quartier juif, elles accueillent très largement les enfants qui y résidaient.

Dans quelle mesure les Israélites, français depuis une trentaine d'années (soit un

[429] AWC/IP 98/CM, 5 novembre 1914.
[430] AWC/IP 98/Lettre du maire au préfet, 4 mars 1915 ; AWC/IP 98/Lettre du gouverneur au préfet, 2 avril 1915 ; AWC/IP 98/Lettre du gouverneur au préfet, 29 septembre 1915.
[431] AWC/CPE 200/CM, 3 août 1908.

peu plus d'une génération) mais toujours très largement de culture « indigène » plus que « française » (langue, habits, cuisine, quartier), s'attachaient-ils à envoyer leur progéniture à l'école française ? S'il nous a été impossible de formuler un constat avec une extrême précision on peut soupçonner que les enfants juifs allèrent très majoritairement s'asseoir sur les bancs des écoles (au moins élémentaires) françaises. Une remarque de Toubiana, important notable israélite et élu du Consistoire, dans une lettre de 1899 adressée au Président de l'Alliance israélite universelle confirme cette vue : « d'ailleurs, les israélites de Constantine recherchent beaucoup l'instruction pour leurs enfants, l'assiduité [dans les écoles] n'a donc pas beaucoup souffert [de l'antijudaïsme municipal], et l'administration ne demande pas autre chose[433] ». Face à l'accroissement démographique et aux désirs des Israélites de scolariser leurs enfants (dans quelle mesure l'obligation légale de scolariser ces derniers fut-elle efficace ?), il devenait nécessaire de créer de nouvelles classes pour les enfants israélites.

LA CESSION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE AUX ISRAÉLITES, UN ACCORD ENTRE TOUS

Les espaces disponibles sur le Rocher étant tous bâtis, l'unique solution pour créer une nouvelle école d'importance était soit de la construire dans les faubourgs, soit de récupérer un ancien bâtiment. La première solution semble n'avoir jamais trouvé d'échos : peut-être parce qu'il était inenvisageable de construire loin de la population juive, tassée dans quelques rues de la vieille ville, mais surtout parce que la seconde solution – la conversion d'un ancien bâtiment en école – se présenta et séduisit rapidement les décideurs municipaux, israélites comme non-israélites. Le projet de construction d'un nouveau grand tribunal à Constantine devait en effet laisser vacant l'ancien tribunal de la place Négrier, qui avait en outre la qualité d'être à proximité immédiate du quartier juif.

Il semble que l'idée de transformer cet ancien tribunal en école pour enfants israélites ait pris consistance à la fin de l'année 1908. Lorsqu'il répond à Barkatz dans la séance du 3 août déjà citée, le maire n'évoque pas du tout cette possibilité pour soulager les écoles Voltaire et Rousseau. Bien au contraire, le conseil municipal envisageait d'y

---

[432] AIU/III E 28/Lettre de Guéron (qui succéda à Navon en 1911) au Président de l'AIU, 24 octobre 1915.
[433] AIU/I C 4.07/Lettre de Toubiana au Président de l'AIU, 9 janvier 1899. Cette lettre portait sur le refus de la caisse des écoles de Constantine de pourvoir aux besoins vestimentaires des jeunes élèves israélites (l'antijudaïsme virulent de la municipalité n'a alors pas encore reflué).

installer une école de garçons musulmans[434]. Le 10 décembre 1908 on pouvait par contre lire dans *La Dépêche de Constantine*, qui consacre un important article aux grands travaux de la ville, ces paroles du maire à propos des écoles : « Nous n'avons pas oublié non plus, en dehors de nos enfants européens, les indigènes et les israélites. Une école sera édifiée près du grand pont [pour les indigènes] et une école israélite nouvelle sera construite dans les locaux où se trouve actuellement le tribunal[435] ». Si le grand quotidien est affirmatif, il n'en va pas de même à la préfecture qui doute des possibilités d'un tel projet et le considère quelque peu prématuré étant donné « qu'il est impossible de prévoir à quelle époque les locaux du Tribunal civil de Constantine pourront recevoir une nouvelle affectation[436] ». Néanmoins, les grandes lignes du projet sont rapidement présentées par la mairie à l'Administration et le recteur Ardaillon approuve le projet en mars 1909[437].

De leur côté, les conseillers municipaux israélites, menés sur les questions scolaires par Émile Barkatz et Elie Narboni, rappellent au maire l'urgence de cette transformation de tribunal en école pour les enfants israélites[438]. Pour cela il était nécessaire d'obtenir l'aval du Conseil général qui possédait ce bâtiment d'usage départemental. Celui-ci adopte le projet municipal dans sa séance du 7 avril 1910, à la grande satisfaction du Conseil municipal[439]. Le même jour le gouverneur indique au maire qu'il est « totalement d'accord pour que la municipalité rachète les locaux de l'ancien tribunal et y installe 10 classes de garçons[440] ». Le Gouverneur promet d'accorder 70 % de subventions une fois qu'un projet comprenant un budget réglementaire aura été présenté à l'Administration. Tous les accords nécessaires sont obtenus très rapidement et, semble-t-il, sans problèmes particuliers. Le conseil municipal vote à l'unanimité le projet présenté en mai 1910.

Il ne faut pas perdre de vue que cette transformation de l'ancien palais de justice

---

[434] AWC/CPE 200/Lettre de l'inspecteur d'Académie au préfet, s.d. [probablement fin octobre-début novembre 1908].

[435] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, « Les grands travaux ».

[436] AWC/CPE 200/Note interne de la préfecture (du 4ème bureau au 2ème bureau, 1er décembre 1908).

[437] *La Dépêche de Constantine*, 11 mars 1909.

[438] AWC/IP 98/CM, 9 juillet 1909 (intervention de Barkatz) et la première page du *Républicain* du 29 décembre 1909 (article signé par Narboni, « La transformation nécessaire de notre tribunal en école »).

[439] Adoption du projet par le Conseil général pour le chef-lieu évoqué dans AWC/IP 98/CM, 7 mai 1910, Lecture d'une lettre du Gouverneur au maire datée du 7 avril 1910. Dans cette séance du conseil municipal, l'élu israélite Narboni (rapporteur ce jour-ci du projet) clame « qu'une fois de plus, notre assemblée départementale toute entière s'est montrée généreuse pour le chef-lieu ». Le Conseil municipal demande à l'architecte-voyer Ollier d'établir, après avoir consulté l'inspecteur d'Académie, ce projet de transformation.

[440] AWC/IP 98/CM, 7 mai 1910/Lecture d'une lettre du GGA au maire (datée du 7 avril 1910).

en école est étroitement lié à la bonne exécution du nouveau palais de justice[441]. Un an et demi plus tard, lorsque sont arrêtées les dispositions financières du futur palais de justice (et que ce sont faites de nombreuses acquisitions foncières), le Conseil général indique que la mairie devra payer 104 000 francs pour prendre possession du Palais de justice actuel. Cette prise de possession est envisagée « fin 1914 ou commencement 1915 (…) Le bâtiment devra être transformé en école[442] ».

Les problèmes fonciers et contractuels qui ralentissent l'édification du nouveau palais de justice (dont la mise en adjudication n'est prononcée qu'au début de 1914) puis la guerre qui fit de même ne permirent pas de tenir les délais espérés. Si nous n'avons pas retrouvé la date précise de mise en disponibilité des locaux de l'ancien palais de justice pour des classes, celle-ci ne peut-être antérieure à 1921, date d'achèvement du nouveau palais de justice, préalable nécessaire à la transformation depuis longtemps projetée[443].

La réalisation de ce projet scolaire à destination de la communauté juive (plus importante que toutes les réalisations d'écoles élémentaires pour les Français des années 1910), ralenti pour des raisons contingentes aux relations entre cette dernière et la municipalité peut se lire à plusieurs niveaux. Cette résolution municipale de transformation de l'ancien Palais de justice a été une réponse commune des élus de la ville à l'expression d'un grand besoin de la population israélite et témoigne de la lâcheté du maillage scolaire et républicain au sein du quartier juif. Selon les notables israélites qui poussèrent ce projet, l'éducation d'une jeunesse qui vivait dans un milieu familial et communautaire innervé de pratiques et d'idées indigènes ne pouvait plus se satisfaire de classes sur-occupées ou de refuser l'entrée de ses écoles à des dizaines d'enfants. Par ailleurs l'accord de tous les décideurs (élus et Administration) sur ce projet est à la fois le résultat d'une décennie de reflux de l'antijudaïsme municipal, la marque d'une volonté de la mairie de poursuivre sa conquête de l'électorat israélite et un nouveau jalon des rapprochements entre la municipalité et la communauté juive.

Avec ces considérations nous pouvons lier, à travers ce projet d'aménagement urbain et scolaire (qui semble minime – il ne s'agissait « que » d'une transformation d'un ancien bâtiment – à première vue mais qui suscita un grand intérêt et une grande joie chez

---

[441] Nous rappelons qu'au début de l'été 1910 Morinaud espère « avoir le commencement des travaux [du nouveau palais de justice] en milieu de l'année prochaine. » (AWC/CPE 211/Lettre de Morinaud à Vial, 23 juin 1910).

[442] AWC/IP 98/CM, 6 décembre 1911/Lecture d'une lettre du préfet au maire (datée du 11 novembre 1911).

[443] Le nouveau palais de justice a été inauguré le 25 avril 1924 (Raymond Cura, « Cent ans d'administration à Constantine », *RSAC*, 64, 1937, p. 234).

beaucoup d'israélite), des relations entre modifications urbaines (transfert du palais de justice), approfondissement de la francisation de la population juive (par l'école) et rapprochements politiques entre les juifs et la municipalité (par l'accord sur ce projet).

3.2. Enseigner un judaïsme moderne et compléter l'école républicaine : l'Alliance israélite universelle face aux midrashim. Un prisme pour saisir les tensions et évolutions du judaïsme à Constantine

En parallèle des écoles de la République et leur préexistant, un autre pan fondamental de l'éducation juive prend racine dans les écoles religieuses (midrashim). Au début du XXe siècle, les traditionnels midrashim voient arriver la concurrence des classes de l'Alliance israélite universelle. Fondée en 1860 et implantée depuis cette date dans les pays du Moyen-Orient et d'Europe de l'est pour faire progresser à la fois une culture juive rénovée et l'enseignement profane dans les communautés hébraïques, l'AIU décida d'implanter ses œuvres en Algérie à la suite des violents troubles antijuifs de la fin du XIXe siècle. Yossef Charvit résume les objectifs de l'Alliance ainsi : « Au côté du lien national, le lien de la solidarité se doit de prendre corps, cette solidarité qui saute par-dessus les frontières, et qui enveloppe tout ce qui est Juif[444] ». En s'installant en Algérie, l'Alliance arrivait pour la première fois dans des départements français. Sa mission d'émancipation des juifs s'inscrivait donc dans un cadre neuf pour ses professeurs : celui de la République française en situation coloniale. Il lui fallait compléter l'école républicaine et, pour permettre une meilleure intégration des jeunes Israélites à la communauté française, éduquer aux modes de vie français. Puisqu'elle avait autant pour ambition d'amplifier les solidarités juives à Constantine et au-delà et de renforcer l'attachement à la République française (notamment à ses aspects « libéraux » envers les juifs), penchons-nous quelque peu sur l'œuvre de l'Alliance israélite universelle, élément central de la construction du réseau scolaire israélite à Constantine et de la construction d'une Constantine francisée.

[444] Yossef Charvit, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre saine au XIXe siècle. Tradition et modernité*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 57.

FONDER UNE ÉCOLE DE L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE : NÉCESSITÉS ET PREMIÈRES DIFFICULTÉS (1902-1903)

Lorsqu'il arrive à Constantine Navon, premier directeur des œuvres de l'Alliance sur le Rocher, constate que « le champ est vierge et [que] l'œuvre de civilisation à accomplir [doit embrasser] tous les domaines que comporte le progrès sous toutes ses formes. (…) Tout est à créer ici[445] ». Les considérations de Navon, que l'on pourra trouver condescendantes à l'égard des juifs indigènes, s'expliquent par l'idée du « progrès » – dont il s'estime armé[446] – qu'il se fait : pour lui la pensée, les pratiques religieuses et communautaires, l'hygiène, etc. des juifs de Constantine sont intégralement opposées à ses propres conceptions de juif éduqué et imbibé d'idées et pratiques de la *Haskala* qu'il met au service de son combat contre ce qu'il considère comme des archaïsmes du judaïsme. Educateurs chevronnés, Navon et ses continuateurs agirent avec une supériorité (pas toujours limitée par une quelconque sollicitude) et avec une tempérance de stratège qui cherche à faire avancer ses projets et à parvenir à ses fins[447]. Son programme en arrivant à Constantine était fort ambitieux : « 1° transformer l'éducation religieuse donnée par les rabbins indigènes et lui insuffler un esprit plus large et plus humain ; 2° implanter et propager le goût des professions manuelles européennes ; 3° organiser les œuvres d'intérêt général déjà existantes et créer des institutions sociales nouvelles conformes aux besoins des générations futures et à leurs aspirations, de façon à acheminer la communauté vers plus de bien-être et vers plus de progrès[448] ». Progresser vers de tels objectifs à Constantine s'avéra bien rude et Navon dut se tenir sur une bien mince ligne de crête.

Afin de « restaurer le monument délabré qu'est aujourd'hui la communauté juive[449] » de Constantine l'Alliance n'a guère les coudées franches et ne peut proposer « que des cours d'éducation religieuse, qui bien compris pourraient cependant servir de véhicule à d'autres enseignements ». Plutôt que de faire doublon avec l'école française il s'agit de la compléter. Des cours d'histoire générale (« meilleure éducatrice de la

---

445 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 30 juin 1902. Pour un panégyrique de ce pionnier de l'Alliance à Constantine par son successeur, voir AIU/III E 33/Lettre de Guéron au Président de l'AIU, 21 novembre 1911.

446 « Nous avons pour nous une force qui leur [les rabbins rétrogrades] manque : la force immanente du progrès » (AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 17 décembre 1902).

447 C'était le cas de tout le rabbinat métropolitain à l'égard des juifs d'Algérie selon Yossef Charvit (*op. cit.*, p. 214).

448 AIU/ IV E 35b/« Rapport à Monsieur le Président de l'Alliance Israélite sur la marche de l'œuvre de Constantine pendant l'année 1903 » par Navon, 26 janvier 1904.

449 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 25 août 1902. *Ibid.* pour les deux citations suivantes.

jeunesse pour former des intelligences ouvertes et des cœurs chauds et droits ») et d'instruction religieuse (pour « pénétrer au cœur de la morale universelle de l'hygiène en abordant le chapitre des devoirs de l'Israélite envers sa patrie d'adoption, inculquer à nos jeunes Algériens l'amour de la France ») doivent servir des desseins plus larges que leur intitulé restrictif. Navon espère qu'ils permettront, entre autres choses, de franciser quelque peu les jeunes Israélites[450], c'est-à-dire que ceux-ci tendent à adopter les standards métropolitains de la langue, de l'hygiène, des mœurs, de l'habillement[451]. Navon résume sa position en la traduisant en un théorème de géométrie : « Etant donné un angle droit (notre programme) et un angle aigu (programme des écoles laïques), trouver l'angle complémentaire (l'éducation religieuse & morale) qui ramènera l'angle aigu à l'état d'angle droit[452] ».

Mais chaque jour ses espérances et illusions initiales sont brisées, selon lui, par l'inertie de l'immense masse de ses coreligionnaires (vivement attachés à leurs pratiques religieuses et éducatives habituelles) et les contingences politiques locales[453]. D'une part Navon est immédiatement « écœuré » par l'enseignement dispensé dans les Talmud Tora (écoles religieuses) de Constantine[454]. D'autre part il doit lutter dès son arrivée contre une municipalité toujours antijuive et hostile à la scolarisation et à l'éducation dans de bonnes conditions des jeunes juifs : « Supprimer l'école, ou bien la fermer aux enfants juifs, Morinaud et sa bande ne le pouvaient pas. Ils s'évertuaient à en annuler l'effet éducateur,

---

[450] Lors d'un discours pour la distribution de prix dans les écoles Voltaire et Rousseau (fréquentées par des israélites), Barkatz poursuit cette idée : « Aimez bien la France et la République qui vous ont traités en véritables enfants gâtés et, pour lui prouver votre inaltérable affection, vous ne pouvez mieux faire que de travailler assidument ici à l'école. » (*Le Républicain*, 17 juillet 1908, « L'Enseignement chez les Israélites. Discours de M. Barkatz à la distribution des prix des Ecoles Voltaire et J.J. Rousseau »).

[451] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 25 août 1902. Navon note qu' « en ce qui concerne le costume, c'est déjà commencé. Nous habillons aux frais du Consistoire une centaine d'enfants, à la française, le reste suivra ». En décembre 1902, il écrit : « [Grâce à 2500 francs, dont 1 500 issus du comité de bienfaisance et 1 000 donnés par Zadoc Khan] nous avons pu habiller et chausser hier une première fournée de 160 élèves. Nous leur avons enlevé leurs loques indigènes, dont la hotte d'un chiffonnier n'aurait pas voulu, et les avons transformés, au moins au physique, en petits citoyens français, chaussés et coiffés à l'européenne. A chacun d'eux, nous leur avons donné une veste, un pantalon, un béret et une forte paire de chaussures. (…) L'impression produite par la distribution des effets aux enfants a été profonde dans le quartier. J'ai honte de reconnaître que ces largesses ont plus fait de *réclame* à notre école que toutes nos nouvelles méthodes et tout l'attirail de notre enseignement *modern style*. (…) Un revirement s'opère lentement dans les esprits les plus prévenus à notre égard. » (AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 17 décembre 1902 (« Distribution de vêtements »)). En janvier 1911, le directeur des œuvres de l'Alliance peut écrire : « Le costume se transforme. Le saroual et le turban ne couvrent plus que les anciens ou les ouvriers indigènes et quelques rabbins. » (AIU/II B 11/Chemise 30/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 30 janvier 1911). Les actions de l'Alliance envers les jeunes juifs au regard de l'habillement et leur action éducative en général ont certainement participé à cette évolution.

[452] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 25 août 1902.

[453] AIU/ IV E 35b/« Rapport à Monsieur le Président de l'Alliance Israélite sur la marche de l'œuvre de Constantine pendant l'année 1903 » par Navon, 26 janvier 1904.

[454] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 14 août 1902.

avec la complicité de ceux-là même qui en avaient la garde. (…) Loin d'encourager la *francisation* si je puis m'exprimer ainsi, de ces enfants on mit tout en œuvre pour les cantonner dans leurs usages indigènes. Les autorités ne considéraient plus ces écoles comme des établissements français, mais comme des repaires de petits youdis ; elles rompirent toute attache avec elles, décourageaient les maîtres qui, quoique israélites pour la plupart, se laissèrent aller à leur tour plutôt que de réagir. (…) C'est à Constantine qu'une jeune fille israélite fut huée par la foule imbécile et sauvage, à une distribution de prix, sans que M. l'Inspecteur d'académie qui la présidait osât intervenir pour défendre la pauvre enfant[455] ». Enfin, le contexte national (l'heure est à l'interdiction des congrégations) n'encourage pas non plus les désirs d'action de Navon : « Inutile de songer, par exemple, à fonder ici une *école de l'Alliance*. Par ce temps de décrets contre les écoles libres, nous serions mal venus d'en demander l'ouverture. (…) Ainsi donc l'instruction, ce levier puissant qui ébranle les masses, l'instruction intégrale, nous ne pouvons pas l'utiliser dans notre mission de prophylaxie morale[456] ».

Toutefois, c'est finalement avec joie que Navon annonce au Président de l'AIU qu'il est parvenu à ouvrir un Talmud Tora en septembre 1902. Malgré ses effectifs initiaux limités lors de son ouverture, Navon est confiant dans son prochain et « éclatant succès. [Cette nouvelle école accueille] en dehors des enfants du Talmud Tora consistorial qui forment le noyau de notre école (…) une soixantaine d'enfants venant des Talmud Tora privés et appartenant aux meilleures familles. La masse cependant, les enfants des parents aisés de la bourgeoisie en turbans bien-pensant n'a pas l'air de vouloir bouger[457] ». Le directeur des œuvres de l'Alliance comprend rapidement que son travail sera de longue haleine. Il écrit au début de 1903 que l'école de l'Alliance, « par sa tenue sévère et digne, s'impose lentement, péniblement mais sûrement [et] gagne chaque jour du terrain[458] ».

Par ailleurs, l'hostilité de la municipalité Morinaud à l'égard des juifs et de leur scolarisation prend fin dans le courant de l'année 1903. Le discours de Godard, conseiller municipal auparavant antijuif, lors de la distribution des prix de l'école de la rue Damrémont (« une école municipale fréquentée exclusivement par les enfants israélites ») en juillet, peut être considéré comme un moment symbolique de ce changement

[455] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 15 août 1902. Souligné par Navon.
[456] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 25 août 1902. Souligné par Navon.
[457] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 18 septembre 1902. L'école a été ouverte le 15 septembre 1902.
[458] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, s.d [probablement le 5 janvier 1903]. L'école de

d'attitude : « L'antisémitisme se meurt, l'antisémitisme est mort[459] ! » avait alors été le cri poussé par certains israélites se réjouissant de ce rapprochement[460]. Pour Navon, l'Alliance doit profiter d'une telle période d'accalmie pour souder la communauté juive autour de son projet – plus que jamais nécessaire selon lui – de rénovation des écoles juives[461]. Pour lui il ne s'agit pas seulement de fonder une école de l'AIU qui agisse timidement à côté des anciennes midrashim mais de lutter pied à pied contre ces dernières et se les assimiler.

UNE LUTTE SERRÉE FACE AUX MIDRASHIM (1904-1908)

Confirmant les propos de Navon, Élie Antébi (le responsable des œuvres de l'Alliance pour l'Algérie) fait en septembre 1903 un constat amer qui appelle des mesures plus vigoureuses encore : « la maladie n'a pas changé ; elle s'est même accentuée ; un remède même plus énergique est de rigueur. C'est par une école bien conduite que nous arriverons à relever moralement et intellectuellement nos frères d'ici. L'école que vous avez fondée ici peut et doit rendre des grands services au judaïsme algérien, depuis longtemps sacrifié, abandonné. (…) Nous devons extirper les idées fausses que le Midrach lui a inculqué et [enseigner] l'habitude à bien penser, à bien lire, à bien comprendre un texte et à reconnaître l'histoire de ses ancêtres[462] ».

Pour réaliser l'école dont rêvent les hommes de l'Alliance, clé de voûte de leur travail d'émancipation des juifs d'Algérie et qui ne se limiterait pas à quelques « Algérois et Marocains qui continueraient à fréquenter [l'établissement de l'AIU et] n'ont presque pas besoin[463] » de telles œuvres, Antébi opte comme Navon et à contrecœur pour une action qui ne dit pas intégralement son nom, pour la ruse et la dissimulation des vrais buts de l'Alliance : « Nous ne pouvons malheureusement agir au grand jour : nous sommes obligés de cacher notre jeu. Nous devons nous montrer plus fanatiques que ceux qui ont condamné le *Guide des Égarés* au feu et qui ont défendu sous peine d'excommunication les études philosophiques ; nous devons nous montrer partisans des études talmudiques

---

l'Alliance accueille à cette date 240 élèves.

459 *L'univers israélite*, n° 47, 14 août 1903, « En Algérie », p. 660-663.

460 Voir aussi *Le Républicain*, 23 juillet 1903.

461 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 23 juillet 1903.

462 AIU/III E 28/Lettre d'Élie Antébi au Président de l'AIU, 1er septembre 1903.

463 AIU/III E 28/Lettre d'Élie Antébi au Président de l'AIU, 1er septembre 1903. Sur les « Algérois » – Stora, Narboni, Médioni, Valensi, Bacri, etc. en fait venus des régions à l'ouest de Constantine (Algérois, Oranais, Tétouanais), leur domination sur la communauté juive constantinoise et la haine qu'ils purent susciter (« le parti des *xénophobes* » (les juifs « anti-algérois ») voulu évincer cette « classe arrogante et accapareuse ») –, voir AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 6 janvier 1903.

dès l'âge de huit ans ; nous serions autrement abandonnés de tous les Constantinois indigènes lorsque notre but est au contraire de les gagner[464] ». Face à la puissance du judaïsme traditionnel, mené par d'influents rabbins – qui, menacés dans leurs intérêts, déclarèrent une guerre à outrance à l'Alliance – et arc-bouté sur des pratiques religieuses refoulées par les Français non-juifs comme par certains éléments du judaïsme constantinois et que les membres de l'Alliance considèrent comme définitivement sclérosées, il était nécessaire d'avancer à pas feutrés. Le directeur des œuvres de l'Alliance écrit encore : « il a fallu faire des concessions ; le programme initial (abandon de la langue et du costume indigène…) a fait fuir les parents. Il a fallu jeter du lest et faire une transition nécessitant des compromissions avec le programme initial imaginé[465] ».

Lorsqu'Antébi écrit ces lignes, le Talmud Tora de l'Alliance existe depuis presque un an. La situation n'est alors pas très bonne. Certes, la majorité des Français « ne parlent de l'œuvre qu'avec sympathie[466] ». Toutefois pour l'Alliance, les embûches venant du judaïsme constantinois lui-même ne disparaissent pas, loin s'en faut. Tout au long de la première décennie du XXe siècle, les tensions entre juifs restent extrêmement fortes – éclatant parfois de façon violente[467]. Alors que les midrashim sont pleins et qu'ils tentent de déprécier les classes de l'Alliance, ces dernières restent « à moitié vides[468] ».

À cette époque et avec l'aide du Comité central de l'Alliance, Navon souhaite rassembler les locaux éparpillés en un seul immeuble – « la maison de nos rêves[469] » – qui puisse devenir le centre de rayonnement d'une éducation juive moderne et une « preuve vivante, palpable des efforts que le judaïsme français tente pour relever ses frères algériens, [un] argument tangible à ceux qui accusent ces derniers de ne rien faire pour sortir de leur ignorance et de leur état d'abjection ». Ce grand établissement doit supplanter à terme les midrashim, que Navon espère plus que jamais voir disparaître. Son rapport pour l'année 1903 est on ne peut plus clair sur l'intangibilité de cette position :

---

464 AIU/III E 28/Lettre d'Élie Antébi au Président de l'AIU, 1er septembre 1903.

465 AIU/IV E 35b/« Rapport à Monsieur le Président de l'Alliance Israélite sur la marche de l'œuvre de Constantine pendant l'année 1903 » par Navon, 26 janvier 1904.

466 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 11 novembre 1903.

467 Sur ces tensions (dues, selon Navon, à des ambitions électorales) risquant de « scinder » la communauté, voir entre autres AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 6 janvier 1903 ; AIU/I C 4.09/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 27 décembre 1908 (« Ce fût [à l'occasion de la réunion pour la création de l'association de bienfaisance] en pleine synagogue de la rue Damrémont (étrange salle de réunion !) et pendant trois heures d'horloge une longue colère, des cris et des hurlements, une tempête d'injures. Finalement l'élection ne peut se poursuivre et le commissaire dut faire évacuer la maison de l'Eternel. ») ; AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 8 février 1909.

468 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 2 septembre 1903.

469 AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 11 novembre 1903. *Ibid.* pour la citation suivante.

« Plus de midrashim, plus d'opposition. Je conclus qu'il faut démolir les midrashim et plus tôt que tard[470] ».

En 1904 les critiques des juifs de Constantine sur l'œuvre de l'AIU ne semblent pas faiblir. La communauté israélite est toujours partagée. Le rabbin Haguenauer, « esprit étroit et intelligemment médiocre[471] », affiche pour sa part une indifférence « qui frise l'hostilité[472] ». Toutefois, le Consistoire, lui-même clivé sur cette question, montre enfin ostensiblement à l'été 1904, qu'il a pris connaissance de l'existence de l'œuvre de l'Alliance : « C'est la première fois, depuis que nous sommes installés [soit depuis plus de 18 mois], que les autorités [juives] constituées de la commune semblent s'apercevoir que nous existons. (…) Ce n'était pas une visite bienveillante. Mais ceux venus puiser des armes pour combattre l'Alliance sont repartis confus[473] ». 300 élèves (soit 190 au Talmud Tora et 110 à l'Asile pour les très jeunes enfants, récemment fondé) bénéficient alors des cours de l'Alliance. À la suite de cette visite, le Consistoire décide de maintenir sa subvention annuelle de 4 000 francs. Par ce geste, il confirme que l'œuvre éducative de l'Alliance est, malgré tout, le résultat d'une action conjointe de juifs de métropole et de juifs de Constantine. Etant donné la fragilité de la communauté israélite dans cette ville et la précarité de la toute neuve œuvre de l'Alliance – sans compter que Navon n'était pas encore citoyen français, situation embarrassante pour lui[474] –, les membres enthousiastes du Consistoire et le directeur des œuvres de cette dernière ne pouvaient qu'espérer travailler ensemble à l'édification d'une école de l'AIU, dispositif supplémentaire à l'éducation des juifs de Constantine[475].

De façon chaotique, la suite de l'année 1904 et l'année 1905 voient la poursuite des tensions entre les deux réseaux d'écoles juives existants. Le consistoire se fait offensif et se risque à retirer à deux midrashim privés des locaux qui leurs étaient prêtés

---

[470] AIU/IV E 35b/« Rapport à Monsieur le Président de l'Alliance Israélite sur la marche de l'œuvre de Constantine pendant l'année 1903 » par Navon, 26 janvier 1904.

[471] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 21 juillet 1904.

[472] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 5 août 1904.

[473] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 5 août 1904. Les membres du Consistoire qui rendirent visite à l'école de l'AIU furent Jacob Adda (« brave homme inoffensif, plutôt ami du repos que du progrès ou de la conservation »), Barkatz (« industriel doublé d'un licencié en droit ») qui fût « enthousiasmé » et Gozland (marchand de tissus arabes, « vieux Constantinois à l'esprit rétrograde et dépourvu de toute instruction. C'est une cervelle obtuse, vide de sens et d'idées », chef depuis de longues années de la *Hébra Kadischa* [qui s'occupe de l'accompagnement des défunts], chef ou à peu près du bureau de bienfaisance, « il s'est taillé dans la classe indigente une forte réputation en distribuant les deniers publics, en maître absolu ») qui soutient les midrashim et barre clairement la voie à Navon.

[474] Navon était alors sujet ottoman. Il n'est naturalisé français qu'en novembre 1907 (AIU/ IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 12 novembre 1907).

[475] Certains juifs participaient depuis les revers de l'antijudaïsme aux cours de la Bouse du travail et/ou à ceux dispensés par la Ligue de l'enseignement (AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 29

depuis longtemps « et cela malgré la population[476] ». Au lendemain de l'élection d'un nouveau président du consistoire (Abraham Stora) et concluant « de longs mois d'entretiens et de manœuvres de la part de chacun », une Commission se tient le 13 novembre 1905 au sujet de la fusion des midrashim avec l'œuvre de l'Alliance[477]. Abraham Stora, Émile Barkatz, Elie Narboni et le docteur Attal prennent des dispositions en vue de l'assimilation des premières par la seconde. Le consistoire se dit d'accord pour la fermeture des midrashim et la liberté des programmes et des heures de classe ; il demande par ailleurs une subvention supplémentaire de 2 000 francs au comité central de l'Alliance (la portant ainsi à 9 000 francs par an).

L'année 1908 débute pour l'Alliance par une victoire inespérée quelques années auparavant. Après avoir longtemps temporisé, Navon peut annoncer fièrement au bureau parisien la fusion de tous les midrashim avec les œuvres de l'Alliance, qui constituent désormais un « Talmud Tora Central Consistorial ». C'est « le grand événement de l'année[478] ». Heureux, Navon relativise tout de même ce moment. Son œuvre d'émancipation se fait progressivement et il ne faut rien relâcher. « Elle s'opère insensiblement, l'évolution. Dans le domaine de l'émotion surtout, elle est lente » écrit Navon au Président de l'Alliance. La vie au sein de cette communauté divisée est toujours une lutte de chaque instant[479]. Son œuvre scolaire doit d'autant plus se renforcer – se gagner la population constantinoise, convaincre plus profondément les israélites réticents, se gagner des soutiens politiques et financiers – qu'elle n'est pas à l'abri d'incidents totalement inopinés qui pourraient briser instantanément des années de travail, comme aurait pu le faire le tremblement de terre qui eut lieu dans la nuit du 3 au 4 août 1908, qui endommagea le local abritant les cours de l'Alliance et rendit nécessaire son évacuation pour quelques jours[480].

---

septembre 1906).

[476] AIU/II B 11/Chemise 16/Lettre de Médioni (pour le président du consistoire, empêché) au Président de l'AIU, 16 juillet 1905.

[477] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 3 décembre 1905.

[478] AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 2 février 1908. *Ibid*. pour la citation suivante.

[479] Alors que l'école tant désirée tend à s'imposer, Navon s'épanche au Président de l'Alliance : « Dures, très dures ces communautés algériennes. » (AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 15 octobre 1908).

[480] AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 10 août 1908. Selon *Le Républicain* (numéro du 4 août 1908), les dégâts les plus lourds eurent lieu au faubourg Saint-Jean. En ville ce furent surtout les intérieurs qui souffrirent ; voir aussi *L'Écho d'Hippone*, 15 août 1908.

L'ANCRAGE D'UN TALMUD TORA CENTRAL, PAR LE CONSISTOIRE ET L'ALLIANCE (1909-1912)

En janvier 1909 Navon déclare que les midrashim ont totalement disparus. Le Talmud Tora que l'Alliance a forgé compte alors 9 classes et 800 élèves. Cette édification pour la francisation des juifs de Constantine n'en reste pas moins incertaine. Les nécessités financières sont une autre rudesse à laquelle doit faire face le consistoire. Lorsqu'il se voit obligé de baisser sa souscription au Talmud Tora, il ne peut s'en remettre qu'au Comité central de l'Alliance. Le directeur des œuvres de l'Alliance se fait alors alarmiste : « J'ajoute, et cela sur les indications du consistoire, que si l'état des finances actuelles de la Communauté ne s'améliore pas d'ici au 31 décembre, (…) au cas où le concours de l'Alliance fait défaut cette année, c'est très probablement la dislocation du Talmud Tora central et le retour au *statu quo ante* [qui adviendrait], je veux dire aux midrashim[481] ». Si l'on ne peut repousser l'hypothèse que Navon évoque au comité parisien une situation plus catastrophique qu'elle ne l'était peut être afin de glaner des subsides, il était toutefois nécessaire pour le Talmud Tora d'avoir une assise financière solide si elle voulait se maintenir face à plusieurs adversaires et face à une frange de la population toujours très attachée à ses traditionnelles et vivantes pratiques religieuses[482].

En 1911, Navon peut constater avec joie et fierté l'affermissement de son œuvre : « Nous traversons, voici 3 ou 4 ans, une série d'années excellente à tous les égards, trois années grasses en ce qui concerne les affaires et, au point de vue politique, calmes, sans histoire. (…) Constantine compte aujourd'hui une communauté unie et, en cela, elle donne un excellent exemple aux autres moins importantes mais qui ne le suivent guère. (…) Cette communauté est encore au Moyen Âge. [Cependant,] en dix ans elle a plus avancé que dans les trois quarts de siècle précédents. Et je pense qu'il faut encore attribuer ce fait à l'influence de la politique générale qui se déroule en France plus qu'à tout autre cause. (…) Notre présence aussi a contribué, dans une certaine mesure, à aider l'évolution qui se prépare, évolution qui n'est encore que de surface mais qui finira par

[481] AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 25 octobre 1909. Les recettes issues du droit de couteau étaient en baisse.

[482] A propos des rabbins algériens, Yossef Charvit écrit : « Les résultats des recherches effectuées sur l'éducation juive à Constantine et sur l'élite rabbinique en Algérie (1750-1914), ne concordent d'ailleurs en aucun point avec les jugements sévères portés par Goldman [un critique juif métropolitain de l'extrême fin du XIXe siècle]. Le judaïsme algérien traversait, à l'évidence, la crise la plus grave de son histoire, mais l'élite rabbinique de cette même époque n'en était pas moins bien vivante et active, malgré le dénigrement quasi-systématique dont elle faisait l'objet. (…) En fait, plus que tout autre élite rabbinique traditionnelle, elle avait su relever les défis de la modernité avec fermeté, maturité, responsabilité et surtout avec un admirable courage » (Yossef Charvit, *op. cit.*, p. 217 et 400).

pénétrer le bloc déjà menacé (…) [C'est] la fin d'un temps qui ne reviendra plus[483] ». Ce qui le rendait d'autant plus enthousiaste en cette fin de janvier 1911, c'était le bon avancement du projet central qu'il menait alors à Constantine : l'érection d'un nouvel immeuble pour accueillir le Talmud Tora. Trois mois plus tard, le 9 avril 1911, la première pierre de cet édifice est posée[484].

Guéron, nouveau responsable des œuvres de l'Alliance à Constantine à partir de l'automne 1911, fait dès son arrivée un nouveau bilan : « Cinq ans d'efforts ont abouti à la fusion des midrashim, à la transformation d'un personnel rigide, ignorant et vaniteux, en un élément docile, éclairé et d'une modestie…relative[485] ». La tâche de l'Alliance doit toutefois se poursuivre sans faiblesse : les méthodes traditionnelles, « incompréhensibles et désuètes », qui se sont maintenues chez les rabbins passés des midrashim au Talmud Tora consistorial restent « le premier ennemi qu'il faudra aborder, le sourire aux lèvres et le cœur tremblant, sachant que, de l'impression de l'abord, résultera la lutte fratricide ou la joie de l'évolution progressive et méthodique ».

Alors que diverses autres œuvres (notamment *Le Travail* pour l'activité manuelle des israélites et *L'Assistance scolaire* pour soutenir financièrement les élèves les plus pauvres[486]) complètent l'école initiée par l'Alliance, cette dernière prend une nouvelle envergure après près de dix ans d'existence. Le 20 janvier 1912 est inauguré le nouveau Talmud Tora, rendu possible par les généreux dons de Salomon Adida. Treize salles et un vaste réfectoire peuvent désormais accueillir plus confortablement qu'auparavant et dans un unique bâtiment 800 élèves des deux sexes[487].

---

[483] AIU/II B 11/Chemise 30/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 30 janvier 1911.

[484] Josy Adida-Goldberg, *Les deux pères*, Paris, Orizons, « Témoins », p. 26-27.

[485] AIU/III E 28/Lettre de Guéron au Président de l'AIU, 21 novembre 1911. *Ibid.* pour la citation suivante.

[486] *Le Républicain*, 17 juillet 1908. *Le Travail* (dont les bases de la société ont été jetées le 25 juillet 1902) ne se voulait pas seulement une banale société de bienfaisance mais « une œuvre de solidarité et de prévoyance sociale. » (AIU/IV E 35a/Lettre de Navon aux coreligionnaires juifs et Statuts de la société *Le Travail*, 25 juillet 1902).

[487] AIU/III E 28/Lettre de Guéron au Président de l'AIU, 15 janvier 1912 et *L'Univers israélite*, n° 29, 29 mars 1912 (« Choses de Constantine », p. 69-74). Salomon Adida était venu de Tétouan en 1852. Il était « très probablement un descendant de riches juifs arrivés de cette ville du Maroc espagnol, après leur expulsion par les rois catholiques en 1492 ». Il bâti sa fortune sur la banque et l'immobilier (« Avant-propos de Benjamin Stora », *in* Josy Adida-Goldberg, *op. cit.*, p. 7-8 et Robert Attal, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906. A travers les correspondances du Consistoire israélite de Constantine*, Paris, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, n. 72 p. 122).

4. Piétinements dans les édifications scolaires destinées aux sujets musulmans

4.1. Quelle école et décidée par qui ?

L'école était pour le Gouvernement et selon les vues d'un certain nombre de dominants français un des moyens de faire rentrer dans les quartiers et villages musulmans un peu de « notre civilisation[488] ». De manière générale, « à l'école primaire, d'ailleurs, on n'apprend pas seulement à parler, lire et écrire le français, on y apprend l'hygiène, la propreté, la manière de bien cultiver les champs, toutes choses excessivement utiles et même indispensables[489] » : l'école était ainsi, dans l'Algérie du début du XXe siècle, un lieu où l'on apprenait à devenir français (acquérir la langue, un peu de crédo républicain, etc.) et un lieu qui « participait d'une politique destinée à affermir les assises de la présence française[490] ». C'est dans cette mesure que l'étude des aménagements scolaires à destination des musulmans intéresse notre problématique générale.

Idéalement, l'enseignement donné aux jeunes sujets musulmans devait être une « école de patriotisme[491] ». « L'éducation morale (qui ne devait « pas être une morale de gendarmes[492] ») prétendait être au cœur d'un enseignement assimilateur [qui était lui-même] un moyen privilégié de soumission des Musulmans (…) L'école était le ''dernier acte de la conquête[493]'' ». C'est en outre par l'école qu'il serait possible d'« ''arriver à faire comprendre aux indigènes que l'impôt destiné à alimenter les services publics n'est pas un tribut à la turque, mais qu'il revient aux Kabyles, aux Arabes sous

---

[488] *Exposé général de la situation générale de l'Algérie*, 1903, p. 392-399, cité par Hubert Desvages, « L'enseignement des Musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école, 1888-1914 », *Le mouvement social*, janvier-mars 1970, p. 115. Abderrahim Sekfali écrit par ailleurs : « L'instituteur a d'ailleurs été défini à la fin du XIXe siècle comme un ''agent général de civilisation élémentaire plutôt qu'un maître d'école au sens ordinaire du mot''. » (*op. cit.*, p. 1021 ; voir aussi son intervention « Instituteurs et médersiens en Algérie coloniale », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, http://ens-web3;ens-lsh.fr/colloques/France-algerie/communication.php3?id_article=254, consulté le 23 février 2013) ; la citation est sans renvoi mais il la reprend probablement des *Documents algériens*, n° 11, 8 décembre 1947, p. 26, qui fait la même citation sans renvoi).

[489] Propos d'un répétiteur kabyle rapportés par M. Cheffaud (vice-recteur de l'université d'Alger) dans « L'enseignement primaire des musulmans d'Algérie de 1830 à 1846. II. La réorganisation, 1892-1914 », *Documents algériens*, n° 12, 15 décembre 1947, non paginé.

[490] Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 137.

[491] Selon le recteur Jeanmaire, cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 126.

[492] Cours d'études et programmes pour le cours moyen, cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 119.

forme d'écoles *(sic)*, de routes, de fontaines…[494]'' ». Dans l'ensemble des dispositifs de domination française, l'école semble donc tenir – du moins dans les discours – une place importante.

Toutefois, les Français étaient partagés sur le type d'école à mettre en place pour les indigènes. Alors que certains (dont le recteur Jeanmaire) imaginaient l'école comme un vecteur d'assimilation, d'autres poussèrent, lorsqu'il fallut appliquer à la fin du XIXe siècle la nouvelle législation scolaire française en Algérie, « un cri d'indignation. (…) Les communes françaises se refusèrent dans leur ensemble, selon Ageron, à cette ''coûteuse et dangereuse expérience''[495] ». Ce bloc de colons opposait à une école trop calquée sur celle des Français une école se limitant à un enseignement professionnel ou agricole.

Afin de déterminer les acteurs (qui décide ? qui finance ?) de la construction des écoles fréquentées par les indigènes à Constantine et de saisir la mesure de l'action politique municipale à cet égard, penchons-nous brièvement sur les lois et règles qui traitent de la question. À Paris l'extrême fin du XIXe siècle le recteur Jeanmaire signalait dans ses rapports que « l'obligation de ne pas dépasser le taux de 60 % – de participation de l'État – compromet l'œuvre de l'enseignement des indigènes. Les communes algériennes qui ont des travaux à entreprendre poursuivront difficilement la construction des écoles indigènes si le concours de l'Etat reste limité au taux moyen de 60 %. (…) [Il faut que les subventions atteignent] 75 % voire la totalité de la dépense pour cette œuvre d'intérêt national plutôt que local (…) [et pour que l'on cesse de] piétiner sur place[496] ». Une certaine rigueur budgétaire ne permettait pas de faire décoller la scolarisation des indigènes qui, dans les années 1900, « s'est ralenti, le nombre des créations nouvelles [d'écoles] était devenu insuffisant[497] ». En octobre 1908 les Délégations financières font muter le recteur Jeanmaire et imposent, essentiellement pour des considérations d'ordre économique, leur idée d'écoles auxiliaires ou « écoles gourbis[498] » et leur vues sur

---

[493] Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 123.

[494] Bernard, *Bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, 1897, p. 189 cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 129. Bernard était directeur de l'école normale de Bouzaréah et auteur d'un manuel scolaire (*L'Algérie : Histoire, colonisation, géographie et administration de l'Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1902).

[495] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1999*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 11e édition, 1999 [1964], p. 67.

[496] Hubert Desvages, *art. cit.*, n. 7 p. 111 (*Exposé de la situation générale de l'Algérie pour l'année 1898* et *pour l'année 1899*, respectivement p. 76 et 1ère annexe, p. 78.) et M. Cheffaud, *art. cit.* (rapport de Jeanmaire de 1900, page non indiquée).

[497] M. Cheffaud, *art. cit*.

[498] M. Cheffaud, *art. cit.* ; Ageron, *op. cit.* p. 67 et Antoine Léon, *Colonisation, enseignement et éducation. Etude historique et comparative*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque de l'éducation », 1991, p. 185. Le congrès des colons (21 mars 1908) émit de son côté un vœu réclamant « 1° que l'instruction primaire des

l'enseignement indigène.

Les différents chercheurs qui ont travaillé sur la question de l'enseignement des musulmans en Algérie s'accordent généralement sur le fait que « les obstacles opposés par les maires et les autres élus européens à tout projet d'enseignement des indigènes freinent quelque peu l'accroissement des effectifs scolarisés entre 1880 et 1914[499] ». Tentons, à travers quelques exemples de projets municipaux, de déterminer la position et l'action des édiles de Constantine sur cette question absolument centrale dans l'affermissement de la IIIe République.

4.2. De rares aménagements qui masquent la pauvreté des réalisations

UN PROJET FRANCO-MUSULMAN : LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE FILLES

Le 21 mai 1904 Gustave Mercier, récemment élu conseiller municipal, propose de déplacer, si possible dans le quartier indigène, l'école Paul Bert de la rue Nationale qui tombe en ruine[500]. Bien que selon certains cette école « ne brille que par l'absence d'élèves[501] », le Conseil municipal délibère régulièrement sur ce projet de déplacement afin que l'enseignement qui y est donné se poursuive. Hautement concernés et intéressés par l'avenir de cet établissement, les élus indigènes travaillent à l'étude de cette reconstruction avec la commission des travaux[502]. Comme dans d'autres villes – par exemple à Bône, dans laquelle des notables sollicitèrent par une pétition la création d'une école « à caractère domestique » – des élus musulmans manifestaient ainsi, dans une période difficile pour l'enseignement musulman en général, leur désir de voir instruire leurs filles[503].

---

indigènes soit supprimée ; 2° que les crédits soient employés à leur instruction agricole pratique par des moniteurs français dans les douars ou par d'autres moyens. » (Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2 : *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, p. 162). Selon Chérif Benhabylès, les Musulmans avaient eux aussi une vision utilitaire de l'école, mais en y recherchant le « fonctionnarisme. » (Chérif Benhabylès, *L'Algérie française vue par un indigène*, Alger, Imprimerie Fontana Frères, 1914, p. 23).

[499] Antoine Léon, *op. cit.*, p. 168.

[500] AWC/BC/L 10/CM, 21 mai 1904. La fondatrice et directrice de cette école (du 1er février 1880 au 1er août 1921) était Mme Saucerotte, née Drot (selon Jacques Gatt, *La France à Constantine de 1901 à 1935*, Montpellier, Atelier 3, 2002, p. 31).

[501] AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 11 novembre 1903.

[502] AWC/BC/L 10/CM, 21 mai 1904.

[503] M. Cheffaud (vice-recteur de l'université d'Alger), « L'enseignement primaire des musulmans d'Algérie de 1830 à 1846. II. La réorganisation, 1892-1914 », *Documents algériens*, n° 12, 15 décembre 1947 et Ryme Seferdjeli, « La politique coloniale à l'égard des femmes ''musulmanes'' », *in* Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ounassa Siari-Tengour, Sylvie Thénault, *Histoire de*

S'il est initialement envisagé de déplacer l'école, l'idée est rapidement abandonnée tant elle entraînait des complications foncière et financière[504]. En décembre 1904 le maire propose de financer la reconstruction de l'école indigène de filles par la vente de l'école de sténographie et de dactylographie de la rue Ali Moussa avant de se raviser après avoir considéré que cette école était appelée à se développer[505]. En novembre 1905, le conseiller Leroy présente pour la commission des travaux un rapport projetant des travaux de reconstruction de 85 000 francs et espère obtenir une subvention de la Colonie de 80 % pour ces travaux qui ne peuvent plus être retardés[506]. L'autorité académique et le recteur approuvent le projet municipal cinq mois plus tard[507]. Le printemps 1906 est consacré pour le maire à convaincre l'Administration du bienfondé d'une forte demande de subvention. Il écrit au Préfet : « vous le savez, [la commune de Constantine] a fait plus d'un million de dépenses scolaires sans toucher de subvention de l'Etat[508] ». Finalement, la subvention de 80 % (pour des travaux finalement évalués à 78 000 francs) demandée est allouée en août 1906 et le maire demande une mise en adjudication rapide de ce chantier d'une « urgence extrême » afin que l'école puisse rouvrir dans le courant de l'année 1907[509].

En 1907 cette école est l'une des neuf qui accueillent des filles[510]. Sa reconstruction a pour origine un projet présenté par un conseiller français (au demeurant l'un des rares arabisants). Le travail s'est ensuite poursuivit – mais dans quelle mesure ? – collectivement, associant élus français (membres de la commission des travaux) et représentants municipaux musulmans. Si nous ne sommes pas parvenus à établir la date de mise en adjudication des travaux et la date de leur achèvement, la relative rapidité mise à établir un projet et à obtenir les subventions demandées témoigne qu'il n'y eut pas pour ce cas d'« obstacles » posés par les élus à l'instruction d'un petit nombre de filles indigènes. Différentes logiques peuvent rentrer, à titre d'hypothèse (elle ne sont jamais explicitement ni même implicitement énoncées dans les archives que nous avons dépouillées), en compte pour comprendre cela : une forte volonté des élus de maintenir à

---

l'Algérie coloniale. 1830-1962, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012, p. 361 (R. Seferdjeli utilise principalement l'article de M. Cheffaud).

[504] AWC/BC/L 10/CM, 13 août 1904.

[505] AWC/BC/L 10/CM, 14 décembre 1904.

[506] AWC/BC/L 10/CM, 15 novembre 1905.

[507] AWC/BC/L 10/CM, 29 mars 1906.

[508] AWC/BC/L 10/Lettre du maire au préfet, 3 mai 1906. Nous ne sommes pas parvenu à vérifier cette somme dire qu'on peut soupçonner gonflée.

[509] AWC/BC/L 10/CM, 4 août 1906 et Lettre du maire au préfet, 30 août 1906.

[510] M. Cheffauf, *art. cit.* et Ryme Seferdjeli, *art. cit.*, p. 361.

flot des pratiques artisanales indigènes par les travaux manuels de l'école, le souhait de conserver à Constantine une des rares écoles de ce type ou encore la recherche par les notables musulmans d'une femme qui, éduquée telle qu'ils le souhaitent, tiennent mieux la maison qu'illettrée[511] sont trois éléments qui durent rentrer en compte.

UNE LUBIE MUNICIPALE : UNE PASSERELLE POUR ASSURER LE SUCCÈS D'UNE NOUVELLE ÉCOLE (1908-1912)

Alors que 1908 s'achève, Morinaud rappelle à la population qu'il « n'a pas oublié les indigènes. (…) Une école sera édifiée près du grand pont[512] ». Les archives préfectorales (AWC) – du moins pour les fonds que nous avons consultés[513] – se sont révélées muettes sur les processus d'édification de cette école, de ce lieu par excellence d'éducation à la France. Néanmoins, une série d'autres délibérations et discussions évoque en filigrane cette école. Nous avons en effet retrouvé la trace d'un débat s'étalant de 1908 à 1912 (soit en parallèle de la construction du pont de Sidi Rached) pour l'établissement d'une passerelle qui faciliterait le passage entre le quartier de *Bab ed-Djebia* (afin d'éviter un détour pour accéder audit pont) et l'école, projetée sur la rive droite du Rhumel.

Alors que le « deuxième pont sur le Rhumel » (comme le nomme alors tout le monde) est mis en chantier depuis une dizaine de mois, le conseil municipal adopte une demande d'établissement d'une passerelle pour piétons à la pointe de Sidi Rached car celle-ci « rendrait des services à toute la population, surtout à la population indigène[514] ». En décembre 1909, la question est à nouveau abordée. Le conseiller Christofle « appelle à l'attention du Conseil sur la nécessité de soulever à nouveau la question de communication directe à établir entre les deux rives du Rhumel afin de ne pas obliger les enfants qui se rendront à l'école à aller prendre la route à la porte Djebia et à faire ainsi un long détour[515] ». Le conseil municipal renouvelle alors son vœu présenté à l'Administration au moins un an auparavant.

---

[511] Un musulman de Nédroma aurait dit à un inspecteur en tournée qu'« une fille indigène, élevée à l'école [française ou franco-musulmane] vaut bien cent francs de plus. » (M. Cheffaud, *art. cit.*).
[512] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, « Les grands travaux ».
[513] Nous rappelons que nous n'avons consulté qu'un seul carton de la série Instruction Publique (IP), probablement riche à ce sujet.
[514] *La Dépêche de Constantine*, 30 décembre 1908, vœu adopté par le conseil municipal (le rapporteur n'est pas précisé). L'idée d'une telle passerelle serait issue d'une proposition de M. Vite, l'entrepreneur principal du pont de Sidi Rached (*Le Républicain*, 16 juin 1908).
[515] *La Dépêche de Constantine*, 21 décembre 1909.

Une commission est instituée en 1910 par le préfet pour traiter de la question[516]. Ce n'est que le 4 avril 1911 que l'ingénieur ordinaire Gadreau remet au préfet un rapport sur cette demande. Il reprend la considération du conseil municipal avec laquelle il s'accorde (« Cette passerelle aura surtout l'avantage de permettre aux enfants indigènes de se rendre de leur quartier à l'école qui doit se construire pour eux sur la rive droite du Rhumel, non loin de la tête du nouveau pont[517]. ») Cependant, face à cette construction utilitaire, il oppose un avis négatif, fondé sur un unique point mais fondamental à ses yeux : « reste la question de l'esthétique. Il est évident que si l'on doit faire passer l'utile avant l'agréable, on ne devrait pas cependant, dans la circonstance, enlever à la grande arche l'aspect grandiose que l'on s'est efforcé de lui donner et c'est-ce qui arrivera si l'on construit une passerelle ». L'ingénieur en chef Boisnier appuie son collègue et ajoute que, selon lui, l'utilité même d'une telle passerelle est douteuse. Il suggère que, quitte à « relier directement ce quartier [de Sidi Rached] à la nouvelle voie sans obliger piétons et bêtes de somme à faire le tour par la porte Djebia, il n'y a qu'à faire *une rampe s'appuyant sur le viaduc vers la deuxième arche de 16 mètres et aboutissant à 4 ou 5 mètres en aval de la bifurcation des rues Morland et de l'Alma*[518] ». Boisnier conclut donc que « l'établissement qu'une passerelle sous la grande arche nuirait beaucoup à l'esthétique de l'ouvrage [et] aurait d'ailleurs l'inconvénient de coûter très cher et de ne pas remplir le but que l'on cherche ».

Le 2 mars 1911 le gouverneur prononce l'unique création d'une école (à 8 classes) pour garçons indigènes qui soit pendant la période que nous étudions[519]. S'agit-il bien de l'école projetée par la municipalité et nécessitant selon elle une passerelle sur le Rhumel ? Quoi qu'il en soit ce projet suscite l'hostilité de la Commission départementale des sites et monuments naturels qui « proteste énergiquement contre le projet conçu par la municipalité de Constantine tendant à la construction d'une école indigène sur la rive droite du Rhumel, école qui doit être contigüe à l'une des piles du deuxième pont[520] ».

Si le projet d'école tel qu'il était alors envisagé ne se concrétise toujours pas, les demandes des conseillers municipaux, elles, se poursuivent. Lors de l'assemblée municipale du 5 mai 1911 c'est à nouveau Christofle qui prend la parole. Il réaffirme que

---

[516] Cette commission est brièvement évoquée dans le rapport de l'ingénieur en chef Boisnier daté du 10 avril 1911 (AWC/CPE 211).
[517] AWC/CPE 211/Rapport de l'ingénieur ordinaire Gadreau, 4 avril 1911. *Ibid.* pour la citation suivante.
[518] AWC/CPE 211/Rapport de l'ingénieur en chef Boisnier, 10 avril 1911. Souligné par la préfecture. *Ibid.* pour la citation suivante.
[519] *Bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, janvier-mars 1911, n° 198, cité par Abderrahim Sekfali, *op. cit.*, p. 866.

la passerelle « ne se verra même pas [et qu'] elle est indispensable ». Réjou et Leroy proposent de leur côté de « construire un escalier tournant dans une pile de pont de telle façon qu'on monterait facilement sur ledit pont[521] ». Représentant au premier chef des habitants concernés, Morsly (qu'appuie le maire[522]) se contente de rappeler la nécessité absolue d'un aménagement, quel qu'il soit, qui permette « une communication directe entre les deux rives du Rhumel [sans quoi] la construction de l'école indigène à l'endroit qui a été choisi devient bien difficile[523] ». Le conseil municipal renouvelle le 22 janvier 1912 son vœu pour l'établissement de la passerelle souhaitée[524].

Les Ponts et Chaussées rendent en mars 1912 un nouveau rapport relatif au vœu du conseil municipal. L'ingénieur ordinaire Mercadier admet qu'il faille faciliter l'accès à l'école pour les enfants qui la fréquenteront ; il constate aussi « qu'actuellement, les indigènes des quartiers bas devront, pour utiliser la nouvelle voie, gagner d'abord la tête du pont vers Bab Djebia et suivre l'ouvrage sur toute sa longueur, d'où un double trajet[525] ». Sa conclusion ne varie pas de celle des précédents rapports : « les raisons déjà données par le service, dans son rapport des 4-10 avril 1911, pour s'opposer à cette construction subsistent toujours et nous ne pouvons que les maintenir en signalant que, dans une réunion récente, la Commission des sites a émis le vœu que l'école indigène soit construite sur la rive gauche, dans le quartier même de Sidi Rached, ce qui ôterait tout intérêt à la construction d'une passerelle sous le grand pont et rendrait plus sûr le succès de cette école[526] ».

Cette conclusion ouvre à plusieurs réflexions. Tout d'abord elle laisse entrevoir l'importance jusque-là presque invisible de la Commission des sites (ou Commission départementale des sites et monuments naturels) dans l'élaboration des projets urbains et l'aménagement de Constantine au début du XXe siècle. Ensuite elle fait apparaître une incertitude significative : l'ingénieur émet comme ultime argument la nécessité

---

520 AWC/CPE 211/CM, 5 mai 1911. *Ibid.* pour la citation suivante.

521 AWC/CPE 211/CM, 5 mai 1911 (proposition Réjou appuyée par Leroy, qui rappelle que « cette proposition qui avait eu tout d'abord l'agrément des ingénieurs n'a pas eu de suite [et qu'] il y aurait lieu de la rappeler au service technique ».)

522 Morinaud appuie d'ailleurs, en règle général, les jeunes bourgeois citadins éduqués (ou « Jeunes Algériens »). (Gilbert Meynier, « A propos de la gestion coloniale : de la résistance algérienne au fait colonial », *in* Claude Liauzu, Gilbert Meynier, Maria Sgroï-Dufresne, Pierre Signoles, *Enjeux urbains au Maghreb. Crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers d'études. Groupe de Recherches sur le Maghreb et le monde musulman, 1985, p. 156).

523 AWC/CPE 211/CM, 5 mai 1911.

524 AWC/CPE 211/CM, 22 janvier 1912. Les considérants et le vœu sont les mêmes que précédemment.

525 AWC/CPE 211/Rapport de l'ingénieur ordinaire Mercadier, mars 1912.

526 AWC/CPE 211/Rapport de l'ingénieur ordinaire Mercadier, mars 1912. Le 8 mars 1912 l'ingénieur en chef Boisnier confirme brièvement le rapport de Mercadier.

d'implanter au mieux la nouvelle école afin d'en assurer le « succès », c'est-à-dire afin que l'absentéisme soit le plus faible possible. Avec une trace aussi ténue il nous est pour l'instant impossible de statuer sur l'assiduité scolaire des jeunes musulmans, point qui pose la question des nécessités d'infrastructures écolières et permet de saisir la mesure de la politique municipale en ce domaine.

L'analyse des demandes réitérées de la part de la municipalité pour construire une passerelle permettant de simplifier pour les musulmans les liaisons d'un côté à l'autre du ravin (notamment vers une évanescente école) est malaisée. Pourquoi une telle obstination à vouloir créer une nouvelle passerelle ? Christofle, le conseiller municipal qui proposa à plusieurs reprises un vœu pour que les Ponts et Chaussée préparent un projet, était aussi architecte : avait-il quelque chose à gagner avec une infrastructure aussi imposante et qui semble, lorsqu'on la compare aux simples escaliers actuellement accolés aux arches et qui permettent de rejoindre le pont à partir de Sidi Rached, bien exagérée ? La municipalité voulait-elle prouver à nouveau et avec faste sa sollicitude pour la population musulmane de la ville ?

DES AMÉNAGEMENTS SCOLAIRES INFLÉCHIS PAR DIFFÉRENTES VUES SUR L'ENSEIGNEMENT DES MUSULMANS

La municipalité eut d'autres projets d'aménagements scolaires à destination de la population musulmane. Faute de sources nous ne pouvons que les ébaucher à grands traits, qui esquissent tout de même la mesure du peu de réalisations à Constantine pendant la période 1900-1914. Comme nous l'avons déjà mentionné, seule une école a été prononcée comme créée par le gouverneur[527]. En 1904 un cours complémentaire d'indigènes (classe équivalente à celle des EPS mais annexée à une école primaire classique) avait été créé à l'école de garçon Jules Ferry, place Sidi Djellis[528]. Si l'on s'en tient à la recension des créations et ouvertures d'écoles et de classes faite par Abderrahim Sekfali, on ne peut que conclure par l'indigence de la politique scolaire musulmane à

[527] *Bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, janvier-mars 1911, n° 198, cité par Abderrahim Sekfali, *op. cit.*, p. 866. Jacques Bouveresse conclut de son étude sur les programmes de travaux des Délégations financières de 1902 à 1907 que le budget consacré à l'instruction publique musulmane est inexistant (Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes (1898-1945)*, tome 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 474).

[528] Abderrahim Sekfali, *op. cit.*, p. 866. Cette école fut tout à fait centrale parmi les établissements scolaires constantinois : « Une partie de l'histoire moderne de la ville a pris racine ou à tout le moins est passée par cette école ''Jules Ferry''. » (Abdelmadjid Merdaci et Kouider Metaïr, *Constantine, citadelle des vertiges*, Paris/Alger/Constantine, Paris-Méditerranée/Edif/Média-Plus, 2005, p. 58).

Constantine entre 1900 et 1914.

Un vœu demandant la création de deux nouvelles écoles indigènes apparaît bien dans l'ordre du jour du conseil municipal du 11 juin 1908[529]. Doit-on comprendre l'échec de ce vœu comme un projet avorté par les soins de l'Administration ? La marque de l'intervention de cette dernière se retrouve en tous cas pour l'établissement d'une autre structure scolaire. En mars 1909 le conseil municipal renouvelle un vœu « tendant à l'utilisation de l'ancienne école normale pour la création d'un cours normal pour les élèves indigènes ; le maire a fait connaître que M. le Recteur n'est pas d'avis de créer le cours, mais qu'il est disposé à transformer ces locaux en école-ouvroir pour les indigènes. Le conseil recevra donc satisfaction, sous une forme différente[530] ».

Les différentes conceptions entre l'Administration et la municipalité sur l'instruction à dispenser aux musulmans apparaissent dans ce type d'opposition. *La Dépêche de Constantine* présente cela comme une « satisfaction » pour la ville et non comme un échec : il semble que l'on puisse lire cela comme une marque du maintien, au-delà de la Conciliation, d'une « lutte feutrée entre les clans Morinaud et Cuttoli[531] ». Le conseil municipal, en souhaitant créer un cours normal pour indigène, choisirait d'élargir l'enseignement des indigènes tandis que l'Administration privilégierait de développer le travail plus manuel (soit la voie choisie par les Délégations financières). Entre autres éléments brouillés, la position du maire, également délégué financier, serait à éclaircir. On ne peut, à ce stade de la recherche, que formuler des hypothèses. Notre ébauche concernant les dynamiques et entraves aux constructions de classes à

---

[529] AWC/CPE 200/Ordre du jour du Conseil municipal du 8 juin 1908 ; voir aussi *Le Républicain*, 16 juin 1908 qui indique que ce vœu présenté par Morsly (une école pour garçons, une école pour filles) a été adopté par le conseil municipal. Ce vœu est renouvelé dans la séance du 3 août 1908 (AWC/CPE 200/Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet, s.d. [probablement fin octobre-début novembre 1908]).

[530] *Le Républicain*, 16 juin 1908 (le cours normal est une proposition de Lahiteau, que Toretta – élu indigène – appuie bien qu'il demande avant tout à la municipalité « d'examiner la possibilité de créer des écoles françaises, ce qui permettra le licenciement des écoles congréganistes ». Le maire expose qu'à cette date « la situation financière ne permet pas, pour le moment au moins, de faire de nouveaux efforts. ») ; voir aussi *La Dépêche de Constantine*, 5 mars 1909 (comptes-rendus des séances du 8 juin 1908 et du 2 mars 1909, au sujet desquelles nous n'avons pas trouvé d'*Extraits de délibérations* aux Archives de la Wilaya de Constantine). La création d'écoles normales pour indigènes était un souhait déjà ancien de Madjoub ben Kalafat, professeur au lycée et à l'école normale de Constantine (*De l'instruction des indigènes*, Constantine, s.d. [années 1890], cité par Mahfoud Smati, *Le rôle des villes dans la formation du fait national en Algérie*, Thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Louis-Vincent Thomas, Université Paris V, 1993, 2 volumes, p. 614-620). L'école normale de garçon avait été déplacée dans les locaux de l'ancien séminaire du faubourg Lamy au début de l'année 1908 (Jacques Gatt, *op. cit.*, p. 34), lui-même déplacé dans un nouveau bâtiment débuté en avril 1904 (*L'Écho d'Hippone*, n° 7, 1er avril 1904) et achevé en décembre 1905 (*L'Écho*, n° 24, 15 décembre 1905) mais jamais utilisé avant de nouveaux travaux en 1918 (*L'Écho d'Hippone*, n° 24, 12 juin 1913 et n°15, 10 avril 1919).

[531] Gilbert Meynier, *op. cit.*, p. 466. Cuttoli était le directeur politique de *La Dépêche de Constantine*, traditionnellement plus proche de l'Administration que le « clan Morinaud ».

Constantine permet en tous cas de conclure que, s'il y eut des « obstacles » opposés à l'aménagement de locaux scolaires pour indigènes, ils vinrent de différents lieux de pouvoir. Il existait, entre les différents décideurs et dominants français (élus, gouverneurs, Académie, etc.), des désaccords et une hétérogénéité de vues qui esquissent des politiques d'aménagements scolaires disparates. Cette multiplicité ne favorisa pas l'émergence d'une dynamique univoque et puissamment constructrice mais permis tout de même çà et là quelques projets mineurs.

4.3. Hypothèses pour un piétinement

UNE ÉLITE INDIGÈNE SCLEROSÉE OU SATISFAITE ?

Nous nous sommes penchés – certes de façon parfois elliptique – sur quelques projets que révèlent les fonds consultés aux archives de la Wilaya de Constantine et la presse. Au début du siècle, le recteur Jeanmaire écrivait qu'à l'échelle de l'Algérie la politique de constructions scolaires pour les Musulmans « piétinait[532] ». Nous avons vu, par la maigreur des réalisations, qu'il n'y eut pas à Constantine davantage de dynamique entre 1900 à 1914. Qui furent-ceux qui tentèrent d'inverser cette tendance et qui furent-ceux qui participèrent à maintenir cette inertie ?

Qu'est-ce que ces archives, ces traces, sur les aménagements scolaires peuvent nous dire de l'attitude des élus indigènes vis-à-vis de la politique de scolarisation de leurs coreligionnaires et, partant, de leurs désirs de francisation et de rapprochement culturel et politique ? Dans le « Que sais-je ? » qu'il a consacré à l'*Histoire de l'Algérie contemporaine*, Charles-Robert Ageron écrivait que les parents musulmans avaient des « réticences à envoyer leurs enfants dans les écoles du *bâylik* (gouvernement) » et d'autant plus lorsqu'il s'agissait de leurs filles ; les élites, par peur de l'émancipation de leur progéniture, n'auraient pas été les moins réticents[533]. Pourtant, nous l'avons vu, des élus indigènes s'impliquèrent pour la reconstruction de l'école de filles. Seulement, la délibération municipale qui évoque cela ne mentionne pas les noms de ces conseillers actifs[534]. Pour tenter, si l'on peut dire, de les démasquer, nous nous référons au travail de Gilbert Meynier, qui a étudié en profondeur l'ensemble de l'Algérie pendant le premier

[532] Jeanmaire (*Exposé de la situation générale de l'Algérie pour l'année 1899*, 1ère annexe, p. 78), cité Hubert Desvage, *art. cit.*, note 7 p. 111.
[533] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1999*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 11e édition, 1999 [1964], p. 68.
[534] AWC/BC/L 10/CM, 21 mai 1904.

quart du vingtième siècle. Sur Constantine, il note que « la vieille bourgeoisie, à une ou deux exceptions près, reste méfiante vis-à-vis de l'école française. On ne note guère qu'un avocat – maître Mouloud Ben Badis – et quelques fonctionnaires – un Benelmouffok, un Bencheikh Lefgoun – qui soient des *walad(s) al bilâd* ; les deux médecins Morsly et Moussa sont des étrangers à Constantine, ainsi que Maître Hadj Saïd, établi à Châteaudun ; la plupart des fonctionnaires de la mairie et de la préfecture sont originaires de Petite Kabylie. Mais les Bentchicou s'enrichissent dans l'industrie du tabac, ainsi que Ben Ali Mouhoub, installés à Alger[535] ». Doit-on donc penser que le plus actif dans la scolarisation des filles – ainsi que, plus tard, dans le projet mi-dérisoire, mi-grotesque, de passerelle à travers le Rhumel – fût le docteur Morsly, oranais passé par les écoles françaises et La Mecque avant d'arriver à Constantine ? Ou que, malgré des réticences puissamment ancrées, plusieurs élus musulmans évoluèrent, peut-être crispés, peut-être avant de se rétracter, et se préoccupèrent de cette question ?

MISÈRE DES AMÉNAGEMENTS SCOLAIRES ET ABSENCES ÉCOLIÈRES

Mais que dire, en définitive, de l'absence absolue de réclamations fermes des élus indigènes, dont le docteur Morsly, pour l'édification de nouvelles écoles et l'ouverture de nouvelles classes[536] ? La population musulmane avait pourtant cru, entre 1901 et 1911, de plus de 7 000 personnes (soit un taux d'accroissement de 31 % !). Comment les établissements scolaires existants ont-ils pu absorber une telle hausse de population ? La situation des établissements primaires était-elle tout à fait acceptable pour que les relais de la communauté sujette qu'étaient les notables et notamment les élus municipaux n'aient qu'à se contenter de se satisfaire et de se ravir de l'édification d'une médersa (achevée en 1909) réservée à l'élite[537] ? Cela suggérerait que les jeunes musulmans

[535] Gilbert Meynier, *op. cit.*, p. 545. *Walad al bilâd* : littéralement « enfant du pays ». A Constantine ce syntagme désigne plutôt les « bourgeois de vieille souche ».

[536] Ce silence est d'autant plus assourdissant lorsque l'on lit les très nombreuses interventions au conseil municipal des élus musulmans sur la question des infrastructures scolaires à la fin des années 1920 et pendant les années 1930. Les recherches pour déterminer les positions respectives de chaque élu musulman sont largement à approfondir. Pour ne donner qu'un exemple c'est Morsly seul qui présente au conseil municipal un vœu – adopté, voir *supra* – « demandant la construction par l'Etat de deux nouvelles écoles pour les enfants indigènes, une pour les garçons et une pour les filles. » (*Le Républicain*, 16 juin 1908).

[537] Morsly semble satisfait de la politique de construction menée par la municipalité et « remercie le maire des démarches qu'il ne cesse de faire dans l'intérêt de la population indigène. » (*Le Républicain*, 16 juin 1908). N'ayant aucun document à analyser sur la médersa de Constantine (la troisième d'Algérie, après celles d'Alger et de Tlemcen, inaugurées respectivement en 1904 et 1905), nous ne nous penchons pas sur son processus d'élaboration et de construction. Nous renvoyons pour cela à l'étude que lui a consacré l'ancien responsable des Archives de la Wilaya de Constantine (1974-1991) : Abdelkrim Badjadja, « Notice historique sur la Médersa de Constantine (1909-1983) », *Badjadja… Passe au tableau ! Un archiviste algérien publie ses mémoires*, Saint-Denis, Edilivre APARIS, 2011, p. 91-109. Des plans et une

furent, pour ce qui est de notre cadre chronologique, peu assidus aux cours de l'école publique, ce qui permettrait que les classes ne soient pas surchargées et qui, par ailleurs, expliquerait les craintes d'insuccès formulées par l'ingénieur Mercadier[538]. Ou la situation devenait-elle proprement intenable (classes surchargées, impossibilités de s'inscrire à l'école) ? *A contrario*, cela accréditerait la thèse gouvernementale qui affirme le succès de l'école française auprès de la population musulmane, et ce d'autant plus qu'au milieu des années 1910 les sujets musulmans sont timidement mais de plus en plus demandeurs de l'école française pour leurs enfants[539].

*

* *

Etudiant quelques projets de constructions scolaires, nous sommes parvenus à établir un certain nombre de tendances des politiques scolaires à Constantine. La diversité des situations rencontrées et l'hétérogénéité des dynamiques impulsées par le Conseil municipal imposent ce pluriel : affirmée par le Conseil autant que par l'Inspection académique, la politique scolaire fut un faisceau de politiques communautaires (infléchies par elles et pour elles).

Pour les Musulmans, la construction d'infrastructures scolaires à Constantine a suivi la tendance générale d'une relative stagnation du nombre d'écoles et de classes. Le manque d'*Extraits de délibérations* évoquant les aménagements scolaires, assorti de

---

correspondance d'Albert Ballu (inspecteur général des édifices musulmans) sont conservés dans le fonds Hennebique des archives de l'Institut Français d'Architecture (76 IFA 1210/8). Signalons seulement qu'Émile Morinaud batailla aux Délégations financières pour s'assurer le financement de médersa uniquement pour Constantine (« On ne peut pas laisser 60 élèves dans les niches à rats dans lesquels ils habitent. (…) Nous n'avons pas l'intention de multiplier les médersas. », *in* DF/NC, 15 mai 1906, en réponse aux vœux réitérées de la section kabyle réclamant la construction d'une médersa à Bougie ; délibérations citées par Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, p. 942).

[538] Comme le suggère Abderrahim Sekfali : « Il faut sans doute tenir compte de deux faits importants à savoir le changement d'attitude des populations algériennes vis-à-vis de l'école française : avant la Première Guerre Mondiale les autorités coloniales usaient de leur pouvoir pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école, dès les années 1920 on assiste à un revirement de la situation ». (« Instituteurs et médersiens en Algérie coloniale », intervention au colloque de Lyon précédemment citée). Hubert Desvages cite Medjoub ben Kalafat qui fournit une des raisons de ces refus. Il écrivait : « Il y en a beaucoup parmi eux [musulmans] qui voudraient envoyer leurs enfants dans nos établissements scolaires, mais qui ne le font pas, redoutant le jugement du voisin. » (*Bulletin universitaire de l'Académie d'Alger*, 1887, p. 45 cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 131). Ce témoignage est une expression, certes à 20 ans du cœur de notre étude, du grand nombre de défections du fait de l'inertie de la société indigène vis-à-vis de l'école républicaine. Nous disons « indigène » car cette inertie est commune aux communautés musulmane et juive (Le rabbin Haguenauer faisait lui aussi un amer constat de cette inertie, voir AWC/CPE 210/« Enquête sur les habitations à bon marché. 2e section (Israélites). Rapport, par P. Haguenauer, Novembre 1904 »).

[539] Chérif Benhabylès, *L'Algérie française vue par un indigène*, Alger, Imprimerie Fontana, 1914, p. 23-28

l'inventaire bien maigre dressé par Abderrahim Sekfali tracent un manque d'engagement de la part des élus musulmans en ce domaine. Ainsi, nous pouvons dire avec Chérif Benhabylès qu'« insinuer donc que nos institutions scolaires sont vides, c'est faire preuve d'une ignorance complète des choses algériennes ou d'un parti-pris aveugle[540] ». Mieux dotée en institutions scolaires françaises à l'usage des musulmans que d'autres cités, leur nombre était néanmoins tout autant insuffisant en 1914 qu'en 1900. La ville s'en était remise au réseau scolaire hérité des années passées.

A l'inverse, les élus israélites semblent avoir été très actifs en ce domaine. Accompagnés par Abraham Haïm Navon et un réseau métropolitain (Alliance, connaissances [541]), ils obtinrent d'occuper l'ancien Palais de justice. Initiative intégralement juive (métropolitaine et constantinoise), l'achèvement en 1912 d'un Talmud Tora piloté par l'Alliance et englobant les traditionnels midrashim était un autre aménagement scolaire éminemment riche de possibles au regard de la francisation des indigènes israélites.

Enfin, la politique scolaire menée à l'égard des Français semble avoir été une parfaite illustration d'un mot de Jonnart : « L'école primaire qui est en France la pierre angulaire de la République, est en Algérie le fondement de notre domination[542] ». En effet, adjointes d'établissements secondaires (lycée de garçons, lycée de fille), les écoles primaires participèrent d'un réseau d'infrastructures scolaires en plein essor. Dans une Constantine en situation coloniale, ce dernier était primordial pour affermir la puissance française. D'une part il permit de structurer et de souder une communauté grandement hétérogène et rompue de façon disparate à la langue française. D'autre part il permettait d'approfondir le capital culturel et intellectuel de la progéniture du groupe dominant, nécessaire à la perpétuation de la situation coloniale.

---

et Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p. 164.

[540] Chérif Benhabylès, *op. cit.*, p. 26.

[541] « Nous ne pouvons pas nous contenter des Algérois et des Marocains qui continueraient à fréquenter notre établissement : ceux-là n'ont presque pas besoin de nous. La civilisation s'exerce suffisamment sur eux par les voyages fréquents qu'ils font en Europe. » (AIU/III E 29/Lettre d'Elie Antébi au Président de l'AIU, 1er septembre 1903).

[542] Conseil Supérieur du Gouvernement, 17 juin 1910, cité par Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, p. 943.

Chapitre 5. Considérations esthétiques et embellissements : des ressorts de l'aménagement urbain

Un grand nombre des projets d'aménagement à Constantine entre 1901 et 1914 a été marqué du sceau de l'embellissement urbain, lui-même souvent lié à une volonté de développer le tourisme. Ce caractère se relève dans bien des documents précédant la mise en chantier (délibérations municipales, projets d'architectes ou rapports des Ponts et Chaussées). Souvent de façon affirmée, parfois en filigrane des discussions, la recherche d'intégration d'éléments d'esthétique au paysage urbain de Constantine pour les désirés touristes comme pour les Constantinois a été une facette importante de la production de la ville.

1. Un site à embellir pour le tourisme et l'installation à Constantine

UN SITE UNIQUE À MAGNIFIER

« Il suffit de l'avoir vue une fois pour ne pas l'oublier » écrit avec emphase Louis Bertrand alors qu'il commence à évoquer Constantine[543]. Il est vrai que le site de Constantine est tout à fait unique en lui-même et s'imprime nettement à l'esprit de quiconque arrive dans cette ville. Les gorges qui ceinturent presque intégralement un Rocher, véritable isthme terrestre intégralement bâti, sont une « merveille de la nature (…) dont le spectacle vaut à lui seul un long voyage[544] ». Constantine, « entre toutes les villes de l'Algérie, se distingue essentiellement par l'extrême originalité du site où elle est posée en nid d'aigle[545] ». Ces deux éléments reviennent absolument systématiquement sous la plume de tous ceux qui écrivirent sur Constantine[546]. Constantine est donc

[543] Louis Bertrand, *Africa*, Paris, Albin Michel, 1933, p. 272 (texte paru initialement dans *Le jardin de la mort : le cycle africain*, Paris, Librairie Ollendorff, 1903).

[544] S'il n'est pas nécessaire de faire des renvois pour de telles *topoï* constantinois, nous nous efforçons d'évoquer un certain corpus de textes qui usent de telles descriptions. Nous citons principalement le *Projet d'établissement d'hôtels de grand tourisme en Algérie & en Tunisie*, un document, parmi d'autres, qui reprend toutes ces expressions émerveillées (par Albert Ruef, édité à Paris par la Compagnie du Tourisme Algérien et Tunisien en 1909, p. 68 et p. 13).

[545] Albert Ruef, *op. cit.*, p. 66.

[546] Pour ne citer qu'un exemple, Ernest Girault, qui parcourut l'Algérie avec Louise Michel pour une série de conférences – donc en voyage plus « politique » que « touristique » – consacre tout de même 14 des 20 pages sur Constantine à décrire le site et quelques beautés de la ville (« Constantine », *Une colonie d'enfer*,

ressentie comme une ville bâtie sur un site absolument unique, ce qu'elle est effectivement. La région qui l'entoure est elle aussi exaltée : « ce qui a dû toujours faire de Constantine une ville privilégiée, c'est l'incomparable beauté des pays qui l'entourent. Si elle est elle-même construite sur une sorte d'îlot sauvage, les alentours en sont charmants (…) Le paysage est plein de grandeur et de grâce[547] ». En dernier lieu, Constantine est aussi le chef-lieu de « la région la plus intéressante et la plus pittoresque de l'Algérie[548] ».

C'est ce site original, beau et unique que s'attachèrent à embellir les édiles constantinois. Ils se sont, ravissant habitants et touristes, « attachés particulièrement, dans ses travaux d'amélioration [de la ville], à mettre en valeur ses beautés naturelles (…) ses incontestables et rares beautés[549] ». Faire de la place de la Brèche « à nouveau un coin délicieux, d'où l'on pourra admirer le merveilleux panorama de la vallée du Rhumel, se reposer à l'ombre du square Behagle qu'ornera la statue de Constantin[550] » ou, par exemple, projeter de diminuer le mur d'enceinte près de l'hôtel des postes « de manière à restituer à la place de la Brèche le panorama de la vallée du Bou Merzoug[551] » relève de plusieurs désirs précis que l'on peut circonscrire.

EMBELLISSEMENTS, TOURISME ET ENRACINEMENT

Au cœur de très nombreux projets d'embellissements prend place une dimension touristique. Les décideurs locaux – soutenus par ceux d'Alger – tiennent à tirer parti au mieux d'un site déjà exceptionnel. Lorsque la municipalité envisage de créer un square au bord des gorges au faubourg El Kantara et que les Domaines, propriétaires du terrain convoité, répondent qu'ils pourraient le vendre fort cher à des industriels et commerçants – la gare est à côté –, le conseil municipal répond à l'unisson qu' « il faut garder le pittoresque du ravin, ne pas y construire, pour faire venir les touristes[552] ». La raison touristique est le dernier argument qu'oppose le conseil municipal au service étatique.

Chaque nouveau bâtiment représente bien plus que son usage fonctionnel et

---

Alfortville, Librairie internationaliste, 1905, p. 142-162). Il n'en faisait pas autant pour les autres villes traversées.

[547] Albert Ruef, *op. cit.*, p. 68-69. Il s'agit d'une reprise sans renvoi d'un texte de Gaston Boissier (*L'Afrique romaine : promenades archéologiques en Algérie et Tunisie*, Paris, Hachette, 1895).

[548] Albert Ruef, *op. cit.*, p. 13.

[549] Mme Douvreleur, *op. cit.*, 1931, p. 8 (voir aussi p. 141) [ASOM, AWC].

[550] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, « Les grands travaux » (article rédigé par quelqu'un de la mairie, si ce n'est le maire).

[551] *La Dépêche de Constantine*, 21 décembre 1909 (retranscription d'une demande du maire).

[552] AWC/CPE 204/CM, 4 août 1906.

devient un ornement supplémentaire. Ainsi le Palais de justice devient-il pour le maire qui connaît sa mythologie grecque « le nouveau temple de Thémis qui augmentera le nombre des beaux monuments de la cité[553] ». Le pont de Sidi Rached est quant à lui rapidement élevé au titre de représentation grandiose de Constantine, d'allégorie d'une ville presque essentialisée en un amalgame de jardin suspendu et d'« île volante[554] », images laissées à l'imagination de ceux qui n'avaient pas encore vu Constantine : « Quand le pont sera construit, nous en ferons faire des photographies. Nous les placerons en France et à l'étranger. Nous ferons ainsi une vaste réclame pour notre cité[555] ». Ultime exemple témoignant du triomphe de la raison touristique dans la mise en place de nombreux aménagements urbains, le projet d'égouts lui-même est rendu d'autant plus nécessaire en vertu de cette logique : polluées par les déjections de la ville, les gorges risqueraient de ne plus attirer de touristes[556].

Les diverses espérances placées dans le tourisme – d'ailleurs évolutives – sont synthétisées dans une brochure qu'édita le gouvernement général à la fin de la guerre. On peut y lire que « *l'Algérie se doit d'attirer le touriste* : a) parce qu'il y a là une source de profits qu'elle ne peut dédaigner ; b) parce que le tourisme est un moyen rapide de confronter l'esprit musulman et l'esprit européen, pour les mieux fondre ensemble ; c) parce que l'Algérie y trouve le moyen de se faire connaître et de revoir un jour en capitaliste bienveillant, en colon laborieux, en homme politique instruit, tel passant qui

---

553 *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, « les grands travaux ».

554 Si nous n'avons jamais trouvé l'expression de « jardin suspendu » dans les archives ou les divers imprimés consultés, l'esprit des laudateurs de la ville y est (une ville unique, merveilleuse, perchée). Quant à celle d'« île volante » qui rapporte au 3e des *Voyages de Gulliver* de Swift, elle est expressément utilisée par Alexandre Dumas : « Nous jetâmes un cri universel d'admiration, presque de terreur. Au fond d'une gorge sombre, sur la crête d'une montagne baignant dans les derniers reflets rougeâtres d'un soleil couchant, apparaissait cette ville fantastique, quelque chose comme l'île volante de Gulliver. » (*Le Véloce ou Tanger, Alger et Tunis*, Paris, Imprimerie de Mme Vve Dondey-Dupré, 1855, p. 405). Remarquons que Jacques Berque fait lui aussi une référence claire à cet épisode des voyages de Gulliver. Le chapitre IV du *Maghreb entre deux guerres* (Paris, Seuil, 1962) intitulé « L'île suspendue » a pour exergue (ou épitaphe d'une Algérie française mourante ?) une citation de l'édition anglaise (« I turned back, and perceived a vast opaque body between me and the sun »). Etudier l'intertextualité sur laquelle joue Berque – il le fait plus d'une fois dans cet ouvrage – serait assurément une piste de recherche stimulante pour saisir les complexités de ses travaux.

555 AWC/CPE 214/CM, 9 juillet 1910, intervention de Morinaud. Au lendemain de l'inauguration des deux nouveaux ponts, *Le Républicain* (19 avril1 1912) annonce que *L'Echo d'Alger*, *L'illustration*, le *Monde illustré*, l'*Excelsior*, le *Journal*, le *Bulletin du Touring club*, et « plusieurs journaux allemands et anglais » ont publié des photographies des deux ponts ; voir aussi *Le Républicain*, 23 mai 1910 (au sujet d'un article paru sur le pont en construction dans le dernier numéro de *L'Illustration*).

556 *La Dépêche de Constantine*, le nouveau grand journal local, rapporte les impressions d'un touriste anglais : « Constantine est superbe ! (…) Mais il est véritablement regrettable que le promeneur qui adopte le ''Sentier des Touristes'' se voit dans la pénible nécessité de se hâter afin d'écourter si possible la torture à laquelle il est astreint par les senteurs nauséabondes qui s'exhalent des égouts. » (Lettre d'A. Lucas, avocat anglais au rédacteur en chef, publiée dans le numéro du 9 décembre 1909).

n'avait d'abord voulu être qu'un touriste distrait et pressé[557] ». Le premier point est celui qui est le plus directement tangible pour les élus constantinois ; il est aussi le plus espéré (notamment par les commerçants). En somme, le gouvernement considère que « promouvoir le tourisme étranger en Algérie est une tâche utile et de rapport[558] ». Si le deuxième point n'est pas nié par les décideurs de la ville, nous n'avons jamais trouvé dans les documents municipaux ou la presse locale de telles affirmations. Il n'en est pas moins vrai qu'effectivement la rencontre – certes très souvent brève, codifiée, distante – entre un voyageur occidental et un indigène de la ville permet des situations inédites d'hospitalité ou d'hostilité. Ce contact nouveau entre occidentaux et indigènes a pu parfois, comme l'espéraient les auteurs de ce rapport gouvernemental, dissoudre passagèrement le rapport d'étrangeté, d'*hostis*, qui existait entre citoyen français et sujet musulman. Il a pu aussi, parfois, le prolonger et l'accroître.

Promouvoir le tourisme des Français en Algérie et à Constantine c'est faire une « tâche utile et de rapport » et ce notamment grâce aux touristes étrangers. Mais élargir les horizons de voyage des métropolitains c'est aussi faire « une tâche nationale et patriotique ». Ce troisième point mis en avant par le gouvernement d'Alger – l'attachement et l'enracinement de Français en l'Algérie (métropolitains mais aussi constantinois) – se retrouve dans un certain nombre de documents municipaux. En 1916 la ville est mise en difficulté par l'Administration dans son projet d'acquisition d'un terrain pour le réaménagement des piscines de Sidi M'Cid. Au préfet qui refuse d'autoriser l'achat – pour d'évidentes raisons financières – le maire répond en énumérant tous les avantages escomptés : « C'est par des créations pareilles, créations qui, s'ajoutant aux nouveaux jardins, à Djebel Ouach et au joli domaine de la Pépinière, que Constantine deviendra pour les touristes, une ville des plus attrayantes, – pour ses habitants, une agglomération urbaine de plus en plus agréable à habiter, – pour tous, une cité séduisante et d'avenir[559] ». Ce souhait exprimé par Morinaud prolonge un dessein déjà exprimé depuis bien longtemps : il faut « embellir la ville pour retenir les retraités, les propriétaires, etc. Les routes et promenades sont dans un état déplorable, il faut les réparer pour que ceux pouvant partir ne veuillent que rester[560] ». En écrivant ces mots à

[557] Léon Souguenet, « Esquisse d'une organisation administrative du Tourisme en Algérie », GGA/Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation/Service du Tourisme, *Rapports et études de la Commission du Tourisme instituée par arrêté du 4 septembre 1916*, Alger, Imprimerie algérienne, 1920, p. 8.
[558] *Ibid.*, p. 9. *Ibid.* pour la citation suivante.
[559] AWC/CPE 216/CM, 16 novembre 1916.
[560] *L'indépendant*, 28 janvier 1906.

L'Indépendant, le quidam qui signe « un vieux constantinois » ne ressent pas seulement la fuite de ceux qu'il a connu, du temps et l'achèvement d'une longue vie constantinoise. Si l'on se fie à ses paroles, on ne peut qu'en déduire l'instabilité du séjour d'un certain nombre de Français (il évoque les retraités mais l'on pense aussi à certains fonctionnaires) qui pourraient se décider à rester si quelques petits aménagements étaient réalisés.

UN ASPECT DES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE : LE GRAND HÔTEL CONTINENTAL

À la fin de la première décade du XXe siècle, alors que la ville s'étend et se pare de nouveaux monuments, nombreux sont ceux à avoir de grands projets pour l'avenir touristique de Constantine[561]. Du côté de l'action municipale, un syndicat d'initiative est laborieusement mis en place[562]. Mais accroître le nombre de voyageurs et de nuitées à Constantine nécessite surtout la construction de nouveaux établissements d'hébergement. Bien que la ville comptât depuis un demi-siècle un certain nombre d'hôtels, les voyageurs ne disposaient d'aucune hôtellerie de luxe, gage de l'accueil de touristes fortunés. C'est le constat que fait l'éphémère « Compagnie du Tourisme Algérien et Tunisien » dans une brochure riche d'informations : « D'après des chiffres authentiques, plus de dix mille touristes s'arrêtent annuellement dans cette ville. (…) Or, s'il existe des hôtels à Constantine, il n'y en a pas de confortables : tant s'en faut même pour la plupart d'entr'eux. Il est donc tout naturel, rien n'étant en même temps plus utile et plus avantageux, d'y installer un grand hôtel de luxe que, dans l'intérêt de leur cité, les habitants appellent de tous leurs vœux[563] ». L'auteur note également qu'avec l'amélioration depuis une vingtaine d'années des moyens de communication (maritimes, ferroviaires et routiers), le tourisme, si l'on s'en donnait la peine, pourrait devenir une belle affaire pour tous. L'une des « grosses tares[564] » à faire disparaître de Constantine est donc le criant manque d'hôtels. A l'image de l'Egypte, bien mieux dotée selon l'auteur, il

[561] Ces monuments améliorent évidemment le potentiel touristique de Constantine. Albert Ruef évoque par exemple ainsi le nouveau viaduc de Sidi Rached : « …un pont suspendu sur un gouffre terrifiant, insondable, horriblement grandiose, quoi de plus saisissant que ce spectacle prodigieux, peut-être unique au monde ! » (Albert Ruef, *op. cit.*, p. 67).

[562] Il semble qu'il ait fallu cinq ans pour permettre la création de cette petite institution. *La Dépêche de Constantine* du 23 novembre 1908 annonce sa création prochaine. A. de Tommaso indique qu'il ne prit une forme effective qu'en 1913 (*Constantine*, Les publications illustrées/Souvenirs d'Algérie, 1934, non paginé [p. 31]).

[563] Albert Ruef, *op. cit.*, p. 71. Il est probable que les chiffres aient été gonflés.

[564] Albert Ruef, *op. cit*, p. 33.

s'avèrerait nécessaire de construire un hôtel de grand tourisme sur le Rocher ; cela « ne saurait constituer qu'une brillante affaire » – l'auteur publiant une brochure afin de gagner des financements, il ne saurait certes affirmer le contraire – et ce serait « le seul [type d'établissement] de nature à lancer irrésistiblement l'Algérie et la Tunisie dans cette voie de progrès et de prospérité, IL REVET [DONC], À CE TITRE, UN VÉRITABLE CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE[565] ».

Mise à part cette brochure, les traces de réclamations pour la construction de nouveaux hôtels (et pas seulement de luxe) que nous avons débusquées sont rares mais significatives. En 1902, un guide édité et imprimé par des Constantinois réclame ce type d'infrastructure pour les lacs de Djebel Ouach[566]. Signe de la gravité de la question hôtelière pour l'industrie touristique, le gouverneur général lui accorde une place « primordiale[567] » aux États généraux du tourisme en 1913. Alors que la ville s'étend et qu'elle est dotée de deux nouveaux ponts grandioses, affirmer que « l'installation [à Constantine] d'un hôtel de grand confort est vivement désirée et s'impose à tous égards[568] » regroupait le suffrage de nombre de décideurs et notables locaux.

Si nous ne sommes pas parvenus à établir l'existence de liens entre la construction de l'hôtel Continental et la brochure d'Albert Ruef, il évoque en 1909 un projet qui ne tarda pas à être mis en œuvre : « L'emplacement [envisagé] de cet hôtel est exactement situé au débouché d'un nouveau pont jeté sur le Rhumel, à l'embranchement de la route de Philippeville. Il n'est séparé de la vieille ville que par la largeur de ce pont. Le quartier est déjà en grande partie construit et se peuple tous les jours davantage[569] ». Ce nouvel hôtel de luxe – futur « hôtel Cirta » – est inauguré au début du mois de juillet 1914. Avec cet établissement les Constantinois qui avaient encouragé l'entrepreneur à investir dans cet « élégant édifice à l'architecture de style néo-mauresque[570] » espéraient retenir à Constantine les hommes d'affaires et les touristes fortunés qui se rendaient alors en

---

565 Albert Ruef, *op. cit.*, p. 33, p. 71-72 et p. 37. L'auteur écrit en majuscules.

566 F. Bessoule et E. Penin, *Guide du touriste à Constantine*, Constantine, Imprimerie A. Paulette, 1902, p. 66.

567 Gouvernement général de l'Algérie, *Algérie et Tourisme*, Alger, Baconnier Frères, s.d [1930], p. 54.

568 Albert Ruef, *op. cit.*, p. 13. Pour convaincre du bienfondé de sa présentation il écrit aussi : « On évalue à dix mille le nombre de touristes qui, tous les ans, s'arrêtent à Constantine – et l'on cite le cas de trois propriétaires successifs d'un hôtel de second ordre, qui se sont retirés tous trois, après fortune faite, au bout de quelques années. » (p. 13).

569 Albert Ruef, *op. cit.*, p. 14. L'hôtel est projeté sur une parcelle de 2 400 m². À son propos, Gilbert Meynier écrit : « Il est possédé par les propriétaires de *La Dépêche de Constantine* et dirigé par un certain Flumm. L'hôtel est perquisitionné et fermé en novembre 1914. » (Gilbert Meynier, *op. cit.*, p. 674).

570 Zahia Dris Maghnous, « L'espace de la Brèche entre la coupure et la suture », *in* Leïla Ammar (dir.), *Formes urbaines et architecture au Maghreb aux XIXe et XXe siècles*, La Manouba, Centre de publication universitaire, 2011, p. 76.

Algérie et qui ne pouvaient venir, espérait-on, que plus nombreux sur le Rocher[571].

En s'attardant sur cette argumentaire promouvant la construction à Constantine d'un hôtel de luxe sur une parcelle excellemment située (et, plus généralement, d'hôtels dans toute l'Algérie) puis appelant à l'intervention des pouvoirs publics, nous pointons un double mouvement. D'une part l'énergie engagée pour penser et réaliser un tel projet témoigne des espoirs que des entrepreneurs placèrent dans le tourisme en Algérie et à Constantine au début du XXe siècle. D'autre part, sa réalisation effective est aussi le signe qu'effectivement le « grand tourisme » à Constantine pouvait permettre ces espoirs.

2. Deux regards sur Constantine : des antiquités mythifiées, des indigènes essentialisés

« Ne parlez pas de ville pittoresque tant que vous n'aurez pas vu Constantine. (…) Constantine semble avoir été bâtie par un éditeur de cartes postales illustrées[572] » : l'originalité, le caractère coloré, l'exotisme bien marqué, l'insolite autant que l'étrange, bref, tout le captivant et fascinant de Constantine ne tient pas qu'à son site exceptionnel. Deux autres éléments nimbent systématiquement les discours et images sur Constantine : l'importante et toujours vivante présence de l'empire romain à Constantine et dans sa région ainsi que l'exotisme et la beauté sublime d'une ville et d'une vie indigène décrites comme « authentiques ». Ces vues sur Constantine influencèrent à leur manière plusieurs aménagements urbains.

CONSTANTINE, CŒUR DE L'EMPIRE ROMAIN EN AFRIQUE DU NORD : UNE ŒUVRE A PROLONGER

Lorsqu'il évoque en 1906 Constantine et ses intérêts touristiques pour le compte du gouvernement général, Pierre Batail, pour n'en citer qu'un, digresse longuement sur l'éternité de la présence romaine qui l'habite plus que partout ailleurs : « Nulle part

[571] On peut lire dans le très beau cahier du centenaire consacré au tourisme édité par le gouvernement général qu'avant la Grande Guerre « les Anglais rêveurs (…) y venaient [en Algérie] chercher le soleil hivernal plus vivifiant que celui de leur été septentrional et l'exotisme des danses arabes ; des Allemands aussi…*qui rêvaient à leur façon* (…) Faut-il ajouter qu'avant la guerre – de même que sur la Riviera – plusieurs hôtels des mieux situés d'Alger et de Mustapha étaient exploités par des Allemands et recevaient une clientèle austro-allemande ? » (Gouvernement général d'Algérie, *op. cit.*, p. 50 ; souligné par les auteurs).

[572] Georges de la Fouchardière, *Au pays des chameaux*, Paris, Albin Michel, 1925, p. 89, cité par Prosper Alquier dans le *Guide de Constantine, géographique, historique, touristique et administratif* (préface

peut-être on ne pourra mieux constater cette résurrection que dans le département de Constantine, où Rome a laissé tant de traces de son passage. On croyait à jamais ensevelis et ses monuments et le secret de ses moissons abondantes. Il a suffi d'un peu de travail pour retrouver les uns et pour que l'autre nous soit révélé. Constantine seule échappe à la loi commune. Le passé pèse sur elle… C'est toujours Cirtha sur son rocher[573] ».

« Les Romains ''grands bâtisseurs'' » (Guide Michelin, 1930, p. 31)

Objet touristique par ses nombreux sites archéologiques (Tiddis, Djemila, etc.), la civilisation romaine (mais aussi carthaginoise) et les traces qu'elle laissa représentent aussi un monde idéal – d'ailleurs plutôt loué sous son revers impérial que pour sa face républicaine ! – sur lequel prendre exemple pour bâtir l'Algérie[574]. Ainsi, lors d'un voyage à Tunis, le gouverneur Jonnart s'exprimait ainsi : « La France saura continuer et

d'Émile Morinaud, Imprimerie Paulette & ses fils, 1930, p. 77).

[573] Pierre Batail, *Le tourisme en Algérie*, Alger, GGA/Imprimerie algérienne, 1906, p. 25.

[574] En parallèle, l'histoire de Rome était largement enseignée à toute la jeunesse de Constantine (Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 133). En littérature, Louis Bertrand faisait des éloges de Rome avec une emphase (« Mêlée à son histoire la plus ancienne, Rome y est partout présente » in *Le cycle africain : les villes d'or. Algérie et Tunisie romaines*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1921, p. 72).

faire revivre ici les merveilles de l'occupation romaine[575] ». N'était-ce seulement qu'un babillage de la représentation officielle ou les colons ambitionnaient-ils sincèrement de poursuivre, en les *re*construisant, les monumentales œuvres des établissements romains ? Les paroles de Boisnier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de Constantine, lors de l'inauguration des travaux de la deuxième conduite d'eau prouvent toute l'importance de ce regard romanisé : « …nous suivons encore la trace des Romains : la deuxième conduite d'eau suit sur soixante-quatre kilomètres de parcours, presque exactement l'ancien aqueduc romain dont on trouve très peu de traces, car presque tout le vieux Constantine a été bâti avec des pierres de taille de cet ouvrage colossal[576] ».

Constantine, cœur des puissances carthaginoise et romaine en Afrique du Nord ne saurait donc, en s'inscrivant dans les fondations de leurs illustres prédécesseurs, qu'être au cœur de la puissance française en Algérie : « La France se doit de rendre à cette terre d'Afrique, où Carthage brilla d'une gloire égale à celle d'Athènes et de Rome, un éclat digne de son antique splendeur. Elle se montrerait inférieure à elle-même, elle trahirait ses propres intérêts, si elle ne savait ou ne daignait mettre à jour, dans leur multiple variété, les ressources d'un pays, dont la fertilité fut autrefois proverbiale et que vient de féconder un repos dix fois séculaire[577] ». De ce fait, s'insérer dans la lignée de ces immenses puissances et présenter aux voyageurs les résidus de leur présence est pour cette ville presque une injonction du destin et une nécessité afin d'exprimer toute la puissance de la France : « Parmi tant d'éléments de richesse prêts à éclore la vertu du mot magique, il en est un d'une étrange puissance et qui, tel un grain semé dans le terrain le plus propice, *ne peut manquer* de germer et de lever merveilleusement sur le sol particulièrement favorisé, à cet égard, de l'antique Numidie : - cet élément, c'est le tourisme sous ses deux formes d'hivernage et d'excursions. (…) Dans l'œuvre de rénovation que la France poursuit sur la terre d'Afrique, nulle part les résultats n'ont été aussi brillants que dans la région de Constantine. *Il a suffi de gratter* le sol de cette contrée, où Rome a laissé tant de traces de son mémorable passage, pour qu'on mît à jour les monuments qu'on croyait à jamais disparus et qu'on retrouvât le secret de l'ancienne

[575] Discours de Jonnart à Tunis le 4 mai 1908, cité par Albert Ruef, *op. cit.*, p. 21.
[576] *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912, « Les fêtes de Constantine ». Il en allait de même pour la première conduite de Fesguia (J. Chive, A. Berthier, « L'évolution urbaine de Constantine, 1837-1937 », *RSAC*, 64, 1937, p. 480).
[577] Albert Ruef, *op. cit.*, p. 21-22.

fécondité[578] ».

UN PITTORESQUE INDIGÈNE SACRALISÉ ET IMMOBILISANT ?

Le second point abordé par Pierre Batail pour évoquer Constantine est le monde indigène qui marque si intensément la ville. Il écrit : « A vrai dire nous préférons Constantine telle qu'elle est à ce que quelques-uns voudraient qu'elle fût, mais ne peut pas être. (…) On se plaît à penser que Constantine ne changera guère ; que, pendant longtemps encore, elle conservera des échoppes où se brodent les selles et les bottes en cuir rougi, où se tissent les fins haïk et les épais burnous ; que, dans les mêmes rues étroites, grouillera la même foule composée d'Arabes, de vieux Juifs en turban et de jeunes Juives au petit bonnet de clown posé sur l'oreille[579] ». Un autre fait remarquer que cette ville, avec ses échoppes, ses dédales de ruelles et, surtout, ses authentiques indigènes, a tout pour séduire l'imaginaire européen en manque d'orientalisme : « Bien mieux qu'Alger et bien mieux qu'Oran, Constantine a conservé sa physionomie de vieille cité arabe, et l'originalité de son quartier indigène constitue l'une de ses plus attrayantes curiosités. (…) On y voit des femmes juives d'une rare beauté et le type musulman est lui-même fort remarquable[580] ».

Cette passion pour le pittoresque de l'image indigène va jusqu'à la mélancolie de voir disparaître, sous la pioche des projets d'aménagement, le village ultra-paupérisé des Beni Ramassès : « Il est en effet question de l'enlever [le Coudiat] et de combler avec ses déblais l'espèce de dépression où les Béni-Ramassès ont établi leur campement. Sur cet emplacement, s'élèvera un nouveau quartier ; mais Constantine aura perdu un de ses aspects les plus pittoresques[581] ». Un tel regard, mêlant attendrissement et fascination, sous-bassement possible à une politique velléitaire, fût-il à l'origine de la présence jamais refoulée d'un habitat miséreux et croisant ?

Ce regard « pittoresque » eut des implications dans divers projets d'aménagements. Comme nous l'avons déjà précédemment évoqué, le pont de Sidi Rached tient son tracé de telles considérations. La forme qu'on lui connait, ses points de

---

578 Albert, *op. cit.*, p. 23 et 67 (nous soulignons). Vouloir inscrire ainsi le destin urbain de Constantine c'était se situer dans le sillage d'une authentique puissance urbaine romaine en Afrique du Nord. Sur la place des villes romaines dans la romanisation et l'affirmation de l'autorité romaine nous renvoyons à Marcel Benabou (« il n'est pas exagéré de dire que la ville est, dans l'arsenal romain de la domination, l'arme la plus élaborée et la plus efficace » in *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Maspéro, 1976, p. 394-395).

579 Pierre Batail, *op. cit.*, p. 25.

580 Albert Ruef, *op. cit.*, p. 67.

581 Alfred Baraudon, *op. cit.*, p. 126.

passage et ses courbes ont pour origine de tels délibérés de l'assemblée municipale : « Ajoutons, d'ailleurs, que nous devons conserver à notre ville arabe son cachet pittoresque qui est l'une des beautés de notre ville qui attire et intéresse le plus les touristes du monde entier[582] ». Plutôt qu'une bienveillance des dominants français pour la population indigène, le choix de ne pas exproprier ou démolir un trop grand nombre de maisons eut pour racine – en sus d'un nombre de foyer fiscaux à ne pas grever – l'intérêt que la ville avait à attirer des touristes. Là encore, le regard pittoresque et la raison touristique furent des éléments importants de l'aménagement urbain.

3. Diffuser une esthétique : projets et débats

DIVERGENCES DE VUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ, L'ARMÉE ET L'ADMINISTRATION

Le quartier arabe ? « Non, non ! On n'y touchera pas. Il faut conserver ce coin pittoresque de Cirta ; mais nous travaillerons pourtant avec une attention constante à y prendre les mesures les plus sérieuses d'hygiène et de propreté, sans en détruire le cachet[583] ». Cette exclamation témoigne de l'hétérogénéité des positions et des vues qui interfèrent dans l'élaboration des projets urbains à Constantine. Pour les édiles de la ville il s'agit à la fois de préserver le quartier arabe et à la fois de l'assainir. Cette double exigence (d'une modernité hygiéniste et du maintien d'aspects traditionnels – furent-ils mourants, tel l'artisanat) pour le quartier arabe se retrouve dans divers projets urbains à Constantine. Assurer la salubrité – nécessaire à la vie quotidienne – et le pittoresque de la « Reine du Tourisme dans le Nord de l'Afrique[584] » c'est osciller entre l'étrangeté d'une « ville arabe » et les conditions de vie métropolitaines. L'exclamation « C'est notre chère Algérie, c'est la France[585] » que l'on répète aux touristes est le témoin de cette identité duale et toujours incertaine.

Cette hétérogénéité de vues se retrouve dans les tensions qui animent l'établissement des divers projets d'aménagement urbain. C'est notamment par l'autorité militaire que les projets de travaux motivés entre autres par des considérations

[582] AWC/CPE 207/CM, 27 juillet 1903, Lecture du rapport de la commission des travaux. Tous les autres tracés envisagés traversaient la médina.
[583] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1908, « Les grands travaux ».
[584] Surnom courant de Constantine dans les brochures touristiques (par exemple, Gouvernement général de l'Algérie, *Algérie et Tourisme*, Alger, Baconnier Frères, s.d. [1930], p. 79).
[585] Arripe, *Le tourisme à Constantine*, Constantine, Syndicat d'initiative de Constantine, s.d [1921], p. 8.

d'embellissements se voient le plus écartés. Il en a été ainsi pour la destruction du magasin à orge. Émile Morinaud souhaitait la rapide destruction de cet édifice « qui dépare le plus beau et plus animé quartier de la ville[586] ». Face à lui, l'Autorité militaire déconsidérait cet aspect d'esthétisme et ne considérait que ses propres intérêts[587]. Quand la municipalité souhaite diminuer le mur d'enceinte près de l'hôtel des postes « de manière à restituer à la Place de la Brèche le panorama de la vallée du Bou Merzoug », elle se voit opposer un autre refus de la part du ministère de la guerre[588]. Il en va de même pour l'élargissement du boulevard du nord, dont les abords (sous servitudes militaires) convoités par la municipalité, étaient « un véritable dépotoir et un foyer d'infection durant les fortes chaleurs. Le Conseil municipal insiste autant sur la dimension d'assainissement de son projet que sur sa dimension d'embellissement[589]. Un nouveau projet susceptible d'obtenir l'acquiescement de l'autorité militaire n'est alors présenté que quatre ans plus tard[590].

Les oppositions entre sauvetage d'un pittoresque et établissement d'une modernité se retrouvent aussi dans les considérations qu'opposent à la municipalité (dont les clivages apparaissent mal dans ses *Extraits de délibérations*) les Ponts et Chaussées. Dans l'avis qu'il donne – à la suite de la Commission des sites, une autre critique de certains projets municipaux[591] – au sujet de l'établissement d'une passerelle sous le pont de Sidi Rached, l'ingénieur en chef Boisnier indique brièvement que cet ouvrage nuirait à l'esthétisme du pont. Puis il digresse au-delà de ce sujet et suggère de construire des immeubles de grandes valeur à côté des piles du pont et du quartier indigène. Il poursuit : « *le cachet de la ville arabe disparaitrait, bien entendu, puisque ces immeubles nouveaux bâtis à la mode française masqueraient en grande partie le quartier indigène*. Mais il faut bien reconnaître que, quoi qu'on fasse, ce quartier se transformera peu à peu, et qu'en particulier tous les immeubles voisins du viaduc et l'intérieur sera plus ou moins dominé, ne pourront guère continuer à être habités par les indigènes et que leurs propriétaires les vendront ou les transformeront peu à peu pour en faire des maisons européennes ». Puis

586 AWC/CPE 214/CM, 9 février 1901.
587 AWC/CPE 214/CM, 28 décembre 1908, Réponse du sous-secrétaire d'État à la guerre au Préfet (datée du 3 septembre 1908).
588 *La Dépêche de Constantine* rapporte lapidairement ce refus : « il n'est pas possible de donner satisfaction à la demande précitée. » (21 décembre 1909).
589 AWC/BC/L9/CM, 21 mai 1904, Lecture de la réponse du Génie (datée du 18 février 1904) à une lettre du maire.
590 AWC/BC/L9/CM, 17 janvier 1908.
591 AWC/CPE 211/CM, 5 mai 1911. Faute de sources consultées nous ne pouvons établir quelle fut l'influence de cette Commission dans l'élaboration de l'aménagement de Constantine.

Boisnier conclut : « Nul ne conteste que le pittoresque y perdra, mais c'est la loi du progrès[592] ». Les opinions de l'ingénieur, plus ou moins assurées et eschatologiques sur des évolutions pourtant incertaines, ne sont pas devenues effectives et, finalement, aucun immeuble « à la mode française » n'a été bâti à l'emplacement qu'il indiquait. Ses prises en compte de la position dominante du pont par rapport aux habitations indigènes et du regard des passants sur celles-ci se sont révélées quant à elles superfétatoires et attestent, chez certains Français, d'une essentialisation des sujets musulmans et de l'importance de celle-ci dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain. L'ingénieur Boisnier – et il n'était certainement pas le seul – n'a fait que peu de cas de la résilience des habitants et, si nécessaire, de leur capacité à ruser pour masquer leur espace de vie aux regards malvenus.

L'architecture des bâtiments publics est un autre point de clivage entre différents acteurs de la production de la ville. Ainsi en est-il des écoles : une circulaire de 1904 demande par exemple de donner un hypothétique « style oriental » aux constructions scolaires afin de « maintenir dans la colonie ce cachet oriental qui constitue son principal attrait[593] ». Morinaud ne s'oppose pas en soi à l'usage de ce « style » mais réclame pour cela, comme à son habitude, de nouvelles subventions[594]. En 1912 c'est le dispensaire municipal, de construction récente et de « style européen », qui est l'objet d'un débat au sujet de son aspect architectural. Dans un rapport demandé par le conseil municipal, le service de la voirie déclare : « on a cherché, dans l'avant-projet actuel, à le mettre un peu en harmonie avec son entourage[595] » ; puis il présente un avant-projet de modifications (suppression des toitures et remplacement par des terrasses) de cet immeuble « dont le style jure avec le quartier qui l'entoure et dont la hauteur masque un peu trop quelques arches du beau pont de Sidi Rached[596] ». Un rapport de Boisnier indique qu'il n'est pas nécessaire de donner un « style mauresque » avec ogives ou terrasses, « qu'aucune maison autour n'a[597]», à ce bâtiment inesthétique « simplement trop gros » comme l'avait

[592] AWC/CPE 211/Avis de l'ingénieur en chef Boisnier du 10 avril 1911 annexé au rapport de l'ingénieur ordinaire Gadreau du 4 avril 1911. Le souligné représente ce que l'employé de la préfecture a encadré au crayon bleu.

[593] « Style oriental à donner aux constructions scolaires », Circulaire à MM. les maires et administrateurs du département de Constantine, 9 décembre 1904. Copie d'une circulaire du Gouverneur général de l'Algérie du 2 décembre 1904 (n° 8573), in *Recueil officiel des actes de la Préfecture de Constantine. Année 1904*, p. 318.

[594] AWC/IP 98/CM, 15 novembre 1905.

[595] AWC/CPE 213/Rapport du service de la voirie, 29 octobre 1912. Les dépenses prévues sont de 13 000 francs, « payés sur les ressources disponibles du crédit afférent au service sanitaire des filles publiques ».

[596] AWC/CPE 213/CM, 31 octobre 1912 ; ce rapport du service de la voirie est adopté.

[597] AWC/CPE 213/Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de Constantine

déjà fait remarquer lors de la séance du conseil municipal du 31 octobre 1912 l'architecte et élu Christofle. Le préfet appuie les propos de l'ingénieur mais le conseil municipal s'obstine en délibérant à nouveau pour la modification des toitures du dispensaire[598]. Nous n'avons pas pu déterminer de quelle façon s'est achevé ce débat entre la municipalité et les Ponts et Chaussées. Sans grand intérêt du point de vue de l'aménagement urbain, il est bien plus significatif du point de vue des clivages qui purent émerger entre décideurs au regard de l'esthétique à promouvoir à Constantine et, par conséquent, de l'image et des formes que le pouvoir voulait donner à la ville.

DES AMENAGÉMENTS NÉCESSAIRES : PLANTATIONS, JARDINS ET PROMENADES

Entrouvrons succinctement une autre piste pour l'étude de l'aménagement urbain à Constantine du point de vue de l'esthétique : celle des jardins. La plantation d'arbres, le paysage qu'ils créent et la sérénité toute campagnarde qu'ils inspirent ont été un élément essentiel de l'aménagement des rues et places de Constantine. Par exemple, alors que le Coudiat n'est loti que de quelques immeubles et est toujours largement vierge de construction, la Société du Coudiat commande et fait rapidement planter près de 20 000 arbres sur le plateau décapé[599].

Signe de l'immense importance des parcs, jardins et autres promenades dans la vie quotidienne des citoyens français et plus encore pour l'emploi de leur temps libre, les élus de la ville se démènent pour aménager de tels espaces et faire en sorte qu'ils soient le plus agréables possibles. Après s'être félicité de la bonne marche de la construction du troisième pont (celui de Sidi M'Cid) sur le Rhumel et de la rapide obtention des subventions nécessaires, le maire conclut avec pompe et émotion sur les pins de Sidi M'Cid qui font face à la ville et doivent devenir plus aisément accessibles grâce à ce nouveau pont : « Il faut que cette promenade conserve toujours son affectation actuelle. Ne permettez jamais, mes chers collègues, d'y faire des constructions. Que ce bois reste toujours une promenade aux portes de la cité[600] ».

(Georges Boisnier), 17 mai 1913. *Ibid*. pour la citation suivante.

[598] AWC/CPE 213/CM, 6 juin 1913, Lecture d'une lettre du préfet au maire : « au sujet de la transformation en style arabe du bâtiment du dispensaire [le préfet] estime qu'il vaudrait mieux le laisser tel qu'il est si la Commune ne peut pas faire la dépense de suppression d'un étage ».

[599] Cela découle d'une délibération municipale du 27 décembre 1904. Le 16 novembre 1905 un marché avait été passé avec l'autorité militaire pour que ce chantier emploie 25 détenus (AWC/CPE 207/CM, 11 décembre 1905). En décembre 1908 la Société du Coudiat commande 20 000 arbres ; 19 687 sont annoncés plantés en avril 1909 (*La Dépêche de Constantine*, 9 décembre 1908 et 9 avril 1909).

[600] AWC/CPE 214/CM, 9 juillet 1910.

Lieu de loisirs et de plaisir, d'intimité et de joies collectives, de calme repli pour échapper aux tensions quotidiennes de l'espace urbain, les jardins et bois étaient des lieux nécessaires pour que les honnêtes citoyens français (électeurs et déjà connaisseurs, pour ceux venant de métropole, de ce type de lieux), à l'intention desquels ces espaces étaient avant tout aménagés, puissent jouir de la vie algérienne. Ce que l'on appréciait c'était leur « aspect de jardin de France[601] ». Le square Valée, « ''le square'' par excellence » était particulièrement apprécié. Ces promenades et l'usage que les Français en communiquèrent aux indigènes participait à l'installation d'une sensibilité et d'un mode de vie métropolitain en Algérie. Inévitablement – il resterait à décrire sous quelles formes et dans quelles mesures – cet idéal urbain et français eut sa variante constantinoise et ses adaptations indigènes. Ceux-ci y flânaient, venaient y passer certaines fêtes religieuses et même s'y réfugiaient après des secousses sismiques[602]. Nous ne conclurons pour l'instant que sur l'importance que l'aménagement de telles espaces eut pour les édiles. L'un d'eux dit : « Nos parcs, l'orgueil de notre ville, doivent être conservés et aussi entretenus et grandis sans cesse[603]. » L'aménagement de tels espaces avait aussi pour ambition de domestiquer – en le sublimant – l'espace naturel et d'encadrer les monuments que l'on construisait et les quartiers que l'on aménageait en ce début de XXe siècle[604].

*

* *

Largement avantagée par son site unique, Constantine et surtout sa médina mais aussi l'ensemble des abords du Rhumel furent traités avec une grande attention par la municipalité. La beauté que cette dernière voulut donner à la ville n'était ni neutre ni sans implications urbaines : les vues sur ce qu'était la présence romaine et sa manière de bâtir la ville ainsi que le regard porté sur « l'Indigène » façonnèrent un certain nombre

[601] Mme Douvreleur, *Constantine en 25 tableaux, deux petits prologues et un brin d'histoire*, Paris, Editions de la Jeune Académie, 1931, p. 50 [AWC, ASOM]. *Ibid.* pour la citation suivante.

[602] Mme Douvreleur, *op. cit.*, p. 50. Par peur des effondrements les squares étaient alors transformés (contre la volonté de la municipalité) en lieux de refuge (*L'Écho d'Hippone*, n° 16, 15 août 1908). Selon *L'Écho*, les populations indigènes y étaient bien plus nombreuses que les « Français ».

[603] AW/CPE 220/CM, 4 mai 1926. Intervention de Momy.

[604] Salwa Boughaba conclut ainsi sa thèse : « Nous avons montré comment, à Constantine, les lieux consacrés de nature ont vu la mise en place, à proximité plus ou moins directe, d'ouvrages d'art de la colonisation (ponts, tunnels, puits, citernes, etc.), autant d'objets techniques censés domestiquer la nature et ses forces, dompter finalement le Rocher millénaire – une sorte de palimpseste permettant de renouveler la forme et les images de la ville. » (*L'architecture de la ville comme lieu de l'affrontement et des dialogues culturels. Les transformations coloniales de Constantine et d'Alger (1830-1930)*, Thèse de doctorat

d'aménagements (tracé de pont, architectures, « sanctuarisation » du quartier musulman).

Par ailleurs, tous les aménagements fonctionnels (ponts, destruction du magasin à orge, etc.) se devaient d'embellir Constantine, de faire de cette ville une merveille qui serait le témoin de la puissance française et du pouvoir grandiose des dominants de la ville et de l'Algérie. Ces embellissements devaient servir à accroître les recettes touristiques mais cette espérance municipale ne semble guère avoir été couronnée de succès : dans les années 1930 le Rocher n'étaient toujours majoritairement qu'un point de passage pour les touristes se rendant ensuite rapidement à Alger, Tunis ou Biskra[605].

Le dernier aspect absolument fondamental pour bâtir une Constantine qui soit française, c'était de lui donner un aspect de France et de la peupler de Français. Pour cela, l'embellissement de la ville était un point crucial pour les élus municipaux, qui y travaillèrent par divers aménagements urbains. Ainsi, lorsqu'elle revient à Constantine au début des années 1930 après y avoir longuement vécu dans les années 1910, Douvreleur peut s'émerveiller : « J'ai vu le Rocher (…) près de quinze ans après l'avoir quittée et j'ai trouvé Constantine si transformée, si embellie que je la tiens désormais pour une de nos plus charmantes ville française. (…) Une bonne fée, sa municipalité, a continué à accomplir pour elle des prodiges. (…) Riche de tout son vieux passé, elle est maintenant une cité moderne, agréable et charmante[606] ».

En somme, jardins, bâtiments de style Beaux-arts, monuments et autres aménagements urbains participèrent à leur mesure à installer la France à Constantine, à la « nationaliser » et à y enraciner les colons. L'esthétique mise en avant par les décideurs devait créer une atmosphère particulière, rappeler le pays natal ou la France rêvée ou, du moins, celle qu'ils se représentaient. Éprouver avec joie la ville, s'y sentir chez soi, faire en sorte que chacun y éprouve son *Heimat* : le domaine des sentiments eut son influence dans l'aménagement de Constantine[607].

---

d'architecture sous la direction d'Alain Roger, EHESS, 1999, p. 393).

[605] Émile Morinaud, « Préface », *in* Prosper Alquier, *Guide de Constantine, géographique, historique, touristique et administratif*, Imprimerie Paulette & ses fils, 1930, p. 5.

[606] Mme Douvreleur, *op. cit.*, p. 9 et 35.

[607] Sur les rapports entre nation, nationalisme et colonialisme, nous renvoyons à Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, « Poche », 2002 [*Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983].

Chapitre 6. Inaugurations et hommages : la mise en scène de la puissance française

Le commencement ou l'achèvement de tel ou tel aménagement, souvent les plus impressionnants, parfois des moins conséquents, fut bien souvent le moment de faire intervenir une figure majeure du pouvoir français afin qu'elle pose la première pierre ou inaugure le travail achevé. Le maire et ses conseillers, les ingénieurs et les architectes, le Gouverneur voire le Président de la République apposent alors leur sceau, celui de la France dominante. L'« aménagement » devient alors « œuvre » et est l'occasion de mettre en scène la puissance française, de la célébrer – parfois avec des statues – et de convaincre l'ensemble de la population du bien-fondé des délibérations et engagements des pouvoirs en place. Ainsi, poser malhabilement une première pierre d'une truelle d'argent ou couper un ruban recouvrait les aménagements d'une dimension politique centrale : l'édification de Constantine se montrait profondément *française*[608]. L'étude des discours, démarche presque sigillographique, qui espéraient arrimer avec une vigueur supplémentaire les principaux édifices et infrastructures à Constantine et les consacrer comme « phares urbains[609] » de la présence française s'avère essentielle pour comprendre les imbrications entre affirmation d'une puissance et aménagements urbains et, en somme, un pan de l'armature idéologique de la domination française à Constantine au début du XXe siècle.

1. Sceller les éblouissants phares d'une domination sans équivalent

DE FASCINANTS ÉDIFICES

Revenant à Constantine après une longue absence, Rachid et l'incertain narrateur de *Nedjma* rêvassent sur la ville : « Les grands chantiers qu'on se proposait de mettre en

[608] « Le Président armé de la truelle et du marteau d'argent fait les gestes d'usages… » (Loubet inaugurant les travaux du Coudiat, *L'Indépendant*, 26 avril 1903).

[609] Nous nous rattachons par cette expression au propos de Jacques Berque : « Des urbanistes comme G. Bardet soulignent avec raison le rôle du ''phare urbain'', c'est-à-dire de l'idée directrice, capable de cohésion, qui relient entre eux des phénomènes épars et dote l'agglomération, à la fois, d'individualité, et d'optimisme. Et c'est là que nous voyons combien l'observation des villes nord-africaines peut apporter à la sociologie urbaine en général, justement parce qu'elle exalte le rôle du signe, ou même du conflit entre signes rivaux. » (*Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Le Seuil, 1962, p. 195).

marche avaient toujours passionné les habitants comme un rêve exotique[610] ». Cette intérêt et passion (dont-il resterait à saisir les nuances chez chacun) pour les grandes édifications en cours au début du XXe siècle, les pouvoirs en place tentèrent au mieux de la muer en fascination pour ce qu'ils avaient décidé de bâtir et, plus généralement, pour eux-mêmes et pour la France. Les élections municipales de 1912 (qui sont pour Émile Morinaud les troisièmes dans lesquelles il remet son mandat en jeu) qui se tiennent deux semaines après les inaugurations des deux nouveaux ponts sur le Rhumel sont ainsi le moment de « la glorification de l'œuvre municipale (…), l'œuvre de la paix[611] » et des travaux achevés. Pour une municipalité si bâtisseuse, ce vote ne saurait alors être qu'« un acte de foi, un hommage éclatant au Travail et à la Paix[612] » – ce qu'il fut effectivement.

Les diverses constructions, que chacun voyait évoluer lentement mais sûrement, étaient en elles-mêmes des éléments pour toucher « l'esprit et le cœur[613] » des sujets musulmans. Alors que les aménagements de Constantine reprennent une nouvelle dynamique, l'ancien secrétaire général de la préfecture reconverti en rédacteur de guide touristique écrit : « Il était réservé à M. Morinaud, maire de Constantine, et à ses collaborateurs, de frapper l'imagination simpliste de nos sujets par la vue de travaux absolument esthétiques et gigantesques, surgis en moins de vingt années[614] ». Les Européens n'étaient pas en reste et ressentirent dans une large mesure une fascination pour l'édification de Constantine qui se menait depuis le début du nouveau siècle. De telles traces de fascination et d'éblouissement ne sont pas aisées à retrouver au fil des archives. L'éclat des édifices est certes célébré par les journaux des prépondérants, mais on ne saurait se contenter que des dires de ces arrogantes feuilles[615]. Divers livres de souvenirs évoquent la fascination, dont la mémoire subsiste avec force, que pouvaient inspirer la modernisation de Constantine et de l'Algérie et les aménagements menés par la France. Pour une ancienne institutrice, « le seul sentiment qui s'empare de nous ne peut être que l'admiration. Nous avons affaire là à des bâtisseurs de génie, les lointains descendants sans doute de ceux de Pérouges ou de Rocamadour ou du Mont

---

610 Kateb Yacine, *Nedjma*, Paris, Seuil, « Points », 1996 [1956], p. 166.

611 *Le Républicain*, 27 et 29 avril 1912.

612 *Le Républicain*, 4 mai 1912. Tous les candidats de la liste du « parti d'Union Républicaine radicale et radical-socialiste » sont élus à de larges majorités.

613 Elles complétaient en cela le dispositif scolaire, censée être une « école de l'esprit et du cœur. » (Émile Combes, discours au Sénat du 7 avril 1895, cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 133.) Ce genre d'exclamation aux accents de Saint-Just est une des formes que prend la conquête des populations.

614 Arripe, *Le tourisme à Constantine*, Constantine, Syndicat d'initiative de Constantine, s.d. [1921], p. 8.

615 Le pont de Sidi M'Cid est par exemple une « œuvre d'art qui affirme, une fois de plus, dans ce pays, la force et l'éclat du génie français. » (*La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912).

Saint-Michel[616] ». Inconsolable d'avoir dû quitter l'Algérie, Sutra justifie dans son ouvrage l'ensemble de la présence française en ces terres. Néanmoins, ce n'est que pour les édifices élevés qu'elle se montre aussi élogieuse : elle et nombre d'Européens s'attachèrent aux puissants et les élurent dans une large mesure parce qu'ils étaient des bâtisseurs importants.

Au sujet d'un autre lieu d'Algérie, un fonctionnaire colonial – dont le propos, pensons-nous, s'applique parfaitement à la situation constantinoise – relate dans ses *Souvenirs* (au ton général dénué de vantardise et de fanfaronneries) l'expérience d'une inauguration et évoque aussi bien le sentiment des colons que celui des colonisés : « Puisqu'il est question de fêtes, je ne puis passer sous silence une de celles qui font époque dans la vie d'un humble fonctionnaire. Elle fût organisée en mon honneur par les colons de Pont-du-Caïd. En voici, du reste, la raison : (…) Pont-du-Caïd souffrait d'une pénurie d'eau potable (…) Lorsque la conduite d'eau fut à la veille d'être achevée, on m'avisa, et je vins procéder à la réception de la fontaine-abreuvoir, placée au centre du village. Quand le garde champêtre ouvrit dévotieusement le robinet et que l'eau se mit à jaillir avec force, une immense allégresse s'empara de toute la population et je fus félicité avec enthousiasme (…) Européens et indigènes m'acclamaient (…) Jamais, au cours de ma carrière, je n'avais constaté reconnaissance semblable[617] ». L'arrivée de Malek Bennabi à Constantine est un autre souvenir qu'il nous paraît utile d'évoquer. Ce sont les nombreuses lumières dans la nuit et la forme massive des immeubles qui marquèrent suffisamment le jeune homme pour qu'un demi-siècle plus tard il s'en souvienne avec magie : « c'est le moment, où, après le Khroubs, dans l'horizon d'encre de la nuit, m'apparut, en une vision éblouissante, Constantine avec son éclairage électrique. (…) Les maisons hautes, contrairement à Tébessa où elles sont basses, même dans la rue principale, ne manquèrent pas de m'impressionner[618] ».

Si la recherche autour de ce phénomène de fascination (était-elle systématique ? Était-elle solide ou volatile ? Qui touchait-elle plus particulièrement ?) est à poursuivre,

---

[616] Josette Sutra, *Algérie mon amour. L'histoire d'une institutrice pied-noir. Constantine, 1920-1962*, s.l., L'Alanthrope, « Les Souvenirs », 1979, p. 23

[617] Manuel Bugeja, *Souvenirs d'un fonctionnaire colonial*, Tanger, Les Editions Internationales, 1939, p. 123-124. En terre d'islam l'hydraulique et la mécanique relevaient de l'*'ilm al-hiyal* (la « science des ruses », jusqu'au XVIe siècle, avant de désigner plus largement génie civil (Eric Gobe (dir.), *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècles*), Paris/Tunis, Maisonneuve & Larose/IRMC, 2004, p. 13)). Ceux détenant de tels savoirs et étaient capables d'en tirer le meilleur parti devaient, au début du XXe siècle, être dans une large mesure consacrés comme des « rusés » à l'action salutaire.

[618] Malek Bennabi, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, ENAL, 1965, p. 32.

un tel sentiment existait bel et bien[619]. Il était notamment fondé sur la vision d'une ville qui était bâtie avec richesse et majesté, par des monuments pompeux et mis en scène, autant de par leur position dans la ville que par leur inauguration. L'apologie faite par les élus et fonctionnaires de ces aménagements-œuvres et l'émerveillement qui en était le corollaire avaient des enjeux et implications politiques aussi difficiles à mesurer que certains.

AMÉNAGER ET FONDER UNE PUISSANCE

En premier lieu, ces édifications et leurs inaugurations servaient dans une certaine mesure à réaliser un vieux rêve de républicain, c'est-à-dire « arriver à faire comprendre aux indigènes que l'impôt destiné à alimenter les services publics n'est pas un tribut à la turque, mais qu'il revient aux Kabyles, et aux Arabes sous forme d'écoles, de routes, de fontaines…[620] ». Les usages quotidiens du nouveau pont de Sidi Rached et l'arrivée de davantage d'eau par la nouvelle conduite de Fesguia étaient des éléments concrets d'apports de la domination française aux expériences quotidiennes. Le maire, de son côté, était sûr de sa politique. Pour lui, édifier Constantine de la manière dont il l'envisageait, avec vigueur et gigantisme, désamorçait d'emblée toute critique[621]. Plus grand pont de pierre du monde, nombre presque unique d'inaugurations par le gouverneur, etc. : les travaux menés par la municipalité participaient de la fondation de son autorité – et en

[619] Ambdelmadjid Merdaci et Kouider Metaïr avaient déjà cerné cet aspect de l'aménagement de Constantine au début du XXe siècle : « La ville, à quelques encablures de la fin du mandat d'Émile Morinaud, à la tête de la municipalité depuis quasiment le début du siècle, ne pouvait échapper à la fascination que ne manquaient pas d'inspirer les durables bouleversements que lui avait imprimés ce maire à tous égards exceptionnels. Il n'est pas faux de dire que Constantine, aujourd'hui encore, doit son visage au magistère de Morinaud, ce maire à la longévité remarquable, entreprenant et ambiguë. » (*Constantine, citadelle des vertiges*, Paris/Alger/Constantine, Paris-Méditerranée/Edif/Média-Plus, 2005, p. 77). Pour indiquer des pistes de recherche, nous citons deux documents de part et d'autres de la période que nous étudions (dans quelle mesure la fascination est-elle circonscrite à une époque ?). Alexandre Dumas rapporte de son voyage en Algérie les propos mi-nonchalants, mi-éblouis d'un sujet musulman : « Je demandais à un Arabe ce qu'il pensait de ces citernes, de ces ponts, de ces aqueducs. ''— Que le peuple arabe est bien aimé de Mahomet, répondit-il, puisqu'il lui a envoyé des hommes qui, de l'autre côté de la mer, sont venus travailler pour lui.'' La population de Constantine est convaincue que ce qu'elle ne pouvait pas faire, elle, nous sommes venus pour le faire, nous, et que le jour où nous aurons fini notre tâche, Dieu nous renverra comme inutiles désormais en Algérie.'' » (Alexandre Dumas, *Le Véloce ou Tanger, Alger et Tunis*, Paris, Imprimerie de Mme Vve Dondey-Dupré, 1855, p. 425). Enfin, la littérature contemporaine décrit elle aussi ce type de fascination, entre mystique et illuminations : « Constantine est une légende. La ville tisse des relations avec ses ponts qui, le soir, semblent se suspendre aux étoiles. » (Jamel Al-Khodja, *Constantine l'ensorceleuse*, Paris, Les éditions du Panthéon, 2009, p. 39). Nous pourrions multiplier les exemples.

[620] *Bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, 1897, p. 189 (cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 129.) L'auteur de ces lignes, Bernard, était directeur de l'école normale de Bouzaréah.

[621] « Comment, du reste, oserait-on sérieusement la critiquer, cette politique à laquelle la ville de Constantine et sa banlieue doivent une ère de travaux et de prospérité sans précédent. (…) Une grande partie des travaux est aujourd'hui réalisée. » (*Le Républicain*, 30 mars 1908, « Pour Constantine par l'union Républicaine ! », retranscription d'un discours de Morinaud devant les Cercles républicains d'El Kantara et

particulier de celle de son omniprésent maire – et de sa puissance[622]. Pour les plus fervents, Morinaud devint progressivement un « nouveau Constantin [entouré de] dévoués collaborateurs[623] ».

Les consécrations des aménagements les plus grandioses sont des occasions d'auréoler un certain nombre de personnes : les principaux édiles mais pas uniquement. Lors de l'inauguration du pont de Sidi M'Cid, Morinaud pérore devant Charles Lutaud (Gouverneur depuis le 2 mai 1911) et Fernand David (ministre du commerce depuis le 14 janvier 1912) : « Monsieur le Ministre, nous avons fêté avec vous, en ce jour mémorable, et la hardiesse de nos ingénieurs et de nos entrepreneurs et l'admirable vaillance des soldats de la France[624] ! » Fernand David prend à son tour la parole : « Nous avons un service des Ponts et Chaussées vraiment hors de pair dont la science fait autorité dans le monde ; nous avons un corps admirable d'entrepreneurs de travaux publics insuffisamment apprécié en France. (…) Vous [les colons] êtes ici la parfaite incarnation du génie français. Je vous félicite d'avoir mis à la tête de vos affaires les hommes éminents et dévoués qui m'entourent ; c'est à leur zèle inlassable pour la chose publique, à leur loyalisme vis-à-vis de nos institutions républicaines que vous devez d'avoir obtenu, pour tous ces travaux couteux et nécessaires les subventions du département et du gouvernement général[625] ». Cette journée riche en inauguration et festivités solennelles (dont la réception du drapeau de 1870 du glorieux 3e zouaves) auréole techniciens et soldats, élus de tous conseils et administrateurs. Ils forment, en ce jour d'inauguration d'un pont et d'exaltation de la puissance créatrice de la France, une communauté soudée autour de ses chefs. En fin de compte, ces journées d'inauguration qui auréolent les divers aménagements participent à tisser autour d'Émile Morinaud une « communauté charismatique » et à renforcer durablement son pouvoir[626].

---

de Saint-Jean).

[622] « Le gouverneur général est venu faire une chose qui ne se voit que bien rarement dans les grandes villes de France, inaugurer à la fois cinq monuments publics et poser la première pierre d'autres grands travaux. » (*Le Républicain*, 30 mars 1908, *art. cit.*). L'important n'est pas que cette affirmation soit vraie ou non mais qu'elle soit vraisemblable pour les lecteurs du journal.

[623] Syndicat d'initiative de Constantine, *Constantine. Reine du tourisme dans l'Afrique du Nord*, Constantine, 1927, p. 8.

[624] *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912, « Les fêtes de Constantine ». Pour un discours analogue quatre lustres plus tard, voir *Quatre villes d'Algérie. Alger - Oran - Constantine - Bône*, Alger, Gouvernement général de l'Algérie/Service d'information et de documentation, 1954, p. 28.

[625] *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912.

[626] Pour le concept-clé de « domination charismatique » et ses corollaires nous renvoyons à *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, p. 56 (§ 16, « Puissance ») et p. 249-260 (§ 10, « La domination charismatique »). Pour que cette notion puisse être pleinement effective, il manqua peut-être à Morinaud d'être reconnu « doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains » ; encore qu'il n'en était pas loin. La mémoire collective a ainsi retenu le souvenir de Morinaud et notamment, semble-t-il, par des

Le déploiement de travaux titanesques est aussi l'occasion de mettre en scène, dans l'expérience quotidienne comme lors de journées exceptionnelles, une France civilisatrice capable de (presque) tout : « Au dehors des quartiers bas, livrés encore aux indigènes, tout dans Constantine devient la prise de la civilisation. Ne s'attaque-t-elle pas jusqu'au sol lui-même pour en changer la configuration[627] ? » Les Français se percevaient donc largement ainsi : par le dérasement du Coudiat, ils bouleversaient les montagnes ; par le lancement de ponts, ils outrepassaient les gouffres ; par la mise en place d'une salvatrice conduite d'eau, ils défiaient les sécheresses. Substantiellement, ils « achevaient l'œuvre généreuse de la Nature[628] ».

Les aménagements de Constantine eurent assurément une valeur utilitaire (circulation, hygiène, etc.). Mais ils eurent une dimension supplémentaire : elles étaient chargées d'une force politique conséquente. Images sensibles de la France, ils participèrent à la fondation de l'autorité du maire à Constantine et à l'édification de la puissance française dans cette ville[629].

SYMBOLISER LA BONTÉ ET LA PUISSANCE FRANCAISE

La monstration de la puissance française lors des inaugurations et fêtes passe particulièrement par l'étalement d'une pléthore d'éléments – assortie de la palabre convenue – qui sont autant de signaux (au premier chef desquels les drapeaux et fanions tricolores) de la puissance et de la bonté de la France et de sa République. Par exemple, lorsqu'il inaugure l'hôtel de ville, Morinaud tient à rappeler que la municipalité a su mettre, par le faste du nouvel édifice, au mieux en valeur les joyaux de la région[630]. Lors

---

chants kabyles évoquant encore le nom de cet homme (témoignage d'Abdelaziz, libraire à Constantine). Sur la constitution de la première « communauté charismatique » autour de Morinaud nous renvoyons aux *Mémoires* d'Ernest Mallebay, qui décrivent un Morinaud aux aspects évoqués par Weber : « Morinaud et ses fougueux lieutenants (…) sa phalange de jeunes (…) Dans toute la fougue de la jeunesse, mais une fougue tempérée par beaucoup de prudence et le souci constant de son avenir, le jeune maître était doué des dons physiques qui impressionnent un auditoire : fière prestance, visage mâle, voix claironnante et, pour les mettre en valeur, une éloquence de tribun. Il n'est pas surprenant que, dès son apparition sur la scène où il allait jouer un rôle de grande vedette, Morinaud ait donné cette impression, qu'il saurait se faire un beau destin. (…) Dès les premières années, il se révéla comme un chef autour duquel, attirés par son prestige, vinrent se ranger des lieutenants animés de son ardeur et qui, avec lui, entraînèrent la foule. » (Ernest Mallebay, *op. cit.*, p. 390 et 395).

[627] *L'Algérie de nos jours*, Alger, Gervais-Courtellemont & Cie, « Courtellemont artistique et pittoresque », 1893, p. 146.

[628] Syndicat d'initiative de Constantine, *Constantine. Reine du tourisme dans l'Afrique du Nord*, Constantine, 1927, p. 8.

[629] Sur la relation essentielle entre fondation, initiatives (en l'occurrence d'aménagements urbains et de « Conciliation » politique), autorité et pouvoir nous renvoyons aux textes d'Hannah Arendt (« Qu'est-ce que l'autorité ? », *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio/Essais », 1989 [1958] et *Qu'est-ce que la politique…op. cit.*, fragments 1 et 3b).

[630] *L'Indépendant*, 25 avril 1903.

des « fêtes de Constantine » d'avril 1912 pour inaugurer les deux nouveaux ponts, Constantine est présentée par son maire comme une ville dynamique et à l'avant-garde de la mission civilisatrice et enrichissante de la France en Afrique du Nord[631]. S'agissant de la distribution d'eau, le maire tient à affirmer que Constantine « pourra être citée comme une ville modèle au point de vue de l'alimentation en eau[632] ».

Une fois de plus, inaugurer ce n'est pas seulement annoncer l'ouverture d'une nouvelle infrastructure. C'est aussi ériger Constantine en pointe de la modernité et du progrès et comme la tête d'une Algérie en saine construction. Achevant de louer les nombreux édifices inaugurés (Hôtel des postes, Crédit foncier, école normale de jeunes filles, groupe scolaire d'El Kantara), Morinaud certifie, preuve en seraient ces bâtiments d'intérêt général, que la France « sait montrer un visage très doux[633] ». Par ailleurs, ces inaugurations et leurs flamboyantes péroraisons s'inscrivent dans tout un *continuum* de discours municipaux similaires portant sur l'aménagement urbain et l'action des dominants : les constructions qu'ils ont initiées prouvent qu'ils savent être justes, féconds et bienfaisants. Les journaux qui rapportent leurs discours regorgent de paroles de ce type, ramassées en cet impératif : « Avec Montesquieu, [les Français] pensent que la conquête est un droit légitime et nécessaire, mais qui laisse au peuple vainqueur une immense dette à payer au peuple vaincu. Cette dette sacrée, nous sommes en train de la payer en poursuivant, par tous les moyens en notre pouvoir, le relèvement de ce peuple arabe qui doit reprendre la place qu'il occupait jadis dans le monde[634] ». Ce ne sont là, certes, « que » des discours. Toutefois ils révèlent la manière dont les prépondérants français mettent en scène leur pouvoir par la mise en spectacle et l'ostension des édifications urbaines.

Le nouvel Hôtel des postes est quant à lui inauguré en tant que « monument, signe et symbole[635] » de l'activité commerciale de Constantine. C'est par le tissage d'un ensemble de tels symboles que la ville est recouverte au fil des ans d'un voile de France ; par la mise en scène quotidienne de ceux-ci, les Français établissent leur monde à

---

[631] Émile Morinaud s'adresse personnellement à Fernand Duval et lui demande de faire en sorte qu'on ne dénie plus à l'Algérie « la faculté de tirer parti des incalculables richesses de son sol et de disposer de ses revenus sans avoir à subir les formalités surannées » et qu'on fasse confiance aux Français qui y habitent (*La Dépêche de Constantine*, 20 avril 1912).

[632] *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912.

[633] *L'Indépendant*, 8 mars 1908.

[634] *La Dépêche de Constantine*, 15 juin 1909, « Cercle Salah Bey » (discours d'Émile Morinaud devant ce cercle franco-musulman).

[635] Discours de Victor Martin, Président de la Chambre de commerce de Constantine (*L'Indépendant*, 8 mars 1908, « Jonnart à Constantine »).

Constantine, s'assurent de leur domination, imposent leur imaginaire aux Israélites et Musulmans et marquent leur puissance. Ce « conflit de la chose et du signe[636] » que mettait en avant Jacques Berque naîtrait-il de la béance entre l'existant misérable de la masse indigène et les empreintes rutilantes de la domination française ? En tous cas, le pouvoir municipal constantinois se met en scène (édifices monumentaux autant que discours) pour montrer sa juste et puissante action : notre analyse des inaugurations et de leurs discours témoigne des usages politiques qui furent fait des aménagements urbains dans la Constantine du début du XXe siècle.

DÉPASSER ROME ET LES OTTOMANS : LES FRANÇAIS, DES AMÉNAGEURS SANS ÉGAL ET D'UNE PUISSANCE INÉDITE

Mettre en scène la puissance française c'est aussi l'occasion de montrer et de clamer que les puissances passées de l'Afrique du Nord sont dorénavant surpassées. Le dépassement dont les Français sont les plus fiers est celui de la puissance qu'ils estimèrent le plus : Rome. Plus que les villes contemporaines, l'antique empire est la ligne d'ambition sous laquelle ne pas échouer : « Il est à espérer que cette œuvre sera menée à bonne fin et que, bientôt, la fille de Constantine n'aura plus rien à envier ni à Cirta ni aux cités superbes de l'empire romain, ni même aux villes modernes les mieux dotées[637] ». Cette obsession de l'empire romain et de ses réalisations dans la province de Constantine (celle où ils s'étaient le plus installés) imprime particulièrement les discours sur les ponts et adductions d'eau[638]. Ces réseaux ont d'ailleurs été tracés et bâtis en suivant « les tracés de ces géants dont les œuvres n'ont pas disparu dans la nuit des siècles. (…) La deuxième conduite d'eau suit sur soixante-quatre kilomètre de parcours, presque exactement l'ancien aqueduc romain dont on trouve très peu de traces, car presque tout le vieux Constantine a été bâti avec les pierres de taille de cet ouvrage colossal[639] ». L'ingénieur Boisnier, drapé du costume romain, poursuit : « Nous colonisons et civilisons en nous inspirant encore de leurs enseignements. Sachons garder

[636] « Conflit de la chose et du signe » est le titre du deuxième chapitre de la première partie du *Maghreb entre deux guerres* (*op. cit.*, p. 61-86) ; voir aussi p. 195. En 1962, Ferhat Abbas, expliquant ses positions passées, écrit quant à lui : « Patientons ! (…) [Les fellahs dépossédés] sont sûrs que, d'une manière ou d'une autre, [l'impérialisme colonial] disparaîtra un jour. *Une maison sans fondation, déséquilibrée, s'effondrera tôt ou tard.* » (*La nuit coloniale*, Paris, Julliard, « Guerre et révolution d'Algérie », 1962, p. 112-113 ; nous soulignons l'allégorie architecturale).

[637] *La Dépêche de Constantine*, 29 avril 1909, discours de l'ingénieur Boisnier lors du début des travaux de la conduite d'El Kantara.

[638] Voir par exemple la (très) longue digression sur l'empire romain de l'ingénieur Boisnier lors de l'inauguration des travaux de la deuxième conduite d'eau relatée dans *Le Républicain* du 19 avril 1912.

[639] *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912, « Les fêtes de Constantine ». *Ibid*. pour la citation suivante.

la flamme, sous les cendres et les ruines ».

Les propos sur une Rome dépassée sont rares tant le respect pour la ville éternelle. Malgré tout, quand il s'agit de présenter le voyage présidentiel d'Émile Loubet en Algérie d'avril 1903 dans une brochure officielle, les scribes de l'Etat ne s'en privèrent pas : « Lorsqu'elle examine son œuvre et qu'elle la compare à celle de Rome dans l'Afrique du Nord, la France peut s'enorgueillir des résultats auxquels elle est parvenue. La civilisation et l'industrie modernes ont certainement mis à notre disposition des moyens de domination plus puissants que ceux dont pouvaient user les Romains, et en particulier, il est évident qu'avec le télégraphe et le chemin de fer, la propagation d'une insurrection est aujourd'hui bien difficile. Il n'en est pas moins vrai qu'en soixante-dix ans, notre occupation a dépassé de beaucoup les limites que les provinces romaines avaient cependant mis près de deux siècles à atteindre[640] ». Fier si ce n'est arrogant, l'exposé est clair : la France, qui a su utilisé à bon escient les techniques modernes pour asseoir sa domination, a établi une domination qui n'eut jamais d'égal.

Moins respectée quoi qu'elle ne fût pas méprisée pour autant, la domination ottomane était une autre période de l'histoire que le pouvoir français avait reléguée depuis un demi-siècle à de piètres souvenirs. Lors des grandes réjouissances d'avril 1912 « qui marquent, affirme Morinaud, l'une des grandes dates de l'histoire de Constantine » et que nous avons souvent citées, Morinaud fait allusion à l'un des beys du XVIIIe siècle : « Salah, le seul des Beys turcs digne du surnom de Grand, fit construire le pont d'El Kantara au-dessus des ruines du pont romain d'Antonin ; mais son œuvre, peu propre à défier des siècles, dut être remplacée, il y a une cinquantaine d'années, par le nouveau pont d'El Kantara[641] ». Les quelques édifices ottomans marquants – le palais du bey, quelques mosquées – étaient-ils au commencement du XXe siècle des ouvrages de référence à dépasser ? Nous n'avons pas trouvé de traces d'une telle rivalité : les Français avaient vaincus militairement les Ottomans (et avec eux l'ensemble des musulmans d'Algérie) et n'avaient donc pas besoin de les dépasser dans le registre des aménagements urbains[642].

---

640 *Alger - Oran - Constantine (15 - 26 avril 1903)*, Alger, Adolphe Jourdan, 1903, p. 130-131.

641 *La Dépêche de Constantine*, 20 avril 1912, « Les fêtes de Constantine ».

642 On peut bien lire « à une ville suspendue ils [les Français] ont répondu par une autre ville suspendue » dans les mémoires de Josette Sutra (*op. cit.*, p. 23), mais le ton parfois rancunier et médisant qui perce de ce livre laisse à penser qu'elle eut, dans son exil en France, l'irrépressible envie – dont rien n'indique qu'elle fût similaire au début du XXe siècle – d'affirmer que les Français pouvaient à tout point de vue surpasser les indigènes.

2. Célébrer et encourager la concorde républicaine et franco-musulmane

PRÔNER ET CÉLÉBRER L'UNION DES FRANÇAIS

Les diverses inaugurations et les discours qui leurs sont assortis sont aussi le moment de célébrer et d'encourager la concorde républicaine, la prospérité de la ville et l'union franco-musulmane. Ainsi, la venue du Président Loubet est-elle vécue comme la « *Trêve du Président*[643] ». Ce dernier, lors du banquet vespéral qui clôture une journée de visites (notamment d'inauguration de travaux au Coudiat et celle du nouvel Hôtel de ville), indique aux notables réunis la route à suivre pour Constantine : « développer la race de la France (…) à travailler à la prospérité. (…) Ainsi faisant, vous honorerez l'Algérie, vous grandirez la patrie ». Cinq ans plus tard c'est le gouverneur Jonnart qui parcourt la ville. Il pose la première pierre du deuxième pont sur le Rhumel, alors surnommé « pont de la Concorde[644] ». L'ode à l'union des Français, la Conciliation et le dynamisme constaté des chantiers que cette dernière a rendu possible sont exaltés par les représentants de la République et, semble-t-il, une partie importante de la population[645].

Malgré quelques bisbilles, les édiles sont tous acquis au maire ; il en allait de même pour tous les notables européens. Qu'en était-il des ouvriers ? « La population du faubourg d'El Kantara est essentiellement ouvrière, dévouée aux institutions de la République française et profondément patriote, et si parfois elle manifeste une légère turbulence, loin d'elle les principes subversifs que tendent à introduire en France une classe ouvrière d'énergumènes inconscients dévoyés[646] ». Si l'on ne saurait se contenter de ces considérations de *L'Indépendant*, il semble bien que la situation de la classe ouvrière à Constantine tende vers cette description : par la Bourse du Travail, l'Université populaire et quelques élus, le maire est parvenu à s'attacher une grande partie des classes laborieuses françaises. Enfin, l'époque d'antijudaïsme ouvert de Morinaud s'éloignant, la fraction juive de la population se rapproche elle aussi au fil des ans de la politique du maire.

---

[643] *L'Indépendant*, 26 avril 1903. Souligné par le journaliste. *Ibid.* pour la citation suivante.
[644] *L'indépendant*, 9 mars 1908.
[645] *L'Indépendant*, 8 et 9 mars 1908 ; voir aussi les discours d'Ulysse Hinglais (syndic d'honneur du Syndicat de la presse), d'Émile Morinaud et de Charles Jonnart.
[646] *L'Indépendant*, 8 mars 1908.

PROMOUVOIR UNE CONCORDE FRANCO-MUSULMANE EN DEVENIR

Lors des inaugurations et autres banquets, la parole est aussi donnée aux élus indigènes[647]. Devant le gouverneur Jonnart, Mohammed Bencheikh Lefgoun remercie longuement les dominants français pour leur politique bienveillante « en vue du relèvement matériel et moral des populations musulmanes algériennes[648] ». Ces notables musulmans (notamment les plus attachés à la présence française comme Bencheikh Lefgoun) se mettent eux-mêmes en scène lors de ces dîners, qu'ils espèrent être des moments symboliques de bascule vers des lendemains plus radieux pour les sujets qu'ils participent à gouverner.

L'inauguration d'un édifice leur étant destiné au premier chef est donc pour eux un moment charnière : « l'inauguration de cette grandiose médersa est pour chacun de nous un fait de la plus haute signification, et les conséquences qui peuvent résulter de telles cérémonies n'échappent à personne. Nous sommes frères et l'humanité nous commande de prêter assistance au prochain et de toujours accorder dans nos préoccupations le premier rang à l'intérêt général. (…) Aujourd'hui, je puis affirmer, sans crainte d'être contredit, que les mœurs musulmans (…) sont acquis à la République, que la sympathie pour la France est devenue plus grande qu'elle ne le fut jamais[649] ». Edifiée place Perrégaux, soit sur un des points de passage les plus importants de la ville, cette nouvelle médersa (qui forme les fonctionnaires subalternes servant à encadrer les populations musulmanes) est, dans l'esprit du muphti et assurément de nombre de notables musulmans, le symbole de la bonne collaboration entre musulmans et Français. Son inscription définitive dans l'espace urbain est pour lui la marque de la bonne progression de cette concorde franco-musulmane.

Mais les musulmans ne sauraient se développer eux-mêmes et approfondir cette union entre les populations sans suivre activement la voie ouverte par les Français :

---

[647] Pour une analyse poussée des prises de paroles de chacun et de la place des différents intervenants lors d'une inauguration d'édifice en situation coloniale nous renvoyons au teste de Max Gluckmann, « Analysis of a social situation in modern Zululand » (présenté par benoît de l'Estoile et traduit de l'anglais par Yann Tholonat), *Genèses*, 3/2008, n° 72, p. 119-155 [*Bantu Studies*, vol. 14, 1940]. Précisons que, contrairement à l'inauguration d'un pont en janvier 1938 décrite par Gluckmann, il n'y eut ni discours de représentants indigènes ni remerciements ou félicitations aux ouvriers indigènes (il y avait d'ailleurs davantage d'ouvriers français ou italiens pour la construction du pont de Sidi Rached), ni « bénédiction selon les pratiques locales », ni de séparation entre les groupes présents (Européens et Zoulous). La situation est tout de même semblable dans la mesure où elle est le moment d'une célébration commune pour une construction d'intérêt mutuel.

[648] *L'Indépendant*, 8 mars 1908. Bencheikh Lefgoun est membre d'une des plus anciennes familles de notables de Constantine et l'un des principaux représentants des *wilad al-bilâd* (vieilles familles bourgeoises de Constantine).

[649] Discours du muphti Ben Mouhoub prononcé à l'inauguration de la médersa, reproduit *in* Chérif

« Répondant à vos généreux appels, nous voulons à notre tour, faire preuve d'initiative, créer nous même sous votre autorité, des œuvres nouvelles basées sur les principes de la mutualité et de la solidarité humaine. C'est d'ailleurs par la constitution de sociétés (…) que nous arriverons, ce nous semble, à compléter en faveur des ouvriers et des citadins, l'œuvre admirable que vous avez réalisée dans l'intérêt des cultivateurs avec le concours des sociétés de prévoyance indigènes[650] ».

Lors du même voyage d'inaugurations, le docteur Taïeb Morsly remercie quant à lui chaleureusement le gouverneur « pour avoir facilité l'achèvement de plusieurs œuvres auxquelles tenaient les musulmans[651] », comme la médersa ou la clôture du cimetière musulman. Pour cet élu municipal indigène qui évoluent à la fois dans les milieux français (et acquis à leurs codes culturels) et musulmans, ces édifices sont les symboles urbains de l'union de deux populations encore trop distantes. Il poursuit son discours en indiquant que la municipalité a toujours tenu compte des intérêts des musulmans et que satisfaction leur avait été donnée « toutes les fois que celles-ci [leurs revendications] étaient justes et équitables. Notre sympathique maire et tous nos collègues français nous traitent toujours sur le même pied d'égalité ». Lors de telles réjouissances, *La Dépêche de Constantine* est ravie de pouvoir clamer que de nombreux indigènes participent joyeusement et « ont orné, pour la circonstance, leurs éventaires et leurs boutiques avec un luxe qui témoigne de la loyauté de leurs sentiments et de la parfaite harmonie qui règne ici, entre européens et musulmans[652] ».

Cette union tant évoquée n'était-elle qu'un mantra inlassablement répété par les notabilités officielles ? Au-delà des réalisations destinées à l'ensemble des Constantinois (ponts, adductions, etc.) ou seulement musulmanes (cimetière), quelle était l'épaisseur de cette politique d'union ? Lorsque le Gouverneur Lutaud, chaudement applaudi, déclare devant le banquet du conseil général qui restaure les personnalités, très majoritairement européennes, fourbues après une journée d'inaugurations, « qu'unir notre destinée à celle de l'indigène, voilà quelle doit être notre ambition[653] » et décore quelques minutes plus tard de diverses breloques un musulman et quatre Européens, ne doit-on voir là qu'une entorse contingente à une « destinée » commune ou le symbole – que ces inaugurations

---

Benhabylès, *op. cit.*, p. 143-144 et 146 (il cite *L'Indépendant*, 1er mai 1909).

650 *L'Indépendant*, 8 mars 1908.

651 *L'Indépendant*, 11 mars 1908, « Discours du Dr. Morsly ». *Ibid.* pour la citation suivante.

652 *La Dépêche de Constantine*, 20 avril 1912.

653 *La Dépêche de Constantine*, 21 avril 1912. Le docteur Guigon, Lafforêt (chef de bureau à la Préfecture), Chapour (avocat), Mohamed ben Lefgoun (Délégué financier) sont décorés comme officiers de l'Instruction publique. Ripert (chef de cabinet du préfet) est décoré officier d'Académie.

en regorgeraient ! – d'une vaste farce ?

De la même manière que les inaugurations s'inscrivaient dans une série de discours, les harangues promouvant l'union et la concorde faites par les élus français ou musulman (si ce n'est les deux[654]) sont récurrentes. Les paroles des uns semblent faire écho à celles des autres. Reprenons l'intervention déjà évoquée du maire devant le cercle Salah Bey : « Aimez la France. Les Français et les musulmans sont faits pour se comprendre, car ils ont les mêmes qualités de fierté, d'enthousiasme et de désintéressement[655] ». Ces mots résonnent avec ceux prononcés huit mois plus tôt par Morsly lors d'une séance du conseil municipal d'octobre 1908. Remerciant Christofle pour son éloge qu'il venait d'adresser aux soldats indigènes, il ajoute : « il y a 71 ans, les Français et les Arabes se combattaient avec acharnement, le siège de Constantine où sont tombés tant de braves est resté légendaire. Aujourd'hui, il n'existe plus aucun antagonisme entre les hommes des deux races, Français et Arabes ont appris à se connaître et à s'apprécier, ils marchent maintenant la main dans la main et on verrait certainement tous les Arabes marcher à la frontière avec les soldats français, si la France était menacée[656] ».

Le docteur Morsly, modèle d'assimilation, semble décidemment plus loquace que ses coreligionnaires lorsqu'il s'agit de louer la présence et domination française et les aménagements que celle-ci permettait. Il était sans doute l'un des rares exemples de musulman pour qui une union active avec la population française était, au début du XXe siècle – n'oublions pas que, pour beaucoup, la répression du mouvement insurrectionnel de 1871 n'est pas un souvenir si lointain –, un désir ardent.

3. Quadriller la ville de figures tricolores : érection de statues et dénomination de rues

Après une étude approfondie des inaugurations et de leurs discours il nous semble important de nous arrêter sur un type particulier d'aménagement urbain qui est par lui-même une forme d'hommage à la France : l'érection de statues çà et là dans la ville. Le souvenir qu'en garde une jeune fille qui grandit à Constantine dans les années 1920 est

[654] Nous utilisons ici les termes de « français » et « musulmans » en référence à leur citoyenneté française ou non. Dans cette mesure, Taïeb Morsly était l'un des rares exemples de franco-musulman (il avait été naturalisé français en vertu du décret du 17 décembre 1883 (dossier de Légion d'honneur, LH/1943/18)).
[655] *La Dépêche de Constantine*, 15 juin 1909.

significatif à ce propos : « *Partout* des statues : celle de Lamoricière, de Valée, de Constantin, de Laveran[657] ». Nous ne nous pencherons que sur l'étude des deux plus marquantes du paysage urbain constantinois : celles en hommage à Lamoricière et à Constantin[658]. L'érection de ces statues fut décidée pour toutes deux entre 1900 et 1910. Pour ces commémorations ainsi que pour renommer des rues, le Conseil municipal et la « panoplie d'acteurs[659] » qui les entouraient furent au cœur de ces hommages, célébrations républicaines et inscription de la France dans l'espace.

LA STATUE DE LAMORICIÈRE : UN HOMMAGE AU SOLDAT DE LA CIVILISATION ET UN SYMBOLE DE LA SUJÉTION MUSULMANE

La statue qui a certainement le plus marqué les esprits des Constantinois est celle de Lamoricière, héroïque capitaine des zouaves lors de la prise de Constantine. Le conseil municipal avait à l'unanimité décidé de cette surrection dans sa séance du 3 février 1903, « considérant que rien n'est plus propre à inspirer aux générations présentes et futures le culte des vertus militaires et du dévouement à la Patrie que le noble spectacle que leur donnent les monuments élevés à la gloire des grands hommes qui ont illustré la France et l'humanité[660] ». La maquette du monument présentée par le sculpteur Belloc est acceptée par le comité du monument Lamoricière au début de l'été 1905 ; sa livraison est promise par le sculpteur dans un délai de deux ans[661].

Cette statue, qui allie un hommage à l'armée à un hommage à la patrie française, est finalement inaugurée le 25 avril 1909[662]. L'homme politique et le soldat sont loués par

---

656 AWC/CPE 200/CM, 23 octobre 1908. Morsly évoque la frontière algéro-marocaine.

657 Josette Sutra, *op. cit.*, p. 24. Nous soulignons. Éprouvant la ville différemment, Mme Douvreleur écrit au contraire que ces statues ne sont pas si omniprésentes (Mme Douvreleur, *op. cit.*, p. 77).

658 D'autres projets de statues virent le jour entre 1900 et 1914 (et surtout à partir de 1910). Par exemple celui à la gloire d'Adolphe de Calassanti Motylinski (professeur de la chaire publique d'arabe de Constantine, ami de Charles de Foucauld et mort du typhus le 3 mars 1907 au retour d'un voyage dans le Hoggar auprès du religieux) mené par le Syndicat de la Presse de Constantine. Ce dernier souhaitait édifier un buste en bronze à proximité de la nouvelle médersa pour « le souvenir de cet homme qui a donné sa vie pour la science [et qui] méritait d'être conservé dans un monument plus durable que la mémoire de la génération présente. » (*La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1909, appel à souscription signé par Carbonnel et Hinglais ; voir aussi *L'Indépendant*, 21 mars 1908). Nous n'avons pas retrouvé de documents concernant l'achèvement ou non de ce projet.

659 Jan C. Jansen, « 1880-1914 : une ''statuomanie'' à l'algérienne », Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ounassa Siari-Tengour, Sylvie Thénault, *Histoire de l'Algérie coloniale. 1830-1962*, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012, p. 263.

660 *Le Républicain*, 17 juin 1909 (voir aussi La *Dépêche de Constantine*, 18 avril 1909). Nous n'avons pas retrouvé dans les cartons et liasses consultées aux AWC la délibération en question.

661 *L'Écho du diocèse d'Hippone*, n° 13, 1er juillet 1905. A cette date le comité a réuni la somme de 52 000 francs, en partie par souscription publique. Nantes, ville de naissance du général a par exemple fait don de 500 francs (AWC/CPE 200/CM, 13 août 1904).

662 Le général commandant la division (également Président du comité du monument Lamoricière) a fait

ses thuriféraires, le maire au premier chef : « On n'y verra pas seulement l'image d'un intrépide soldat, mais la manifestation d'une des formes du patriotisme dans un des plus illustres enfants de la France[663] ». Cette statue fût donc, lors de son inauguration, une allégorie de la Nation française en action. Le dynamisme militaire d'autrefois, sabre au clair, se poursuivait selon le maire par la vitalité de la municipalité d'aujourd'hui. Le général Gillet y voit de son côté « l'expression vivante de la conquête de Constantine, de sa délivrance de la barbarie et de sa naissance à la civilisation[664] ». Pour lui, l'armée avait ouvert la ville aux bienfaits de la France civilisatrice. Pour d'autres, si Lamoricière n'avait été que l'incarnation de l'armée et de la patrie, il n'eut été « qu'un Lamoricière à demi, qu'un Lamoricière tronqué, car si Lamoricière fut tout cela, il fut plus encore, il fut catholique et catholique de trempe[665] ». Jules-Etienne Gazaniol, évêque officiant à la cathédrale, prêche devant ses ouailles en présentant pour sa part un général ayant une foi si vive qu'il n'hésita pas à aller combattre auprès de Pie IX contre les garibaldiens. Pour lui et les catholiques de Constantine, l'érection de cette statue participait à reconstruire, non loin d'Hippone et de son vénéré Saint Augustin, la Cité catholique et, en récupérant cette figure tutélaire, riposter à la toute récente Séparation de l'Église et de l'État et à ses tragiques inventaires. Maire, général, évêque : tous font de Lamoricière, figure unanimement louée, leur héraut et s'inscrivent à sa suite.

Statue du général Lamoricière, carte postale, s.d.

parvenir à la fin de l'été 1908 l'autorisation du ministère de la guerre d'édifier le monument (AWC/CPE 205/CM, 11 septembre 1908, Lecture d'une lettre du général Gillet).

[663] *La Dépêche de Constantine*, 28 avril 1909.

[664] *La Dépêche de Constantine*, 30 avril 1909.

Finalement, pour les Français les plus enthousiastes (mais combien étaient-ils à voir, au-delà du jour d'inauguration, en Lamoricière l'allégorie de quoi que ce soit ?), la statue du militaire et la drève à son nom qui complétait le dispositif d'hommage était un autre flambeau qui aidait ceux en besoin : « Ces voix montent vers toi, priant ton ombre auguste / De nous donner la foi pour chaque effort robuste. / Lorsque nous pâlissons, / Dans ces aubes de doute où frisonne la France, / Que ton geste sacré sème de l'espérance / A travers nos moissons[666] ».

Du côté des sujets musulmans, la vision de ce monument dû être généralement plus amère. Chérif Benhabylès cite ainsi les paroles du cheikh Ben Mouhoub lors de l'inauguration de la médersa. Ce dernier rêvait le général autrement que ce malhabile hommage le représentait, avec sa gestuelle guerrière devenue désormais surannée : « Si la statue de Lamoricière, ce soldat vaillant, était tout à coup douée de la vie, il se redresserait, le visage resplendissant de joie, et remettrait l'épée au fourreau en voyant les liens qui unissent, à l'heure actuelle, Musulmans et Français[667] ». Le conquérant n'est donc pas dénigré ; ce sont bien plutôt les choix faits par les maîtres actuels de Constantine pour le représenter qui consternent le muphti. Plus généralement, les documents intéressants le point de vue des indigènes (notamment musulmans, descendants des vaincus de 1837) au sujet de cette statue sont forts rares. Nous savons tout de même que Lamoricière était surnommé *Bouhraoua*, « l'homme à la trique[668] » : sa figure devait donc continûment imprégner les imaginaires d'une sourde affliction. Finalement, si nos sources ne gardent de lui qu'une rêverie désabusée et des silences (aigres, conspirateurs, lassés ou détachés), elle deviendra finalement un enjeu symbolique des luttes nationales : en novembre 1961 des manifestants indépendantistes planteront dans la garde de son sabre le

---

[665] *L'Écho du diocèse d'Hippone*, n° 9, 1er mai 1909.

[666] Magali Boisnard, *Pour Lamoricière. Ode Dédiée au Bronze du Héros. Inauguré à Constantine le 25 avril 1909*, Bône, Imprimerie Émile Thomas, 1909, p. 7. [ASOM] En mai 1909, le conseil municipal avait décidé de renommer, à la suite d'une demande du général de division, l'avenue des Squares (qui allait de la place de la Brèche à la halle aux grains) avenue Lamoricière (AWC/CPE 205/CM, 11 septembre 1909) ; le décret de nouvelle dénomination est paru en juillet 1909 (*La Dépêche de Constantine*, 30 juillet 1909). Enfin, Christofle se proposa d'offrir à la ville des plaques portant le nom de l'avenue ; il avait déjà offert le socle de la statue.

[667] Chérif Benhabylès, *op. cit.*, p. 154. Ferhat Abbas fait de même dans *La nuit coloniale*, *op. cit.*, p. 124. Ferhat Abbas poursuivait dans cet ouvrage : « Mais allez dire cela à des Morinaud, à des Cuttoli, à des Vallet, à des Bertagna, à des Morel, à des Lavie ! Ces féodaux s'imaginaient que le sabre était l'unique et suprême argument ! » Du même auteur, voir aussi *Le Jeune algérien*, Paris, Garnier, 1981, p. 14-15 [Paris, La Jeune Parque, 1931].

[668] Surnom rapporté par Ahmed Tounsi dans *L'insécurité en Algérie. Rapport dédié au Gouverneur général de l'Algérie*, Alger, 1893, cité par Mahfoud Smati, *Le rôle des villes dans la formation du fait national en Algérie*, Thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Louis-Vincent Thomas, Université Paris

drapeau vert et blanc frappé en son milieu d'une étoile et d'un croissant rouges[669].

HONORER LE FONDATEUR DE LA VILLE ET S'INSCRIRE DANS SON SILLAGE

La statue de Constantin est une autre œuvre érigée à la même époque qui marquait l'esthétique et la symbolique urbaine. Cette statue était à l'initiative de la Société archéologique de Constantine qui s'était « constituée en comité spécial en vue d'élever sur une des places de la ville une statue au releveur de Cirta[670] ». Le 17 juin 1909 elle décida lors de son Assemblée générale de « commander immédiatement au sculpteur Brasseur (1er grand prix de Rome), la statue de Constantin, qui devait être installée sur la place Nemours[671] ». Cette statue se voulait le symbole de « la grande idée de la continuité latine[672] » et le témoignage de l'œuvre accompli par la France dans le sillage de l'*Urbs* latine. Un guide touristique indiquait à ce propos : « Il appartient à la France, héritière du génie de Rome de redonner la vie à ce passé. Elle n'y a pas failli[673] » ; et l'on pouvait lire sur son socle : « À Constantin le Grand, qui releva de ses ruines Cirta détruite par Maxence et qui lui donna son nom en 313 ».

En 1921 le mouvement du talus sur lequel était arrimée la statue de l'empereur menaçait de l'entraîner dans le ravin. Pour éviter que ne chût l'illustre empereur et refondateur de la ville – auquel Morinaud était parfois assimilé ! – le conseil municipal décida de déplacer la statue sur la place de la gare[674]. Dès lors, « dès l'arrivée, le voyageur [pouvait] saluer, à côté du vieux pont construit par les conquérants latins, la statue du second fondateur de la cité, de ce Constantin qui releva ses ruines[675] ».

UN AUTRE TYPE D'HOMMAGE : LA FRANCISATION DES NOMS DE RUES

La topographie urbaine était également saturée d'hommages par les noms de rues. Celles-ci étaient régulièrement rebaptisées de divers noms du panthéon national ou local.

V, 1993, p. 404.

669 Nous renvoyons à la photo de cette reconquête symbolique publiée par Jean-Pierre Hollender dans *Constantine d'hier et d'aujourd'hui*, Montpellier, Mémoire de notre temps, 2002, non paginé.

670 E. Thépenier, *Le département de Constantine, archéologique et touristique. Congrès de Constantine de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Constantine, Imprimerie Braham, 1927, p. 23. Thépenier était à cette date vice-présent de la Société archéologique de Constantine.

671 *La Dépêche de Constantine*, 7 juillet 1909. Nous n'avons pas pu déterminer l'emplacement précis de cette statue place de Nemours (place de la Brèche).

672 Arripe, *Le tourisme à Constantine*, Constantine, Syndicat d'initiative de Constantine, s.d. [1921], p. 6 (citation sans référence, cette phrase renvoie en fait à Louis Bertrand, *op. cit.*, p. 73).

673 Arripe, *op. cit.*, p. 5.

674 AWC/CPE 224/CM, 8 septembre 1921. Selon Michèle Biesse-Eichelbrenner la statue de Constantin s'installa initialement en bord du ravin à El Kantara avant d'être déplacée en 1923 place de la gare (*Constantine. La conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'auteure, 1985, p. 191).

À de fantaisistes dénominations vernaculaires l'on préférait les glorifications républicaines : « Je demande, s'exclame Alexis Pochat lors d'une séance du conseil municipal, la nomination d'une commission pour étudier l'appellation de certaines rues de la ville portant des noms bizarres telles que les rues du Nord, du Sud, des Cigognes, des Mouches, des Dattes…[676] ». Par exemple, une rue d'El Kantara – alors anonyme – est nommée en janvier 1908, sur demande des habitants, Berthelot[677].

A cette même date, « le conseil municipal [a] pris la résolution de substituer aux noms insignifiants de certaines de nos rues et places, ceux de citoyens qui ont fait l'honneur de Constantine[678] ». Les grands édiles locaux sont particulièrement mis à l'honneur. Ulysse Hinglais demande alors de renommer la rue de la Vigne en « Alexis Lambert », mort député de Constantine en janvier 1877 et grand promoteur d'un régime civil pour l'Algérie[679]. En septembre 1908 le conseiller Pochat propose de nommer une rue Gambetta, en l'honneur de ses qualités d'« illustre tribun [et de] grand patriote de la Défense nationale en 1870[680] ». Pour rendre hommage à Joly de Brésillon, dont Émile Morinaud affirma qu'il n'eut pas de « meilleur guide dans [sa] vie politique », son nom est donné à l'ancien boulevard de l'ouest, voie qui surplombe le ravin et passe devant deux des principaux lieux de pouvoir de la ville, l'hôtel de ville et la préfecture. Lors de ses funérailles le maire dit : « La ville de Constantine qui a le culte du souvenir et de la reconnaissance saura, en donnant le nom de Joly de Brésillon à l'une des plus grandes artère de notre cité qu'il a si dignement représentée pendant longtemps, rendre à ce vieux patriote, à cet excellent républicain, à ce citoyen impeccable, l'hommage éclatant qui est dû à sa mémoire[681] ». Comme pour les précédents hommages évoqués, l'homme est mis à l'honneur en tant que Français et républicain exemplaire. Enfin, divers acteurs de la vie politique locale et divers protagonistes de la construction de Constantine furent aussi mis

---

675 Louis Bertrand, *op. cit.*, p. 72.

676 AWC/CPE 200/CM, 17 janvier 1908.

677 AWC/CPE 200/CM, 17 janvier 1908. Marcellin Berthelot était décédé le 18 mars 1907. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pendant la première moitié de l'année 1887, il vint en tant que tel à Constantine en avril. Sa venue à Constantine avait-elle marqué les habitants du faubourg ?

678 AWC/CPE 200/CM, 17 janvier 1908, Lecture d'une lettre d'Ulysse Hinglais au maire.

679 AWC/CPE 200/CM, 17 janvier 1908, Lecture d'une lettre d'Ulysse Hinglais au maire. Il avait également été secrétaire général de la mairie de Constantine (1859-1870), sous-préfet de Bône, préfet d'Oran, commissaire extraordinaire de la République faisant fonction de Gouverneur général de l'Algérie, député d'Oran (1872) puis de Constantine (1876). Il était l'un des fondateurs de *L'Indépendant*. Cette rue allait du carrefour Perrégaux à la rue Thiers.

680 AWC/CPE 200/CM, 11 septembre 1908. Pochat propose de donner ce nom à la rue…de la Vigne.

681 *La Dépêche de Constantine*, 24 janvier et 28 février 1910. Joly de Brésillon (9 juin 1820, Saint-Germain-en-Laye – 10 janvier 1910, Versailles) avait été conseiller général de 1870 à 1904 (il fût décoré chevalier de la légion d'honneur au titre de vice-président de cette assemblée). Il fut aussi juge consulaire, conseiller municipal, délégué financier.

à l'honneur – pas toujours avec bonheur[682].

En ce début de XXe siècle, les militaires n'étaient pas en reste. Outre Lamoricière, d'autres éminents gradés furent mis à l'honneur par la municipalité d'Émile Morinaud. Le commandant Lamy, mort en 1900 à la bataille de Kousséri (à proximité de l'actuel N'Djaména) à la fin d'une mission reliant l'Algérie au Congo, est particulièrement honoré en 1903. Le quartier « connu précédemment sous la dénomination de Thomery-les-Roches » porta à partir de cette date son nom, ce qui « rappellera l'une des figures les plus énergiques de notre grande épopée coloniale[683] ».

La redénomination de la rue du Renard en rue « Samary » (1908) témoigne de l'attachement de la municipalité pour ses gloires militaires comme de l'appropriation de la ville par les citoyens, de leur désir de s'y reconnaître et de la part qui leur revient dans les hommages municipaux. Celui-ci a pour origine une demande faite par les fils du lieutenant Samary, « comandant de la première Compagnie d'assaut de la première colonne, premier entré dans Constantine aux côtés de Lamoricière ». Les frères Samary écrivirent à la mairie : « Au moment où la ville de Constantine se dispose à rendre hommage à la mémoire du Général Lamoricière (…) veuillez nous permettre de rappeler à votre souvenir et à celui de Messieurs les Membres du Conseil municipal la part glorieuse prise par notre regretté père, à ce haut fait d'armes. (…) Si en raison du souvenir que nous évoquons, le nom de notre père pouvait être donné à l'une des rues de Constantine, comme cela a déjà été fait pour plusieurs de ses compagnons d'armes, nous en serions très heureux et particulièrement honorés[684] ». La rue du Renard fut finalement rebaptisée à l'unanimité de l'assemblée municipale.

D'autres rues furent rebaptisées du nom de diverses figures (exclusivement masculines) : un colonel du 3e zouaves (1855-1859) stationné à Constantine puis général ami de Victor-Emmanuel II qui s'illustra pour ce dernier à la bataille de Palestro (1859) (de Chabron, célébré par une rue « à l'occasion des grandes fêtes franco-italiennes qui viennent d'avoir lieu en commémoration de l'indépendance d'Italie[685] »), de « braves

---

682 Delannoy, le « créateur » des étangs et du bois de Djebel Ouach donna par exemple son nom à ces lieux. Cette appellation n'eut guère de succès et l'on ne la retrouve jamais pour désigner Djebel Ouach. De même, Desmoyens, inspecteur des Forêts, avait fait planter les pins devant l'Hôpital civil. Les lieux furent nommés « bois Desmoyens » mais l'appellation n'eut pas plus de succès que les « bois Delannoy » (pour ces exemples d'hommages, tous deux proposés par Bizern, voir *La Dépêche de Constantine*, 28 février 1910).

683 *L'Indépendant*, 28 février 1903.

684 AWC/CPE 200/CM, 17 janvier 1908, Lecture d'une lettre des frères Samary (« Général Samary et P[aul] Samary, gouverneur des colonies ») datée du 26 décembre 1907.

685 AWC/CPE 209/CM, 3 juillet 1909. Sur de Chabron nous renvoyons aussi au *Républicain*, 20 janvier 1910.

explorateurs morts pour la France en pays lointains[686] » (Behagle, Mercuri), etc. D'hommages à des indigènes ayant servi la France, il n'est pas question : ainsi Lakhdar ben Messaoud et Ali, aides des deux explorateurs précédemment évoqués ne sont que lapidairement cités dans les journaux. Seules des incarnations de la France idéelle (le Républicain, l'Explorateur, le Conquérant) sont célébrées en ces années-là : l'indigène et ses figures ayant servi la France ne sauraient alors avoir de place dans l'espace urbain.

En définitive, notre modeste étude de cette dimension de la francisation de Constantine que sont les hommages rendus aux hérauts de la France (la statuaire républicaine et de la dénomination de quartiers et de rues) confirme en tous points ce qu'écrivait récemment Jan C. Jansen : « la véritable ''statuomanie'' qui marqua profondément l'espace public des villes algériennes de 1880 à 1914 (…) [était] liée par de multiples transferts aux évolutions métropolitaines [mais] mue essentiellement par des dynamiques locales. (…) La consolidation du régime colonial alla de pair avec la naissance d'un régime commémoratif dans lequel les pratiques symboliques devenaient un outil important de l'appropriation du pays et de la constitution de la société coloniale – avec ses rapports de forces et, à plus long terme, sa contestation. (…) La monumentalisation de la conquête fit partie intégrante, quoique souvent négligée, de l'urbanisme colonial de l'époque. (…) Cette multiplication de projets, accompagnée d'une vague de redénomination d'espaces publics et de toponymes, le tout flanqué de nombreuses célébrations, marqua l'émergence d'une scène commémorative et contribua à créer un espace public colonial en Algérie[687] ».

*

* *

Les aménagements et édifications décidés et réalisés entre 1901 et 1914 par la municipalité que menait Émile Morinaud fascinèrent la population autant qu'ils lui étaient utiles : ponts grandioses, adductions d'eau, monuments publics, etc. Cet irrésistible attrait (certes pas absolu mais assurément existant) était l'un des tenants du pouvoir municipal : l'incapacité des rares adversaires locaux d'Émile Morinaud à se constituer en puissance politique conséquente était aussi une incapacité à opposer une politique convaincante à un maire bâtisseur et statufié en nouveau Constantin, quasi-démiurge d'une ville au sein de

[686] *L'Indépendant*, 28 février 1903 ; voir aussi *Le Républicain*, 7, 16, 21 et 28 octobre 1909, 6 et 16 novembre 1909 et 4 et 11 décembre 1909 (articles de première page signés par Ulysse Hinglais).

laquelle la présence française (édifices divers mais aussi statues et noms de rues) se faisait de plus en plus visible et impressionnante.

L'enveloppe de discours, de fêtes et de pompe dont les autorités françaises drapaient les édifices achevés couvrait davantage encore de prestige le bâti autant que le bâtisseur. Les inaugurations étaient des moments forts de la politique urbaine menée par la municipalité et de l'affermissement de son pouvoir : maire, élus, Gouverneur et ingénieurs réaffirmaient devant la population réunie que leur pouvoir était on ne peut plus fondé et qu'il était le seul garant de la prospérité et de l'union.

Affirmant défendre indistinctement les intérêts des Musulmans, des Israélites et des Français, les élus et quelques autres notables indigènes (comme le muphti lorsqu'est inaugurée la médersa) promouvaient l'union de tous, entre Français – notamment pour achever définitivement l'antijudaïsme hérité du XIXe siècle – et entre Français et Musulmans. Un édifice comme la médersa devenait, en 1909, le symbole d'une union à poursuivre.

[687] Jan C. Jansen, *art. cit.*, p. 261-264.

Epilogue II. Incruster la France à Constantine : autonomies indigènes et affermissement colonial

Après avoir envisagé les tenants et aboutissants de divers aménagements urbains souvent conséquents, nous avons étudié un faisceau d'autres projets et événements peut-être moins impressionnants mais davantage susceptibles d'imprimer un caractère de « France » à la ville : les écoles, l'esthétique de la ville et les inaugurations d'édifices.

Nous avons étudié la politique de construction d'écoles – lieux où l'on apprenait ce que pouvait être « être français » – de façon inégale et laissant d'importantes zones d'ombres. Néanmoins, il se dessine des années 1900-1914 un inégal investissement des élus sur ce point. La distinction s'opéra selon les assignations coloniales. D'une part, les Européens pouvaient, si ce n'est dans de meilleures conditions, du moins aller en immense majorité s'instruire dans des écoles ou au lycée tout juste achevés ou agrandis. C'était un des gages de leur place de prépondérant : celle-ci se bâtissait en même temps que se construisait des écoles. Les Israélites entrevoyaient quant à eux une éducation et des pratiques religieuses francisées grâce au dynamisme de l'Alliance israélite universelle et de quelques élus constantinois actifs sur la question des écoles. La situation intermédiaire de ceux-ci subsistait toujours ; mais les évolutions des structures scolaires les intéressant leur permettaient de s'engager sur des voies nouvelles. Il ne semble pas que ce soit le cas des sujets musulmans : l'inertie de la municipalité sur ce point doublée du peu d'énergie que les notables musulmans investirent dans cette question ne favorisa pas la création d'écoles dans leurs quartiers. Ni le conseil municipal ni les notables musulmans ne parvinrent donc à bâtir quelques édifices scolaires et « francisant » de l'envergure de ceux des Israélites. On peut faire l'hypothèse que ces trois politiques de constructions différentes participèrent à forger, selon ces trois grandes tendances, trois types de sensibilités.

La manière dont les édiles envisageaient esthétiquement la ville et les embellissements dont-ils la dotèrent participèrent aussi de sa construction, de son modelage et de l'installation de la France à Constantine. Le processus, comme pour la triple politique scolaire, fut multiple. La ville indigène était sanctuarisée (pour le tourisme comme pour ne pas pousser au départ de la ville nombre de sujets musulmans) et était destinée à n'être que « musulmane » ou « arabe ». Ne portant guère d'autres discours ou actions, la municipalité n'assignait à ces quartiers qu'à rester tels qu'ils étaient. Quartier musulman, ses habitants ne sauraient donc être que d'éternels musulmans, donc n'être

toujours qu'assujettis. Au contraire, les autres discours et projets municipaux que nous avons analysés portant sur l'embellissement de l'ensemble de Constantine visaient soit à mettre en mouvement les Français et touristes afin de les mener à Constantine, soit à s'assurer que les Français qui y étaient déjà y restent. De ceux-ci la municipalité attendaient qu'ils se mettent en mouvement dans différents quartiers, les dynamisent, participent à l'accroissement de leurs caractères « français » : d'El Kantara à Sidi Mabrouk, du Coudiat au faubourg Lamy, la ville française s'étendait et s'embellissait, ceinturant la médina.

Enfin, les diverses célébrations – ce qu'étaient les inaugurations et les hommages – régulièrement données en l'honneur des aménagements réalisés mettaient en lumière la politique urbaine de la municipalité, son bien-fondé et son ambition digne d'émerveillement et ne méritant, si l'on peut dire, qu'allégeance. Grandioses dans leur forme, les aménagements étaient en eux-mêmes une célébration de « la » France, qu'incarnaient aussi bien les éblouissants travaux et les généraux statufiés que les autorités du maire, du Gouverneur, du ministre voire du Président de la République.

Ainsi, Constantine était-elle modelée et transformée en une ville française dans des mesures différentes selon les communautés-quartiers. Ce qui semble avoir unifié la politique municipale, c'est une collaboration des élus français avec chacun des deux groupes indigènes. Avec les uns qui ne désiraient pas que l'on bouleverse leur quartier, elle s'accorda ; aux autres qui désiraient approfondir l'éducation de leurs enfants, elle (du moins le maire et les élus israélites) s'activa pour lui obtenir de vastes locaux. Néanmoins, en parallèle, le maire – puissante incarnation de la colonisation française à Constantine – ne pouvait se permettre de négocier la symbolique générale des divers édifices qu'il avait fait bâtir. Si ceux-ci pouvaient être une marque d'union, ils étaient aussi et surtout marque de puissance. En cela, ils affermissaient le pouvoir français et participaient à maintenir la situation coloniale.

Troisième partie. Gérer des vivants, gérer des défunts : habitat et cimetières en situation coloniale

Chapitre 7. Bâtir hors du Rocher ou s'y retrancher ? Mouvement HBM et habitat indigène

Loger les Constantinois dans des conditions plus décentes que celles de la fin du XIXe siècle fut, en parallèle de l'édification des diverses infrastructures que nous avons précédemment évoquées, un pan important de la politique urbaine de la municipalité. Néanmoins elle ne fut pas la seule à investir ce « chantier de la paix sociale[688] ». Étudions donc les premières initiatives de construction d'habitations « à bon marché », les promoteurs de cette politique, leurs motivations et la population affectée.

1. De rares initiatives timidement suivies (1895-1906)

1.1. Une première exécution autonome, timide autant qu'obscure (Thomery St-Roch, 1895-1903)

L'HABITAT OUVRIER, UN FRONT PIONNIER

Les plus anciens documents traitant de « cités ouvrières » ou d' « habitations à bon marché » que nous avons retrouvés nous ramènent à l'extrême fin du XIXe siècle, sous la municipalité Casanova. Nous pouvons lire dans *Le Républicain* du 19 mai 1895 cet entrefilet :

> « Faubourg d'El-Kantara. - *Association Française des cités ouvrières de Constantine*. - Dimanche, 16 mai, à 4 heures du soir, les sociétaires fondateurs se réuniront à l'effet de planter le drapeau d'inauguration sur le terrain dit ''Thomery St-Roch'' destiné à l'édification des habitations ouvrières. La cérémonie sera agrémentée par une musique d'élite et toute sorte de divertissement, terminée par l'apéritif de premier choix à la source d'Aïn-el Arab. Pour le Conseil d'Administration : *Le Président*, Touche ».
> *Le Républicain*, 19 mai 1895

[688] Yves Cohen et Rémi Baudouï, *Les chantiers de la paix sociale : 1900-1940*, Fontenay-Saint-Cloud, ENS, 1995. Cette question des premiers HBM et des personnes qui les portèrent étant encore bien obscure, nous nous permettons de faire de larges renvois aux sources et d'en citer quelques unes afin d'entrouvrir quelques pistes de recherches complémentaires.

Pour les fondateurs de ce projet, l'édification de ces maisons ouvrières a un caractère particulièrement pionnier (un drapeau est planté) et solennel (une cérémonie en musique est organisée) : initiateurs autant que bâtisseurs, ceux-ci ambitionnent de lancer à Constantine la dynamique des cités ouvrières[689].

Deux semaines plus tard le même journal annonce qu'il publiera « dans quelques jours » les statuts « de cette admirable société » et félicite chaudement cette initiative et la maturité dont elle ferait preuve : « L'œuvre est maintenant sortie de la période d'incubation. Elle va être réalisée. Bientôt nous verrons des maisons s'élever sur le terrain que M. Barillon a donné gratuitement à la Société. Bravo, les socialistes du faubourg : – Quelle leçon vous donnez aux eunuques, aux impuissants et aux égoïstes de la République[690] ! »

ENTRE « CATHOLICISME » ET « SOCIALISME » ? LOIN DES ÉLUS ET DE L'ADMINISTRATION, UNE INITIATIVE MYSTÉRIEUSE

Qui donc étaient les hommes à l'initiative de ces premières habitations à bon marché et sur quelles bases communes se résolurent-ils à s'organiser de façon autonome par rapport à tout parti ou toute puissance établie (municipalité, Administration) ? S'agit-il d'une initiative au croisement du catholicisme (comme le suggère le nom de « père Touche[691] ») et du socialisme (comme le suggère *Le Républicain*) ? Furent-ils ouvriers des chemins de fer comme le suggère Michèle Biesse-Eichelbrenner[692] ? S'il ne

---

[689] Ils s'inscrivaient probablement dans le sillage de la loi Siegfried du 30 novembre 1894 qui redynamisait le mouvement de création d'HBM, latent depuis longtemps en métropole mais toujours bien loin des créations d'autres pays comme Allemagne ou la Grande-Bretagne.

[690] *Le Républicain*, 6 juin 1895.

[691] Nous avons dépouillé l'intégralité des volumes de *L'Écho d'Hippone* : ceux-ci ne font référence ni à un « père Touche » (certes, celui-ci avait pu quitter la ville ou décéder avant 1900, date de début des numéros consultés ; toutefois, de nombreuses références aux anciens clercs émaillent cet hebdomadaire), ni à une initiative d' « action sociale ou socioculturelle » (du type des cités ouvrières) menée par le clergé d'El Kantara ; pourtant, ce périodique aimait à rappeler les nombreuses conférences, processions et diverses actions organisées en ville. Nous n'excluons pas pour autant, comme nous l'avons dit, que cette initiative ait une origine catholique (et comme le pense Djamel Boulebier dans « Constantine, sportsmen musulmans et nouvelles figures sociales de l'émancipation à la veille de la Première Guerre mondiale », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, note 52).

[692] Elle écrit, malheureusement sans citer ses sources : « C'est le 16 mai 1895 que l'on avait planté le drapeau d'inauguration sur le terrain dit ''Thomery St Roch'', destiné à l'édification d'habitations ouvrières. L'association fraternelle des chemins de fer passait avec ses membres des conventions leur permettant d'emprunt à long terme et pour un intérêt minime les sommes nécessaires à la construction de maisons. » (Michèle Biesse-Eichelbrenner, *op. cit.*, p. 185). Elle prolonge les remarques de Louis-Pierre Montoy (« Les cheminots sont dans le Constantinois une des catégories ouvrières les plus nombreuses et

nous ait pas possible de trancher sur ce point, tentons de cerner les contours de la population qui s'impliqua dans ce projet.

Ces « ouvriers des faubourgs » étaient-ils guidés par un clerc ? Comme l'a montré Hugo Vermeren, l'église pouvait être au début du siècle en Algérie un « lieu de rencontre et de réunion de catholiques aux ascendances italiennes et françaises » qui soit le ferment d'initiatives originales et, éventuellement, un « ciment social[693] ». Par ailleurs, on ne saurait se fier intégralement aux dires du *Républicain*, « organe du parti radical-socialiste » du Constantinois qui tire de toute évidence l'initiative vers lui et les partisans radicaux-socialistes de Morinaud[694].

A contrario, étaient-ils des « socialistes du faubourg » ? En premier lieu, rappelons que le mot « père » n'indique pas nécessairement qu'il s'agisse d'un clerc. Par exemple, les nombreuses « Lettres du père Robin » que publie dans les années 1900 *Le Républicain* ne sont pas celles d'un homme d'église mais de Stephen Chaseray, écrivain alors reconnu dans le monde littéraire algérien[695]. En outre, des personnalités actives dans le monde ouvrier et à la Bourse du travail s'engagèrent dans l'édification de ces maisons ouvrières, comme le futur conseiller municipal Viano[696]. Nous n'écartons donc aucune

---

une des premières à avoir tenté de s'organiser pour défendre ses intérêts. » (*op. cit.*, tome 1, p. 653). Nous n'avons retrouvé aucun numéro du *Républicain* (source manifeste d'une partie de l'affirmation de M. Biesse-Eichelbrenner) n'évoquant cette « Fraternelle des chemins de fer » en mai, juin et juillet 1895 (consultation systématique). Peut-être une lecture de *L'Indépendant* ou d'un autre journal constantinois éclairerait-elle ce point ?

[693] Hugo Vermeren, *op. cit.*, 101-102.

[694] Dans ses *Mémoires*, Morinaud écrit 40 ans plus tard qu'à la fin du XIXe siècle « la ville était coupée en deux, d'une part la ville juive et ses alliés judaïsants, de l'autre la ville française et nos vaillants faubourgs : celui d'El Kantara qui ne connaissait pas encore le virus rouge, devait nous apporter bientôt jusqu'à 85 % de nos suffrages. Les cheminots y avaient formé autour de nous ce qu'ils appelaient ''le Bataillon de Fer'' » (p. 129). Des partisans de ce « Bataillon » étaient-ils affiliés à l'initiative du « Père Touche » ?

[695] Il fréquentait Ernest Mallebay, Paul Gavault, Lys du Pac, Charles de Galland et le milieu regroupé autour de la *Revue algérienne*. Gilbert Meynier et Ahmed Koulakssis rappellent le pseudonyme de Stephen Chaseray dans la bibliographie de *L'émir Khaled : premier za'ïm ? Identité algérienne et colonialisme français*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 367.

[696] Le 8 juin 1895, P. Viano envoie un correctif au *Républicain* : « Monsieur, le Rédacteur, Je compte sur votre obligeance pour vous demander une rectification au journal du 6 juin 1895 sur l'article des cités ouvrières. Vous dites que c'est à la *persévérance du Comité d'El Kantara* que cette société va bientôt faire élever des maisons sur le terrain que M. Barillon a donné gratuitement à la Société. Je vous ferai remarquer que le Comité est composé d'ouvriers et d'employés aussi bien de la ville que du faubourg. J'habite la ville depuis 25 ans, je suis fondateur et membre du comité ainsi que plusieurs de mes collègues ». Nous ne savons pas grand-chose de Viano, dont le prénom même nous échappe. En 1896, il est élu sur la liste d'Ernest Mercier et participe à la création de la Bourse du travail et de l'Université Populaire avec Parizot, Pochat, Prospéri et Fauré (*Le Républicain*, 30 avril 1904). Il est en 1900 responsable du syndicat des métaux et Président du Conseil d'Administration de la Bourse du Travail de Constantine (*Le Travailleur algérien*, n° 1, décembre 1900) et évoqué comme « électricien » en 1908 (*L'Indépendant*, 30 avril 1908). Réélu en 1900, 1904 et 1908 comme conseiller municipal – souvent présent mais rendant peu de rapports – son nom disparait de l'émargement des *Délibérations du Conseil municipal* entre mars et mai 1911. Initions une autre piste de recherche : peut-être que connaître l'identité et les positions du donateur du terrain, M. Barillon, démêlerait cette question ? S'agit-il du M. Barillon, président de la Société *La Famille* de

des deux hypothèses et, à vrai dire, penchons pour une action résultant d'une dynamique rencontre de deux ; non par facilité explicative, mais parce que les identités politiques n'excluaient pas d'être « catholique » et « socialiste » en même temps, que les positionnements n'étaient ni nécessairement antagonistes, ni figés. En 1895, les radicaux-socialistes étaient bien plus foncièrement antijuifs que guesdistes et révolutionnaires et une bonne part des catholiques les rejoignaient dans ce combat. Avaient-ils trouvé une improbable mais vraisemblable alliance dans cette initiative de maisons ouvrières ?

Ce sont là bien des questions ouvertes qui nécessitent des recherches plus approfondies afin de déterminer plus précisément quel furent les promoteurs initiaux des « maisons salubres à bon marché » : clercs, paroissiens, ouvriers, syndicalistes, cheminots ou autres ? Ce projet fut en tout cas limité : en 1903 seules sept « petites villas » construites de façon coopératives sont achevées[697] et participent à l'extension de ce nouveau faubourg, qu'il convient de doter de meilleures adductions d'eau et d'un pont traversant le malsain *chabet el-arab*[698].

Constantine et primé par une Médaille d'Argent pour son zèle et dévouement aux intérêts de la mutualité en Algérie » (*L'Avenir de l'Est*, 27 novembre 1901), dont est également membre en 1910 le syndicaliste Alexis Pochat (*Le Républicain*, 11 avril 1910, liste du Conseil d'administration du Patrimoine Coopératif) ?

[697] Selon Michèle Biesse-Eichelbrenner, *op. cit.*, p. 185. Si l'on ne peut regretter l'absence d'appareil critique (référence des sources, citation des textes, renvois, etc.) dans cet ouvrage de présentation de Constantine qui se veut succin et tout public, cette lacune est bien dommage dans les travaux universitaires de Fatiha Benidir (*Urbanisme et planification urbaine. Le cas de Constantine*, Thèse pour le doctorat d'État d'urbanisme sous la direction de Laarouk Mohamed El Hadi, Constantine, Université Mentouri, 2007, p. 85) et de Rym Bakiri (*Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine. Cas des maisons hybrides*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de magistère d'architecture et d'urbanisme sous la direction de Samira Debache-Benzagouta, Constantine, Université Mentouri, 2011, p. 121). La première, dont le paragraphe est copiée mot pour mot par la seconde, écrit dans un paragraphe intitulé « El Kantara » : « L'école normale de farçons fut réalisée en 1878. La première maison d'habitation urbaine fut construite en 1888, puis ce fut l'inauguration des maisons ouvrières ''stock Thomery'', en 1895. Quelques villas étaient réalisées en 1903, suivies de densification par d'autres programmes de logements et équipements ». Il semble que la source de cette information soit le livre de l'auteure de L'Haÿ-les-Roses. Mais à partir de quel document le terme « stock » apparait-il, cela reste bien mystérieux…Ultime précision, rappelons que le faubourg qui se loti à cette époque perd en 1903 son nom de « Thomery-les-Roches » pour être baptisé « Lamy » (*L'Indépendant*, 28 février 1903). On notera qu'entre les deux numéros de *L'Indépendant*, le lieu-dit a perdu son caractère de sainteté.

[698] Dans un rapport concernant le projet de 4e étang à Djebel Ouach, Morinaud parle en 1904 des « nouveaux immeubles construits au quartier Lamy » (AWC/CPE 205/CM, 13 août 1904). Quatre ans plus tard, Momy présente pour ce quartier un rapport proposant la construction d'une conduite d'eau et d'un réservoir « devant desservir le quartier Pérot au faubourg Lamy » (AWC/BC/L 10/CM, 3 août 1908). Signalons que Pérot était propriétaire, négociant, ancien maire du Hamma (qui deviendra Hamma-Plaisance par décret du 23 mars 1932 puis Hamma-Bouziane après 1962) et conseiller municipal de Constantine élu en 1908, 1912 et 1919. En janvier 1907, la construction du pont Lamy a pris du retard (AWC/CPE 213/Coupure d'un article de *L'Echo du soir*, 29 janvier 1907) ; il a donc probablement été voté entre 1903 et 1905.

1.2. De la Bourse du travail au Préfet, les initiatives sans lendemains du mouvement HBM à Constantine

LES PROJETS PERDUS DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Dans le sillage de la loi du 30 novembre 1894 concernant ce type d'habitations, la Bourse du Travail de Constantine, fondée en 1896[699], est un lieu d'où émergea une autre démarche active afin de favoriser des logements hygiéniques et à moindre coût à Constantine. Le 25 juillet 1900, Truillot – le secrétaire de la Bourse du Travail – remet à l'autorité préfectorale ainsi qu'aux élus de la ville et du département un rapport et un vœu concernant cette question[700]. Articulant deux éléments, la disponibilité prochaine de terrains sur le Coudiat en voie de décapement et les mauvaises conditions d'hygiène de la ville (pour tous les quartiers) qui occasionnent chaque année des épidémies, Truillot émet un vœu « tendant à la création d'un Comité des maisons salubres à bon marché ». Présenté par Réjou, ce vœu est discuté lors de la séance du Conseil municipal (alors dirigé par Ernest Mercier) du 25 octobre 1900. Considérant « les avantages qui résulteraient pour la classe laborieuse de la création d'un comité de ce genre[701] », le Conseil émet un avis favorable à la création d'un tel Comité.

Le 18 avril 1901, le rapport du secrétaire de la Bourse du Travail est présenté devant le Conseil Général. Réjou, qui en est à nouveau le rapporteur demande que le département fasse usage des dispositifs créés par la loi de 1894, « si imparfaite qu'elle soit [mais qui] est un acheminement vers le progrès[702] » et que soit rattrapée l'inaction patente qui caractérise selon lui l'action des décideurs locaux[703]. Il demanda également que le Conseil général constitue un Comité comme préconisé par la loi de 1894 et réclamé par la Bourse du Travail. En effet, il était à présent temps de profiter des « circonstances particulières qui vont se produire. Le dérasement de la colline du Coudiat

---

[699] Alexis Pochat, « Historique de la Bourse du Travail de Constantine », *Bulletin officiel de la Bourse du Travail de Constantine*, n° 1, 1er décembre 1899, p. 7 et, du même auteur, « La Bourse du Travail de Constantine », *Le Républicain*, 31 mars 1904. Nous signalons qu'en 1896 six ouvriers furent élus au Conseil municipal. Ce dernier soutint dès lors la création d'une Bourse du Travail.

[700] AWC/CPE 210/« Bourse du Travail de Constantine – Les logements salubres à bon marché – Rapport et vœu ». *Ibid*. pour la citation suivante.

[701] AWC/CPE 210/CM, 25 octobre 1900.

[702] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901 et Conseil général, *Session ordinaire d'avril 1901. Procès-verbaux des délibérations*, p. 155-162).

[703] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901. Réjou évoque aussi dans cette séance la cherté des appartements (voir à ce propos également la lettre du rabbin Haguenauer au grand rabbin datée du 30 octobre 1904, citée par Robert Attal, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906. A travers les correspondances du consistoire israélite de Constantine*, Paris, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, p. 109-110).

allant fournir un vaste champ d'action aux constructeurs, ils pourront bénéficier des avantages de la loi et au cas où ils n'en profiteraient pas, l'exode des locataires aisés vers de nouvelles maisons laissera de nombreux terrains et de nombreux locaux, aujourd'hui inhabitables, aux mains des gens avisés qui voudront se donner la peine de mettre à exécution l'œuvre que nous préconisons[704] ».

Le 3e bureau du Conseil général déclare finalement que « ce Comité fonctionnera *d'abord*, à titre d'essai, à Constantine[705] » avant qu'on ne créer, « aussitôt que l'expérience faite au chef-lieu aura donné un résultat probant[706] », des Comités dans le reste du département. Si le Comité en lui-même ne fait pas l'objet d'un débat, la subvention à accorder (500 francs) ne gagne pas l'assentiment général. Certains considèrent en effet que « la réussite [de cette œuvre] parait contestable[707] ». Le conseiller général Picot s'exclame : « D'ailleurs, il n'y a là, à mon avis, qu'une question électorale et la philanthropie n'y est pour rien ». Considérant en outre que « les expériences de ce genre ne peuvent réussir que dans les milieux ouvriers très denses, où les travailleurs sont occupés d'une façon permanente et peuvent s'installer définitivement », il préconise qu'il vaut mieux aider la colonisation et les communes pauvres. Réjou et Morinaud lui opposent l'existence à Constantine de petits employés et de 400 ouvriers des chemins de fer. Mis au vote, le rapport, la création du Comité en question et une bien maigre subvention (diminuée à 100 francs) sont finalement adoptés. Joly de Brésillon, Zévaco, Cuttoli et Réjou sont désignés pour être membres de ce « Comité des habitations salubres à bon marché ».

Les vœux du Conseil Général (12 octobre 1900 et 18 avril 1901) et la création d'un Comité pour favoriser un tel habitat n'eurent pas de suite. Les raisons invoquées alors par le préfet témoignent à la fois du très peu d'engagement des édiles locaux (qui, après avoir voté une subvention risible, ne relancèrent pas le projet) et les errements des services préfectoraux. Dans un brouillon de lettre à l'intention du Gouverneur, le Préfet écrit : « Ces décisions [du Conseil général] ont été perdues de vue par suite d'une négligence imputable à l'inexpérience d'un agent qui ne fait plus partie du personnel de

[704] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901.
[705] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901. Souligné dans la délibération du Conseil général. Ce Comité était composé de Réjou, Cuttoli et Zévaco. D'autres membres devaient être désignés par le préfet ; celui-ci fit-il quelque chose ? Nous n'en avons pas retrouvé de trace (au sujet des débuts de ce Comité nous renvoyons au *Travailleur algérien*, n° 5, mai 1901).
[706] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901.
[707] AWC/CPE 210/CG, 18 avril 1901, intervention Picot. *Ibid.* pour les deux citations suivantes.

mes bureaux. Le dossier de l'affaire a même été égaré[708] ».

L'ACTION DU PRÉFET POUR RELANCER LES HBM. À PARIS AUPRES DES ROTHSCHILD : D'UN PROJET POUR LES ISRAÉLITES À PROJET D'ENSEMBLE ?

L'administration préfectorale n'en perd pas moins de vue tous les bénéfices que pourrait procurer la constitution d'une dynamique en faveur d'HBM à Constantine. Considérant lui aussi la mauvaise situation des logements habités par les Européens, le préfet indique que « l'édification à Constantine et dans les autres villes de [son] département de maisons salubres et autant que possible à bon marché serait très désirable. (…) Le moment est donc venu de songer au remplacement des vieilles constructions du passé par des maisons nouvelles édifiées dans les conditions modernes d'hygiène et de confort ». Il reprend la seconde idée envisagée par Réjou, c'est-à-dire construire sur le Coudiat « un quartier à l'usage de la population européenne aisée [faisant qu'une] notable partie des maisons de la ville pourrait être aménagée pour loger la population ouvrière ». Des encouragements viennent également de l'Administration métropolitaine. Entre autres communications à l'intention du préfet de Constantine, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (Georges Trouillot) lui écrit le 23 juillet 1903 : « L'application de la législation du 30 novembre 1894 sur les Habitations à bon marché doit s'imposer de plus en plus à l'attention de votre Préfecture, comme de mon département[709] ».

Prenant le relais des initiatives ajournées des travailleurs, la Préfecture tente donc à son tour de promouvoir une œuvre d'HBM à Constantine. Pour ce faire, le préfet – qui se présente comme très intéressé par cette question de l'habit ouvrier – rassemble le 29 octobre 1904 diverses notabilités de la ville pour constituer une commission à 3 sections (« Européenne », « Israélite » et « Musulmane ») « en vue de procéder, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 2 juillet 1895, à une enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine[710] ».

---

[708] AWC/CPE 210/Brouillon de lettre du Préfet au Gouverneur, s.d. [1903-1904]. *Ibid*. pour les deux citations suivantes.

[709] Préfecture de Constantine, *Recueil des actes de la Préfecture de Constantine*. *Année 1903*, Constantine, 1904, p. 216-218.

[710] AWC/CPE 210/« Commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine », PV de la séance du samedi 29 octobre 1904. Ce PV rappel qu'Eugène Plantié (préfet du 8 septembre 1902 à novembre 1906) était auparavant « sous-préfet d'Abbeville, où il a fait les premières enquêtes sur les habitations ouvrières. Il y éleva avec succès les premières habitations ouvrières salubres et confortables » et « dès son arrivée dans le Département de Constantine, [il] s'est préoccupé de cette question qui lui a paru présenter, en Algérie, un intérêt encore plus considérable qu'en France en raison du caractère différent des populations qui l'habitent, des conditions dans lesquelles les maisons ont été édifiées ou utilisées au début

Cette Commission qui rassemblait des représentants de l'ensemble de la population, était l'aboutissement de nombreuses démarches préalables du préfet qui l'avaient mené à Alger et en métropole. L'intérêt du préfet Plantié - soutenu par le Gouverneur Jonnart, qui n'aurait « cesser de faire preuve [de sollicitude] pour toutes les questions qui intéressent particulièrement la population ouvrière[711] » - pour cette question l'avait amené à Paris, où il rencontra des hommes clés dans l'émergence du l'habitat ouvrier du début du siècle et notamment un de ses grands financiers : « Au cours d'un voyage qu'il a fait à Paris, M. le Préfet s'est entretenu avec M. de Rothschild de l'utilité qu'il y avait à faire bénéficier l'Algérie d'une partie de ce don (…) de 15 millions de francs fait au Gouvernement de la République pour mettre à la portée des populations ouvrières des habitations salubres et à bon marché ».

Afin de déterminer plus largement le contenu de l'action préfectorale et l'épaisseur des démarches du représentant de l'État, il est possible d'alimenter notre étude d'autres sources que celles de la Préfecture de Constantine. La correspondance régulière entretenue entre les directeurs des œuvres de l'Alliance israélite universelle de Constantine et leurs supérieurs à Paris contient quelques références et remarques au sujet de l'avancée de la réalisation d'HBM. Une très riche lettre du 14 novembre 1904 d'Abraham H. Navon, fondateur et premier directeur des œuvres de l'Alliance à Constantine, évoque la création de la commission évoquée précédemment et sa genèse[712].

Après avoir repoussé les critiques désabusées qui ne verraient dans un habitat en faveur des juifs que la création d'un nouveau ghetto, Navon fait dans cette lettre « l'éloge de ce projet », dont il est certain qu' « il n'y a pas de meilleure méthode » pour améliorer la situation économique des juifs de Constantine. Il explique que six mois auparavant, en mars 1904, le préfet s'était rendu à Paris et y rencontra, entre autres, les Rothschild. Par ailleurs, il appuie l'argumentaire de ce dernier devant les barons de la finances – qui n'avaient pas encore fait don de 15 millions de francs à l'État en vue de projets d'habitat ouvrier – en indiquant qu'il « plaida la cause des habitations à bon marché pour nos coreligionnaires de Constantine auprès de quelques grandes notabilités israélites parisiennes et surtout auprès de M. de Rothschild ». Le préfet ne souhaitait-il construire des habitations à bon marché que pour les Israélites de Constantine ? La question

---

de la Conquête ».

[711] AWC/CPE 210/« Commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine », PV de la séance du samedi 29 octobre 1904. *Ibid.* pour la citation suivante.

[712] AIU/IV E 35b/A.-H. Navon au Président de l'AIU, « Les habitations à bon marché à Constantine », 14 novembre 1904. Très riche, nous reproduisons cette lettre *in extenso* en annexe. Toutes les citations

mériterait des éclaircissements, mais nous pensons plutôt qu'il préféra avancer la misère juive pour convaincre MM. de Rothschild de faire un don qui profite à tous les habitants de Constantine ; l'extension ultérieure des projets de Plantié confirme cette hypothèse[713].

Toutefois, A.-H. Navon – dont il importe de relater la correspondance au conditionnel, tant il n'est lui-même pas certain de ses renseignements – décrit un projet initial présenté par le préfet aux Rothschild comme exclusivement destiné aux Juifs : « Il s'agissait de fonder toute une cité ouvrière juive dans un des faubourgs de Constantine, au Kantara, sur un terrain de 7 à 8 hectares appartenant à un propriétaire, M. Perrot. Ce terrain, acheté par lui à l'hectare, M. Perrot tenait à le débiter au mètre ». D'autres Constantinois se seraient activés dans le même sens : « Pendant que M. Plantié faisant ses demandes à Paris, M. Perrot de son côté voyait M. Zadoc Kahn [le Grand Rabbin du judaïsme français], à Nice, si mes renseignements sont justes, et défendait la même cause. Il lui remettait des plans et un mémoire sur la question ». Suivant les positions des Rothschild, le préfet – « foncièrement républicain » selon Navon, c'est-à-dire se situant au-delà des hostilités religieuses –, aurait étendu son projet : « Là-dessus, les journaux nous apportaient la nouvelle que MM. de Rothschild avaient offert à M. le Ministre du Commerce 15 millions pour favoriser l'œuvre des habitations ouvrières à bon marché. M. Plantié croyant que ce don était destiné, non aux ouvriers de Paris et de la banlieue exclusivement, se demanda si on ne pouvait obtenir du ministre une légère partie de cette somme colossale au profit de Constantine. Il élargit donc son projet primitif et l'étendit à toute la classe ouvrière de la ville. De là est née cette commission et ses trois sections[714]».

---

suivantes de ce paragraphe sont extraites de cette lettre.

[713] Sans doute le préfet n'ignorait-il pas que dès la fin du XIXe siècle Edmond de Rothschild s'engagea énormément en faveur des juifs (notamment ceux d'*Eretz Israël*, « où il portait d'ailleurs le surnom de ''*Ha-nadiv ha-yadoua*'' (le célèbre donateur) » ; Yossef Charvit poursuit : « Le devenir du peuple juif le préoccupait de façon constante. » (Yossef Charvit, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre sainte au XIXe siècle. Tradition et modernité*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 61 (paragraphe 1.4.8 : Rothschild, « roi des Juifs »)).

[714] Incertain concernant le devenir de ces financements, Navon écrit tout de même plus loin : « Mais je crois que les millions donnés par les frères Rothschild ne doivent être attribués qu'à la seule classe ouvrière de Paris. Si cela est, il reviendra, sans doute, au projet primitif qui est de ne s'occuper que des seuls ouvriers israélites » ; voir aussi *L'Univers israélite*, n° 43, 15 juillet 1904 (« La Fondation Rothschild », p. 531-532) : à cette date Alphonse de Rothschild déclare que cette somme est donnée « en faveur des ouvriers parisiens ». Concernant Constantine, le Baron de Rothschild fit plusieurs dons destinés précisément au développement des œuvres de l'Alliance dans cette ville (AIU/II B 11/Chemise 10, PV de la société *Le Travail* du 18 décembre 1911). D'autres riches propriétaires d'industries en métropole s'intéressèrent aux juifs d'Algérie, comme Georges Gaillard, ancien sous-préfet et fils de « notre concitoyen Gaillard, avocat-défenseur à Alger » (AIU/E III 28/Lettre de Guéron au Président de l'AIU, 10 mars 1914 et la lettre signée du « Comité de protection des sujets français » qui lui est annexée). Une recherche approfondie sur les rapports entre le judaïsme algérien et le judaïsme métropolitain serait éclairante à maints égards.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE D'OCTOBRE 1904 : TROIS SECTIONS POUR TROIS QUARTIERS

Le préfet Eugène Plantié semble donc bien avoir été au cœur de cette grande « Commission d'enquête sur la situation des habitations à bon marché à Constantine ». Selon lui « il importe de se mettre immédiatement à l'œuvre et il fait appel à cet effet au dévouement bien connu et à l'activité de tous les membres de la Commission sans distinction de partis ou de religions[715] ». Ces notations rapides du secrétaire de séance témoignent, comme pour d'autres projets élaborés pour Constantine, de l'urgence invoquée par les décideurs. L'appel à une action unie est quant à lui marqué de la situation locale : six mois après des élections municipales agitées, les rapprochements initiés entre opportunistes et radicaux sont, en octobre 1904, encore bien timides. Ainsi, la volonté préfectorale de faire avancer la construction d'HBM et le rassemblement qu'il fait autour de lui sont des jalons vers un apaisement des hostilités politiques – et largement politiciennes – à Constantine.

Finalement, considérant que l'enquête sur l'état de l'habitat à Constantine doit porter sur trois quartiers différents, le préfet arrête la composition de trois sections : une « Européenne », une « Israélite » et une « Musulmane ».

[715] AWC/CPE 210/« Commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine », PV de la séance du samedi 29 octobre 1904.

1ère section — « Française européenne » (17)

— Président : Lafforêt père (propriétaire)

— Vice-président : Lahiteau (président du conseil des prud'hommes, conseiller municipal), Ghisolfi (typographe, président du conseil des prud'hommes)

— Secrétaire : Bernard (propriétaire, membre du bureau de bienfaisance européen)

— Membres : Louis Arripe (conseiller de préfecture), Faure (président du tribunal de commerce), Alfred Lavie (industriel, propriétaire et conseiller général), Victor Martin (président de la chambre de commerce de Constantine, conseiller municipal), Gustave Mercier (vice-président du tribunal, conseiller général), Charles Michel (conseiller général), Morinaud (maire de Constantine, conseiller général), Négroni (conseiller général, conseiller municipal), Panis (ordonnateur du Bureau de bienfaisance européen), Parizot (employé à l'Est-Algérien, conseiller municipal), Pochat (secrétaire général de la bourse du travail, conseiller municipal), Dr. Piquet (docteur en médecine, médecin des épidémies), Raby (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées).

2e section — « Israélites » (13)

— Président : Haguenauer (grand rabbin)

— Membres : Arbuix (architecte de la ville de Constantine), Barkatz (Émile, propriétaire, membre de la commission consistoriale israélite), Bonnell (architecte des édifices diocésains, membre de la commission consultative des travaux communaux), Gaillard (avocat défenseur, membre de la commission consultative de l'hôpital civil), Godard (conseiller municipal, membre du conseil d'administration du Mont-de-piété), Martel (pharmacien en chef de l'hôpital civil, membre du conseil départemental d'hygiène), Médioni (Élie, propriétaire, membre de la commission consistoriale israélite), Dr. Noël Martin (conseiller municipal), Dr. Purrey (docteur en médecine, inspecteur des Enfants assistés et des établissements de bienfaisance), Stora (Abraham, propriétaire), Zévaco (conseiller général), Dr. Valensin (docteur en médecine).

3e section - « Musulmans » (12)

─ Président : Dr. Morsly (conseiller municipal) ─ Membres : Ben Aïssa (Slimane, propriétaire), M'hamed Ben Djelloul (membre du bureau de bienfaisance), Ben Amar Zehani (industriel), Guérin (ingénieur des Ponts et Chaussées), Journats (contrôleur des contributions directes), Mohammed Lefgoun (conseiller municipal), Mérigeault (ingénieur des mines), Moreau (secrétaire général de la préfecture pour les affaires indigènes), Mlle Broïdo (docteur en médecine, chargée du service de l'infirmerie indigène), Saucerotte (directrice de l'école indigène de jeunes filles), Gaston [Gustave] Mercier.

Ces trois sections sont composées de notables dont nous avons déjà aperçu les patronymes à plusieurs reprises : élus, administrateurs, propriétaires, ingénieurs, architectes et médecins. Le caractère le plus frappant de ces groupes est la faible présence dans les sections israélite et musulmane d'éléments desdites populations : la troisième section est composée de 5/12e de sujets musulmans et seuls 3/13e d'Israélites composent la seconde[716]. Le rôle de ceux-ci de même que celui des autres membres semble avoir essentiellement été de conseiller le Président de section. A moins que ces « sections » aient été des groupes fantoches ? Les différents rapports retrouvés dans les archives de la Wilaya, d'un ton très personnel et rédigés exclusivement par les Présidents de section (Morsly, Haguenauer) et le docteur Martel (pour le compte de la section israélite), vont dans le sens d'une telle hypothèse[717].

[716] Navon n'ignore pas cette proportion, ce qui ne l'étonne ni ne le trouble (AIU/IV E 35b/A.-H. Navon au Président de l'AIU, « Les habitations à bon marché à Constantine », 14 novembre 1904). Le nom du docteur Purrey est orthographié « Parrez » par Navon). Suite à une demande du rabbin Haguenauer, le Docteur Valensin, un de ses coreligionnaires « qui connait admirablement bien le quartier israélite », est adjoint à la 2nde section (AWC/CPE 210/Lettre de Haguenauer au Préfet, 30 octobre 1904). Certains membres non-juifs de la section israélite semblent avoir été choisis car ils s'étaient particulièrement investis auprès de cette communauté. C'est ce qu'indique le PV de la séance du 29 octobre instituant la Commission d'enquête ; ce jour-là le Préfet remercie en personne MM. Bonnell et Martel. Il loue aussi le Grand rabbin Haguenauer « pour les efforts qu'il n'a cessé de faire pour arriver à améliorer la situation de ses coreligionnaires ». Navon a un tout autre sentiment à l'égard du rabbin, qui faillit lui faire, de dégoût et dépit, quitter la ville (AIU/IV E 35b/Lettres de Navon au Président de l'AIU, 29 juillet et 25 octobre 1904 ; voir aussi AIU/II B 11/Chemise 16/Lettre de Haguenauer à Bigart, 28 octobre 1903 et, dans la même chemise, la lettre de Haguenauer au Grand Rabbin, 8 mars 1905 ; voir enfin la lettre d'Haguenauer au grand rabbin Zadoc Kahn du 9 janvier 1902, rapportée par Simon Schwarzfuchs, « Le judaïsme algérien devant le choix : la crise de 1905 », *in* Jean-Louis Miège (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale, XIIIe-XXe siècles* (Actes du colloque de l'Institut d'histoire des pays d'outre-mer et du Centre de recherches sur les juifs d'Afrique du Nord, Abbaye de Sénanque, mai 1982), Paris, Editions du CNRS, 1984, p. 205).

[717] Celle-ci est également confirmée par la correspondance de Navon, qui attribue les rapports prévus à Haguenauer (pour un « rapport moral »), Bonnell (pour un « rapport technique », non retrouvé dans les fonds consultés) et Martel (« pour un rapport au point de vue de l'hygiène ») (AIU/IV E 35b/A.-H. Navon

Le préfet espère que les objectifs qu'il assigne à ces trois sections seront rapidement atteints. Souhaitant enfin faire aboutir des programmes de construction d'habitations à bon marché (dont il espère aussi qu'ils susciteront une migration hors de la vieille ville) et conscient de l'importance de la question du logement, il demande que ces enquêtes, documents de travail nécessaire et véritable socle de l'œuvre envisagée « soient du plus sérieux. La prospérité de la Ville de Constantine est engagée dans cette affaire[718] ». Les premiers et uniques rapports rendus sont ceux des sections israélite et musulmane. Riches de constats et de réflexions s'étalant respectivement sur une dizaine et une vingtaine de pages, ceux-ci font un constat similaire de misère et de conditions d'habitation sordides. Mais leurs recommandations conclusives sont radicalement différentes[719].

LE RAPPORT MORSLY : UN CASIER SANITAIRE POUR LUTTER CONTRE LES TAUDIS DES « ÉTERNELS MINEURS » INDIGÈNES

Le rapport d'enquête demandé à la section musulmane est signé par le docteur Taïeb Morsly. Celui-ci indique explicitement qu'il en est l'unique rédacteur. Cet exposé d'un docteur intégré au sein des élites françaises de Constantine, ponctué de citations latines ou françaises, est à la fois un exposé méthodique des misères que concentrent les logements habités par les musulmans de la ville, un réquisitoire contre l'attitude quasi-générale de ses coreligionnaires, qu'il considère comme régressive, et une proposition faite au préfet pour améliorer les quartiers musulmans. Avec ce rapport tant « économico-politique qu'hygiénique[720] », Morsly espère qu'il aura rendu « encore service à [la population musulmane] et qu'il [pourra] peut-être éviter à l'administration de faire fausse route tout en ayant les meilleures intentions et en voulant faire du bien à nos coreligionnaires ».

Après avoir fait le rappel de ce que devait être un logement d'une salubrité idéale – aéré, lumineux, d'une certaine densité –, Morsly décrit avec force de détails les logements insalubres, « taudis infects » et repères de la plus grande des misères. Il écrit : « [Ces habitations] sont toutes construites sur le même type : une cour intérieure, au

---

au Président de l'AIU, « Les habitations à bon marché à Constantine », 14 novembre 1904).

[718] AWC/CPE 210/« Commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine », PV de la séance du samedi 29 octobre 1904.

[719] Révélateurs de la personnalité de leurs auteurs autant que de la situation des quartiers et populations décrites, il nous a semblé intéressant de retranscrire ces rapports *in extenso*, que nous avons, pour la fluidité de notre démonstration, disposés en annexe.

[720] AWC/CPE 210/« Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène.

rez-de-chaussée avec des pièces obscurs et mal aérées tout autour ; une sorte de premier étage à escaliers informes et irréguliers. Puis une galerie dans laquelle s'ouvrent plusieurs pièces généralement sans fenêtres et toutes n'ayant aucune cheminée ». Ces logements ne sont bien souvent composés que d'une unique pièce habitée par une famille nombreuse (entre 4 et 10 enfants) et affamée, dans laquelle prolifèrent les maladies en tous genres. Les épais murs qui favorisent la douceur des températures sont, au cœur d'une région aux étés torrides et aux hivers glacials, le seul avantage que le docteur trouve à ces habitations vieilles de plusieurs siècles dans lesquelles loge la population musulmane.

Réfléchissant aux logements que souhaiterait initier le préfet, Morsly s'interroge : « À qui profiteront ces cités ouvrières dont l'utilité est reconnue par tout le monde ? » Rhétorique, sa question trouve une réponse immédiate et cinglante : « Nous pouvons répondre hardiment : ni aux juifs ni aux arabes ». Selon lui aucun indigène, ni juif ni « arabe », ne consentirait à quitter son logement dégradé et dégradant pour s'installer hors du Rocher car il ne saurait s'éloigner de sa boutique ou de son atelier, généralement « au rez-de-chaussée de la maison où ils habitent ». Il ajoute qu'il est inimaginable pour un musulman de prévoir, d'épargner et d'acquérir une maison en payant pendant des dizaines d'années des mensualités. « Ce serait aller contre ses mœurs, contre ses traditions, ses croyances, sa religion [puisque] l'arabe vit uniquement pour le présent ; l'avenir, cela, il ne s'en occupe guère ou peu. Il ne doit pas y penser, il appartient à Dieu, le Maître du Monde. C'est là le fatalisme musulman, c'est le fond de la règle koranique qui est la règle de vie de tout bon musulman qui ne doit jamais y faillir ». C'est cette empreinte omnipotente d'une religion rendant fataliste qui fait penser au rapporteur Morsly que les musulmans sont incapables d'envisager l'avenir et de s'y préparer. Il en conclut donc « que la création des cités ouvrières ne profitera, si tant est que cette innovation doive avoir lieu tôt ou tard dans notre chef-lieu qu'aux Européens et presque pas ou pas du tout aux juifs et arabes ».

Le rapport de ce docteur est un document nimbé de références scientifiques, littéraires, linguistiques, morales *purement* françaises. Il s'inquiète de « la tuberculose, l'alcoolisme et les logements insalubres [qui] constituent les trois fléaux sociaux actuels contre lesquels on ne saurait jamais trop s'élever ni protester » pour finalement considérer, quittant ses réflexions sur les taudis indigènes pour des pensées autrement plus métropolitaines et patriotiques, que « ce sont les trois causes de la dépopulation de la

Février 1906 ». Sauf indication contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

France, ce sont eux qui abâtardissent une nation, qui amèneront sa ruine, sa dégénération et même sa disparition complète et définitive ». Plus loin, ce n'est pas pour cette « population si intéressante » (expression qu'il n'a pu emprunter qu'à Morinaud ou d'autres tribuns français) qu'il s'inquiète particulièrement des expropriations massives que pourraient engendrer d'importantes opérations de salubrité publique. Ce qui l'effraie c'est d'envisager que l'on s'attaque au « pittoresque de la ville » et que l'exode forcé des expropriés ne rende le « fisc frustré ». Son indemnité d'expropriation, l'indigène « va [la] dépenser en frivolités et peu de temps après il se trouvera complètement ruiné [et jeté] sur le pavé et s'adonnera à l'alcoolisme et ira augmenter le nombre déjà grand des déclassés (…) et criminels dont regorgent nos prisons et qui grèvent d'une façon aussi désastreuse le budget des contribuables ».

« Ah ! C'est toujours la même chose : l'indigène est un grand enfant, un perpétuel mineur » : s'il n'était signé de sa main, l'on pourrait aisément attribuer ce rapport à un quelconque et paternaliste colon. Pour ce docteur qui avait déjà, une dizaine d'années auparavant, surpris Jule Ferry et la « Commission des 18 » en s'adressant à eux en français et vêtu d'une redingote, l'expression n'était sans doute pas neuve[721]. Naturalisé français, notable d'origine musulmane s'étant introduit dans les milieux français – il était par exemple membre du cercle de L'Épée, club d'escrime très *select* –, ces diverses considérations sur l'état d'esprit musulman sont celles d'un docteur résigné sur les possibilités de la plèbe musulmane d'envisager l'avenir et de s'y préparer.

À partir de ces considérations – certitude qu'aucun indigène ne quittera le Rocher, impossibilité pour eux d'épargner –, le Docteur Morsly propose tout de même un moyen de lutte contre l'insalubrité qui toucherait, selon lui, « 3/5 des maisons accaparées par les Indigènes musulmans ». Faisant référence sur plusieurs feuillets « au magistral [et] beau travail de M. le docteur Paul Vigne (…) paru dans *L'Avenir médical* du 1er février 1906 » et reprenant les préconisations de celui-ci et puisqu'enfin « quelle que soit, en effet, la bonne volonté déployée, son action sera toujours fatalement faussée, souvent illusoire, incomplète si elle ne s'exerce pas à bon escient », il notifie au préfet que « le premier soin des autorités municipales intéressées doit être de réunir sur le danger à combattre des renseignements précis et complets ». Finalement, Morsly se résume : « le seul moyen de répondre exactement à ces desiderata consiste à créer dans les différentes villes un service

[721] Plus qu'un détail, ce fait fut un véritable événement pour les sénateurs qui se rendirent en 1892 en Algérie. Cette rencontre et cet étonnement sont par exemple relatés par Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Thèse pour le doctorat de Lettres sous la

du casier sanitaire des maisons, tel qu'il fonctionne à Paris[722] ». Toutes les données sur Constantine accumulées formeraient un « journal sanitaire quotidien » qui seul permettrait de mener une lutte efficace contre l'insalubrité. Morsly demande donc au préfet de mettre en place un tel outil.

LES RAPPORTS MARTEL ET HAGUENAUER : DE GRANDS TRAVAUX, DES HBM ET UNE SAUVEGARDE DE LA MORALITÉ FACE À LA PROMISCUITÉ, L'INSALUBRITÉ ET LA DÉCADENCE

La section israélite a remis au préfet deux rapports, rédigés par le pharmacien Martel et par le grand rabbin Haguenauer. L'un porte sur les conditions d'hygiène dans lesquelles vit la population juive, l'autre sur les aspects moraux induits par les conditions miséreuses des juifs à Constantine[723]. Martel rappel en introduction à son rapport les limites du quartier israélite: « Le quartier israélite est compris à Constantine entre les rues Damrémont, Desmoyens, de France, Serigny, place des Galettes, rue Thiers, rue Vieux, avec un angle comprenant une impasse fermée, dite ''rue des amandes''[724] ». Ces limites enserrent un quartier de près de 100 000 m², traversé exclusivement de petites rues et d'impasses, habité d'environ 8 000 habitants composant 1 200 ménages. Les avis du pharmacien et du grand rabbin sur la situation matérielle du quartier juif se rejoignent[725]. Tous deux portent, à leur manière, un regard attristé sur cette population misérable. Le premier juge que « rien dans aucune population ne peut être comparé à la misère juive » et le second, dans une tournure plus imagée et cynique et d'une franchise presque déroutante s'exclame que ces habitats sont si indigents « que la Société protectrice des animaux les refuserait pour y abriter ses bêtes ». Ces deux rapports – et notamment celui du pharmacien Martel – détaillent longuement les misères de la situation des juifs de Constantine. Dans quelle mesure sont-ils acceptables et quels biais recèlent-ils ? S'ils nécessiteraient assurément d'être méthodiquement croisés avec d'autres descriptions ou bilans statistiques des décès nous pensons qu'ils sont largement recevables. S'il ne faut pas perdre de vue que certains des immeubles décrits par Martel sont des cas-limites, il

direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1979, p. 561.

[722] Morsly souligne.

[723] AWC/CPE 210/« Habitation à bon marché. Enquête. 2e section. Israélite. Rapport de M. Martel. Hygiène. Novembre 1904 » et AWC/CPE 210/« Enquête sur les habitations à bon marché. 2e section (Israélites). Rapport, par P. Haguenauer, Novembre 1904 ».

[724] Toutes les citations qui suivent sont, sauf indication contraire, extraites du rapport Martel, que confirme rapidement Haguenauer.

[725] Ces avis sont aussi corroborés par les remarques du directeur des œuvres de l'Alliance (notamment AIU/IV E 35a/Lettres de Navon au Président de l'AIU, 30 juin et 2 septembre 1902).

n'en reste pas moins que l'ensemble de son rapport ainsi que, sous une autre forme, celui de Haguenauer, décrivent un quartier effectivement malsain. D'autres témoignages, souvent plus vagues et lapidaires (par exemple dans des manchettes de journaux ou des récits de voyageurs) ou encore une rapide annotation du docteur Morsly dans son rapport (« On peut affirmer sans crainte d'être démenti (…) que toutes les maisons juives sont dangereuses pour l'habitation[726] ») confirment cette idée d'ensemble.

« Ecœuré » et bien que « ni photographie, ni plan ne peuvent rendre l'état des lieux, il faut le voir », le pharmacien Martel tente de décrire la manière dont est construit et habité le quartier. « Les maisons sont le plus souvent en contrebas de la rue et on entre dans une cour de 4 m. sur 4 m. où l'on voit quelques fois une fontaine commune à tous les habitants. Les maisons ont plusieurs étages avec galeries donnant sur la cour et 2 ou 3 familles à chaque étage, occupant une pièce, deux au plus et formant une agglomération de 50 à 60 personnes » ; dans une maison de la rue des amandes, Martel a pu observer « 17 ménages, formant une population de près de 110 personnes environ ». Dans l'immense majorité des immeubles du quartier juif, les familles s'entassent « dans une promiscuité contraire à toutes les lois de l'hygiène » (absence d'air, de lumière, d'eau pure).

Le pharmacien poursuit son inventaire des conditions de vie dans ce petit quartier surpeuplé. S'il observe qu'effectivement « les israélites lavent continuellement leur maison à grande eau et paraissent avoir un souci sérieux de la propreté », il considère qu'ils s'y prennent bien mal, assommés par la misère et à cause de réseaux d'évacuation des eaux et « matières » usées défectueux. Il a ainsi observé de bien nombreuses fois les ménagères juives étaler de l'eau et un chiffon déjà bien sales. Les égouts – s'ils existent – sont contaminés par quelques rares fosses d'aisances et ainsi transformés en cloaques, véritables « milieux de culture de maladies » qui deviennent régulièrement fatals pour une population « mal alimentée ». En outre, la rougeole et la variole « font des ravages dans des proportions sérieuses ». Toutefois, le pharmacien remarque – à la fois soulagé et horrifié par un tel degré de misère – que la « population juive paraitrait vaccinée » contre le typhus tant son « accoutumance[727] » y serait grande.

Le rabbin Haguenauer, qui indiquait dès le début de son rapport « qu'il ne [se] préoccuperai[t] pas des besoins du corps mais de ceux de l'âme », indique tout de même

[726] AWC/CPE 210/« Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène. Février 1906 ».
[727] Vocable utilisé par Haguenauer.

brièvement que selon des « tables de mortalité » du Consistoire il a « toutefois la douce consolation de constater que la mort n'exerce pas dans ces milieux tant misérables, les ravages que l'on pourrait supposer ». Après avoir considéré l'ensemble du quartier et avant de présenter brièvement quelles seraient, selon lui, les mesures à prendre face à cette insalubrité inadmissible pour une grande cité du début du XXe siècle, le pharmacien se demande « si ce quartier fait partie de Constantine ». Les rues n'étant jamais nettoyées et très souvent infectes, il a le sentiment que la municipalité en est absente et qu'elle a abandonné ce coin du Rocher.

Penchons-nous à présent davantage sur le rapport du rabbin[728]. Le rapport de ce rabbin métropolitain dépêché trois ans auparavant en Algérie n'est pas, loin s'en faut, tant intéressant pour sa description de l'habitat juif – comme le demandait le préfet – que pour cerner les considérations que portent les rabbins métropolitains (du moins celui de Constantine) sur leurs fidèles indigènes et l'origine de leurs misères. De ce bilan moral Haguenauer envisage tout de même des solutions pour améliorer le sort de ses coreligionnaires – qui lui sont finalement, dans leur grande majorité, des étrangers. Pour améliorer le sort de ces « infortunés » qui s'y sont « accommodés » et qui font que « ni la moralité ni le progrès n'y trouvent amis », c'est d'abord la déchéance morale, « bien plus à craindre » que toutes les autres misères et maladies, qu'il faut combattre. Pour Haguenauer la promiscuité des immeubles et de l'ensemble du quartier est une des raisons principales de la conservation des « idées les plus vieilles et les plus surannées et [fait] mener une vie fermée à tout progrès, à toute civilisation ». Sous la plume du rabbin lorrain les épidémies ne sont plus causées par des bactéries mais par les impudeurs, les grossièretés et de « coupables passions » : « L'exemple d'un seul y peut tenter tous les autres et la contagion amener une entière contamination ». Dans un tel ghetto, les enfants et jeunes filles voient leurs rêves brisés. Les maris préfèrent rester dans la rue et ne rentrer qu' « après avoir noyé dans la maudite anisette » leur chagrin. Enfin, les rares qui voudraient briser les anciennes pratiques, par trop « exubérantes » et si éloignées des principes fondamentaux du judaïsme – « ne sont pas maître chez eux : les voisins leur

[728] Paul Haguenauer est né le 11 janvier 1871 dans le Haut-Rhin. Il étudia au séminaire israélite de Paris de 1883 à 1895. Après une courte expérience de rabbin en métropole (Roubaix, Remiremont) et son service militaire il fut nommé à Constantine le 10 octobre 1901, en pleine vague antisémite (notice « Haguenauer » *in* Jean-Philippe Chaumont et Monique Lévy, *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite. France et Algérie du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de Séparation (1905)*, Paris, Berg International Editeurs, 2007, p. 333-335). Ce n'est pas un hasard si Haguenauer, outre sa position de rabbin, a été nommé président de la section israélite : depuis au moins le printemps 1904 il se serait attelé, de près ou de loin, à la question des cités ouvrières pour les israélites (AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 29 juin 1904).

sont des témoins gênants et autoritaires ».

Face à cette déchéance morale et cette pesante chape de plomb de traditions communautaires viciées qui empêche toute évolution souhaitable et pour réellement assimiler une population juive qui ne lui semble pas faire partie de la « patrie française », Haguenauer propose une solution énergique. Il écrit au préfet qu'« il faut avant tout disperser [la population juive] au milieu de ses concitoyens non-israélites, en lui faisant entendre que cette dispersion ne porte nulle atteinte à la solidarité religieuse et morale qui unit les adepte d'un même culte ». Aussi bienveillant soit-il et dans un espoir sincère d'émancipation pour les juifs de Constantine, cet appel à dissoudre le quartier israélite n'en est pas moins cruellement ironique. On peut être certain que Haguenauer, homme de formation religieuse, imagina dans cette conclusion que la création d'une sorte de diaspora dans la ville serait – cette fois-ci ! – une dispersion salvatrice. Sans cela, aucune « solidarité humaine et progrès social » ne pourra, selon lui, advenir.

Quoique présentées différemment, ces deux longs rapports se concluent par deux prescriptions similaires. Pour « obtenir un désencombrement » rapide le pharmacien Martel fait l'injonction au préfet et à la municipalité d'appliquer rigoureusement les lois existantes (notamment celle du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique[729], « dont l'article premier rappelle que le soin d'assurer la salubrité publique appartient à l'autorité municipale »). Après avoir rappelé à la municipalité qu'elle dispose d'outils légaux forts, il explique comment les utiliser pour « ventiler le quartier, ouvrir des rues, faire des égouts » efficacement. Selon lui, ces lourdes opérations de remembrement urbain ne sont possibles qu'en créant des HBM, en en faisant « le plus possible dans un endroit sain et bien aéré, pas trop éloigné du centre israélite » et en éduquant la jeune population juive pour qu'elle comprenne que « l'hygiène [est] préférable à l'entassement[730] ».

[729] L'application de cette loi n'était en fait à cette date pas une possibilité pour la municipalité puisqu'elle n'était pas encore applicable à l'Algérie. Elle ne l'a été qu'après son application à l'Algérie par décret, soit à partir du 5 août 1909. Dès lors, le maire devait établir un règlement sanitaire servant de base à l'application de la loi (*La Dépêche de Constantine*, 24 août 1909). Le bureau municipal d'hygiène est mis en place en 1911 (Bureau municipal d'hygiène, *Ville de Constantine, 1837-1937 : l'œuvre française d'assistance et de protection* sanitaire, Constantine, Imprimerie Braham, 1937, p. 31).

[730] On retrouve ce type d'idée en avril 1904 sous la plume de Navon : « Nous attendons de vous, Monsieur le secrétaire leur réalisation prochaine et certaine [des cités ouvrières au faubourg du Kantara ou ailleurs]. (…) La création d'un nouveau quartier israélite aura, de son côté, le bienfait de dégorger le ghetto où étouffe et s'étiole toute une race [et] de désagréger aussi cette société que la promiscuité déprave. Or, ce ghetto, vrai bouillon de culture de tous les préjugés, de toutes les intransigeances, de tous les fanatismes [mots illisibles] ce ghetto, il est de ne notre devoir de le déminer, de le raser si la chose est en notre pouvoir, et comment mieux y parvenir qu'en le vidant ou seulement en déversant le trop plein de son contenu dans d'autres quartiers plus confortablement, plus hygiéniquement aménagés ? La portée [de cette entreprise]

Haguenauer ne dit pas autre chose lorsqu'il prescrit lapidairement de donner « à des malheureux des maisonnettes où ils sont réellement chez eux, où ils pourront vivre à l'abri de la curiosité, de la critique et de la vindicte des bons voisins : où ils auront un confort modeste sans doute capable cependant d'influencer leur moral ». Ainsi, si les raisons sous-tendant les conclusions des deux rapporteurs de la section israélite de la commission des habitations à bon marché sont différentes – vertueuses en vue de l'émancipation morale pour l'un, purement hygiénistes et en vue de rendre possible de grands travaux pour l'autre –, ils se positionnent tous deux pour la construction rapide de maisons salubres et à bon marché.

DÉFECTION EUROPÉNNE ET ECHEC DE LA COMMISSION PRÉFECTORALE

Le rapport de la section européenne semble avoir eu pour unique mérite de n'avoir jamais été remis au préfet. S'il serait exagéré de conclure ainsi uniquement par l'absence d'un dossier d'archive conservé aux AWC, des documents préfectoraux permettent de pencher pour cette hypothèse de défection des Européens vis-à-vis de l'initiative du préfet Plantié. Alors que celui-ci avait réuni les trois sections que nous avons précédemment décrites en octobre 1904, une minute préfectorale (brouillon d'une lettre destinée au Gouverneur) de janvier 1907 résume où en sont les activités de chacune. Les rapports israélites et musulmans ont été remis à la préfecture respectivement en novembre 1904 et en février 1906, mais « en ce qui concerne la population française ou européenne [rien n'a été rapporté car] le président de cette section [a] quitté Constantine sans esprit de retour [et cela bien que le préfet ait] prié dès le mois d'avril 1906 le vice-président de vouloir bien établir le rapport qui n'avait pas été fourni[731] ».

Bien que les membres de la section européenne – en grande majorité des notables, certes pas nécessairement « riches » mais vivants *a priori* dans des logements plutôt sains – semblent se désintéresser de la rédaction du rapport demandé, le préfet le réclame. En effet, s'il est certain que le quartier européen était plus salubre que les « quartiers indigènes », habités majoritairement par des juifs ou des musulmans, il est tout aussi certain qu'il y avait nombre d'améliorations à lui apporter pour fournir à la population européenne et à Constantine l'hygiène et la dignité qu'elles méritaient. Une des rares indications sur l'état de l'habitat européen que l'on ait se retrouve dans le rapport du

serait incalculable et nous comptons sur vous pour en hâter l'accomplissement. » (AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au secrétaire de l'AIU, 28 avril 1904).

[731] AWC/CPE 210/Minute du Préfet au Gouverneur, 7 janvier 1907.

docteur Morsly qui écrit : « On peut affirmer sans crainte d'être démenti que plus de la moitié des logements des européens à Constantine est malsain[732] ». Quelle est la proportion précise des logements insalubres qu'habitaient les européens de Constantine ? Si nous ne sommes pas parvenus à le déterminer – notamment par manque de sources d'archives et en raison du silence de la presse – il y en avait de toute évidence : trop peu pour que la presse et les notables ne s'en émeuvent, suffisamment pour que le préfet réclame un rapport d'enquête et que s'ébauche, malgré tout, les premiers programmes d'HBM.

2. Des travailleurs français à la conquête des faubourgs : l'essor du mouvement HBM (1906-1918)

Le préfet qui rédigea la minute citée plus haut est alors Etienne Vergé, qui remplaça Eugène Plantié en novembre 1906. Ce dernier avait été informé en mars 1906 de la démission du président de la 1ère section[733]. Si le nouveau préfet relança probablement la section européenne, le départ de son prédécesseur dut enrayer la bonne marche des relations entre la préfecture et cette section-ci, bien moins efficace dans la rédaction du rapport demandé que celles indigènes. Le préfet Vergé attendait que sa demande soit exaucée pour « convoquer en réunion plénière la Commission d'enquête sur les habitations ouvrières de Constantine[734] ». Un dernier indice renforce l'hypothèse que le rapport européen ne fût jamais rendu et que la Commission du préfet Plantié n'atteignit pas ses objectifs. Si nous avons postulé que les notables européens s'étaient quelque peu désintéressés de la rédaction du rapport demandé, qu'en était-il des ouvriers ou employés présents dans cette 1ère section ? Il semblerait qu'en parallèle des initiatives préfectorales les ouvriers aient décidé de s'organiser eux-mêmes et se soient – ayant un certain succès dans leur entreprise de cité ouvrière, qui se concrétisait – désaffiliés des initiatives de l'Administration. A la fin des années 1900 cette dernière soutint alors à nouveau une autre initiative d'habitations à bon marché.

[732] AWC/CPE 210/« Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène. Février 1906 ».
[733] AWC/CPE 210/Lettre de Lafforêt au Préfet, 16 mars 1906 ; l'information est confirmée par Lahiteau (vice-président de la 1ère section) dans une lettre datée du 9 avril 1906.
[734] AWC/CPE 210/Minute du Préfet au Gouverneur, 7 janvier 1907.

2.1. Un faubourg né des ouvriers du rail : la cité ouvrière de Sidi Mabrouk

INITIATIVE OUVRIÈRE ET SOUTIEN MUNICIPAL

Parmi les membres de la section européenne de la délitée « Commission d'enquête » nous pouvons relever trois ouvriers : Ghisolfi, Parizot et Pochat. Retraçons « en pointillé » leur parcours.

Edouard Ghisolfi, « typographe et Président du Conseil des Prud'hommes », ne nous est guère connu que par le document préfectoral l'incluant dans la section européenne de la « Commission Plantié[735] ».

Comme Ghisolfi, **Alexis Pochat**, né en 1857 et arrivé en Algérie en 1879, était ouvrier typographe. Il écrivait occasionnellement des articles pour les journaux de la ville (dans *Le Républicain* et *Le Prolétaire*, sous les pseudonymes de « Prolo », « Un ouvrier » ou encore « Jean Trimard »). Membre de la chambre syndicale typographique, il avait participé à la création de la Bourse du Travail (en 1896 et dont on se rappelle les initiatives pour les « habitations salubres et à bon marché » en 1900-1901) ; il en était devenu secrétaire général et était membre de la société de secours *La Famille*. Candidat battu aux élections municipales de mai 1900, il devint conseiller municipal quatre ans plus tard[736].

Charles Parizot, né en 1859, était mécanicien à la Compagnie de l'Est Algérien, délégué des cheminots à la Bourse du Travail (qu'il participa aussi à fonder), conseiller municipal depuis 1904, membre du Conseil supérieur du travail à Alger en 1904 et collaborateur au *Républicain*. Il était l'un des « lieutenants » de Morinaud parmi les cheminots[737]. À la fin des années 1900 et en plus de son activité municipale, Parizot devint membre dès sa fondation du « Comité local de la Société coopérative des habitations à bon marché[738] ».

En janvier 1907, le préfet Vergé avait donc relancé la section européenne de la « Commission d'enquête sur la situation des habitations à bon marché à Constantine ». Là

---

[735] AWC/CPE 210/« Commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine », PV de la séance du samedi 29 octobre 1904. Il fut également élu Président du Comité de la « Chambre syndicale des ouvriers d'imprimerie et similaires de Constantine » le 28 avril 1901 (*Le Travailleur algérien*, n° 5, mai 1901).

[736] Sur Alexis Pochat nous renvoyons à : *Le Républicain*, 17 janvier 1901 (sur sa « candidature ouvrière »), *La Dépêche de Constantine*, 2 décembre 1929 (nécrologie) et surtout à Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, tome 3, p. 1880.

[737] *Mémoires*, p. 379 et, encore une fois, à Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, tome 1, p. 787. Charles Parizot fut élu conseiller municipal en 1904, 1908 et 1912, après quoi nous perdons sa trace.

[738] Cette société essaie de tisser une « solidarité et [un] mutuellisme entre cheminots, employés… » (*La*

encore, le manque de documents laisse la situation et les positions et mouvements de chacun dans le flou. Quelques sources nous permettent toutefois de penser que les ouvriers – à la manière de ceux de Thomery-les-Roches dès 1895 et profitant assurément de leur expérience – prirent acte de l'inanité de la Commission initiée par le préfet Plantié et s'organisèrent de façon autonome. A partir de quelle date acquirent-ils les terrains nécessaires ? Peut-être dès 1906, mais les documents que nous avons consultés ne sont pas clair à ce propos[739].

À la fin de l'année 1907, la situation l'est davantage. En décembre, le conseiller municipal Prospéri se fait le relais des demandes ouvrières et présente un rapport : « Messieurs, un groupe d'ouvriers de l'Est Algérien a demandé l'acquisition de gré à gré d'une parcelle de terrain située à Sidi Mabrouk près des ateliers du chemin de fer d'une contenance de 2 h. 86 a. 30 dans le but d'y établir une cité ouvrière. Le terrain en question appartient au service du Génie et doit être mis en vente par les Domaines, très prochainement. La demande des ouvriers a été rejetée par l'Administration. Cependant, il s'agit là d'une œuvre très intéressante. Si cette demande était faite par la Commune, il est probable qu'elle serait mieux accueillie. La Commune pourrait donc, dans cette circonstance, être d'une grande utilité à ces ouvriers[740] ». Prospéri propose donc que la commune achète de gré à gré le terrain à l'État, « pour être ensuite [cédé] à ce groupe d'ouvriers ». N'ayant pu traiter directement avec l'Administration, le groupement de cheminots se tourna vers la municipalité (au sein de laquelle il avait des relais, comme Parizot) afin que celle-ci fasse l'intermédiaire avec les services étatiques. Pour Morinaud et ses conseillers, soutenir les cheminots c'était aussi et surtout s'assurer davantage encore de l'important électorat cheminot[741].

DIFFICULTES FONCIÈRES ET SOUTIENS MUTUELLISTES

La réponse du gouverneur est cinglante : le ministre de la guerre lui répond « qu'il

---

Dépêche de Constantine, 16 novembre 1909).

[739] Une manchette de *La Dépêche de Constantine* du 24 novembre 1909 indique que le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 21 novembre (était-ce une session extraordinaire ? Une session ordinaire s'était tenue la veille), de poursuivre une vente « en grande partie réalisée » des 19 lots de terrains destinés à la création d'une cité ouvrière et préalablement autorisée par le gouverneur par une décision du 31 juillet 1906.

[740] AWC/CPE 205/CM, 20 décembre 1907. Selon *Le Républicain* (30 avril 1904), Martin Prospéri avait participé à la création de la Bourse du Travail et de l'Université Populaire. Il était secrétaire de la chambre syndicale des typographes (*Le Travailleur algérien*, décembre 1900, n° 1). Mis en ballotage aux élections de mai 1900 – alors qu'il était président de la Bourse du Travail –, il se désiste au profit d'un de ses amis (*Le Républicain*, 14 janvier 1901). Il est élu au conseil municipal en 1904, 1908 et 1912, après quoi nous perdons sa trace.

ne pouvait pas être donné suite à la demande la Municipalité de Constantine, la cession de la parcelle de terrain dont il s'agissait ne pouvant être considérée comme tendant à satisfaire des besoins communaux[742] ». Cette réponse ne satisfaisait pas Bernard – rapporteur pour la commission des travaux – qui propose au conseil municipal de maintenir son soutien aux ouvriers et à un tel agrandissement de la ville, d'autant plus qu'« on ne saurait méconnaître l'intérêt philanthropique et humanitaire de l'œuvre poursuivie par le groupe d'ouvriers dont il s'agit[743] ».

Mais le refus des autorités étatiques ne semble pas avoir été définitif. En effet, en juillet 1909, Parizot peut s'exprimer ainsi devant les autres élus : « Étant donné que les lots de la future cité ouvrière étant ou déjà construits, achetés ou en instance d'être achetés, et que la société puissante ''La fraternelle des Chemins de Fer Français'' a promis qu'aussitôt que l'installation d'une conduite d'eau potable sera faite, elle donnera l'ordre immédiatement à son architecte de Constantine de faire commencer les constructions à bon marché[744] », il demande que la conduite d'eau du Mansourah soit prolongée de 600 mètres vers les terrains dont le lotissement est prévu.

En 1912, 33 maisons s'élèves près des ateliers de Sidi Mabrouk[745]. Les ouvriers des chemins de fer étaient totalement à l'initiative de cette première construction de maisons à bon marché à Constantine. Ne pouvant néanmoins tout faire seuls, ils durent solliciter l'aide de la municipalité pour intervenir auprès des services concernés pour l'obtention des terrains et se faire aider par l'*Association Fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français*, puissante organisation de mutuellisme regroupant les travailleurs du rail[746]. L'école de Sidi Mabrouk, achevée au début de l'année 1907, est dans le même temps agrandie et la gare du même lieu-dit est enfin dotée d'un arrêt[747]. Le faubourg ouvrier de Sidi Mabrouk venait de naitre.

---

741 Ce qu'avait déjà remarqué Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 653.

742 AWC/CPE 205/CM, 11 juin 1908. La demande de la municipalité passa successivement par les services du préfet, du gouverneur, du général commandant supérieur du génie en Algérie puis du ministre de la guerre (Georges Picquart) avant de revenir à Constantine.

743 AWC/CPE 205/CM, 11 juin 1908 et *Le Républicain*, 16 juin 1908 (compte-rendu du conseil municipal du 11 juin ; ce journal indique que le rapporteur est Bérard et nom Bernard, comme on le lit dans l'*Extrait de délibération du conseil municipal* conservé aux AWC).

744 AWC/CPE 215/CM, 3 juillet 1909. Les habitants de Sidi Mabrouk s'alimentaient auparavant au moyen de la conduite militaire qui dessert le quartier de cavalerie ; cet état de fait avait été autorisé par le ministre de la guerre jusqu'au 1er avril 1909 (AWC/BC/L 10/5 février 1909).

745 *Annales africaines*, n° 42, 19 octobre 1912, p. 589 et Michèle Biesse-Eichelbrenner, *op. cit.*, p. 193. Josette Sutra ne se souvient que de « cinq ou six maisons, un autre café un kilomètre plus loin, quelques maisons encore au-delà de la gare, et c'est tout. Sidi Mabrouk n'existe pas. » (Josette Sutra, *op. cit.*, p. 29).

746 Cette *Association Fraternelle* fut fondée en 1880.

747 AWC/IP 98/Lettre du gouverneur au préfet, 29 décembre 1906 et Michèle Biesse-Eichelbrenner, *op. cit.*, p. 193. La gare est créée « après d'innombrables démarches du maire, du Conseil municipal et de la

2.2. Des fonctionnaires à Bellevue : le lotissement du Patrimoine Coopératif

UN LARGE GROUPEMENT : LANCER DEFINITIVEMENT L'ŒUVRE DES HBM À CONSTANTINE (OCTOBRE 1909)

Alors même qu'employés et ouvriers des chemins de fer ouvraient substantiellement la voie d'une dynamique d'HBM à Constantine, une initiative aux ressorts plus municipaux se mettait en place. Il semble que l'aventure du « Patrimoine coopératif » ait commencé par un cycle de conférences destiné à rassembler les personnes susceptibles d'être intéressées par la construction de maisons individuelles salubres et à bon marché. Cette initiative soutenue par la municipalité – qui n'en est pas à l'origine mais la soutient et la relaye franchement – prend forme à l'automne 1909 et à l'hiver 1910 par une conjonction de facteurs : tout d'abord, comme nous l'avons déjà souligné, les initiatives préfectorales avaient échoué ; ensuite, les lois Strauss (12 mai 1906) et Ribot (10 avril 1908) avaient chacune mis en place des réglementations incitatives pour accélérer la création de sociétés d'HBM et les mises en chantier[748] ; enfin, les réalisation menées par les ouvriers des chemins de fer ainsi que la bonne mise en place de sociétés d'HBM à Alger et Oran ne put qu'inciter les Constantinois à se grouper eux aussi[749].

Nous retrouvons une première trace de conférence sur l'œuvre des HBM dans *Le Républicain* du 16 octobre 1909. La veille, Laurent Genon (un commis des postes et télégraphes d'origine grenobloise arrivée à Constantine à la fin du XIXe siècle) rassemblait notables, fonctionnaires et ouvriers pour leur expliquer le bien fondé des HBM[750]. Une semaine plus tard, *Le Républicain* fait sa une sur « Les habitations à bon marché ». S'il n'est pas signé, on devine la plume du commis de Genon dans cet article qui a valeur de véritable manifeste : « A Constantine, l'œuvre des habitations à bon marché peut être réalisée comme partout. Le dévouement des intéressés à leur propre cause et l'appui des autorités locales sont les seules conditions nécessaires (Appel au maire pour la mise en état des nouveaux quartiers et l'appui de la municipalité). Une

---

Chambre de commerce. » (*La Dépêche de Constantine* du 23 février 1910).

[748] La loi Strauss réservait les HBM aux salariés peu fortunés et encourageait les collectivités à venir en aide aux organismes sous diverses formes : financements, apports de terrains, etc. La loi Ribot donnait plus tard naissance aux sociétés de crédits immobiliers par l'octroi de prêts destinés à la construction de logements individuels, ce qui favorisa l'accession des familles ouvrières à la propriété.

[749] Jacques Bouveresse, *op. cit.*, p. 702. Celui de Constantine se constitua le 14 juin 1909.

société anonyme existe déjà, elle peut s'attacher à la construction de logements collectifs et même fournir les éléments pour la formation d'une société régionale de crédit immobilier, qui aiderait toutes les sociétés locales du département. Il ne reste donc qu'à former une société coopérative et, avec le concours du comité de patronage [constitué le 14 juin 1909], on aura bientôt réalisé à Constantine une œuvre qui constitue le plus grand progrès social obtenu par la 3e République[751] ». Rassembler les bonnes volontés, quelles qu'elles soient, et obtenir le soutien de la municipalité : ces deux principes qui animèrent continuellement le Patrimoine coopératif de 1910 à 1914 sont immédiatement présents dans le discours d'un de ses principaux promoteurs.

Le 28 octobre un comité provisoire de la « Société coopérative constantinoise pour la construction de maisons individuelles salubres et à bon marché » est élu. Des offres avantageuses lui ont déjà été faites par des propriétaires de terrains[752]. On retrouve dans ce comité des élus municipaux (Pochat), des agents préfectoraux (Godard, Ben Mouffok, Hally), municipaux (Garcin) ou de la fonction publique (Brebant, Enjolras, Serrière) ainsi que des négociants (Armérigo) ou encore un professeur à la médersa (Ben Labed). Une nouvelle conférence se tient le 12 novembre au faubourg Saint Jean. La présentation faite par Armérigo et Genon est, selon *Le Républicain*, un succès. Une autre a lieu le 18 novembre au faubourg El Kantara dans la salle de *l'Avenir Cirthéen*, une société de gymnastique[753]. Mi-novembre, le Comité de la Société coopérative des HBM s'active plus que jamais et est davantage encore soutenu par les élus municipaux (Charles Parizot est cité comme membre du comité). 13 000 francs de souscriptions ont déjà été rassemblés. La *Dépêche de Constantine* s'exclame alors : « Bravo les cheminots ! On croit que sous le rapport de la prévoyance, de la mutualité et de la solidarité, vous ne voulez pas être en retard sur vos camarades de France[754] ». Des achats de terrains sont prévus à El Kantara ou dans les autres faubourgs.

---

[750] *Le Républicain*, 16 octobre 1909.

[751] *Le Républicain*, 22 octobre 1909. Genon précise que grâce à la loi Strauss du 12 avril 1906 il est possible de construire à Constantine des maisons de 7 015 francs.

[752] *Le Républicain*, 30 octobre 1909. Ce comité provisoire est ainsi composé : président : Pastor ; vice-présidents : Binder et Hally ; secrétaires : Richard et Godard ; trésoriers : Garcin et Serrières (ou Serrière) ; Membres de la commission d'organisation : Pochat, Armérigo, Palatte, Ben Labed, Ben Mouffok, Brébant (ou Breban), Enjolras, Richet, Angelini, Eppe. Le secrétaire est Gustave Godard, rédacteur principal à la préfecture ; voir aussi *Le Républicain*, 11 avril 1910. Chaque sociétaire doit parvenir à verser 500 francs pour que puisse débuter la mise en chantier d'une maison de valeur comprise entre 4 500 francs et 7 000 francs. Il paie ensuite des mensualités de 9 % du coût de la maison pendant 20 ans, soit 30 à 40 francs par mois. À l'expiration de la vingtième année, il devient propriétaire et n'a plus rien à payer (*Le Républicain*, 3 novembre 1909).

[753] *Le Républicain*, 13 novembre 1909.

[754] *La Dépêche de Constantine*, 16 novembre 1909.

MISES AU POINT : ENTRE EXHORTATION AUX INDIGÈNES ET DÉSIRS D'ENRACINER LES FRANÇAIS (NOVEMBRE 1909)

Une ambiguïté existerait-elle quant aux bénéficiaires possibles de l'œuvre des habitations à bon marché ? Le Comité se sent en tous cas obligé de préciser que l'œuvre est ouverte « aux indigènes et aux israélites » et les appelle avec un enthousiasme qu'il espère communicatif : « Nous comptons sur la jeunesse israélite et musulmane instruite pour pousser résolument l'idée dans sa marche en avant, pour nous aider à arracher tant de familles aux conditions d'insalubrité et d'infection microbienne dans lesquelles elles croupissent en vertu de la loi d'atavisme et d'ignorance. Allons jeunes gens, debout et en avant[755] ! » Nous n'avons pas retrouvé de liste des premiers souscripteurs (évalués à 64 en janvier 1910) mais nous pouvons vraisemblablement penser qu'ils furent en une immense majorité des citoyens français, israélites exclus. Un faisceau d'éléments permet en effet d'exclure toute implication des indigènes dans l'édification d'une œuvre HBM à Constantine à la fin des années 1900. Cet appel aux populations juives et musulmanes, sans cesse réitéré, en est un premier. De plus, par l'absence de constructions de lieux de culte dans les lotissements d'HBM construits durant le premier quart du vingtième siècle ainsi que l'éloignement de leurs quartiers et boutiques qu'impliquerait l'installation hors de la médina, ces dernières étaient tout incités à ne pas quitter leurs quartiers originels du Rocher[756].

Les principes qui sous-tendent les désirs constantinois de bâtir des maisons ouvrières à bon marché sont synthétisés par Charles Parizot dans l'édition du *Républicain* du 23 novembre. Le sous-titre de son article est sans équivoque : « De la nécessité de créer la maison ouvrière, pour amener la paix et l'entente sociale entre le capitaliste et le prolétaire[757] ». Il écrit : « À l'époque actuelle, où tous les peuples se civilisent de plus en plus et où tous les progrès sociaux s'accentuent de jour en jour, il est une question dont la solution s'impose : c'est celle de donner à chaque ouvrier, chef de famille, un chez soi confortable, c'est-à-dire une maisonnette, avec jardin, pour que la famille puisse s'y développer, qu'elle aime son intérieur, c'est-à-dire la Patrie, qu'elle reste attachée au sol qui la nourrit[758] ». S'il en élude peut être quelques autres, les principales visées de

[755] *La Dépêche de Constantine*, 19 novembre 1909.
[756] C'est ce qu'avait déjà conjecturé le docteur Morsly dans son rapport de février 1906.
[757] Morinaud tient peu ou prou le même discours devant les Délégations financières en 1913 (DF/NC, 1913, cité par Jacques Bouveresse, *op. cit.*, p. 554)
[758] *Le Républicain*, 23 novembre 1909, « Les maisons ouvrières » (par Charles Parizot). L'auteur de cet

Charles Parizot (et probablement de l'ensemble de la société d'HBM qui s'élabore, tant aucun discours dans aucun journal consulté ne propose de parole dissonante parmi les sociétaires) sont, au-delà de l'hygiène et de la salubrité, la sauvegarde des familles et leur sain développement ainsi que l'attachement à la terre (qualifiée ici de nourricière) et aux patries algérienne et française, à la petite patrie enclose dans la grande patrie[759]. En somme, Parizot envisage les HBM comme un moyen d'affermir le peuplement de l'Algérie : il s'agit d'enraciner des familles françaises (entendus comme composées de citoyens français ; certes, il ne le dit pas formellement, mais quelles autres familles voudrait-il enraciner[760] ?) en terre algérienne.

CONNSTITUTION DU « PATRIMOINE COOPÉRATIF » (HIVER 1910)

Le 24 novembre 1909, à la demande de Parizot, le Conseil municipal félicite le Comité des habitations à bon marché pour son œuvre montante[761]. Demandées par un élu engagé dans ce Comité, ces félicitations sont l'occasion d'approfondir les sympathies envers les HBM au sein d'un conseil municipal qui n'était alors pas nécessairement acquis à ce dispositif sanitaire et légal d'habitat. Une promesse de 5 000 francs est ainsi faite dans le même temps[762]. Début décembre, l'œuvre des HBM a pu rassembler un capital de 26 000 francs, ce qui fait dire à l'un de ses promoteurs que « l'application de la loi du 12 avril 1906 parait avoir rencontré, à Constantine, la plus grande faveur ». Une nouvelle conférence de Genon et de Benmouffok est prévue à l'Université populaire pour le 14 décembre 1909, dans un cadre tout à fait inédit puisqu'elle se fait « sous les auspices du Cercle Salah Bey[763] », une association musulmane de conférences et de discussions. Comme nous l'évoquions précédemment, le Comité cherche à étendre ses adhérents jusqu'au sein de la population musulmane[764].

L'année 1909 s'achève par le vote des statuts et la constitution de la société par acte notarié. Le 30 décembre, les 64 adhérents (qui ont souscrits à cette date 235 parts ou

---

article évoque le cas exemplaire de la *Fraternelle des chemins de fer*.

[759] Charles Parizot reprend ainsi les principaux principes que la IIIe République espérait diffuser (Anne-Marie Thiesse, « Par la région, pour la nation. Pratiques scolaires de la Troisième République », *in* Pierre Boutan, Philippe Martel, Georges Roque (dir.), *Enseigner la région*, Actes du colloque international organisé à l'IUFM de Montpellier les 4 et 5 février 200, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 79 et suivantes).

[760] Nous rappelons que de mêmes espoirs d'enracinements sous-tendent en partie les embellissements de Constantine. Il faut que les natifs comme les nouveaux venus ne veuillent pas quitter la ville.

[761] *La Dépêche de Constantine*, 24 novembre 1909 (compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 1909).

[762] *La Dépêche de Constantine*, 8 décembre 1909. *Ibid.* pour la citation suivante.

[763] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1909.

[764] Concernant le Cercle Salah Bey et sa place dans la propagation des idées hygiénistes et de l'œuvre des

actions pour 23 500 francs, soutenus par quelques donateurs qui ne comptent pas faire bâtir) sont réunis à la mairie sous la présidence de Pastor[765]. Le bureau du comité provisoire est renouvelé : le Président est toujours Pastor mais Genon remplace Binder pour être vice-président aux côtés d'Hally ; Ben Mouffok (ou Mouffoch) se substitue à Godard pour assurer le secrétariat avec Richard ; enfin Garcin est dorénavant le seul trésorier[766]. Les sociétaires actent encore davantage la progression *de facto* de leur groupement depuis quelques mois : ils réclament le déclassement des surannées servitudes militaires et félicitent le Comité d'avoir obtenu des prêts de l'Hôpital et de la Société mutualiste constantinoise ainsi que d'avoir contracté des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du bureau de bienfaisance et du Mont de Piété[767]. Les édiles locaux saluent le dynamisme du nouveau « Patrimoine Coopératif constantinois » en même temps que Genon demande une nouvelle fois le déclassement des servitudes militaires et une souscription de 40 000 francs d'actions de la part de la commission administrative de l'hôpital civil. Enfin, une « tournée de propagande » est décidée pour étendre l'œuvre des HBM à tout le département et un rapport est adressé au ministre du travail et de la prévoyance sociale[768]. Ce dernier approuve les statuts du Patrimoine Coopératif par un arrêté en date du 17 février[769].

Pour la nouvelle société coopérative, la période des réalisations peut enfin débuter. À cette date, 100 souscripteurs ont contribué pour un total de 30 000 francs. En sus, le conseil municipal a définitivement et unanimement adopté la subvention promise de 5 000 francs[770] et 20 000 m² de terrain ont été achetés dans la propriété Léonardi,

---

HBM dans la population musulmane de Constantine, voir *infra*.

[765] *La Dépêche de Constantine*, 6 janvier 1910 et *Le Républicain*, 6 janvier 1910 (comparaison avec *Le Républicain* du 30 octobre 1909). Morinaud rendra hommage au premier président du Patrimoine coopératif dans ses *Mémoires* : « L'aimable Pastor, la bonté personnifiée, était pharmacien. (…) Il fut l'un de mes plus utiles conseillers et l'un de mes meilleurs guides dans la vie constantinoise. Plus tard cet homme généreux fut à la fondation de nos habitations à bon marché, dont le programme hautement social l'avait littéralement enthousiasme. Il n'y a pas eu à Constantine de citoyen plus aimé que Pastor. » (p. 85). Jules Pastor était aussi actionnaire du *Républicain*, ce qui offrit à ses initiatives une couverture avantageuse dans ce journal. Il était en outre propriétaire foncier et Président de la Chambre d'agriculture (Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 728).

[766] Arripe (secrétaire général de la préfecture), Zévaco (conseiller municipal et général ainsi que président du comité départemental des HBM), Bonnefoy (délégué financier), Boisnier (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées) et Albertini (président du Comité de la mutualité coloniale) sont commissaires vérificateurs de la société coopérative (*La Dépêche de Constantine*, 6 janvier 1910).

[767] *La Dépêche de Constantine*, 6 janvier 1910.

[768] Réunion du Comité de patronage des HBM le 21 janvier 1910 à la préfecture (Zévaco, Morinaud, Eugène Bernard, Bonnell, Genon, d'Hélie), rapportée par *Le Républicain* du 25 janvier 1910. Le nom de « Patrimoine Coopératif Constantinois » apparait pour la première fois dans la presse départementale dans le numéro du 24 janvier 1910 de *La Dépêche de Constantine*.

[769] *Le Républicain*, 26 février 1910.

[770] *La Dépêche de Constantine*, 2 mars 1910 (compte-rendu du conseil municipal du 12 février).

entre le fort de Bellevue et le Camp des Oliviers, « sur un plateau très sain et exposé à l'Est[771] ». Le 16 mars 1910, rassemblés en une première assemblée générale du Patrimoine Coopératif (dont le statut légal est celui d'une Société Anonyme d'HBM), les sociétaires élisent leur conseil d'administration. Celui-ci est presque uniquement composé de fonctionnaires (commis, rédacteurs, professeurs), qui n'étaient vraisemblablement pas dans le besoin absolu ou des *meskines* (littéralement « malheureux », ce terme désigne les miséreux musulmans) mais aspiraient à une amélioration de leurs conditions d'habitat ainsi que de celles de leurs coreligionnaires[772].

[771] *Le Républicain*, 26 février 1910. Un choix parmi les parcelles du faubourg d'El Kantara offertes à la société est prévu pour le mois de mars. Par ailleurs, une rue du faubourg Bellevue portera le nom de Léonardi.

[772] Quelles logiques de classes intervenaient dans l'engagement de chacun au sein du Patrimoine Coopératif ? A nouveau, le manque de documents ne nous permet que d'avoir une vue troublée sur ce point. Au-delà des professions des membres du conseil d'administration, un autre petit indice (mais significatif) laisse penser à une certaine aisance d'une partie des sociétaires : le 7 mai 1910, le comité départemental de patronage des HBM entérine la possibilité de faire construire une maison valant jusqu'à 9 750 francs, au lieu de 7 000 auparavant (*Le Républicain*, 11 mai 1910). Doit-on y voir le reflet de la classe (de fonctionnaires, d'administrateurs ou de petits bourgeois, comme on voudra) qui s'investit dans l'œuvre des HBM ? Pastor écrit pourtant qu'il défend « les intérêts du prolétariat » (AWC/CPE 215/CM, 12 février 1910/Lecture d'une lettre de Pastor au maire (11 janvier 1910)). N'est-ce là qu'un mantra pour flatter les prétentions de défenseur des « ouvriers » de Morinaud (qui regroupe, dans tous ses discours pendant ses premiers mandats, plus ou moins tous les travailleurs) ou une réalité économique (soit les déshérités, les miséreux, ce qui n'ont comme richesse que leur force de travail et leurs enfants) ? A vrai dire – la recherche sur cette question est très largement à poursuivre – nous penchons davantage pour la première des hypothèses. Une protestation du conseiller municipal Panis confirme d'ailleurs cette vue. Les HBM achevés, il s'indigne qu'à Bellevue « les deux tiers et demi des maisons à bon marché sont actuellement accordées à des personnes très aisées, voire même quelques une fortunées. (…) Il s'agit de familles aisées, possédant garage ou chauffage central, salle de bain dernier cri. » (AWC/CPE 219/CM, 6 février 1915).

Président : Jules Pastor, pharmacien (et président de la chambre d'agriculture)

Vice-présidents : Désiré Hally, chef de bureau à la préfecture

Paul Genon, commis des Postes & Télégraphes

Trésorier : Désiré Garcin, caissier au mont de piété

Secrétaire : Alphonse-Auguste-François Richard, comptable de commerce

Membres : Amar Benabdelkader Benmouffok, rédacteur à la préfecture

Germain Escoffier, chef de bureau à la préfecture

Léon-Hippolyte Fabre, mécanicien

Émile Breban, commis des Postes & Télégraphes

Alexis Pochat, secrétaire de la Bourse du Travail (typographe, secrétaire de la bourse du travail, conseiller municipal, membre de la société de secours *La Famille*)

Adolphe Schlotter, commis des Ponts & Chaussées

François Serrière, commis des contributions

Adrien Gras, employé de commerce

Robert Armérigo, négociant

Émile Morin, professeur à l'école normale

Salah Benlabed, professeur à la médersa

Joseph Enjolras, sous-chef facteur aux Postes & Télégraphes

Gustave Godard, rédacteur principal à la préfecture

Gabriel Izart, commis des Postes & Télégraphes

Émile Thépenier, contrôleur au mont de piété

Conseil d'administration du Patrimoine Coopératif Constantinois élu le 16 mars 1910[773]

[773] *Le Républicain*, 11 avril 1910. Les titres et métiers de chacun indiqués entre parenthèses sont nos ajouts. La société est aussi dotée de cinq commissaires-vérificateurs : Louis Arripe (secrétaire général à la préfecture et, entre autres, président de la société de secours mutuels « La mutuelle administrative »), Maurice Bonnefoy (propriétaire, délégué financier, président de la caisse régionale agricole), Antoine Zévaco (vice-président du conseil général, président du comité départemental de patronage des HBM et de la prévoyance sociale), Antoine-Philippe Albertini (interprète judiciaire et président du comité de la Mutualité coloniale) et Boisnier (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la circonscription de Constantine). Jules Maguelonne (directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre) est commissaire-vérificateur suppléant. Notons enfin qu'il semble y avoir maldonne concernant le prénom de Genon. Dans la très brève notice nécrologie que lui consacre *La Dépêche de Constantine* (19 février 1929) il est appelé Laurent. Nous ne sommes pas parvenus à déterminer quel était effectivement son prénom.

DIFFICULTÉS FONCIÈRES ET FINANCIÈRES ET MISE EN CHANTIER DU LOTISSEMENT BELLEVUE (1910-1915)

Les démarches entreprises par les dirigeants du Patrimoine Coopératif butèrent, comme ils s'y attendaient d'ailleurs, sur les problèmes fonciers[774]. Ceux-ci étaient communs à toutes les villes mais étaient d'autant plus pesants à Constantine étant donné la complexe topographie de la ville (Rocher surpeuplé, terrains en remblais inconstructibles). Le 14 décembre, le conseil municipal adopta un vœu demandant la désaffection du domaine forestier compris entre la route du Mansourah et l'ancien bâtiment de l'école normale ainsi que sa cession à la commune afin qu'il soit rétrocédé à la société coopérative des HBM. Bizern présenta également un rapport « concluant à la modification de la zone des fortifications autour du fort de Bellevue » afin d'affecter les terrains concernés à la construction d'HBM[775]. Comme dans presque tous les projets d'aménagement, la municipalité dut entrer dans de compliqués pourparlers avec les autorités des Eaux et Forêts, des Domaines et du Génie. Au début de janvier 1910, le Conseil municipal réaffirme sa demande de déclassement des servitudes militaires dans le but de construire des HBM[776].

Le Patrimoine Coopératif – ses 71 adhérents et ses 27 000 francs de capital – acquiert 20 000 m² de terrain entre le fort de Bellevue et le Camp des Oliviers en février 1910[777]. Etaient-ce auparavant des terrains *non aedificandi* soumis aux servitudes militaires puis offertes aux sociétaires ? Rien n'est moins sûr : il semble plutôt que les sociétaires aient dû financièrement ne compter que sur eux-mêmes et qu'il s'agisse de terrains (dont nous n'avons pu déterminer s'ils étaient inclus ou non auparavant dans le glacis militaire) offerts voire achetés par le Patrimoine Coopératif[778]. La lutte foncière entre l'armée et la municipalité se poursuit d'ailleurs. Alexis Pochat consacre la une du

---

[774] Par exemple et comme nous l'avons déjà évoqué, les cheminots s'étaient auparavant heurtés à des refus du Génie (AWC/CPE 207/CM, 20 décembre 1907 et 11 juin 1908 et *Le Républicain*, 16 juin 1908).

[775] *La Dépêche de Constantine*, 25 décembre 1909 (compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 1909).

[776] *La Dépêche de Constantine*, 6 janvier 1910. Constatons que les demandes de désaffection des terrains militaires (notamment autour du fort de Bellevue) n'ont pas toujours été faites pour servir l'œuvre des HBM. En novembre 1908, Carbonnel (élu en mai de la même année) présentait un rapport : « Les terrains situés à proximité du fort Bellevue, partie dominant la route de Sétif, *se prêteraient merveilleusement à la construction de villas et à l'établissement de jardins d'agrément*. Nombre de concitoyens ont manifesté l'intention de construire à cet endroit et ont demandé à M. le Maire d'intervenir à cet effet auprès de l'autorité militaire ». Morsly demande de généraliser la proposition et de l'appliquer à tous les terrains entourant le fort. Le vœu ainsi modifié est adopté (AWC/CPE 205/CM, 26 novembre 1908. Nous soulignons).

[777] AWC/CPE 215/CM, 12 février 1910/Lecture d'une lettre de Pastor (11 janvier 1910) ; voir aussi *La Dépêche de Constantine*, 27 février 1910.

[778] Nous n'avons retrouvé ni *Extrait de délibération*, ni correspondance, ni article de presse qui annonce

Républicain du 23 mars 1910 à cette question. Pour lui, « l'avenir de Constantine » (titre de son article) est entièrement déterminé par ces servitudes militaires, entraves à la construction dans les faubourgs et auxquelles il consacre l'intégralité de son propos[779].

En juillet 1910, le Patrimoine Coopératif est assuré de diverses subventions pour l'aménagement du nouveau quartier[780] (rues, égouts, éclairage, eau). Le Gouverneur a donné son accord pour l'allocation d'une subvention couvrant les deux tiers des dépenses nécessaires. Pastor demande au conseil municipal de financer le tiers restant afin, « comme pour le faubourg Lamy », de permettre une adjudication rapide[781]. Sans que l'on puisse discerner de jalousie entre différents quartiers et différentes populations européennes (fonctionnaires à Bellevue, ouvriers à Lamy), il s'agit que la municipalité soit impartiale. À l'heure où le Patrimoine Coopératif jouit d' « une grande ferveur dans l'opinion publique [et que] les prolétaires de Constantine se sont empressés d'y adhérer[782]», il n'était pas question que les élus ne témoignent pas d'une même sollicitude pour chaque fraction de la population française.

Les travaux des maisons individuelles ont, semble-t-il, été rapidement mis en chantier. Nous n'avons pas retrouvé de documents afférents au Patrimoine Coopératif pour la période allant de 1910 à 1915[783]. En 1912, les *Annales africaines* (dirigé par Mallebay, un grand ami de Morinaud) annoncent que « 24 maisons à bon marché vont être construites[784] » à Bellevue. Toutefois, tous les désirs de cette société n'ont pas été

---

triomphalement de déclassement des terrains militaires de Bellevue à cette date-là.

[779] *Le Républicain*, 23 mars 1910, « L'avenir de Constantine » (par Alexis Pochat). Concernant les HBM, l'administration des Domaines (dirigé à Constantine par Maguelonne, par ailleurs commissaire-vérificateur adjoint du Patrimoine Coopératif) est moins impliquée puisqu'il semble qu'elle n'ait pas de terrains qui intéressent, au début des années 1910, le Patrimoine Coopératif. Cela ne dut pas embarrasser les sociétaires et la municipalité, en froid avec l'Administration sur la question des biens immobiliers. Un rapport de M. Petit (inspecteur des finances) notait à ce propos : « toutes les communes, ou du moins beaucoup d'entre elles, ont une fâcheuse tendance à considérer l'Etat comme un banquier très bienveillant à qui l'on prend beaucoup et à qui l'on rend fort peu. À Constantine, les concessions immobilières ont été nombreuses. L'État a donné à la ville pour 816 149 francs de concessions gratuites, ses largesses n'ont point calmé l'appétit de la commune. Celle-ci est assez riche pour payer les terrains dont elle a besoin. » (AWC/CPE 205/Lettre du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Constantine au Préfet, 20 février 1907).

[780] Un programme de 60 HBM semble également prévu pour le faubourg Lamy en 1912 (*Annales africaines*, n° 42, 19 octobre 1912, p. 589). Nous n'avons retrouvé aucune autre trace de réalisations à cette date. Les archives préfectorales des années 1920 et 1930 laissent à penser que le Patrimoine Coopératif loti plutôt ce faubourg après la guerre (AWC/CPE 227/CM, 23 décembre 1921 et 17 avril 1924 ; AWC/CPE 676/Plan dressé par l'architecte-voyer Tarabella, août 1931).

[781] AWC/CPE 215/CM, 13 juillet 1910 (rapport du maire et lecture d'une lettre de Pastor au maire datée du 24 juin 1910). En 1908 le conseil municipal avait alloué 6 200 francs pour les adductions d'eau du faubourg Lamy (AWC/BC/L 10/CM, 3 août 1908).

[782] AWC/CPE 215/CM, 13 juillet 1910/Lettre de Pastor au maire, 24 juin 1910.

[783] Du moins pas dans les archives préfectorales. Nous n'avons pas dépouillé la presse au-delà de l'été 1910.

[784] *Annales africaines*, n° 42, 19 octobre 1912, p. 589.

comblés autant que ses adhérents le souhaitaient. Dans une lettre datée du 15 mai 1915, Genon écrit fait un appel à la « bienveillante attention sur la nécessité urgente d'exécuter dans ce faubourg [à Bellevue] des travaux que nous demandons depuis longtemps à la municipalité ». Les ouvrages sommaires indispensables (conduites d'eau, égout, terrassement des rues) ont certes été réalisés[785] mais il restait beaucoup à faire. Génon réclame des murs de soutènement, la mise en viabilité des rues, l'assainissement et l'empierrement du boulevard Pasteur et divers petits travaux[786]. Le maire confirme l'urgence de ces travaux et fait établir un devis. Plusieurs conseillers municipaux demandent que la subvention de la Colonie (espérée de 80 %) soit la condition *sine qua non* pour la mise en adjudication des travaux, évalués à 30 163 francs.

Nous n'avons retrouvé ni les suites données à cette demande de subvention, ni la date de mise en chantier de ces travaux nécessaires aux citoyens français et sociétaires du Patrimoine Coopératif qui habitaient désormais Bellevue, surplombant la superbe vallée du Bou Merzoug. Au milieu de l'année 1915, dans ce faubourg en devenir, près de 100 maisons sont en construction ou achevées, « entourées de jardinets dont les occupants rivalisent de bon goût dans l'entretien de leur ''home'' familial, donnant à ce quartier un air de coquetterie qui en fera l'une des parures de Constantine lorsque la viabilité en sera terminée ». Il y aurait plus de deux cents de ces maisons en 1918[787].

Le Patrimoine Coopératif et ses leaders (Pastor, Genon, Parizot, etc.) étaient donc parvenu à rassembler et à dynamiser un groupe de sociétaires engagés (financièrement autant que dans les diverses démarches administratives nécessaires). Ils parvinrent en 5 années à bâtir un quartier totalement nouveau sur un terrain auparavant presque vierge de toute construction. Comme les cheminots à Sidi Mabrouk, cette société coopérative soutenue par la municipalité était parvenu à étendre la ville au bénéfice de citoyens et fonctionnaires français.

---

[785] Voir à ce propos diverses délibérations et lettres dans AWC/CPE 216/CM, 23 novembre 1912 (a/s du chemin de la pyramide à la cité de Bellevue) et dans AWC/CPE 216/CM, 2 avril 1913 (honoraires à payer à M. Christofle, fils ; lettre de Lutaud à un délégué financier (Morinaud ?), 29 mars 1913 (a/s de l'impossibilité de la Colonie de concéder une subvention à Constantine pour la construction des égouts de Bellevue car la ville a déjà obtenu de grosse parts du budget de la Colonisation) ; lettre du maire au gouverneur, 1er avril 1913 (renouvellement de la demande de subvention de 50 à 60 000 francs).

[786] AWC/CPE 215/CM, 5 juin 1915/Lecture d'une lettre de Genon (président du Patrimoine coopératif) au maire, 15 juin 1915. *Ibid.* pour la citation suivante.

[787] *Annales africaines*, n° 1, 1er janvier 1918, p. 2. Nous utilisons le conditionnel, tant cette s n'est que laudative de Morinaud (l'article s'intitule « L'homme qu'il nous faudrait »).

3. Habitat de misère, élaboration d'un discours associatif et résiliences indigènes

À l'exclusion de quelques fortunés propriétaires et négociants, l'immense majorité de la population indigène vivait misérablement sur une moitié du Rocher. Du point de vue des conditions d'habitat, musulmans et juifs – mozabites et sunnites, constantinois et algérois – s'apparentaient largement. Plus que les Européens, c'est cette importante et hétérogène population indigène qui avait besoin d'habitations « salubres et à bon marché ». Comment se positionnèrent-ils vis-à-vis de ce mouvement montant ? Comment s'approprièrent-ils ces nouvelles formes de solidarité et d'habiter ? Comment y contribuèrent-ils ?

3.1. Village arabe et implications musulmanes dans le mouvement HBM : d'un échec l'autre

LE « VILLAGE » ARABE : L'ÉDIFICATION D'UN LIEU DE MISÈRE POUR LES SUJETS MUSULMANS

Les premières initiatives municipales concernant la construction d'un habitat sain et de quartiers nouveaux spécialement destinés aux musulmans remontent à la fin du XIXe siècle. Les élus qui entourent Ernest Mercier lors de sa seconde mandature (1896-1900) avaient en effet repris un projet vaguement envisagé en 1885 pendant la première mandature de ce maire (1884-1887). Celui-ci est inclut dans une vaste convention signée le 17 octobre 1885 entre la ville et Frédéric Rémès pour le dérasement du Coudiat. Foudil Takdemt écrit : « Ce dernier s'était engagé à effectuer le travail du dérasement du Coudiat-Aty, à établir au moyen des déblais, deux plates-formes à gauche et à droite des squares et à construire sur l'une d'elles un village arabe…[788] » La chute prématurée de la municipalité Mercier (notamment à cause de la question du Coudiat) et l'établissement d'un nouveau contrat par Casanova ne permit pas de réaliser ce « village arabe » dont les contours restent indiscernables. Revenu à la tête de la ville en 1896, Mercier signe le 28 novembre de cette même année une nouvelle convention avec la

[788] Foudil Takdemt, *op. cit.*, p. 86-87.

Société civile du Coudiat. Celle-ci contient à nouveau un article afférent à l'établissement d'un village arabe[789]. La société du Coudiat promet « 1 000 maisons arabes salubres[790] ».

La recherche sur cet énigmatique village arabe et son processus d'édification reste entièrement à faire. Aucun des délibérés conservés dans les fonds consultés aux AWC ne témoigne que le conseil municipal de Constantine se soit penché sur cette question. Pourtant, un « village arabe » semble bien avoir été bâti et reçu. Les plans de 1915 en portent la marque. Une des rares allusions que nous ayons lue à son sujet l'évoque sans gloire en septembre 1908 : « Au sujet du village arabe, j'ai fait observer que la convention passée entre la Commune et la Société pour l'amélioration des conditions d'hygiène de ce village n'était pas exécutée par la Société avec beaucoup de célérité. J'ai demandé aussi de faire disparaître les baraques faites de bidons à pétrole[791] ». Manifestement, la société concernée ne s'est pas exécutée à moins que les « baraques » ne soient réapparues aussi vite qu'éliminées. En effet, un article du *Républicain* du 15 juillet 1909 décrit ce *h'ûma* (quartier) bien loin de l'idée que l'on puisse se faire d'un « village » : « Le village arabe a été reçu par M. Morinaud dans un état affreux. Les baraques à bidons à pétrole, aux Beni-Ramassés porte Djebia étaient entassées partout. Voilà le village arabe qui avait été autorisé, avant l'arrivée de M. Morinaud à la mairie. Les Beni-Ramassés ont dû disparaitre ainsi que les baraques. Des égouts ont été faits. La situation a été améliorée dans la mesure du possible. Si l'on n'avait pas toléré les ignobles installations qui ont été transmises à M. Morinaud – nous aurions un autre village arabe[792]».

Ainsi, le projet laissé à la responsabilité de la Société du Coudiat a été négligé par cette dernière comme par les pouvoirs publics (administration comme conseillers municipaux français et indigènes) négligents, impuissants ou se renvoyant les responsabilités les uns aux autres. Les « Béni Ramassès », sobriquet issu de la tribu éponyme qui désigne au début du XXe siècle ceux qui s'agglomèrent misérablement sur le remblai sud issu du décapement du Coudiat (soit entre la place de la Brèche et le

---

[789] Foudil Takdemt, *op. cit.*, p. 99 et 115. Le Conseil d'État avait initialement refusé la construction de ce village arabe, avant de se rétracter.

[790] ANOM/F80/1834/« Notes sur l'affaire du Coudiat, ses diverses phases. Comparaison entre les traités Rémès et Ferrand », par Labattut, s.d. [*ca* 1895] ; Labattut était l'un des dirigeant de la Société Rémès, Labattut et Cie, signataire en 1885 de conventions avec la ville en vue du dérasement du Coudiat.

[791] AWC/CPE 200/CM, 11 septembre 1908. La délibération datée de ce jour contenu dans ce carton relate le voyage du maire à Paris et à Lyon. C'est lors de son passage dans cette ville qu'il rencontre Vial, le directeur de la Société du Coudiat, et lui fait ces observations et demandes.

[792] *Le Républicain*, 15 juillet 1909. Cet article est une réponse à *L'Écho du Soir* qui accuse Morinaud d'avoir été complaisant avec la société du Coudiat.

Bardo), peuple de miséreux et d'errants, se sont agrégés aux quelques constructions rapidement devenues insalubres. Ce projet a donc été dans une très large mesure un pis-aller au logement des sujets musulmans de Constantine et une dérisoire – si ce n'est humiliante – façon d'absorber l'accroissement démographique de cette population dans les premières décennies du XXe siècle[793].

EFFORTS MUSULMANS POUR SUIVRE LES DYNAMIQUES EUROPÉENNES D'ASSOCIATION

L'établissement mal réalisé de ce « village arabe » découragea-t-il les sujets musulmans – dont le nombre s'était accru de plus de 30 % entre 1901 et 1911 – pour rejoindre le Patrimoine Coopératif qui se constituait à la fin des années 1900[794] ? L'un des notables musulmans, Amar Benabdelkader Benmouffok (rédacteur à la préfecture et ancien conseiller municipal (1900-1904)), s'engagea en tous cas pour amener au Patrimoine Coopératif (il était membre de son conseil d'administration) ses coreligionnaires musulmans. C'est lui qui leur présente (en arabe) début décembre 1909 et « sous les auspices du Cercle Salah Bey », une « œuvre de redressement moral[795] » musulmane, l'utilité de s'engager dans l'œuvre des HBM[796]. Le 21 décembre il traite à nouveau de la question devant « plus de 300 indigènes » et « engage ses coreligionnaires à se grouper autour du comité, car c'est leur intérêt et aussi pour prouver la solidarité entre les deux éléments arabes et français[797] ». Quelques mois auparavant Ben Labed, professeur à la médersa, préparait l'esprit des auditeurs du Cercle Salah Bey à entendre

[793] En 1920 Émile Morinaud demande à la Société du Coudiat de « supprimer [le village arabe] dans un délai à déterminer et de le remplacer au même endroit par des constructions convenables. » (AWC/CPE 223/CM, 2 septembre 1920, lettre de Morinaud à Vial datée du 9 mai 1920).

[794] Nous rappelons que les musulmans étaient 23 510 en 1896, 23 545 en 1901, 28 296 en 1906 et 31 018 en 1911.

[795] C'est ainsi que Djamel Boulebier définit le Cercle Salah Bey (« Constantine, sportsmen musulmans et nouvelles figures sociales… », *art. cit.*). Le chercheur indique également que, soutenu par l'Administration, le Cercle Salah Bey était autant une œuvre de « redressement » et de bienfaisance et une société d'études littéraires et scientifiques qu'un regroupement pour revaloriser la langue arabe. Ce Cercle s'était constitué en mai 1908 à l'initiative de notables de la ville, dont Mustapha Ben Souiki (élu municipal), Mohamed El Mouloud Ben Mouhoub (muphti et professeur à la médersa), Salah Ben Labed (professeur d'arabe à la médersa), Ben Hadj Salah Aïssa (négociant), Mohamed Ameziane Ben Hammadi (négociant), Mustapha Bachtarzi (négociant), Arripe (conseiller aux Affaires indigènes de la préfecture de Constantine) et Béraud (rédacteur à la préfecture). La déclaration au *Journal Officiel de la République française* a été faite le 8 avril 1908 et est enregistrée à la date des 29 et 30 mai 1908 (n° 147, p. 3727) ; voir aussi Louis-Pierre Montoy, « A propos de quatre organismes constantinois (1890-1939) », *Cirta. Revue historique et sociologique*, 1ère année, n° 2, novembre 1979, p. 16-17.

[796] *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1909.

[797] *La Dépêche de Constantine*, 22 décembre 1909 ; sur le même thème nous renvoyons aussi à la conférence de Ben Mouhoub au *nawadi* (cercle) Salah Bey rapportée dans *La Dépêche de Constantine*, 30 novembre 1910 (reproduite par ailleurs dans Chérif Benhabylès, *op. cit.*, p. 155-168).

un tel message : en juin 1909 il ne ménagea pas son auditoire et expliqua « combien peu les indigènes algériens comprenaient les avantages de la solidarité et du groupement » et les encouragea dans cette voie en prenant exemple sur les Européens[798]. Dans une même veine, le docteur Moussa, épigone du docteur Morsly, fit une conférence début janvier 1910 sur la promotion de l'hygiène et de la salubrité, qui, selon le nouveau grand quotidien local sont « deux mots inconnus pour la plupart des propriétaires indigènes[799] ». *Le musulman*, un hebdomadaire rédigé par des Français et « organe des intérêts indigènes » qui paraît d'octobre 1909 à avril 1910 est un autre canal de diffusion de ce genre d'idées[800]. Mais professeurs, médecins et publicistes ne sont pas les seuls à tenir ce discours.

Lors de la venue du gouverneur Jonnart en avril 1908, Si Mohammed ben Hassein Ben Cheikh Lefgoun (parfois orthographié El-Fegoun, descendant d'une très vieille famille de notables constantinois et élu au conseil municipal en 1896, 1904, 1908, 1912 et 1919) s'exprimait ainsi : « Répondant à vos généreux appels, nous voulons à notre tour, faire preuve d'initiative, créer nous même sous votre autorité, des œuvres nouvelles basées sur les principes de la mutualité et de la solidarité humaine. C'est d'ailleurs par la constitution de sociétés de secours mutuels, de syndicats professionnels et de sociétés coopératives que nous arriverons, ce nous semble, à compléter en faveur des ouvriers et des citadins, l'œuvre admirable que vous avez réalisée dans l'intérêt des cultivateurs avec le concours des sociétés de prévoyance indigènes[801] ». N'était-ce qu'un pieux discours d'un fils de vieille famille, d'un *walad al-bilâd* en manque de reconnaissance officielle ? Il semble qu'aucune œuvre telle que l'envisage l'élu musulman n'ait jamais été créée à Constantine dans les mois qui suivirent ce discours[802]. Les musulmans ne se groupèrent donc pas pour former un succédané de la *Fraternelle* ou du *Patrimoine*, associations qu'ils ne rejoignirent guère.

---

[798] *L'Indépendant*, 15 mai 1909, compte rendu de la conférence de M. Ben Labed « sur l'utilité des sociétés » ; voir aussi *La Dépêche de Constantine*, 15 juin 1909 (à moins qu'il ne s'agisse de la même conférence ?).

[799] *La Dépêche de Constantine*, 2 janvier 1910 (annonce de la conférence) et 16 juin 1909 (réflexion sur l'hygiène des propriétaires indigènes de Constantine). En outre, citant à nouveau le même quotidien, « il est intéressant de signaler, au sein du conseil départemental d'hygiène, la présence de membres indigènes, personnalités, notables et dont la mission sera de faire connaître à leur coreligionnaires les notions d'hygiène qu'ils ignoraient totalement jusqu'à ce jour. » (*La Dépêche de Constantine*, 25 décembre 1908). Charles-Robert Ageron attribue au Cercle Salah bey 700 membre en 1910 (*op. cit.*, p. 234) quand Gilbert Meynier (*op. cit.*, p. 563) estime que 500 personnes suivaient ses cours.

[800] Louis-Pierre Montoy, *op. cit.*, p. 661-662 ; voir aussi Chérif Benhabylès, *op. cit.*, p. 69.

[801] *L'Indépendant*, 8 mars 1908.

[802] La formation d'associations par et avec des sujets musulmans ne débute vraiment qu'après la Grande Guerre (Abdelkrim Badjadja, « Les associations musulmanes à Constantine de 1917 à 1941 », *Revue*

INERTIES ET RÉTRACTIONS MUSULMANES

Comment expliquer un tel désengagement vis-à-vis de la question de l'habitat alors qu'une grande majorité de celui existant est insalubre et surpeuplé ? Si la question est complexe, quelques éléments peuvent toutefois permettre d'y répondre partiellement. Le village arabe avait tout de même dû absorber, en dépit de tous les défauts que lui attribuait Morinaud, une partie de la hausse démographique musulmane. Par ailleurs, il existait de toute évidence un paramètre de classe qui rendait pour beaucoup immédiatement impossible une quelconque affiliation à un groupement comme le Patrimoine Coopératif. Nombreux étaient les musulmans qui ne pouvaient absolument pas débourser les 500 francs nécessaires pour mettre en chantier une maison ni épargner en vue de rassembler une telle somme[803]. En outre, ceux susceptibles de réunir une telle somme voulaient-ils rejoindre Sidi Mabrouk ou Bellevue, loin de leur quartier, de leur échoppe, de leurs proches, de leur mosquée et zaouïa[804] ? Tel que nous connaissons la société musulmane constantinoise au début du XXe siècle, nous pouvons en douter. En outre, si la promesse faite par Lefgoun au gouverneur ainsi que les exhortations des membres du Patrimoine Coopératif (Genon mais aussi Benelmouffok et les intervenants du Cercle Salah Bey) eurent si peu d'échos, c'est vraisemblablement aussi qu'« elles annonçaient une concurrence, dans le marché de la médiation sociale, aux autres formes plus traditionnelles et centrées sur la mosquée ou les zaouïas[805] ». Enfin, quelle confiance pouvaient accorder des vaincus aux dominants français et aux quelques notables, tantôt charismatiques – comme le docteur Morsly –, tantôt repoussants – comme certains de la vieille bourgeoisie voire le muphti[806] –, qui clamaient leur passion de la France[807].

En définitive, la meilleure présentation des mouvements urbains à Constantine au début des années 1910 nous semble être ceux décrits pas Malek Bennabi, qui connut

---

d'histoire maghrébine, n° 65-66, août 1992, p. 115-139).

[803] Selon les explications du Comité provisoire de la « Société coopérative constantinoise pour la construction de maisons individuelles salubres et à bon marché », prélude au Patrimoine Coopératif ; voir *supra*, note 752.

[804] Morsly pointait notamment ce point lorsqu'il préconisait plutôt l'établissement d'un casier sanitaire à la construction de cités ouvrières.

[805] Djamel Boulebier, *art. cit.*

[806] Gilbert Meynier présente le muphti comme une figure qui dénote et dérange par son dynamisme et son énergie dépensée à approfondir une relation franco-musulmane qu'il trouvait timorée : « Détesté par nombre de walad(s) el bilâd constantinois, Ben Mouhoub est suffisamment souple pour conserver l'estime à la fois de Morinaud, de Servier et des Jeunes Algériens. Mais son programme de régénération de ses compatriotes a pour objectif de les réveiller de leur apathie et vise plus ou moins implicitement la conquête de l'égalité entre Français et Algériens ; n'annonce-t-il pas, en effet, l'avènement d'une ère nouvelle de l'unité et de solidarité ? » (*op. cit.*, p. 637).

[807] Docteur Taïeb Morsly, *Contribution à la question indigène en Algérie*, Constantine, Imprimerie J. Marle et F. Biron, 1894, 104 p. et Chérif Benhabylès, *L'Algérie française vue par un indigène*, Alger,

jeune la ville de ces années-là. Si l'on ne peut se contenter de *Mémoires* pour reconstituer le passé, l'évocation qu'en fait cet intellectuel correspond tout à fait à l'inertie musulmane que nous avons constaté et, par défaut comme par attachement, la contraction de cette communauté sur ses quartiers historiques. Il écrit en 1965 : « On voyait de plus en plus le vêtement européen ou la friperie de Marseille. Le paysage urbain se transformait par ce côté et par un autre. L'établissement de plus en plus dense des Européens et la francisation massive des juifs donnaient, avec ce nouveau peuplement, ses cafés, son commerce propre dans de nouvelles artères, comme la rue Caraman, ses banques, ses restaurants, son électricité, ses vêtements, un nouvel aspect à la ville. La vie ''indigène'' se rétrécissait, se réfugiait dans les ruelles et les impasses de Sidi Rached. Toutes ces transformations, outre leur effet moral ou social avaient un effet psychologique déprimant sur les vieux Constantinois[808] ». Résilients et arrimés au Rocher, les musulmans, mis à part quelques notables, restèrent hors du mouvement HBM et se pressèrent sur le Rocher[809].

3.2. Malgré l'entassement, une nouvelle solidarité juive inenvisageable

VELLÉITES, ESPOIRS ET LIMITES DES CITÉS OUVRIÈRES

Les conclusions des rapports Martel et Haguenauer de novembre 1904 préconisaient toutes deux la création d'habitations à bon marché et l'éducation de la population juive à l'hygiène. Navon, le directeur des œuvres de l'Alliance israélite présent à Constantine depuis 1902, était – chose ô combien rare ! – d'un avis analogue au rabbin : la population juive ne serait émancipée que si l'on en extrayait les préjugés et, partant, si l'on supprimait le ghetto. « Et comment mieux y parvenir qu'en le vidant ou seulement en déversant le trop plein de son contenu dans d'autres quartiers plus confortablement, plus hygiéniquement aménagés ? La portée [de cette entreprise] serait incalculable[810] ».

Toutefois, devant l'immensité du décalage qui existe entre ses espoirs et desseins

---

Imprimerie Fontana frères, 1914, 197 p.

[808] Malek Bennabi, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, ENAL, 1965, p. 13.

[809] En 1937, le très officiel livre consacré au Centenaire de l'entrée des Français dans Constantine constatait cet entassement, face auquel la municipalité était impuissante : « La ville indigènes primitive n'a pas changé (…) C'est dire que la population indigène n'a pu se loger qu'au prix d'un entassement progressif. Les sous-sols, les réduits, les soupentes, tout est devenu logement. Le taudis s'est développé. » (Comité du Centenaire, *Centenaire de l'entrée de Constantine la patrie française. 13 octobre, 1837-1937*, Constantine, Auguste Paulette & ses fils Éditeurs, 1937, p. 57. On appréciera la finesse du titre).

[810] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au secrétaire de l'AIU, 28 avril 1904. *Ibid.* pour la citation suivante.

pour la population juive indigène, Navon ne se fait guère d'illusions sur le temps que prendra un tel mouvement de la population juive hors de son quartier traditionnel. Les œuvres de solidarité sociale (mutualités, HBM, etc.) « exigent pour les édifier un terrain dès longtemps préparé. Elles sont la résultante nécessaire d'un état social, intellectuel et moral très avancé. On ne peut les créer artificiellement. Comment parler des avantages de la mutualité, par exemple, à une classe d'hommes à laquelle manque le pain quotidien, des bienfaits de la coopération à des malheureux qui n'ont rien à mettre en commun ? » Navon pointe directement la misère générale de la communauté juive[811]. Il la perçoit comme l'un des freins principal à une organisation moderne de la vie collective (communautaire ou municipale), c'est-à-dire détachée du carcan religieux des juifs de Constantine qu'il honnie tant. Sur ce point comme en d'autres, communautés juives et musulmanes sont profondément enracinés dans une double expérience : celle, pour l'immense majorité, de la misère qui tisse leurs existences depuis des générations et celle de la communauté religieuse (dont la sève était pour les juifs la *tsédaka*, à la fois charité, solidarité de croyants, action de grâce et devoir sanctificateur qui unit les fidèles), concurrente à l'associationnisme laïcisé, gestionnaire et déliée de toute évergésie.

De leur côté, les hommes forts du consistoire et de la communauté israélite (Barkatz, Narboni, Gozland, Attal) sont, on l'a vu, partagés quant à la direction à insuffler à la communauté juive. Tiraillés entre celle indiquée par Navon et celle des rabbins locaux, ils concentrent leurs efforts sur leur travail municipal (comme l'exigence de transformer l'ancien tribunal de la place Négrier en école pour enfants israélites), le maintien d'une récente et fragile paix politique et les demandes quotidiennes de leurs coreligionnaires accablés. L'« horizon HBM » paraît donc en 1910 encore inaccessible pour pouvoir être ne serait-ce qu'envisagé par les membres de la communauté juive constantinoise.

DISSOUDRE LA CHAPE DE PLOMB

Navon poursuit, justifiant ses œuvres autant qu'il a bon espoir qu'elles conduisent ses coreligionnaires vers les lumières de la civilisation : « Le jour où la génération d'ouvriers que nous préparons sentira le besoin de solidariser ses intérêts et de les sauvegarder, les associations surgirons spontanément et notre devoir sera de contribuer à

[811] Une statistique établie le 15 mars 1905 et communiquée au consistoire centrale de Paris indique que 500 familles (sur 850) sont secourues en tant qu'indigentes (Robert Attal, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906. À travers les correspondances du Consistoire israélite de Constantine*, Paris,

leur développement. Quelques tentatives s'ébauchent toutefois, sinon grâce à nous, du moins à cause de nous. Notre présence ici comme partout ailleurs, est non seulement utile par le bien qu'elle répand mais aussi par celui qu'elle suscite, qu'elle provoque[812] ».

Les responsables israélites n'en sont pas moins actifs et multiplient les initiatives, n'attendant pas que leurs coreligionnaires « sentent le besoin de se solidariser ». L'envoyé de l'Alliance compte notamment sur *Le Travail* que fondèrent quelques hommes forts du consistoire à l'extrême fin du XIXe siècle. Pour Navon cette société est destinée à former une masse juive aux professions ouvrières qu'elles ignoraient alors très largement (essentiellement la ferronnerie) et à leur permettre de trouver un travail, mais pas uniquement. Cette société communautaire est aussi un moyen – en sus de l'école de l'Alliance – de ressouder la communauté juive (et nous avons vu à quel point elle pouvait être éclatée), d'apprendre aux jeunes apprentis à gérer leur pécule et, par cette expérience collective, à découvrir les bienfaits de l'association. Pour que les juifs de Constantine s'intègrent pleinement à la République et aux milieux français tels que se les figurent Navon, ils devaient s'approprier certaines pratiques qu'il considérait comme essentielles à tout Français émancipé : « Qu'aux Français ils empruntent leur prévoyance, eux les grands imprévoyants[813] ».

RESTER AU GHETTO

Malgré le peu de documents évoquant clairement l'action de juifs dans le mouvement HBM émergents à Constantine autour de 1910, nous pouvons nous risquer à plusieurs hypothèses. Cette absence de documents en elle-même peut être interprétée comme le signe d'une absence de juifs investis dans cette œuvre. L'appel de novembre 1909 du comité à l'origine du Patrimoine coopératif lancé dans une même mesure aux jeunesses musulmane et israélite en est un autre[814]. À cette date – et comme pour les musulmans – leur implication dut donc être extrêmement faible. En outre et à la différence de l'autre communauté indigène, aucun juif n'est membre du conseil d'administration du Patrimoine Coopératif. L'absence de relais israélites au sein de ce dernier laisse à penser que la communauté juive ne s'attacha guère à cette société d'HBM. Des individus isolés et moins actifs que les administrateurs s'y investirent-ils ?

L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, p. 130).

[812] AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au secrétaire de l'AIU, 28 avril 1904.

[813] AIU/II B 11/Chemise 30/« Premier rapport au Président de l'Alliance Israélite sur la marche générale de l'œuvre de Constantine en 1910 », de Guéron au Président de l'AIU, 30 janvier 1911.

[814] *La Dépêche de Constantine*, 19 novembre 1909.

C'est possible, mais alors dans un nombre infime. Aucun ne semble s'être installé à Bellevue avant 1914[815]. Les juifs n'étant guère cheminots, il est vraisemblable qu'aucun ne s'installa non plus à Sidi Mabrouk.

Cette animadversion pour l'œuvre des HBM naissante, Maurice Eisenbeth l'évoque dans une étude sur la démographie israélite du département de Constantine, dont il a été grand rabbin (1928-1932). Constatant en 1931 que 90 % des familles juives de Constantine sont mal logées, il rappelle qu' « à part un nombre infime de familles israélites qui se sont fait construite des maisons individuelles dans les faubourgs, nous pouvons dire que, jusqu'en 1930, la grande masse de nos coreligionnaires n'a pas bénéficié des constructions d'HBM. (…) Vivant depuis des siècles entassés les uns sur les autres, ils ne pouvaient pas se décider à quitter le *Chara* et à se disperser[816] ». La communauté juive qui s'était accrue de 22 % en dix ans (passant de 7 186 à 9 230 âmes de 1901 à 1911) avait pourtant bien besoin de s'éparpiller hors de ses synagogues et au-delà de son quartier. Mais, de la même façon que les musulmans, pouvaient-ils former une diaspora dans des quartiers de Constantine dépourvus de synagogue ? En somme, une hypothèse paraît s'imposer plus que toute autre : de cette inertie urbaine résulta un entassement dans le ghetto que l'installation dans les rues limitrophes ne dut guère endiguer.

*

* *

Des citoyens français édifièrent les premières maisons « salubres et à bon marché » en s'associant à l'extrême fin du XIXe siècle. Si nous n'avons pu déterminer s'ils souhaitaient ou non provoquer un vaste mouvement d'enthousiasme à leur suite, il fallut néanmoins attendre la fin des années 1900, après plusieurs échecs et autant d'expériences accumulées, pour qu'une dynamique efficiente s'installe à Constantine. Ce mouvement avait été impulsé par des travailleurs européens soutenus dans leurs

[815] Le fielleux Henri Lautier écrit au début des années 1930 dans *L'Éclair*, journal qu'il dirigeait : « Saint-Jean, Pyramide, Bellevue, j'ai grandi dans ces fiers quartiers. J'ai vu le Juif honteux, n'osant jamais en franchir le seuil. C'était jusque dans ces temps derniers, le seul bastion opposé à l'envahisseur juif. Nous étions chez nous. Entre nous. » (Robert Attal, *Les émeutes de Constantine. 5 août 1934*, Paris, Romillat, « Terra Hebraïca », 2002, p. 69-70 ; R. Attal cite lui-même André Kouby, *Le massacre de Constantine*, p. 23). Du point de vue de l'absence de population juive dans ces quartiers, nous pouvons faire confiance à cet antisémite viscéral.

[816] Maurice Eisenbeth, *Le judaïsme nord-africain. Études démographiques sur les Israélites du département de Constantine*, Constantine, Pierre Braham, s.d. [1931], p. 98.

démarches par la municipalité. Ces coopérateurs espéraient bâtir un patrimoine qui soit commun à tous, quel que soit sa communauté d'origine. Ils ne fixaient formellement qu'une entrave économique à l'engagement de chacun. Mais face aux sociétés indigènes (juives et musulmanes) des années 1900 et 1910, les appels des coopérateurs européens se révélèrent vains, et ce malgré les bonnes volontés de quelques notables actifs.

Ainsi s'esquissa-t-il autour de l'année 1910 un nouveau mouvement de distanciation, lent et encore infime, entre populations européennes et populations indigènes. Parmi les premières, plus d'une centaine de familles avaient pu, vers 1915, s'installer dans des maisons « salubres et à bon marché » situées dans de nouveaux faubourgs. Les secondes, liées par des nécessités économiques, sociales et religieuses autant que par des attachements coutumiers en tout genre, restèrent habiter leurs quartiers, comme arrimées au Rocher. Les discours voire tentatives coordonnées de coopérateurs français et de quelques musulmans de « dissoudre» la frontière coloniale par le biais d'un engagement commun dans le mouvement HBM se révélèrent donc vains avant 1914.

Les Français et sociétaires des groupements HBM (*Fraternelle des Chemins de Fer*, *Patrimoine Coopératif*) ne s'investirent toutefois pas moins énergiquement dans l'édification de leur œuvre. Il s'agissait de procurer un logement sain aux travailleurs autant que de les attacher « au sol qui les nourrit[817] » afin de faire croître la population française à Constantine et, ainsi, franciser cette ville. C'était faire là une œuvre autant sociale que profondément coloniale. Reconnue *in petto* comme telle avant 1914, Genon l'exprime on ne peut plus clairement lorsqu'il veut relancer, au début des années 1920, cette « œuvre éminemment sociale : celle des habitations à bon marché. En Algérie, cette institution est également une œuvre de colonisation, puisqu'elle fixe dans la colonie de nombreux travailleurs qui, ainsi que leur descendance, sont attachés à notre sol par la possession du toit familial[818] ».

[817] *Le Républicain*, 23 novembre 1909, déjà cité précédemment.
[818] AWC/CPE 227/CM, 12 juillet 1922.

Chapitre 8. Protéger ses morts : dynamismes, victoires et rivalités des communautés indigènes

Aménager Constantine et gérer et dominer sa population c'était aussi, pour le conseil municipal et les notables locaux, gérer la masse des morts qui avaient achevé leur existence constantinoise. En même temps que les vivants étaient de plus en plus nombreux, les défunts remplissaient les cimetières. Il y avait à Constantine trois cimetières, reflet de la fragmentation communautaire de la ville : européen, israélite, musulman. S'il est un lieu pour lequel les communautés avaient des attachements incommutables, c'était bien le cimetière des aïeuls. Au début du XXe siècle les nécropoles israélites (une ancienne et une plus récente) et musulmanes (sunnite avec un carré mozabite) nécessitent des travaux de construction de murs d'enceinte. L'évolution de ces projets et l'étude de leurs enjeux révèlent quelques aspects saillants de la situation coloniale à Constantine et des rapports politiques et communautaires qui y prennent place.

1. Clôturer les cimetières israélites : entre initiatives consistoriales et volontés municipales d'apaisement (1902-1906)

URGENCE DES TRAVAUX ET INITIATIVE CONSISTORIALE

Il y avait à Constantine deux cimetières pour inhumer les défunts juifs. L'ancien était situé « au pied de la montagne de Sidi M'Cid, en contrebas de l'hôpital civil[819] ». Le nouveau cimetière consacré aux israélites était quant à lui situé un peu plus haut, également à proximité de l'hôpital. Pour justifier une rapide présentation d'un rapport devant le conseil général afin d'en obtenir une subvention, le président du consistoire écrit au préfet que la construction d'un mur d'enceinte au nouveau cimetière israélite est « humanitaire et urgente[820]». Élie Narboni et les dirigeants de la communauté israélite espèrent que ce problème et la demande de subvention – qui ne faisait pas l'unanimité au

[819] L. Jacquot, « Cupules des pierres tombales du cimetière israélite de Constantine », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1917, tome 14, n° 4, p. 183.
[820] AWC/CPE 209/Lettre du président du consistoire au préfet, 8 avril 1902.

sein de la communauté juive[821] – de 15 000 francs seraient traités dès la session d'avril 1902 de l'assemblée départementale ; le préfet rétorque à Élie Narboni que ce ne serait possible qu'en octobre de la même année[822].

Le rapport concernant la demande de subvention pour clôturer le cimetière israélite est présenté par Zévaco[823]. Il explique à son tour que ce travail est « de toute nécessité, pour mettre les sépultures à l'abri des profanations des bêtes fauves » et demande une subvention de 15 000 francs. Il s'engage ensuite une discussion entre le rapporteur et Mercier sur l'état des ressources financières du consistoire. Morinaud en profite par ailleurs pour demander une subvention de 15 000 francs pour l'entourage du cimetière musulman. Des élus se plaignent alors que les grandes villes soient favorisées aux dépends des villages de colons ; un autre rappelle qu'il s'agit d'une dépense d'ordre communal et s'oppose à toute subvention. Finalement, « le conseil général adopte la proposition de M. J. Bertagna tendant à ce que le département contribue dans la dépense occasionnée par la clôture des cimetières musulmans et israélite de Constantine, pour moitié, sans que cette participation puisse dépasser 15 000 francs pour chaque cimetière».

Le consistoire élabore alors plus précisément son projet pour la construction du mur devant enclore le cimetière ; la correspondance avec le préfet se poursuit. En février 1903 ce dernier demande à la municipalité quelle est sa position sur cet aménagement. Haguenauer déclare que le consistoire – aux faibles ressources selon lui – a besoin d'un financement municipal de 8 000 francs, ce avec quoi Morinaud est tout à fait d'accord. En effet, 50 000 francs du projet d'emprunt en cours étaient initialement prévus pour la construction d'un mur de clôture au cimetière musulman, « or le conseil général nous accordant pour cette construction une subvention de 15 000 francs c'est autant que nous aurons en moins à débourser[824] ». Après deux ans à la tête de la municipalité et alors que le mouvement antijuif est en pleine déconfiture, s'engager dans le financement des souhaits du consistoire ne saurait être compris comme un geste anodin.

---

[821] Du moins suscitait-elle de l'inquiétude quant au devenir qu'elle imprimait au cimetière juif : Haguenauer craignait que la communauté juive, propriétaire de sa nécropole, n'en soit dépossédée (lettre au Consistoire central datée du 10 novembre 1902, citée par Robert Attal, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906 à travers les correspondances du Consistoire israélite de Constantine*, Paris, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, p. 119-120).

[822] AWC/CPE 209/Letrre du président du consistoire au préfet, 27 mars 1902 et 8 avril 1902.

[823] AWC/CPE 209/CG, 12 octobre 1902. Zévaco n'était pas israélite mais, alors opposé à Morinaud, il avait bénéficié du soutien de cet électorat (voir par exemple AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au président de l'AIU, 14 novembre 1904). *Ibid.* pour les deux citations suivantes.

[824] Pour tout ce paragraphe, AWC/CPE 209/CM, 18 février 1903.

UN CONSEIL MUNICIPAL QUI VEUT ATTESTER DE L'ÉVOLUTION DE SA POLITIQUE (1903-1906)

Après le camouflet électoral des élections législatives du printemps 1902 et le lent retournement de stratégie politique opéré par Morinaud et ses proches qui s'ensuivit, il était nécessaire pour les conseillers municipaux auparavant antijuifs véhéments de s'emparer de ce projet de clôture du cimetière israélite. Morinaud, Réjou (ancien président de feu la *Ligue antijuive* de Constantine) et Godard sont ceux dont le nom apparait le plus dans les diverses délibérations municipales concernant ce dossier que nous avons consultées. Pour eux, soutenir ce projet c'est démontrer magistralement qu'ils n'ont jamais été antijuifs en tant que tel, mais qu'ils les combattaient parce qu'ils étaient persuadés de leurs maquignonnages et autres écarts aux règles électorales républicaines. C'est ainsi que Godard s'exprime lorsque la question arrive devant l'assemblée municipale le 18 février 1903 : « Je voterai le projet qui nous est soumis sans m'inquiéter s'il s'agit de catholiques ou d'israélites, car j'ai pour principe le respect absolu de la liberté de conscience des autres. Du reste, je n'ai consenti à faire partie de ce Conseil municipal que parce que j'étais convaincu qu'il ne voulait pas faire aux juifs une guerre de religion, mais simplement lutter contre l'électorat juif inconscient, ce qui n'est pas la même chose. (…) Nous nous élevons contre l'électorat inconscient. Nous ne faisons pas de guerre de religion et nous saisissons cette occasion pour le prouver[825] ». Dans une rhétorique toute française – toujours ce lancinant spectre des guerres de religions – Morinaud use des mêmes termes pour opiner aux paroles de son conseiller. Le conseil municipal est donc unanime à accorder les 8 000 francs demandés par Haguenauer pour les travaux projetés. Après l'établissement d'un projet définitif, l'adjudication est ouverte en avril 1904 et réglée en mai, ce qui, pour un projet dont le vote d'une subvention municipale date d'un an, est plutôt rapide[826]. Les travaux sont achevés avant la fin de l'année 1904[827].

Comme presque tous les aménagements à Constantine que nous avons étudiés, le financement reste toutefois sujet à de longues discussions et toujours potentiellement conflictuel. La dépense prévue de 30 000 francs se répartie comme tel : 15 000 francs à la charge du département, 8 000 francs à la charge de la commune (prélevés sur la deuxième partie de l'emprunt de 1901) et 7 000 francs à la charge du consistoire. Dans une lettre du

[825] AWC/CPE 209/CM, 18 février 1903.
[826] *L'Indépendant*, 22 avril 1904 et AWC/BC/L 10/CM, 21 mai 1904.
[827] Selon le docteur Morsly (AWC/BC/L 10/CM, 19 novembre 1904).

15 janvier 1906, le maire s'explique au préfet. Dédouanant la commune au sujet de retards de paiement, Morinaud semble n'avoir que peu de confiance dans les engagements pris par les Israélites : « la commune ne demande pas mieux que de régler cette affaire, mais à la condition que le consistoire ne cherche pas à se dérober à ses engagements. (…) Le consistoire a engagé la commune dans cette dépense en promettant de prendre à sa charge une part assez faible dans ces travaux (7 000 francs). Il n'est pas admissible qu'aujourd'hui, il cherche à faire peser la dépense sur le département et la commune[828] ».

Un mois plus tard l'affaire semble toutefois réglée. Alors que le mur est achevé, Élie Médioni demanda cordialement au maire que la commune paie sa part, ramenée à 6 000 francs étant donné que les travaux ont été moins chers que prévus. La Conciliation entre tous les politiciens de la ville, juifs, soutiens des juifs et antijuifs avait été actée au début du mois de janvier 1906 : Médioni, Narboni, Barkatz et les autres membres du consistoire s'inscrivaient bien sûr dans cette démarche et durent eux aussi régler rapidement au cours du mois de janvier 1906 la somme due. Egalement inscrite dans cette évolution des positions politiques à Constantine, Morinaud fit aisément accepter de payer la subvention promise et réclamée par le consistoire. Contrairement à bien des fois, Morinaud propose qu'il ne soit pas nécessaire, « étant donné le peu d'importance de cette dépense[829] », d'attendre le versement de la deuxième part de l'emprunt. Ainsi, quelques années avant la décision de transformer l'ancien Palais de justice accolé au quartier juif en une école, le soutien du conseil municipal à l'initiative consistoriale témoignait de sa politique de rapprochement avec la communauté juive.

UNE TRACE D'AUTONOMIE COMMUNAUTAIRE : LA CLÔTURE DE L'ANCIEN CIMETIÈRE ISRAÉLITE (1904)

Relevons également brièvement une initiative intégralement consistoriale : la clôture de l'ancien cimetière israélite, lieu de repos d'environ 400 aïeuls, bisaïeuls et de plus anciens honorables ascendants[830]. À la grande exaspération du consistoire, cet espace était devenu un « lieu de plaisir, ô ironie des choses ! à des personnes sans scrupule qui trouvent un charme incompréhensible à s'asseoir et à manger sur des pierres

[828] AWC/CPE 209/Lettre du maire au préfet, 15 janvier 1906.
[829] AWC/CPE 209/CM, 23 février 1906. 3 000 francs sont inscrits dans le crédit des travaux neufs et grosses réparations du budget de 1907 et 3 000 francs dans le crédit spécial du budget 1906.
[830] L. Jacquot, *art. cit.*, p. 183.

tombales[831] ». L'unique trace de ce projet que nous ayons retrouvée aux archives préfectorales est une lettre signée par six notables juifs (dont Médioni, Haguenauer, Stora et Barkatz). Alors que la commune et le département s'associent avec le consistoire pour édifier une clôture au nouveau cimetière, ils écrivent : « nous pensons, avec toute la population israélite, qu'il est juste et naturel de clôturer également l'ancien cimetière car, s'il est un sentiment commun à toutes les religions, et nous le disons sans vanité, particulièrement cher à la nôtre, c'est assurément le culte des morts, la fidélité à leur mémoire, le respect de leurs tombes et le soin que nous prenons, dans un but de moralisation générale, et de satisfaction personnelle, d'épargner à leurs éternelles et silencieuses demeures, la déprédation matérielle et la profanation morale ». Ils ne demandent, pour cela, que « l'autorisation de clôturer à nos frais, et suivant le mode que vous voudrez bien nous indiquer, notre ancien cimetière ». Le préfet fait rapidement dresser la limite à enclore par l'inspecteur des eaux et forêts, qui dresse un plan en septembre 1904.

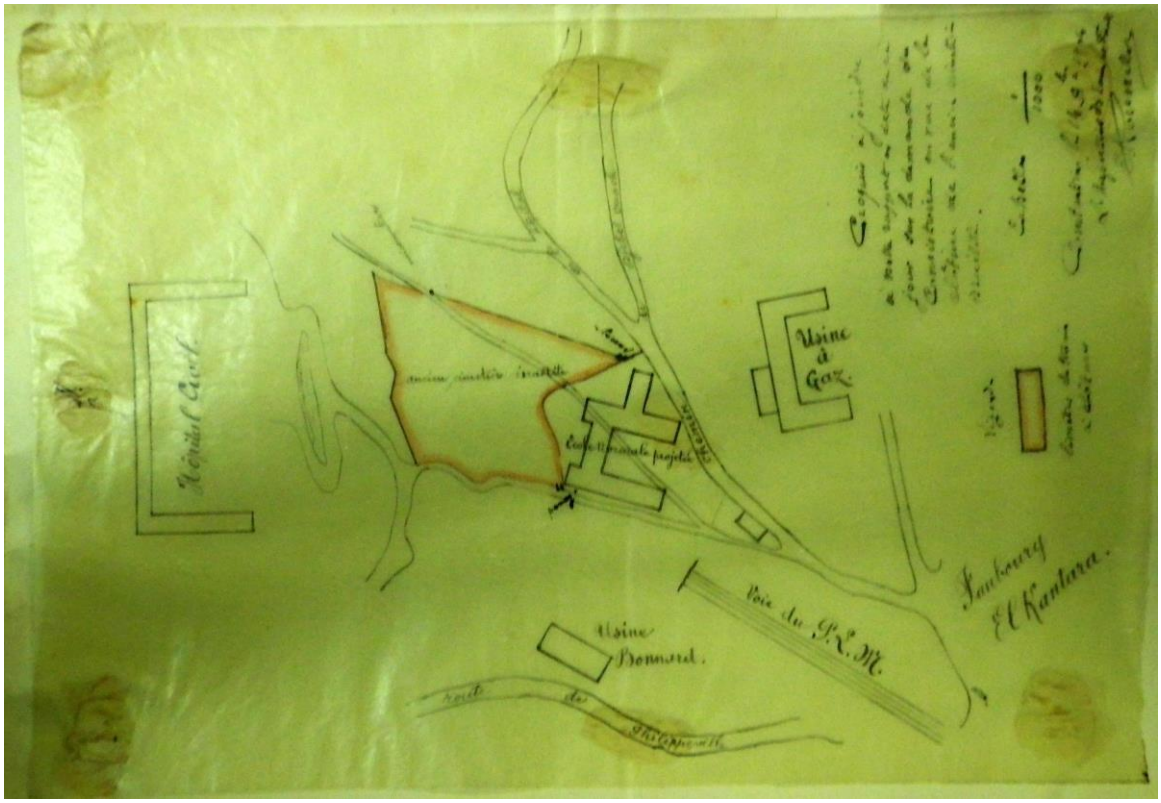

« Croquis à joindre à notre rapport en date de ce jour sur la demande du Consistoire en vue de la clôture de l'ancien cimetière israélite », par l'inspecteur des Eaux et Forêts [E. Rousselot ?], échelle 1/1000e, 14 septembre 1904. En rouge : les limites du terrain de l'ancien cimetière israélite à clôturer, AWC/CPE 209)

[831] AWC/CPE 209/Lettre de six notabilités juives au préfet, 25 juin 1904. *Ibid.* pour la suite du paragraphe.

Les travaux d'édification d'un mur de clôture sont autorisés par un arrêté préfectoral du 2 décembre 1904, à titre de « tolérance révocable[832] ». Celui-ci est-il formulé ainsi en prévision de l'extension des faubourgs El-Kantara et Lamy ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, ce projet purement israélite – le préfet s'est contenté de fournir l'autorisation de rigueur – n'a pas produit de documents municipaux, départementaux ou préfectoraux. Ceci considéré, nous pouvons en déduire plusieurs points sur la communauté juive à cette date. Tout d'abord, du point de vue économique : soit le Consistoire avait alors une certaine vitalité économique, soit les quelques riches juifs de la ville firent un effort pour financer cet ouvrage qui concernait l'ensemble – ou presque – des israélites de la ville. De plus, concernant la communauté juive en elle-même, cette initiative et ce financement sont une trace de l'attachement des israélites pour leurs ancêtres, longuement réitéré dans la lettre envoyée au préfet. Enfin, d'un point de vue politique, cet aménagement témoigne des possibilités d'auto-organisation, d'édifications et d'aménagements – certes limités – de la communauté israélite.

2. Des notables musulmans investis dans la défense de leurs cimetières

2.1. Ceindre le cimetière sunnite : accords et désaccords, satisfactions et tensions (1901-1906)

PROTESTATION FISCALE ET TRANSACTION ENTRE MUNICIPALITÉ ET COMMUNAUTÉ MUSULMANE (1901-1902)

Comme nous l'avons entr'aperçu à la lecture des procès-verbaux du conseil général, le cimetière musulman et son entourage d'un mur s'élaborèrent également dès le début du XXe siècle. Cet aménagement est à l'initiative de cinq conseillers municipaux musulmans. Après avoir déjà écrit au préfet en octobre 1901, ils écrivent en janvier 1902 au maire : « Monsieur le Maire, nous demandons qu'une somme de 50 000 francs nous soit réservée pour nous permettre de clôturer par un mur le cimetière musulman de Constantine[833] ». Entre autres afin de « lutter contre les vols dont était victimes les

[832] AWC/CPE 209/Arrêté préfectoral du 2 décembre 1904.
[833] AWC/BC/L 10/Demande des conseillers municipaux indigènes, s.d [arrivé à la mairie le 17 janvier

sépultures[834] », cette initiative semble avoir précédé celle des israélites, dont les premières traces remontent au mois de mai 1902 ; ces derniers se sont-ils introduits dans la « brèche » faite par les élus musulmans ? L'hypothèse est vraisemblable mais nécessite d'autres sources pour trancher définitivement. Quoi qu'il en soit, cette demande municipale autant que communautaire – puisque formulée par des conseillers municipaux tous musulmans – s'inscrit dans un arrière-plan politique et budgétaire local précis : l'établissement de l'emprunt de 1901.

Son élaboration avait débuté dès l'élection d'Émile Morinaud à la tête de la mairie. Alors que la répartition globale semblait définitive (il lui fallait encore être acquiescée par le préfet) et qu'aucune réponse positive ne paraissait avoir été donnée à la demande des élus au sujet de la clôture du cimetière, « propriétaires et notables » musulmans pétitionnent à ce sujet en parallèle de leurs élus municipaux : « Nous venons protester énergiquement contre le projet d'emprunt de 1 500 000 francs qui a été voté par le conseil municipal de Constantine. Nous ne pouvons accepter en ce qui concerne la population musulmane cette manière de voir, étant donné que les contribuables sont déjà obligés de payer des impôts importants. Les immeubles ne rapportent presque rien, les loyers se paient difficilement. Ils diminuent dans des proportions considérables. La situation de la population musulmane de Constantine est précaire. Ainsi, prenons nous la respectueuse liberté de vous prier de ne pas approuver le projet d'emprunt soumis à votre haute appréciation. Nous sommes avec le profond respect, Monsieur le Préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs[835] ».

1902]. Nous avons pu reconnaître les signatures de Mahmoud Ben Souiki, d'Abdelkader Ben El Mouffok et d'Allaoua Ben Boucherit ; les deux autres signatures sont indéchiffrables. Qui d'Hamou ben Zornadji, d'Abdelkrim Ben Bachtarzi et de Salah Ben Djekou ne se solidarisa pas avec eux ? Le préfet indique par ailleurs avoir reçu dès le mois d'octobre 1901 une plainte des élus musulmans concernant la ventilation du budget prévu, qui ne prévoyait pas de subsides pour enclore le cimetière de leurs coreligionnaires : « Je crois devoir, d'autre part, vous faire connaître que j'ai reçu de cinq conseillers municipaux indigènes une protestation contre le projet d'emprunt dont il s'agit. » (AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902, Lecture d'une lettre du préfet au maire datée du 29 octobre 1901). Nous n'avons pas retrouvé cette pétition adressée au préfet dans les fonds consultés aux AWC.

[834] Arbuix, AWC/BC/L 10/« Projet d'emprunt de 1 500 000 francs/Projet de construction d'un mur de clôture avec portail et logement de gardien au cimetière musulman/Rapport de l'architecte Arbuix, 1er mai 1902 ».

[835] AWC/CPE 214/Pétition signée par des « notables et propriétaires » datée du 29 novembre 1901. Les signataires sont : Lahsène Ben Cheikh El Feggoun, Abdelhamid ben Cheikh, Mahmoud ben Mohammed Ben Cheikh El Feggoun, Ismaïl Ben Charif (propriétaire), Hadj Larbi Ben Tebbal, Tahar Ben Djaouahou, El Mekki Ben Abadou, El Hadj Salah Ben Tebbal, Hadj Mahmoud ben Tebbal, Mohammed El Mostefa Ben Badis, Abdelhalim Ben Badis, Hassouna Ben Ali El Amouchi, Mohammed Saïd Ben Tchikou, Taïeb Ben Ouadfel, Mohammed ben Ammar, Amar ben Tchikou, Hassan ben Chandarli Braham, Barkat El Yas ben Ahmed, Hammou ben El Hadj Mostefa (propriétaire), Hadj Mohammed ben El Hadj Larbi, Mohammed Ameziane ben Hamadi, Mansour ben El Djinili, Mostefa ben Hamadi, Merzoug ben Hasseïn, Mohammed Salah ben Maâtti, Mohammed ben Abdelkrim, Hassan bel El Hadj Mostefa, Zouaouï ben El Bedjaouï,

Ce type de revendication – une protestation pour des motifs fiscaux doublée d'une demande de clôturer le cimetière – était-elle courante ? Fatiha Sifou, qui a analysé un très grand nombre de plaintes et de pétitions orientées contre nombre de modalités de la domination française et conservées aux ANOM n'en relève guère de ce genre[836]. Toutefois, retenons de son travail de collationnement et de critique l'accumulation d'expériences dans la pratique de la pétition. C'est-à-dire qu'en 1901, cette forme d'expression n'était pas neuve pour les musulmans de Constantine[837]. Si cette réclamation prenait appuie sur une certaine expérience d'une telle pratique revendicative, elle l'était aussi par un très probable sentiment d'iniquité : cette pétition en marque le franchissement du seuil d'acceptation. Les sujets musulmans représentant plus de la moitié des contribuables assujettis à l'impôt sur la propriété bâtie, il était pour eux naturel que leur demande concernant le cimetière soit acceptée[838]. Cette pétition peut donc s'entendre comme l'expression d'une situation vécue comme intolérable par les « propriétaires et notables » musulmans à l'égard des possibilités d'accumuler des

---

Hammou ben Ouattaf, Benouattaf El Hadj Ahmed, El Moubri Youssef ben Mohammed, Mohammed ben Ammar ben El Guechi, Abderrahamn ben Boucherit, Hassan ben Djelloul, Salah Ben Djelloul, Mohammed ben Djelloul, Mostefa Boudida, El Haoussine ben Cheikh, Mohammed Salah ben Cheikh El Feggoun, Ahmed ben Osman, Mohammed ben Ahmed ben Osman, Mohammed ben Abdallah (propriétaire), Seghoi ben Ouadgel, Abderrahman ben El Hadj Kaddour. On remarquera en outre l'absence de la signature du docteur Morsly – qui n'était pas conseiller municipal entre 1900 et 1904 – au bas de cette pétition. N'est-elle signée que de propriétaires ? Ou est-ce parce qu'il était originaire de l'Oranais ? Ce sont deux possibilités qu'on ne peut écarter tant cette plainte concerne des questions d'impôts fonciers autant que des questions d'attachements familiaux et communautaires. D'autres raisons (brouille, absence de Constantine en novembre 1901, etc.) ne sont pas non plus à exclure.

[836] Fatiha Sifou, *La protestation algérienne contre la domination française : plaintes et pétitions (1830-1914)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2004, 2 volumes, 414 p.

[837] L'élu et docteur Morsly avait clairement réfléchit à la question de la prise de parole musulmane et de leur intervention dans la vie publique en Algérie sous domination française : « Nous avons toujours été convaincus que si le sort de l'Arabe était si précaire en Algérie, c'était à son silence résigné qu'il le devait. Soit fierté, soit fanatisme, soit apathie, ce vaincu ne sait ni faire l'aveu de ses bonnes intentions vis-à-vis du vainqueur, ni lui faire entendre ses plaintes et ses réclamations. (…) Il faut savoir, quand on a d'équitables réclamations à faire, aller trouver son juge et s'ouvrir sans crainte devant lui » (Docteur T. Morsly, *Contribution à la question indigène en Algérie*, Constantine, Imprimerie Jérôme Marle et F. Biron, 1894, p. 101). Pour diverses pétitions à l'initiative de Constantinois, voir Abdellali Merdaci, *Auteurs algériens de langue française de la période coloniale. Dictionnaire biographique*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 63 (pétition de 1871 à l'initiative d'El Mekki Benbadis pour accroître la répression des *bédouis* (montagnards) de Grande Kabylie) et Fatiha Sifou, *op. cit.*, p. 229 (pétition de 1887 signée par 1 700 personnes – dont Ben Mouhoub, Morsly, Ben Bachtarzi, Ben Souiki – contre une loi prévoyant une naturalisation en masse des indigènes ; voir aussi Ouanassa Siari Tengour, « Constantine, 1887 : des notables contre la naturalisation », *in* Bouchène, Peyroulou, Siari-Tengour, Thénault, *Histoire de l'Algérie coloniale. 1830-1962*, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012) et p. 232 (pétition de 1891 de conseillers municipaux et notables musulmans demandant de soustraire les citadins au Code de l'Indigénat).

[838] Précisément 51 % en s'en tenant aux chiffres fournis par les élus ouvriers du conseil municipal pour 1905. Ils indiquent que les 1905 propriétaires imposables pour cette année se distribuent ainsi : 270 Français d'origine / 389 Français israélites naturalisés / 976 Indigènes musulmans / 150 Propriétaires n'habitant pas Constantine / 75 Femmes propriétaires / 47 Etrangers. (AWC/CPE 213/CM, 9 février 1905, « Protestation du Syndicat des Propriétaires »).

richesses ; outre cela, était-ce plus précisément parce qu'ils avaient le sentiment que les impôts qu'ils payaient ne leurs revenaient pas de façon équitable en infrastructures et aménagements utiles ou souhaités[839] ?

La demande d'une subvention communale de 50 000 francs précédemment évoquée peut se comprendre comme une proposition de transaction entre la municipalité et les « notables et propriétaires » musulmans de la ville. Celle-ci s'est établit ainsi : face à un emprunt impliquant des centimes additionnels sur la propriété bâtie qui pressureraient excessivement les propriétaires musulmans, leurs conseillers municipaux ont protesté (fin octobre 1901) ; puis ces derniers ont demandé une subvention de 50 000 francs afin que soit clôturé leur cimetière (janvier 1902) ; enfin, Morinaud a présenté un nouveau projet d'emprunt prévoyant 50 000 francs pour l'entourage du cimetière musulman[840] (mai 1902). Ainsi, les édiles indigènes se firent-ils les médiateurs entre leurs coreligionnaires propriétaires et l'ensemble du conseil municipal.

Pour obtenir la poursuite d'une lourde imposition de la propriété bâtie, le maire proposa de contenter la demande des conseillers municipaux, ce qui les satisfit. L'*Extrait de délibération du conseil municipal* du 9 mai 1902 s'achève par ces mots d'Abdelkader Ben el Mouffok : « en [mon] nom et en celui de [mes] collègues musulmans, [je] déclare que puisque satisfaction pleine et entière est donnée à la population musulmane au sujet du cimetière, [nous] retirons la protestation que [nous] avions formulée au sujet du projet d'emprunt et voteront ce projet[841] ». C'est en vertu de cette transaction telle que nous l'avons schématisée (d'autres documents approfondiraient certainement ce qui s'est tramé d'octobre 1901 et mai 1902 entre la municipalité et les notables et élus musulmans) que prit substantiellement forme le projet de clôture du cimetière musulman.

---

[839] Impression qui battrait en brèche les espoirs déjà cités du pédagogue Bernard : « [il faut] ''arriver à faire comprendre aux indigènes que l'impôt destiné à alimenter les services publics n'est pas un tribut à la turque, mais qu'il revient aux Kabyles, et aux Arabes sous forme d'écoles (*sic*), de routes, de fontaines… » (*BEIAA*, 1897, p. 189, cité par Hubert Desvages, *art. cit.*, p. 129). Charles-Robert Ageron pointe ce ressort d'un « sentiment de révolte » gagnant les sujets musulmans lorsqu' « ''un chef-lieu de canton comprenant une population européenne de 4 000 âmes qui a consacré à ses services municipaux un palais de 700 000 francs'' refuse de clore de murs le cimetière musulman. » (rapport d'Octave Depont, inspecteur général, *in* Charles Robert Ageron, *op. cit.*, p. 192).

[840] L'architecte municipal Arbuix avait rendu un rapport technique le 1er mai 1902. Il était introduit ainsi : « Les conseillers municipaux indigènes ayant fait une pétition demandant que le cimetière musulman soit clôturé… » (AWC/BC/L 10/« Projet d'emprunt de 1 500 000 francs/Projet de construction d'un mur de clôture avec portail et logement de gardien au cimetière musulman/Rapport de l'architecte Arbuix, 1er mai 1902 »).

[841] AWC/CPE 207/CM, 9 mai 1902, « Emprunt de 1 500 000 francs. Rapport du maire ».

CONSEIL MUNICIPAL ET NOTABLES MUSULMANS FACE AUX ENTRAVES ADMINISTRATIVES

Lors de la session d'octobre 1902 du conseil général, Morinaud profite de la demande de Zévaco pour réclamer une subvention égale pour la construction de la clôture du cimetière musulman de Constantine. C'est autant pour préserver les finances communales que pour faire profiter Constantine des subventions départementales et ainsi s'attacher les deux populations concernées à bon compte que Morinaud use de cet argument d'égalité[842]. Finalement, le Conseil général attribue 15 000 francs pour chaque clôture[843]. Lors du conseil municipal qui reprend cette question des cimetières (séance du 18 février 1903), Réjou et Morinaud rappellent leur position lors de la session du Conseil général d'octobre précédent : que ces travaux concernant les deux communautés indigènes soient subventionnées de façon égale et « que les travaux soient exécutés dans les deux cimetières en même temps[844] ». Godard renchérit : « Je voterai le projet qui nous est soumis sans m'inquiéter s'il s'agit de catholiques ou d'israélites, car j'ai pour principe le respect absolu de la liberté de conscience des autres ».

Malgré les souhaits des deux élus français, en mai 1904 les travaux du cimetière israélite ont déjà été adjugés alors que ceux du cimetière musulman ne le sont pas encore. Le conseil municipal demande au préfet que ce projet ne traîne pas davantage[845]. Morsly renouvelle cette demande en juillet[846]. Le préfet répond aux conseillers municipaux qu'il est rigoureusement impossible qu'une telle adjudication se fasse sous peu puisque la somme prévue pour les travaux (budgétisée sur la deuxième partie de l'emprunt contractée en 1903) n'est pas encore disponible[847]. S'exaspérant, le conseil municipal réitère à l'administration sa demande de mise en adjudication. L'élu indigène Toretta, rapporteur de cette énième demande, déclare : « Les indigènes musulmans recevront ainsi un commencement de satisfaction dont-ils sauront gré à l'administration supérieure et au

[842] En réponse aux conseillers généraux récalcitrants il s'exclame : « Pourquoi donnerait-on aux israélites des subventions que l'on refuserait aux musulmans, alors que les conditions dans lesquelles elles se produisent sont identiques ? » (AWC/CPE 209/CG, 12 octobre 1902).
[843] AWC/CPE 209/CG, 12 octobre 1902. Il s'agissait d'un vœu présenté par Jérôme Bertagna.
[844] AWC/CPE 209/CM, 18 février 1903. *Ibid.* pour la citation suivant.
[845] AWC/BC/L 10/CM, 21 mai 1904. Lors de cette séance Pinget considère qu'« il sera difficile de clôturer le cimetière musulman qui prend chaque jour une plus grande extension en raison de la coutume des indigènes d'inhumer les corps à une grande distance les uns des autres ». Morsly lui répond que le cimetière peut parfaitement être circonscrit. Le Conseil départemental d'hygiène ne semble avoir fait aucune communication au préfet à ce sujet, confirmant ainsi la réponse de Morsly à Pinget.
[846] AWC/BC/L 10/CM, 6 juillet 1904.
[847] AWC/BC/L 10/CM, 21 septembre 1904, Lecture d'une lettre du préfet au maire datée du 15 septembre 1904 et AWC/BC/L 10/CM, 19 novembre 1904, Lecture d'une lettre du préfet au maire datée du 3 novembre 1904.

Conseil municipal[848] ». A cause de cette promesse qui tarde à se réaliser, l'insatisfaction et la rancœur des musulmans s'accroissent. En novembre 1904, le docteur Morsly s'exclame devant le conseil municipal : « Les indigènes de Constantine son pauvres. Ils n'ont pas de caisse de prévoyance. Ils n'ont pas de consistoire, mais ils ont les centimes additionnels dont le montant se chiffre par 100 000 francs[849] ». Plutôt que d'attendre l'emprunt il exprime son désir d'obtenir une subvention de la Colonie. Maintes fois rappelée, l'urgence de ce projet et donc de la subvention réclamée n'en est que plus grande depuis que les travaux de construction d'une clôture au cimetière juif ont été adjugés, ce que rappelle Morsly : « le cimetière israélite est déjà fini tandis que celui des arabes n'est pas encore commencé ». Ce type de remarque aux relents de jalousie – il ne s'agit pas pour autant d'hostilité franche – est une manifestation des espoirs déçus des musulmans de Constantine : alors même qu'ils sont déjà miséreux et qu'ils n'ont pas d'organisation communautaire et républicaine de type consistoriale, l'unique et modique aménagement réclamé avec révérence (et unanimement soutenu par la municipalité) est ralenti par l'Administration. Elle est aussi la marque d'un malaise : la vue des israélites qui, inclus dans le système institutionnel français, parviennent à bâtir alors que les musulmans en sont incapables fait s'exprimer le docteur Morsly sur un ton oscillant entre jalousie, aigreur et dépit.

À la recherche de soutiens, les élus indigènes envoient le 20 décembre 1904 une lettre au député Aubry afin que celui-ci soutienne leur demande de subvention devant le gouverneur Jonnart[850]. Ils affirment à nouveau, toujours en exprimant leur insatisfaction, le bien-fondé de leur demande : « Nous, indigènes de Constantine, nous n'avons jamais rien obtenu du Gouvernement général ; nulle demande n'est donc plus légitime ». Jonnart – qui, rappelons-le, a la réputation d'être « indigénophile » – répond administrativement et laconiquement qu'une telle subvention est impossible puisque les dépenses des cimetières incombent au communes. Le 20 mars 1905, Morsly rappel à nouveau que les nécropoles européennes et israélites sont désormais toutes deux entourées de murs et qu'il doit en être de même de celle musulmane. Son rapport demandant une subvention de 15 000 francs est accepté à l'unanimité par le conseil municipal[851]. Morinaud promet de relancer le gouverneur sur cette question qui risquerait, si la clôture réclamée n'était pas mise en chantier sous peu, d'exciter des hostilités latentes et de lui aliéner l'incertain

[848] AWC/BC/L 10/CM, 20 octobre 1904.
[849] AWC/BC/L 10/CM, 19 novembre 1904. *Ibid.* pour la citation suivante.
[850] AWC/BC/L 10/CM, 9 février 1905. *Ibid*. pour la citation suivante.

soutien des notables musulmans et de la population dont ils sont le relais auprès de la municipalité. Il redemande donc personnellement au préfet de pouvoir lancer l'adjudication en indiquant que la commune paierait lorsque l'emprunt sera disponible[852]. Le surlendemain (le 13 mai 1905), le maire annonce radieux mais sans plus de précisions que le gouverneur a accordé une subvention de 15 000 francs, complétant ainsi les 15 000 francs promis par le département et les 20 000 francs engagés par la ville[853].

Ultime querelle réglementaire et budgétaire entre l'Administration et la municipalité, le préfet rappelle en juin au maire qu'il est interdit d'adjuger des travaux communaux sans avoir en caisse les sommes prévues[854]. Malgré tout (des exceptions à la discrétion du préfet étaient possibles), l'adjudication se fait au mois d'août 1905. L'entrepreneur fait à la mairie un rabais conséquent : loin des 50 000 francs initialement prévus, les travaux devraient coûter 34 500 francs. La réponse du gouverneur est immédiate : la municipalité peut se passer de sa subvention, qui lui est retirée[855]. L'assemblée municipale proteste à nouveau unanimement : il s'agit d'une œuvre musulmane (les conseillers rappellent que le bureau de bienfaisance constantinois n'est doté que de 17 000 francs par an alors que celui d'Alger l'est de 90 000 francs pour une population musulmane équivalente) pour laquelle le budget des « affaires indigènes » de la Colonie des est tout à fait mobilisable[856]. Nonobstant, le gouverneur marque son souhait de maintenir son refus. Morinaud, alors en pleine ascension politique, parvient cependant à infléchir sa décision et, « en raison de la situation spéciale dans laquelle se trouvent les finances de la ville de Constantine », la Colonie accorde sur son budget de 1906 une subvention de 5 000 francs pour l'édification du mur de clôture tant désiré par la communauté musulmane de Constantine et fermement soutenue par le reste des élus municipaux[857].

---

[851] AWC/BC/L 10/CM, 20 mars 1905.
[852] AWC/BC/L 10/Lettre du maire au préfet, 11 mai 1905.
[853] AWC/BC/L 10/CM, 13 mai 1958.
[854] AWC/BC/L 10/Lettre du préfet au maire, 5 juin 1905. À moins qu'il ne s'agisse que d'un projet de lettre jamais été envoyée ?
[855] AWC/BC/L 10/CM, 27 septembre 1905, Lecture d'une lettre du gouverneur au préfet datée du 8 septembre 1905.
[856] Par ailleurs, la situation agricole guère encourageante est aussi mise en avant : « à la suite du manque de récoltes les indigènes vont se trouver cet hiver dans une affreuse misère. » (AWC/BC/L 10/CM, 27 septembre 1905).
[857] AWC/BC/L 10/CM, 3 décembre 1905, Lecture d'une lettre du gouverneur au préfet (datée du 18 novembre 1905) ; voir aussi CG, *Suite donnée aux principales affaires examinées par le Conseil Général pendant la session ordinaire d'octobre 1905*, p. 262-263 ainsi que *Le Républicain*, 4 décembre 1905.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ET SATISFACTIONS MUSULMANES

En décembre 1905, les conseillers musulmans sont grandement « reconnaissants à la municipalité et au conseil municipal actuels d'avoir bien voulu décider la construction des murs de clôture du cimetière. Rien assurément ne pouvait leur faire plus de plaisir. Ils sont heureux de constater qu'ils ont été en la circonstance aussi bien partagés que les européens [858] ». Toutefois, l'imbroglio budgétaire et réglementaire se poursuit. L'architecte-voyer chargé des travaux (Ollier) ayant écrit au maire que des dépassements sont finalement à prévoir, Morsly, après avoir remercié les autres élus, prie le maire de solliciter à la Colonie une augmentation de la subvention péniblement obtenue. Dans le même temps, les désirs des notables musulmans s'accroissent : ils veulent désormais accroître la surface enclose, précédemment réduite par le Conseil départemental d'hygiène par rapport à l'étalement historique des sépultures. Morinaud rappelle au docteur Morsly que les inhumations ont été interdites au-delà de la surface prévue du mur de clôture, notamment à cause de l'extension de la ville. Magnanime, le maire promet toutefois que l'extension de la zone d'inhumation demandée par le docteur Morsly sera acceptée par le conseil municipal si elle n'entraîne pas plus de 3 000 francs de dépenses supplémentaires. Une visite de la commission des travaux et des élus indigènes auprès des lieux concernés permet d'estimer les débours nécessaires à 6 000 francs. Les élus municipaux décident donc le 11 décembre 1905 de partager mêmement cette somme entre la ville et la communauté musulmane[859].

Nous n'avons pas retrouvé la date d'adjudication, mais celle-ci, qui atteste de l'accord enfin trouvé entre la municipalité et l'administration, se fit entre janvier et juillet 1906. À cette date, les complications persistent toujours, mais, cette fois, pour de nouvelles raisons. Le 5 juillet, le maire écrit au préfet : « Je ne puis qu'approuver l'entrepreneur qui a arrêté ses travaux en attendant le versement de la somme souscrite par les notables indigènes [solvables][860] ». M'hamed Bendjelloul a bien promis lors de la précédente séance du Conseil municipal de payer le montant promis mais rien n'était encore réglé[861]. Néanmoins, par sournoiserie, pour des raisons économiques ou, comme le pense le préfet Plantié, à cause de « l'inertie dont ont fait preuve les indigènes aisés de

[858] AWC/BC/L 10/CM, 3 décembre 1905. *Ibid*. pour tout ce paragraphe.
[859] AWC/BC/L 10/CM, 11 décembre 1905. Sur les contributions des populations musulmanes pour enclore leurs cimetières, voir également Gilbert Meynier, *op. cit.*, p. 45.
[860] AWC/BC/L 10/Lettre du maire au préfet, 5 juillet 1906. L'entrepreneur était M. Baudy.
[861] AWC/BC/L 10/Lettre du maire au préfet, 5 juillet 1906.

Constantine[862] », rien n'avait encore été versé à la caisse municipale à la fin du mois de septembre 1906. De surcroît, les notables musulmans, grisés de leur précédent succès, sollicitèrent même la Colonie pour qu'elle paie les 3 000 francs qu'ils avaient promis[863]. Finalement, les travaux du mur de clôture du cimetière musulman sont reçus début octobre 1906, soit près de deux ans après l'achèvement des travaux de clôture du cimetière israélite[864].

RIVALITÉS COMMUNAUTAIRES ET HYPOTHÈSES PÉCUNIAIRES

Le mur du mitoyen et quelque peu dégradé cimetière européen jura rapidement avec la neuve et intacte clôture du cimetière musulman. Voir un tel contraste entre un édifice concernant les citoyens français et un édifice concernant les sujets musulmans a-t-il accentué l'affliction du rapporteur demandant des fonds supplémentaires pour l'entretien du cimetière européen[865] ? N'importe, tous les élus s'accordent pour mettre à la disposition de la voirie un crédit supplémentaire de 500 francs par an pour les réparations nécessaires au cimetière européen[866]. Cette énième réflexion comparative entre tel ou tel cimetière, souvent plus contrariées qu'acrimonieuses, fait apparaître l'enjeu que purent représenter pour chaque communauté l'aménagement de ces lieux sacrés que sont les cimetières. Dans le fatras de la ville s'étendant et s'édifiant de toute part, ces espaces qui accueillaient les glorieux pionniers et les illustres ancêtres ne pouvaient ni être laissés à l'abandon ni être moins entretenus que ceux des autres communautés[867].

Un an après la réception des travaux et alors que les notables musulmans ne sont plus redevables à la ville, le conseil municipal requiert une subvention complémentaire de

---

862 AWC/BC/L 10/Lettre du gouverneur (direction des Affaires indigènes) au Préfet, 24 septembre 1906.
863 *Ibid.*
864 AWC/BC/L 10/CM, 13 octobre 1906.
865 AWC/BC/L 10/CM, 1er août 1907. Le rapporteur (Viano) manifeste ainsi son émoi : « Avant de clore le présent rapport le rapporteur doit vous faire part de l'impression pénible que la Commission a éprouvé en comparant l'état des murs des deux cimetières voisins. Alors que le mur du cimetière musulman était très bien jointoyé, proprement chaperonné, celui du mur du cimetière européen est dans un état de délabrement qui fait peine à voir ».
866 AWC/BC/L 10/CM, 1er août 1907.
867 En débordant quelque peu de notre cadre temporel d'étude on retrouve de telles concurrences communautaires de façon presque identique. Lors du conseil municipal du 24 février 1920, Belaggoun demande de réaliser le travail d'empierrement de la route conduisant au cimetière musulman promis il y a peu lors de l'examen du budget ; Raimbault demande à son tour la restauration du chemin menant au cimetière européen ; Lellouche achève le ballet des réclamations : « puisqu'on fait réparer les chemins conduisant aux cimetières catholique et musulman, je demande qu'une amélioration soit également apportée à celui donnant accès au cimetière israélite. » (AWC/CPE 206/CM, 24 février 1920).

5 000 francs afin de pouvoir payer les dépassements finalement occasionnés[868]. Cette affaire financière locale semble s'évanouir après deux refus du gouverneur, très surpris des comptes que lui présente la municipalité, d'allouer une nouvelle subvention pour cet aménagement[869]. L'évolution des demandes de chacun fait poindre plusieurs questions sur les rapports de chacun aux financements possibles. Rappelons que Morinaud soupçonnait le consistoire de vouloir se dérober à ses promesses de financement du mur de clôture du cimetière israélite, finalement honorées[870]. Des soupçons similaires se portèrent sur les notables musulmans. Que doit-on en conclure des rapports entre sociétés indigènes et puissance française ? Leur attitude était-elle foncièrement différente des réclamations et arrangements de la municipalité vis-à-vis de la Colonie ?

2.2. La défense du cimetière mozabite : une rapide victoire

DÉFENSE ABSOLUE DU CIMETIÈRE OU POSSIBILITÉ DE LE CÉDER ?

Alors que la municipalité vient tout juste de clore ses diverses correspondances relatives à la clôture des cimetières israélites et musulman, elle discute d'un nouveau tracé de la route permettant d'accéder au cimetière européen. C'est le conseiller municipal Christofle qui eut l'idée, en juin 1908, de « reprendre un projet déjà soumis au conseil il y a 7 ou 8 ans et relatif à la modification du tracé de la route du cimetière afin de remédier à la grande déclivité du chemin actuel[871] ». Le projet avait alors été abandonné, d'après les notables mozabites pétitionnaires (qui sont, concernant cette autre affaire de cimetière, notre presque unique source), « en raison de la dépense nécessaire qu'il devait occasionner et aussi en présence des protestations des Mozabites dont on se

[868] AWC/BC/L 10/CM, 3 octobre 1907 et 20 mars 1908.

[869] AWC/BC/L 10/CM, 20 mars 1908, Lecture d'une lettre du gouverneur datée du 29 février 1908 (1er refus) et AWC/BC/L 10/Lettre du gouverneur au préfet (2ème refus). Dans cette dernière, le gouverneur constate que les 6 500 francs de dépassements dus aux travaux complémentaires font porter le total des travaux à 41 950 francs (l'adjudication était de 35 490 francs). L'addition des divers apports (15 000 francs du département, 20 000 francs de la commune, 5 490 francs de la Colonie, 3 000 francs des indigènes) totalisant 43 490 francs, les dépenses devraient être intégralement couvertes. C'est pourquoi Jonnart « ne s'explique par la nouvelle demande du conseil municipal de Constantine. » Soupçonneux quant aux réclamations de la commune, le gouverneur poursuit : « J'ajouterai au surplus que la commission de vérification des comptes a formulé de vives critiques au sujet de l'allocation, sur le budget de la colonie, de la subvention précédemment accordée à la commune de Constantine pour les travaux d'entourage du cimetière musulman », normalement limités à des financements municipaux et départementaux.

[870] AWC/CPE 209/Lettre du maire au préfet, 15 janvier 1906.

[871] Citation de la délibération municipale de la session extraordinaire du 11 juin 1908 incluse dans la « Pétition des notables mozabites » datée du 18 juin 1908 (AWC/CPE 200). Nous n'avons pas retrouvé cette délibération dans les fonds consultés aux AWC. Sauf indication contraire toutes les informations suivantes proviennent de cette pétition.

trouvait obligé de désaffecter le cimetière ». Face à Christofle, le maire estimait que « les mozabites n'accepteront jamais que nous fassions passer une route sur leurs tombes ». Il ajoutait que « la commune ne peut, en ce moment d'ailleurs, songer à engager une aussi forte dépense (au moins une vingtaine de milliers de francs) ».

La plainte adressée le 18 juin 1908 au préfet de Constantine se veut une confirmation des réflexions du maire. Les mozabites clament l'intangibilité de leur position à l'égard de leur cimetière qui est la « propriété incommutable de notre corporation qui l'a acheté avec ses derniers personnels ». Mais leur attachement à leur cimetière saurait-il être total et absolu ? Un passage de de leur pétition a plutôt tendance à faire considérer au lecteur que les mozabites pétitionnaires ont un certain caractère mercantile et seraient éventuellement prêts à céder leur place funéraire. Ces derniers écrivent : « [La corporation mozabite] a aussi effectué depuis pour plus de 40 000 francs de travaux que la commune devra rembourser si elle veut absolument donner suite à la demande de M. Christofle ». Ces quinze notables pétitionnaires pourraient donc s'incliner si la municipalité était plus déterminée qu'eux et prête à en payer le prix[872].

ACCUSATIONS DE PRÉVARICATION ET SATISFACTION MOZABITE

La plainte des notables mozabites se poursuit par d'autres considérations : « *D'autre part, la motion de ce conseiller étant faite non dans l'intérêt général, mais dans un intérêt entièrement privé, celui de M. Christofle, qui voudrait faire donner par un tracé plus droit de la route une plus-value aux terrains qu'il possède dans le voisinage de ce cimetière, tout nous fait espérer qu'aucune suite ne lui sera donnée. Voilà en réalité, Monsieur le Préfet, la véritable cause qui a poussé M. le Conseiller Christofle à proposer au détriment de nos intérêts et en dépit du respect aux morts, la désaffection de notre cimetière*[873] ». Si nous n'avons pas pu déterminer si une telle affirmation était vraie ou

[872] Des recherches sur la communauté mozabite de Constantine sont évidemment à poursuivre. À la même époque (les deux événements ont-il un lien ?), un journal s'enflamme contre les mozabites. On peut lire dans *L'Anti-Moutchou*, « organe de défense des commerçants français » : « Très belliqueux, le mozabite est aussi grand spéculateur. Il laisse loin derrière lui le juif qui passe pourtant pour avoir le sens commercial aiguisé. (…) En somme, race très peu sympathique, fuyant systématiquement toute société quelle qu'elle soit, d'une solidarité autrement réelle que celle dont on nous fait gloire ou grief. À Constantine, ils sont environ cinq à six cents, vivant en marge de la société, tolérés sinon haïs. Le gouvernement français les ménage, souvent a des égards pour eux, ou plutôt pour leur pays frontière. (…) Sobres, je l'ai dit, ils arrivent à se créer rapidement de solides situations. » (*L'Anti-Moutchou*, coupure de journal, *in* AIU/I C 4.09/Lettre de Navon au Président de l'AIU (annexée à)). Jean Lorrain écrivait pour sa part que « les gros marchands mozabites sont là partout, installés dans les plus confortables échoppes, les instinctifs commerçants de cette race, les gras Mozabites au nez court, à la large face épanouie ». (*Heures d'Afrique*, Paris, E. Fasquelle, 1899, p. 165).

[873] Souligné au bleu par le préfet.

fausse, nous la retranscrivons à titre de piste de recherche sur les relations entre aménagement urbain et prévarication des élus. D'autant que le conseiller municipal Christofle semble tenter de profiter, dans les limites parfois floues des réglementations, de son influence pour obtenir quelques faveurs[874].

Trop cher et se heurtant à l'hostilité des mozabites, le projet présenté par Christofle est rapidement abandonné. Toretta (élu indigène) invite tout de même le service de la voirie à étudier un autre projet qui ne nécessiterait pas d'entamer le cimetière mozabite et n'impliquerait que peu de dépenses. Pinget et Morinaud appuient sa proposition[875]. Ainsi, l'absence de nécessité absolue de tracer une nouvelle route vers le cimetière européen selon les souhaits de Christofle et les complications que cela entrainerait firent avorter rapidement cette idée. Il n'a d'ailleurs été guère complexe de lui substituer un autre tracé.

*

* *

Nous avons étudié dans ce chapitre trois projets de clôture des cimetières indigènes. La construction de murs entourant les cimetières juifs et musulman avait été initiée pour lutter contre les vols et dégradations. Au début du XXe siècle, les notables réclament des subventions à la municipalité et à la Colonie afin de pouvoir protéger ces espaces sacrés : la situation n'était plus supportable et les pouvoirs en place sont appelés à s'investir dans l'aménagement de clôtures – comme cela était déjà le cas pour le cimetière européen.

La défense de ces lieux sacrés n'était pas l'unique raison des importants engagements, aussi bien d'ordre financier que d'ordre civique, qui animèrent les deux communautés de notables dans ces projets de clôture. Le ton de la pétition mozabite *semble* être un exemple que ces lieux n'étaient pas absolument non-négociables. Néanmoins, les rapides obtempérations aux demandes indigènes de la part d'une assemblée municipale unanime (demandes de subventions rapidement transmises au conseil général et au gouverneur, abandon du projet de traversé du cimetière mozabite) indiquent que les élus français – dominant le conseil municipal – préféraient être

[874] Ainsi en est-il de l'obtention avantageuse d'une concession d'eau (AWC/CPE 212/CM, 9 juillet 1909 et CM, 28 octobre 1915).
[875] AWC/CPE 200/CM, 3 août 1908 et AWC/CPE 200/Lettre du préfet au gouverneur, 8 octobre 1908.

conciliants et revêtir ce type d'aménagement de leur bienveillance. La reconquête de l'électorat israélite et les volontés de conserver à Constantine les sujets musulmans poussèrent la municipalité à soutenir lesdites demandes : les dominants prirent position à l'égard des deux autres communautés autant par esprit de concorde que pour affermir leur pouvoir.

Par ailleurs, plusieurs éléments tendent à indiquer que la compétition entre les deux communautés indigènes – toutes deux toujours aussi démonstratives dans leurs enterrements et processions[876] – fut également un moteur de leur dynamisme autour de ces projets de clôture. La demande de subvention d'un élu israélite faisant immédiatement suite à celle d'un élu musulman ainsi que les comparaisons plusieurs fois formulées par Morsly entre la situation faite à sa communauté et celle faite aux juifs témoigne de l'existence d'une irrépressible rivalité entre ces deux groupes.

D'autres éléments sont mis en valeur par l'étude de ces aménagements : les possibilités de mobilisation financière des notables, leurs capacités à se rassembler pour réclamer, leur volonté *semble-t-il* de profiter, comme le faisait la municipalité, des largesses en subventions de la Colonie.

[876] Sur le caractère toujours très éloigné des normes françaises des enterrements indigènes nous renvoyons à AIU/II B 11/Chemise 30/Rapport de Navon au Président de l'AIU, 30 janvier 1911 (depuis décembre 1910, « les cérémonies religieuses, mariages, enterrements se francisent. Les morts s'en vont en corbillard au lieu d'être portés sur les épaules ») et à *La Dépêche de Constantine*, 30 avril 1909 (le maire a pris un arrêté municipal pour contraindre les musulmans à transporter leurs morts dans des cercueils).

Epilogue III. Soutenir des aménagements communautaires

Aménager des espaces pour les vivants, aménager des espaces pour les défunts : ces deux ambitions ne furent pas initiées à Constantine par la municipalité mais par diverses communautés. Le mouvement HBM prit réellement racine par l'action des ouvriers et fonctionnaires, soutenus par la suite par la municipalité. En parallèle, la protection des cimetières juifs et musulmans fut à l'initiative de chacune des communautés concernées, d'ailleurs chacune soudée et active dans ses démarches. Sont-ce ces initiatives de défense des cimetières qui mirent, dans la première décennie du XXe siècle, le plus en mouvement les notables musulmans – ou n'est-ce qu'un trouble de la vision dû à nos sources ?

La réaction du pouvoir municipal à l'égard des initiatives et réclamations musulmanes et israélites fut en tous points bienveillante. Jusqu'en 1914 aucun des membres de ces deux communautés ne s'investit autant dans l'aménagement de la vie nouvelle que promettait le mouvement HBM (qui se développait donc par et pour les travailleurs français) que ne le firent les notables indigènes pour la défense de leurs cimetières.

Les uns s'enracinaient-ils dans le passé tandis que les autres tentaient d'habiter la modernité ? Un tel partage serait malhabile. Les cimetières étaient dans l'Algérie en situation coloniale les derniers lieux (avec les mosquées) intégralement musulmans et dénués de toute présence française. À Constantine leur défense peut ainsi se comprendre comme une tentative de sauvegarder les dernières bribes d'un territoire que les colons acceptaient de laisser aux colonisés. C'était une façon pour ces derniers de maintenir, à la lisière d'une ville française qui affirme sa puissance, un maigre espace d'autonomie musulmane.

La situation coloniale n'en était pas pour autant affaiblie ou ne serait-ce que légèrement subvertie. Alors que se clôturaient les cimetières musulmans et israélites, les Européens s'enracinaient davantage encore par la construction d'habitations à bon marché. Quelques-uns avaient bien tenté de mouvoir les lignes de partage de la société constantinoise – en invitant les musulmans à collaborer avec eux à l'œuvre des HBM – mais leur échec en ce domaine fut patent.

La municipalité et les élus, arbitres et tuteurs bienveillants qui incarnaient l'institution française, avaient donc su approfondir, grâce à un habile soutien à des aménagements communautaires (cimetières) ou en voie de le devenir (HBM),

l’attachement de la population constantinoise à leur égard et leur mainmise sur la ville.

Conclusions

Politique urbaine et situation coloniale

Les tenants principaux de l'aménagement urbain de Constantine de 1901 à 1914 furent son assainissement, sa modernisation et son extension. L' « absence de tout plan de construction[877] », comme le remarqua un Constantinois d'adoption, nous a fait préférer le terme d' « aménagements urbains » à celui, décrivant une politique pensée plus globalement et clairement formulée, d' « urbanisme». Une myriade d'aménagements et de constructions de diverses importances furent édifiés çà et là. Ceux-ci avaient tout de même leur logique urbaine et n'étaient pas pensés au hasard : ils l'étaient par la municipalité qui avait une « vue » sur la ville, elle-même largement tributaire de celle d'Émile Morinaud, très dynamique maire de Constantine[878]. Celui-ci, s'il n'avait pas nécessairement lu les *Principes de colonisation* d'Arthur Girault, avait de toute évidence fait sienne l'idée que « la question coloniale [était] devenue [au tournant du XXe siècle] une question de Travaux Publics. Les avantages matériels qu'en retirent les indigènes sont à leurs yeux l'excuse de notre domination[879] ». Ce que les aménagements urbains apportaient comme nouveautés ainsi que la fascination qu'ils suscitaient participaient de l'affermissement de cette domination à Constantine.

Celle-ci n'est pas pour autant à comprendre comme le résultat d'une politique particulière des colons à l'égard des colonisés et de leurs espaces urbains. Par conséquent, nous ne saurions pas non plus parler de « politique coloniale d'aménagement urbain ». Ce terme ne pourrait s'appliquer qu'à la marge, lorsque la municipalité (élus musulmans et français en accord) tint des discours de précautions, d'apaisement, de sauvegarde et de protection des espaces musulmans (quartiers, cimetière) et agit en conséquence. Cette politique, fruit de l'entente entre colons et colonisés, garantissait la situation coloniale et la renforçait dans la mesure où les assignations religieuses et les frontières urbaines se trouvaient confirmées. En somme, inégalités politiques et hétérogénéités de l'aménagement urbain s'imbriquaient : les possibilités civiques et de citadinité eurent le même horizon de sujétion et de cloisonnement.

---

[877] AIU/IV E 35c/13 octobre 1909, Lettre de Navon au Président de l'AIU.

[878] François Dumasy concluait de même dans son étude de Tripoli (*Ordonner et bâtir. Construction de l'espace urbain et ordre colonial à Tripoli pendant la colonisation italienne, 1911-1940*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université Aix-Marseille, 2006, p. 803).

[879] Arthur Girault, *Principe de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Recueil Sirey, vol. 3, 1921 [1895], p. 460.

Enraciner la France à Constantine

En même temps qu'ils aménageaient Constantine, les édiles – acteurs majeurs de la production de la ville – approfondissaient leur autorité et leur pouvoir. Aussi bien obtenue en bataillant avec la métropole qu'en s'entendant avec les populations indigènes (dont les notables élus ne portèrent pas souvent une parole dissonante au conseil municipal), cette consolidation est finalement à saisir au prisme de l'unification de la population européenne et française derrière un maire charismatique. Les aménagements urbains réalisés participèrent de beaucoup à la fondation de cette puissance charismatique. Dit autrement, les aménagements améliorant l'hygiène, la circulation et l'habitat, initiés ou soutenus par la municipalité, participèrent autant à édifier une Constantine moderne qu'à cristalliser une communauté française plus que jamais sûre d'elle-même et de sa présence dans cette ville. Ainsi, la domination française avait pour ressort essentiel l'enracinement des Français et d'une communauté qui se représentait et s'affirmait comme telle.

S'incrustant donc davantage encore à Constantine en ce début de XXe siècle, les colons français ne s'imaginaient d'ailleurs plus comme tels : ils étaient membres d'une communauté urbaine qui bâtissait (prenant parfois de fortes initiatives, comme pour les HBM), selon eux, aussi bien au profit des sujets musulmans que des citoyens français, des négociants que des ouvriers. De cette représentation se confirmait dans leurs esprits l'idée que se formait un peuple « algérien», certes fragmenté en populations (plus ou moins) nettement séparées et sous leur domination bienveillante, édificatrice et non négociable. Ces populations étaient pensées comme s'unissant, malgré leurs inégalités politiques, par des aménagements dont elles tiraient toutes parti. Néanmoins, si un certain nombre d'édifices pouvaient être inaugurés et utilisés ensemble par les diverses populations de Constantine, ils ne fondaient pas pour autant un usage commun de la ville qui lierait « Européens », « Musulmans » et « Israélites » les uns aux autres. En définitive, la situation coloniale et les attachements communautaires s'imposaient toujours puissamment en 1914 : ce qui se faisait en *commun* (HBM, écoles, cimetières) ne participait essentiellement qu'à renforcer les communautés existantes. Toutefois, d'autres possibles s'esquissaient lorsque, par exemple, un juif métropolitain fondait une école aux objectifs aussi bien judaïques que francisant ou encore que des intellectuels musulmans poussaient leurs coreligionnaires à s'engager dans le mouvement HBM aux côtés des Français.

Annexes

I. Notices biographiques[880]

Ces courtes et incomplètes notices sont présentées ici afin de préciser les parcours de divers protagonistes de l'aménagement urbain de Constantine entre 1900 et 1914 et l'importance qu'ils ont pu avoir. Évidemment à poursuivre, elles témoignent toutefois de l'existence de cinq figures d'intervenants dans la production de la ville : négociants, ouvriers, propriétaires (minotiers ou sylviculteurs), médecins et entrepreneurs en bâtiment. Un certain nombre était franc-maçon. Ceux qui possédaient un mandat municipal avaient évidemment un poids d'autant plus considérable, sans parler de ceux, assez nombreux, qui cumulèrent plusieurs mandats.

Addès (frères, Alexandre et Meyer)

Alexandre Addès est né à Marseille mais était sujet ottoman et ce bien qu'il ne se soit jamais rendu dans cet empire. Proche des notables et installé « depuis longtemps » (selon Narboni, qui écrit en 1916) à Constantine. Alexandre et son frère possèdent deux commerces de cuirs et peaux (à Alger et à Constantine).
Auparavant employé, Alexandre Addès, « la fortune réalisée à Constantine », est resté dans cette ville et « a fait construire de beaux immeubles au faubourg et route du cimetière européen, et a contribué ainsi à la prospérité de la Cité ».
Enfin, « alors que rien ne l'y obligeait, [il] a bien voulu, dans l'intérêt de la commun de Constantine, continuer la démolition du magasin à orge. »

[*Source* : AIU/I C 4.05 a-c, « Notes concernant la famille Addès », Lettre de Narboni au Président de l'AIU, 25 avril 1916]

Andréoletti (24 août 1839 (Cusso, Italie) - 10 décembre 1910)

Ouvrier puis chef de chantier et entrepreneur réputé, il construisit entre autres bâtiments : la prison de Philippeville, le chemin d'Aïn M'Lila à Fesguia, le chemin de Valée à Saint Antoine, etc.
Il rallia *Le Républicain* (duquel il devint actionnaire) et le parti radical-socialiste d'Émile Morinaud, « un vieil ami » qui dit de lui que « personnellement, [il] eut souvent recours en matière de travaux à ses connaissances ». Andréoletti a été conseiller municipal de novembre 1897 à avril 1904. Malade, il ne se représenta pas. Il était également ordonnateur du bureau de bienfaisance de Constantine (de novembre 1897 au 16 avril 1902). Malgré son retrait du conseil municipal, il accepte de rester dans des commissions. Très actif dans celle des eaux, « il insista le premier pour faire voter la réfection de toutes les conduites de la ville, la création de la deuxième conduite et toutes les mesures d'ordre financier qui étaient nécessaires pour mener à bien ces travaux – qu'il considérait, avec nous tous, comme absolument indispensables au développement et à l'avenir de la Cité ».
Il était lié à la famille Dournon, dont l'un des membres était rédacteur du *Bulletin mensuel des Chambres des Propriétaires. Pour la défense des intérêts de la propriété*

[880] Tous les mandats avant 1900 et après 1914 ne sont pas systématiquement indiqués. Les noms les plus couramment utilisés des musulmans sont en majuscule.

bâtie dans le département de Constantine.

[*Sources* : *La Dépêche de Constantine*, 14 décembre 1909 ; *Le Républicain*, 11 décembre 1910 ; Montoy, 1, p. 728-730]

Arnodin

Entrepreneur du pont de Sidi M'Cid et de la passerelle Perrégaux.

[*Source* : Leinekugel Le Cocq, *Ingénieur des ponts*, Paris, La vie du Rail, 2010]

Azoulay (famille)

« Il y aurait à faire une véritable étude sur cette digne famille, mais ce n'est pas ici le moment » (Navon).

[*Source* : AIU/ IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 17 octobre 1904]

Albert Ballu (1849-1939)

Il fut l'architecte de la nouvelle médersa, bâtie entre 1906 et 1909.

[*Sources* : 76 IFA 2651/18 ; Oulebsir, p. 322]

Émile Barkatz

Élu conseiller municipal en 1908, 1912 et 1920, Émile Barkatz était licencié en droit, « minotier » et « industriel » (ce sont les appellations sous lesquelles on le trouve décrit). Il était selon Émile Morinaud « un homme doux et conciliant, si conciliant qu'il donnait toujours raison à la personne qui lui parlait. Comme Narboni, il cherchait à nouer des relations, surtout avec les Français réputés hostiles aux Juifs » ; Navon, à qui il avait initialement fait plutôt mauvaise impression, pense pour sa part que c'était un « homme d'une réelle valeur (…) animé des sentiments les plus dignes et les plus louables ». Ambitieux, il devint l'un des israélites les plus en vue de sa communauté.
Il avait en outre été membre de la section israélite de la commission instituée par le préfet Plantié (1904) sur les habitations salubres. Par ailleurs, il proposa plusieurs vœux concernant l'amélioration des écoles fréquentées par les Israélites.
Émile Barkatz était le beau-frère d'Élie Médioni.

[*Sources* : AIU/IV E 35b/Lettres de Navon au Président de l'AIU, 27 mai, 5 août et 17 octobre 1904 ; *Mémoires*, p. 331 ; AWC/CPE 210/PV, séance du 29 octobre 1904 de la Commission d'enquête des habitations ouvrières à Constantine]

Mohammed ben Hadj Hamou BENOUATAF

Conseiller municipal musulman élu en 1904, il candidata à nouveau en mai 1908 (se présentant comme « propriétaire ») sur une liste indigène soutenue par Morinaud ; il n'est toutefois pas réélu. Allan Christelow écrit de sa famille : « Prominent religious family of the city of Constantine. Members held both religious and judicial posts. Important in city politics and Tijaniyya brotherhood »

[*Sources* : *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; Allan Christelow, p. 281]

Antonin Bizern (1847-1923)

D'origine modeste (« ouvrier » selon Morinaud), il devint propriétaire forestier (associé avec Ernest Mercier) et un important industriel du liège, une industrie dont le développement lui doit beaucoup. Il créa à El Mila une « exploitation modèle qui lui procura l'aisance ». Ses propriétés de Mila, Collo et Souk Ahras totalisaient plus de 1 600 hectares.
Proche d'Émile Morinaud, il était actionnaire du *Républicain* .
Il est élu conseiller municipal en 1900, 1904 et 1908.

[*Sources :* Montoy, 1, p. 728-731]

Armelin

Il était l'entrepreneur de l'Hôtel de ville achevé en 1903. En procès contre la commune pour une affaire de combinaison financière que cette dernière considérait comme inacceptable, le Conseil d'État lui donna raison le 2 février 1906.
Armelin possédait des terrains à lotir au faubourg Lamy à proximité de l'École normale de garçons.

[*Sources* : AWC/CPE 213/Dossier de l'affaire Armelin contre la commune ; AW/CPE 230/Plan de détail du faubourg Lamy, autour de l'École normale de garçons]

Binder

De cet homme nous ne savons que qu'il fut, à l'automne 1909, vice-président du Patrimoine Coopératif.

[*Source* : *Le Républicain*, 30 octobre 1909]

Pierre Bonnell († octobre 1924)

Architecte « des édifices diocésains » (1904) et architecte de la commune jusqu'à sa mort, il est choisi par le préfet (qui le remercie d'ailleurs tout particulièrement) pour faire partie de la commission de 1904 sur les habitations ouvrières. Il rejoint la section israélite, pour laquelle il était prévu qu'il remette un « rapport technique ».
Il s'était présenté en mai 1904 sur la liste du « Parti Républicain » (opportuniste) en tant que « propriétaire », mais ne fut pas élu. Il intègre le conseil municipal en 1919.

[*Sources* : AIU/IV E 35b/Lettre, 14 novembre 1904 ; *L'Indépendant*, 28 avril 1904 ; AWC/CPE 210/PV, séance du 29 octobre 1904 de la commission d'enquête des habitations ouvrières à Constantine ; AWC/CPE 225/29 octobre 1924]

Christofle (1843 - août 1928)

Né en Provence, Christofle suivit jeune son père, un « ardent républicain », après le coup d'Etat de Napoléon III. Il est d'abord agent des Ponts et Chaussées à Constantine (1865-1872) puis architecte de la Compagnie algérienne (1865-1872), puis inspecteur des travaux diocésains du Constantinois à partir de 1896. Il devint architecte puis architecte du Gouvernement général.
Lui aussi proche de Morinaud, il est actionnaire du *Républicain*
Premier adjoint jusqu'en 1900, il est également élu conseiller municipal en 1901, 1904, 1908, 1912. Il est aussi élu non-colon aux Délégations financière en 1898, desquelles il se

retire en 1905 « à la demande du Parti Français pour céder la place à Morinaud ».

[*Sources* : *La Dépêche de Constantine*, 1er, 2 et 3 août 1928 ; AN/F19/7234 ; Montoy, 1, p. 728 ; Oulebsir, p. 327]

Communeau

Chef de bureau de la Préfecture en retraite, il est élu conseiller municipal en 1896, 1900, 1904 et 1908. Il est choisi comme premier adjoint de 1901 à novembre 1908, date à laquelle il cesse d'émarger au conseil municipal et est remplacé par Eugène Momy.

[*Sources* : *Le Républicain*, 25 janvier 1901 ; *Mémoires*, p. 335]

Jean-Baptiste Dessens (3 septembre 1858, Valentine (Haute-Garonne) – 3 novembre 1933, Grenoble)

Jean-Baptiste Dessens s'installe à Constantine vers 1880 et y fonde Les Grands magasins du Globe, « une œuvre grandiose dont Constantine peut s'enorgueillir et qui, selon Morinaud, permet à une foule de travailleurs de gagner leur vie ». Alors que Morinaud conquiert le pouvoir à Constantine, Dessens devient rapidement un de ses inconditionnels soutiens (et par la même occasion actionnaire du *Républicain*). Il rejoint par ailleurs l'une des deux loges maçonniques de Constantine.

Il est élu conseiller municipal en 1896, 1900, 1904, 1908 et 1912. Il a également été membre de la Chambre de Commerce de 1897 à 1904, administrateur de la Banque d'Algérie et membre du syndicat de commerce. Il fut, pendant les troubles antisémites, président du Cercle républicain (1899) et du Comité central antijuif (1901). Il est aussi administrateur-délégué de la Compagnie des tramways de Constantine dont il fonda par ailleurs la mutuelle des employés. Son mandat d'élu municipal achevé en 1919, il se met en retrait des instances municipales. Il est élu conseiller prudhommal et devient Président (1924-1933) de la Chambre des Propriétaires de Constantine, de laquelle il était membre depuis le milieu des années 1900. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur par le Ministre des Colonies.

Le pharmacien Jules Pastor, qui tient boutique à proximité des « Magasin du Globe » est l'un de ses grands amis. Sa fille épousa François Hilst, avocat et contributeur à *La Silhouette* (journal antisémite). Enrichi grâce à son affaire bien située et très connue, il fait bâtir le « château Dessens », boulevard du 3e groupe d'artillerie, peu avant la Pyramide, surplombant la route de Sétif ». À la fin de la guerre, devenu trop âgé, il confie la direction de ses magasins à son fils et à son gendre (Revel-Mouros).

Si sa famille participa à financer l'église du Sacré Cœur sur le Coudiat selon Hollender, on trouve également trace dans les archives préfectorales (AWC) d'une demande de subvention de 5 000 francs datée de 1923 pour l'édification d'un temple maçonnique commun aux loges Cirta et Hospitaliers (la demande est refusée par le Conseil) signée d'un Dessens (pour le compte de la « Société Anonyme du Temple maçonnique »).

[*Sources* : AWC/CPE 224/CM, 19 mai 1923 ; *Bulletin de la Chambre des Propriétaires de Constantine*, 25 septembre 1925 ; *La Dépêche de Constantine*, 4 novembre 1933 ; Hollender, 1985, p. 30, 68 et 84 ; Montoy, 1, p. 730]

Dieudonné

Ancien sous-préfet, il élu en 1904 et 1908 auprès de Morinaud ; il n'émarge plus au Conseil municipal en mai et juillet 1911. Il avait été décoré chevalier de la Légion

d'honneur.

[*Source* : *L'Indépendant*, 30 avril 1908]

Dussurget

Agent temporaire d'Aïn M'Lila en 1905 lorsque la ville de Constantine élabore ses projets pour construire une 2e conduite d'eau, il rapporte les protestations de cette ville et donna un avis négatif quant aux desseins de la municipalité constantinoise.
Un Dussurget est « chargé de surveillance des conduites de Fesguia à Ouled Rahmoun » en 1925, mais s'agit-il du même ?

[*Sources* : AW/CPE 213/CM, 12 janvier 1905 ; AWC/CPE 220/CM, 3 octobre 1925]

Dournon

Rédacteur du *Bulletin mensuel des Chambres de Propriétaires. Pour la défense des intérêts de la propriété bâtie dans le département de Constantine*, il était proche d'Andréoletti (entrepreneur et conseiller municipal de 1897 à 1904).

[*Source* : *Le Républicain*, 11 décembre 1909]

Ferrando (famille)

Henri Ferrando « père » fonda son premier et modeste atelier de menuiserie et de charpente en 1871. Il se développa ensuite dans le commerce et l'industrie (quincaillerie de fers et métaux, bois et matériaux de construction). Il créa des succursales à Philippeville et Bougie. Il fut fait chevalier du mérite agricole. Il mourut le 1er juillet 1909 à l'âge de 73 ans en laissant trois fils : Henri Ferrando « fils », Marin et Ernest.
Le premier des trois acquiert en 1910 la briqueterie-tuilerie du Rhumel, qu'il modernise et parvint à faire devenir leader dans cette branche. Puis il se développe dans la production de ciment et de divers matériaux de construction (Batna : importantes salines et plâtrières ; Philippeville : importante scierie pourvue d'un outillage perfectionné). Il devient représentant de la marque Citroën au début des années 1930.

[*Sources* : *Dépêche de Constantine*, 14 novembre 1938 ; *Le Républicain*, 1er juillet 1909 ; A. Taleb[881], 1981, 1, p. 515-516]

Charles Galéa (1875-1914)

Typographe au *Républicain* (1900-1911) et collaborateur du journal, il s'intéresse de près aux questions ouvrières et sociales, sur lesquelles il publie de nombreux articles. Il assiste par ailleurs Paul Cuttoli, député radical-socialiste de Constantine, lorsque celui-ci obtient le vote de la loi sur les accidents du travail. Il est de 1904 à 1907 un secrétaire actif du syndicat typographique. Aux congrès de la CGT de 1910 (Bordeaux) et 1912 (Le Havre) il soutient des idées de progrès social, de conciliation et de paix). En 1912, il succède à Alexis Pochat comme secrétaire de la Bourse du Travail de Constantine, dont il dynamise l'activité, notamment en lançant *L'Ami du peuple* (1er numéro le 3 mars 1912) qui est

[881] Abderrahim Taleb, « Essai de recension des entreprises dans l'Algérie coloniale », Catherine Coquery-Vidrovitch, Alain Forest (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIXe et XXe siècles. Actes du Colloque de décembre 1981*, Paris, L'Harmattan/Laboratoire Connaissance du tiers-monde, « Racines du Présent », 1983, tome 1, p. 503-524.

appuyé par le *Républicain* (nous perdons la néanmoins la trace de ce journal dès mai 1912). La même année il devient collaborateur à *La Dépêche de Constantine*.
Il est élu conseiller municipal en 1912.

[*Source* : Montoy, 1, p. 787]

Paul Gaillard (1847-1926)

Paul Gaillard était avocat.
Il fut choisi pour être membre de la sous-commission israélite chargée d'étudier la question des habitations à bon marché.
Au début de l'année 1914 il fait l'intermédiaire entre la municipalité et son fils, ancien sous-préfet et industriel à Lens qui emploie déjà 3 000 Kabyles, afin de faire migrer des juifs pour que ceux-ci aillent travailler en France et fuient la misère de leur condition constantinoise.
On peut lire dans un *Extrait de délibération du Conseil municipal* qu'« il a élevé ici une famille de quatre enfants, qui sont à l'honneur de son existence, ils sont tous arrivés à des situations splendides ».
Il fut longtemps capitaine des sapeurs-pompiers de Constantine, ce qui lui valut d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Il était propriétaire du *Progrès de l'Algérie*.

[*Sources* : AWC/CPE 220/CM, 21 août 1926 ; AIU/III E 33/Document transmis de Morinaud à Guéron, « Pour le Comité de protection des sujets français », s.d. [mars 1914] ; Montoy, 1, p. 752]

Laurent (ou Paul ?) Genon († février 1929, Grenoble)

Commis des Postes et Télégraphes, il fut très actif dans le mouvement coopératif constantinois. En 1910 il signe un certain nombre d'article titrés « propos d'un mutualiste » dans *La Dépêche de Constantine*. La même année il est vice-président du Patrimoine Coopératif. Il en devient le président en 1915. Juving parle de Genon comme l'un des « rares militants à avoir animé la section socialiste du Parti socialiste d'Algérie dans les années 1900 » : s'agit-il du même ?
« Après 30 ans de labeur constantinois » il s'était retiré dans son Isère natale et mourut à Grenoble en février 1929.

[*Sources* : AWC/CPE 216/CM, 2 mars 1910 ; AWC/CPE 215/CM, 5 juin 1915 ; *La Dépêche de Constantine*, 19 février 1929 ; *Le Républicain*, 11 avril 1910 ; Juving[882], p. 115]

Charles Ghiringhelli

Fils de Gaspard Ghiringhelli (ouvrier maçon), il fit de bonnes études, acheva ses études à l'École normale en 1884 et devint instituteur à Batna. Il abandonne rapidement l'enseignement et entre aux chemins de fer. Après avoir exercé plusieurs fonctions, il est chargé de la surveillance des travaux de terrassement et d'entretien des différentes sections de lignes. Par la suite, il travaille à divers ouvrages auprès de son père puis avec les Ponts et Chaussées ou les Eaux et Forêts, avec lesquels il entreprend les travaux de construction qui alimente en eau la ville de Constantine. L'entreprise qu'il fonde en association avec ses frères (Eugène et Louis) prospère rapidement. Concessionnaire des Bétons Armés Hennebique, c'est lui qui est chargé, par exemple, des maçonneries du

[882] Alexandre Alfred Juving, *Le Socialisme en Algérie*, Thèse pour le doctorat en droit, sciences politiques et économiques, Alger, J. Carbonnel, 1924, 308 p.

pont de Sidi M'Cid, de la construction de l'Hôtel Cirta ou encore de la trentaine d'HBM de Bellevue entre 1911 et 1913. Les trois frères surent batailler ferme pour obtenir des adjudications, comme en témoigne l'acharnement de Louis (ou Losio) pour emporter celle concernant l'élargissement du boulevard Joly de Brésillon en 1916. Cette entreprise familiale installée au 3, avenue de Roumanie à Constantine et qui possédait entre autres une cimenterie route de Sétif, continuera à se développer dans les années 1920 et 1930.

[*Sources* : 76 IFA 2651/18, Lettres juillet-septembre 1916 ; *Livre d'Or*, p. 100-101 ; A. Taleb, p. 513-515]

Godard

D'origine alsacienne et présenté aussi bien comme « entrepreneur de bâtiments » (selon Navon) que comme « candidat cheminot » et conducteur principal du PLM en retraite (selon la presse), Godard est constamment élu au Conseil municipal de 1896 à 1919. Proche de Morinaud et antijuif actif à la fin du XIXe siècle, il participe largement au changement d'attitude de la municipalité radical-socialiste à partir de 1902. Le préfet Plantié le choisit pour intégrer la section israélite d'étude des maisons salubres à bon marché.

[*Sources* : *Le Républicain*, 30 avril 1904 ; *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 14 novembre 1904]

Gaston Grasset

Avocat et ferme antijuif, Grasset fut à la fois élu d'Aïn Beïda au conseil général (au tout début du XXe siècle) et élu municipal de Constantine de 1896 à novembre 1908, date à laquelle son nom disparait de l'émargement des *Extraits de délibération du conseil municipal*. Il signait des articles (parfois sous le pseudonyme d'Henri Ledur) dans *Le Républicain* et *L'Echo du soir*.

[*Sources* : *Mémoires*, p. 379; *Le Républicain*, 29 janvier 1901; Montoy, 1, p. 773]

Hally

Il ne nous est connu que par son évocation comme vice-président du Patrimoine coopératif en 1909 et 1910.

[*Sources* : AWC/CPE 216/CM, 2 mars 1910 ; *Le Républicain*, 30 octobre 1909]

Augustin Joly de Brésillon (9 juin 1820, Saint-Germain en Laye - 10 janvier 1910, Versailles)

« Meilleur guide » dans la vie politique de Morinaud, Joly de Brésillon était l'un des hommes les plus influent de Constantine à la fin du XIXe siècle et au tout début du XXe siècle. Fondateur du *Républicain*, il était également, comme tous les membres influents du parti radical, actionnaire de ce journal.

Grand minotier (notamment avec d'importants domaines à Mila) et propriétaire à El Kantara où il avait organisé un lotissement, il avait la réputation d'être proche des ouvriers. En effet, selon Pochat, Joly de Brésillon participa largement à la création de la bourse du travail. Conseiller général (1870-1914), membre de la chambre de commerce, juge consulaire, conseiller municipal, délégué financier de la circonscription Constantine-Mila : quelques années avant Émile Morinaud, il était parvenu à asseoir son

influence par l'accumulation de mandats en Algérie. C'est d'ailleurs en partie grâce à son action respectée qu'il obtint aux Délégations financières d'importants crédits pour la construction du pont de Sidi Rached.
Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 7 janvier 1894. Il meurt dans les Yvelines où il s'était retiré à la fin de sa vie politique.

[*Sources* : *La Dépêche de Constantine*, 24 janvier 1910 ; LH/1372/61 ; Montoy, 1, p. 728 et 333 et 2, p. 1760]

Frères Kaouky (ou Kaouki)

Ils furent dans le Constantinois les principaux commanditaires des projets de constructions utilisant les bétons armés Hennebique. Dans sa thèse, Zahia Mihoub Soudani écrit d'eux : « Ces trois fils d'immigrés maltais hauts en couleurs se présentent tour à tour comme des négociants en grains, commerçants, minotiers et industriels ». Ils avaient doté leurs « usines modèles » (près des docks de Constantine et de la gare du Hamma) d'un outillage moderne et s'étaient installés au cœur de Constantine (à proximité de la Place de la Brèche). Ils étaient assez importants et proche des grands élus du département pour figurer en bonne place dans le *Livre d'Or* de 1924. Était-ce la contrepartie de dons de terrains, comme celui qu'ils firent en février 1918 à la ville ?
Dans le premier tiers du XXe siècle ils se constituèrent un immense patrimoine immobilier, aussi bien rural qu'urbain, notamment en achetant à con compte des propriétés à des colons endettés : Zahia Mihoub Soudani dit d'eux qu'ils furent de véritables « acheteurs professionnels ».
Jean-Pierre Hollender rappelle qu'ils furent d'importants donateurs pour la construction de l'église du Sacré Cœur au Coudiat au début des années 1920.

[*Sources* : *Livre d'Or*, p. 99 ; AWC/CPE 212/CM, 25 février 1918 ; Antoine, 1930, p. 163 ; Hollender, 1985, p. 68 ; Soudani[883], 2007, *passim*]

Jules Joseph Lahiteau (17 décembre 1853, Constantine - 3 mai 1924, Constantine)

« Propriétaire et ancien entrepreneur de travaux » ainsi que l'un des plus grand industriel du bois du département, Lahiteau a, comme d'autres élus de la ville, cumulé les postes de pouvoir : conseiller prudhommal (à partir de 1884) puis président de cette institution (au moins en 1895-1920), président du Tribunal de commerce (1915-1923) et conseiller municipal (élu en 1896, 1900, 1908, 1912, 1919).
Avant 1906 il était un des leaders de l'opposition opportuniste ; ainsi le retrouve-t-on comme actionnaire de *L'Indépendant*. Morinaud dira de lui qu'il était « un homme courtois, modéré, qui gardait le silence dans la plupart des séances »
Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur par le ministre du commerce en 1895 pour sa présidence du Conseil des prud'hommes (il fût reçu dans l'ordre par Casanova). Il est fait officier le 22 juillet 1923 pour sa présidence du Tribunal de commerce, reçu cette fois par Morinaud. Tout au long de sa carrière politique il occupa divers postes dans de nombreuses sociétés de bienfaisance, associations et établissements publics. Il était aussi officier de l'Instruction publique (1914) et commandeur du Nicham Iftikhar (1912).

[883] Zahia Mihoub Soudani, *Transactions foncières, marché foncier, patrimoine*, Thèse de doctorat d'État de sociologie sous la direction d'Abderrahim Sekfali, Constantine, Université Mentouri, 2007, 336 p.

[Sources : *La Dépêche de Constantine*, 5 mai 1924 ; LH/1900035/180/23246 ; *Mémoires*, p. 299 ; Montoy, 1, p. 727]

A. ou (O. ?) Leroy

Médecin à Constantine pendant 33 ans, il est l'un des conseillers municipaux systématiquement élu dans les quinze premières années du XXe siècle : 1897 (à une élection partielle, mandat qu'il achève comme 1er adjoint), 1900, 1904, 1908, 1912. Membre de la Chambre d'agriculture (depuis sa fondation en 1902) il était l'un des animateurs du mouvement mutualiste à Constantine (comme le pharmacien Pastor).
Il était directeur de la Ligue de l'enseignement de Constantine (à partir de 1885) ainsi que fondateur et vice-président de l'Université populaire Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

[Sources : *Mémoires*, p. 379 ; AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 2 octobre 1906 ; *Le Républicain*, 18 juin 1910 ; Montoy, 1, p. 1762]

Martel

Pharmacien en chef de l'hôpital civil, on retrouve son nom dans nombre de documents afférents à la salubrité de la ville. Il rendit un rapport riche d'informations sur l'état de l'habitat israélite en novembre 1904 et, régulièrement, des rapports sur l'état de potabilité des eaux (comme en 1907 en vue de l'établissement de la conduite d'eau de Fesguia).

[Sources : AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 14 novembre 1904 ; AWC/CPE 210/ « Habitation à bon marché. Enquête. 2e section. Israélite. Rapport de M. Martel. Hygiène. Novembre 1904 »]

Noël Martin

Franc-maçon et anticlérical qui engagea des religieuses dans sa clinique, qu'il a inauguré en octobre 1912 (selon *L'Echo d'Hippone*).
Élu au conseil municipal en 1896, 1900 et 1912, son nom disparait de l'émargement des *Extraits de délibération* entre le 22 avril et le 5 juin 1915. Il ne semble pas qu'il ait été lié à Victor Martin, par ailleurs un de ses adversaires politiques avant la Conciliation de 1906.

[Sources : *Le Républicain*, 28 janvier 1901 ; *L'Écho d'Hippone*, 10 octobre 1912]

Victor Martin († 6 janvier 1934, Alger)

Industriel briquetier, Victor Martin fut élu au conseil municipal sur la même période qu'Émile Morinaud, de 1896 à 1934, année de son décès. Il était aussi conseiller général et puissant président de la Chambre de commerce. Il était par ailleurs actionnaire du *Républicain*.

[Sources : *La Dépêche de Constantine*, 7 janvier 1934 ; Montoy, 1, p. 728]

Élie Médioni

« L'inertie même jointe à l'avarice la plus sordide », « opportuniste par excellence » voire « craintif et timoré, de tempérament mou et flasque » et « homme temporisateur par excellence, l'homme aux demi-mesures, aux cotes mal taillées » selon le très critique Navon, il ne semble guère avoir contribué à l'œuvre de francisation menée par l'Alliance israélite. Médioni ne fut pas élu au conseil municipal. Ce fut tout de fois un membre

influent du consistoire israélite (qu'il rejoint pour la première fois en octobre 1904) et de la chambre de commerce.

[*Sources* : AIU/I C 4.09/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 27 mai 1904 ; AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 17 octobre 1904]

Molière

Pharmacien et « boute-en-train », élu en 1896, 1900, 1904 (2e adjoint), 1908 (1er adjoint), 1912 il aurait, selon Morinaud, été 2e adjoint pendant 4 ans puis 1er adjoint pendant 10 ans, ce qu'infirment les émargements du conseil municipal. Homme influent et très respecté, il était l'un des plus proches conseillers de Morinaud. Ce dernier, d'un indéfectible soutien, le proposa d'ailleurs cinq fois pour être accepté dans l'ordre de la Légion d'honneur, ce qui n'aboutit jamais. Il était également membre puis président du tribunal de commerce dans les années 1900.
Il n'émarge plus au conseil municipal entre octobre 1913 et juillet 1914.
La place sur laquelle était située sa pharmacie reçue son nom (ancien carrefour Perrégaux).

[*Sources* : *La Dépêche de Constantine*, 24 janvier 1910 ; *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; *Mémoires*, p. 339]

(Etienne, Marie) Eugène Momy (24 septembre 1857, Lauffenbourg (Alsace) - 11 novembre 1938, Constantine)

Optant alsacien, Momy fut l'un des conseillers municipal les plus actifs ; il est élu pour la première fois face à Pochat lors de l'élection partielle de janvier 1901. Ne revenant au Conseil qu'en 1908, il est immédiatement 2e adjoint. Réélu en 1912 et confirmé à ce poste, il devient 1er adjoint en novembre 1913, lorsque Molière disparait du Conseil municipal. Il est réélu ensuite de 1908 à 1938. Ces nombreux mandats ainsi que son activité dans la Compagnie Transatlantique lui firent obtenir la Légion d'honneur (avec grade de chevalier) en 1920.
Il était arrivé à Constantine en tant qu'engagé militaire puis participa à la construction de divers chemins de fer (en tant que conducteur de travaux puis correspondant des chemins de fer PLM et de l'Est algérien). Plus tard, il prit la direction d'une entreprise de camionnage (avant 1901). Franc-maçon actif, il avait participé à la fondation de la loge Cirta tout en étant, semble-t-il, chrétien.
Propriétaire, négociant et agent à la Compagnie Transatlantique (pendant 43 ans), il était aussi juge au tribunal consulaire et vice-président de la chambre d'industrie touristique.
Il était très impliqué dans les œuvres de salubrité, de bienfaisance, d'entraide et de solidarité et dans diverses instances de la ville (administrateur et ordonnateur du bureau de bienfaisance israélite, membre des comités d'hygiène de la ville, membre de la commission de l'hôpital civil, de la commission des allocations aux familles nombreuses, administrateur de la caisse de crédit municipal, membre de la sous-commission de la prison civile et du conseil d'hygiène de la ville). Il était en outre président puis président honoraire de la société des Alsaciens-Lorrains. Il était père de 9 enfants, dont certains eurent des postes importants dans les années 1930 à 1960 à Constantine. Son gendre n'était autre que Charles-André Julien, historien et secrétaire général du Haut Comité Méditerranéen.

[*Sources* : *L'Indépendant*, 17 janvier 1901 ; *La Dépêche de Constantine*, 29 avril 1935, 12 et 14 novembre 1938 ; LH/19800035/0130/16490 ; Montoy, 1, p. 628]

Émile Morinaud (17 février 1865 - 1952)

Émile Morinaud fût maire de Constantine de 1901 à 1935. Son père, Jules Morinaud, était installé à Philippeville, où il était représentant de commerce dans le blé. Émile étudia au lycée d'Angoulême puis au lycée d'Alger, duquel il se fit exclure avec son ami Viviani, le futur président du Conseil. Il obtint tout de même son baccalauréat et fit son droit à Paris, où il rencontra, par relation familiale, Dominique Forcioli (sénateur du département de Constantine de 1883 à 1888). C'est ce dernier qui l'introduisit au *Républicain*, journal qui deviendra le porte-voix de la municipalité radicale puis de plus en plus le sien. Il s'inscrit en 1890 au barreau de Constantine, ville dans laquelle il s'installa par un concours de circonstance. Soutenant les lettrés « Jeunes Algériens » avant la guerre, il s'oppose à toute évolution significative de leur statut politique par la suite.

Sa première victoire électorale date de 1889, comme élu départemental de Strasbourg. Il devient président du conseil général de 1909 à 1919. Il est conseiller municipal de 1892 à 1901, avant de conquérir la tête de la mairie en janvier 1901 après la démission d'Ernest Mercier. Il était aussi délégué financier de 1904 à 1919 et député de Constantine de 1898 à 1902 ; il est réélu à l'Assemblée en 1919.

Propriétaire à Duquesne et ayant des actions dans diverses affaires minières, il incarne aussi bien les entremêlements entre puissance politique et puissance économique dans le Constantinois que les évolutions du radicalisme et ses divers mutations, de l'antijudaïsme du début du siècle au pétainisme des années 1940. Il est d'ailleurs révoqué de tous ses mandats en 1944.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 13 janvier 1909 puis officier le 15 mai 1914. On peut lire dans son dossier de décoration : « M. Morinaud a rendu de réels services à la ville de Constantine qui, sous son intelligente direction, s'embellit tous les jours. Comme délégué financier il a soutenu énergiquement les intérêts du département de Constantine et a fait voter un certain nombre de travaux qui seront une source de prospérité pour les régions où ils seront exécutés ».

Il était marié avec Héloïse Rémès, fille de F. Rémès, l'entrepreneur de travaux publics qui fut un temps directeur de l'entreprise de dérasement du Coudiat.

[*Sources* : LH/19800035/0094/11800 ; ses *Mémoires* (1941) et les diverses notices biographiques que lui ont consacré Montoy et Bouveresse dans leurs ouvrages]

Ould MORSLY Taïeb ben Mustapha (27 décembre 1856 - août 1931)

Morsly naquit à Ouizert-Mascar, dans le département d'Oran. Il se fit naturalisé par décret du 17 décembre 1883. C'est lui qui surprit la commission sénatoriale de 1892, habillé de sa redingote et parlant un excellent français.

Il fut médecin sanitaire de France à la Mecque (1882-1884, notamment pour y étudier le choléra), médecin de colonisation (1884-1885), médecin suppléant à l'hôpital civil de Constantine (1885-1889), médecin titulaire de 1889 à 1920 puis médecin honoraire de ce même établissement, professeur d'hygiène à la médersa à partir de janvier 1905, médecin communal dès 1886, conseiller municipal pendant 30 ans, ancien adjoint au maire au titre indigène, président de la Ligue des Citoyens Français d'origine musulmane (de sa fondation en 1894 à son retrait de la vie politique en 1924), administrateur du bureau de bienfaisance musulman pendant 25 ans et membre de la commission d'examen pour les emplois de caïds réservés aux anciens militaires. Abdellali Merdaci dit de lui qu'il se fit « le précurseur d'une médecine sociale que saura continuer, dans les années 1910-1920, le docteur Moussa Benchenouf » (nous renvoyons par exemple à son rapport de février 1906 proposant l'établissement d'un casier sanitaire des maisons). Il était l'unique

musulman à écrire régulièrement dans les journaux aussi bien sous son patronyme que sous le pseudo « Docteur El Hadj » (le plus souvent dans *Le Républicain*). Intégré dans les milieux européens, il était membre du cercle d'escrime « L'épée ».
Il fut décoré chevalier de la Légion d'honneur par décret du 3 février 1917 (pour son activité de médecin auprès de l'armée). Il est fait officier le 30 avril 1930 (pour son activité de médecin à Constantine). Il était aussi officier de l'instruction publique et titulaire des Palmes académiques (1902) et décoré du Nicham Iftikhar (1885).
Son dossier de candidat au grade d'officier de la Légion d'honneur contient cette description : Il était du « loyalisme le plus éprouvé (…) allié à une famille française – républicain et démocrate qui jouit, au sein des populations française et indigène de Constantine, de l'estime et de la considération générale ».
La fille de Morsly se maria avec un Français et lui-même fut enterré dans le cimetière français.
Il écrivit entre autres brochures et articles : *Nouveau traitement du typhus exanthématique* (brochure) ; *Mémoire des conseillers municipaux et notables musulmans* (Constantine, Marle, 1891) ; *11 mois dans le pays du Hedjaz* ; *Contribution à l'étude de la question indigène en Algérie* (Constantine, Marle et Biron, 1893).

[*Sources* : *L'Indépendant*, 28 mars 1905 ; *La Dépêche de Constantine*, 28 août 1931 ; LH/1943/18 ; Bugéja, p. 39-40 ; *Mémoires*, p. 302-303 ; AWC/CPE 210/ « Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène. Février 1906 » ; Abdellali Merdaci, p. 186 ; Montoy, 1, p. 786 et 945 ; Meynier, 1979, p. 545, 563, 682, 1603, 1792, 1797 ; Ageron, 1968, p. 1131 et 1132 ; Ageron, 1979, p. 232 et 236 ; Boulebier, « Constantine, sportsmen… »]

Mohamed El Mouloud BENELMOUHOUB (1863-1935)

Fils d'un cadi de Constantine. Il fut lui-même cadi puis muphti et professeur à la médersa de Constantine. Abdellali Merdaci écrit de lui : « Il est, au tournant des XIXe et XXe siècles, un des éléments les plus en vue de la sphère indigène constantinoise. Proche de l'éminent penseur Abdelkader Medjaoui, il joue un rôle particulièrement audacieux, de critique des archaïsmes qui frappent la société indigène ». Avec le muphti hanéfite Bachtarzi et le secrétaire de la préfecture Louis Arrippe il créa en 1907 le Cercle Salah Bey.

[*Sources* : reproduction de certaines de ses conférences dans Chérif Benhabylès, 1914 ; Abdellali Merdaci, p. 70]

Charles Parizot (1859-1934)

Né en 1859, Parizot était mécanicien à la Compagnie de l'Est Algérien, délégué des cheminots à la bourse du travail (qu'il participa aussi à fonder), conseiller municipal à partir de 1904, membre du conseil supérieur du travail à Alger en 1904 et collaborateur au *Républicain*. Il était l'un des « lieutenants » de Morinaud parmi les cheminots. A la fin des années 1900 et en plus de son activité municipale, Parizot devint membre dès sa fondation du « comité local de la Société coopérative des habitations à bon marché ».
Il fut élu au conseil municipal en 1904, 1908, 1912, date après laquelle nous perdons sa trace.

[*Sources* : Morinaud, *Mémoires*, p. 379 ; *Le Républicain*, 30 avril 1904 ; *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; *Le Travailleur algérien*, décembre 1900, n° 1 ; Montoy, 1, p. 787]

Jules Pastor († 1918)

Jules Pastor était pharmacien, propriétaire à Rouffach et président de la chambre d'agriculture. Il eut un rôle central dans l'émergence du mouvement HBM à Constantine à l'extrême fin des années 1900. Proche de la municipalité, il était actionnaire au *Républicain*, dans lequel il promouvait par de nombreux articles l'initiative qu'il présidait.

Morinaud se rappela de lui en ces termes élogieux : « L'aimable Pastor, la bonté personnifiée, était pharmacien. (…) Il fut l'un de mes plus utiles conseillers et l'un de mes meilleurs guides dans la vie constantinoise. Plus tard cet homme généreux fut à la fondation de nos habitations à bon marché, dont le programme hautement social l'avait littéralement enthousiasme. Il n'y a pas eu à Constantine de citoyen plus aimé que Pastor».

[*Sources* : *Mémoires*, p. 85 et 339 ; AWC/216/CM, 12 février 1910 et 13 juillet 1910 ; Montoy, 1, p. 728]

Eugène Plantié

Ancien sous-préfet d'Abbeville, il fut préfet de Constantine du 8 septembre 1902 au mois de novembre 1906.

Il fit de nombreuses démarches au printemps et à l'été 1904 afin de lancer une dynamique d'habitations salubres et à bon marché à Constantine (ce qu'il semble avoir déjà fait à Abbeville). Ce fut un échec.

[*Sources* : AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 14 novembre 1904 ; AWC/CPE 210/PV, séance du 29 octobre 1904 de la Commission d'enquête des habitations ouvrières à Constantine ; Cura, p. 218]

Alexis Pochat (1857-1929)

Arrivé en Algérie en 1879, Pochat était ouvrier typographe. Il écrivait occasionnellement des articles pour les journaux de la ville (dans *Le Républicain* et *Le Prolétaire*, sous les pseudonymes de « Prolo », « Un ouvrier » ou encore « Jean Trimard »). Membre de la chambre syndicale typographique, il avait participé à la création de la bourse du travail (en 1896 et dont on se rappelle les initiatives pour les « habitations salubres et à bon marché » en 1900-1901) et en était devenu secrétaire général ; il était par ailleurs membre de la société de secours *La Famille*. Candidat battu aux élections municipales de mai 1900, il devint conseiller municipal quatre ans plus tard.

Il est élu au conseil municipal en 1904 et 1908.

[*Sources* : *Le Républicain*, 14 janvier 1901 ; *La Dépêche de Constantine*, 2 décembre 1929 ; Montoy, 3, p. 1880 ; Morinaud, *Mémoires*, p. 380]

Constant Pinget (6 janvier 1830 -1913)

Savoyard d'origine modeste et arrivé en Algérie et à Constantine en 1856, il prospéra rapidement. Morinaud disait de lui qu'il était « tailleur de pierre, entrepreneur de Travaux Publics, homme de grand bon sens et de grande équité, ami dévoué des premières heures, [il] fut fidèle à son poste de combat jusqu'à la dernière heure de sa belle existence toute de labeur et d'honneur ». Il était l'un des fondateurs et actionnaire du *Républicain*. Il participa à la construction du lycée.

Il était membre de la chambre de commerce, juge consulaire et élu radical sans discontinuer au conseil municipal de 1881 à 1913.

C'est lui qui fût à l'initiative du lotissement du quartier Saint-Antoine (pourtour du Coudiat).

[*Sources* : *Mémoires*, p. 85 ; Montoy, 1, p. 728-731]

Rémès (1840, Flagnac (Aveyron) - 1929)

Ingénieur et entrepreneur en travaux public, Frédéric Rémès, qui venait de construire le pont de Lavaur, avait présenté en 1885 à la municipalité Mercier la façon dont il était possible de réduire considérablement les prix de transport des déblais en déversant les terres sur les deux versants de l'isthme existant entre le Coudiat et la médina.
Il était le directeur et gérant du journal *La Voix du Rhumel* (sous les pseudonyme de « Tout le monde » ou « Vitruve ». Évincé de la Société du Coudiat qui finalement engagea les travaux et les acheva en 1904-1905, il écrivit dans de nombreux registres d'enquête pour critiquer les accords que cette dernière passait avec la municipalité.
Dans ses *Mémoires* Morinaud écrivit de lui : « Le Cercle Républicain était à cette époque fréquenté par un homme extraordinaire, grand entrepreneur de Travaux Publics, constructeur en France du pont très difficile et très renommé de Lavaur, homme de haute stature, au physique splendide, à la parole éloquente corsée d'un accent gascon des plus pittoresque, venu à Constantine pour trouver une solution technique et financière à la grosse question déjà connue sous le nom de dérasement du Coudiat-Aty. (…) Frédéric Rémès, c'était son nom, conquit rapidement mes sympathies et celles de mon ami Tramini ».

[*Sources* : *Ernest Mercier. L'Afrique à travers ses fils*, p. 85 ; *Mémoires*, p. 125 ; Montoy, 2, p. 1863]

Jeanne Constance Saucerotte

« Madame Saucerotte », née Drot à Besançon, a fondé en février 1880 l'école de jeunes filles musulmanes qu'elle dirigea jusqu'au 1er août 1921. C'est en qualité de directrice d'école honoraire à Constantine qu'elle est faite le 22 mai 1926 chevalier de la Légion d'Honneur, après de nombreux autres prix et médailles, dont celle d'officier de l'Instruction publique (13 juillet 1912) et celle d'argent des instituteurs (1er juillet 1914).

[*Sources* : Gatt, 2, p. 31 ; LH/19800035/0210/27493]

Mahmoud ben Derradji BEN SOUIKI

Ben Souiki était *oukil* judiciaire et propriétaire agricole. Il est élu conseiller municipal en 1896, 1900, 1904, 1912, 1919. Avec Mohamed-Mustapha Benbadis (l'un des chefs de file des « Vieux Turbans »), « il rédige un sévère factum intitulé *Ce qu'il faut penser des Jeunes Turcs* ».

[*Sources* : *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; Abdellali Merdaci, p. 64]

Abraham Stora

Président du Consistoire israélite de juin 1897 à juillet 1899 puis de novembre 1905 à août 1907, Abraham Stora était l'un des rares notables israélites estimé de l'immense majorité de la population. Navon dit de lui qu'il était « l'honnêteté, la raison et le bon sens même ; c'est l'esprit pondéré et calme joint à une nature généreuse et sincère. Son seul défaut est de vouloir souvent concilier les irréconciliables dans un but d'ailleurs très

louable. C'est l'homme des moyens termes et des cotes mal taillées ». Il quitte définitivement Constantine pour Alger en août 1907.
Il avait été choisi par le préfet Plantié pour être membre de la sous-commission israélite chargée d'étudier la question des habitations à bon marché.

[*Sources* : AIU/IV E 35b/Lettres de Navon au Président de l'AIU, 17 octobre et 14 novembre 1904 ; AIU/IV E 35c/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 16 août 1907 ; Raymond Cura, p. 276-277]

Barthélémy Tarabella

Après avoir été architecte-voyer de Biskra, il remplaça à Constantine l'architecte-voyer chef Ollier en août 1908 grâce à Momy (alors 2e adjoint) qui l'eut connu « à la construction du chemin de fer, [où] il était côté comme un bon employé. Je pensais que le choix était satisfaisant et je le dis aussitôt au maire ». Il signe encore des plans au début des années 1930.
Il était le frère d'Albert Tarabella, proche d'Émile Morinaud et signataire, sous le pseudonyme de Pierre Detaille, d'articles dans *Le Républicain* et *La Silhouette* en 1897. Son père était entrepreneur de travaux publics.

[*Sources* : Montoy, 2, p 1694, 1783 et 1862 ; *Le Républicain*, 14 août 1908 ; AWC/CPE 676/Plan d'un lotissement du Patrimoine Coopératif au faubourg Lamy, 1931]

Émile Thépenier

Émile Thépenier était contrôleur au mont de piété lorsqu'il accède, dès sa création, au conseil d'administration du Patrimoine Coopératif au printemps 1910.
En 1927 il est vice-président de la société archéologique de Constantine et signe la brochure *Le département de Constantine, archéologique et touristique. Congrès de Constantine de l'Association française pour l'avancement des sciences* (Constantine, Braham, 1927, II-143 p.).

[*Sources* : *Le Républicain*, 11 avril 1910]

Thomas Toretta († 25 janvier 1924)

Avocat, Toretta est élu conseiller municipal indigène en 1904, 1908, 1912 et 1919.
Vice-président du comité radical et radical-socialiste de Constantine en 1907, il était aussi collaborateur au *Républicain*, à *L'Union Républicaine*, à *L'Indépendant*, à *L'Écho du soir* ainsi que membre de la loge Cirta.
Il décède en se rendant à Alger au congrès des bâtonniers.

[*Sources* : *La Dépêche de Constantine*, 26 et 27 janvier 1924 ; *L'Indépendant*, 30 avril 1908 ; Montoy, 1, p. 778]

Eugène Valensin

Docteur, il était « un des rares Juifs algériens émancipés qui s'intéressent ardemment aux questions juives. Le fait qu'il s'était affilié au sionisme, dans un pays où le nom du sionisme lui-même est ignoré en est la preuve irréfutable » (Navon). Il est d'ailleurs désigné par le Comité exécutif sioniste au poste de représentant de l'étique mouvement dans les trois pays du Maghreb.

Il anima *Le Réveil*, journal israélite en faveur d'Émile Morinaud, d'octobre 1903 à mai 1904.
Lorsque le préfet Plantié lance sa commission pour les maisons salubres et à bon marché en novembre 1904, il la rejoint par l'entremise du rabbin Haguenauer.

[*Sources* : AWC/CPE 210/Lettre de Haguenauer au Préfet, 30 octobre 1904 ; AIU/IV E 35a/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 5 janvier 1903 ; Richard Ayoun[884], 1997, p. 1]

Vial

Vial fût directeur de la Société du Coudiat-Aty (constituée le 15 juin 1895 et siégeant à Lyon, à laquelle sont associés Chartron, Besse et Labattut) jusqu'aux derniers procès avec la municipalité.
Selon Bouvagnet (conseiller de gouvernement chargé de l'affaire du Coudiat-Aty), Vial serait « tailleur de pierre à Lyon » voire un « prête nom ou un intermédiaire derrière lequel se dissimulaient un établissement de crédits ou un syndicat de financier ».

[*Sources* : ANOM/F80/1834, Conseil supérieur du gouvernement, 12 mars 1897 ; Foudil Takdemt, p. 95, 99 et 101]

P. Viano

Cet électricien habite Constantine depuis environ 1870. Il fut fondateur et membre du comité de l'Association française des Cités ouvrières de Constantine. Il participa à fonder la bourse du travail et l'université populaire. En 1900 il est responsable du syndicat des métaux et président du conseil d'administration de la bourse du travail de Constantine. Il est élu au conseil municipal en 1896, 1900, 1904, 1908. Il n'émarge plus au Conseil municipal entre mars et mai 1911.

[*Sources* : *Le Républicain*, 19 mai et 8 juin 1895, 30 avril 1904 ; *Le Travailleur algérien*, n° 1, décembre 1900 ; *L'Indépendant*, 30 avril 1908]

Antoine Zévaco († 1919)

D'origine corse, Zévaco était avocat. Alors que grondait le mouvement antijuif, il est assimilé aux « judaïsants » par ses adversaires. Élu du conseil général de Constantine de 1895 à 1919 et délégué financier colon de Constantine de 1910 à 1920, il ne fut conseiller municipal que de 1900 à 1904.
Il fut membre de la sous-commission israélite chargée d'étudier la question des habitations à bon marché en 1904 et président du comité départemental de patronage des HBM lors de sa fondation.

[*Sources* : *Mémoires* p. 299 ; *Le Républicain*, 26 octobre 1909 ; AIU/IV E 35b/Lettre de Navon au Président de l'AIU, 14 novembre 1904 ; Montoy, 1, p. 778 ; Bouveresse, 2, p. 365 et 651]

---

[884] « Les débuts du sionisme en Afrique du Nord », Colloque *Naissance du nationalisme juif en Europe et en Palestine, 1880-1914*, Centre de recherches arabes et hébraïques de l'Université Charles de Gaulle Lille III des 3 et 4 novembre 1997, article n° 31 de sa thèse, volume C.

II. Sélection de textes

1. ***Rapport sur les habitations à bon marché à Constantine d'A.-H. Navon, directeur des œuvres de l'Alliance israélite universelle, à l'intention du Président de l'Alliance, novembre 1904.***

« Le 29 octobre, M. Plantié, préfet de Constantine, a créé une commission chargée d'étudier la question des habitations à bon marché pour la classe ouvrière de la ville. Cette commission a été elle-même divisée en 3 sections, l'une chargée des intérêts des ouvriers européens, l'autre de ceux des musulmans et enfin la 3ème des intérêts exclusivement israélites.

De cette sous-commission font partie 3 de nos coreligionnaires : Mrs Stora, Médioni et Barkatz; 1 architecte M. Bonnell, deux avocats Mrs Gaillard et Zévaco (ce dernier est en outre conseiller général nommé grâce à l'électorat israélite) un entrepreneur de bâtiment et conseil municipal en même temps, M. Godard, un médecin, le docteur Parrez et un pharmacien, M. Martel. M. le Grand Rabbin Haguenauer a été nommé président de cette section. Il a été en même temps prié de rédiger un rapport moral sur le sujet, de même que M. Bonnell et M. Martel ont été chargés de présenter le premier un rapport technique et le deuxième un rapport au point de vue de l'hygiène.

En mars de cette année, M. Plantié étant à Paris, plaida la cause des habitations à bon marché pour nos coreligionnaires de Constantine auprès de quelques grandes notabilités israélites parisiennes et surtout auprès de Mrs. De Rothschild. Le projet qu'il défendait avait été élaboré par M. Bonnell, si je ne me trompe, au point de vue technique. Il s'agissait de fonder tout une cité ouvrière juive dans un des faubourgs de Constantine, au Kantara, sur un terrain de 7 à 8 hectares appartenant à un propriétaire M. Perrot [ou Perrat ?]. Ce terrain, acheté par lui à l'hectare, M. Perrot tenait à le débiter au mètre. Pendant que M. Plantié faisait ses demandes à Paris, M. Perrot de son côté voyait M. Zadoc Kahn, à Nice, si mes renseignements sont justes et défendait la même cause. Il lui remettait des plans et un mémoire sur la question.

La dessus, les journaux nous apportaient la nouvelle que MM. De Rothschild avaient offert à M. le ministre du Commerce 15 millions pour favoriser l'œuvre des habitations ouvrières à bon marché.

M. Plantié croyant que ce don était destiné, non aux ouvriers de Paris et de la banlieue exclusivement, se demanda si on ne pouvait obtenir du ministre une légère partie de cette somme colossale au profit de Constantine. Il élargit donc son projet primitif et l'étendit à toute la classe ouvrière de la ville. De là est née cette commission et ses 3 sections. Mais je crois que les millions donnés par les frères Rothschild ne doivent être attribués qu'à la seule classe ouvrière de Paris. Si cela est, il reviendra, sans doute, au projet primitif qui est de ne s'occuper que des seuls ouvriers israélites.

Il est superflu de faire ici l'éloge de ce projet, de ce désir que tous ceux qui portent quelque intérêt à l'amélioration économique de nos frères de Constantine ont de les voir abandonner leur quartier sordide qui perpétue en eux le véritable ghetto moral.

Il n'y a pas de meilleure méthode de guérir les maux qui les accablent que celle de s'attaquer aux causes mêmes qui les engendrent. Le jour où l'ouvrier se sentira libéré de ce poids écrasant que le bloc des préjugés exerce sur lui, le jour où il croira à la vie commune, le jour où il aura son humble foyer lui appartenant, ce jour-là non seulement il prendra conscience de lui-même, mais il suffira à faire la destinée de ses enfants, il n'aura plus besoin de l'assistance des bureaux de bienfaisance, des consistoires ou des comités d'assistance publique ou privée.

Donc, le principe même de ce projet ne peut être mis en cause; et il est à souhaiter que le préfet réussisse dans sa campagne, et qu'il arrive à gagner à sa cause les Israélites de France sur lesquels il compte.

Sans doute, il eût été préférable que l'intervention de l'Administration ne fût pas nécessaire dans cette occasion mais d'un autre côté l'autorité qui s'attache à son nom peut être de nature à hâter la solution et à lui donner une certaine estampille officielle qui lui soit plutôt favorable auprès de certains financiers plus soucieux de gloriole et de réclame que de charité désintéressée. (Il n'est pas question ici de Messieurs de Rothschild, cela va de soi).

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la composition même de la commission, mais ce ne sont que des critiques secondaires; l'essentiel est qu'elle aboutisse à un projet pratique et surtout rapide.

Pour plusieurs, la grande question est de savoir si en faisant sortir nos frères d'un ghetto malsain on ne fera que les renfermer dans un nouveau ghetto, hygiéniquement mieux conditionné, mais moralement aussi détestable que l'autre. Etant donné l'esprit des générations présentes en Algérie, il serait chimérique pour eux d'amener à fusionner des ménages ouvriers européens avec des familles juives, les uns s'y opposant par une certaine antipathie héréditaire, les autres par des exigences de leurs usages religieux encore si strictement observés par la grande masse. A les en croire, l'heure n'est pas encore venue de toutes cette expérience et l'échec serait au bout de toute tentative de ce genre. Il vaudrait mieux pour eux laisser au temps d'en faire l'évolution inévitable par toutes les forces latentes dont il dispose

Sans doute si on se proposait de transvaser toute cette population de 6 000 malheureux qui grouillent et s'étiolent dans les quartiers juifs, dans une nouvelle cité et cela du jour au lendemain, la critique serait juste, mais telle n'est pas la volonté des promoteurs ou des amis du progrès et leur ambition ne va pas jusque-là. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est en construisant une cinquantaine de foyers, de déterminer un courant nouveau de faible émigration, dans l'espoir que l'exemple ébranlera la masse, et c'est une expérience qui mérite d'être favorisée. Il est à souhaiter que de toute cette grande mise en scène, il sorte autre chose que du vent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement.

Navon. »

[*Source* : AIU/IV E 35b/Navon au Président de l'AIU, « Les habitations à bon marché à Constantine », 14 novembre 1904]

2. *Rapport sur la communauté juive de Constantine de Paul Haguenauer, rabbin venu de la métropole, à l'intention du préfet, novembre 1904*

« Messieurs,

Je laisse à nos collègues plus compétents que moi, le soin d'examiner la partie technique de la question qui nous intéresse. L'étude de ce chapitre exige des connaissances nettes et précises dans l'art de la construction et dans la science de l'hygiène; connaissances qui n'ont jamais alourdi mon modeste bagage scientifique. Je pourrais sans doute comme beaucoup d'autres, présenter des critiques, risquer des appréciations et émettre des opinions qui sont devenus des vérités banales, à force d'être énoncées par la généralité des hommes. Je dirais par exemple que l'air et la lumière sont indispensables à l'habitation. Je me plairais à reconnaître, que les plafonds hauts, et les cheminées à tirage régulier sont fort désirables : je conviendrais même qu'un appartement où la salle de bain voisine avec le cabinet de toilette, où le W.C est si discret, qu'on en devine à peine

l'existence, est un appartement modèle, j'allais dire introuvable. J'ajouterais enfin, et cela pour faire plaisir à nos vaillantes ménagères, que l'exercice de l'art culinaire demande des cuisines vastes et éclairées, ayant si faire se peut, des fenêtres sur la rue.
Mais nos techniciens modernes ne s'en tiennent pas à ces généralités. Le problème de l'habitation, tel qu'il est posé par notre société actuelle, fort préoccupée de réaliser la plus grande somme de confort et d'aisance tout en ménageant celle de ses efforts et de ses ressources, ce problème comporte des détails de construction d'hygiène et d'économies que possèdent seuls les professionnels de l'architecture, de la médecine et de la finance. Je craindrais donc de m'aventurer dans des domaines où je n'éviterais pas de me perdre sans retour.

Messieurs,
Il me semble cependant, qu'à côté de ces considérations particulières d'un ordre technique, il y en a d'autres qui pour appartenir à un ordre d'idées et de choses générales, ne sont pas moins importantes que les premières, qui militent en tous les cas elles aussi en faveur de la création rapide d'habitations à bon marché à l'usage de la classe indigente des israélites de Constantine. S'il est vrai, et il est vrai, qu'au point de vue sanitaire, les logements occupés par le prolétariat israélite de notre ville, sont d'une insalubrité révoltante, à tel point que la Société protectrice des animaux les refuserait pour y abriter ses bêtes, nous avons toutefois la douce consolation de constater que la mort n'exerce pas dans ces milieux tant misérables, les ravages que l'on pourrait supposer. Des tables de mortalité très complètes dressées par nos soins au bureau du Consistoire, il résulte en effet que la pire ennemie du genre humain n'est pas en droit de prétendre que la moisson lancera bientôt sa faucille. L'on grandit dans la rue Grand, et l'on vieillit dans la rue Vieux. Est-ce à dire que l'Israélite jouit d'une longévité inconnue des autres mortels ? Nous ne le croyons guère; et nous sommes plutôt amenés à penser que l'habitude étant une seconde nature, ces infortunés sont parvenus à s'accommoder de leurs taudis d'indigène et de misère, et qu'ils n'éprouvent plus le besoin d'y voir clair sans bougie, et d'y respirer un autre air que celui d'une atmosphère viciée !

J'abandonnerai donc, quant à moi, le côté matériel du problème pour n'en envisager que le côté moral. Je ne me préoccuperai pas des besoins du corps mais de ceux de l'âme. Je ne m'attacherai pas à trouver des remèdes à l'exigüité et à l'obscurité de ces logements d'indigents, parce que j'ai à cœur de démontrer que, fussent-ils dix fois plus vastes et cent fois mieux éclairés, ces logements resteraient des foyers d'immoralité et d'obscurantisme, s'ils continuaient à être habités dans les conditions actuelles, si l'on devait y perpétrer la pratique d'us et de coutumes qui sont la négation de l'esprit moderne et dénotent un mépris profond des aspirations de la nouvelle humanité. Car enfin, il y a dans ces habitations une agglomération d'êtres humains si dense, une promiscuité si confuse de personnes de tous âges et de tous états que ni la moralité ni le progrès n'y trouvent amis.

Peut-on équitablement exiger le respect et la pudeur, de l'honnêteté extérieure et de la bienséance, de pauvre hères qui occupent, très souvent sans distinction de sexe ni d'âge une seule et même chambre ? Car nul n'ignore que de nombreuses familles n'ont guère pièce d'habitation, où il est impossible de protéger l'innocence et l'ingénuité tant nécessaires à l'enfance. Aussi de combien d'exemples pernicieux ces pauvres enfants ne soit-il pas les tristes témoins à une époque de leur vie naissante, où il est cruel de faire leur éducation prématurée et de leur dévoiler des secrets de la vie qu'ils ne doivent pas connaître : où il faudrait au contraire leur conserver leur ignorance touchante et heureuse et laisser à la nature seule le soin de les instruire lentement et progressivement ! Et s'il est immoral et dangereux que l'enfant participe à la vie la plus intime des époux à une heure

où ses sens s'éveillent et se troublent d'une curiosité malsaine, combien, il semble lamentable et démoralisant de le faire assister également aux scènes lugubres de la souffrance et de la mort. Non certes, l'on ne saurait jamais prendre assez de précautions pour éviter à l'enfant la rue des horreurs qui enlaidissent l'humanité, ce spectacle des misères physiques et morales qui l'affligent, et c'est accomplir le plus petite de nos devoirs envers ces chers petits êtres, et les protéger pour l'avenir contre le danger de la corruption et peut-être du désespoir, que de les entourer aussi longtemps que faire se peut, d'une atmosphère de pureté et de chasteté, de gaieté et de joie, d'insouciance et de bonheur !

Hélas, il n'est pas possible aux parents les mieux intentionnés de pratiquer ces devoirs, lorsqu'ils n'habitent avec leurs enfants qu'un réduit sombre et malsain, et qu'ils sont constamment tourmentés par le souci combien douloureux de procurer à leurs enfants des chiffons pour se vêtir et du pain pour se rassasier. Et Messieurs, je ne puis m'empêcher d'admirer grand nombre d'entre eux, qui malgré leur état de misère et d'infortune restent encore fortement préoccupés de l'éducation religieuse morale et intellectuelle de ceux qui leur doivent le jour. Ce qui prouve au moins chez eux des intentions pures et une vaillance morale digne d'éloges.

Quittons, Messieurs, cette chambre froide et arrêtons-nous dans la cour intérieure : un véritable caravansérail où se croisent, se heurtent, s'interpellent et souvent se lamentent les locataires venus de 8 ou 10 chambres qui forment autour de l'espace libre autant de logements séparés. Là on ne trouve plus trace de la vraie famille, de ce cercle restreint et intime, de ce faisceau indissoluble qui enlace étroitement parents et enfants : ce n'est plus qu'une mêlée, qu'une confusion bizarre d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux. Et la cohue séjourne jusqu'à la tombée de la nuit dans cette cour, au moins aérée, parfois même ensoleillée en territoire neutre pour tous les occupants de l'immeuble. Voudrait-on voir tous ces malheureux terrés dans leurs sombres réduits; et ne suffit-il pas que le mauvais temps les contraigne de s'y réfugier ? Dans cette cour donc s'allument les fourneaux arabes pour la préparation des maigres repas, s'entassent les linges prêts à être lavés à l'unique fontaine mise à la disposition des 10 ménages. Ici une jeune fille se livre à la confection de la gandoura; elle gagne 80 centimes par jour, et quelquefois une ophtalmie pour toute sa vie; là-bas un matelassier carde des laines, et les débarrasse d'une dangereuse poussière dont les chambres profitent naturellement. Partout la malpropreté et la souffrance. Et les enfants de se trainer nus sur des dalles froides; et des impotents ou des aveugles de donner le spectacle navrant de leur déchéance physique !

Mais dans ce milieu de désordre, de misère et de privations de toutes sortes, la déchéance morale est encore bien plus à craindre. Et oui je sais bien que cette collectivité se solidarise dans l'indigence et le dénuement ! Je sais, pour l'avoir souvent vu, qu'elle s'entraide et se prête ces milles petites choses qui n'ont plus de valeur lorsqu'on les possède ! Je citerai des maisons où les locataires secourus par le Comité de Bienfaisance israélite trouvent cependant le moyen de détourner des maigres secours qui leur sont alloués de quoi subvenir à l'entretien d'orphelins et de vieillards ! Décidemment il y a surtout la pauvreté pour connaître et pratiquer la charité ! Mais par contre combien dans ce milieu on se soucie peu des principes de la pudeur et de la moralité et de la bienséance. A quels écarts de langage on s'y laisse aller, à quelles coupables passions on s'y laisse entrainer ! L'exemple d'un seul y peut tenter tous les autres et la contagion amener une entière contamination. Il n'y a vraiment pas lieu de s'étonner que la jeune fille pauvre qui ne demanderait sans doute qu'à rester pure et honnête, ait depuis quelques temps des tendances à s'échapper du foyer paternel ! Toute jeune fille, quelque pauvre qu'elle soit, peut-être parce qu'elle est soumise aux cruelles épreuves d'une vie toute de labeur et de

peines, se crée à certaines heures et dans son for intérieur, un monde de rêves et de félicités. A son âge, a-t-on dit, l'âme possède encore la force de se suspendre aux illusions, l'imagination celle de se poser sur les ailes de l'espérance. La pensée se nourrit alors de chimères, le cœur s'emplit de poésie. Mais quelle douleur pour la jeune fille qui nous occupe, lorsque quittant la croyance du rêve, ses yeux perçoivent à nouveau des réalités : qu'elle se rêvait au taudis familial, ou dans la cour commune, une vraie pétaudière ! Je ne crois pas, MM, qu'il y ait rien de plus triste, de plus décourageant, de plus démoralisant que son retour dans ce monde des réalités et des réalités les plus vulgaires ! Ce que nous disons de la jeune fille, nous le disons du père : car lui aussi préfère la rue au domicile conjugale ! Mais je me hâte d'ajouter que si son triste foyer ne lui présentait pas constamment le spectacle de la souffrance et de la misère, si ce foyer de malheur pouvait s'illuminer d'un faible rayon de clarté, respirer quelque gaieté s'entr'ouvrir parfois à la joie et au bonheur et offrir à son épouse et à ses enfants qu'il aime d'un amour parfois dévoué, un peu de bien être à défaut de confort et d'aisance, il est évident que ce chef de famille plus découragé que méchant, n'apporterait pas si souvent dans sa demeure le trouble, le chagrin et le déshonneur, après avoir noyé dans la maudite anisette son âme, son esprit et son cœur, sa conscience, son intelligence et sa dignité. Et qu'on ne vienne pas prétendre que cette misère est son œuvre ! Qu'il l'a créé et l'entretient. C'est une erreur ! Car il ne dépend pas de lui de se procurer des ressources que ni la ville ni la contrée ne lui permettent de trouver, et le champ est fort restreint où sa volonté, son activité et son initiative peuvent se donner libre cours. L'on dit aussi qu'il s'enorgueillit d'une trop nombreuse progéniture ! Il semble profondément regrettable Messieurs, de nous voir arrivés au point de reprocher à l'homme l'accomplissement du premier et du plus noble de ses devoirs.

Il est certain d'autre part, Messieurs, pour qui connait bien les us et coutumes de cette population longtemps écrasée sous le poids de l'ignorance et du fanatisme, que cette promiscuité porte en elle un danger plus général sans doute, mais non moins grand. Le danger de l'imitation qui se manifeste habituellement dans les foules. Et dans celle-là, l'imitation toute passive consiste à conserver les idées les plus vieilles et les plus surannées et à mener une vie fermée à tout progrès, à toute civilisation. La religion juive est une religion essentiellement familiale; elle s'adresse surtout à la vie privée : elle ne comporte ni rites ni pratiques qui ne se puissent accomplir au foyer domestique. Mais alors que la religion ne demande pas l'impossible, qu'elle conseille la modération dans la joie comme dans la douleur, qu'elle recommande à ses adeptes de se conduire suivant les conditions de leur rangs, nos coreligionnaires malheureux d'ici apportent dans la célébration des cérémonies confessionnelles un esprit d'exagération et parfois d'exaltation que je regrette de ne pouvoir accepter. Et comme si ces cérémonies rigoureusement prescrites pas le cœur rituélique du Judaïsme ne pouvaient leur suffire, ils ont cru devoir leur ajouter des pratiques et des usages venus on ne sait d'où, ou plutôt qui sont empruntés à la confession voisine; usages et pratiques qui ont su prendre avec le temps une telle importance, qu'ils faussent dans le fond comme dans la forme les prescriptions purement religieuses ! Or lorsqu'une famille est en joie ou en deuil, l'habitation tout entière y prend sa part de tristesse ou de plaisir ! Rien de mieux, dira-t-on, le fait dénote une touchante solidarité qui honore ceux qui la pratiquent. Et cependant il n'est pas possible de louer cette solidarité, et cela pour les meilleurs raisons du monde. C'est précisément cette solidarité qui perpétue des coutumes et des mœurs d'un autre âge, qui soutient et fortifie l'esprit rétrograde, qui entretient des abus, et crée aux miséreux des dépenses forcées souvent très onéreuses. Que cette solidarité vienne à être rompue, que l'exemple puisse être évité, et bien des souffrances morales et matérielles abandonneront à jamais ces milieux prolétaires. Car la cour intérieure, une

scène publique qu'occupent tour à tour les divers locataires de l'immeuble est sous ce rapport plus nuisible à ces malheureux qu'elle ne leur est utile au point de vue de l'hygiène et de la santé. Beaucoup d'entre eux ne demanderaient qu'à se libérer de la pratique de certains usages que non seulement notre religion ne connait pas, mais qu'elle renie et répudie ! Hélas ils ne sont pas maîtres chez eux : les voisins leur sont des témoins gênants et autoritaires. Pourquoi, demandons-nous souvent à ces malheureux ne rejetez-vous pas telles coutumes qui n'ont aucun fondement dans les croyances ? Et l'on me répond invariablement que le voisinage exerce sur tous une cruelle tyrannie. Quelqu'un montrerait-il la velléité de briser les chaînes de cette antique servitude, et le voisinage de crier à la profanation, à l'abjuration ! Car le voisinage sait murmurer, jaser, insinuer, calomnie : il est aussi redouté qu'il est redoutable ! Là réside assurément, la raison du maintien de certaines institutions plutôt nuisibles, la conservation d'idées surannées, la pratiques d'usages que les siècles passés ont pu établir, mais que le siècle présent rejette, que la religion juive réprouve et que la raison condamne comme autant d'arrêts qui s'opposent systématiquement au moment et à l'activité de la pensée moderne.

Messieurs,

Loin de moi la prétention de vous avoir présenté une étude complète de cette question si complexe et si intéressante. Ce sont de modestes esquisses que j'ai ébauchées : ne voulant pas agrandir outre mesure le cadre du travail qui nous est demandé.

Je me résumerai donc et je dirais : veut-on réellement émanciper cette population, veut-on l'affranchir des préjugés séculaires qui pèsent sur elle : veut-on l'assimiler au reste de la nation, et lui faire comprendre cette patrie française comme elle l'aime déjà; et bien il faut avant tout la disperser au milieu de ses concitoyens non-israélites, en lui faisant entendre que cette dispersion ne porte nulle atteinte à la solidarité religieuse et morale qui unit les adeptes d'un même culte. Mais qu'on sache bien que tant qu'elle restera fermée dans son vieux quartier, qu'elle sera séparée de la société non-israélite, elle ne sera pas à même de travailler utilement au développement de la solidarité humaine et du progrès social. Cela est si vrai, que déjà grand nombre d'israélites ont quitté sans retour le quartier de leurs ancêtres et se mêlent activement à la vie sociale, j'allais dire politique, de leurs concitoyens des autres cultes. Aidons donc à suivre ce bel exemple tous ceux, et ils seront légion, qui en manifesterons le désir. Donnons à des malheureux des maisonnettes où ils soient réellement chez eux, où ils pourront vivre à l'abri de la curiosité, de la critique et de la vindicte des bons voisins : où ils [auront?] Un confort modeste sans doute capable cependant d'influencer leur moral ! Et dans cette nouvelle atmosphère saine et claire, le père retrouvera sa bonté naturelle, sa lucidité d'esprit, son activité vigoureuse et féconde et la jeune fille aimera ce foyer de paix et de douceur, elle l'embellira de ses charmes, elle sera à sa mère une aide dévouée et fidèle.

Et avant un quart de siècle, le prolétariat israélite de Constantine étant enfin en possession du [illisible] sera gagné tout entier à la civilisation moderne et aux progrès du 20e siècle, dont il se montrera un des facteurs les plus actifs et les plus intelligent, les plus dévoué par sa grande facilité d'assimilation et son intuition remarquable des moyens propres à la réaliser. »

Signé : Haguenauer.

[*Source* : AWC/CPE 210/« Enquête sur les habitations à bon marché. 2e section (Israélites). Rapport, par P. Haguenauer, Novembre 1904. », 10 feuillets]

3. *Rapport Martel, pharmacien chef de l'hôpital civil, sur le quartier israélite (novembre 1904)*

« Section israélite.- Constantine
Le quartier israélite est compris à Constantine entre les rues Damrémont, Desmoyens, de France, Serigny, place des Galettes, rue Thiers, rue Vieux, avec un angle comprenant une impasse fermée, dite ''rue des amandes''.

La superficie de cette zone est d'environ 99 000 mètres carrés, mais un tiers environ en est réellement habité par des israélites, en formant des agglomérations très denses.
La population totale est d'environ 8 000 habitants formant à peu près 1 200 ménages.

Les rues de ce quartier sont toutes très étroites, avec des impasses sans issues. Les maisons sont le plus souvent en contrebas de la rue et on entre dans une cour de 4 m. sur 4 m. où l'on voit quelques fois une fontaine commune à tous les habitants.

Les maisons ont plusieurs étages avec galeries donnant sur la cour et 2 ou 3 familles à chaque étage, occupant une pièce, deux au plus et formant une agglomération de 50 à 60 personnes.

Les pièces sont occupées surtout la nuit, elles sont meublées de quelques matelas étendus sur le sol et sur lesquels s'entassent le soir tous les membres de la famille, dans une promiscuité contraire à toutes les lois de l'hygiène.

La vie journalière se passe sur les galeries ou dans la cour, où se fait la cuisine devant chaque porte.

Le linge se lave dans la cour et s'étend dans les chambres et sur les galeries.

Les israélites lavent continuellement leur maison à grande eau et paraissent avoir un souci sérieux de la propreté, mais ils étendent cette eau avec un chiffon quelconque, rejetant l'eau sale dans la cour qu'ils refrottent encore. L'excès d'eau va dans les égouts quand il y en a ou est rejetée avec peine dans la rue, arrêtée par la surélévation du palier. Les malpropretés sont refoulées dans les angles de la cour où elles s'accumulent et deviennent des milieux de culture pour toutes les maladies possibles.

Ces cours sont toujours humides, le soleil y entre difficilement et rarement, l'aération est nulle et cependant toutes les chambres prennent le jour et l'air sur ces cours par une porte peu élevée et quelquefois une petite fenêtre à côté de la porte.

On voit rarement des ouvertures sur les faces opposées et quand par hasard il en a été faite sur les rues, elles sont ou très petites ou même bouchées.

L'humidité, entretenue par les lavages peut donc difficilement s'évaporer et dans cette atmosphère vit une population nombreuse, dont l'alimentation est généralement mauvaise, et où les épidémies trouvent une extraordinaire facilité pour se développer.

C'est ainsi que dans ces agglomérations, le typhus exanthématique est à l'état endémique, et quand cette maladie est signalée à Constantine, on est tenu de voir arriver à l'hôpital quelques habitants, des impasses Lhuillier et Madrés, et de l'impasse dit ''rue des amandes'' où il existe presque toujours dans les maisons du fond (point de départ de l'épidémie de typhus de juin 1905 d'où elle a été portée dans des immeubles de la rue Thiers dont nous parlerons plus loin).

Nous avons eu en 1901-1902 une épidémie de rougeole qui a fait beaucoup de victimes parmi les enfants à Constantine. Cette épidémie qui a débuté à la Casbah chez les militaires où elle avait été apportée d'une ville voisine, Guelma, a gagné la rue Damrémont et le quartier juif, où elle a fait de nombreuses victimes.
DE même pour la variole de 1898-1899.
Ces épidémies font de grands ravages dans le quartier israélite où la mortalité augmente dans des proportions sérieuses : pour le typhus exanthématique au contraire s'il y a

beaucoup de personnes atteintes, le nombre des victimes est relativement restreint. La population juive paraitrait vaccinée, mais elle transmet facilement la maladie à la population européenne. Et indigène, où l'on ne retrouve pas l'accoutumance signalée plus haut et qui fournit alors une mortalité élevée.

Je ne crains pas de dire que la population israélite transmet cette maladie contagieuse, comme les autres d'ailleurs, car tout le monde connait la dangereuse coutume qui consiste à venir visiter les malades, quelle que soit la maladie, d'encombrer la chambre, d'imprégner de tous les germes possibles que l'on transmet partout ailleurs. La première recommandation dans une épidémie, est l'isolement du malade; chez les israélites c'est l'encombrement dans des maisons préparées déjà pour la transmission des maladies.

Nous avons dit que les Israélites lavent beaucoup leur maison, je dois ajouter qu'ils les blanchissent souvent intérieurement, car cette opération se renouvelle à chaque grande fête. On badigeonne à la chaux, légèrement teinte de bleu ou de vert, mais on ne nettoie pas les angles pour cela. On croirait au contraire, que conformément aux règles actuelles des bonnes constructions, les angles sont tous arrondis pour faciliter les nettoyages. Il est heureux cependant que toutes ces ordures reçoivent quelques fois un léger badigeon de chaux pour en assainir provisoirement la surface.

La situation des habitations, telle que nous venons de l'indiquer est encore rendue plus grave par l'état du sous-sol. Dans beaucoup de maisons il n'existe pas de W.C., ou s'il en existe, ce sont des fosses non étanches, sans issues ou avec des issues quelquefois dans des égouts publics et le plus souvent dans des égouts anciens, toujours en mauvais état, formant des cloaques infects comme on en trouve dans les sous-sols quand des épidémies trop graves nécessitent quelques travaux d'assainissement (typhus 1892).

Les égouts n'existent pour ainsi dire pas, quelques anciens égouts romains ou arabes, servent encore, mais la plupart n'ont pas d'issues, et reçoivent depuis des siècles des matières usées ce qui explique un peu les épidémies et l'endémie dans des quartiers comme la rue Lhuillier où existe un ancien égout, le même peut-être qui s'arrête au-dessous de la rue des amandes où il forme un coude pour aller au Rhumel; coude resté longtemps fermé et que l'on a enfin dégagé à la suite des observations du Conseil département d'hygiène.

D'après les relations anciennes, le terrain où est bâti le quartier israélite recevait autrefois toutes les matières usées de la ville arabe.

Nous venons de donner une idée générale de la situation du quartier israélite, mais si, comme l'a fait la commission spéciale, le 14 novembre 1904, on visite quelques immeubles, dans les parties les plus peuplées, on reste étonné de rencontrer une telle population dans des espaces aussi restreints et ce n'est pas sans une réelle tristesse que l'on voit pareile misère, car rien dans aucune population ne peut être comparé à la misère juive.

Pour ne citer que quelques maison; on voit dans la rue Thiers, sous le pont, des maisons de 5 étages, dont le rez-de-chaussée qui comprend 6 chambres se trouve à cinq mètres en contrebas de la rue Grand et reçoit toutes les infiltrations des égouts et des fosses de cette rue. Les étages ne sont pas mieux aérés et avec cela 8 copropriétaires qui ne veulent ou ne peuvent rien faire. Sur un côté une maison de 2 étages éclairée et aérée par une cour de 2 m. sur 2 m. 50, au rez-de-chaussée des chambres de 2 à 6 personnes de 2 m. sur 2 ou 4,5 sur 2,5 au maximum avec des portes de 1 m. 25 de haut sur 0,60 m. de large. (Dans cet immeuble le typhus apporté de la rue des amandes fin juin 1905 a fait en quelques jours plusieurs victimes et l'autorité préfectorale dut faire évacuer la maison).

De l'autre côté du pont, toujours rue Thiers, une maison moderne, de belle apparence, est bâtie au-dessus d'un labyrinthe de petits logements sans air ni lumière,

contenant jusqu'à 10 personnes, s'ouvrant sur des escaliers humides ou des couloirs surbaissés, avec des cours de 5/3 m. Il existe une atmosphère suffocante d'odeurs de cuisine, de mauvaises lessives, de paille, d'odeurs ménagères : : la description est impossible, ni photographie, ni plan ne peuvent rendre l'état des lieux, il faut le voir et on en sort écœuré.

Nous avons cité plusieurs fois la rue des amandes dont le n° 7 comprend deux ou 3 immeubles tous en contrebas de la chaussées. Le plus intéressant est au fond de l'impasse, on entre par un couloir très bas dans une cour de 4 m. sur 3, mal dallée et pleine d'une eau jaunâtre indiquant qu'elle ne reçoit le trop plein des W.C. et des eaux ménagères dont l'écoulement à l'égout n'existe pas ou est insuffisant.

Dans cette maison, 17 ménages, formant une population de près de 110 personnes pour 200 mètres carrés environ.

Il en est de même de toutes les maisons, mais on peut se demander si ce quartier fait partie de Constantine et si la voirie existe. Les rues ne sont pas nettoyées, les abords du pont de la rue Thiers sont infect etc. etc.

Conclusion Il parait difficile d'améliorer cette situation, d'introduire dans les maisons l'air et la lumière les premières conditions de l'hygiène des habitations.

L'air qui entretient la vie en alimentant notre respiration et qui, par ses courants, brasse et renouvelle le milieu que nous respirons; *la lumière* qui nettoie les [illisible] incessamment avariés par nos repos enfermés.

Il faut encore l'alimentation en eau potable (qui existe à peu près) et l'évacuation des matières usées qui ne s'obtient qu'en augmentant journellement l'infection du quartier.

On trouverait un premier remède dans l'application urgente de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, dont l'article premier rappelle que le soin d'assurer la salubrité publique appartient à l'autorité municipale; que le maire doit prendre des arrêtés portant règlement sanitaire.

Ces règlements sanitaires sont obligatoires et immédiatement exécutoires et si par la négligence ou la mauvaise volonté ils ne sont pas pris dans l'année qui suit la promulgation, ils sont appliqués d'office.

La loi s'occupe des logements insalubres, les articles 12 et 18 remplacent en partie la loi du 15 avril 1850 sur les logements insalubres, loi dont l'application était si difficile que jamais peut-être une expropriation en matière de salubrité n'a pu être obtenue. Avec la loi de 1902, en épuisant toutes la juridiction, on peut arriver au résultant en 6 mois.

Cependant, l'article 18 qui permet à une commune d'acquérir les propriétés pour y faire les travaux nécessaires a paru insuffisant. En effet, si une municipalité est frappée de l'insalubrité permanente de tout un quartier, due à l'entassement d'un trop grand nombre d'habitants, si elle veut provoquer l'expropriation en vue de l'assainissement, elle se heurtera aux prétentions exorbitantes des propriétaires dont le revenu est trop souvent en raison directe de l'encombrement. M. Jules Siegfried a déposé le 3 juin 1904 à la Chambre une proposition de loi ayant pour but de donner à la Commune expropriante des facilités nouvelles qui puissent triompher des résistances locales intéressées, de déterminer les règles d'exécution des travaux et enfin abréger les délais précédents l'expropriation suivant la loi du 3 mai 1841.

Cette proposition de loi, qui présente un intérêt capital au point de vue de l'hygiène générale et qui s'applique si bien à la question qui nous préoccupe sera-t-elle votée rapidement ? Mais, ne le serait-elle pas que la loi de 1902 permettrait d'obtenir un désencombrement.

Il faut ventiler le quartier, ouvrir des rues, faire des égouts, mais où mettre la population. La réponse est toute simple, il faut créer les habitations à bon marché, en faire

le plus possible dans un endroit sain et bien aéré, pas trop éloigné du centre israélite. On doit en même temps instruire la population jeune qui comprendra rapidement que l'air, la lumière et le bien être que donne l'hygiène sont préférables à l'entassement dans lequel elle a vécu jusqu'à ce jour et elle provoquera le mouvement d'émigration qui permettra de faire les travaux que réclame l'hygiène »
G. Martel Pharmacien chef à l'hôpital civil, secrétaire du conseil départemental d'hygiène, 15 novembre 1904

--

Après lecture du rapport, le Comité a demandé à l'unanimité qu'un vœu soit présenté au Gouvernement général pour l'application urgente à l'Algérie de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, conformément à la l'art. 33.

Constantine, 19 février 1906

[*Source* : AWC/CPE 210/ « Habitation à bon marché. Enquête. 2e section. Israélite. Rapport de M. Martel. Hygiène. Novembre 1904 », 6 feuillets]

4. *Rapport du Docteur Morsly concernant l'habitat indigène, février 1906*

« Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le travail effectué par la section des logements insalubres (quartier des indigènes musulmans dont j'ai la présidence).
Je profite de cette occasion pour émettre quelques idées personnelles et entrer dans quelques considérations générales tant au point de vue économico-politique qu'hygiénique.
Cette digression de l'objet qui fait le sujet de notre enquête me paraît avoir son importance dans les décisions futures concernant soit le maintien du statu quo, soit les modifications à apporter dans l'hygiène des logements insalubres quand la loi qui régit la matière sera applicable à l'Algérie.
Quoi qu'il en soit, je ne crois pas sortir de mon rôle de médecin, de représentant de la population indigène depuis douze ans, au sein de l'assemblée municipale, de vous renseigner, car, comme on la dit : ''nul mieux que l'âne ne sait où le bât blesse'', sur l'hygiène le *modus vivendi* de population musulmane si intéressante, au milieu de laquelle je vis et exerce ma profession depuis plus de vingt ans. En ce faisant, je rendrai encore service à ces derniers et pourrai peut-être éviter à l'administration de faire fausse route tout en ayant les meilleures intentions et en voulant faire du bien à nos coreligionnaires.
Au surplus, vous pouvez faire tel usage que vous voudrez de ce petit travail, je n'ai aucune prétention d'auteur ni d'innovateur, j'ai voulu seulement mettre sous vos yeux ce que j'ai vu moi-même (*scripsi que vidi*).

Qu'est-ce qu'une maison insalubre ?

L'hygiène élémentaire nous enseigne que ce qui constitue l'insalubrité d'une maison, d'un logement, d'une habitation, c'est d'abord le manque d'air de cette maison, de cette habitation et la grande densité de sa population.
Ensuite cette habitation doit être construite dans un endroit sec et sur un sol qui ne fournit point d'émanations nuisibles.
Elle doit recevoir une quantité suffisante d'air et de lumière. Elle doit être abondamment pourvue d'eau; elle doit être à l'abri de l'humidité. Enfin, le système des vidanges doit être aussi parfait que possible pour éviter toute mauvaise odeur.

Voilà les conditions essentielles et idéales pour la salubrité d'une habitation, mais

je dois ajouter que ce n'est là qu'un idéal qui n'est jamais réalisé même dans les maisons luxueuses, même dans les plus beaux quartiers. Quant aux quartiers pauvres, on peut affirmer que rarement une seule de ces conditions soit remplie et Constantine plus qu'ailleurs toutes ces conditions hygiéniques font défaut. Notre rocher par sa topographie spéciale, par la rareté de ses eaux en été, par son système d'égouts défectueux et par la grande agglomération de ses habitants est, on ne peut plus mal placé au point de vue de l'hygiène.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti que plus de la moitié des logements des européens à Constantine est malsain, que toutes les maisons juives sont dangereuses pour l'habitation et que les 3/5 des maisons accaparées par les Indigènes musulmans devraient être assainies ou abandonnées de manière définitive.

Beaucoup d'indigènes musulmans ne mangent pas à tous les repas, surtout en hiver; toutes les précautions hygiéniques deviennent inutiles. Ils s'entassent dans des taudis infects avec leurs nombreux enfants, payent des loyers élevés, et, souvent, l'on nait dans la même pièce qui sert à la foi de cuisine et de dortoir, pêle-mêle, le père, la mère et jusqu'à cinq ou six enfants, vivant tous dans une répugnante promiscuité. Pas de fenêtres, pas d'air, une seule porte s'ouvrant dans une cour humide où l'air et le soleil ne pénètre jamais. Souvent à côté d'une fosse d'aisance que le manque d'eau et le nombre excessif des locataires laissent dans un état épouvantable de malpropreté.

Presque toutes les anciennes maisons occupées par la population musulmane de Constantine datent de 3, 4, 5, 6 ou 700 ans. Elles ont été construites à une époque où les lois de l'hygiène n'existaient nullement en Europe, et même en France. Ainsi toutes ces constructions se ressentent-elles de cette époque d'ignorance. Elles sont toutes construites sur le même type : une cour intérieure, au rez-de-chaussée avec des pièces obscures et mal aérées tout autour; une sorte de premier étage à escaliers informes et irréguliers. Puis une galerie dans laquelle s'ouvrent plusieurs pièces généralement sans fenêtres et toutes n'ayant aucune cheminée.

C'est pourquoi tous les microbes pathogènes trouvent dans ces sortes de bouillon de culture tous les éléments [illisible] par le complet délabrement. C'est ainsi que la tuberculose, la scrofule, le rhumatisme, l'anémie, etc., etc. sans compter la fièvre typhoïde, le typhus et les autres fièvres éruptives y ont beau jour, croissant et naturellement dans ces refuges de la [illisible] et de la maladie.

Il y a à remarquer que toutes les maisons étroites et malsaines qui se trouvent dans les quartiers musulmans ont été laissées inoccupées par les Juifs il y a plus de cinq cents ans.

A cette époque, un monarque musulman fit chasser les juifs de leurs premiers quartiers et les obligea à aller habiter un autre côté de la ville, leur quartier actuel.

Mais toujours est-il, que ces maisons bien que défectueuses sur beaucoup de côtés au point de vue hygiénique présentent néanmoins certains avantages qu'on ne trouve pas dans les logements bâtis à l'européenne. C'est ainsi que leurs murs sont très épais ce qui empêche le froid d'y pénétrer en hiver et la chaleur de la traverser en été, deux choses qui ont leur importance surtout dans une ville comme Constantine où les températures sont extrêmes, où souvent à un hiver glacial succède un été torride.

La question des logements est ici une question capitale. La tuberculose, l'alcoolisme et les logements insalubres constituent les trois fléaux sociaux actuels contre lesquels on ne sautait jamais trop s'élever ni protester.

Ce sont les trois causes de la dépopulation de la France, ce sont eux qui abâtardissent une nation, qui amèneront sa ruine, sa dégénération et même sa disparition complète et définitive.

Les indigènes de Constantine sont généralement assez pauvres. Ils n'ont pas de métier ou de professions qui les font vivre ; ils sont employés de familles et vivent généralement au

jour le jour et souvent dans de mortelles inquiétudes pour le lendemain.
Cités ouvrières - Grand air - Lumière. Etc., etc.
Certainement à côté de tout mal il y a un remède. Mais le difficile est de trouver ce dernier et de l'appliquer judicieusement pour le bien des malheureux. Aux logements insalubres il faut les faire remplacer par des logements salubres. Il n'y a rien réponde mieux à cette question que la création des logements à bon marché appelés cités ouvrières. Il est donc certain que la construction des cités ouvrières à bon marché s'impose comme un devoir à Constantine. Mais dès le début de cette question il se présente un gros point d'interrogation ?
A qui profiteront ces cités ouvrières dont l'utilité est reconnue par tout le monde ?
Nous pouvons répondre hardiment : ni aux juifs ni aux arabes.

En effet, les israélites de notre ville habitent tous au centre de leurs affaires, beaucoup même d'entre eux ont leurs magasins au rez-de-chaussée de la maison où ils habitent, et, pour rien au monde croyons-nous, ils ne consentiraient à s'en éloigner et à aller demeurer *extra muros*, aux faubourgs par exemple.

Pensant aux indigènes musulmans, c'est pire encore. Quel est l'indigène musulman qui voudra, qui s'engagera à verser une mensualité si minime soit-elle pour devenir dans 10, 15 ou 20 ans, propriétaire d'une maison qui deviendra sienne, qui lui appartiendra en propre ?

Il n'y en a pas, et, pour ma part, je n'en connais aucun.
C'est autant vouloir l'assurer sur la vie ou contre l'incendie, ce serait aller contre ses mœurs, conter ses traditions, ses croyances, sa religion.
L'arabe vit uniquement pour le présent; l'avenir, cela, il ne s'en occupe guère ou peu. Il ne doit pas y penser, il appartient à Dieu, le Maître du Monde. C'est là le fatalisme musulman, c'est le fond de la doctrine koranique qui est la règle de vie de tout bon musulman qui ne doit jamais y faillir.
Ceci revient à dire que la création des cités ouvrières ne profitera, si tant est que cette innovation doive avoir lieu tôt ou tard dans notre chef-lieu qu'aux européens et presque pas ou pas du tout avec juifs et arabes.
On voit quelquefois en été, quelques rares musulmans fortunés quitter leurs boutiques à la tombée de la nuit, monter sur leurs mules et regagner à la hâte leurs villas comme [illisible] les citoyens romains, mais combien peu sont-ils de ces privilégiés ? On peut les compter sûrement. Alger la Blanche, a perdu beaucoup de son pittoresque depuis que la pioche du démolisseur a renversé ses coquettes maisons mauresques pour édifier à leur place des constructions à l'européenne.
Et si le touriste, l'amateur des choses d'Orient et du cachet local ont beaucoup perdu devant ce [illisible]alisme moderne, ce qui ne serait qu'un demi mal du reste, le fisc, le pays tout entier s'est trouvé frustré de l'exode forcé survenu après toutes ces expropriations de maisons indigènes vers le Maroc, la Tunisie, la Tripolitaine ou la Syrie. Toutes ces personnes légalement dépossédées ont porté leur bras leur avoir et leur influence vers des régions plus hospitalières au plus grand détriment de l'Algérie tout entière, leur pays d'origine.
Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous avons assisté au même spectacle lorsque, il y a douze ans, on a exproprié une grande partie des maisons arabes à Constantine, dans les rues où se trouve actuellement le Collège des jeunes filles de notre ville malgré les protestations que nous n'avons pas manqué de faire entendre au Conseil municipal : une grande partie de la population indigène a émigré vers d'autres régions laissant ici un vide difficile à combler. Mais, m'objectera-t-on, pourquoi les indigènes, au lieu de s'en aller et de quitter définitivement leur pays ne construisent-ils pas d'autres habitations avec les sommes qu'ils ont reçues de leurs expropriations ? Ah ! C'est

toujours la même chose : l'indigène est un grand enfant, un perpétuel mineur. L'avenir l'inquiète peu ou point. Du reste, la maison qu'on vient de lui prendre par voie d'expropriation ne lui appartenait pas à lui tout [seul]; il en possédait 1/5, 1/10 ou 3/8, le restant de la fraction appartenait à 3, 6 ou dix autres propriétaires. C'était donc un bien indivis. Jusque-là, il ne pensait pas vendre sa fraction de l'ensemble exproprié, la chose aurait été difficile et les frais des actes fort chers. Or, tout d'un coup vous mettez entre les mains de ce grand enfant une somme relativement forte et vous lui dites : cet argent est à toi; tu peux le dépenser à ta guise.

Cet argent, il va le dépenser en frivolités et peu de temps après il se trouvera complètement ruiné. Donc, sans le vouloir, vous lui avez fait du mal tout en cherchant son bien et vous mettez sur le pavé un malheureux qui va d'adonner à l'alcoolisme et ira augmenter le nombre déjà grand des déclassés, pépinière d'où sortiront tous les rôdeurs de nuit, tous les vagabonds qui vont encombrer nos hôpitaux ou les criminels dont regorgent nos prisons et qui grèvent d'une façon aussi désastreuse le budget des contribuables.

La plupart des passages ci-dessous sont empruntés au beau travail de M. le docteur Paul Vigne, travail sur les logements insalubres paru dans l'Avenir médical du 1er février 1906. Nous avons puisé largement dans cette magnifique étude qui traite d'une façon magistrale la question qui nous intéresse.

Tous les médecins sont d'accord, depuis 1881, c'est-à-dire depuis la mémorable découverte du bacille de Koch, pour reconnaître l'action microbienne de la lumière et du soleil sur ce dernier et l'influence néfaste qu'exercent l'obscurité et l'humidité pour sa pullulation et son développement. On sait, aujourd'hui, d'une façon [illisible] que la tuberculose y multiplie le nombre de ses victimes dans les endroits privés de lumière et de soleil tandis qu'elle frappe rarement les habitants des locaux largement aérés et ensoleillés.

Mr Lucien Graux a démontré par des statistiques précises que, en dépit de leur situation pécuniaire privilégiée et des conditions d'existence meilleure dans lesquels ils se trouvent, les habitants des étages inférieurs, à Paris, présentaient une moyenne de mortalité par phtisie pulmonaire sensiblement plus élevée que ceux des étages supérieurs, placés dans des conditions meilleures d'aération.

Dans les milieux ouvriers, les logements pullulent où la lumière semble avoir été plus parcimonieusement distribuée que l'espace et l'air respirable, où le médecin assiste impuissant à la contamination fatale de malheureux qu'un peu de soleil eût suffit peut-être à protéger contre le mal évitable.

Il existe dans toutes les villes, des appartements contaminés où la maladie s'est installée à demeure, qui constituent des foyers infectieux où s'entretiennent en permanence les germes morbides et d'où ces germes rayonnent de façon continue dans les locaux voisins, sinon beaucoup plus loin au dehors. Ces appartements constituent une source continuelle de dangers pour leurs habitants d'abord, pour la population de la ville elle-même ensuite, et pour la société toute entière. C'est là qu'il faut porter un remède énergique et efficace; c'est sur ces centres de contamination qu'il convient de concentrer les efforts des autorités municipales dans la lutte à laquelle elles doivent coopérer contre les maladies transmissibles et principalement la tuberculose, la plus meurtrière d'entre elles.

Quels moyens mettre en jeu dans cette lutte

Le premier soin des autorités municipales intéressées doit être de réunir sur le danger à combattre des renseignements précis et complets.

Quelle que soit, en effet, la bonne volonté déployée, son action sera toujours fatalement faussée, souvent illusoire, incomplète si elle ne s'exerce pas à bon escient.

Pénétrés du péril qui résulte pour leurs administrés de l'insalubrité, des locaux

d'habitation, les pouvoirs publics, doivent pour mettre efficacement et rapidement en œuvre les moyens dont les défenseurs contre un tel état de choses, pouvoir à tout instant se documenter sur ceux de ces locaux qui réclament une attention spéciale de leur part, sur ceux qui, contaminés par exemple, doivent être soumis à une surveillance plus étroite, sur ceux auxquels un traitement plus énergique doit être imposé.
Le seul moyen de répondre exactement à ces desiderata consiste à créer dans les différentes villes un service du casier sanitaire des maisons, tel qu'il fonctionne à Paris, à la satisfaction et pour le plus grand profit du public. Mr Juillerat, l'éminent directeur de ce service, a publié récemment, à ce sujet, une étude très instructive et remplie d'intérêt à laquelle nous empruntons la plupart des documents de cette étude.
Montrant tout d'abord comment une telle institution répond à une nécessité ''ce n'est point assez, écrit-il, de dire, les logements insalubres sont meurtriers; il faut savoir les points où ils se trouvent, leur degré de nocivité, il faut savoir par les [illisible] par jour, les classer par ordre de mérite si je puis m'exprimer ainsi, voir ceux qui sont curables et ceux dont on ne peut tirer aucune modification. Le seul moyen d'arriver à cette connaissance approfondie du logement [illisible] qu'on le fait à Paris, d'établir dans toutes les villes un casier sanitaire des maisons.''
Cette institution fonctionne depuis onze ans à Paris.
La création d'un casier sanitaire des maisons y fut proposée dès 1876 par Mr le Docteur [illisible], qui en avait trouvé le modèle à Bruxelles où existe un fichier sanitaire.
Elle fut décidée par le Conseil municipal, en 1893, sur le rapport de M. Isendiar.
C'est à MR. Juillerat, chef du bureau de l'assainissement de l'habitation, que revient l'honneur d'avoir mis sur pied cette œuvre considérable.
Le service du casier sanitaire des maisons de Paris appartient à la Direction des affaires municipales et a établi, sur une période de six ans, par ses seuls moyens, le chiffre considérable de 80 000 dossiers environ.
Chaque maison a son dossier qui comporte : 1° Une chemise portant l'indication et l'arrondissement, du quartier, de la rue, du numéro de l'immeuble ; 2° Un plan par terre aux deux millièmes de la maison, avec l'indication des [illisible], fosses, puits, puisards, fontaines, fosses à fusion, etc. ; 3° Une feuille de description de l'immeuble ; 4° Une feuille indiquant les décès par maladies contagieuses, transmissibles, suivant chaque jour dans la maison ; 5° Une feuille relatant les désinfections opérées, leurs dates et leurs causes ; 6° Une ou plusieurs feuilles contenant l'indication des travaux prescrits par le bureau d'hygiène et la [illisible] donnée à ces prescriptions ; 7° Une feuille contenant les résultats d'une enquête sanitaire, quand cette enquête aura été reconnue nécessaire. Tous les dossiers des maisons d'une même rue sont contenus dans une chemise de carton portant les indications générales utiles à connaître ; longueur et largeur de la voie, nombre de maisons, nombre d'habitants, système d'égouts, canalisations d'eau, etc. Enfin, chaque dossier de la rue doit, en principe comporter un plan d'immeuble de la rue et des immeubles qui la bordent.
Telle est, dans son ensemble, la constitution du casier sanitaire du ''journal sanitaire quotidien'' des maisons de Paris. Plusieurs tentatives ont été faites en vue d'améliorer les conditions hygiéniques de l'habitation. La loi du 19 février 1902, bien qu'insuffisante, marque un progrès notable dans ce sens sur celle de 1822 relatif à la police sanitaire, sur celle de 1884, relative à l'organisation municipale, et sur celle du 21 juin 1898 concernant la police rurale. Elle a élargi le pouvoir des maires en matière d'hygiène. Elle a prescrit la création des commissions sanitaires locales, dont l'action isolée est, il est vrai, trop restreint encore, mais qui pourront trouver le plus heureux complément dans les services des casiers sanitaires des maisons. Enfin elle comporte surtout la déclaration de certaines maladies infectieuses et la désinfection des locaux contaminés.

La loi, pour avoir toute son efficacité protectrice, devrait mettre à la disposition des autorités compétentes des moyens d'investigation exemptes de restriction. Mr. Monod, ex-directeur de l'Assistance et de l'Hygiène, a appelé bruyamment l'attention de l'Académie de Médecine, dans la séance du 20 juin 1905, avec l'insuffisance de [illisible] et les dangers qui en résultent. Mr. Loubet, ex-président de la République, dans un discours prononcé à l'inauguration du dispensaire des mutualistes qui porte son nom disait : ''En Angleterre, la mortalité par tuberculose a diminué de 30 pour cent, rien que par l'application rigoureuse, systématique, des mesures d'hygiène radicales, draconiennes même, que la loi anglaise mit dans les mains des citoyens et des autorités toutes les fois qu'il s'agit de la santé publique. Mais nous ne pourrons en faire autant. Notre législation ne nous le permet pas''.
Mr le docteur Roux, le savant chercheur de l'institut Pasteur, a écrit dans la Préface du livre de Mr Juillerat : '' le casier sanitaire nous apparait comme un organe de première utilité, et Mr Juillerat a eu raison de l'appeler en tête de son livre : une institution nécessaire. Les villes importantes ne sauraient s'en passer, si elles voulaient sérieusement entreprendre leur assainissement''.
Enfin, le Congrès international de la tuberculose qui vient de se tenir à Paris ses assises retentissantes, a formulé en séance de clôture une série de vœux très importants touchant l'habitation.

Voici notamment l'un d'entre eux proposé à la quatrième séance : 4e vœu : Il sera institué dans toutes les villes importantes, d'au moins 20 000 habitants, une enquête sur le modèle de celle qui est entreprise par la ville de Paris pour établir la répartition de la tuberculose dans les maisons et rechercher les lois de cette répartition. Il est désirable, à cet effet, d'établir dans toutes les villes un casier sanitaire. Mr le directeur Louis Rénou, de Paris, dont la compétence spéciale en matière de tuberculose est connue, a lu devant la même assemblée, une intéressante communication intitulée : où doit porter l'effort dans la dépense socialement de la tuberculose ? ''Pour extirper les racines du mal, a-t-il dit, il faut stériliser les sécrétions virulentes, bacillaires en pourchassant partout les foyers tuberculeux et relever la déchéance organique. Dans ce but, l'utilisation des casiers sanitaires des maisons, la guerre aux intoxications et la maison salubre, doivent jouer le rôle principal''.
Conclusions. De l'ensemble de ce travail nous pouvons conclure :
1° Les habitations ouvrières à bon marché dont l'utilité ne fait de doute pour personne ne pourront profiter à Constantine qu'aux ouvriers européens.
2° Les indigènes israélites et musulmans s'en serviront peu ou pas du tout.
3° Les expropriations des maisons insalubres notamment dans les quartiers musulmans constitueront une faute économique et politique de premier ordre.
4° L'institution du casier sanitaire telle qu'elle fonctionne à Paris depuis onze ans est le seul moyen efficace, scientifique, qui puisse nous préserver jusqu'à nouvel ordre des maladies contagieuses et virulentes. »
Constantine, le 20 février 1906
Dr. Morsly

[*Source* : AWC/CPE 210/« Rapport du Docteur Morsly concernant les logements insalubres, section indigène. Février 1906 », 22 feuillets]

5. *Pétition de notables mozabites contre la désaffection prévue de leur cimetière engendrée par un nouveau tracé de route menant au cimetière européen, juin 1908*

Constantine, le 18 juin 1908,

« Monsieur le Préfet,

Nous notables de la communauté Mozabite de Constantine, soussignés, avons l'honneur de vous adresser la plainte ci-après.

Dans sa session extraordinaire du 11 juin courant, le Conseil municipal a été saisi de la motion ainsi conçu : ''M. Christofle propose de reprendre un projet déjà soumis au Conseil il y a 7 ou 8 ans et relatif à la modification du tracé de la route du cimetière afin de remédier à la grande déclivité du chemin actuel.

M. le Maire rappelle que ce projet a été abandonné en raison de la dépense nécessaire qu'il devait occasionner et aussi en présence des protestations des Mozabites dont on se trouvait obligé de désaffecter le cimetière.

Les Mozabites, dit le M. le Maire, n'accepteront jamais que nous fassions passer une route sur leurs tombes.

La commune ne peut, en ce moment d'ailleurs, songer à engager une aussi forte dépense (une vingtaine de mille francs au moins), rien ne dit qu'on obtiendrait facilement l'autorisation de détruire le cimetière mozabite. [illisible]…protestations de la djemaa des mozabites qui est irréductible à [illisible] tout ce qui touche la question des cimetières.''

Or, le cimetière en question forme la propriété incommutable de notre corporation qui l'a acheté avec ses deniers personnels. Elle y a aussi effectué depuis pour plus de 40 000 francs de travaux que la commune devra rembourser si elle veut absolument donner suite à la demande de M. Christofle.

« *D'autre part, la motion de ce conseiller étant faite non dans l'intérêt général, mais dans un intérêt entièrement privé, celui de M. Christofle, qui voudrait faire donner par un tracé plus droit de la route une plus-value aux terrains qu'il possède dans le voisinage de ce cimetière, tout nous fait espérer qu'aucune suite ne lui sera donnée.*

Voilà en réalité, Monsieur le Préfet, la véritable cause qui a poussé M. le Conseiller Christofle à proposer au détriment de nos intérêts et en dépit du respect aux morts, la désaffection de notre cimetière[885].

Dans ces conditions, nous ne pouvons, Monsieur le Préfet, nous empêcher de venir protester respectueusement de toutes nos forces après vous, contre cette motion aussi peu justifiée, ainsi que contre toute mesure qui aurait pour but l'expropriation ou la désaffection de notre cimetière dans un intérêt privé quelconque.

C'est avec confiance que nous nous adressons à votre Seigneurie pour la protection de nos droits les plus sacrés contre ceux qui seraient tentés de les méconnaître au mépris des droits des gens et de la Justice.

Veuillez agréer,

Monsieur le Préfet avec l'expression de notre reconnaisse éternelle, l'hommage de notre plus profond respect. »

Suivent une quinzaine de signatures.

[*Source* : AWC/CPE 200/Pétition de notables mozabites contre la désaffection prévue de leur cimetière engendrée par un nouveau tracé de route menant au cimetière européen, juin 1908]

[885] Trait de crayon bleu du préfet ou d'un employé de la préfecture dans la marge, mettant en exergue ce paragraphe.

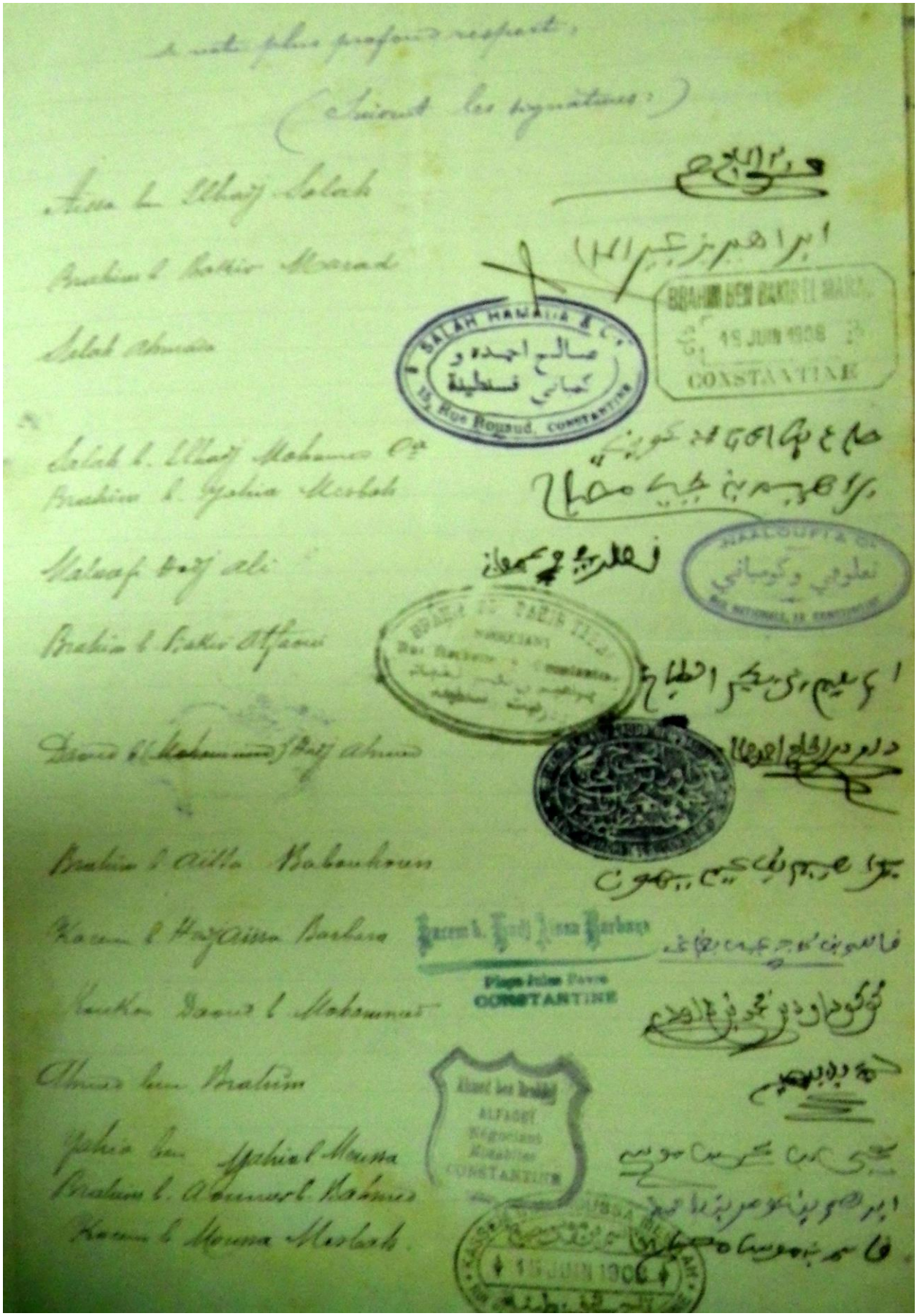

Agréez les plus profonds respects.

(Suivent les signatures :)

Aissa b. Hadj Salah

Brahim b. Bakir Merad

Salah Ahmed

Salah b. Hadj Mohamed Cf

Brahim b. Yahia Merbah

Malaaf Haj Ali

Brahim b. Bakir Afroun

Daoud b. Mohammed Haj Ahmed

Brahim b. Aïssa Babaukoun

Kacem b. Hajj Aïssa Barbara

Bouchou Daoud b. Mohammed

Ahmed ben Ibrahim

Yahia ben Yahia b. Mouna

Brahim b. Abdennour b. Rahmoun

Kacem b. Mouna Merbah

6. *Un portrait d'Émile Morinaud en 1937*

« Personne ne comprendrait que le nom d'Émile Morinaud ne soit pas étroitement associé au Centenaire de Constantine française. Si son départ volontaire de l'Hôtel de Ville l'a placé en dehors de l'organisation de cette commémoration, son souvenir reste intimement lié à l'histoire de Constantine de 1892 à 1935.

Si l'image de l'antique et petite Cirta s'efface dans les esprits devant la cité moderne c'est qu'en moins d'un demi-siècle Émile Morinaud a fait épanouir sur le rocher légendaire dont la nature paraissait avoir limite le destin une œuvre qui porte en elle la haute signification de la volonté française.

L'Œuvre accomplie porte le nom de ce réalisateur incomparable. Elle demeure comme le puissant symbole de l'esprit créateur français.

C'est par le travail et l'effort que Constantine, tirée de sa léthargie séculaire, a été transformée en grande ville moderne, équipée, outillée, dotée de toutes les institutions scolaires, sociales et ouvrières.

Le passé permet de juger le présent. L'Œuvre qui a jailli sur ce rocher n'est pas due à un miracle. Elle porte la marque de l'intelligence et de la volonté. Elle est inséparable du nom de Morinaud qui a réalisé méthodiquement, patiemment, avec une foi communicative, les créations qui sont et resteront l'orgueil de la cité.

A cette tâche géante, Morinaud a consacré toute son énergie, toute son existence.

Son activité entrainante a su multiplier les concours. Avec sa grande expérience des hommes et des affaires il a forcé le succès. Sans se laisser décourager par les critiques systématiques, il est allé de l'avant, n'ayant en vue que les intérêts constantinois. Il les a bien servis, si bien qu'à une époque, tous les regards de l'Algérie se fixaient jalousement sur notre ville, sur laquelle, disait-on, pleuvaient les subventions coloniales. C'est un fait que M. Morinaud a fait largement contribuer le budget algérien à l'essor de Constantine. Mais il n'a pu obtenir ce bénéfice qu'en travaillant à l'intérêt commun. Par là même il s'est affirmé administrateur d'élite, clairvoyant, hardi, dont l'action toujours tendue vers les créations fécondes a conduit la cité à son degré actuel de prospérité.

Constantine sait ce qu'elle doit au chef qui a réalisé dans toute leur ampleur les destinées auxquelles elle était promise. L'entreprise réalisée porte en elle, aujourd'hui surtout, une haute signification. Elle atteste la foi profonde dans l'avenir. Aux hésitants, aux inquiets, elle apporte le réconfort d'une éclatante réussite.

Personne ne saurait marchander à cette œuvre un juste tribut de gratitude. D'ores et déjà nous avons tenu à traduire le sentiment unanime en lui apportant, dans un élan affectueux, l'hommage de la cité toute entière.

Émile Morinaud fut élu Conseiller municipal en 1892. Il fut réélu en tête de liste en 1896, 1900, 1904, 1908, 1912, 1919, 1925, 1929, soit dix fois de suite.

Elu maire en 1901, il fut constamment réélu jusqu'en 1935. »

[*Source* : Comité du Centenaire, *Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française, 13 octobre, 1837-1937*, Constantine, Auguste Paulette & ses fils Editeurs, 1937, p. 30]

III. Sources

A. Archives

1. Wilaya de Constantine

1.1. Fond Communes de Plein Exercice (1900-1940)

« Après avoir examiné dernièrement la situation des archives communales de Constantine, M. Camille Bloch Inspecteur Général, m'a rendu le meilleur compte des mesures prises par la Municipalité de cette ville en vue de réaliser les désidérata de l'inspection générale au sujet de ce dépôt, désidérata exprimés dans la lettre ministérielle qui avait été adressée à votre administration le 21 février 1905. J'ai appris avec plaisir que les collections précitées, naguère mal installées, sont logées aujourd'hui dans un local qui a été spécialement aménagé pour elles, et qu'elles ont été pourvues par les soins de l'employé chargé de leur conservation, d'un classement méthodique et d'un répertoire sommaire. Je vous prie de vouloir bien témoigner à M. le Maire de Constantine ma satisfaction à cet égard et le charger de féliciter en mon nom l'employé gardien des archives du zèle avec lequel il s'acquitte de ses fonctions. »

Lettre de Gaston Doumergue, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, au Préfet de Constantine, 6 juillet 1908[886]

[886] CPE 200/CM, 3 août 1908. Deux ans auparavant le préfet de Constantine était beaucoup plus critique, à moins que ses remarques ne visent en rien Constantine : « À diverses reprises, l'attention de l'Administration a été appelée sur la mauvaise tenue des archives communales et notamment sur la fréquente disparition des originaux des baux, cahiers des charges, marchés ou autres actes passés par les Maires. Certaines municipalités ne prennent aucun soin de la conservation de leurs minutes, les égarent dans des dossiers de correspondance, les laissent entre les mains des agents-voyers communaux, les joignent à l'appui des mandats de paiement de leurs créanciers, ce qui cause ainsi un préjudice immédiat au Trésor et rend impossible toute communication aux agents de l'Administration ». (« Circulaire à MM. Les Maires et Administrateurs du Départements, 19 février 1906, Copie d'une circulaire du Gouverneur du 13 février 1906, n° 809 », *in* Préfecture de Constantine, *Recueil officiel des actes de la Préfecture de Constantine*, 1906, p. 33).

« Le fond des archives communales a été le produit de la tutelle des finances communales appartenant à la préfecture de Constantine, 2e division, 1er bureau, lequel avait pour attribution le règlement des comptes des communes, les emprunts, l'application de la réforme des finances locales et l'établissement des instructions relatives aux budgets (…) Ce fond porte sur les archives strictement communales, telle que : écoles, eaux et fontaines, voirie, marchés. »

Amina Bilek, *Répertoire numérique détaillé…*, 1993, p. 8

Plus précisément, les 37 cartons « CPE » que nous avons dépouillés contiennent de très nombreux *Extraits de délibération du Conseil municipal*, divers rapports (sur l'état des quartiers, sur les projets envisagés, etc.) ainsi que d'importantes correspondances destinées à la Préfecture.

CPE 200
Réfection des anciennes conduites d'eau (1900-1093)
Transformation de la voirie place de Nemours (1903-1908)
Construction d'un kiosque à musique place Vallée et tolérance militaire (1902)
Compte-rendu du voyage de Morinaud à Paris (1903)
Subvention de Nantes pour le monument Lamoricière (1904)
Maintien du *statu quo* a/s du marché aux vieux effets et à la ferraille de la place Négrier (1904)
Pétition des notables mozabites contre un projet de route traversant leur cimetière (1908)
Lettre de Gaston Doumergue au préfet a/s des Archives (1908)
Aménagement et construction d'écoles (1908)
Nouvelles dénominations de rues : Berthelot, Alexis Lambert, Samary, Gambetta (1908)
Projet de création d'une place entre la mairie et la Préfecture (1908)

CPE 204
Création d'un square au faubourg El Kantara (1904-1908)
Budgets (1904-1907)

CPE 205
Projet d'un 4e étang à Djebel Ouach (1903-1907)
Initiatives des cheminots en vue de la création d'une Cité ouvrière à Sidi Mabrouk (1907)
Refus des Domaines de cession gratuite d'un terrain à El Kantara (1907)
Demande de désaffection de terrains militaires autour du fort de Bellevue (1908)
Autorisation d'édifier le monument Lamoricière (1908)

CPE 206
Construction d'une école entre la rue Saint-Antoine et le Boulevard Mercier (1904-1916)
Projet de construction d'un pont sur le Bou Merzoug (1917-1920)
Demandes Belaggoun a/s de la route menant au cimetière musulman (1920)

CPE 207
Abattoir, cimetières musulman, revendications indigènes et emprunt de 1901 (1901-1903)
Réparations à la conduite de Fesguia et filtre pour les eaux de Djebel Ouach (1902)
Choix du tracé du 2e pont, de Sidi Rached (1902-1903)

CPE 208
Projets d'établissement de lignes de tramway électrique à Constantine (1900-1912)

CPE 209
Clôture du cimetière israélite (1902-1906)
Plantation au Coudiat et travail de détenus (1905)
Extension du réseau d'égouts au Coudiat (1907-1908)
Renommer l'avenue des squares en avenue Lamoricière (1909)
Réclamation de la commune a/s des subventions gubernatioriales pour les écoles primaires (1909)
Félicitations adressées au maire pour son élection au conseil général et l'obtention de subventions (1909)
Rapport annuel du bureau d'hygiène militaire a/s de la mauvaise qualité des eaux (1909)

CPE 210
Rapport et vœu de la bourse du travail tendant à la création d'un Comité des maisons salubres à bon marché (1900)
Rapport Morsly sur la situation du quartier indigène (février 1905)
Rapports Haguenauer et Martel sur la situation du quartier israélite (novembre 1904)
Vœu du Conseil général demandant la cession gratuite de terrains ou bâtiments déclassés (1919)
Subventions et concours de la Colonie pour l'œuvre des HBM (1926-1927)

CPE 211
Subventions pour le palais consulaire (1907-1912)
Palais de justice : a/s du terrain (1910-1912)
Pont de Sidi Rached et passerelle à construire sur le Rhumel (1911-1912)
Réception de l'égout du Rhumel (1912)

CPE 212
Javellisation de l'eau (1918)
Réparation du mur du cimetière musulman (1920)

CPE 213
Budget (1900-1907)
Construction d'un palais du commerce place Nemours à la place du marché aux légumes (1902-1905)
2e conduite d'eau : rapports, subvention, établissement du projet (1904-1908)
Emprunts (1906-1915)
Dénombrement et liste électorale (1907)
Transformation du dispensaire pour l'esthétique du quartier arabe (1912-1913)
Démolition prochaine du magasin à orge (1913)

CPE 214
Emprunts, projets d'aménagement et pétition des propriétaires musulmans (1901-1907)
Observations de l'ingénieur ordinaire a/s de la conduite de Fesguia (1902)
Pont de Sidi M'Cid (1904-1910)
Destruction du magasin à orge et aménagement de la place Nemours (1901-1910)
Pavage des rues (1905-1907)
Egout de la rue Denfert-Rochereau au Bardo (1906)
Obligation faite à des Européens d'acheter des concessions d'eau (1910)

CPE 215
Conflit avec Grammont a/s de l'exploitation des chutes d'eau (1908-1913)
Alimentation en eau de la cité ouvrière de Sidi Mabrouk (1909)
Égouts (1909)
Bellevue : voirie et assainissement (1912-1913)
Société Civile du Coudiat, insalubrité et conflit avec les habitants (1914)
Création d'une école de filles (1915)
Documents a/s de l'achèvement des travaux de la passerelle située sur les gorges du Rhumel[887] (1914)

CPE 216
Constitution du Patrimoine Coopératif et premiers projets à Bellevue (1910-1915)
Domaine de Sidi M'Cid : projet municipal et touristique (1916-1917)
Dépassements du Palais de justice (1917-1919)
Transformation de la Pépinière en grand parc (1918)
Réfection des quartiers israélites et indigène et projet de déplacement des casernes de la Casbah (1919)

CPE 217
Infirmerie indigène (1920-1928)
Économies à réaliser pendant la guerre : interdiction de travaux neufs (1917)

CPE 219
Protestation des propriétaires face au Patrimoine Coopératif (1919)
Vote du projet de monument aux morts à Sidi M'Cid (1919)

CPE 220
Salle des fêtes et casino Nuñez (1914-1923)
3e conduite d'eau (1925-1926)
Adduction d'eau vers la cité ouvrière de Sidi Mabrouk (1926)
Manque d'infrastructures scolaires (1926)
Rejet d'une demande de construction de vélodrome (1926)
Tramways (1926)

CPE 222
Redénomination de rues en hommage aux morts de la guerre (1917)
Projets d'infrastructures scolaires (1918)
Demande de lancement du chantier du palais consulaire (1918)

[887] Samina Bilek *(Répertoire…,op. cit,* p. 56) indique que 28 pièces et 2 plans rapportent à ce sujet (cette « passerelle » est le pont de Sidi M'Cid). Nous ne les avons pas retrouvés dans ce carton ; nous indiquons tout de même que de telles pièces ont, semble-t-il, existé.

Manque de main d'œuvre (1919)

CPE 223
Programme de constructions scolaires (1920-1921)
Éclairage électrique (1920)
Refus des propositions de la Société du Coudiat a/s du déplacement de la halle aux grains (1920)
Résume du programme des travaux depuis 1919 (1920)
Eglise du Coudiat : demande de dérogations (1921-1922)
Monuments aux morts (1921-1922)
Encouragement pour l'œuvre des HBM et évacuation prochaine du palais de justice occupé par des mal-logés (1922)

CPE 224
Travaux de viabilité à Bellevue et El Kantara (1917-1923)
Subventions pour les monuments aux morts (1920)
Demandes de nouvelles constructions scolaires et rapport Belaggoun pour la création de classes indigènes (1923)
Refus de subventions de la Colonie pour les tramways (1921)
Église du Coudiat : refus d'une subvention par la ville et cession gratuite d'une cloche (1923)

CPE 225
Situations financières de la commune (1919, 1925)
Renvoi du projet de construction d'un hôtel à Djebel Ouach (1924)
Passerelle Perrégaux : échec des adjudications et marché de gré à gré (1924)
Subvention accordée par la Colonie pour la construction du stade municipal (1924)
Déclassement de terrains militaires (lettre du Ministre de la guerre, février 1924)
Démission de Guigon, malade (mai 1924)
Dépôt de meskines : subventions et remerciements des élus indigènes (1924)
HBM Bellevue : subvention pour aménagement (1924)
Résumés des subventions accordées par le Conseil Général (1924, 1925)
Pénuries d'eau pendant l'été 1925 (1925)
Cimetière européen : nouveau chemin et projet de second cimetière (1925)
3e école indigène : mise en chantier prévue pour 1926 (1925)
Max Cherri, architecte de l'hôtel de la Pépinière (octobre 1925)
Déclaration loyaliste de Moussa (1925)

CPE 226
Agrandissement du cimetière musulman (1923-1924)
Viabilité des HBM à Bellevue et Sidi Mabrouk (1923-1925)
Projets de l'Abri familial à Sidi Mabrouk (1923)
Surveillance des eaux et restrictions (1921, 1925)
Félicitations de l'Inspection des finances au Patrimoine Coopératif (1926)
Demande de remise au conseil général pour le palais de justice (1926)

CPE 227
Ruptures et réparations de la conduite de Fesguia, tension avec des usagers d'Aïn M'Lila (1920-1927)
Relèvement des tarifs d'électricité (1920-1927)

Reprise de l'extension de Bellevue (1921-1924)
Infrastructures scolaires : lycée de jeunes filles et manque de places dans les écoles primaires (1926-1927)
Projet de kiosques à musique à El Kantara et Saint-Jean (1926-1927)
Rapport de l'Inspection des Finances (1926)

CPE 229
Dénomination de rues (1927-1928)
Projet de garage Citroën (1927)
Subventions du conseil général (1927)
Demandes de la Compagnie Foncière pour construire au Coudiat (1928)
Projet de déplacement des casernes de la casbah (1928)
3e conduite d'eau, protection des sources et installation d'un poste de verdunisation (1928)
Acquisitions de terrains par l'OPHBM et le Patrimoine Coopératif (1928)
Stade de la Pépinière : subventions (1928)
Ascenseur de Sidi M'Cid : subventions (1928)

CPE 230
Rapport cours des comptes (1917)
Cession de terrain des militaires à la ville (1920-1923)
5e programme du Patrimoine Coopératif et viabilisation (1924)
Université Populaire (1927)
3e conduite et modernisation des installations de Bellevue (1928)
Demandes indigènes a/s d'un terrain et de subventions pour une Maison de l'étudiant (1928, 1938)
Démission du conseiller municipal indigène Bennatti (1928)
Déplacement des casernes au Mansourah et annonce par Belaggoun de la constitution d'une société HBM (1928)
Félicitations à Émile Morinaud pour son élection à la chambre des députés (1928)
Subvention pour le monument aux morts (1928)

CPE 231
Face aux menaces d'effondrement de taudis (1929)
Débat sur l'usage du plan d'alignement de 1877 et discussion sur un urbanisme à établir (1930)
Incertaines cessions de terrains militaires à l'Abri Familial (1930)
Subventions pour le Centenaire : fêtes et monument aux morts (1930)
Catastrophe de la rue Guynemer (1930)
Terrain d'aviation à Oued Hamimim (1930)
Dénominations de rues (1930)
Débat sur l'instruction et les HBM chez indigènes (1931)
Budget ordinaire de 1931 (1931)

CPE 232
Vœu Zaoui pour la création de deux ou trois classes à l'école Condorcet et réclamations des conseillers européens (octobre 1931)

CPE 233
Projet de modernisation ou de déplacement de l'abattoir (1934-1935)

Statue « Le Cheminot » à Sidi Mabrouk-les-Ateliers (1935)
Résultats du concours pour la transformation de la Place de la Brèche (1935)
Monument aux morts, demande de subvention (1935)
Casernements des compagnies de tirailleurs sénégalais et de chars d'assaut (1935)
Divers vœux pour aménagements scolaires (1935)
Demande pour un bail commercial et réflexions de Zerkine faisant remarquer que les projets indigènes sont évincés (1935)
Dénomination d'écoles indigènes (1935)
HBM : grève des loyers des locataires avenue Viviani (1935)
« Verrue » (Bendjelloul) du dispensaire communal (1935)
Salle de réunion faubourg Lamy : demande de remplacement pas la viabilisation (1935)
Demande de réfection de rues indigènes (1935)
Stade municipal, projet de réorganisation (1935)
Aéro-club : demande de subvention en vue du développement de l'aérodrome (1935)
Approbation gubernatoriale a/s de logements de deux pelotons de la garde républicaine (1936)

CPE 234
Création d'écoles et de classes européennes (1936)
Déplacement du dispensaire communal antivénérien (1936)
Réclamation d'habitants de Sidi Mabrouk a/s des transports
Rapport sur la situation scolaire, programme de construction pour 3 ans et vœux indigènes (1936)
Discussion acrimonieuse a/s de l'Habitat indigène
Vœu Lellouche pour emprunter et poursuivre les programmes HBM (1936)
Rénovation du mur du cimetière européen (1936)

CPE 235
Égalité salariale sur les chantiers communaux (1936)
Action en justice des héritiers Rémès (1937)
Entretien de la voirie et multiples revendications (1937)
Réfection des rues : discussion sur les quartiers indigène et israélite (1937)
Habitat indigène (1937)
Concours pour l'établissement du PAEE (1937)

CPE 676
Patrimoine Coopératif : acquisition de terrains au Camp des Oliviers (1926-1928)
OPHBM : constitution (1926)
OPHBM : 2e programme (1928)
OPHBM : achat du terrain Meyroux à Sidi Mabrouk (1930-1931)
Demande des anciens combattants des Dardanelles pour des logements (1930)
OPHBM : résumé des acquisitions et constructions depuis 1926 (1931)

CPE 677
Informations diverses sur les HBM en Algérie (lois, circulaires, subventions, vœux…) (1919-1930)
L'Abri familial : demande de subventions (1925-1928)

CPE 678
Comptes administratifs et situations financières (1927-1933)

Relevé des contrats de vente (1931)
Projet du Bardo et correspondance a/s des projets pour les indigènes (1932-1936)
Coupures de journal critiques des projets municipaux (1935)

CPE 679
OPHBM, 1er et 2e programmes : réalisations, projets, demandes indigènes (1929-1931)
Demandes du conseil général et du conseil municipal pour que l'Autorité militaire cède des terrains à Sidi Mabrouk et refus de cette dernière (1931)
Affaire de l'immeuble rue Guynemer effondré (1931)
Protestation de Benelmouffok a/s d'irrégularités dans l'attribution de logements aux Chemins de Fer (1931)
Réclamations des cheminots a/s de leur installation Cité Gaillard (1931)
Demande de main levée de cautionnement par la Société Algérienne des Établissements Louis Grasset, après réception provisoire des travaux (1932).
Précisions réglementaires a/s des montants de revenus maximum et d'autres dispositifs réglementaires aux HBM (1933)
Note au préfet concernant les programmes à destination des indigènes (s.d., fin 1932 ou 1933)

CPE 680
Règlementations concernant les attributions d'HBM aux citoyens italiens (1932)

CPE 681
Rapport Hudelo : mission de contrôle HBM (1932)
OPHBM : situation financière (1932)
Sur la création d'un Office de contrôle technique des HBM (1932-1934)
HBM pour officiers et sous-officiers : rejets nécessités foncières (1936-1937)

CPE 682
Demande de subvention pour viabilisation des logements construits par l'Abri Familial près du stade Turpin (1931-1934)

1.2. Fond Biens Communaux

« Le fond bien communaux provient de la tutelle administrative des communes appartenant à la préfecture de Constantine, 2e division, 2e bureau. Ses activités diverses ont engendré des archives concernant spécifiquement : travaux et fournitures : approbation des délibérations et des marchés communaux ; règlement des marchés ; habitat : HLM, crédit immobilier, aide à la construction, urbanisme; personnel communal, conseil de discipline, caisse des retraites ; sapeurs-pompiers; affaires générales et diverses intéressant le fonctionnement des communes. »

Amina Bilek, *Répertoire numérique détaillé…*, 1993, p. 8

Les 4 liasses dépouillées contiennent notamment des documents relatifs aux tramways, cimetières, hôtel des postes et télégraphes (*Extraits de délibération du conseil municipal*, correspondances, rapports).

L2[888]
Rapport détaillé sur les constructions indigènes pour l'administration de la commune (1905-1910)

L6
Tramways électriques : avant-projet (1904), convention, décret d'utilité publique, mémoire justificatif (1914)

L7
La Presse libre : coupures de journal a/s du Coudiat Aty (1929-1930)
Projet de couverture du chabet el arab au faubourg Lamy (1930-1931)
Projet de gare d'autobus avenue Viviani et pétitions (1931)
Cimetière musulman : retards et revendications (1931)
Construction d'un égout au quartier de la Préfecture et baisse de la subvention de la Colonie (1931)
Viabilité Camp des Oliviers et cité Gaillard (1931)
Nouvelles dénominations de rues (1931)
Monument aux morts (1931)
Pavage des quartiers indigènes et israélites (1931)

L9
Tramways : registre d'enquête, avis des commissions (1900)
Élargissement du boulevard du Nord (1904-1908)
Conflit a/s des concessions d'eau (1914)

L10

[888] La pièce que nous indiquons dans cette liasse est mentionnée par Amina Bilek dans son *Répertoire*. Bien que ne l'ayant pas retrouvée, nous mentionnons tout de même sa référence.

Cimetières musulmans : demandes de subventions et conflit avec la Colonie (1902-1908)
Hôtel des postes et télégraphes (1903)
Transfert du marché aux cuirs et pétition (1904)
Reconstruction d'une école indigène de filles en ruine (1904-1906)
Pavage des rues (1906)
Alimentation en eau du Coudiat, du Mansourah et du faubourg Lamy (1907-1909)
Travaux communaux, ingénieurs des Ponts et Chaussées et remontrances du gouverneur (1909)

1.3. Instruction Publique

« Les liasses de ce fond proviennent de l'inspection académique de Constantine, sise à l'école normale d'instituteur du faubourg Lamy. Parmi ses fonctions, nous citons : enseignement du second degré (lycées et collèges) ; enseignement technique (collège technique et cours complémentaires d'enseignement professionnel) ; écoles normales. Ce fond contient des rapports et correspondances, concernant différents types d'enseignement particulièrement indigènes, construction et installation d'écoles, réparations, bourses…»

Amina Bilek, *Répertoire numérique détaillé…*, 1993, p. 9

IP 98
Ecole à Sidi Mabrouk et coûts d'une construction en style arabe (1905-1910)
Ajouts de classes aux écoles françaises (1905)
Création d'une école autour de la pyramide (1907-1910)
Installation d'une école au quartier juif, dans le palais de justice désaffecté (1909-1911)
Nouvelles classes indigènes (1913)
Nouvelles classes pour décharger les écoles européennes d'El Kantara et de Lamy (1913-1916)
Fermeture des écoles congréganistes et agrandissement du lycée de jeunes filles (1913-1916)
Extension du groupe scolaire d'El Kantara (1929-1930)

1.4. Service des Liaisons Nord Africaines

« Une circulaire du gouverneur Naegelen du 29 août 1950 revient sur les raisons de la création de ce service [fondé en 1935, initialement et jusqu'en 1945 Centre d'information et d'études] : ''Les graves événements survenus en 1934 à Constantine (massacre de juifs par des musulmans) qui avaient surpris les autorités locales, furent à l'origine de la création de ce service [en 1935]. Il apparut, en effet, que les autorités, entièrement absorbées par leurs tâches administratives, ne suivaient plus d'assez prêt l'état d'esprit des masses, et que la paix intérieure de l'Algérie était, de ce fait, à la merci d'explosions imprévisibles. Il fut alors décidé de faire appel pour pallier à cette situation, à des officiers spécialisés, qui, déchargés de toute besogne administrative, se consacraient entièrement à cette tâche. »

Préfecture de Constantine, *SLNA. Répertoire méthodique*, Aix-en-Provence, ANOM, 2003, p. 1.

F7
Relevé des réalisations sociales en vue de la propagande indigène (avril 1940)

2. Alliance Israélite Universelle

Les 4 liasses consultées sont toutes issues de la conservation de la correspondance du directeur des œuvres de l'Alliance à Constantine. Elles sont comprises dans les « Archives Historiques ». Chaque liasse contient plusieurs articles. Ainsi, la liasse A C 1-6 contient les chemises référencée I C 1, I C 2, I C 3, I C 4, I C 5, I C 6.
Outre la correspondance très suivies (seules sont conservées les lettres reçues à Paris), un rapport très complet sur les diverses œuvres dont s'occupait l'Alliance à Constantine était envoyé au siège de l'Alliance à chaque début d'année.
Lorsque d'autres indications étaient notées sur les chemises comportant les documents, nous l'avons indiqué.

Liasse I C 1-6

I C 1
Rapport a/s de tensions antisémites signé par Attal, Narboni, Baraktz, Laloum, Lellouche, Nahon, Sultan, Médioni et J. Attali (1921)

I C 2

Coupures de journal : tribune d'un leader Croix de feu réfutant l'antisémitisme du groupement (1936)

I C 4
Coupures de *La Tribune algérienne* : tribune d'un leader Croix-de-feu réfutant l'antisémitisme du mouvement (1936)
Rapports d'Albert Confino (inspecteur des œuvres de l'AIU pour l'Algérie) à l'intention du Président de l'AIU (1935-1936)
Rapports d'Angel (directeur des œuvres de l'AIU à Constantine) au Président de l'AIU (1934-1935)
Lettre de Sultan au grand rabbin de France pour envoyer un grand rabbin métropolitain à Constantine (1935)
Récits et analyses des émeutes du 5 août 1934 par Sultan, Eisenbeth, Backouche (1934-1935)

I C 4.05 a-c
Correspondance de Guenon (responsable des œuvres de l'AIU) avec le Président de l'AIU (1914-1918)

I C 4.06
Correspondance de Haguenauer (grand rabbin) avec le Président de l'AIU (1904)

I C 4.07
Correspondance de Toubiana (Président du consistoire israélite de Constantine) avec le Président de l'AIU (1899)

I C 4.08
Correspondance de divers notables constantinois avec le Président de l'AIU (1920-1921)

I C 4.09
Correspondance de Navon, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1904-1908)

I C 5
Correspondance d'Angel, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1934-1935)

I C 6a
Coupures du *Populaire* a/s des émeutes du 5 août 1934

<u>Liasse II B 5 -12</u>

II B 11/Chemise 10
Correspondance du consistoire (Narboni, Abraham Stora) avec le Président de l'AIU (1897-1911)

II B 11/Chemise 16
Correspondance de Haguenauer, grand rabbin de Constantine, avec le Président de l'AIU (1902-1905)
Correspondance d'Élie Médioni avec le Président de l'AIU (1905)

II B 11/Chemise 30
Correspondance de Navon, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1909-1910)

II B 12/Chemise 5
Correspondance entre notables constantinois, grand rabbin et AIU a/s des dettes du docteur Attal envers le secrétaire général de l'AIU (1909-1919)

II B 12/Chemise 6
Correspondance du Consistoire avec le Président de l'AIU (1933-1934)

II B 12/Chemise 9
Correspondance de Laloum, Président de la société *Le Travail*, avec le Président de l'AIU (1926)

II B 12/Chemise 10
Correspondance de Nabon, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1923-1925)

II B 12/Chemise 11
Correspondance avec du Consistoire avec le Président de l'AIU (1920-1929)

II B ??/Dossier 268, Chemise 3
Correspondance de Reinhold, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1937-1939)

II B [12?]/Dossier 768, Chemise 4
Correspondance de Sultan avec le Président de l'AIU (1934)

<u>Liasse III E 16 - 33</u>

Chemise intitulée : « Papiers et comptes laissés par M. Angel » (1933-1937)

III E 27
Correspondance de Léon Adida avec le Président de l'AIU (1920-1925)

Chemise intitulée : Constantine, œuvres de l'Alliance, écoles, M. Angel » (1926-1932)

III E 29
Correspondance d'Elie Antébi, responsable des œuvres de l'Alliance pour l'Algérie, avec le Président de l'AIU (1903-1904)

III E 33
Correspondance de Guéron, responsable des œuvres de l'AIU à Constantine, avec le Président de l'AIU (1911-1921)

Liasse IV E 34 - 37

IV E 35a
Correspondance et rapports d'A.-H. Navon, Œuvres scolaires (1902-1903)

IV E 35b
Correspondance et rapports d'A.-H. Navon, Œuvres scolaires (1904-1905)

IV E 35c
Correspondance et rapports A.-H. Navon, Œuvres scolaires (1906-1909)

3. Institut Français d'Architecture

Les documents du fonds Hennebique (76 IFA) sont originaires du bureau d'étude parisien des « Bétons armés Hennebique (B.A.H.) », entreprise fondée en 1894. Nous avons consulté les cartons contenant la correspondance envoyée par les agents concessionnaires établis à Constantine, Alger et Tunis. Concourant pour diverses adjudications, ceux-ci envoyaient à Paris un certain nombre de documents et informations intéressants les projets concernés. Les photos sont également très nombreuses (celle-ci étaient envoyées pour montrer les réalisations au bureau d'étude autant que pour faire la promotion des B.A.H).

Le fond Danger (116 IFA) recèle les informations recueillies et produites par René Danger, chargé en 1937 par la municipalité de Constantine d'établir pour la ville un Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension. Les documents sont datés de 1940. Tous sont concentrés en un seul carton.

Les documents sont tous minutieusement rangés.

Par exemple, « 76 IFA 102/20, photos : HBM » signifie que l'on trouvera dans la pochette n° 20 du carton 102 du fond Hennebique des photos d'habitations à bon marché.

3.1. Bétons armés Hennebique (76 IFA)

76 IFA 102

102/19 et 102/20
Photos : HBM (1928 et 1929)

102/23
Photo : immeuble à loyer de M. Kaouki (1929, par la société algérienne Louis Grasset)

102/24
Photos : immeubles de rapport Voilay, boulevard Mercier (juillet et août 1929, par la Société algérienne Louis Grasset)

76 IFA 120

120/14
Photos : garage G. WOLF (1932, par la Société algérienne Louis Grasset)

120/11
Photos : garage Citroën (1929, par la Société algérienne Louis Grasset)

76 IFA 123

123/23
Photo : maison de l'agriculture

76 IFA 1119

1119/3
Pont de Sidi Rached : plan de la ville de Constantine, plans et croquis du projet B.A.H., correspondance (1905-1908)

76 IFA 1153

1153/7
Pont de Sidi Rached : correspondance (1906)

76 IFA 1210

1210/8
Médersa : bleus, correspondances (1906)

76 IFA 2651

2651/18
Élargissement du boulevard Joly de Brésillon : correspondance (juillet-septembre 1916)

3.2. Danger (116 IFA)

116 IFA 5
A2. Plan topographie au 1/2000e.
A3. « Rapport d'enquête sur l'état actuel »
C1. « 1940. Dossier d'aménagement et d'extension de la ville de Constantine. Rapport justificatif des projets. »

4. Archives Nationales d'Outre-Mer, Service Historique de la Défense et pistes de recherches

- Les recherches effectuées au Centre des archives d'outre-mer (CAOM, Aix-en-Provence) et au Service historique de la défense (SHD, Vincennes) n'ont pas permis de mettre à profit de documents intéressant notre recherche. Le lecteur trouvera les très rares fois où ils sont cités ceux qui ont servis à l'élaboration de notre propos.
- À titre indicatif nous signalons quelques lieux de recherche qui pourraient intéresser notre sujet.

1. Le fonds Pierre Bordes (préfet de Constantine de juin 1917 à février 1919) est conservé aux Archives Départementales des Pyrénées Orientales, coté 56 J 1-334

2. Les fonds de la direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts (IBA) des Archives Nationales d'Alger (CANA) devraient pouvoir compléter les documents que nous avons utilisés. Ils concernent entre autres les affaires municipales (plaintes, rapports d'enquêtes, correspondance administrative et politique, emprunts communaux, etc.).

3. Les archives du Grand Orient de France (BNF, site Richelieu) contiennent quelques documents sur les loges de Constantine (il y en avait deux, « Cirta » et des « Hospitaliers »).

4. Les Archives centrales de l'histoire juive[889] (ACHJ) conservées à Jérusalem conservent des documents du Consistoire israélite de Constantine (côte AL1 à AL 10 et AL14) et les Zadoc Khan Papers/North African Correspondance pour la période de 1888 à 1902, côtés HM2/5190/A et B.

5. Le fonds « Service des Réformes », aux AWC.

6. Les documents conservés aux Archives nationales du monde du travail[890] (ANMT, Roubaix) qui contient par exemple des documents sur les « Tramways électriques de Constantine, 1914 » (fonds « Association nationale de porteurs de valeurs mobilières », 65 AQ Q 963) ou encore les archives du Crédit foncier de France.

[889] Nous nous référons aux sources utilisées par Yossef Charvit dans *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre sainte au XIXe siècle. Tradition et modernité*, Paris, Honoré Champion, 2005, 461p.

[890] Nous nous référons au guide des sources concernant l'Algérie coloniale : Françoise Bosman, Gersende Piernas, Linda Vendeville, Coline Winkler, *Guide des sources relatives à l'Algérie coloniale et à la Guerre d'Algérie conservées aux Archives nationales du monde du travail*, Roubaix, 2011, 169 p.

B. Imprimés

1. Aménagements français et Travaux Publics en Algérie

Alger - Oran - Constantine (15 - 26 avril 1903), Alger, Adolphe Jourdan, 1903, 132 p.

GGA/Service d'information et de documentation, *Quatre villes d'Algérie. Alger - Oran - Constantine - Bône*, Alger, Imprimerie officielle, 1954, 40 p.

Raymond AYNARD, *L'Œuvre française en Algérie*, préface de Jonnart, Paris, Hachette & Cie, 1912, VIII-360 p.

Chérif Benhabylès, *L'Algérie française vue par un indigène*, Alger, Imprimerie Fontana Frères, 1914, 197 p.

Victor DEMONTES, *L'Algérie industrielle et commerçante*, Paris, Larose, « Collection du Centenaire – Mise en valeur de l'Algérie », 1930, IX-187 p.

Pierre HORLUC, *L'Œuvre française pour l'enseignement des indigènes*, Carbonnel, 1930, 38 p.

Charles JONNART, *Discours de M. Jonnart au banquet du Conseil Général de Constantine (6 mars 1908)*, Alger, Imprimerie administrative Victor Heintz, 1908, 27 p.

René LESPES, *Alger. Étude de Géographie et d'Histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, « Collection du Centenaire de l'Algérie », 1937 [Thèse de Lettres, Université de Paris, 1930], 861 p.

—, *Oran. Etude de Géographie et d'Histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, « Collection du Centenaire de l'Algérie », 1937, 509 p.

—, *Pour comprendre l'Algérie*, Alger, Ancienne imprimerie V. Heintz/Ouvrage publié sous les auspices du GGA, 1937, V-218 p.

Ministère des Travaux Publics, *Le développement des Travaux Publics en France sous la IIIe République - L'Œuvre des ingénieurs français à l'étranger (1875-1915) (Exposition internationale de San Francisco)*, Paris, Imprimerie Chaix, 1915, 216 p. [introuvable]

2. Brochures constantinoises : administration et évolutions urbaines

André BERTHIER, Jean CHIVE, « L'évolution urbaine de Constantine. 1837-1937 », *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 64, 1937, p. 473-490.

Raymond CURA, « Cent ans d'administration à Constantine », *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologie de Constantine*, 64, 1937, p. 217-280.

Préfecture de Constantine, *Recueil des actes de la Préfecture de Constantine*, Constantine, 1900-1907.

Maurice MERCIER (textes rassemblés par), *L'Afrique à travers ses fils : Ernest Mercier, historien de l'Afrique septentrionale, maire de Constantine*, Paris, Geuthner, 1944, 271 p.

3. La question de l'eau en Algérie

Augustin BERNARD, *L'Algérie*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1929, 523 p.

Léonce JOLEAUD, « Le régime des eaux dans la région de Constantine », *La mine algérienne, tunisienne et marocaine*, 25 février-25 avril 1908.

—, *Constantine et l'Algérie orientale. Géographie physique, géologie, biogéographie*, Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Constantine d'avril 1927, Constantine, Imprimerie Braham, 1927, 136 p.

Paul-Eugène SAURIN, *Le problème de l'eau dans l'Algérie du Nord*, Thèse pour le doctorat de droit, Université d'Alger, 1927, VI-267 p.

4. Commerce et économie

Chambre de Commerce de Constantine, *Compte-rendu des travaux de l'année 1900-1904*, Constantine, Marle Audrino, un volume imprimé à la fin de chaque année.

—, *Bulletin de la Chambre de commerce de Constantine. 1924-1933*, Constantine, Imprimeries Audrino puis Boët, un volume imprimé à la fin de chaque trimestre [lacunaire].

Laurent-Félix ANTOINE, *Constantine, centre économique, marché de grains et de tissus*, Toulouse, Imprimerie du Centre, 1930 [Thèse de droit, Alger, 1930], 221 p.

5. Tourisme

Prosper ALQUIER, *Guide de Constantine, géographie, historique, touristique et administratif*, préface de M. Morinaud, Constantine, Paulette, 1930, 247 p.

ARRIPE, *Le tourisme à Constantine*, Constantine, Syndicat d'initiative de Constantine, s.d [1921], 64 p.

F. BESSOULE, E. PENIN, *Guide du touriste à Constantine*, Constantine, Imprimerie A. Paulette, 1902, 100 p.

Paul CUTTOLI, Gaston THOMSON, Émile MORINAUD (préfacé par), *Livre d'Or du département de Constantine*, Supplément de l'Afrique du Nord illustrée du 21 juin 1924, 280 p.

GGA/Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation/Service du Tourisme, *Rapports et études de la Commission du Tourisme instituée par arrêté du 4 septembre 1916*, Alger, Imprimerie algérienne, 1920, 54 p.

Guide Michelin, *Maroc, Algérie, Tunisie*, Paris, Service du Tourisme Michelin, s.d [1930], 322 p.

Syndicat d'initiative de Constantine, *Constantine. Reine du tourisme dans l'Afrique du Nord*, Constantine, 1927, 12 p.

A. REY, « Constantine », *L'Algérie de nos jours*, Alger, Gervais-Courtellemont & Cie, « Courtellemont artistique et pittoresque », 1893, pp. 131-148.

Albert RUEF, *Projet d'établissement d'hôtels de grand tourisme en Algérie & en Tunisie*, Paris, Compagnie du Tourisme Algérien et Tunisie/Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1909, 100 p.

E. THEPENIER, *Le département de Constantine, archéologique et touristique. Congrès de Constantine de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Constantine, Imprimerie Braham, 1927, II-143 p.

A. DE TOMMASO, *Constantine*, Les publications illustrées/Souvenirs d'Algérie, 1934, non paginé.

GGA, *Algérie et Tourisme*, Alger, Baconnier Frères, s.d [1930], XV-174 p.

6. Mémoires et souvenirs évoquant la ville de Constantine dans la première moitié du XXe siècle

Ferhat ABBAS, *Le Jeune algérien*, Paris, Garnier, 1981 [Paris, La Jeune Parque, 1931], 268 p.

—, *La nuit coloniale*, Paris, Julliard, « Guerre et révolution d'Algérie », 1962, 233 p.

Josy ADIDA-GOLDBERG, *Les deux pères*, Paris, Orizons, « Témoins », 2008, 276 p.

Association des anciens élèves du lycée de garçons, *Centenaire du lycée de Constantine, 1858-1958. Livre d'Or*, s.l., s.d, [1958]

Malek BENNABI, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, ENAL, 1965, 239 p.

Manuel BUGEJA, *Souvenirs d'un fonctionnaire colonial : 34 ans d'administration algérienne. Au service de la plus grande France*, Tanger, Les éditions internationales, 1939, 190 p. [BRA]

Nasser DJABI, *Kaïdi Lakhdar. Une histoire du syndicalisme algérien. Entretiens*, Alger, Chihab éditions, 2005, 336 p.

Camille ELBAZ, *Sarah ou mœurs et coutumes juives de Constantine*, Nive, Imprimerie Meyerbeer, 1971, 176 p.

Elisabeth FECHNER, *Constantine et le Constantinois*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, 140p.

Ernest MALLEBAY, *Cinquante ans de journalisme*, Alger, Fontana, 1937, 2 volumes, 412 et 428 p.

Émile MORINAUD, *Mes mémoires. Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier Frères, 1941, 382 p.

Josette SUTRA, *Algérie mon amour. L'histoire d'une institutrice pied-noir. Constantine, 1920-1962*, s.l., L'Alanthrope, « Les Souvenirs », 1979, 249 p.

7. Récits de voyage

Alfred BARAUDON, *Algérie et Tunisie : récits de voyage et études*, Paris, Plon Nourrit, 1893, XV-327 p.

Louis BERTRAND, *Africa*, Paris, Albin Michel, 1933, XXII-316 p. [*Le jardin de la mort : le cycle africain*, Paris, Librairie Ollendorff, 1903, XII-308 p.]

Mme DOUVREULEUR, *Constantine en 25 tableaux, deux petits prologues et un brin d'histoire*, Paris, Éditions de la Jeune Académie, 1931, 164 p. [ASOM, AWC]

Général DONOP, *Lettres sur l'Algérie. 1907-1908*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908, 340p.

Alexandre DUMAS, *Le Véloce ou Tanger, Alger et Tunis*, Paris, Imprimerie de Mme Vve Dondey-Dupré, 1855, paginé 321-445 p.

Ernest GIRAULT, *Une colonie d'enfer*, Alfortville, Librairie internationaliste, 1905, 370p.

Friedrich SIEBURG, *Visage de la France en Afrique*, traduit de l'allemand par Maurice Betz, Paris, Les Éditions de France, 1939 [Frankfurt, Societäts-Verlag, 1938], VII-333 p.

Arnold Van GENNEP, *En Algérie*, Paris, Mercure de France, 1914, 217 p.

Jean LORRAIN, *Heures d'Afrique*, Paris, E. Fasquelle, 1899, 354 p.

8. Littérature évoquant Constantine

Magali BOISNARD, *Pour Lamoricière. Ode Dédiée au Bronze du Héros. Inauguré à Constantine le 25 avril 1909*, Bône, Imprimerie Émile Thomas, 1909, 8p. [ASOM]

Kateb Yacine, *Nedjma*, Seuil, Points, 1996 [1956], 244 p.

9. Presse consultée

Annales africaines (sondages)
La Dépêche de Constantine (sondages ; octobre 1908-juin 1910 intégralement consulté)
L'Indépendant (sondages)
Le Républicain de Constantine (sondages ; juin 1909-juillet 1910 intégralement consulté)

IV. Bibliographie

1. Outils de recherche

1.2. Répertoires d'archives d'Algérie

Abdelkrim BADJADJA/Direction des archives de la Wilaya de Constantine, *Répertoire numérique des archives communales de l'ancien département de Constantine (Est-algérien*), Constantine, 1977.

—, *Guide des archives de la Wilaya de Constantine*, Constantine, 1979.

Amina BILEK, Sabrina ADDALA, *Répertoire numérique détaillé des documents concernant la ville de Constantine conservés aux archives de la wilaya de Constantine (Fonds archives communales, associations, biens communaux, instruction publique, service de liaisons nord-africaines), 1801-1969*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de licence en bibliothéconomie, dirigé par Belkacem-Karim Boughida (chef du service des archives de la Wilaya de Constantine), Université de Constantine, Institut de bibliothéconomie, 1993 [AWC/Bibl. B 54]

1.3. Répertoires d'archives en France

Richard AYOUN, *Juifs d'Algérie 1830-1905. Inventaire des archives consistoriales et bibliographie*, Thèse sous la direction de Gérard Nahon, Paris/Louvain, E. Peeters, 1983.

1.4. Guides bibliographiques

Ferial ABBAS, Houda DJEBBES, « Bibliographie sur Constantine (non exhaustive), en langue arabe et en langue française », *Insaniyat*, n° 35-36, janvier-juin 2007, p. 159-180.

Frederico CRESTI, « Contributions italiennes à l'étude des villes du monde musulman. Une note bibliographique », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 60, 2000, t. II, p. 277-307. [trad. fr. de « Le città del mondo islamico nelle riceche e negli studi italiani. Una nota bibliografica », *Oriente Moderno*, n.s. XV, 1, 1996, p. 35-62]

Richard I. LAWLESS, *Algerian bibliography. English language publications. 1830-1973*, London/New York/Durham, Bowker/Center for Middle Eastern and Islamic Studies of the University of Durham, 1976, XVI-117 p.

Béatrice BOUVIER, Jean-Michel LENIAUD (dir.), *Les périodique d'architecture, XVIIIe-XXe siècle : recherche d'une méthode critique d'analyse* (Actes de la journée d'étude du 2 juin 2000 organisée au Collège de France par l'école des Chartes), suivi du *Répertoire des périodiques d'architecture de langue française publiés entre 1800 et 1970, en France et dans ses anciennes colonies, en Suisse et en Belgique*, Paris, École des Chartes, 2001, 326 p.

Michel MAYNADIES, *Bibliographie algérienne. Répertoire des sources documentaires relatives à l'Algérie*, Alger, OPU, 1989, 337 p.

El-Aldja MELLOUL, *Histoire de Constantine : essai de bibliographie*, Université de Constantine, Mémoire de bibliothéconomie, 1987 [AWC/Bibl. B 86]

Charles TAILLART, *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*, Paris, Champion, 1925, 466 p.

Hélène VACHER, *Villes coloniales aux XIXème et XXème siècles. D'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Lybie, Iran). Essais et guide bibliographique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005, 190 p.

1.5. Sur les archives d'Algérie

Raëd BADER, Akihito KUDO, Didier GUIGNARD, « Un terrain algérien pour la recherche », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 77, 2003, p. 110-112.

—, « Des lieux pour la recherche en Algérie », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 83, dossier « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XXe siècle », 2004, p. 158-168.

Pierre BOYER, « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, n° 264, 1982, p. 49-67.

Annick LACROIX, Claire MARYNOWER, Hugo VERMEREN, « Archives. Retour sur les archives algériennes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 110, 2/2011, p. 147-153.

2. Histoires coloniale, urbaine et politique : généralités et méthodes

2.1. Historiographies

Patrick BOUCHERON, « Histoire urbaine », C. DELACROIX, F. DOSSE, N. OFFENSTADT (dir.), *Historiographie, I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, « Folio/Histoire », p. 436-441.

Jacques REVEL, « L'histoire au ras du sol », (préface à l'édition française de), Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989 [1985], XXXIII-230 p.

Carlo GINZBURG, *Mythes – Emblèmes – Traces. Morphologie et histoire*, Lagrasse, Verdier, « Poche », 2010 [1986], 376 p.

Nicolas MAROT, Philippe OLIVERA, « Histoire politique en France », C. DELACROIX, F. DOSSE, N. OFFENSTADT (dir.), *Historiographie, I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, « Folio/Histoire », p. 399-411.

2.2. Nationalisme et politique

Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, « Poche », 2002, 212 p. [*Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983]

Hannah ARENDT, *Qu'est-ce que la politique*, texte établi par Ursula Ludz, traduction de l'allemand et préface de Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Seuil, « Points/Essais », 1995, 195 p. [*Was ist Politik*, München, Piper Verlag, 1993]

2.3. Histoire coloniale et « situation coloniale »

Georges BALANDIER, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, XI, 1951, p. 44-79.

—, « La notion de ''situation'' coloniale », *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, « Quadrige », 1982 [1955], p. 3-38.

Frederick COOPER, Ann-Laura STOLER, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot & Rivages, 2013, 173 p. [Traduction du chapitre introductif « Between metropole and colony : rethinking a research agenda » in *Tensions of Empire : colonial cultures in a bourgeois world*, Berkeley, University of California Press, 1997]

Benoît DE L'ESTOILE (présenté par) et Yann THOLONIAT (traduit de l'anglais par) « Max Gluckman (1940) : ''Analysis of a social situation in modern Zululand'' », *Genèses*, 3/2008, n° 72, p. 119-155 [Max Gluckman, « Analysis of a social situation in modern Zululand », *Bantu studies*, vol. 14, 1940]

Daniel RIVET, « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars, 1992, p. 127-138.

Jean-Frédéric SCHAUB, « La catégorie ''études coloniales'' est-elle indispensable ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/3, 63e année, p. 625-646.

2.4. Histoire de l'Algérie

Frédéric ABÉCASSIS, Gilbert MEYNIER, *Pour une histoire franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, Paris, La Découverte, 2008, 250p.

Pierre-Robert BADUEL, « La recherche sur le Maghreb contemporain aux défis d'une ''mémoire juste'' et de ''récits fiables'' », Pierre-Robert BADUEL, *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala, 2009, p. 11-49.

François DUMASY, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation. Quelques réflexions pour une approche sociale des formes dans le cas maghrébin », Pierre-Robert BADUEL, *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala, 2009 p. 265-287.

David LAMBERT, *Le monde des prépondérants. Les notables français de Tunisie et du Maroc de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1939*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris I, 2007, 413 p. [éditée par les Presses universitaires de Rennes, 2009]

Daho DJERBAL, « De la difficile écriture de l'histoire d'une société (dé)colonisée. Interférence des niveaux d'historicité et individualité historique », *In historein*, 10, 2010.

Tahar KHALFOUNE, Gilbert MEYNIER, *Repenser l'Algérie dans l'histoire. Essai de réflexion*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque de l'iReMMO », 2013, 116 p.

Guy PERVILLE, « La production de l'histoire de l'Algérie, en Algérie et en France, après la décolonisation », Sophie DULUCQ et Colette ZYTNICKI (dir.), *Décoloniser l'histoire ? De « l'histoire coloniale » aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique (XIXe-XXe siècles)*, Paris, PSFHOM, 2003, 176 p.

Pierre VERMEREN, *Misère de l'historiographie du Maghreb post-colonial, 1962-2012*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, 288 p. [Habilitations à diriger les recherches sous la direction de Nadine Picaudou, 2010]

2.5. Histoires urbaine et municipale

Vanessa CARU, *Le logement des travailleurs et la question sociale : Bombay (1850-1950)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jacques Pouchepadass, Université Paris-Diderot, 2010, 570 p.

Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Éditions, 2002 [1987], 210 p.

Youri CARBONNIER, *Les premiers logements sociaux en France*, Paris, La Documentation française/Entreprises sociales pour l'habitat, 2008, 284 p.

Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIIIe siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 2011 [Thèse de doctorat d'Histoire, Paris 1, 1973 et La Haye/Paris, Mouton, 1975]

Denise TURREL (dir.), *Villes rattachées, villes reconfigurées. XVIe-XXe siècles*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais/Maison des sciences de l'homme, « Villes et territoires », 2003, 433 p.

2.6. Histoire urbaine dans le bassin méditerranéen et en « situation coloniale »

Nezar ALSAYAD (ed.), *Forms of dominance. On the architecture and urbanism of the colonial enterprise*, Aldershot (UK)/Brookfield (Vermont, USA), Avebury/Ashgate, « Ethnoscapes », 5, 1992, VIII-358 p.

Kenneth BROWN, Michèle JOLÉ, Peter SLUGLETT, Samir ZUBAIDA (ed.), *Middle Eastern Cities in Comparative Perspective. Points de vue sur les villes du Maghreb et du Machrek*, Franco-British symposium, London, 10-14 may 1984, London, Ithaca Press, 1986, 341 p.

Kenneth BROWN, Michèle JOLÉ, Peter SLUGLETT, Bernard HOURCADE, Claude LIAUZU, Samir ZUBAIDA (dir.), *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient. Urban crises and social mouvements in the Middle East*, Actes du colloque CNRS-ESRC de Paris du 23 au 27 mai 1986, Paris, L'Harmattan, « Villes et entreprises », 1989, 346 p.

Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Odile GOERG (dir.), *La ville européenne outre-mer : modèle conquérant ? (XVe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, « Villes », 1996, 301 p.

Jocelyn DAKHLIA (dir). *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Arles, Actes Sud/Sindbad, « La bibliothèque arabe. Hommes et sociétés », 1998, 458 p.

François DUMASY, *Ordonner et bâtir : construction de l'espace urbain et ordre colonial à Tripoli pendant la colonisation italienne, 1911-1940*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université Aix-Marseille I, 2006, 2 volumes, 879 p.

Ezio GODOLI, David PEYCERÉ, Claudine PIATON, *Construire au-delà de la Méditerranée : l'apport des archives d'entreprises européennes, 1860-1970*, Arles, Honoré Clair, 2012, 233 p.

Odile GOERG, Xavier HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale : XVe-XXe* siècles, Paris, Seuil, « Histoire de l'Europe urbaine, 5 », 2012 [2003], 442 p.

Robert ILBERT, *Entrepreneurs et urbanistes européens au Caire-Héliopolis, 1905-1922. Genèse d'une ville*, Thèse de 3e cycle d'urbanisme sous la direction d'André Raymond, Université Aix-Marseille I, 1979, 2 volumes, 445 p.

Alice INGOLD, *Négocier la ville. Projet urbain, société et fascisme à Milan*, Paris/Rome, EHESS/Ecole Française de Rome, 2003, 422 p.

Yvette KATAN, *Oujda, une ville frontière du Maroc : 1907-1956. Musulmans, Juifs et Chrétiens en milieu colonial*, Paris, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1990, 683 p. [Thèse de doctorat d'Etat d'histoire sous la direction d'Annie Rey-Goldzeiguer, Université de Reims, 1989, 2 volumes, 686 p.]

Nora LAFI (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwartz Verlag, 2005, 373 p.

Vincent LEMIRE, *La soif de Jérusalem : essai d'hydrohistoire, 1840-1948*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 663 p. [Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université Aix-Marseille I, 2006, 3 volumes]

—, *Jérusalem 1900*, Paris, Armand Colin, 2013, 251 p.

Roger LE TOURNEAU, *Les villes musulmanes de l'Afrique du Nord*, Alger, La maison des livres, « Bibliothèque de l'Institut d'Études supérieures islamiques d'Alger », XI, 1957, 130 p.

Claude LIAUZU, Gilbert MEYNIER, Maria SGROÏ-DUFRESNE, Pierre SIGNOLES, *Enjeux urbains au Maghreb. Crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers d'études. Groupe de Recherches sur le Maghreb et le monde musulman », 1985, 218 p.

André RAYMOND, « Le déplacement des tanneries à Alep, au Caire et à Tunis : un ''indicateur'' de la croissance urbaine », *Revue d'Histoire Maghrébine*, n° 7-8, janvier 1977, p. 192-200.

—, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, « La bibliothèque arabe », 1985, 389 p.

Peter SLUGLETT (éd.), *The urban history of the Middle East, 1750-1950*, Syracuse (New-York), Syracuse University Press, 2008, XIV-321 p.

Anne TROADEC, *La politique urbaine coloniale entre les deux guerres : itinéraires de Fès à Damas à travers les plans d'extension et d'embellissement des villes. Discours, réalisations et effets sur les médinas*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris-I, 1997, 181 p.

Hélène VACHER, *Projection coloniale et ville rationnalisée. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France. 1900-1931*, Aalborg, Aalborg University Press, « Publications of the Department of language and intercultural studies », 1997, 423p. [Thèse de doctorat d'« intercultural studies », Aalborg, 1996]

3. Histoire de l'Algérie à la période coloniale

3.1. Histoire de la IIIe République

Maurice AGULHON, « La ''statuomanie'' et l'histoire », *Ethnologie française*, 8, 1978, p. 145-172.

Jacques BINOCHE, *Le rôle des élus de l'Algérie et des colonies au Parlement sous la Troisième République (1871-1940)*, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Jacques Valette, Université de Poitiers, 1987, 7 volumes, 2194 p.

Marion FONTAINE, Frédéric MONIER, Christophe PROCHASSON (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, 401 p.

Pascale GONOD, « Les avis du Conseil d'État en matière coloniale (1870-1914) », Grégoire BIGOT (dir.), *Études à la mémoire du professeur François Burdeau*, Paris, Litec-LexisNexis, 2008.

Bertrand JOLY, « Les élections législatives de 1902 en Algérie », *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Actes du colloque de Nantes du 23 au 25 octobre 2006, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 245-258.

Jean MASSOT (dir.), *Le Conseil d'État et l'évolution de l'outre-mer français du XVIIe siècle à 1962* (Actes des journées d'études des 23 février 2003 et 10 septembre 2005 organisées par le Comité d'histoire du Conseil d'Etat et de la juridiction administrative), Paris, Dalloz, « Thèmes & commentaires », XIII-264 p.

3.2. Manuels et synthèses

Charles-Robert AGERNON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, 2 vol., tome II : *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*, Paris, PUF, 1979, 619 p.

—, *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1999*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 11e édition, 1999 [1964], 127 p.

—, *De l'Algérie ''française'' à l'Algérie algérienne*, Paris, Éditions Bouchène, 2005, 623p.

Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, 492 p.

Abderrahmane BOUCHÈNE, Jean-Pierre PEYROULOU, Ounassa SIARI-TENGOUR, Sylvie THÉNAULT (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012, 717 p.

Claude COLLOT, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale : 1830-1962*, Paris, Editions du CNRS, 1987, 343 p.

Pierre DARMON, *L'Algérie des passions*, Paris, Perrin, « Tempus », 2012 [Fayard, 2009], 814 p.

René GALLISSOT, *La République française et les indigènes. Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2006, 271 p.

Charles-André JULIEN, *L'Afrique du nord en marche*, Paris, Omnibus, 2002 [Julliard, 1952], XIII-499 p.

Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette Littératures, « Pluriel », 2003 [2002], 459 p.

Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, « Repères », 2004 [1991], 122 p.

Jean-Claude VATIN, *L'Algérie politique. Histoire et société*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences politiques, 1983 [1974], 394 p.

3.3. Histoire politique

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, 2 volumes, 1296 p. [Thèse de doctorat de Lettres sous la direction de Charles-André Julien, Université de Paris, 1966]

Jacques BOUVERESSE, *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes (1898-1945)*, Mont Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, 2 tomes, 996 et 787 p. [Thèse de doctorat d'État d'histoire du droit sous la direction de Jean Coudert, Nancy 2, 1979]

Didier GUIGNARD, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 2008 [éditée par les Presses de Paris-Ouest, 2010]

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Thèse de doctorat de Lettres sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1979, 25 microfiches [BNF]

Fatiha SIFOU, *La protestation algérienne contre la domination française : plaintes et pétitions (1830-1914)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2004, 2 volumes, 414 p.

3.4. Histoire urbaine

Alger, lumières sur la ville, Actes du colloque international tenu du 4 au 6 mai 2002 à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, Alger, EPAU, 2002, 729p.

Robert ALDRICH, « Introduction. Colonies et commémoration », *Outre-mers. Revue d'histoire*, dossier « Sites et moments de mémoire », 94, n° 350-351, 1er semestre 2006, p. 5-26.

Rafik BAGHAFOR, *Oran (Algérie). Étapes urbaines et monographie de ses équipements publics, 1830 à 1930*, DEA d'histoire sous la direction de Jean-Michel Leniaud, EPHE, 1992, 134 p.

Caroline BEGEAUD, *Histoire politique de l'Oranie, de la célébration du Centenaire de l'Algérie française jusqu'à la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939)*, Mémoire de DEA sous la direction de René Gallissot, Université Paris-VIII, 1996, 169 p.

Gilbert GRANDGUILLAUME, *Nedroma, l'évolution d'une médina*, Leiden, Brill, 1976, XV-195 p. [Thèse de 3ème cycle de sociologie sous la direction de Jacques Berque, EPHE, 1970]

André NOUSCHI, « Le sens de certains chiffres. Croissance urbaine et vie politique en Algérie (1926-1936) », *Études maghrébines. Mélanges Charles-André Julien*, Paris, PUF, « Études et méthodes, 11, 1964, p. 198-210.

David PROCHASKA, *Making Algeria French : colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, XIX-328 p.

Mahfoud SMATI, *Le rôle des villes dans la formation du fait national en Algérie*, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Louis-Vincent Thomas, Université Paris V, 1993, 2 volumes, 702 p.

3.5. Ingénieurs et réseaux urbains

René ARRUS, *L'eau en Algérie. De l'impérialisme au développement (1830-1962)*, Alger/Grenoble, Office de publication universitaire/Presses universitaires de Grenoble, 1985, 388 p.

Pascal BÉJUI, Marc GIRAUD, *Paul Séjourné. Génie des grands viaducs*, La Roche Blanche, Éditions La Régordane, 2010, 208 p.

Pascal BÉJUI, Luc RAYNARD, Jean-Pierre VERGEZ-LARROUY, *Les chemins de fer de la France d'outre-mer*, tome 2 : *L'Afrique du Nord. Le Transsaharien*, Éditions La Régordane, 1992, 272 p.

Mounir BENCHARIF, Selma HELLA, *Le patrimoine de l'eau en Algérie : mémoire et permanence. Études et témoignages*, Alger, Barzakh, 2011, 238 p.

Gwennaël DELHUMEAU, *L'invention du béton armé : Hennebique 1890-1914 : des brevets au matériau*, Thèse de doctorat d'art et d'archéologie sous la direction de Bruno Foucart, Université Paris-Sorbonne, 1994.

Eric GOBE (dir.), *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècles)*, Paris/Tunis, Maisonneuve & Laros/IRMC, 2004, 388 p.

Auguste JOURET, « Paul Séjourné », *Technica*, n° 76, mai 1946, p. 3-33.

Jean-Jacques PÉRENNÈS, *L'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala, 1993, 646 p.

Antoine PICON (dir.), *L'art de l'ingénieur*, Paris, Éditions du Centre Pompidou/ADAGP/FLC, 1997.

Hélène VACHER, « Les figures de l'ingénieur colonial à la fin du XIXe siècle : la formation de la Société française des ingénieurs coloniaux et de l'École spéciale des Travaux Publics », *Le mouvement social*, n° 189, octobre-décembre 1999, p. 47-65.

3.6. Infrastructures scolaires et éducation

Amicale des anciens instituteurs et instructeurs d'Algérie et le cercle aglérianiste, *1830-1962, des enseignants d'Algérie se souviennent… de ce qu'y fut l'enseignement primaire*, Toulouse, Privat, 1981, 406 p.

Hubert DESVAGES, « L'enseignement des Musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école, 1888-1914 », *Le mouvement social*, janvier-mars 1970, p. 109-137.

Antoine LÉON, *Colonisation, enseignement et éducation. Étude historique et comparative*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque de l'éducation », 1991, 320 p.

Abderrahim SEKFALI, *L'enseignement primaire dans le Constantinois (1890-1939)*, Thèse de doctorat d'État de lettres et sciences humaines sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille I, 1987, 3 volumes, 1180 p.

3.7. Tourisme

Cédric ARTY, *Le tourisme en Algérie du début du XXe siècle jusqu'à la fin des années 1930*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Marc Michel, Université d'Aix-Marseille I, 1990, 263 p.

Habib KAZDAGHLI, Colette ZYTNICKI (dir.), *Le tourisme dans l'empire français. Politiques, pratiques et imaginaires (XIXe-XXe siècles)*, Paris, PSFHOM, 2009, 444 p.

Franck WAILLE, *Écrit et commémoration : le Centenaire de l'Algérie française en 1930 et ses publications*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille I, 1992.

Colette ZYTNICKI, « Bienvenue en Algérie coloniale ! », *L'Histoire*, n° 387, mai 2013, p. 80-84.

3.8. Empires romain, empire ottoman et leurs utilisations

Marcel BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Maspéro, « Textes à l'appui. Histoire classique », 1976, 634 p. [Thèse de Lettres, Université Paris-Sorbonne, 1972]

Jacques FRÉMEAUX, « Souvenirs de Rome et présence française au Maghreb : essai d'investigation », Jacques FRÉMEAUX, Laurence O. MICHALAK, Jean-Claude VATIN (dir.), *Connaissance du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 29-46.

Nabila OULEBSIR, *Les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie : 1830-1930*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, 411p.

Yann POTIN (dir.), Dossier « Afriques romaines : impérialisme antique, imaginaire colonial. Relectures et réflexions à l'école d'Yvon Thébert », *Afrique et Histoire*, 3, 2005.

Jean-Claude VATIN, « Science historique et conscience historiographique de l'Algérie coloniale. 1840-1962 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, XVIII, 1979, p. 1103-1122.

3.9. Populations

3.9.1. Populations issues des migrations

Gérard CRESPO, *Les italiens en Algérie, 1830-1960. Histoire et sociologie d'une migration*, Calvison, Éditions Jacques Gandini, 1994, 182 p.

Hugo VERMEREN, *L'immigration italienne dans la ville de Bône (1870-1914) : de l'étranger au naturalisé dans la société coloniale*, Mémoire de master 2 d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, 2009, 126 p.

3.9.2. Chrétiens

Jacqueline BERTHET, *150ème anniversaire de l'arrivée des Filles de la Charité en Algérie. 1842-1992*, Annaba, 1992.

Catherine GAFFORY, *Les filles de la Charité pendant cinquante ans dans la province d'Afrique du Nord. 1492 – 1992*, Histoire des filles de la Charité en Afrique du Nord, Alger, 1992.

A. PONS, *La Nouvelle église d'Afrique, ou le Catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc, depuis 1830*, Tunis, Louis Namura, 1930, 340 p.

Mgr Henri TEISSIER (dir.), *Histoire des chrétiens d'Afrique du Nord*, Desclée, « Mémoire chrétienne », 1991, 313 p.

3.9.3. Ouvriers et « classes moyennes »

Charles-Robert AGERON, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale : origines, formation et évaluation quantitative », *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, CNRS, 1980, p. 52-75.

René GALLISSOT (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions Ouvrières, « Maitron », 2006, 605 p.

Louis-Pierre MONTOY, « A propos de quatre organismes constantinois (1890-1939) », *Cirta. Revue historique sociologique*, 1ère année, n° 2, novembre 1979, p. 12-17.

André NOUSCHI, « Le monde ouvrier constantinois », *79e Congrès national des sociétés savantes. Questions d'histoire algérienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, p. 117-129.

3.9.4. Juifs

Jean-Luc ALLOUCHE, Jean LALOUM, *Les juifs d'Algérie. Images et textes*, Paris, Les Editions du Scribe, 1987, 319 p.

Michel ANSKY, *Les Juifs d'Algérie, du décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éditions du Centre de documentation juive contemporaine, 1950, 375 p.

Valérie ASSAN, *Les consistoires israélites d'Algérie au XIXe siècle : « l'alliance de la civilisation et de la religion »*, Paris, Armand Colin, « Recherches », 2012, 484 p. [Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Catherine Nicault, Paris-I, 2010]

—, André KASPI (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle : de 1860 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, 575 p.

Robert ATTAL, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906. À travers les correspondances du Consistoire israélite de Constantine*, Paris, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, 154 p.

Richard AYOUN, « A propos du pogrom de Constantine (août 1934) », *Revue des études juives*, CXLIV (1-3), janvier-septembre 1985, p. 181-186.

—, « Les effets de l'affaire Dreyfus en Algérie », *Archives Juives*, n° 27/1, 1er semestre 1994, p. 58-71.

Juifs d'Algérie. Catalogue de l'exposition tenue au Musée d'art et d'histoire du judaïsme du 28 septembre 2012 au 27 janvier 2013, Paris, Skira Flammarion/MAHJ, 2012, 271 p.

Yossef CHARVIT, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre sainte au XIXe siècle. Tradition et modernité*, Paris, Honoré Champion, 2005, 461 p.

Jean-Philippe CHAUMONT, Monique LÉVY (dir.), *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite : France et Algérie, du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de Séparation (1905)*, Paris, Archives Nationales/Commission française des archives juives/Berg international, 1003 p.

Geneviève DERMENJIAN, *La crise antijuive oranaise (1895-1905). L'antisémitisme dans l'Algérie coloniale*, Paris, L'Harmattan, « Histoire et Perspectives méditerranéennes », 1986, 271 p.

Jean LALOUM, « Destin d'une famille juive alsacienne en Algérie », *Archives Juives*, 32/2, 1999, p. 47-72.

Éliahou MARCIANO, *Les Sages d'Algérie. Dictionnaire encyclopédique des sages et rabbins d'Algérie, du haut moyen-âge à nos jours*, Marseille, Institut Méditerranéen Mémoire et Archives du Judaïsme, 2002, 325 p.

Haïm SAADOUN, « Le sionisme en Algérien (1898-1962) : une option marginale », *Archives juives. Dossier « Français, juifs et musulmans dans l'Algérie coloniale »*, 45/2, 2012, p. 68-88.

Simon SCHWARZFUCHS, « Le judaïsme algérien devant le choix : la crise de 1905 », Jean-Louis MIEGE (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale XIIIe-XXe siècle*, (Actes du colloque de Sénanque de mai 1982, Aix-en-Provence/Jérusalem, Institut d'histoire comparée des civilisations/Institut Ben Zvi, Centre de recherches sur les Juifs d'Afrique du Nord), Paris, CNRS, 1984, p. 203-210.

Benjamin STORA, *Les trois exils : Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 2006, 232 p.

Shmuel TRIGANO (dir.), *Identité des Juifs d'Algérie. Une expérience originale de la modernité* (Colloque du 9 au 12 décembre 1999, Paris), Paris, Éditions du Nadir de l'Alliance israélite universelle, « Voix », 2003, 216 p.

Colette ZYTNICKI, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, « Cahiers Alberto Benveniste », 2011, 391 p.

3.9.5. Musulmans

Djamel BOULEBIER, « Constantine, sportsmen musulmans et nouvelles figures sociales de l'émancipation à la veille de la Première Guerre mondiale », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006 (http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/article.php3?id_article=41, consulté le 25 novembre 2012).

Jean-Paul CHARNAY, *La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 1965, 393 p.

Allan CHRISTELOW, *Muslim law courts and the french colonial state in Algeria*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1985, 331 p.

4. Histoire de Constantine

4.1. Constantine et sa région : politique, économie et société

Jacques BOUVERESSE, Louis-Pierre MONTOY, *Les maires des agglomérations urbaines du département de Constantine (1884-1941)*, Rouen, Publications du Centre de Recherches et d'Histoire du Droit et du Droit Romain, s.d [198?]

Julien FROMAGE, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ?*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, 2 volumes, 862 p.

Mostefa HADDAD, *L'émergence de l'Algérie moderne. Le Constantinois (l'Est algérien) entre les deux guerres, 1919-1939. Essai d'histoire économique et* sociale, 2 tomes, chez l'auteur, 2001.

Louis-Pierre MONTOY, *La Presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse de doctorat d'État d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1982, 3 volumes, 2562 p. [CCA]

André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, Tunis/Paris, Publications de la Faculté des lettres/Presses Universitaires de France, 1961 [Thèse de Lettres sous la direction de Charles-André Julien, Université de Paris, 1961], LXXIII-707p.

4.2. Histoire urbaine

« Constantine. Une ville en mouvement », dossier de la revue *Insaniyat*, n° 35-36, janvier-juin 2007.

Rym BAKIRI, *Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine. Cas des maisons hybrides*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de magistère d'architecture et d'urbanisme sous la direction de Samira Debache-Benzagouta, Constantine, Université Mentouri, 2011, 302 p.

Badia BELABED-SAHRAOUI, *Pouvoir municipal et production de la ville coloniale : Constantine, 1854-1903*, Sarrebruck, Éditions Universitaires Européennes, 2011 [Thèse d'architecture et d'urbanisme sous la direction d'Hamza Zeghèache, Constantine, Université Mentouri, 2004, 293 p. ; indisponible à la bibliothèque universitaire de Constantine], 380 p. [non consulté]

Ali BOUANAKA, *Histoire de la ville de Constantine de 1830 à 1977*, DEA d'histoire, Université de Constantine, 1977 [non consulté, cité dans la *Liste des chercheurs* publiée par les Archives de la Wilaya de Constantine, Constantine, 1977]

Khédidja BOUFENARA, *Le rôle du Génie militaire dans la production des villes coloniales en Algérie. Annaba et Constantine*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Belkacem Labii, Constantine, Université Mentouri, 2009, 410 p.

Anna BOZZO, « Villes coloniales du Maghreb, entre histoire urbaine et histoire sociale : le cas de Constantine », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006 (http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/article.php3?id_article=38, consulté le 30 novembre 2012).

Philip BREBNER, *Physical planning as an agent of ideology : an analysis of Qacentina, Algeria*, University of Glasgow, 1982 [non consulté]

—, « The impact of Thomas-Robert Bugeaud and the decree of 9 june 1844 on the development of Constantine, Algeria », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 38, 1984, p. 5-14.

Anne-Marie FAIDUTTI-RUDOLPH, « Les grandes lignes du développement urbain de Constantine », *Bulletin de l'association des géographes français*, 1961, p. 38-51.

Fatima Zohra GUECHI (dir.), *Constantine. Une ville, des héritages*, Constantine, Media-Plus, 2004, 231 p.

Isabelle GRANGAUD, *La ville imprenable. Histoire sociale de Constantine au XVIIIe siècle*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Lucette Valensi, EHESS, 1998, 2 volumes, 495 p.

Guy LOEW, « Constantine, la croissance d'une antique métropole », *Maghreb-Machrek*, n° 85, 1979, p. 67-75.

Éliaou Gaston GUEDJ, *Constantine*, Chez l'auteur, 1993, non paginé.

Bernard PAGAND, *La médina de Constantine, de la cité traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*, Thèse de 3e cycle de géographie et aménagement sous la direction de Gildas Simon, Université de Poitiers, 1988, 355 p.

—, « De la ville arabe à la ville européenne : architecture et formation urbaine à Constantine au XIXe siècle », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 73-74, 1994, p. 291-294.

4.3. Évolutions politiques et urbaines au XXe siècle

Michèle BIESSE-EICHELBRENNER, *Constantine. La conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'auteure, 1985, 207 p.

Anna BOZZO, « Progetto coloniale e sviluppo urbano : il caso di Costantina (1837-1937), *Storia urbana*, X, 35-36, p. 153-192.

Jacques GATT, *La France à Constantine*, tome 2 : *1901-1935*, Montpellier, Atelier 3, 2002, 288 p. (tome 1 : *1837*-1900, 320 p. ; tome 3 : *1935-1962*, 287 p.)

Jean-Pierre HOLLENDER, *Constantine. La ville aux Cinq cités*, Montpellier, Africa Nostra, 1985, 127 p.

—, *Constantine d'hier et d'aujourd'hui*, Montpellier, Mémoire de notre temps, 2002, non paginé.

Zahia Dris MAGHNOUS, « L'espace de la Brèche entre la coupure et la suture », Leïla AMMAR (dir.), *Formes urbaines et architectures au Maghreb aux XIXe et XXe siècles*, La Manouba, Centre de publication universitaire, 2011, p. 67-89.

Bernard PAGAND, *La médina de Constantine, de la cité traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*, Thèse de 3e cycle de géographie et aménagement sous la direction de Gildas Simon, Université de Poitiers, 1988, 355 p.

Foudil TAKDEMT, *Constantine. Coudiat-Aty, un siècle de projet(s), 1851-1961*, DEA Mondes africain, arabe et asiatique sous la direction de J.-C. Depaule, Aix-Marseille, Université de Provence, 1996-1997.

4.4. Alimentation en eau

Azzedine MEBARKI, « Alimentation en eau de la ville de Constantine », *Eaux et sols d'Algérie*, 1989/3, p. 27-39.

—, « Alimentation en eau de l'agglomération de Constantine (Algérie) : le bilan ressources-besoins et perspectives d'aménagement », URBAMA/Centre européen de coordination de recherches de documentation en sciences sociales, *L'eau et la ville dans les pays du bassin méditerranéen et de la mer noire*, Colloque de Rabat (20-22 octobre 1988), Tours, URBAMA, Fascicule de recherches n° 22, 1991, 313 p.

4.5. Beaux-livres

Sihem BERRAHAL, Abdellali MERDACI, *Constantine. Itinéraires de culture. 1962-2002*, s.l, Simoun, 2003, 158 p.

Jacques BORGE, Nicolas VIASNOFF, *Archives de l'Algérie*, Editions Michèle Trinckvel, « Archives de France », 1995, 219 p.

Abdelmadjid MERDACI, Kouider METAÏR, *Constantine, citadelle des vertiges*, Paris/Alger/Constantine, Paris-Méditerranée/Edif/Média-Plus, 2005, 188 p.

4.6. Littérature

Nedjma BENACHOUR-TEBBOUCHE, *Constantine et ses romanciers*, Constantine, Média-Plus, 2008 [Thèse de doctorat d'État sous la direction de Charles Bonn, Universités Mentouri (Constantine) et Lyon-II, 2001], 231 p.

V. Origine de l'iconographie

Rue de Constantine, photo Lauffenburger, 1928 : 76 IFA 102/19 Couverture

Les 3 étangs de Djebel Ouach, plan, s.d. [1903-1907] : AWC/CPE 200 61

Projet de tramways électriques, plan, 1914 : AWC/BC/L6 74

La grande arche du pont de Sidi Rached en construction, carte postale, s.d. [1909-1910] : www.constantine-hier-aujourdhui.fr/LaVille/pontsidiRached.htm 82

Le pont de Sidi M'Cid, carte postale, s.d. : www.vitaminedz.com 86

La place de la Brèche, plan, s.d., [*ca* 1900] : AWC/CPE 207 88

Hôtel des Postes et Télégraphes, carte postale, s.d. [années 1920] : ADCHA[891] 100

Crédit Foncier, carte postale, s.d. : collection privée de Mr Bendjelloul Bourhane[892] 103

Acquisitions parcellaires en vue de construire un Palais de justice, plan, 1911: AWC/CPE 211 111

Le Palais de justice en travaux, 1918 : SHD/1 H 807 113

Les agrandissements successifs du lycée de garçon, plan, 1905 : *Centenaire du lycée de Constantine* [1958], p. 41 124

« Les Romains ''grands bâtisseurs'' », illustration, *Guide Michelin. Maroc, Algérie, Tunisie* [1930], p. 31 164

Lamoricière, carte postale, s.d. : www.vitaminedz.com/fr/Constantine/Arts-et-cultures/100/Photos/90.htm 187

Projet de clôture de l'ancien cimetière israélite, croquis, 1904 : AWC/CPE 209 247

Pétition des notables mozabites, folio signé, 1908 : AWC/CPE 200 299

Émile Morinaud, photo, 1937 : *Centenaire de l'entrée de Constantine*…, p. 30 300

[891] Collection de cartes postales anciennes de Constantine de l'Association des amis de Constantine d'hier et d'aujourd'hui.

[892] Président de l'association El Ahram, Association d'art, de culture et de la sauvegarde du patrimoine de Constantine.

Sommaire 3
Liste des abréviations utilisées et des lieux de recherche 4
Sources : pour lire les références 5

*
* *

Introduction 7
1. Constantine, 1901-1914 7
Constantine, une histoire locale 7
1900-1914, un moment fort des aménagements urbains à Constantine 8

2. Edifier une ville en situation coloniale 9
Une ville en situation coloniale 9
Détours par l'observatoire urbain 11

3. Historiographie et sources 12
Historiographies : entre foisonnements et zones d'ombre 12
Des sources éparpillées 18

*
* *

Chapitre liminaire. *Situations* 23
1. Situation politique
Reflux de l'antijudaïsme et des hostilités électorales (1901-1903) 23
De l'antijudaïsme au primat du « bloc ouvrier » (1903-1914) 23
Cumuler les mandats : l'élection de Morinaud aux délégations Financières (1905) 27
Pour la prospérité et les grands travaux : la Conciliation de 1906 28

2. Situation économique 31
1901-1903 : la rigueur budgétaire des premières années 31
Difficultés commerciales et mutations économiques 32
Nouvelles nécessités économiques et aménagements urbains 33

3. Situation urbaine 35
De nouvelles nécessitées : étendre la ville, améliorer les réseaux 35
Sortir du Rocher, une nécessité démographique et sanitaire 36

*
* *

Première partie. Installer lentement la France : assainir, fluidifier et bâtir un centre de pouvoir 41

Chapitre 1. Assainir la ville : des équipements vétustes à moderniser, des infrastructures nouvelles à créer 43

1. Un premier projet d'assainissement : l'établissement de nouveaux abattoirs (1902-1903) 43

Un établissement en ruine 43

Le choix des élus contesté 43

Le reflet des luttes politiques locales ? 45

2. La 2e conduite de Fesguia : alimenter la ville en eau, s'attacher les citadins (1904-1912) 46

2.1. L'eau, une richesse conflictuelle 46

Une promesse électorale attendue 46

La ville contre ses campagnes ? 48

Des réponses différentes face au stress hydrique constantinois 50

2.2. Négocier avec l'Administration (1904-1908) 51

Convaincre le Gouverneur général 51

Longueurs administratives 54

2.3. Importance et insuffisances de la 2e conduite 57

Un symbole du consensus européen 57

L'eau, un problème jamais réglé 58

3. Un projet avorté par le Gouvernement général : l'aménagement d'un 4e étang à Djebel Ouach (1904-1920) 59

La contestation des Ponts et Chaussées 59

Constantine ne peut tout attendre de la Colonie 61

Soupçons de subvention déguisée et reconversion des étangs 63

4. Les égouts du Rhumel : un ouvrage industriel et d'assainissement (1909-1910) 64

Un projet multiforme soutenu par la colonie 64

Tirer au mieux parti de la situation 65

Chapitre 2. Sortir du Rocher et fluidifier les circulations : entre entraves et soutiens politiques et étatiques 67

1. Désirer des tramways : des contraintes insurmontables 67

1.1. Étendre et moderniser la ville 67

Un projet central dans l'extension de la ville 67

Une modernité appréhendée 68

1.2. Des services étatiques sourcilleux 69

La municipalité face à l'Administration d'Alger 69

Le Conseil d'État, une opposition métropolitaine 71

Retour au projet initial, approbations et abandon 72

2. Circulations et désenclavements. Luttes et triomphes autour de deux ponts 75
2.1. Le pont de Sidi Rached : s'attacher les sujets musulmans, dépasser les dissensions locales (1901-1912) 75
Améliorer la circulation 75
Ne pas s'aliéner la population indigène 76
Le 2e pont sur le Rhumel : un dû de l'Etat 78
Une mandature d'inertie (1904-1908). La faute à des hostilités départementale ? 80
Adjudication et symbole de Concorde (1908-1912) 81
2.2. Le pont de Sidi M'Cid : un projet municipal aux frais d'autres contribuables (1904-1912) 83
Favoriser la circulation, désenclaver et étendre la ville 83
Un triomphe de la municipalité aux frais de la Colonie et du département 85

3. Une si longue destruction : le magasin à orge et l'aménagement de la Place de la Brèche (1901-1915) 86
Améliorer la circulation et embellir une place centrale 87
Un projet d'ensemble à négocier avec l'autorité militaire 89
Refus étatiques 90
Un projet de destruction long de près de 15 ans 92

Chapitre 3. Bâtir des palais : affirmer, malgré tout, sa puissance 95
1. Négociants et banquiers : deux montées en puissance, deux producteurs de la ville 95
1.1. La construction d'un nouvel hôtel des Postes et Télégraphes : enjeu d'Etat et puissance des négociants (1900-1908) 95
Satisfaire des besoins croissants, par la Chambre de commerce et la Colonie 95
Carrefour Perrégaux ou Place de la Brèche ? 96
Une Chambre de commerce à la recherche d'autonomie ? 96
Le choix définitif du terrain : la place de la Brèche 98
1.2. D'un projet ambitieux à une opération foncière : du « Palais du Commerce » au Crédit Foncier (1902-1908) 101
Accroître la puissance commerciale de la ville 101
Conflit d'intérêts entre commune et propriétaires 102

2. Construire des monuments de justice : palais de justice et palais consulaire 104
2.1. La construction d'un Palais consulaire : d'un dynamisme commercial à l'ajournement du projet (*ca* 1905-1925) 104
Un projet rapidement décidé ? Des notables unis pour la prospérité des affaires 104
Une construction ralentie, ajournée et finalement renvoyée à l'après-guerre 105
2.2. La construction du *Palais de justice* : s'imposer comme capitale du Constantinois et se soumettre à une entreprise métropolitaine 107
Face et avec la Société du Coudiat et le département : faire vite pour être certain de s'imposer 107
Urgence d'un projet et espoirs municipaux 109
Problèmes juridiques et nécessités d'un nouveau terrain 111

Épilogue I. Des aménagements urbains « a-coloniaux » ? 115

*
* *

Deuxième partie. Modeler des sensibilités et espaces français 117

Chapitre 4. Politiques d'aménagements scolaires, politiques communautaires 119

1. Hypothèses à partir de sources éparses 119

2. Approfondir l'éducation des Français 120

2.1. Instruire convenablement la jeunesse française 120

Sur le rocher : améliorer difficilement l'existant 120

Suivre l'extension de la ville 121

2.2. Élitisme, patriotisme, républicanisme : une ville à l'avant-garde de la République ? 123

Agrandir le lycée, âme de la France idéelle à Constantine (1908-1916) 123

Développer l'instruction populaire supérieure : la construction d'une nouvelle EPS (1904-1915) 125

Assurer l'éducation secondaire laïque et républicaine des jeunes filles (1909-1915) 128

3. Complicités franco-juives dans les politiques scolaires 130

3.1 Une école israélite dans l'ancien palais de justice (1908- *ca* 1924) 130

Devant l'accroissement démographique : l'insuffisance des écoles existantes 130

La cession de l'ancien palais de justice aux israélites, un accord entre tous les élus 131

3.2. Enseigner un judaïsme moderne et compléter l'école républicaine : l'Alliance israélite Universelle face aux midrashim. Un prisme pour saisir les tensions et évolutions du judaïsme constantinois 134

Fonder une école de l'Alliance : nécessités et premières difficultés (1901-1903) 135

Une lutte serrée face aux midrashim (1904-1908) 138

L'ancrage d'un Talmud Tora central par le Consistoire et l'Alliance (1909-1912) 142

4. Piétinements dans les édifications scolaires destinées aux sujets musulmans 144

3.1. Quelle école et décidée par qui ? 144

3.2. De rares aménagements qui masquent la pauvreté des réalisations 146

Un projet franco-musulman : la reconstruction de l'école de filles (1904-1906) 146

Une lubie municipale : une passerelle pour assurer le succès d'une nouvelle école (1908-1912) 148

Des aménagements scolaires infléchis par différentes vus sur l'enseignement des Musulmans 151

3.3. Hypothèses pour un piétinement 153

Une élite indigène sclérosée ou satisfaite ? 153

Misère des aménagements scolaires et absences écolières 154

Chapitre 5. Considérations esthétiques et embellissements, des ressorts de l'aménagement urbain 157
1. Un site à embellir pour le tourisme et l'installation à Constantine 157
Un site unique à magnifier 157
Embellissements, tourisme et enracinement 158
Un aspect des aménagements touristiques au début du XXe : le grand hôtel Continental 161

2. Deux regards sur Constantine : des antiquités mythifiées, des indigènes essentialisés 163
Constantine, cœur de l'empire romain en Afrique du Nord : une œuvre à prolonger 163
Un pittoresque indigène sacralisé et immobilisant ? 166

3. Diffuser une esthétique : projets et débats 167
Divergences de vue entre la municipalité, l'armée et l'administration 167
Des aménagements nécessaires : plantations, jardins et promenades 170

Chapitre 6. Inaugurations et hommages : la mise en scène de la puissance française 173
1. Sceller les éblouissants phares d'une domination sans équivalent 173
De fascinants édifices 173
Aménager et fonder une puissance 176
Symboliser la bonté et la puissance française 178
Dépasser Rome et les Ottomans : les Français, des aménageurs sans égal et d'une puissance inédite 180

2. Célébrer et encourager la concorde républicaine et franco-musulmane 182
Prôner et célébrer l'union des Français 182
Promouvoir une concorde franco-musulmane en devenir 183

3. Quadriller la ville de figures tricolores : érection de statues et dénomination des rues 185
La statue de Lamoricière : un hommage au soldat de la civilisation et un symbole de la sujétion musulmane 186
Honorer le fondateur de la ville et s'inscrire dans son sillage 189
Un autre type d'hommage : la francisation des noms de rues 189

Épilogue II. Incruster la France à Constantine : autonomies indigènes et affermissement colonial 194

*
* *

Troisième partie. Gérer des vivants, gérer des défunts : habitat et cimetières en situation coloniale 197

Chapitre 7. Bâtir hors du Rocher ou s'y retrancher ? Mouvement HBM et habitat indigène 199

1. De rares initiatives timidement suivies (1895-1906) 199

1.1. Une première exécution autonome, timide autant qu'obscure (Thomery St-Roch, 1895-1903) 199

L'habitat ouvrier, un front pionnier 199

Entre « catholicisme » et « socialisme » ? Loin des élus et de l'Administration, une initiative mystérieuse 200

1.2. De la Bourse du Travail au Préfet, les initiatives sans lendemains du mouvement HBM à Constantine 203

Les projets perdus de la Bourse du Travail 203

L'action du préfet pour relancer les HBM. A Paris auprès des Rothschild : d'un projet pour les israélites à un projet d'ensemble ? 205

La Commission d'enquête d'octobre 1904 : trois sections pour trois quartiers 208

Le rapport Morsly : un casier sanitaire pour lutter contre les taudis des « éternels mineurs » indigènes 211

Les rapports Martel et Haguenauer : de grands travaux, des HBM et une sauvegarde de la mortalité face à la promiscuité, l'insalubrité et la décadence 214

Défection européenne et échec de la Commission préfectorale 218

2. Des travailleurs français à la conquête des faubourgs : l'essor du mouvement HBM (1906-1908) 219

2.1. Un faubourg né des ouvriers du rail : la cité ouvrière de Sidi Mabrouk 220

Initiative ouvrière et soutien municipal 220

Difficultés foncières et soutiens mutuellistes 221

2.2 Des fonctionnaires à Bellevue : le lotissement du Patrimoine Coopératif (1909-1915) 223

Un large groupement : lancier définitivement l'œuvre des HBM à Constantine 223

Mises au point : entre exhortation aux indigènes et désirs d'enraciner les Français 225

Constitution du « Patrimoine Coopératif » 226

Difficultés foncières et financières et mise en chantier du lotissement Bellevue 230

3. Habitat de misère, élaboration d'un discours associatif et résiliences indigènes 233

3.1. Village arabe et implications musulmanes dans le mouvement HBM : d'un échec l'autre 233

Le « village » arabe : l'édification d'un lieu de misère pour les sujets musulmans 233

Efforts musulmans pour suivre les dynamiques européennes d'association 235

Inerties et rétractions musulmanes 237

3.2 Malgré l'entassement, une nouvelle solidarité juive inenvisageable 238

Velléités, espoirs et limite des cités ouvrières 238

Dissoudre la chape de plomb 239

Rester au ghetto 240

Chapitre 8. Protéger ses morts : dynamisme et victoires des communautés indigènes 243

1. Clôturer les cimetières israélites : entre initiatives consistoriales et volontés municipales d'apaisement (1902-1906) 243

Urgence des travaux et initiative consistoriale 243

Un Conseil municipal qui veut attester de l'évolution de sa politique 245

Une trace d'autonomie communautaire : la clôture de l'ancien cimetière juif 246

2. Des notables musulmans investis dans la défense de leurs cimetières 248

2.1. Ceindre le cimetière musulman : accords et désaccords, satisfaction et tensions (1901-1908) 248

Protestation fiscale et transaction entre municipalité et communauté musulmane 248

Conseil municipal et notables musulmans face aux entraves administratives 251

Achèvement des travaux et satisfactions musulmanes 255

Rivalités communautaires et hypothèses pécuniaires 256

2.2 La défense du cimetière mozabite : une rapide victoire (été 1908) 257

Défense absolue du cimetière ou possibilité de le céder ? 257

Accusations de prévarication et satisfaction mozabite 258

Épilogue III. Soutenir des aménagements communautaires 261

*
* *

Conclusions 263

Politique urbaine et situation coloniale 263

Enraciner la France à Constantine 264

*
* *

Annexes 265

I. Notices biographiques 267
II. Sélection de textes 283
1. *Rapport sur les habitations à bon marché à Constantine, par A.-H. Navon, directeur des œuvres de l'Alliance israélite universelle, à l'intention du Président de l'Alliance (novembre 1904)* 283
2. *Rapport sur la communauté juive de Constantine, par Paul Haguenauer, rabbin venu de la métropole, à l'intention du préfet (novembre 1904)* 284
3. *Rapport Martel, pharmacien chef de l'hôpital civil, sur le quartier israélite (novembre 1904)* 289
4. *Rapport du Docteur Morsly concernant l'habitat indigène (février 1906)* 292
5. *Pétition de notables mozabites contre la désaffection prévue de leur cimetière engendrée par un nouveau tracé de route menant au cimetière européen (juin 1908)* 298
6. *Un portrait d'Émile Morinaud (1937)* 300
III. Sources 303
A. Archives 303
B. Imprimés 319
IV. Bibliographie 323
V. Origine de l'iconographie 339

Table des matières 340